Oméya Desmazes

Accéder à l'eau Outre-Mer : trajectoires historiques et pratiques quotidiennes d'une eau potable en tension à la Martinique

---

DESMAZES, Oméya. *Accéder à l'eau Outre-Mer* **[en ligne]** : *trajectoires historiques et pratiques quotidiennes d'une eau potable en tension à la Martinique*. Sous la codirection de Jean-Raphaël GROS-DÉSORMEAUX et d'Anne HONEGGER. Thèse de doctorat : Géographie-Aménagement. Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3, 2026.

Disponible sur : https://www.theses.fr/2026LYO30001

Document diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification** »
Vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

N° d'ordre NNT : 2026LYO30001

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Membre de la ComUE Université de Lyon

École doctorale n° 483 - Sciences sociales

Discipline :
Géographie - Aménagement

Soutenue publiquement le 21 janvier 2026, par

Oméya DESMAZES

Accéder à l'eau Outre-Mer :

trajectoires historiques et pratiques quotidiennes d'une eau potable en tension à la Martinique

---

Laboratoire de recherche : **EVS, Environnement, ville, société**

Codirecteurs de thèse :
M. Jean-Raphaël GROS-DÉSORMEAUX et **Mme Anne HONEGGER**

Devant le jury composé de :

M. Jean-Raphaël GROS-DÉSORMEAUX
Directeur de recherche,
CNRS, université des Antilles, Schoelcher, France. Codirecteur de thèse

Mme Anne HONEGGER
Directrice de recherche,
CNRS, école normale supérieure de Lyon, France. Codirectrice de thèse

Mme Emmanuelle HELLIER
Professeure des universités,
université Rennes 2, France. Présidente du jury

M. Stéphane GHIOTTI
Directeur de recherche,
CNRS, université de Montpellier Paul-Valéry, France. Rapporteur

Mme Émilie LAVIE
Professeure des universités,
université Paris Cité, France. Rapporteure

Mme Valérie DELDRÈVE
Directrice de recherche,
institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
centre Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux, Villenave-d'Ornon, France. Examinatrice

M. David HOWARD
Professeur associé,
université d'Oxford, Royaume-Uni. Examinateur

ACCÉDER À L'EAU OUTRE-MER

TRAJECTOIRES HISTORIQUES ET PRATIQUES QUOTIDIENNES D'UNE EAU POTABLE EN TENSION À LA MARTINIQUE

OMÉYA DESMAZES

©Desmazes, 2023

SOUTENUE LE 21 JANVIER 2026

SOUS LA DIRECTION DE ANNE HONEGGER
ET JEAN-RAPHAËL GROS-DÉSORMEAUX

Cette thèse a bénéficié d'un co-financement de l'Université Lyon III Jean Moulin et de l'Office De l'Eau Martinique (contrat doctoral fév. 2022 – fév. 2025).

J’aurais pu rester, assise là, une journée entière, perdue dans mes pensées, dans ma méditation pour appeler la chose d’un nom imposant qu’elle ne mérite. J’étais comme un pêcheur qui, ayant jeté sa ligne dans une rivière, verrait cette ligne osciller parmi les reflets et les herbes, émerger ou s’enfoncer au gré de l’eau jusqu’au moment où – vous connaissez le petit déclic – une idée s’accrocherait soudain à l’hameçon : alors commenceront les précautions pour la haler, la retirer de l’eau. Hélas, posée sur l’herbe, comme elle paraît petite et insignifiante mon idée à moi. Elle est de ses poissons qu’un bon pêcheur remet à l’eau pour qu’ils grandissent et vaillent un jour la peine d’être cuits et mangés. Je ne veux pas vous ennuyer en m’attardant sur cette petite pensée : si vous y regardez de près, vous la retrouverez de vous-même au cours de ce qui suivra.

Mais si petite qu’elle fût, elle avait cependant, cette pensée, la mystérieuse propriété de toutes celles de son espèce. Replacée dans l’esprit, elle se révéla excitante et importante. Elle s’élança, s’enfonça, se précipita de-ci, de-là, suscitant un tel remous, une telle agitation intellectuelle qu’il me fut impossible de rester assise.

Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, 1929, p. 10.

Résumé

Cette thèse propose une géographie sociale de l'eau à partir d'une analyse critique des formes contemporaines d'accès à l'eau potable en Martinique, territoire marqué par un passé esclavagiste et colonial. Si la quasi-totalité des ménages est aujourd'hui raccordée au réseau public, cet accès reste traversé par des tensions, des ruptures et un sentiment d'injustice face à la défaillance des infrastructures et aux inégalités territoriales qu'elles produisent. En croisant les apports de la géographie sociale, de la *political ecology*, et du courant de la justice environnementale, la question centrale qui guide cette recherche peut être ainsi formulée : dans quelle mesure les appropriations multiples et quotidiennes du réseau public d'eau participent-elles à redéfinir ce que signifie avoir un accès juste et équitable à l'eau potable ? Cette recherche montre comment le modèle d'accès fondé sur les infrastructures en réseau et une gestion importée de l'Hexagone a façonné des rapports hiérarchisés à la ressource. À partir d'une enquête qualitative multi-scalaire auprès des acteurs de la gestion et des usagèr·es du service d'eau, l'analyse des pratiques aux infrastructures – en réseau et hors-réseau – permet d'identifier des formes de précarité infrastructurelle. Elle décrypte également les dynamiques de contournement, de réappropriation et de revendication de droits à l'eau. Les expériences domestiques, les mobilisations locales et les débats institutionnels apparaissent comme autant d'espaces de négociation où se redéfinissent les significations sociales et politiques de l'eau. La persistance de pratiques hors-réseau, notamment l'usage des sources pour la boisson, révèle la pluralité des régimes d'eaux et la vitalité d'une culture locale. Ces pratiques, contraintes ou choisies, traduisent des formes d'autonomie et de résistance à la standardisation du service et invitent à repenser le droit à l'eau à partir de la reconnaissance de ces eaux multiples. Enfin, la précarité infrastructurelle ne renvoie pas seulement à la vétusté des réseaux, mais à un état d'instabilité vécue de l'accès, où s'entrecroisent discontinuités du service, défiance institutionnelle et inégalités de reconnaissance. En inscrivant ces dynamiques dans le contexte postcolonial, la thèse met en lumière la portée politique des infrastructures de l'eau, révélatrices des tensions entre l'idéal d'universalité du service public et la réalité différenciée de la citoyenneté dans les outre-mer.

Mots clés : géographie sociale ; accès à l'eau ; infrastructures ; justice environnementale ; approche qualitative ; Martinique.

Abstract

This dissertation proposes a social geography of water, based on a critical analysis of contemporary forms of access to drinking water in Martinique, a territory marked by a slaveholding and colonial past. Although nearly all households are now connected to the public water network, this access remains troubled by tensions, interruptions, and a sense of injustice linked to infrastructure failures and the territorial inequalities they produce. Drawing on social geography, political ecology, and the environmental justice framework, the central question guiding this research can be formulated as follows: To what extent do the multiple and everyday appropriations of the public water network contribute to redefining what it means to have fair and equitable access to drinking water? This research shows how the network-based model of access, together with a management system imported from mainland France, has shaped hierarchical relationships to the resource. Based on a multi-scalar qualitative investigation involving both water management stakeholders and users of the service, the analysis of practices related to infrastructures – both on-grid and off-grid – helps identify forms of infrastructural precarity. It also uncovers strategies of circumvention, reappropriation, and claims to water rights. Domestic experiences, local mobilizations, and institutional debates emerge as arenas of negotiation where the social and political meanings of water are redefined. The persistence of off-network practices, particularly the use of natural springs for drinking, reveals both the plurality of water regimes and the vitality of local culture. These practices – whether constrained or chosen – express forms of autonomy and resistance to the standardization of water services, inviting a rethinking of the right to water through the recognition of these multiple waters. Finally, infrastructural precarity does not only refer to the obsolescence of networks, but also to a lived state of instability in access, where service discontinuities, institutional mistrust, and inequalities of recognition intertwine. By situating these dynamics within a postcolonial context, this dissertation highlights the political significance of water infrastructures, which reveal the tensions between the ideal of universality of public service and the differentiated reality of citizenship in the French overseas territories.

Keywords: social geography; access to water; infrastructures; environmental justice; qualitative approach; Martinique.

Remerciements

Le moment des remerciements est particulièrement émouvant tant il rend compte des liens qui se sont faits et maintenus pendant ces années de doctorat – quatre années de vie – sans lesquels cette thèse n'aurait pu voir le jour.

Je remercie chaleureusement Anne Honegger d'avoir accepté de m'accompagner dans cette aventure. Merci de m'avoir guidée vers la géographie et les sciences sociales de l'eau en 2019, lorsque nos chemins se sont croisés pour la première fois sur le terrain du Mexique. Merci d'avoir dirigé cette thèse avec tant d'enthousiasme, de m'avoir fait confiance dans mes choix, notamment lorsque j'ai décidé d'emménager en Martinique fin 2021. Je remercie également Jean-Raphaël Gros-Desormeaux d'avoir accepté la co-direction de cette thèse. Merci pour l'accueil au sein du laboratoire à l'Université des Antilles, ta confiance et tes conseils. Je remercie également Isabelle Michallet et Yves-François Le Lay d'avoir accepté de constituer mon Comité de Suivi Individuel, pour leur écoute et encouragements lors de nos échanges. Je remercie l'ensemble des membres du jury d'avoir accepté d'incarner ce rôle pour lire et discuter mon travail.

Cette thèse s'inscrit dans un temps bien plus long que celui de la durée du doctorat. J'ai donc une pensée particulière pour Jean-Philippe Pierron et Claire Harpet, que je remercie encore de m'avoir accompagnée pour la réalisation de mon mémoire de philosophie en 2019. Jean-Philippe, merci de m'avoir ouvert à la philosophie de terrain et aux enjeux de l'eau. Merci d'avoir cru en moi pour participer au projet Val-Uses, où j'ai découvert les premières joies du terrain au Mexique, sur les rives de l'Usumacinta. Je pense à tous·tes les collègues de Lyon et du Mexique que j'ai pu croiser dans ce cadre, et qui m'ont fait grandir sur le plan intellectuel et humain. Sans cette expérience, je n'aurais certainement jamais entrepris le chemin du doctorat. Je remercie également Anne de m'avoir orienté par la suite vers le master Sciences de l'eau à Montpellier, où se sont concrétisées mes envies de recherche. Je tiens à remercier chaleureusement Marie-Jeanne Valony et Sophie Richard, ainsi qu'à toute l'équipe enseignante, de m'avoir formé aux approches et méthodes des sciences sociales. Merci, Marie-Jeanne et Sophie, pour votre soutien.

Je remercie l'équipe du projet *Dlo laté dlo lanmè* que j'ai rejoint en 2020 pour un stage de Master puis suivi en amont de la thèse. Je remercie Anne, Marylise Cottet, Ana Gonzalez

Besteiro, Quentin Hejda et Romain Monassier. Un merci particulier pour Ana et Quentin avec qui j'ai réalisé les enquêtes. Cette expérience a fortement contribué à la construction de mon projet de thèse.

Merci à mes co-financeurs de thèse, l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et l'Office De l'Eau Martinique, d'avoir cru en mon projet. Des remerciements à tous·tes les agent·es de l'ODE pour leur un accueil chaleureux. Je remercie particulièrement Michéla Adin, Directrice, et Gaëlle Hielard, Cheffe de projets politiques de bassin. Gaëlle, merci pour ton soutien, ta confiance, ta curiosité pour les sciences sociales et ton optimisme à toute épreuve. Merci pour ton amitié. Je remercie également Claude Lise d'avoir accepté de participer avec enthousiasme au suivi de cette thèse. Merci de m'avoir accordé votre temps et d'avoir partagé votre riche expérience de la Martinique.

Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans le soutien du personnel administratif de mes deux laboratoires d'accueil : Environnement Ville Société à Lyon, et Pouvoirs, Histoire, Esclavage, Environnement, Atlantique en Martinique. Ainsi, je remercie particulièrement Alexandra Gasmi, Carla Wehbe, Monique Noharet et Patrick Gilbert à EVS. Merci pour votre dévouement envers les doctorant·es, pour votre accompagnement afin que chaque mission se déroule pour le mieux, et pour votre aide précieuse dans toute autre démarche administrative (phobie de tout·e chercheur·e qui se respecte…). Je remercie également Magali Abella, Mylène Volny-Anne et Pascale Campus au PHEEAC.

Je remercie l'ensemble des membres des deux laboratoires. Au PHEEAC, je remercie particulièrement Christine Chivallon et Yann Bérard de m'avoir permis de participer à des séances de séminaires, pour l'intérêt porté à mon travail et les riches discussions. Je remercie aussi très chaleureusement Isabelle Dubost pour sa présence, ses conseils et son amitié.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont accepté de participer à mon enquête, pour le temps qu'elles y ont consacré et pour la richesse de leurs témoignages, sans lesquels ce travail n'aurait pu exister.

Au cours de ces années de thèse, des amitiés se sont tissées, elles ont accompagné les étapes de ce travail, qui s'en est largement nourri.

Je souhaite d'abord remercier mes collègues doctorant·es et ami·es. Merci aux « *cool kids* de la 505 » : Célia, Clara, Hugo, Jeanne, Maeva, Marie, Marine, Mathilde, Noé, Sarah, Vincent, William. Merci aux membres géniaux du groupe « COESI », Félix, Jeanne, Sarah et William, pour votre aide précieuse et votre soutien dans la finalisation de cette thèse. Merci pour cet espace de discussion bienveillant.

Mention spéciale pour Clément, Mathilde, Sarah, Vincent et William. Pour leur amitié. Clément, je te remercie pour tes précieux conseils, pour ton humilité, ton ouverture d'esprit et ta motivation jusqu'au bout. Mathilde, merci d'avoir apporté de la douceur dans cette dernière année d'écriture. Merci pour les discussions, pour la fête, et tout le reste. Sarah, merci d'être devenue une personne si importante dans ma thèse et dans ma vie. Merci pour tes relectures, tes mots, nos rires (et pleurs…), merci d'être là. Vincent, merci pour ta sensibilité, ton humour et ton immense soutien depuis notre rencontre loufoque dans les bungalows de Devesset (*Big up* à Camille et Célia qui étaient aussi dans la team légendaire du bungalow). William, je te remercie infiniment pour tout ce que tu as apporté à cette thèse, de m'avoir orienté vers les bonnes lectures, aidé dans la réalisation de mes cartes. Merci pour tes relectures, et aussi pour tous ces moments de discussion à refaire le monde.

Cette thèse doit beaucoup à Raphaëlle Segond, que je remercie très sincèrement. Nos échanges constants sur nos terrains, nos lectures croisées et notre travail commun ont considérablement participé à l'élaboration de cette thèse. Merci pour cette amitié qui s'est installée à distance, de part et d'autre de l'Atlantique. Merci pour tous ces moments de partage aux Doctoriales de l'eau, à Rennes, à Bordeaux, et pour cette belle semaine d'écriture dans le Lot.

Je remercie aussi mes amies doctorantes, entre la Martinique et l'Hexagone, Justine Berthod, Léa Lebeaupin-Salamon et Myrtille Ferné. Merci, Justine, pour ton soutien émotionnel et pour ton écoute dans les périodes de doute. Léa, merci pour ton amitié bien au-delà de la thèse, pour tes conseils avisés, pour ton expérience. Merci pour tous ces moments de joie passés ensemble en Martinique, aux Grenadines, à Lyon, à Paris, à Cabrerets, avec Pierre, Jorge et Axel… Vivement les prochains ! Myrtille, merci d'avoir été un soutien à distance depuis mon retour à Lyon, pour ces échanges constants sur la thèse qui m'ont permis de prendre de la distance vis-à-vis de ce travail. Merci aussi pour cette semaine de rêve au Mas de Grimal. Une pensée pour Estelle et Clovis qui ont été aux petits soins avec nous pour rendre l'écriture agréable (mention spéciale pour les délicieux plats de Clovis !).

Merci à la « Team de rêve » d'exister, soit à Aude Sturma, Julien Lallemand, Maëlle Nicault et Edith Guiochon. Merci d'avoir créé un espace d'échange stimulant et doux. Plus largement, merci à toute l'équipe « Eau outre-mer », soit aussi à Monica Cardillo, Olga Peytavi, et Priscilla Thébaux. Merci pour les échanges précieux qui ont nourri mes réflexions sur l'outre-mer. Merci de militer pour un monde plus juste et plus beau.

Merci à Théo, d'avoir gentiment accepté de mettre en page cette thèse.

Je remercie du fond du cœur mes ami·es « par-delà la thèse » de l'Hexagone, de Martinique et d'ailleurs qui, je l'espère, se reconnaîtront dans ces lignes. Je les remercie d'avoir fait partie de ma vie pendant ces quatre années de thèse, parfois malgré la distance. Merci d'avoir été présent·es dans les épreuves de la vie, les moments de doutes, mais surtout, de joie. Votre présence m'a permis de garder une distance ô combien nécessaire avec ce travail.

Merci à ma famille, pour leur soutien sans faille. Je remercie ma maman, pour ses mots infiniment doux, pour le regard qu'elle porte sur moi, pour son amour. Je remercie mon père qui, malgré son absence, m'a accompagnée pendant ces quatre années. Je le remercie de m'avoir ouvert les yeux sur le monde. Merci à ma tante Djamila et mon oncle Patrick, pour leur présence. Enfin, merci à ma grande sœur, Zina, sans qui je ne serais certainement pas la même personne. Merci d'être un pilier dans ma vie.

Enfin, merci à mon compagnon de vie, Axel. Merci de m'apporter de la joie, de la tendresse et de l'amour au quotidien. Merci d'avoir accepté de me suivre en Martinique, et d'avoir fait de cette expérience une aventure de couple. Cette thèse est aussi un peu la tienne…

Sommaire

Résumé vii
Abstract ix
Remerciements xi
Sommaire xv
Notes aux lecteur□ices xvii
Liste des abréviations xix
Introduction générale 1
Partie 1. Appréhender l'eau potable et ses modes d'appropriation 15
Chapitre 1. Penser l'accès à l'eau : positionnements et propositions théoriques 17
1. Appréhender les dimensions spatiales et politiques de l'accès à l'eau 23
2. Appréhender conjointement les dimensions matérielles et idéelles de l'eau potable 51
3. Propositions théoriques pour alimenter les réflexions de justice environnementale en situation postcoloniale 77
Chapitre 2. Etudier les relations à l'eau à partir d'un système socio-technique singulier 91
1. Implications hydro-sociales de l'étude de l'accès à l'eau potable en Martinique 95
2. Les choix méthodologiques : approche, réflexivité et terrains 117
3. Outils méthodologiques 134
Partie 2. Historiciser les modes d'accès à l'eau potable 153
Chapitre 3. Mise en réseau progressive et contrastée 157
1. Panorama de l'accès à l'eau dans le monde colonial 161
2. Vers une organisation nouvelle des services d'eau 181
3. Fragmentation des réseaux et développement territorial 200
Chapitre 4. Politiques de l'eau outre-mer et régimes d'exceptionnalité .. 219
1. Exceptionnalité comme discrimination environnementale : l'utilisation du chlordécone aux Antilles au prisme de l'eau potable 223
2. Exceptionnalité d'un « modèle français » de gestion de l'eau : trajectoire politique des Offices De l'Eau en outre-mer 237
Partie 3. S'approprier l'accès au quotidien 259

Chapitre 5. Partager une eau en tension : maintenir et contrôler l'accès 263

1. Des tensions concentrées autour d'infrastructures stratégiques 267

2. Des solutions contestées : entre expertise, pouvoir politique et revendications citoyennes 301

Chapitre 6. Documenter la précarité infrastructurelle en eau 335

1. Qualifier la précarité infrastructurelle en eau 339

2. Faire face à la précarité infrastructurelle en eau : stratégies usagères et spatialités multiples 368

Chapitre 7. Aller à la source : pratiques d'approvisionnement hors-réseau et espaces de différenciation 411

1. Place des sources dans le *drinking waterscape* 415

2. Dynamiques d'appropriation des sources 447

3. Spatialités revisitées du domestique 457

Conclusion générale 469

Bibliographie 481

Tables des encadrés 511

Table des figures 513

Table des cartes 515

Table des tableaux 517

Table des photographies 519

Annexes 523

Table des matières 547

Notes aux lecteur·ices

Usage des guillemets, de l'italique et du surlignage

L'italique est utilisé pour les mots en langue étrangère et les expressions. Pour les citations et verbatims longs, j'ai opté pour un retour à la ligne sans italique. De même pour les extraits de carnet de terrain ou les encadrés.

Les passages soulignés servent à appuyer mon propos, notamment de mettre en exergue des éléments théoriques centraux et/ou des phrases de conclusion synthétiques et importantes.

Les termes entre guillemets sont repris directement du discours des acteurs et sont souvent des termes controversés qui prennent part à l'analyse.

J'ai fait le choix de traduire l'intégralité des extraits de citation en anglais pour rendre accessible le corps du texte à toute personne ne maîtrisant pas la langue anglaise. Le texte original est systématiquement retranscrit en note de bas de page en dessous de la citation traduite.

Usage de l'écriture inclusive

J'ai choisi d'écrire cette thèse en écriture inclusive, dans l'objectif de réduire les biais masculinistes de la grammaire française[1]. Lorsque les noms ne présentent pas d'écriture inclusive, cela signifie que je renvoie uniquement au genre masculin, à l'exception du terme « acteurs » par soucis d'aisance et de clarté à la lecture. Je suis consciente du caractère imparfait de mon utilisation de l'écriture inclusive et m'excuse par avance des éventuelles maladresses à cet égard.

Anonymisation des verbatims et utilisation des images

L'ensemble des verbatims présentés dans cette thèse ont été anonymisés afin de garantir le respect de la confidentialité des personnes interrogées et de se conformer aux exigences du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) applicables à la recherche scientifique. Dans un cas exceptionnel, un·e enquêté·e peut être explicitement cité·e par son nom, uniquement lorsqu'il ou elle a donné son accord écrit et éclairé pour la publication de son identité. Cette démarche a été entreprise dans un souci de transparence scientifique et de reconnaissance du rôle spécifique de cette personne dans la recherche.

Les images présentées dans cette thèse ont été sélectionnées avec une attention particulière portée au respect de la vie privée des personnes photographiées. J'ai privilégié des clichés où celles-ci ne sont pas reconnaissables (de dos ou à distance). Dans les rares cas où une identification aurait pu être possible, les visages ont été floutés. J'ai considéré que le simple accord oral donné lors de la prise de vue ne suffisait pas à garantir un consentement éclairé à la diffusion des images dans le cadre de ma recherche.

[1] Candea Maria et Véron Lélia. 2019. *Le français est à nous ! Petite histoire d'émancipation linguistique*, Paris, La Découverte

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Plusieurs logiciels d'intelligence artificielle (IA) ont été utilisés comme aide à la rédaction de cette thèse. En vue d'une transparence avec les lecteur·ices, voici le détail des usages pour chacun des logiciels d'IA.

J'ai utilisé le logiciel Deepl pour la traduction en français de certains extraits. Son utilisation a été précisée à chaque fois en note de bas de page à côté du texte original.

J'ai principalement utilisé les logiciels d'intelligence artificielle générative ChatGPT et Mistral comme assistance technique pour l'aide à la réalisation des cartes et de la mise en page. De manière ponctuelle, j'ai eu recours à ces logiciels pour l'amélioration de la syntaxe de certains paragraphes. Cette utilisation est restée limitée, mais à tout de même été utile dans des moments de blocage d'écriture.

Liste des abréviations

AEP : Alimentation en eau potable

AC : Assainissement collectif

AFFSA : Agence française de sécurité sanitaire des aliments

ANC : Assainissement non-collectif

ARS : Agence régionale de santé

ASSAUPAMAR : Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais

BANAMART : Union des producteurs de banane de la Martinique

BV : Bassin-versant

CACEM : Communauté d'agglomération centre Martinique

CAESM : Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique

CAP Nord : Communauté d'agglomération du pays nord Martinique

CEB : Comité de l'eau et de la biodiversité

CEDS : Comité européen des droits sociaux

CESE : Comité économique, social et environnemental

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CLD : Chlordécone

CLE : Commission locale de l'eau

CNCDH : Commission nationale consultative des droits de l'Homme

CSE : Charte sociale européenne

CTM : Collectivité territoriale de Martinique

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DD : Développement durable

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DROM : Département et région d'outre-mer

DSDS : Direction de la santé et du développement social

EDCH : Eaux destinées à la consommation humaine

EPU : Examen périodique universel

FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer

FIDOM : Fonds d'investissement des départements d'outre-mer

FNDAE : Fonds national pour le développement de l'adduction d'eau

FOM : France d'outre-mer

GES : Gestion sociale de l'eau

GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau

GT : Grounded theory

GREPHY : Groupe régional phytosanitaire

JMP : Joint monitoring program

LDH : Ligue des droits de l'Homme

LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

LMR : Limites maximales de résidus

LOOM : Loi d'orientation pour l'outre-mer

MAPTAM : Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles

MIM : Mouvement indépendantiste martiniquais

MIR : Mouvement international pour les réparations

NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République

ODD : Objectif du développement durable

ODE : Office de l'eau

OJAM : Organisation de la jeunesse anticolonialiste de la Martinique

OMS : Organisation mondiale de la santé

PCE : Président du Conseil exécutif

PIDESC : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

PNM : Parc naturel marin

POP : Polluant organique persistant

PPM : Parti progressiste martiniquais

PUMA : Pour une Martinique autrement

RAD : Règlement du service d'assainissement et de distribution d'eau

RDM : Rassemblement démocratique pour la Martinique

RIOB : Réseau international des organismes de bassin

RPQS : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAUR : Société d'aménagement urbain et rural

SEA : Société des Eaux et Assainissement

SCNA : Syndicat des communes du nord Atlantique

SCCNO : Syndicat des communes de la côte Caraïbe nord

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SICABAM : Société d'intérêt collectif agricole de la banane martiniquaise

SICSM : Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique

SME : Société martiniquaise des eaux

SMDS : Société martiniquaise de distribution et de services

TCSP : Transport collectif en site propre

UPE : Urban political ecology

Autres abréviations :

e.g. : *exempli gratia*

ibid. : *ibidem*

m^3 : mètre cube

p. : page

n° : numéro

µg/l : microgrammes par litre

Introduction générale

Une histoire de tuyaux

Dans les années 1980, le Conseil général de la Martinique lance un projet d'installation d'une importante conduite d'eau potable en vue de transférer l'eau des flancs de la montagne Pelée vers les communes du Sud de l'île, alors en plein développement touristique. Sur son parcours, la conduite d'eau traverse plusieurs terrains privés et agricoles parmi lesquels la parcelle du *Béké*[2] Bernard Bally, également propriétaire de l'Habitation Lagrange sur la commune voisine du Marigot. Dès le début du projet, une tension s'installe entre la collectivité (le Conseil général fusionnera avec le Conseil régional en 2015 lors de la création de la Collectivité territoriale de Martinique) et le propriétaire terrien, ce dernier réclamant des indemnités pour le passage de la conduite sur son terrain. Les décennies suivantes, les tensions se transforment en véritable litige financier lorsque, après de fortes intempéries, la canalisation se casse à plusieurs reprises sur son terrain (2009 et 2015), entraînant des pertes économiques sur les cultures de Monsieur Bally qui réclame de nouvelles indemnités. Cette fois, la collectivité s'y oppose jugeant la somme demandée déraisonnable, entraînant un *statu quo*. De 2009 à 2021, aucun arrangement n'est trouvé et la casse sur le réseau d'eau potable ne peut être réparée : « 12 ans pour réparer 83 mètres de tuyaux[3]… », déplore une personnalité médiatique lors de sa réparation. Le débit de la canalisation, prévue pour apporter de l'eau à environ 100 000 habitant·es, est réduit de moitié pendant cette période. Entre ces deux dates, un nombre important d'échanges houleux, parfois médiés par le préfet, et souvent relayés dans les médias, interviennent entre les deux parties prenantes de l'affaire, marqués par des prises de position autour de la figure du propriétaire *Béké*. Au sein même de la CTM, les élu·es se divisent de manière virulente autour de cette affaire qui polarise les indépendantistes, opposé·es à indemniser un propriétaire *Béké* pour le passage d'un réseau d'eau potable, considéré comme d'utilité publique, et d'autres élu·es, favorables à une solution pragmatique autour d'un nouveau montant d'indemnisation à négocier. C'est bien l'héritage du passé colonial qui est, à ce moment-là, questionné à travers cette infrastructure hydraulique. Alors, d'emblée, l'installation de la conduite d'eau potable devient un véritable objet politique, qui ne saurait être réduit à sa seule dimension technique.

[2] Le terme *Béké* désigne en créole les Blancs créoles descendants des colons français.
[3] Extrait d'une interview à Florent Grabin, président de l'Association Pour Une Martinique Autrement (PUMA), cité dans un article de Martinique la 1ere le 23 octobre 2021, en ligne (consulté le 26 septembre 2025) : https://la1ere.franceinfo.fr/martinique/la-collectivite-territoriale-de-martinique-lance-le-chantier-de-seguineau-pour-ameliorer-la-distribution-de-l-eau-1136659.html

L'affaire Séguineau ressurgit sur la scène politique et médiatique en 2020 lorsque plus de 40 000 foyers subissent des coupures d'eau potable entre les mois de mars et de juin, période qui coïncide avec le premier confinement lié à la pandémie du Covid-19, parfois pendant plusieurs semaines. L'ampleur des coupures d'eau et le contexte sanitaire rendent alors visibles la fragilité structurelle des infrastructures et plus largement du service public d'eau potable dont la continuité n'est pas assurée. Ces éléments ravivent également les conflictualités politiques autour de la gestion de l'affaire Séguineau. Le *statu quo*, et son effet concret de maintien d'un débit réduit pendant plusieurs années, est considéré en partie comme responsable par l'opposition politique locale. Celle-ci, qui sera élue l'année d'après à la présidence de la CTM lors des élections de 2021, fait alors de l'eau potable et de la restauration de la canalisation Séguineau un enjeu majeur de campagne électorale.

Présentation du terrain : défis du service d'eau potable martiniquais

La controverse politique autour de la canalisation Séguineau met en évidence plusieurs enjeux imbriqués du service d'eau potable en Martinique, île touristique des Petites Antilles de 1 128 km² devenu département français en 1946, qui compte 361 019 habitant·es en 2022 (source INSEE). L'alimentation en eau potable se fait grâce à des captages installés sur les cours d'eau du nord de l'île, zone particulièrement arrosée du fait de ses hauts massifs montagneux, parmi lesquels la Montagne Pelée atteignant 1 396 m d'altitude. Grâce à une forte pluviométrie liée au climat tropical de l'île, l'eau est en moyenne cumulée abondante sur le territoire martiniquais et disponible en quantité largement supérieure à tous usages confondus. Du point de vue du service public d'eau potable, celui-ci dessert la majorité des foyers, après que les réseaux aient été étendus à la quasi-totalité de la population durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, atteignant aujourd'hui un taux de raccordement de 98 %.

Pourtant, malgré ces conditions en apparence favorables pour l'accès à l'eau, celui-ci est régulièrement mis en cause ces dernières années par des acteurs multiples. En 2020, lors des longues périodes de coupures, des collectifs citoyens émergent dans les quartiers privés d'eau. Ils organisent des manifestations aux sièges des opérateurs d'eau, jugés responsables de la situation en dépit de la sécheresse. Ces habitant·es mettent en cause un système défaillant plutôt qu'une situation de crise ponctuelle qui a des impacts directs sur leurs conditions de vie au quotidien. Tirer la chasse, se laver les mains, prodiguer des soins à domicile, boire l'eau du robinet, tant de gestes qui deviennent de véritables épreuves lorsque l'eau ne coule pas en continu. Sur le terrain, les débats et tensions liés à la gestion de l'eau ont servi de porte d'entrée à l'analyse. Comme le souligne Peter Mollinga, la « contestation » est une catégorie générique qui englobe non seulement la lutte ou la négociation, mais aussi des formes plus diffuses et

prolongées de désaccords (Mollinga, 2008 : 10). En adoptant cette perspective, j'ai d'abord cherché à comprendre comment, localement, la gestion de l'eau cristallise des intérêts divergents et révèle des rapports de pouvoir.

A d'autres échelles, plusieurs organismes institutionnels et associations interpellent l'Etat français sur la question de l'accès à l'eau en Outre-mer[4] et dénoncent une véritable « discrimination environnementale[5] » dans ces territoires. Comme l'a montré Sylvy Jaglin, le branchement n'est pas un indicateur suffisant pour qualifier l'accès à l'eau potable (Jaglin, 2004) mais nécessite une étude approfondie des conditions réelles et vécues d'accès à l'eau potable. Cette recherche poursuit ainsi l'objectif de documenter les conditions et, par-là, les définitions de l'accès à l'eau potable en Martinique, grâce à une approche compréhensive. Ces interpellations dénoncent un accès différencié à l'eau entre les DROMs (Départements et Régions d'Outre-Mer) et le territoire hexagonal sur plusieurs aspects, parmi lesquels figurent la continuité du service, la qualité de l'eau et l'accessibilité financière. Ces instances considèrent, selon le cadre international, l'accès à l'eau potable comme un droit humain fondamental, reconnu et défini explicitement pour la première fois en 2002 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC) sur la base de critères standardisés de disponibilité, de proximité, de qualité ou de source d'approvisionnement (Thébaux, 2023). En Martinique, c'est la défaillance des infrastructures due à une mauvaise gestion du service qui est régulièrement mise en cause dans les problèmes d'approvisionnement, ainsi que le coût élevé de la facture d'eau, suscitant colère et sentiment d'injustice au sein de la population. De là, l'objet de la thèse s'est redéfini davantage autour des problèmes d'accès, apparaissant comme sous-jacents aux conflictualités dans la gestion du service d'eau potable. C'est bien l'accès qui est mis en cause, à des échelles différentes, derrière les problèmes de gestion, ces derniers appréhendés comme une entrée analytique pour décrypter les jeux d'acteurs impliqués dans le système de l'eau potable. Appréhender l'accès plutôt que la gestion a constitué également un pas pour se distancier d'une approche uniquement institutionnelle pour se rapprocher et intégrer des expériences quotidiennes habitantes dans la compréhension de ce système.

Les problèmes d'accès à l'eau en Martinique interrogent la situation postcoloniale du territoire. La Départementalisation du 19 mars 1946 – dite à l'époque loi d'assimilation – porte

[4] Chay, M. et Mouhoussoune, S., 2020, « L'accès aux services publics dans les Outre-mer », Conseil Economique Social et Environnemental ; Chay, M. et Mouhoussoune, S., 2022, « La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer », Conseil Economique Social et Environnemental ; COLAITION Eau, 2023, « Droits humains à l'eau et à l'assainissement dans les Départements et Régions d'Outre-Mer », Contribution des ONG françaises au 4ème cycle de l'EPU.

[5] Terme employé dans le rapport « Soif de justice. Agir contre les discriminations environnementales d'accès à l'eau potable dans les territoires dits d'Outre-mer » publié le 23 juin 2025, *Notre Affaire à Tous*.

une promesse d'égalité avec l'accession au nouveau statut de « département outre-mer », égalité proclamée en droit en Martinique seulement en 1996 (Daniel, 2009). Pourtant, les approches historiographiques et anthropologiques insistent sur les effets de continuités coloniales qui perdurent malgré ces événements historiques (Daniel, 2008 ; Dimier, 2005 ; Jalabert, 2007 ; Sainton, 2003). Cela se matérialise par des formes héritées et nouvelles du colonial (aux Antilles, on peut citer le dispositif du BUMIDOM[6] ou encore la pollution au chlordécone), qui s'expriment et se hiérarchisent de manière différente selon les situations postcoloniales. Ces travaux s'écartent du « récit téléologique » selon lequel l'égalité de droits ne serait qu'une question de temps pour une mise à niveau des droits civils de tous·tes les citoyen·es français·es (Paris, 2020). Ils s'écartent d'une approche développementaliste des territoires d'outre-mer que je souhaite poursuivre dans cette recherche. Les expressions multiples du colonial en situation postcoloniale (Roinsard, 2022) informent sur une « citoyenneté outre-mer » souvent qualifiée « de seconde zone » ou « autre » (Larcher, 2014), autrement dit par son régime d'exceptionnalité négative au regard d'une citoyenneté française hexagonale. Cette recherche vise à interroger les expressions de ce ou ces régime(s) d'exceptionnalité à l'aune de la question de l'accès à l'eau potable. Les différences d'accès aux services essentiels et notamment à celui de l'eau potable matérialisent des formes d'injustices sociales et environnementales. En Martinique, les revendications pour l'accès à l'eau rejoignent un ensemble de revendications citoyennes qui s'inscrivent dans une critique de formes d'injustice, comme dans la lutte contre le chlordécone ou celle contre la vie chère.

Ces mobilisations sociales mettent en lumière la persistance d'une manière spécifique et violente d'habiter mise en œuvre par la colonisation européenne, que le politiste et philosophe martiniquais Malcom Ferdinand nomme l' « habiter colonial ». Selon ce même auteur, l'habiter colonial contient trois principes structurels (Ferdinand, 2019 : 55-57). Il est d'abord géographique, en ce qu'il se situe dans un espace circonscrit - l'habiter colonial est situé - et en même temps subordonné à un autre espace, instaurant une forme de gouvernement à distance. Il est ensuite fondé sur l'exploitation de la terre et l'extraction des ressources. Enfin, il est basé sur le principe de « l'altéricide », dans lequel il devient « impossible de vivre avec l'autre » si celui-ci n'est pas converti aux mêmes croyances ou apparences (*ibid*. : 57).

[6] Le BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'Outre-mer), analysé comme un dispositif assimilationniste et colonial, organise la migration des populations outre-mer vers l'hexagone entre 1963 et 1981. Voir : Milia, M., 2007, « La grande migration des Antillais en France ou les années BUMIDOM », *Dynamiques migratoires de la Caraïbe*, 6 ; Guyon, S., 2016, Trajectoires post-coloniales de l'assimilation, *Politix*, n°4, vol. 116, p. 9-28.

Dans l'affaire Séguineau, il est bien question du passé colonial dans la controverse autour de l'indemnisation du propriétaire terrien *Béké*[7]. Cette controverse s'enracine autour de la mise en cause du privilège des *Béké* sur la terre. Issue de l'appropriation foncière lors de la colonisation au XVII^{ème} siècle, la propriété foncière dicte encore aujourd'hui en Martinique un ordre social hérité du passé esclavagiste : c'est la matrice de la plantation (Chivallon, 1998 ; 2022). Au lendemain de l'Abolition de 1848, l'absence de redistribution des terres et l'indemnisation des anciens propriétaires esclavagistes par l'Etat français permet le maintien des *Béké* comme caste dominante, issue des descendants des colons et anciens esclavagistes (Balguy, 2023). Dans l'affaire Séguineau, c'est bien le maintien de cette matrice qui est contestée et qui participe aux blocages politiques pour donner accès à l'eau à la population.

Cette matrice, matérielle et symbolique, participe également à dessiner les conditions de l'accès à l'eau potable. En ce qui concerne la qualité de l'eau distribuée à la population, la gestion de la pollution au chlordécone est un enjeu sanitaire central. L'utilisation du chlordécone, insecticide officiellement répandu entre les années 1972 et 1993 dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique et commercialisé sous le nom de Képone puis Curlone, constitue une forme contemporaine de l'habiter colonial. Son utilisation, bien plus qu'une seule réponse technique pour « lutter contre le charançon du bananier », permet le maintien sur le territoire d'une économie d'exportation basée sur la monoculture. Cette éconmie, qui passe de la canne à la banane dans les années 1960, profite à une minorité blanche *Béké* dont la fortune a été bâtie sur le travail des populations noires esclavisées depuis le XVII^{ème} siècle. Classé cancérigène probable dès 1979 par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), le chlordécone est aujourd'hui classé comme POPs (Polluants Organiques Persistants) et interdit au niveau international depuis 2009 par la Convention de Stockholm des POPs. Ses propriétés physico-chimiques en font une molécule très persistante et, bien que ce résultat soit contesté, sa durée de vie a été récemment réestimée entre 4 000 et 11 000 ans (Bizeul *et al.*, 2025). Malgré l'état avancé des connaissances sur les effets du chlordécone sur la santé humaine et environnementale, celles-ci sont placées au cœur de controverses scientifiques et politiques. Lors d'un débat organisé avec les élu·es ultramarin·es en 2019, le Président Emmanuel Macron alimente les tensions entre science et politique lorsqu'il déclare : « Il est établi que ce produit n'est pas bon, il y a des prévalences qui ont été reconnues scientifiquement mais je pense qu'il ne faut pas aller jusqu'à dire c'est cancérigène parce qu'à la fois on dit quelque chose qui n'est

[7] Pour comprendre la place des *békés* dans la société martiniquaise, voir documentaire de Romain Bolzinger, *Les derniers maîtres de la Martinique*, disponible en ligne (consulté le 23/09/2025) : Les derniers maîtres de la Martinique ? - Spécial investigation.

pas vrai et on alimente les peurs[8] ». Cette déclaration, nuancée *a posteriori* par l'Élysée du fait des contestations dont elle a fait objet, s'inscrit dans ce que les études en sciences sociales ont analysé comme une processus de production de l'ignorance qui a participé à une reconnaissance tardive du problème (Torny, 2010 ; Ferdinand et Jas, 2022 ; Berthod, 2025). Dans le sillage de ces auteur·ices, il s'agit ici moins de considérer la molécule en elle-même (« la » chlordécone), ce qui tendrait à en neutraliser la portée politique, que d'analyser le pesticide (« le » chlordécone) et les conditions sociales, économiques et agricoles qui ont entouré son emploi et son interdiction. Cette approche permet d'aborder son utilisation comme la continuité d'un modèle agricole extractif et d'une économie tournée vers l'exportation qui, malgré l'interdiction du produit, contribue encore à la dégradation des socio-écosystèmes en renforçant la dépendance aux produits phytosanitaires. Cette logique conduit, *in fine*, à une mise en péril des conditions même d'exister et d'habiter, qui se traduisent aussi dans les relations quotidiennes à l'eau potable.

Malgré ces résurgences récurrentes du colonial dans les nombreuses sphères de la vie sociale, les outre-mer font l'objet d'une marginalisation persistante dans les débats français sur l'écologie politique. Alors que ces territoires sont confrontés à des enjeux et luttes majeures (chlordécone, orpaillage, nucléaire…), leurs expériences restent largement invisibilisées dans l'imaginaire national et dans les théories écologistes hexagonales qui tendent à dissocier les enjeux environnementaux des héritages coloniaux et esclavagistes (Ferdinand et Manglou, 2021). Dans la lignée des recherches récentes réalisées sur les relations locales aux services d'eau en outre-mer (Nicault, 2023 ; Nicault, *et al.,* 2025 ; Peytavi *et al.,* 2023 ; Sturma, 2013 ; Thébaux, 2023), cette thèse vise à déconstruire l'objet « accès à l'eau » pour le reconstruire à partir des expériences multiples et quotidiennes vécues en Martinique. Elle a ainsi pour objectif de produire un savoir complexe sur ce territoire et fournir des éléments de compréhension renouvelés, à partir d'une approche contextualisée et historicisée des défis de l'eau potable.

Cette thèse fait à ce titre objet d'un co-financement avec l'ODE Martinique (Office De l'Eau), structure centrale dans l'orientation des politiques de l'eau au niveau local. Le projet de la thèse s'est élaboré en co-construction avec la structure, grâce à mon implication avant la thèse dans un projet de recherche en Martinique, co-porté par l'ENS de Lyon et plusieurs acteurs gestionnaires de l'environnement de Martinique dont l'ODE[9]. L'actualité autour de l'affaire

[8] Emmanuel Macron lors du Grand Débat National organisé avec les élu·es d'outre-mer, le 1er février 2019 à l'Élysée, Paris.

[9] Le projet Littoral 2020 « Dlo late, dlo lanmè » (2020-2024), projet Fondation de France, lauréat de l'appel à projets 2019 « Les futurs des mondes du littoral et de la mer » (responsable A. Honegger). Mon implication en Master 2 a donné lieu à la rédaction d'un mémoire intitulé « Etudier les connectivités socio-écologiques

Séguineau et des tensions sociales autour des coupures d'eau lors de mes premiers terrains en Martinique (2020 puis 2021) ont alimenté un intérêt pour une recherche autour des résurgences coloniales dans la gestion de l'eau aujourd'hui. La position d'interface entre les mondes académique et gestionnaire m'a permis d'entretenir, tout au long de ma thèse, un dialogue régulier avec un acteur opérationnel, redéfinissant mon rôle de jeune chercheure en sciences sociales. Celui-ci est apparu progressivement comme celui de créer des ponts entre différents points de vue autour d'un même objet ou d'une même question posée, grâce à une capacité de traduction. La proximité avec une structure ancrée dans mon territoire d'étude, si elle a pu par moment constituer une contrainte, a aussi permis de maintenir une vigilance à la posture critique et au doute méthodologique dans l'objectif de produire un savoir scientifique rigoureux, nuancé et non partisan (Olivier de Sardan, 2012).

Eau, espace et pouvoir : une entrée par l'infrastructure

La controverse autour de la canalisation Séguineau invite à entrer par les infrastructures, en reconnaissant leurs dimensions sociales et politiques. Celles-ci, en effet, reflètent aussi bien des choix politiques qu'elles ne participent aux dynamiques sociales. Elles témoignent de manières spécifiques de s'approprier l'eau et leur diffusion relève de rapports de pouvoir et de domination économiques et techno-scientifiques. Les travaux de l'UPE (*urban political ecology)*, à la croisée des études urbaines et de la *political ecology*[10]*,* constituent un riche terreau pour interpréter les dynamiques sociales à partir des infrastructures, « conçues comme des expressions matérielles de choix et d'organisations sociopolitiques, auxquels elles contribuent à leur tour à donner forme[11] » (Coutard et Florentin, 2024 : 1). Selon la tradition des études urbaines, depuis les années 1980, le terme « infrastructures » est largement associé à celui des réseaux urbains. Il désigne notamment « les grands réseaux technologiques développés pour assurer, en particulier, l'approvisionnement en énergie et en eau, la collecte et le traitement des déchets et des eaux usées, ainsi que les services de transport et de communication qui sous-tendent le fonctionnement des économies, des sociétés, des villes et des territoires

entre les habitants et les milieux aquatiques en Martinique. Le cas de trois bassins-versants maritimes » (Desmazes, 2020).

[10] Dans l'ensemble du manuscrit, je conserve le terme anglais *political ecology* et, *a fortiori*, *urban political ecology*, car il n'est pas synonyme du terme français « écologie politique », de même que sa version espagnole « ecologia politica » possède un troisième sens. Les trois termes renvoient à des traditions intellectuelles, théoriques et politiques différentes et il convient de ne pas les confondre par des effets de traduction (González Besteiro, 2022).

[11] Traduction personnelle : « Conceived as material expressions of sociopolitical choices and organisations, which they in turn contribute to shape ».

contemporains[12] » (*ibid.*). En ce qui concerne les modes d'approvisionnement en eau potable, le modèle du réseau s'est progressivement imposé comme un « idéal infrastructurel moderne » (Graham et Marvin, 2001 ; Coutard, 2001) à la fois matériel et symbolique.

Plusieurs études mettent en évidence le caractère imparfait de cet idéal du réseau. Elles décryptent les inégalités sociales qu'il reproduit, tant il participe à la fragmentation urbaine, c'est-à-dire à des formes d'inclusion ou exclusion de certains groupes, minorités ou habitant·es. Elles montrent que la fragmentation des modes d'accès à l'eau révèle et (re)produit des hiérarchies entre citoyen·nes (Cawood et Rabby, 2022 ; Rodina, 2016 ; Robins, 2019 ; Sultana, 2020). Cela est aussi lié au fait que les infrastructures de l'eau domestique sont des dispositifs biopolitiques[13], agissant comme des outils de normalisation des pratiques sociales et de fabrication des bon·nes ou mauvais·es citoyen·nes au regard de leurs rapports à l'eau et à l'hygiène (Kooy et Bakker, 2008). Enfin, les infrastructures sont politiques car elles constituent des lieux de contestation, de revendication ou de négociation (von Schnitzler, 2008), qui se manifestent tant par des mobilisations sociales que par des pratiques quotidiennes aux infrastructures de l'eau (Anand, 2017). Souvent peu visibles, ces dernières expriment une politisation ordinaire (Neveu, 2013) qui prend la forme d'usages de l'eau, d'arrangements avec les règles ou de bricolages.

Dans cette approche, l'eau est pensée à partir de sa nature hybride, produite par l'imbrication indissociable de processus biophysiques et de dispositifs socio-techniques, culturels et symboliques (Bakker, 2012 ; Swyngedouw, 2004). L'approche par le cycle hydrosocial, au lieu du cycle hydrologique, traduit cette hybridité : « Alors que l'H_2O circule à travers le cycle hydrologique, l'eau en tant que ressource circule à travers le cycle hydrosocial[14] » (Bakker, 2002 : 774). Ce cadre permet de dépasser la vision naturalisée du cycle hydrologique en intégrant les rapports de pouvoir, les inégalités d'accès et les conflits d'usage. L'eau potable est caractéristique à ce titre de l' « eau moderne », produite par la science moderne et définie par sa composition chimique (H2O), participant d'une part à la gestion des risques

[12] Traduction personnelle : « […] the large technological networks developed to ensure, especially, energy and water supply, waste and wastewater collection and treatment, and transportation and communications services that underpin the functioning of contemporary economies, societies, cities and territories ».

[13] La notion foucaldienne de biopouvoir, prolongée par celle de biopolitique, désigne l'ensemble des mécanismes et des dispositifs par lesquels le pouvoir s'exerce sur les corps et les vies, à l'échelle des individus comme des populations. Ces « dispositifs biopolitiques », qu'ils concernent la santé, la surveillance ou les pratiques spatiales, révèlent comment les rapports de domination s'inscrivent dans la régulation des corps et l'organisation sociale des territoires. Voir notice *Géoconfluences*, « Biopolitique, biopouvoir », (JBB), décembre 2022, Relecture et corrections : F. Ollivon, consulté le 04 novembre 2025 [en ligne] : Biopolitique, biopouvoir — Géoconfluences.

[14] Traduction personnelle : « Whereas H_2O circulates through the hydrologic cycle, water as a resource circulates through the hydrosocial cycle ».

sanitaires associés à la consommation d'eau potable et contribuant, aussi, à l'invisibilisation d'autres types d'eaux multiples.

Cette lecture politique des infrastructures et des eaux fournit un cadre privilégié pour penser l'accès à l'eau comme un processus d'appropriation, compris comme l'ensemble des rapports sociaux, matériels et symboliques, qu'un individu ou un groupe entretient avec un espace (Ripoll et Veschambre, 2005) et une ressource (Raffestin, 1980). Loin d'être un simple support, l'espace sera appréhendé dans cette recherche comme une dimension de la société qui n'en est pas séparé dans une approche de géographie sociale (Veschambre, 2006). Le croisement des champs de la *political ecology* et de la géographie sociale permettra de dépasser les dualismes espace/société et nature/société dans l'analyse, en inscrivant l'eau potable dans les rapports sociaux qui la produisent et qu'elle contribue à transformer en retour. Ces apports théoriques seront mis au service de l'étude du terrain singulier de la Martinique, dans une démarche itérative entre théorie et empirie, afin de documenter et de questionner ce que signifie, au regard des situations rencontrées, un « bon accès » à l'eau potable. Il s'agit d'appréhender ces travaux comme des outils analytiques pour décrypter un terrain, avec une vigilance à ne pas plaquer des concepts sur des réalités ; autrement dit, les prendre au sérieux, mais pas trop… Ainsi, les questions de justice sous-jacentes à cette étude, nous le verrons, seront, pensées de façon historicisées à partir du contexte postcolonial et ultramarin spécifique à l'étude et permettront notamment de proposer un concept nouveau de « précarité infrastructurelle » pour qualifier les situations rencontrées de façon plus adéquate. De manière provisoire, je désigne par précarité infrastructurelle une instabilité matérielle de l'accès à l'eau perçue et vécue (voire subie) impactant la qualité du service et la confiance envers celui-ci. Elle participe à un sentiment de citoyenneté de seconde zone en Martinique, comme ailleurs en outre-mer, constituant ainsi une caractéristique importante de ces multiples situations postcoloniales. Cette notion sera complétée au fil du manuscrit, et discutée au regard de l'analyse des matériaux récoltés.

Eau potable : de quelle(s) eau(x) parle-t-on ?

Au fil de la découverte de mon terrain, mes questionnements se sont cristallisés autour du fonctionnement du service d'eau potable, appréhendé comme un système socio-technique. Malgré des définitions juridiques précises (Code de la santé publique, Code de l'environnement, Code général des collectivités territoriales), l'objet à l'étude, l' « eau potable », est apparue comme une sorte de « boîte noire ». De quelle eau parle-t-on lorsque l'on évoque l'eau potable ? Au-delà de ses définitions normatives, cette eau s'est révélée être le lieu de tensions multiples,

liées aussi bien à des enjeux de disponibilité qu'à des enjeux de qualité. Ces dimensions conjuguées m'ont conduit à considérer l'eau potable comme une eau produite par un processus industriel, spécifiquement orientée vers sa consommation humaine. L'eau dont il est question dans cette recherche est donc celle qui circule des rivières jusqu'aux robinets, en passant par les usines de production, les canalisations, les réservoirs et les compteurs, un véritable cycle hydrosocial. Suivre ce parcours m'a amené à intégrer dans l'analyse l'ensemble des acteurs impliqués dans sa production, distribution puis consommation, les savoirs socio-techniques mobilisés et les infrastructures qui permettent sa circulation. Cependant, cette eau n'est pas apparue uniquement dans sa dimension technique. Elle s'est aussi s'inscrite, au fil des entretiens et des observations, dans des quotidiens et des histoires de vie. Lors des entretiens menés au domicile des habitant·es, l'eau potable est racontée au travers de récits de vie, d'activités ordinaires, de pratiques domestiques intimes. L'eau potable, plutôt appelée « eau du robinet » par celles et ceux qui la consomment au quotidien, est apparue autant comme une eau vitale qu'intime, culturelle, politique et sociale. Une « eau de la maison », inscrite dans le tissu ordinaire des existences.

Dans un premier temps, ma recherche s'est limitée à l'eau potable distribuée par le réseau. Mais, au fil du terrain, j'ai observé la persistance d'un autre type d'eau, les eaux de source, largement utilisées pour la boisson. Leur présence s'est révélée être plus qu'un simple usage parallèle de l'eau, mais plutôt une sorte de marge hydrique véhiculant d'autres valeurs et représentations, entrant en tension avec celles qui sont attachées à l'eau du robinet. C'est dans cette confrontation que s'est dessinée une véritable dialectique entre deux formes d'eaux domestiques dans ma recherche (Cawood et al., 2022). Cet élargissement de l'objet étudié à permis de dépasser les définitions techniques et juridiques de l'eau potable pour rendre visibles les expériences vécues de ces « eaux multiples » du quotidien (Vogt et Walsh, 2021). Cette ouverture a également contribué à enrichir et complexifier la compréhension du *drinking waterscape* martiniquais, envisagé comme un espace pluriel de flux, d'usages, de savoirs, de croyances et de représentations (Lavie *et al.,* 2020). Une telle approche contribue à l'élaboration d'une géographie critique attentive au terrain, ancrée dans les discours, les pratiques et les représentations des acteurs, pour « penser la dimension spatiale des rapports de domination » (Ripoll, 2025). Cette approche de géographie sociale permet d'appréhender l'objet de recherche sous les trois aspects par lesquels tous rapports sociaux se cristallisent, à savoir les « institutions (social institutionnalisé) », l' « espace physique et pratico-sensible socialisé (social matérialisé) » et les « individus socialisés (social intériorisé/incorporé) » (Ripoll, 2025 : 45).

Problématisation et hypothèses de recherche

Cette thèse s'inscrit dans un contexte de tensions multidimensionnelles autour de l'accès à l'eau potable en Martinique. Plutôt que d'interpréter ces situations au prisme de la « crise », notion qui tend à exceptionnaliser les phénomènes et à les sortir de leur historicité, je propose d'inscrire les contestations contemporaines autour du service d'eau dans une temporalité longue, attentive aux continuités historiques. En mettant en exergue les tensions qui émergent au quotidien cette thèse cherche à comprendre comment le développement d'un mode dominant d'accès à l'eau potable en Martinique, fondé sur des infrastructures en réseau et un mode de gestion « à la française », mais aussi des formes de contamination des eaux inscrites dans un ordre postcolonial, aurait contribué à produire des rapports différenciés et hiérarchisés à l'eau. Elle interroge également la manière dont les pratiques et les discours contemporains des multiples acteurs rencontrés révèlent des formes de contestations, de réappropriations et de production négociée des espaces quotidiens de l'eau.

Dans une démarche compréhensive, afin d'apporter des éclairages à ces questionnements de recherche, l'étude des discours et des pratiques autour des infrastructures et des eaux qu'elles charrient, constitue une entrée privilégiée pour identifier des formes multiples de précarité infrastructurelle et de liens différenciés au service public d'eau. La question centrale qui guide cette recherche peut ainsi être formulée **:** dans quelle mesure les appropriations multiples et quotidiennes du réseau public d'eau participent-elles à redéfinir ce que signifie avoir un accès juste et équitable à l'eau potable ? Cette interrogation se décline autour de trois hypothèses structurantes élaborées dans un processus d'itération entre théorie et empirie.

La première hypothèse suggère que les formes d'appropriation des infrastructures de l'eau potable sont multiples et exercées par une multiplicité d'acteurs, endogènes et exogènes au service public d'eau, inscrits dans des échelles différentes et souvent en tension. Si l'infrastructure révèle les dynamiques sociales, l'hypothèse retenue concerne les recompositions du colonial dans le secteur de l'eau. Malgré l'application du modèle de gestion des services à la française, alternant régies et délégations de service public, et une organisation conforme à la réglementation nationale ayant transféré la compétence aux intercommunalités en 2014, l'État occupe une place spécifique dans la gestion des services, caractéristique d'une position héritée de l'ordre colonial. Cette permanence témoigne de continuités historiques structurantes entre la période coloniale et l'ère post-départementalisation. Elle constitue aussi une clé de lecture des blocages actuelle de la gestion des services publics d'eau en outre-mer. Comme cela a été analysé dans les contextes réunionnais et guyanais, je fais l'hypothèse que dans le cas

martiniquais, « La transposition du modèle français de l'eau se heurte dans les deux cas à une impossibilité de faire évoluer la gestion de l'eau comme appliquée par l'administration, ce qui renforce le *statu quo* » (Nicault *et al.,* 2025 : 371).

La deuxième hypothèse repose sur le postulat que les « eaux potables autres », ou eaux multiples, constituent des réponses à l'insécurité en eau. Leur appropriation passe par des pratiques non-conventionnelles auprès d'infrastructures hors-réseau, c'est-à-dire en dehors du réseau public d'eau potable, et par des gestes quotidiens de contournement de celui-ci. En Martinique, l'utilisation encore active de plus d'une centaine de sources sur l'ensemble du territoire par les habitant·es serait une manière de s'adapter, ou de « faire avec », les défaillance du service public d'eau. D'après les études réalisées par l'ARS auprès de ces sources, celles-ci transportent majoritairement des eaux impropres à la consommation humaine. Ainsi, si la pratique d'approvisionnement en eau de sources constitue une manière de pallier les discontinuités et défaillances du service d'eau, alors celles-ci participent à l'accroissement des risques sanitaires du territoire.

Enfin, la troisième hypothèse interprète la méfiance exprimée envers la qualité du service d'eau comme une conséquence du scandale du chlordécone, ce dernier mettant en cause plusieurs institutions gestionnaires de l'eau et représentantes de l'État. Ce pesticide, directement incriminé dans les questions de qualité de l'eau, élément matériel et symbolique d'une réactivation du colonial, constitue un élément central de la défiance de la population envers le service d'eau potable. Ce serait autour du chlordécone que s'élaborent les perceptions du risque sanitaire associés à la boisson de l'eau du robinet, cristallisant ainsi des enjeux plus larges de justice environnementale en contexte postcolonial.

Les relations aux infrastructures seront appréhendées à partir d'une approche qualitative multi-scalaire et multi-située dans l'objectif de comprendre ce que signifie « avoir accès à l'eau » : à l'échelle de l'île, et du service public d'eau, depuis les arènes institutionnelles, où les tensions entre gestionnaires, élu·es et services de l'État révèlent des rapports de pouvoir autour du partage de l'eau ; depuis l'échelle des quartiers, à travers des mobilisations collectives contre les coupures ; et, enfin, depuis l'espace domestique, où les habitant·es adoptent des stratégies pour se détourner de l'eau du robinet. Ces hypothèses seront testées par la triangulation de l'ensemble des matériaux récoltés à partir d'outils variés tels que les entretiens, les observations, la recension d'archives et de documents techniques et de planification.

Annonce du plan

La thèse s'organise en trois parties principales et sept chapitres. La partie 1 présente l'ensemble des outils théoriques et méthodologiques utilisés pour appréhender la question de l'accès à l'eau potable en Martinique.

Le chapitre 1 détaille le positionnement théorique de la thèse. Il défend une géographie critique de l'environnement autour d'une réflexion centrée sur la question de l'accès. Cet effort de théorisation permet d'aborder l'accès à partir des dynamiques d'appropriation, de l'espace et de l'eau, mais aussi d'approfondir les questionnements en termes de justice environnementale qui y sont associés. C'est bien cette question de la justice qui, en surplomb, guide cette recherche. Et c'est par une géographie critique par le terrain, contextualisée et historicisée que je tente de proposer une grille d'analyse de la notion mobilisée de *drinking waterscape*. Ce premier chapitre rend compte des différents champs théoriques mobilisés pour formuler ces positionnements propositions théoriques, à savoir principalement ceux de la géographie sociale, de la *(urban) political ecology*, mais également inspirée des écologies décoloniales et de la justice environnementale.

Le chapitre 2 présente plus en détails les terrains et la méthodologie utilisée. Après avoir présenté les différents espaces, acteurs et infrastructures qui organisent le service d'eau potable martiniquais, je propose d'appréhender à une échelle plus fine les expériences vécues et appropriations quotidiennes du service. Aussi, cette partie explicite l'approche méthodologique qualitative et plurielle, de l'acquisition des données à leur traitement et analyse. Ce chapitre est aussi l'occasion de réfléchir à ma position de recherche et d'expliciter ce que signifie, spécifiquement pour moi et dans cette recherche, que d'adopter une approche réflexive.

La partie 2 propose d'historiciser les dynamiques sociales et politiques autour du nouveau modèle de service d'eau potable, tant du point de vue matériel – les réseaux – que du point de vue institutionnel. Une attention particulière à la sociologie des acteurs clés de ces changements sociaux sera apportée dans ces deux chapitres et permettra d'analyser finement et de manière incorporée les continuités et ruptures vis-à-vis de l'ordre colonial d'avant 1946.

Le chapitre 3 s'intéresse au contexte social, politique et historique d'expansion des réseaux d'eau potable, entre les années 1930-50. S'ils existaient depuis plusieurs siècles dans certains centres urbains, ces années marquent le passage vers une politique globale de mise en réseau généralisé. Ce chapitre ne vise pas à retracer de façon exhaustive l'histoire des réseaux d'eau potable et de leur mise en gestion mais d'en expliciter les jalons principaux et de les

recontextualiser pour comprendre comment s'articulent le contexte de la départementalisation et celui de l'instauration d'un nouveau mode d'accès à l'eau potable.

Le chapitre 4, lui, se focalise davantage sur les modes de gouvernance appliqués à l'eau en miroir avec le contexte hexagonal. Cette analyse permet d'aborder les régimes d'exceptionnalité auxquels la Martinique est confrontée en tant que département d'outre-mer.

Enfin, la partie 3 de la thèse restitue l'ensemble des résultats issus des enquêtes de terrain auprès des acteurs de la gestion et des usager.es du service d'eau. Elle vise à documenter les lieux de tension et de contestation du service dans une approche *top down* et *bottom up*, avec une attention particulière aux dynamiques de négociation quotidiennes entre acteurs et auprès des infrastructures à partir d'une attention aux discours et aux pratiques.

Le chapitre 5 explore les jeux d'acteurs pour le partage de la ressource en eau qui sert à l'alimentation des populations en eau potable. Il rend compte des conflictualités qui mènent à des blocages et permet de déconstruire le discours déterministe autour des coupures d'eau et des problèmes d'approvisionnement.

Le chapitre 6 documente la précarité infrastructurelle en eau en Martinique, à partir d'espaces différenciés. Il aborde cette question de la précarité infrastructurelle d'une part à la lumière des revendications à l'œuvre dans les quartiers privés d'eau, exprimant une forme de citoyenneté hydraulique fondée sur la revendication d'un accès continu à l'eau et, d'autre part, des formes de politisation ordinaire de l'eau potable à partir d'une étude plus fine des pratiques quotidiennes autour de l'eau du robinet.

Le chapitre 7, enfin, s'intéresse aux processus de différenciation à l'œuvre dans les pratiques quotidiennes d'approvisionnement et la manière dont celles-ci informent la relation des abonné·es au service d'eau. L'enquête menée éclaire sur les ressorts de l'appropriation des eaux de source par les mêmes abonné·es du service qui contestent la qualité et ce mode d'approvisionnement pour la boisson, mais aussi revendiquent une certaine culture matérielle de l'eau à préserver. Ce travail de terrain permet d'approfondir la définition de l'accès à l'eau en incluant la question de la reconnaissance des droits culturels, élargie à d'autres eaux et d'autres infrastructures hors-réseau.

PARTIE 1

APPRÉHENDER L'EAU POTABLE ET SES MODES D'APPROPRIATION

©Desmazes, 2023

Introduction de la partie 1

La première partie introduit classiquement les différents outils, théoriques et méthodologiques, mobilisés pour appréhender la question de recherche. Elle se compose de deux chapitres.

Le chapitre 1 propose une théorisation de l'accès à l'eau à partir d'un corpus théorique multiple, qui vise *in fine* à consolider une géographie sociale de l'eau. Celle-ci se nourrit des courants de la *political ecology*, des études urbaines, de la gestion sociale de l'eau et de l'anthropologie des objets techniques, dans une perspective d'appréhender les dimensions sociales et politiques d'un objet souvent perçu comme technique.

Le chapitre 2 présente le terrain d'étude et mes choix méthodologiques. Après avoir explicité les caractéristiques du service d'eau potable martiniquais, des ressources en eau qui l'alimentent jusqu'aux infrastructures, j'ai détaillé ma démarche méthodologique. Celle-ci se fonde sur une approche qualitative et réflexive. Elle regroupe une pluralité d'outils (entretiens, observations, recueil d'archives, de documentation techniques…) permettant d'accéder à une compréhension complexe du système socio-technique de l'eau potable. Aussi, ce chapitre m'a permis d'interroger ma posture de jeune femme métropolitaine sur le terrain martiniquais et ses implications dans les conditions de l'enquête.

CHAPITRE 1

PENSER L'ACCÈS À L'EAU : POSITIONNEMENTS ET PROPOSITIONS THÉORIQUES

Introduction du chapitre 1

La chapitre 1, intitulé « Penser l'accès à l'eau : positionnements et propositions théoriques » présente l'ensemble des épistémologies, pluridisciplinaires, qui ont permis l'élaboration d'une géographie sociale de l'eau.

L'accès à l'eau, dans une approche de sciences sociales, ne se réduit ni à une problématique purement technique ni à une simple question de disponibilité naturelle de l'eau. Il engage une pluralité de dimensions en tension, que je propose d'appréhender, grâce à l'approche de géographie sociale, par l'espace. Penser l'accès à l'eau implique d'en interroger les conditions, les normes, les pratiques et les représentations, tout en prêtant attention aux inégalités structurelles et aux dynamiques de pouvoir qui les sous-tendent. Ce chapitre propose ainsi d'explorer les principaux positionnements théoriques qui permettent d'appréhender cette complexité. Dans ce chapitre, les champs de la géographie sociale, de la *political ecology* (et particulièrement de la *urban political ecology*) et des études sur les infrastructures constituent les trois champs théoriques mobilisés pour répondre à ma problématique.

L'objectif de la première partie, intitulée « Appréhender les dimensions spatiales et politiques de l'accès à l'eau », est de reconnaître l'accès à l'eau comme un droit humain autant qu'un pouvoir, à travers les dynamiques politiques d'appropriation qu'il engage. Le champ de la géographie sociale (Ripoll et Veschambre, 2005) permet de comprendre la manière dont les questions d'accès sont intrinsèquement liées à des processus d'appropriation de l'espace, à la fois matériels et symboliques. Ensuite, le champ de la *political ecology* permet de poursuivre l'analyse des processus d'appropriation en intégrant la nature fluide de l'eau (Nicolas-Artero, 2024). Les circulations de l'eau, appréhendées dans une approche de cycle hydrosocial (Linton et Budds, 2014), relèvent d'une co-production entre éléments hydrologiques et sociaux. La *political ecology* renouvelle la manière d'appréhender les spatialités de l'eau, notamment avec les notions centrales dans cette recherche de « *drinking waterscape* » et de « territoires hydrosociaux ».

La deuxième partie, intitulée « Appréhender conjointement les dimensions matérielles et idéelles de l'eau potable », discute principalement la littérature sur les infrastructures en réseau et hors-réseau (Graham et Marvin, 2001 ; Coutard et Florentin, 2024b) afin de comprendre la manière dont le réseau d'eau potable participe à la production des *drinking waterscapes* modernes, mais aussi à la marginalisation de certaines infrastructures hors-réseaux (*off-grid*) et certaines eaux du quotidien. L'infrastructure est ainsi appréhendée comme un

dispositif politique qui participe activement à l'inclusion et à l'exclusion de certaines rationalités et pratiques de l'eau et reproduisant des rapports de domination (de genre, de classe et de race[15]). Je propose de croiser la littérature sur les infrastructures de l'eau avec la notion d' « eaux multiples », inspirée des travaux de *political ecology* (Linton, 2019 ; Vogt et Walsh, 2021), pour intégrer les différentes eaux qui sont bues, au quotidien, sans présupposer *a priori* que certaines sont potables et d'autres non. Cette partie, largement enrichie par les études infrastructurelles réalisées depuis et sur les contextes post-coloniaux[16], propose d'appréhender les infrastructures à partir des pratiques quotidiennes pour décrypter la manière dont les acteurs ont réellement accès à l'eau potable.

Enfin, une troisième partie, intitulée « Propositions théoriques pour alimenter les réflexions de justice environnementale », vient proposer un cadre théorique mobilisable pour nourrir une réflexion en termes de justice environnementale (Deldrève *et al.,* 2021). À partir du concept de précarité infrastructurelle, qui prolonge les réflexions sur la précarité en eau (Bony *et al.*, 2021), il s'agira d'ouvrir la voie à une lecture plus politique des inégalités d'accès, dépassant les approches centrées sur la durabilité ou la performance des infrastructures. Cela permettra d'intégrer la manière dont leurs défaillances sont mesurées et vécues, ainsi que la façon dont elles affectent la confiance envers les services d'eau. L'attention portée aux contextes post-coloniaux, aux rapports de domination historiques et aux formes contemporaines d'injustice permet de repositionner l'accès à l'eau dans une perspective critique, sensible aux enjeux de pouvoir, de reconnaissance et d'équité (Ferdinand, 2024 ; Thiann-Bo Morel, 2019).

Ces approches théoriques seront mobilisées tout au long du manuscrit pour analyser la situation martiniquaise, marquée par des héritages coloniaux, des défaillances infrastructurelles

[15] Je choisis, dans la lignée de plusieurs travaux récents en sciences sociales (ceux de la sociologue S. Brun ou de la politiste S. Larcher notamment), d'employer la notion sans guillemets. D'après S. Brun et C. Cosquer, l'histoire funeste de la notion engendre un malaise quant à son utilisation, et l'utilisation de guillemets par les chercheur·es en est le témoignage (Belmessous *et al.,* 2023). C'est donc bien comme une construction sociale qu'est envisagée ici cette notion, qui permet de rendre de compte des processus de hiérarchisation induits par l'entreprise coloniale. D'ailleurs, en France, la notion de race comme construction sociale fait l'objet de réflexions critiques importantes au XXème siècle, notamment au travers des œuvres de F. Fanon, des auteur·ices de la Négritude, puis dans les années 1970, dans le travail de C. Guillemin (Brun et Cosquer, 2022). Aux Antilles françaises, la « fabrique de la race » est imbriquée dans le contexte historique capitaliste et colonial de la traite transatlantique et de l'esclavage qui, d'après S. Larcher, marque durablement le rapport à la citoyenneté malgré l'abolition de l'esclavage : « Aux yeux des acteurs institutionnels en effet, bien que libres, et même parce que devenus libres, les ex-esclaves puis anciens esclaves et descendants d'esclaves restent durablement marqués par les legs sociaux, moraux et comportementaux de l'ancienne condition servile, de l'ancienne division sociale entre maître et esclaves définissant le corps social des colonies de plantation. » (Larcher, 2022 : 20).

[16] L'usage du terme « post-coloniaux » avec un tiret renvoie à l'approche de la postcolonialité comme situation historique ; « postcolonial » sans tiret renvoie à l'épistémologie critique (Collignon, 2007).

et des formes renouvelées de contestation de l'accès à l'eau potable. L'articulation entre théories globales et contextes locaux post-coloniaux constitue un objectif original dans ce travail.

1. Appréhender les dimensions spatiales et politiques de l'accès à l'eau

Cette première partie a pour objectif de définir le cadre théorique de l'accès à l'eau du point de vue des sciences sociales et de la géographie. Premièrement, il s'agit d'élargir sa définition juridique en l'inscrivant plus largement dans des rapports de pouvoir (1.1.). Deuxièmement, il s'agit de penser le rapport entre accès, eau et espace, grâce aux apports de la géographie sociale et politique (1.2.). Cette première partie a pour ambition principale de politiser l'accès et de socialiser l'espace.

1.1 Du droit au pouvoir

Bien que l'approche juridique apporte un cadre pour penser l'accès comme un droit humain, cette sous-partie s'attache à détailler son contexte politique d'élaboration (1.1.1.). Ensuite, une seconde sous-partie s'intéresse aux spécificités et aux avantages de penser l'accès au-delà de cette stricte définition normative, dans une approche de sciences sociales, pour l'aborder davantage comme un processus issu de rapports de pouvoir à décrypter (1.1.2.).

1.1.1. L'accès à l'eau potable, un droit humain reconnu

1.1.1.1. Une élaboration internationale

Le droit à l'eau est l'aboutissement d'une élaboration négociée à l'échelle internationale entre préoccupations relatives aux conditions de vie dignes et aux enjeux de souveraineté étatique (Belaidi, 2010).

Historiquement, l'eau douce a été d'abord considérée comme un élément territorial, support de navigation ou frontière entre États, notamment dès le Congrès de Vienne en 1815. Elle était abordée sous l'angle de la souveraineté étatique, sans prise en compte directe de l'individu. Avec la Révolution Industrielle, l'eau devient une ressource économique stratégique, essentielle au développement agricole, industriel et urbain. Ce changement de perception marque un premier tournant : la qualité de l'eau et les usages concurrents entre États commencent à poser des problèmes de gestion partagée, parfois contentieuse (Fressoz *et al.,* 2025).

Le second tournant vient avec l'humanisation du droit international. L'eau devient peu à peu reconnue comme un droit de la personne, d'abord dans des textes sectoriels (comme les Conventions de Genève de 1949 concernant les prisonniers de guerre), puis dans des conventions de droits humains, par exemple la Convention sur l'élimination de la discrimination

à l'égard des femmes (1979) ou celle sur les droits de l'enfant (1989), qui évoquent toutes deux l'accès à l'eau. Les textes demeurent toutefois centrés sur les enjeux liés au partage des cours d'eau internationaux[17], reléguant au second plan l'intégration de la protection des populations et des écosystèmes dans le droit à l'eau international. Dans les années 1990, les conférences internationales, telles que celle de Rio (1992), renforcent cette évolution en plaçant l'eau au cœur des problématiques de développement durable. La Déclaration du Millénaire[18] engage les États à réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici 2015 estimée alors à 24 % de la population mondiale (Santos et Pambè, 2016).

Mais c'est en 2002, avec l'Observation générale n° 15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, que le droit à l'eau est pour la première fois explicitement défini comme un droit humain. Il est défini comme « un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun[19] ». Plusieurs critères de l'accès à l'eau se dégagent avec cette première énonciation. Aux critères quantitatifs et qualitatifs s'ajoutent les critères d'acceptabilité financière (« à un coût abordable ») et d'acceptabilité sociale (« de qualité acceptable »), ce dernier dans le sens d'une prise en compte croissante, au moins dans les textes, des populations dans les questions environnementales.

L'année 2010 est reconnue comme « une année charnière » (Boisson de Chazournes, 2023). Le droit à l'eau potable est formellement reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution du 28 juillet 2010, affirmant que « l'accès à une eau potable salubre et propre est un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et de tous les droits de l'homme[20] ». Cette reconnaissance s'appuie sur le PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), interprété par l'Observation générale n° 15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2002), qui définit, nous l'avons vu, l'eau comme un droit fondamental lié au droit à un niveau de vie suffisant, à la santé et à la dignité humaine. Le contenu de ces droits implique que chaque personne, sans discrimination, doit pouvoir accéder

[17] Notamment, avec la Convention du 21 mai 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins de navigation.
[18] D'après l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : « Dans la Déclaration du Millénaire pour le développement des Nations Unies, signée en septembre 2000, les dirigeants mondiaux s'engagent à combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'illettrisme, la dégradation de l'environnement et les discriminations à l'égard des femmes. Les OMD sont définis à partir de cette déclaration. Chacun d'eux est assorti de cibles pour 2015 et d'indicateurs pour suivre les progrès à partir des niveaux de 1990. Plusieurs concernent directement la santé », en ligne : Objectifs du Millénaire pour le développement, consulté le 19 septembre 2025.
[19] CESCR, 29ème session, le 26 novembre 2002. En ligne : le comité des droits économiques, sociaux et culturels adopte une observation générale sur le droit à l'eau | ohchr, consulté le 06 novembre 2025.
[20] Organisation des Nations Unies. *Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (A/RES/64/292)*. Assemblée générale, 28 juillet 2010. Nations Unies, en ligne : https://undocs.org/fr/A/RES/64/292, consulté le 06 novembre 2025.

physiquement, à un coût abordable, à une eau de qualité et à des installations sanitaires sûres, hygiéniques et respectueuses de la culture et de la dignité. Si certains aspects de ces droits peuvent être mis en œuvre progressivement selon les capacités des États (« réalisation progressive » selon le PIDESC article 2), d'autres, comme la lutte contre les discriminations, doivent être appliqués immédiatement[21].

D'après la résolution 24/18 du Conseil des droits de l'homme[22], les cinq critères reconnus à l'échelle internationale pour l'accès à l'eau sont les suivants :

1. *Disponibilité* : Chaque personne doit disposer d'une quantité d'eau suffisante pour répondre à ses besoins quotidiens, notamment en matière de consommation, d'hygiène personnelle, de cuisine et de nettoyage domestique. Il n'existe pas de seuil universel, car les besoins varient selon l'âge, la santé, l'environnement ou les habitudes culturelles. Toutefois, les États doivent s'assurer que cette quantité permet de préserver la santé et de garantir une vie digne (A/70/203, §15).

2. *Accessibilité physique* : les individus doivent pouvoir y accéder facilement, idéalement au sein même du domicile, ou tout au moins à une distance raisonnable. Ce critère vise à réduire les risques liés au trajet pour aller chercher l'eau (violence, fatigue, insécurité), et à faciliter l'accès dans les lieux de vie, comme les écoles, les établissements de santé ou les lieux de travail.

3. *Qualité* : l'eau mise à disposition doit être exempte de polluants dangereux, qu'ils soient microbiens (bactéries, virus) ou chimiques (nitrates, métaux lourds). Le respect de la qualité sanitaire est essentiel pour prévenir les maladies liées à l'eau. Ce critère engage les États à protéger les sources, traiter l'eau distribuée, et garantir la sécurité de la distribution jusqu'au point de consommation.

4. *Accessibilité économique* : le coût de l'eau ne doit pas être un obstacle à l'accès. Les tarifs, les frais de raccordement ou de traitement domestique doivent rester proportionnés aux revenus des ménages, afin de ne pas porter atteinte à d'autres droits essentiels, comme le droit à la santé, à l'alimentation ou à l'éducation.

[21] Rapport CEE-ONU, 2020, Les droits de l'homme à l'eau potable et l'assainissement dans la pratique. Conclusions et enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole sur l'eau et la santé, OMS Europe, URL : ECE_MP.WH_17_FRE_web.pdf

[22] « Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, physiquement et économiquement, à un approvisionnement suffisant d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques, ainsi qu'à des équipements sanitaires, dans tous les domaines de la vie, qui soient sans risque, hygiéniques, sûrs et acceptables, et qui préservent l'intimité et garantissent la dignité ».

5. *Acceptabilité sociale* : il s'agit de respecter les perceptions et pratiques culturelles autour de l'eau. Cela concerne la couleur, le goût, l'odeur, mais aussi les modalités d'usage et d'accès. Dans certaines communautés, des normes spécifiques en matière de genre, d'intimité ou de rituels influencent les usages de l'eau.

L'Agenda 2030 pour le développement durable constitue aujourd'hui le principal cadre d'orientation pour la mise en œuvre du droit à l'eau potable et l'assainissement. L'Objectif de Développement Durable (ODD) n°6 vise spécifiquement à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et gérer durablement les ressources en eau » d'ici 2030 (Nations Unies, 2015). Malgré l'évolution du cadre juridique international, celui-ci ne garantit pas l'effectivité du droit à l'eau potable. Cela s'explique par l'absence d'obligations contraignantes envers les individus et par la prédominance d'une vision économiciste qui traite l'eau comme un bien rare et donc monétisable, malgré sa dimension vitale et non substituable (Belaidi, 2010 : 359). Cette internationalisation du droit à l'eau n'enlève pas non plus un nombre important de contradictions à la mise en place effective de ce droit, notamment en raison des principes du libéralisme économique. Ceux-ci, encouragés par les organismes internationaux comme la Banque mondiale, favorisent les intérêts privés par la privatisation et la marchandisation du secteur de l'eau (Blouin Genest et Paquerot, 2016). Ce cadre international participe aussi à une « définition réglementaire et morale » de l'accès à l'eau potable par la standardisation des modes d'accès et des usagè·res de l'eau qu'il induit (Thébaux, 2023). Les organismes tels que l'OMS ou l'UNICEF définissent des normes techniques et sanitaires à destination de la communauté internationale, promouvant des critères universels et des modalités concrètes d'application. Par exemple, le document *Directives pour la qualité de l'eau de boisson* de l'OMS fournit des recommandations sur les paramètres chimiques, microbiologiques et radiologiques pour garantir une eau sans danger pour la consommation humaine. Ce document fournit également des recommandations en termes de mode de gouvernance et de contrôle de la qualité de l'eau de boisson : « La surveillance de la qualité de l'eau de boisson peut être définie comme "l'évaluation et l'examen permanents et vigilants sous l'angle de la sécurité sanitaire et de l'acceptabilité de l'eau de boisson[23]" (OMS, 1976) ».

Le Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (Joint Monitoring Program), créé en 1990, établit lui des critères pour le suivi global, tels que les niveaux de « services de base » et « services gérés en toute sécurité », permettant d'établir des comparaisons à partir de moyennes nationales. La méthode suivie par

[23] OMS, 2017, Directives sur la qualité de l'eau de boisson, 4e édition intégrant le premier additif, p. 9, ISBN 978-92-4-254995-9, URL : Microsoft Word - WSH_Guidelines_DrinkingWater_Quality-fr.doc

les instances internationales pour évaluer l'avancement des États dans la réalisation des ODD se base sur des critères standardisés de « sécurisation » de l'accès à l'eau potable. Le tableau ci-dessous (Tableau 1), tiré du rapport JMP 2022, établit une typologie hiérarchisée des niveaux de sécurité du service d'eau. En fonction de trois grands critères (la qualité de l'eau, sa proximité spatiale, et sa disponibilité temporelle), le service d'eau sera « géré en toute sécurité », « amélioré », « limité », « non amélioré » ou lié à un usage direct des « eaux de surface ».

Niveau de service	Définition
Géré en toute sécurité	Eau potable provenant d'un point d'eau amélioré situé à domicile, disponible au besoin et exempte de matières fécales et de contamination chimique.
Services élémentaires	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, à condition que le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau ne dépasse pas 30 minutes, attente comprise.
Limité	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, pour lequel le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau dépasse 30 minutes, attente comprise.
Non amélioré	Eau de boisson provenant d'un point non protégé ou d'une source non protégée.
Eaux de surface	Eau de boisson provenant directement d'une rivière, d'un barrage, d'un lac, d'un étang, d'un ruisseau, d'un canal ou d'un canal d'irrigation.

Remarque : Les points d'eau améliorés incluent les points d'eau raccordés par canalisations, les puits tubulaires ou forages, les puits protégés, les sources protégées, les eaux de pluie et les eaux conditionnées ou livrées.

Tableau 1. Échelle des services du JMP pour le suivi de l'approvisionnement en l'eau de boisson, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP, 2022 : 2)[24]

Si elle fournit un cadre normatif internationalement partagé pour évaluer la sécurisation des services d'eau, cette standardisation repose sur des seuils questionnables. Il existe par exemple le critère des trente minutes aller-retour pour distinguer les services « élémentaires » des services « limités ». Ce seuil, bien qu'opérationnel pour des enquêtes quantitatives, ne reflète pas toujours les réalités locales (accès sécurisé, topographie, danger sur le trajet, fréquence des ruptures d'approvisionnement, capacités physiques, etc.). Le niveau « géré en toute sécurité » est de son côté défini de manière assez stricte : il exige un point d'eau amélioré, situé au domicile, constamment disponible et non contaminé, mais n'intègre pas la question de l'accessibilité économique (le coût du service est absent du critère), ni des conditions sociales et politiques d'accès (contrôle communautaire, inégalités de genre dans la collecte, insécurité, etc.). L'objectif de cette thèse, dans une approche qualitative, sera de mettre à l'épreuve ces indicateurs par l'étude des expériences vécues, caractérisées par des situations d'entre-deux (mal-branchement, branchement informel, bricolages, arrangement, …).

[24] JMP, 2022, « Note d'orientation visant à faciliter la consultation des pays sur les estimations du JMP pour l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène au sein des ménages, OMS, JMP, UNICEF.

La notion de « sécurité en eau » (*water security*) elle-même mérite une mise à distance critique. Son emploi croissant par les instances internationales et différents champs académiques durant la première décennie des années 2000 questionne sur les effets de mode dans les discours sur l'environnement. Face au constat d'une diversité de définitions et d'approches pour définir et étudier la sécurité en eau (Cook et Bakker, 2012), on peut s'interroger sur le caractère opératoire d'une telle notion, produisant parfois davantage un effet discursif lorsqu'elle n'est pas rattachée empiriquement à un terrain d'étude circonscrit. Elle peut renvoyer, telle qu'employée par les instances internationales, à ce que François Molle nomme les « concepts nirvana » (2008), parmi lesquels figurent également les concepts tels que « développement durable », « GIRE » (Gestion intégrée des ressources en eau). Ces concepts, bien qu'attrayants du fait de la vision idéalisée du monde qu'ils promeuvent, sont souvent vagues et ont tendance à dépolitiser les problèmes environnementaux. Ils peuvent ainsi être facilement détournés par divers acteurs pour légitimer leurs propres agendas, tout en masquant les véritables enjeux politiques et les conflits d'intérêts sous-jacents. Concernant la gouvernance des services d'eau, les années 1990 marquent à ce titre un tournant important avec la promotion d'une logique néolibérale dans les politiques de l'eau dans les pays dits des Nords (Bakker, 2005 ; Dell'Aquila et Hellier, 2023 ; Segond, 2024) comme des Suds, portant en creux un modèle de modernisation développementiste (Olivier de Sardan, 2021).

1.1.1.2. Une reconnaissance nationale traduite dans le droit positif

Le droit à l'eau, tel que défini par le cadre des Nations Unies, trouve une traduction en droit français à travers un ensemble de dispositions et une pluralité de codes, témoignant de la complexité des modes de régulation de l'eau (Barone et Mayaux, 2019). Bien qu'il ne soit pas explicitement consacré comme droit fondamental dans la Constitution, le droit à l'eau potable est affirmé dans le Code de l'environnement, à l'article L.210-1, selon lequel : « Chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ». Cette formule reprend clairement deux des cinq critères définis au niveau international : l'accessibilité physique et l'accessibilité économique (conditions acceptables financièrement).

La qualité de l'eau, qui correspond au critère de potabilité, est quant à elle encadrée par le Code de la santé publique. Les articles R.1321-1 et suivants précisent les paramètres physico-chimiques et microbiologiques que l'eau destinée à la consommation humaine doit respecter, conformément aux directives européennes. Ce cadre garantit que l'eau distribuée ne présente pas de risques pour la santé, répondant ainsi au critère de salubrité reconnu dans les normes

internationales. En ce qui concerne la gestion du service public de l'eau, c'est le Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui organise la compétence communale en matière d'eau et d'assainissement. Les articles L.2224-7 et suivants encadrent les modalités de tarification, les choix de gestion directe ou déléguée, et les obligations de continuité et d'égalité du service public.

1.1.1.3. Dans les DROMs, l'effectivité du droit à l'eau en question : le cas martiniquais

Malgré un cadre réglementaire pour l'accès à l'eau potable élaboré sur plusieurs décennies, son effectivité est particulièrement inégale selon les territoires (Blanchon et Boissière, 2022). L'État français a été interpellé à plusieurs reprises ces dernières années au sujet de l'accès à l'eau dans ses territoires outre-mer et, entre autres, en Martinique.

Lors de la quatrième session de l'EPU[25] (Examen Périodique Universel) en 2023, la France est examinée par ses paires, les États Membres des Nations Unies, au sujet des droits humains à l'eau et à l'assainissement. L'État français a alors été interpelé concernant des droits humains à l'eau et à l'assainissement dans les DROMs[26] (Départements et Régions d'Outre-Mer). Selon la Coalition Eau, groupement d'ONG contributrices du rapport de l'EPU, « en 2022, la situation des droits humains à l'eau et à l'assainissement est critique pour les personnes résidant dans les DROMs : l'eau n'y est pas toujours disponible ni accessible en continu, elle est chère et souvent impropre à la consommation[27] ». Ces dernières années, plusieurs rapports émanant d'institutions diverses (2020, 2022, 2023) se sont ajoutés pour attirer l'attention sur les limites de l'accès à l'eau potable en Martinique (Annexe 1). Ces documents mettent en évidence des problèmes récurrents liés à la discontinuité du service, attribuable à des infrastructures vieillissantes ou défaillantes, à un coût élevé de l'eau potable et à une acceptabilité sociale limitée quant à la qualité de l'eau du robinet. La situation martiniquaise est souvent comparée à celle de sa voisine, la Guadeloupe, pour décrire une situation « meilleure » en termes d'accès :

> La région Martinique qui bénéficie comme la Guadeloupe de ressources exceptionnelles est à son tour touchée par de graves tours d'eau en raison de la dégradation de son réseau. La situation actuelle se caractérise par au moins vingt ans de retards accumulés. Les tours d'eau n'ont cependant pas atteint le niveau dramatique de la Guadeloupe. Ce territoire est par ailleurs (comme les autres

[25] L'EPU est un outil créé en 2006 sous la responsabilité du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (CDH) pour examiner tous les cinq ans l'ensemble des États membres des Nations Unies du point de vue des droits humains.
[26] Aux côtés du littoral Nord de l'Hexagone.
[27] Coalition Eau, 2023, Droits humains à l'eau et à l'assainissement dans les Départements et Régions d'Outre-Mer, 4ème cycle de l'Examen Périodique Universel de la France, p. 2. En ligne : Contribution-ecrite-des-ONG-EPU-de-la-France-les-droits-a-leau-et-a-lassainissement-dans-les-DROMs-VF.pdf.

> départements d'Outre-mer) confronté au risque de contentieux communautaires compte tenu du non-respect des normes européennes en matière d'assainissement. Pour autant, les autorités organisatrices semblent avoir pris conscience de la gravité de la situation. [28]

Cette logique comparative entre les différents territoires dits d'outre-mer est souvent employée dans les rapports institutionnels lorsqu'il s'agit de décrire une situation pourtant singulière. Par exemple, « La Réunion est dans une situation relativement favorable par rapport aux autres Outre-mer[29] ». Cette logique tend à homogénéiser des situations plurielles et singulières, à les réduire à un ensemble homogène – l'outre-mer – défini et décrit uniquement au regard de leur lien à l'Hexagone et sans les replacer pour autant dans un contexte historique spécifique de colonisation (Gay, 2021). Dans cette thèse, l'étude de cas de la Martinique, si elle constitue une situation outre-mer, ne peut être généralisée à l'ensemble de ces territoires tant ils demeurent hétérogènes, rendant compte du caractère historiquement construit de l'adjectif « outre-mer » (Constant et Gay, 2025).

En Martinique, les nombreuses jurisprudences relatives à l'accès à l'eau potable de ces dernières années révèlent une défaillance du service d'eau et une faible acceptabilité par la population qui se mobilise pour faire valoir ses droits (Annexe 2). Ces constats interrogent l'égalité législative supposée entre les DROMs et l'Hexagone, telle que portée historiquement par la départementalisation de 1946, puis réaffirmée dans l'article 1er de la Loi pour l'égalité réelle en outre-mer[30]. Le questionnement prend une dimension encore plus marquée dans le contexte des réformes récentes du droit à l'eau, notamment l'ordonnance du 22 décembre 2022 « relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine », qui transpose en droit français la directive européenne 2020/2184. Cette ordonnance introduit de nouvelles obligations pour les collectivités locales, notamment celle d'identifier les personnes sans ou avec un mauvais accès à l'eau sur leur territoire, renforçant ainsi les attentes en matière d'accès équitable à une eau de qualité.

---

[28] Rapport CGEDD et IGA, 2022, « Evaluation du plan d'action pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion, Mayotte et Saint-Martin », p. 6.
[29] *Ibid*., p. 5
[30] Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique : « La République reconnaît aux populations des outre-mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. La République leur reconnaît le droit d'adopter un modèle propre de développement durable pour parvenir à l'égalité dans le respect de l'unité nationale. […] L'Etat et les collectivités […] engagent des politiques publiques appropriées visant à : 1° Résorber les écarts de niveaux de développement en matière économique, sociale, sanitaire, de protection et de valorisation environnementales ainsi que de différence d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel entre le territoire hexagonal et leur territoire ».

Les données chiffrées relatives à l'accès à l'eau potable, bien qu'utilisées de manière récurrente dans les recherches en sciences sociales comme outils de cadrage, appellent une mise à distance critique. En effet, ces indicateurs ne sont pas neutres : ils constituent également des instruments politiques. Le choix opéré par les pouvoirs publics quant aux indicateurs mobilisés oriente l'attention vers certaines problématiques tout en en occultant d'autres, selon des logiques stratégiques ou institutionnelles. Par exemple en Martinique, dans un contexte de forte contamination au chlordécone, les rapports des autorités sanitaires indiquent régulièrement la conformité de la qualité de l'eau distribuée *via* le réseau public d'eau potable. Cependant, cette conformité ne signifie pas une absence totale de contamination (« zéro chlordécone »), mais plutôt l'absence de dépassement d'un seuil d'exposition « acceptable », établi à 0,1 µg/L dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ces normes, bien que répondant à des critères scientifiques, sont également des constructions sociales imbriquées dans la mise en œuvre de politiques publiques. Comme le soulignent Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete, les normes sanitaires sont souvent le résultat de dynamiques institutionnelles où divers acteurs administratifs et scientifiques jouent un rôle crucial d'intermédiaires. Ils montrent que, dans le domaine des alertes sanitaires sur l'exposition des agriculteur·ices aux pesticides, la multiplication des acteurs intermédiaires dans la gestion des alertes favorise leur traduction dans des termes « compatibles avec les logiques qui prévalent dans les champs politico-administratifs qui en sont destinataires » (2017 : 253).

Les approches des sciences sociales, et particulièrement celles qualitatives, permettent de mettre à l'épreuve du terrain ces données chiffrées. La confrontation au terrain permet de les décortiquer et de les inscrire dans leur contexte social de production (déconstruire pour reconstruire). Aussi, les approches qualitatives permettent de complexifier la compréhension de ce que signifie l'accès à l'eau potable au-delà des indicateurs. Les données chiffrées traduisent peu les situations d'entre-deux, comme le mal-branchement, les dysfonctionnements techniques partiels, les branchements informels, les bricolages qui participent à produire au quotidien l'accès réel à l'eau potable. L'attention à ces entre-deux sera au cœur de cette recherche. Ces chiffres rendent également peu compte des rapports de confiance (ou de méfiance) des populations envers les infrastructures, les eaux qu'elles transportent et les acteurs en charge de leur gestion. Pourtant, cette confiance constitue un préalable à toute utilisation et donc à toute satisfaction de l'accès à l'eau.

Ainsi, penser l'accès à l'eau comme un droit humain ne peut se faire sans intégrer la complexité des conditions locales d'accès. Plusieurs recherches récentes en sciences humaines et sociales menées dans les DROMs (Sturma, 2013 ; Thébaux *et al.*, 2022 ; Nicault *et al.,* 2025)

interrogent précisément cette effectivité du droit à l'eau, dans des contextes marqués par ce qui pourrait être qualifié d'« d'exceptionnalité négative » en matière d'application du droit. Ces études empiriques révèlent des tensions entre les principes réglementaires et les réalités de terrain, et proposent une meilleure prise en compte des modes de gestion locale. Malgré un essor récent des études menées « depuis l'outre-mer » (Ferdinand et Manglou, 2021), ces dernières sont encore souvent ignorées lors de la conception et de l'application des politiques publiques liées à l'eau. Cette recherche propose ainsi le dépassement de l'approche technocratique ou standardisée de l'accès à l'eau, en soulignant la nécessité de comprendre comment les critères d'accessibilité sont effectivement remplis selon les contextes, les populations, et les contraintes spécifiques.

Dans la continuité de ces travaux, cette recherche défend une approche qualitative de l'accès à l'eau, en valorisant les données de terrain et en intégrant les définitions plurielles de ce que signifie « avoir accès à l'eau » (Desmazes, 2024). Il s'agit de reconnaître, à la suite de Sylvy Jaglin, « l'existence d'un *continuum* de conditions transcendant les états de branchés et non-branchés » (2004 : 5), mais aussi d'intégrer la multiplicité des rapports et des définitions de l'eau (Linton, 2019) afin de complexifier ainsi la lecture des situations d'accès. Cette recherche défend l'idée de l'accès à l'eau potable comme droit humain et a pour ambition de contribuer aux débats pour améliorer la mise en œuvre effective de ce droit sur le territoire d'étude grâce à un dialogue avec des organismes gestionnaires et associatifs militants sur ces sujets. Dans ce sens, elle propose à présént d'appréhender l'accès à l'eau au-delà de sa dimension normative, à partir des arrangement et négociations entre acteurs qui fabriquent l'accès, permettant ainsi d'interroger l'effectivité du droit à l'eau sur le territoire martiniquais. Ainsi, dans la prochaine sous-partie, il s'agit d'interroger les rapports de pouvoir sous-jacents mais déterminants dans la mise en place de modes d'accès à l'eau.

1.1.2. « Avoir accès à », c'est aussi pouvoir « tirer bénéfice de »

Ces quelques éléments de compréhension de l'élaboration d'un droit humain à l'eau et ses déclinaisons à des échelles plus locales mettent en évidence la dimension politique de la mise en accès. Une théorisation plus aboutie dans ce sens mérite à présent d'être discutée, afin de concevoir les dimensions politiques de la mise en accès de l'eau potable.

Ma réflexion théorique sur l'accès à l'eau a été particulièrement marquée par la lecture d'un article structurant dans la littérature sur la théorisation de l'accès intégrant davantage les dimensions politiques et relationnelles au processus de « donner accès (à l'eau) », dialoguant particulièrement avec les approches géographiques de cette recherche exposées dans la partie

suivante (1.2.). Il s'agit de l'article « Theory of Access » co-écrit par le géographe Jesse C. Ribot et la sociologue Nancy Lee Peluso en 2003. Cette théorisation est issue de leurs recherches empiriques autour de la question de l'accès aux ressources naturelles, et particulièrement du bois, en Indonésie (Peluso, 1995) et au Sénégal (Ribot, 1998). A l'époque de la publication de leurs travaux, la littérature sur l'accès tend davantage à assimiler l'accès à la propriété ou à des droits légalement reconnus, souvent encadrés par des notions telles que les « *bundles of rights* » (faisceaux de droits) et la titularité formelle. C'est une vision juridique ou institutionnelle qui conçoit l'accès principalement comme un droit socialement ou légalement enregistré, protégé et transférable, laissant dans l'ombre les multiples moyens de fait par lesquels les individus peuvent bénéficier d'une ressource. C'est bien cette question que vont intégrer J. C. Ribot et N. L. Peluso dans la théorie de l'accès, le fait de pouvoir bénéficier d'une ressource par l'accès. Les auteur·ices critiquent cette approche trop restreinte et formelle en introduisant une redéfinition de l'accès comme « *the ability to derive benefits from things* » (Ribot et Peluso, 2003 : 153), soit la capacité – et non simplement le droit – de tirer des bénéfices d'une chose. Ce déplacement conceptuel permet d'englober les dimensions sociales, politiques, économiques, symboliques (et extra-légales) de l'accès. Il conduit à considérer les relations de pouvoir, les positions sociales, les identités, les savoirs, les technologies et les capitaux comme autant de mécanismes d'accès qui fonctionnent souvent indépendamment des régimes de propriété. Les auteur·ices s'appuient sur une conception marxiste de la propriété conçue comme une appropriation, et non simplement comme un droit rappelant que, pour Karl Marx, la propriété est « l'aliénation du travail d'autrui incorporé dans des choses matérielles » (*ibid.* : 156), comprise dans le cadre plus large des relations de production et donc des rapports sociaux. Iels utilisent aussi sa distinction entre capital et travail pour penser les rapports entre ceux qui contrôlent l'accès et ceux qui doivent le maintenir. En ce sens, leur approche vise à « mettre la propriété à sa juste place » (*ibid.* : 154), c'est-à-dire comme un mécanisme parmi d'autres, et à proposer un cadre analytique plus large, dynamique et empirique, capable de cartographier les *webs of access* (réseaux d'accès) dans toute leur complexité.

Les auteur·ices distinguent trois formes fondamentales de rapport à l'accès aux ressources : acquérir l'accès (*gaining access*), contrôler l'accès (*controlling access*) et maintenir l'accès (*maintaining access*). Ces formes décrivent différentes positions ou rôles qu'un acteur peut occuper dans les processus sociaux, ces derniers déterminant qui bénéficie d'une ressource, comment, et dans quelles conditions. « Acquérir l'accès », processus initial pour bénéficier de l'accès, n'implique pas nécessairement son « contrôle » : une personne peut accéder à une ressource de manière dépendante, *via* un autre acteur. Le pouvoir de contrôle renvoie à la

capacité à déterminer qui peut accéder ou non à une ressource. Les acteurs en position de contrôle possèdent souvent une forme d'autorité ou de pouvoir, qu'elle soit légale (titre foncier, permis d'exploitation), institutionnelle (pouvoir administratif) ou informelle (statut social, domination économique). Enfin, le maintien de l'accès suppose un travail relationnel, économique ou symbolique d'un acteur pour préserver son accès à une ressource dans le temps. Cette catégorisation des temporalités de l'accès repose sur une approche relationnelle du pouvoir influencée par les travaux de Michel Foucault. Le pouvoir est envisagé non seulement comme la capacité d'un acteur à en influencer d'autres (approche wébérienne), mais aussi comme quelque chose de diffus, qui circule à travers les institutions, les discours, et les relations sociales, sans toujours être attaché à un individu : « le pouvoir est inhérent à certains types de relations et peut émerger ou découler des conséquences ou effets voulus ou non des relations sociales[31] » (Ribot et Peluso, 2003 : 155). Cette approche met particulièrement en avant la dimension stratégique du pouvoir. Dans le sillage de l'approche foucaldienne, celui-ci se manifeste dans des agencements changeants, dans des tactiques et des rationalités locales, qui finissent parfois par se consolider en stratégies globales. Mais ces stratégies ne renvoient pas nécessairement à un sujet central ou à une volonté consciente (il ne relève pas chez M. Foucault d'une structure comme chez K. Marx, car le pouvoir est selon lui relationnel, tissé de relations à relations), mais elles sont souvent anonymes, spontanées, émergentes. Le pouvoir est aussi productif : il génère du savoir, des catégories construites socialement (chez Foucault, on relève la folie, la sexualité, la délinquance), des institutions et même des formes de réalité. Dans cette perspective, l'accès à l'eau est compris comme un ensemble de normes construites socialement et érigées en tant que telles par des dispositifs de pouvoir.

Dans le contexte postcolonial qui nous intéresse, marqué par l'empreinte de l'esclavage et de la colonisation française, cette théorie de l'accès comme « capacité de tirer bénéfice de » permet d'intégrer les formes d'appropriation coloniales de l'espace au-delà des dispositifs légaux, mais aussi symboliques qui véhiculent des « bonnes » et « mauvaises » manières d'être en relation avec l'environnement (Blanc, 2020). La mise en accès de l'eau véhicule voire valorise certains rapports à l'environnement et à l'eau et induit des hiérarchies sociales, en particulier socio-raciales dans le contexte antillais (Bonniol, 1990) à partir de ces rapports.

Cette conception du pouvoir suppose aussi de concevoir les formes de régulation au-delà des cadres strictement formels mais aussi issues de régulations informelles et/ou communautaires (Ostrom, 2010), où les relations aux ressources sont guidées par des valeurs

[31] Traduction (Deepl) : « power is inherent in certain kinds of relationships and can emerge from or flow through the intended and unintended consequences or effects of social relationships ».

plurielles (Belaidi et Euzen, 2009). Pour bénéficier de l'accès, les individus investissent ainsi non seulement dans des moyens de production, mais aussi dans les relations sociales qui leur permettent d'accéder aux ressources. Cette contribution permet de donner un cadre conceptuel mais aussi un cadre d'analyse pour étudier la manière dont les différents acteurs gagnent l'accès, le contrôlent et le maintiennent pour garantir un droit humain aux populations. Ainsi, je retiens aussi de cette théorisation une application concrète pour l'analyse empirique de l'accès. Celle-ci implique d' « identifier et cartographier le flux de la ressource et ses bénéfices » et « d'identifier les mécanismes par lesquels les différents acteurs impliqués obtiennent, contrôlent et maintiennent le flux de bénéfices[32] » (*ibid*. : 160).

La théorisation de J. Ribot et N. Peluso propose une grille de lecture politique de l'accès, à rebours des définitions formelles et réglementaires souvent véhiculées par les indicateurs institutionnels. En déplaçant l'analyse de l'accès vers les processus sociaux qui le rendent possible, leur approche met en lumière les relations de pouvoir, les négociations et les jeux d'échelle qui structurent la manière dont les individus ou groupes parviennent à bénéficier des ressources. Ainsi, penser l'accès à l'eau, non plus comme une simple question de disponibilité ou de droit formel, mais comme une forme de pouvoir, permet de dénaturaliser cette question. Cela revient à interroger les conditions sociales, politiques et historiques qui façonnent les paysages dits « socio-écologiques » et à les lire au prisme des structures de pouvoir qui les organisent.

1.2. Les dimensions spatiales de l'accès à l'eau

1.2.1. S'approprier l'espace pour donner ou avoir accès : apports de géographie sociale

Dans leur article introductif au dossier *« L'appropriation de l'espace »* publié dans *Norois* (2005), Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, héritiers de la géographie sociale française des années 1980 et qui en approfondissent les réflexions contemporaines (Séchet et Veschambre, 2006 ; Blanchard *et al.*, 2021), proposent de faire de l'appropriation une notion centrale de la géographie sociale. Selon eux, l'appropriation de l'espace désigne l'ensemble des rapports sociaux, matériels et symboliques, qu'un individu ou un groupe entretient avec un espace, qu'il s'agisse de son usage, de sa transformation, de sa possession, de sa représentation ou de son contrôle. Cette notion dépasse largement la seule question juridique de la propriété, rejoignant ainsi l'approche de l'accès retenue de N. Ribot et J. Peluso. Elle recouvre une

[32] Traduction (Deepl) : « identifying and mapping the flow of the particular benefit of interest […] mechanisms by which different actors involved gain, control, and maintain the benefit flow ».

pluralité de formes que les auteurs regroupent en deux grandes catégories : les modalités d'appropriation matérielles et idéelles. L'appropriation matérielle comprend par exemple l'usage exclusif d'un lieu (comme une maison ou un espace clôturé), l'usage autonome (la capacité à utiliser librement un espace sans contrainte sociale ou institutionnelle), ou encore le contrôle exercé à distance sur un espace (par des règles ou des dispositifs de surveillance). L'appropriation idéelle, quant à elle, recouvre des dimensions plus subjectives et symboliques : la connaissance pratique d'un lieu, le sentiment d'attachement ou de familiarité, l'identification collective à un espace, ou encore son marquage symbolique (noms, monuments, drapeaux, etc.) (Ripoll et Veschambre, 2005).

Ainsi définie, la notion d'appropriation est un outil analytique puissant pour étudier la question de l'accès à l'espace. Elle permet de dépasser une vision purement formelle ou juridique de l'accès, souvent limitée à la distinction entre espace privé et espace public, pour intégrer des dimensions plus fines : qui peut vraiment utiliser un espace ? qui y est légitime ? qui s'y sent « chez soi » ? qui le contrôle, même sans y être physiquement présent ? Comme le souligne les auteurs, « l'entrée par l'appropriation invite à ne jamais perdre de vue les inégalités sociales et rapports de force ou de pouvoir qui traversent toute société, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques » (Ripoll et Veschambre, 2005 : 1). Elle révèle que l'accès à l'espace est hiérarchisé, inégalement réparti, socialement construit, et qu'il est toujours pris dans des rapports de pouvoir.

Par exemple, les auteurs montrent que certains groupes sociaux peuvent avoir un accès matériel mais non autonome à un espace (comme les habitant·es précaires de logements sociaux) ou, au contraire, un usage autonome d'un espace public sans en avoir l'exclusivité (comme certains usagèr·es informel·les). De même, l'accès symbolique à un espace peut être refusé, même lorsque l'accès physique est autorisé, comme dans le cas des travailleur·euses immigré·es qui ne peuvent jamais pleinement s'approprier leur lieu de vie, ni s'y sentir légitimes. Ils s'appuient sur une définition héritière des travaux de Pierre Bourdieu en transposant la notion de capital à l'espace : « L'espace ou plutôt les rapports à l'espace doivent être considérés comme des formes de capital, rapportant des « profits » à ceux qui en bénéficient, et donc sources d'inégalités sociales de toutes sortes » (Ripoll et Veschambre, 2005 : 8). Selon les auteurs, l'espace n'est pas un capital autonome[33], car cela reviendrait à réifier le spatial comme une

[33] Il s'agit là d'une réponse à la controverse de l'usage de la notion de « capital spatial » en sciences sociales, introduite en géographie par Jacques Lévy dans les années 1980, puis reprise et redéfinit par Michel Lussault et Laurent Cailly par la suite. F. Ripoll répond à cette controverse dans un article critique publié en 2019, où il propose une grille de lecture pour analyser comment l'espace traverse et configure l'accumulation, la valorisation et la transmission des capitaux, sans formuler artificiellement de nouveaux « capitaux » (Ripoll, 2019 : 305).

réalité séparée du social. Il s'agit plutôt d'intégrer la dimension spatial comme constitutive de tout capital, et plus largement, de tout fait social (Ripoll, 2019). L'espace est le résultat de rapports de domination mais aussi le support de formes de contestations (Ripoll, 2005) ou de résistances (Ripoll, 2008). Dans ce cadre, l'approche par l'espace social permet d'interroger de manière renouvelée les effets des politiques publiques : favorisent-elles l'émergence de nouvelles spatialités ? ou encore leur recomposition ? ces spatialités sont-elles la matérialisation de nouvelles formes d'inégalités ? ou des formes de résistances ? Elle permet donc *in fine* d'appréhender la dimension spatiale des inégalités sociales (Backouche *et al.,* 2016) et propose par là un cadre théorique mais aussi analytique fécond.

En Martinique, l'espace constitue une entrée particulièrement riche pour comprendre l'épaisseur historique des inégalités sociales. L'organisation matérielle du territoire est fortement héritée de la période coloniale et esclavagiste. La géographe et anthropologue Christine Chivallon parle, pour décrire l'espace antillais martiniquais, de la plantation esclavagiste comme d'une matrice spatiale[34] (Chivallon, 1998). Lorsque les premiers colons français débarquent en Martinique au XVIIème siècle, ceux-ci s'attèlent rapidement à redessiner l'espace en se l'appropriant. L'accaparement des terres se fait au profit d'une économie d'exportation et extractive, rapidement orientée autour de la culture de la canne à sucre, et son implantation répond à une réelle logique spatiale : « le domaine sucrier exige d'être étendu […], on avait accoutumé de diviser les concessions en profondeur, c'est-à-dire en partant de la mer vers les sommets de l'intérieur, à chaque portion de côte cultivée attenait comme un complément montagneux appelé « chasse », inutilisable par le sucrier » (Delawarde, 1935 : 22-23). L'appropriation de l'espace par les planteurs – qui suppose l'éradication des populations préexistant à leur arrivée (les années 1657-1658 marquent le massacre et l'expulsion des dernièr·es Caraïbes), et le maintien des populations africaines rendues en esclavage dans des espaces clos et limités – leur permet aussi une appropriation des ressources en eau, indispensable au fonctionnement de l'industrie sucrière et à la vie dans les habitations. Lors de l'abolition de l'esclavage, en 1848, ces terres en possession des colons ne sont pas redistribuées. Au contraire, les planteurs propriétaires des ancien·es esclavisé·es[35], aussi appelés *békés* seront indemnisés

[34] L'historien antillais Jean-Pierre Sainton parle aussi de « matrice » de la plantation dans ses écrits sur l'histoire sociale de la Caraïbe et des Antilles françaises, notamment dans *Histoire et civilisation de la Caraïbe : le temps des matrices. Economie et cadres sociaux du long XVIIIème siècle,* publié en 2004, et dans *La décolonisation improbable. Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967),* publié en 2012. Christine Chivallon inscrit davantage cette matrice comme productrice de l'espace martiniquais.

[35] Je préfère l'emploi du terme « esclavisé·e » à celui d' « esclave » pour ne pas réduire les personnes réduites en esclavage à leur seule condition d'esclave et à ne pas occulter le processus de mise en esclavage dont iels font partie. Voir (Lefévre, 2021).

lors de l'Abolition, en compensation à la main d'œuvre gratuite qui leur est enlevée (Balguy, 2023). Les esclavisé·es sont affranchi·es, mais la matrice de la plantation demeure. Les affranchi·es sont donc souvent contraint·es de continuer de travailler dans les plantations dans des conditions proches de l'esclavage. La matrice de la plantation matérialise une société basée sur des hiérarchies socio-raciales héritées de la colonisation française, les *békés* étant en haut de la pyramide sociale (Bonniol, 1990). Cette matrice est éminement spatiale puisqu'elle structure durablement l'organisation du territoire et les modalités d'accès à ses ressources[36]. En effet, « Le domaine du foncier condense l'histoire des rapports sociaux martiniquais » (Chivallon, 2012 : 468) dans la mesure où il matérialise le corps social et ses hiérarchies hérités du passé colonial et esclavagiste : un foncier possédé par une minorité blanche descendante des premiers colons. Lors de la départementalisation de 1946, la rétribution des terres n'est pas à l'ordre du jour et le nouveau département engage des politiques de développement. Celles-ci participent à la tertiarisation de la société martiniquaise. Dans ce contexte, les békés se diversifient, transforment leur économie marquée notamment par le passage partiel à la culture de la banane et les investissements dans le secteur tertiaire (Lavenaire, 2017). Malgré cette restructuration, leur économie reste basée sur la possession de la terre, et sur un capital économique acquis grâce à la main d'œuvre gratuite et servile. Dans les années post-départementalisation, la monoculture de la banane remplace peu à peu et en partie la culture de la canne qui fait face à une crise (voir chapitre 4). Le capital se déplace, il se fixe ailleurs, dans la production de banane, mais suit toujours les mêmes logiques d'une économie extractive d'exportation, et est concentré au sein de la même minorité blanche. La nouvelle monoculture est cette fois soutenue par l'expansion mondiale de l'industrie chimique qui permet d'augmenter les rendements[37]. Les pesticides, et notamment le chlordécone utilisé officiellement entre 1972 et 1993 en Guadeloupe et Martinique, sont répandus sur les parcelles de bananes, s'infiltrent et s'écoulent, de la terre, à l'eau, aux plantes, aux animaux, au sang…

Avec la pollution des socio-écosystèmes martiniquais au chlordécone, le processus de dépossession lié à l'appropriation coloniale des terres se poursuit avec d'autres formes de dépossession : accès à un environnement sain et à une alimentation de qualité. Ces formes de dépossession relèvent de ce que Malcom Ferdinand nomme l' « habiter colonial », qui produit trois types de ruptures matérielles à l'environnement : « paysagères, biodiversitaires et métaboliques » (Ferdinand, 2019 : 71). Et, ainsi, on en revient à la même matrice car « au centre

[36] On peut citer l'exemple de l'accès au littoral qui n'échappe pas à cette empreinte coloniale par la permanence du dispositif foncier 50 pas géométriques (Pujar, 2011 ; Chadenas *et al.*, 2016).
[37] Souvent présenté comme un moyen de « lutte contre le charançon du bananier », l'utilisation du chlordécone nécessite d'être replacée dans son contexte social d'une économie capitaliste visant l'augmentation exponentielle de la rentabilité des surfaces agricoles exploitées.

de l'habiter colonial de la Terre se trouve la Plantation » (*ibid.*). L'habiter colonial est par nature inégalitaire, en cela qu'il extraie de la terre pour produire des richesses bénéfiques à une minorité socio-raciale spécifique. Il produit un espace social hiérarchique, où un petit nombre capte par accumulation les bénéfices de leur extraction, ainsi qu'un environnement appauvri par l'expérience de la monoculture. L'impact social et écosystémique de la plantation renvoie à la notion de plantationocène, relecture critique de la notion d'Anthropocène, qui remet en cause l'égale responsabilité humaine face à la destruction des socio-écosystèmes. Le Plantationocène ne renvoie pas uniquement à une ère historique, mais un processus toujours en cours, dans lequel l'extractivisme, la déshumanisation (Chivallon, 2022) et l'exploitation des ressources continuent à déstructurer les écosystèmes et les relations sociales. Dans ce cadre, la notion peut être appréhendée comme un sous-ensemble du capitalisme extractif, où les plantations constituent des lieux-clés de la mise en marche de l'économie globale capitaliste moderne, à travers l'extraction du travail et des ressources naturelles à grande échelle (Boutaleb et Brisson, 2023). L'habiter colonial crée de la précarité, où les passés et les présents ne peuvent avoir de futurs (Tsing Lawenhaupt, 2017 : 105).

La matrice de la Plantation s'infiltre dans l'eau qui est bue au quotidien par les Martiniquais·es. La colonialité de la Martinique renvoie en effet à une société structurée autour de relations environnementales, économiques et sociopolitiques héritées de son passé colonial. A ce titre, la matrice de la Plantation participe encore aujourd'hui à la production du paysage de l'eau potable car, nous le verrons dans les chapitres suivants, elle est imbriquée dans les relations pour le partage de la ressource, dans la qualité de la ressource, la confiance des usagèr·es, le prix de l'eau, la marchandisation des eaux en bouteille, etc. Il ne s'agit pas uniquement des mécanismes passés d'appropriation de l'espace, mais aussi des recompositions spatiales contemporaines du colonial (notamment avec les modes de consommation détenus par les *békés* : supermarchés, automobile, téléphonie). Ces nouvelles recompositions peuvent être associées à des « avatars de la Plantation », qui reproduisent des rapports de classe et de race. Une réflexion sur l'accès à l'eau ne peut faire l'économie de cette prise en compte, pour décrire la manière dont cette histoire détermine encore aujourd'hui les formes d'appropriation de l'eau et les modalités de son accès.

Cette appréhension sociale de l'espace, qui excède l'approche juridique de l'appropriation, participe à ce que Lefebvre nomme « le droit à la ville », cette « forme supérieure du droit » qui comprend un droit à l'appropriation et à la production de l'espace, décliné comme : « le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville » (Lefebvre, 1968 : 155). Au-

delà de la question strictement urbaine, c'est bien une question relevant du droit à l'habiter que soulèvent ces réflexions autour de l'appropriation de l'espace. Le « droit à l'eau » (au sens d'eau potable), reformulé à partir des réflexions tirées de la lecture des textes de géographie sociale, peut être envisagé comme un « droit à l'habiter » conditionné par un « droit à un environnement sain », alimenté par le droit positif mais le dépassant. Les questions de droit à l'eau sont ainsi imbriquées dans les réflexions de justice environnementale et sont intrinsèquement liées aux capacités (ou capabilités au sens d'A. Sen) des acteurs d'un territoire à pouvoir bénéficier équitablement et de façon acceptable d'un accès à une eau potable (Nicault, 2023). Pour reprendre les déclinaisons du droit à la ville de Lefebvre, le « droit à l'eau » (au sens de l'eau potable, et non des espaces de l'eau – voir Nikolli, 2019) peut être défini comme la capacité à s'approprier équitablement et de façon collectivement acceptable une eau potable, ainsi que la capacité de participer à la mise en accès de l'eau, en intégrant par exemple les rapports spécifiques à l'eau d'un territoire. Le droit à l'eau ne présuppose pas nécessairement une revendication de celui-ci, d'autant que la capacité des acteurs à revendiquer des droits est préalablement conditionnée par la possession d'un certain nombre de capitaux (économiques, culturels, symboliques).

Entrer par l'appropriation de l'espace permet d'accéder aux logiques d'organisation sociales et aux usages des ressources naturelles. Ainsi, l'approche de géographie sociale permet de dépasser un premier dualisme : celui d'espace/société, en tant qu'étude de « la dimension spatiale des rapports sociaux » (Séchet et Veschambre, 2006 ; Ripoll, 2025). Mais si les modes d'appropriation de l'espace permettent d'appréhender l'accès à des espaces socialisés, l'appropriation de l'eau et son accès sont conditionnés par sa nature fluide qui doit être prise en compte dans notre réflexion. Les mécanismes d'appropriation de l'espace permettent de comprendre seulement en partie les mécanismes d'appropriation de l'eau.

1.2.2. S'approprier l'eau : intégrer sa nature fluide

1.2.3.1. Faire de l'eau une ressource

Dans le cas martiniquais, l'appropriation coloniale de l'espace permet seulement une appropriation partielle de l'eau. Elle est une condition nécessaire, puisque l'accaparement du foncier facilite l'accès aux espaces aquatiques : les rivières et les sources sont captées en eau pour les usages domestiques et industriels des habitations ; la proximité avec le littoral permet la circulation des marchandises. Pour autant, l'appropriation de l'eau suppose d'intégrer à la réflexion un ensemble de dispositifs socio-techniques permettant de la capter, la canaliser, la transporter, la délivrer, pour faire face à sa nature fluide. C'est ce que met en évidence Chloé

Nicolas-Artero : « contrairement aux enjeux fonciers, la spécificité de la matière fluide de l'eau rend l'utilisation de techniques et de technologies indispensables à son appropriation » (Nicolas-Artero, 2024 : 14). Elle distingue plusieurs processus d'appropriation qu'il convient de distinguer dans l'analyse, notamment celle des conflits et tensions autour du partage de l'eau (chapitre 5). L'accaparement, renvoie « à la saisie par un acteur de la totalité d'une ressource naturelle » (*ibid.* :12), c'est-à-dire à l'obtention du monopole sur l'utilisation de la ressource ; la concentration qui consiste à « faire converger l'eau sans pour autant en obtenir la majorité » (*ibid.*); l'accumulation « traduit la volonté d'accroitre la quantité d'eau dans un même point à un moment donné pour l'amasser et augmenter son volume » (*ibid.* : 13), et la dépossession, héritée de la notion d' « accumulation par dépossession » proposée par David Harvey (2003), qui est utilisée dans la littérature « pour montrer la façon dont les acteurs s'emparent de l'eau par des processus qui ne sont ni économiques ni légaux » (*ibid*.). Ces mécanismes pluriels d'appropriation, qui peuvent être appliqués à l'eau, passent par l'utilisation de techniques, mais surtout par l'acquisition préalable de capitaux et la formation et mobilisation de savoirs socio-techniques. Ces modalités d'appropriation, seront appréhendées dans leurs dimensions matérielles et immatérielles (idéelles).

Ces mécanismes d'appropriation disent quelque chose du statut de l'eau. S'approprier l'eau, par l'usage de savoirs et de techniques, c'est faire de l'eau une ressource. La ressource eau, Claude Raffestin nous le dit, n'existe pas en dehors d'une appropriation sociale, car elle est issue d'une relation, d'une production sociale :

> Une ressource est le produit d'une relation. Dès lors, il n'y a pas de ressources naturelles, il n'y a que des matières naturelles. On aurait tort de penser qu'il s'agit d'un quelconque problème de sémantique. Il s'agit de tout autre chose et surtout de bien plus : c'est une conception historique de la relation à la matière qui fonde la nature socio-politique et socio-économique des ressources, "resources are not natural ; they were never, and they never will be !" (Raffestin, 1980 : 291-92)

Dans le sens de C. Raffestin, on ne peut parler de ressources naturelles, car de « naturelle », il n'y a que la matière, celle qui n'est pas encore appropriée. Cette approche permet de dégager les processus de « mise en ressource » ou d'appropriation de la matière, dont nous avons détaillé les contours plus haut. Par sa disctinction entre matière et ressource, il propose une réelle politisation de la nature. Au-delà de la question sémantique (utiliser le terme « ressource » ou « matière »), les ressources s'inscrivent toutes dans des processus d'appropriation et donc dans des rapports de pouvoir. La géographie politique française propose à ce titre, aux côtés des approches de *political ecology* notamment, un réel potentiel critique (Blot et Gonzalez Besteiro,

2017). Plus précisément, la contribution de Frédérique Blot dans l'ouvrage récent *Espaces critiques* (Ripoll et Caillault, 2025) réaffirme la dimension critique de l'approche relationnelle de C. Raffestin. Elle souligne qu'il développe une géographie du pouvoir qui ne se réduit pas à l'État, comme a pu le faire la géographie politique auparavant. Le pouvoir est, dans l'héritage des travaux de Michel Foucault, à tous les niveaux, relationnel et nécessite une compréhension systémique du monde (Blot, 2025). Les mécanismes d'appropriation de l'eau potable, y compris lorsqu'elle est liée à un service public, peuvent relever à la fois d'acteurs publics et privés. Mais ces acteurs ne doivent pas être appréhendés d'un point de vue binaire : l'appropriation de l'eau potable résulte souvent d'interactions complexes entre ces deux sphères. C'est ce que nous montrent Mehta *et al.* (2012) avec la notion de « *water grabbing* » qui intègrent l'ensemble des « acteurs de pouvoir » (*powerful actors*). Les logiques capitalistiques d'accaparement peuvent par exemple être soutenues par des institutions et politiques publiques. Ces imbrications entre acteurs publics et privés dans l'économie capitalistique sont amplement décrites par les travaux de *political ecology*. Par exemple dans ceux de J. C. Ribot dans son étude de la filière de charbon : « L'État maintient non seulement ses propres revenus provenant du charbon de bois, mais soutient également le modèle de bénéfices présent le long de la chaîne de production[38] » (Ribot, 1998 : 17). Dans l'analyse des processus d'appropriation de l'eau, et plus largement des ressources naturelles, il convient donc de ne pas systématiquement opposer les pouvoirs publics et mécanismes de marché mais plutôt de voir leurs imbrications, les circulations entre les sphères publiques et privées dans un contexte où les services d'eau sont pris dans des logiques en tensions (l'intérêt général/le service public et la dépendance aux entreprises privées motivées par le profit sur l'eau).

Ce chapitre propose de rendre compte des complémentarités des approches de géographies sociale et du pouvoir pour appréhender les objets environnementaux[39]. La première permet de circonscrire théoriquement et analytiquement la notion d'appropriation de l'espace, un préalable pour penser les modalités d'accès à l'eau. La géographie politique francophone, inspirée des travaux de C. Raffestin pense davantage la question de la mise en ressource qui peut être traduite comme une forme d'appropriation, mais qui se distingue de l'appropriation de l'espace par la mobilisation de dispositifs socio-techniques (qui comprennent les savoirs) pour faire de l'eau une ressource appropriable. Cette approche prend davantage en compte le caractère fluide de l'eau et permet de l'intégrer dans une réflexion plus spécifique sur

[38] Traduction personnelle depuis l'anglais: « The state not only maintains its own income stream from charcoal but also supports the pattern of gain found elsewhere along the filière ».
[39] Cette proposition est déjà faite, entre autres, par Selin Le Visage dans sa thèse sur l'irrigation en Turquie, qui insiste sur la complémentarité de ces approches géographiques (Le visage, 2020).

l'appropriation de l'eau. La géographie politique fournit enfin des pistes de réflexions pour consolider l'approche environnementale de la géographie sociale, et répondre à ses « *inquiétudes écologiques* » (Ripoll et Caillault, 2025 : 29). Les réflexions sur la fluidité de l'eau nous mènent à la nécessité de pouvoir caractériser ces circulations, et leurs spatialités. C'est ici que l'approche de *political ecology* fournit des outils importants pour caractériser les dynamiques aquatiques dans une dimension hydrosociale.

1.2.3.2. Appréhender des circulations de l'eau du point de vue de la political ecology

Parmi les nombreux·ses contributeur·ices à l'approche de *political ecology*[40] (Encadré 1), les années 1990 marquent l'émergence de la *urban political ecology* (UPE) représentée par les figures telles que Jessica Budds, Maria Kaïka, Jamie Linton ou Erik Swyngedouw. Leur approche est héritière de plusieurs traditions jusque-là différenciées mêlant ainsi « de façon originale les apports de l'éco-marxisme de Noel Castree ou David Harvey avec les approches de la théorie acteur-réseau » (Blanchon et Graefe, 2012 : 36). Ce champ entend explorer les dynamiques sociales, économiques et politiques qui façonnent la nature urbaine (Heynen, 2017). Ces auteur·ices vont participer à travailler et élaborer des concepts structurants pour penser les circulations et spatialités hydro-sociales de l'eau.

Encadré 1. Bref aperçu de l'émergence de la *political ecology*

La *political ecology* est née dans les années 1980 dans le monde anglophone (États-Unis) dans un contexte de tensions entre approches quantitatives peu engagées et approches plus politiques de l'environnement, face à la formulation d'une nouvelle urgence climatique (Robbins, 2012). Composée principalement d'anthropologues et de géographes, elle s'inscrit à la croisée de l'écologie culturelle et des approches critiques mobilisant les théories néo-marxistes et de l'économie politique. La *political ecology* connaît plusieurs phases d'évolution qui reflètent l'évolution du paysage intellectuel, social et politique (Kull et Batterbury, 2017). Dans les années 1980, lors de sa fondation, elle s'inscrit fortement en réaction aux explications néo-malthusiennes et apolitiques de problèmes environnementaux à l'œuvre dans la géographie quantitative, en se focalisant sur les liens entre dégradation environnementale et marginalisation socio-économique, principalement dans les pays dits des Suds (Blaikie et Brookfield, 1987 ; Watts, 1983). Dans les années 1990, les sciences sociales du monde anglophone sont marquées par l'influence du postmodernisme et du poststructuralisme[41], mettant en cause des grands discours totalisant de l'Occident, une conception linéaire de l'histoire et aussi, pour ce qui est du poststructuralisme, relevant d'une crise esthétique et politique de la représentation et du sujet (Angermuller, 2007). C'est aussi dans ces années que se diffusent les écrits de Bruno Latour - pour qui le postmodernisme constitue un échec intellectuel - auprès des *political ecologists.* Son approche sur les hybrides et sa théorie de

[40] Pour une épistémologie plus détaillée de l'approche de *political ecology*, voir la thèse de Anne-Lise Boyer (2020), *De la ville-oasis à la ville désert. L'adaptation urbaine à la rareté à l'eau à Phoenix et à Tuscon (Arizona)*, Thèse de géographie, Université de Lyon, 439 p.

[41] S'ils se diffusent dans le monde anglophone, le postmodernisme et le poststructuralisme sont influencées par des figures intellectuelles françaises, parmi lesquelles on peut citer Jean-François Lyotard, Roland Barthes, Jacques Lacan, Michel Foucault, Gilles Deleuze et Jacques Derrida, que l'on regroupe outre-Atlantique sous l'appellation de la *French Theory*. La lecture groupée de ces auteurs se fera plus largement dans les espaces académiques anglophones, voire hispanophones pour certaines, que francophones.

l'acteur-réseau revisite la manière d'appréhender les objets environnementaux et techniques, en outre, les relations à l'environnement. Ces nouvelles influences produisent une attention accrue aux discours environnementaux dans les sciences sociales, aux régimes de vérité, aux situations de controverses, à la construction sociale de la « nature » et aux technologies de pouvoir dans la gestion environnementale.

En quelques mots, le concept de métabolisme appliqué à la ville est en partie hérité du marxisme. Dans le champ de l'UPE, cette notion a été réinvestie et enrichie à partir des années 2000 par des auteur·ices comme Erik Swyngedouw, Maria Kaïka, Nik Heynen et Matthew Gandy. Le tournant majeur opéré par ces auteur·ices est d'insister sur la dimension hybride du métabolisme urbain. Ce dernier ne doit plus être compris comme une simple métaphore fonctionnelle empruntée au corps humain, mais comme un processus historique, matériel et social de transformation de la nature en ressources urbaines (eau, énergie, aliments, déchets) à travers des circuits de circulation, d'appropriation et de domination (Gandy, 2004). Ce processus met en évidence l'interdépendance entre flux biophysiques (matières, eau, énergie) et dynamiques socio-politiques (inégalités, régulation, marchandisation). E. Swyngedouw (2006) met en avant une lecture du métabolisme urbain comme processus de circulation socio-naturelle, où l'eau devient un actant au même titre que les humains. Ce métabolisme n'est jamais neutre. Il reflète et reproduit des rapports de pouvoir, de classe, de genre ou d'ethnicité. Dans cette perspective, la ville devient un cyborg, au sens de Donna Haraway – un assemblage d'humains et de non-humains – dont les circuits vitaux sont traversés par des luttes socio-politiques (Haraway, 2006).

La notion de cycle hydrosocial

Le concept de cycle hydrosocial naît en réaction au paradigme dominant du « cycle hydrologique », développé au XX^{ème} siècle, notamment par Robert Horton (Horton, 1931), comme un outil scientifique visant à légitimer l'émergence de l'hydrologie en tant que discipline autonome. Le cycle hydrologique représente l'eau comme un phénomène purement physique, séparé de tout contexte social, circulant sur, dans et au-dessus de la surface terrestre, indépendamment des actions humaines. La notion de cycle hydrosocial, développée dans les années 2000 par les *political ecologists*, a pour ambition de critiquer et dépasser les limites du cycle hydrologique classique, en intégrant les dimensions politiques, sociales et culturelles de l'eau. Elle trouve ses racines dans les travaux d'E. Swyngedouw, qui utilise notamment l'expression de « *water flows of power* » (flux d'eau de pouvoir) pour décrire le parcours de l'eau (Swyngedouw, 2004) ou encore ceux de K. Bakker. Ces contributions appréhendent l'eau comme un objet socio-naturel hybride, produit de la rencontre indissociable entre les processus biophysiques et les agencements techno-politiques, culturels et symboliques. Le concept d'hybride, hérité de la Théorie de l'acteur-réseau et de la notion développée par Bruno Latour

(Encadré 2), permet de penser des entités comme l'eau potable, l'eau sacrée ou encore l'eau embouteillée, comme ne relèvant ni exclusivement de la nature, ni uniquement du social, mais bien d'un enchevêtrement de dispositifs matériels, de normes, de significations et de techniques.

Encadré 2. La Théorie de l'acteur-réseau (ANT), une théorie pour saisir les « hybrides »

Dans sa critique du modernisme, notamment dans son ouvrage *Nous n'avons jamais été modernes* (1991), Bruno Latour avance l'idée que la modernité repose sur une fiction de séparation entre nature et culture, entre objets et sujets, entre faits et valeurs. Pourtant, dans la réalité, nos sociétés produisent constamment des « hybrides » qu'il appelle aussi des « socionatures » : des entités mêlant à la fois le naturel et le social, le technique et le politique (*i.e.* un barrage, un vaccin, une pollution).
La crise environnementale révèle de manière plus visible des questionnements à la frontière entre le naturel et l'artificiel, entre la nature et le sujet, entre le local et le global. Elle est, selon Latour, le témoin d'une hybridation toujours en creux mais à peine découverte, preuve que nous n'avons jamais été modernes : « Mais où classer le trou d'ozone, le réchauffement global de la planète ? Où mettre ces hybrides ? Sont-ils humains ? Humains puisque c'est notre œuvre. Sont-ils naturels ? Naturels puisqu'ils ne sont pas notre fait » (Latour, 1991 : 72).
L'ANT, aussi appelée sociologie de la traduction, est la méthode proposée par Bruno Latour et un groupe de chercheurs de l'Ecole des Mines pour étudier les sciences et les techniques (Akrich *et al*., 2006). Elle repose sur une ontologie relationnelle, où chaque « acteur » (humain ou non) n'existe que par les relations qui le constituent dans un réseau. Le concept d'hybride trouve ici son prolongement : au lieu de séparer les sphères, l'ANT permet de suivre les trajectoires concrètes de ces entités composites, qui circulent, influencent, transforment et traduisent des intérêts hétérogènes.

En 2014, Jamie Linton et Jessica Budds proposent de définir de façon plus systématique la notion de « cycle hydrosocial », s'inspirant des théories de la socio-nature développées par E. Swyngedouw (2004). Iels définissent le cycle hydrosocial comme « processus socio-naturel par lequel l'eau et la société se coproduisent mutuellement dans l'espace et dans le temps[42] » (Linton et Budds, 2014 : 6). Cet article de 2014 s'emploie à enrichir les débats sur la matérialité et l'agentivité de l'eau. À la suite de Christopher Bear et Jacob Bull (2011) ou K. Bakker (2012), J. Linton et J. Budds insistent sur la capacité de l'eau à structurer, contraindre ou perturber les relations sociales. Son irrégularité spatio-temporelle, sa fluidité et ses propriétés bio-physiques font d'elle une actante dans les reconfigurations socio-techniques (Linton et Budds, 2014 : 7-8). Les auteur·ices rejettent ainsi les visions qui réduisent l'eau à un simple support des conflits ou des politiques, pour souligner sa contribution active à la production des subjectivités, des institutions et des rapports de pouvoir. Reprenant l'intuition suivante de K. Bakker, « alors que le H_2O circule dans le cycle hydrologique, l'eau en tant que ressource circule dans le cycle hydrosocial[43] » (2002 : 774), l'eau ne peut être comprise indépendamment des dispositifs qui la matérialisent (réseaux, infrastructures, lois, représentations, etc.). Cette distinction (entre l'eau

[42] Traduction (Deepl) : « *a socio-natural process by which water and society make and remake each other over space and time* ».
[43] Traduction personnelle : « *whereas H_2O circulates through the hydrologic cycle, water as a resource circulates through the hydrosocial cycle ».*

et H_2O *)* structure la démarche de J. Linton et J. Budds, qui intègrent également les apports de l'anthropologie de l'eau (Strang, 2004 ; Orlove et Caton, 2010) pour souligner la pluralité des savoirs et des expériences qui participent aux définitions de l'entité « eau ». Ce faisant, iels déplacent les analyses de l'eau au-delà de la seule matérialité, vers les processus historiques et politiques qui en déterminent les formes, les usages et les significations. J. Budds (2009) illustre ce point dans ses recherches sur le Chili où elle montre que l'évaluation hydrologique des ressources à La Ligua, fondée sur une approche technique, masque des réalités profondément socio-politiques. Le cycle hydrosocial permet dès lors de mieux comprendre les inégalités d'accès, les conflits d'usage, et les stratégies d'appropriation de l'eau. Il met en lumière l'articulation entre dynamiques biophysiques et relations de pouvoir. Selon J. Linton, la notion de cycle hydrosocial acte une circulation associant humains et non-humains et produit de l'hybridité : « L'hybridité rend compte du fait que les choses de notre monde ne sont ni uniquement sociales, ni uniquement naturelles, mais toujours les deux à la fois[44] » (Linton, 2010 : 176). Pour lui, le cycle hydrosocial offre une nouvelle base théorique pour une *political ecology of water*, à l'image de ce que le cycle hydrologique a représenté pour les sciences de l'eau. En 2014, Jessica Budds et Jamie Linton reprennent la notion de cycle hydrosocial pour « rendre compte de la manière dont les infrastructures et les usages inscrivent matériellement dans le paysage des structures de domination qui modifient le cycle de l'eau et ses conditions sociales d'accès » (Bouleau, 2017 : 217).

Parmi les contributeur·ices de la *political ecology* en France, en nombre depuis les années 2010 (Gautier et Benjaminsen, 2012), on retrouve plusieurs discussions et analyses empiriques récentes mobilisant la notion de cycle hydrosocial. Plus qu'un outil d'analyse opératoire, elle semble constituer un nouveau paradigme, un préalable pour aborder l'objet eau, que ce soit pour l'étude des phénomènes de rareté en eau (Boyer *et al.,* 2022), celle des connectivités socio-écologiques (González-Besteiro *et al.*, 2025) ou encore pour appréhender les dimensions hydro-sociales des objets techniques (Germaine *et al*., 2019). A ce sujet, le dossier thématique de la revue *Développement Durable et Territoires* publié en 2019, intitulé « Les objets techniques au prisme du cycle hydrosocial », propose de réinterroger le cycle hydrosocial à partir de différents objets techniques : la récupération d'eau de pluie (Boyer et Lay, 2019), les barrages (Flaminio, 2019), les dispositifs pour l'irrigation (Valadaud et Aubriot, 2019 ; Héritier-Salama, 2019), les compteurs d'eau (Collard *et al*., 2019) ou encore les réseaux

[44] Traduction (Deepl) : « *hybridity captures the sense in which the things of our world are neither only social nor only natural but always both ».*

(Lejars *et al.*, 2019). La présente recherche propose de prolonger ces réflexions à partir des pratiques quotidiennes de l'accès à l'eau, pour plus d'opérativité du concept.

En parallèle, la proposition de Boyer et al., (2022) d'intégrer une réflexion à partir des eaux multiples permettrait d'envisager un « cycle hydrosocial plus inclusif » (ibid. : 22) Cette idée d'eaux multiples (voir sous partie 2.1.) permettrait de considérer des conceptions et types d'eaux plurielles, tant dans leur dimension idéelle que matérielle et politique, à travers l'analyse de leurs formes diverses. Le cycle hydrosocial, bien qu'omniprésent dans les réflexions en sciences sociales sur l'eau, reste à consolider dans les études empiriques intégrant les eaux multiples.

« Drinking waterscape » : *pour une reconnaissance de ses dimensions qualitatives*

Historiquement, la notion de *waterscape* est mobilisée en géographie politique et en *UPE*, pour désigner les configurations socio-spatiales façonnées par les flux d'eau, de pouvoir, de capitaux, et les infrastructures (Swyngedouw, 1999). Dans sa forme la plus simple, le *waterscape* est définit comme une « configuration socio-spatiale constituée par un processus social et écologique[45] » (Flaminio et al., 2022 : 36) mais aussi comme résultat d'un « assemblage complexe d'émotions, de visions du monde, de pratiques et de processus, ainsi que de politiques symboliques et matérielles[46] » (Acharya, 2015: 381). D'après la recension d'articles réalisée par Flaminio *et al*. (2022), la notion de *waterscape* dans la littérature est généralement mobilisée pour analyser les configurations socio-spatiales constituées par les processus écologiques et sociaux. L'entrée par le « paysage » suggère davantage l'étude des dynamiques structurelles, même si ce paysage n'est pas fixe mais reproduit et redéfini quotidiennement.

Cependant, la plupart des études se sont concentrées sur les dimensions quantitatives de l'accès à l'eau (disponibilité, distribution), délaissant l'analyse de la qualité perçue et vécue par les usagèr·es. Dans un article basé sur des terrains longs au Soudan et en Argentine, Emilie Lavie, Laure Combré et Anaïs Marshall proposent de reconceptualiser la notion à partir de ses dimensions plus qualitatives, notamment en prenant en compte la question de la confiance des usagèr·es de l'eau : « Une nouvelle conceptualisation de ce qu'est un *drinking waterscape* doit tenir compte de la confiance des consommateurs envers un approvisionnement en eau de

[45] Traduction personnelle : « *sociospatial configuration that is constituted by social and ecological process* ».
[46] Traduction (Deepl) : « *complex assemblage of emotions, world views, practices and processes, as well as symbolic and material politics* ».

qualité[47] » (Lavie *et al.*, 2020, p. 224). Elles proposent de prendre au sérieux la dimension qualitative de l'eau dans la vie quotidienne : goût, odeur, couleur, mais aussi symbolique religieuse ou culturelle. Leurs études de terrain montrent que les perceptions de la qualité peuvent primer sur les normes sanitaires officielles. Elles montrent ainsi qu'à Khartoum, les familles préfèrent parfois boire l'eau stockée dans des *zīrs* ou des *sabīls* (contenants traditionnels bénis ou associés à des pratiques religieuses) plutôt que l'eau du robinet, jugée trop saline ou porteuse de maladies : « En choisissant de consommer les eaux *zīr* ou *sabīl* plutôt que d'ouvrir le robinet, la personne croyante exprime une pratique culturelle liée à sa religion. La croyance veut que, puisque l'eau a été bénie par le Prophète, celui qui la boit ne peut pas tomber malade[48] » (*ibid*. : 229). À Mendoza, certain·es usagèr·es rejettent l'eau du réseau public malgré sa conformité aux normes, car elle est perçue comme impropre au goût ou à la santé. Cela les amène à recourir à des stratégies alternatives : forages privés, achats d'eau en bouteille, raccordement à des sources jugées plus sûres. La confiance (ou la méfiance) envers la qualité de l'eau devient ainsi un facteur structurant du *drinking waterscape*. Elle oriente non seulement les pratiques quotidiennes, mais aussi les demandes collectives d'infrastructures ou les conflits avec les autorités. Par exemple, à Colonia Molina (Mendoza), les habitant·es se mobilisent non seulement pour avoir accès à l'eau, mais spécifiquement pour accéder à une eau qu'ils jugent de qualité acceptable, dénonçant la pollution des nappes locales. Ainsi, « la confiance dans la qualité de l'eau est un facteur crucial qui influence les choix et les actions des habitants [...] Les représentations de la qualité de l'eau participent à la production du drinking waterscape[49] » (*Ibid.* : 233). Dans le prolongement de leur contribution, cette thèse propose de considérer la qualité perçue de l'eau potable comme un critère d'analyse aussi important que sa disponibilité ou son mode de distribution.

Les « territoires hydro-sociaux » : spatialiser les moments de ruptures

Le territoire hydrosocial est défini comme :

> l'imaginaire contesté et la matérialisation socio-environnementale d'un réseau multiscalaire spatialement délimité dans lequel les êtres humains, les flux d'eau, les relations écologiques, les infrastructures hydrauliques, les moyens financiers, les dispositions juridico-administratives et les institutions et pratiques culturelles sont définis, alignés et mobilisés de manière interactive par le biais d'un système

[47] Traduction personnelle : « *A new conceptualisation of what a drinking waterscape is, must take into account consumers' confidence in a healthy water supply* ».
[48] Traduction (Deepl) : « *By choosing to consume zīr or sabīl waters instead of turning on the tap, the believer expresses a cultural practice linked to his/her religion. It is believed that since the water has been blessed by the Prophet, the drinker cannot become sick* ».
[49] Traduction (Deepl) : « *Confidence in water quality is a crucial factor influencing dwellers' choices and actions […] Representations of water quality take part in the production of the drinking waterscape*. »

> de croyances épistémologiques, de hiérarchies politiques et de discours naturalisants. (Boelens et al., 2016 : 2)

Les auteur·ices qui mobilisent le concept plus récent de « territoire hydrosocial » (ou « territoires hydrosociaux » au pluriel) le font souvent pour décrire des moments de contestation et de bouleversement des équilibres. Le point de vue est un peu moins centré sur la question des inégalités structurelles, que sur le sentiment d'injustice et sa contestation. Le concept émerge plutôt dans des études qui parlent de projets spécifiques, d'interventions menées par des coalitions dominantes, qui impactent les territoires hydro-sociaux et bouleversent ses équilibres générant des conflictualités (Rouillé-Kielo *et al.,* 2022). Parler de territoire, c'est parler d'un réseau d'acteurs (humain et non humains) qui sont en relation hiérarchique, de complémentarité ou de concurrence dans leur façon d'habiter et de s'approprier l'espace[50]. La notion de « territoires hydro-sociaux » est complémentaire de celle de *waterscape*, en cela qu'elle révèle des dynamiques spatiales différentes. Cette thèse explore la manière dont, les usagèr·es du service d'eau s'approprient des espaces pour contester ce qu'ils jugent étant un mauvais accès à l'eau potable. On parlera alors de territoires hydro-sociaux pour désigner l'appropriation d'espaces de l'eau négociés et souvent contestés.

Conclusion intermédiaire (1.)

La dimension politique de l'accès à l'eau se matérialise dans l'espace, un espace compris comme un espace approprié, un espace donc social qui n'est pas uniquement une projection neutre sur lequel viennent s'implanter des acteurs, des institutions, des infrastructures, des savoirs et des réglementations. L'approche de géographie sociale développée permet de politiser la question de l'accès à l'eau potable, non seulement en s'interrogeant sur ses contextes spécifiques de formulation mais aussi sur son effectivité, la manière dont il est réellement appliqué et négocié par les acteurs des territoires. Le croisement entre la géographie sociale et la *political ecology* permet d'une part, de comprendre comment les processus d'appropriation s'inscrivent spatialement (ils dépendent de, et participent à la production de l'espace social), et, d'autre part, d'envisager les spécificités de l'appropriation de l'eau, à travers une appréhension renouvelée du cycle hydrologique, désormais résolument hydrosocial. Ces approches insistent sur la dimension politique de l'accès, et permettent de dépasser les dualismes espace-société et

[50] On définit classiquement le territoire en géographie comme « une portion d'espace *approprié* par des acteurs », dans un double sens matériel (agencements physiques des éléments en interactions) et idéel (symboliques, identités, discours). V. Veschambre et F. Ripoll préfèrent utiliser le terme « appropriation » de l'espace ou « territorialisation », plutôt que « territoire », pour rappeler la dynamique processuelle et les rapports sociaux à l'œuvre.

nature-société. L'espace (et ce que nous appelons « la nature ») sont des « dimensions de la société » (Veschambre, 2006), et sont prises dans des relations de co-production à analyser conjointement.

2. Appréhender conjointement les dimensions matérielles et idéelles de l'eau potable

Les manières de s'approprier l'eau ne sont pas neutres, elles sont produites dans des contextes géo-socio-historiques particuliers. Leur diffusion relève de rapports de pouvoir et de domination économique et techno-scientifique. En ce qui concerne les formes d'approvisionnement en eau potable, le modèle du réseau s'est progressivement imposé (matériellement et symboliquement) comme un « idéal infrastructurel moderne » (Graham et Marvin, 2001 ; Coutard, 2001) matériel et symbolique. Il s'agit à présent de s'intéresser à la manière dont le réseau centralisé d'eau potable (qui dessert aujourd'hui la majorité des foyers en Martinique) participe à la production de normes matérielles et symboliques de l'eau. Premièrement, nous verrons comment la littérature sur les infrastructures permet d'appréhender le processus de normalisation des pratiques d'approvisionnement *via* le réseau. Aussi, elle montre la manière dont le résau participent aussi à la marginalisation des infrastructures « hors-réseaux » (Coutard *et al.,* 2023 ; Nicolas-Artero, 2022) et des « eaux multiples » (Linton, 2019 ; Vogt et Walsh, 2021) qu'elles charrient. Ensuite, nous verrons que les pratiques constituent, dans le sillage des études anthropologiques sur les objets techniques de l'eau (Anand, 2017 ; Aubriot et Riaux, 2013), une entrée privilégiée pour l'étude du *drinking waterscape*.

2.1. Le réseau : production d'une norme pour l'accès à l'eau potable ?

2.1.1. La normalisation des pratiques d'approvisionnement par le réseau

En France, le champ des études sur les infrastructures en réseau émerge dans les années 1980 et regroupe des historiens et ingénieurs (notamment des Mines de Paris et de l'Ecole des Ponts, LATTS) qui alimentent les réflexions de la *UPE*. Dans ces années, un collectif de chercheurs (principalement des hommes), le Groupe Réseaux qui précède à la création de la revue *Flux*, se constitue. Il questionne les infrastructures techniques sous un regard interdisciplinaire inspiré des courants STS américains. Ils s'intéressent à la production de la « *networked city* », expression reprise à l'historien Joël Tarr[51]. Gabriel Dupuy, contributeur important au sein du Groupe Réseaux, reprend cette expression dans son ouvrage charnière intitulé *L'urbanisme des réseaux* (1991). Ce dernier succède à une série de publications autour des réseaux urbains, comme *Urbanismes et technique : chronique d'un mariage de raison* en

[51] En 1979 puis en 1987 deux numéros de la revue *Journal of Urban History* dirigés par Joël Tarr sont consacrés à la question urbaine et technologique (respectivement les numéros 3, vol. 5 et n°1, vol. 14).

1978, *Systèmes, réseaux et territoires* en 1982, *Réseaux territoriaux* en 1988 et *Technology and the Rise of the Networked City in Europe and America* qu'il co-écrit avec J. Tarr en 1988. Dans l'héritage des travaux de J. Tarr et C. Raffestin, G. Dupuy appréhende la question de l'organisation territoriale à partir des réseaux. Cette nouvelle approche se heurte en France à la tradition géographique plutôt descriptive, attachée aux spécificités locales. Dès lors, des figures alternatives comme C. Raffestin ou William Garrisson permettent une ouverture vers une géographie des réseaux plus critique, intégrant des logiques de pouvoir et d'aménagement du territoire (Dupuy et Offner, 2005). Ces recherches font le constat d'un changement dans les manières urbaines d'habiter occidentales depuis le milieu du XIX^{ème} siècle par le développement de réseaux techniques urbains, qualifiés de « machines à faire circuler » (Dupuy, 1991 : 38). Ces manières d'habiter résonnent alors davantage avec le terme « communiquer » ou « circuler », que simplement « résider ».

Les réseaux techniques concernent plusieurs domaines de la vie urbaine mais possèdent la caractéristique commune de « [fournir] de façon permanente, grâce à une technologie adéquate et à une organisation collective contrôlée par la puissance publique, des services de transfert et de communication répartis sur un grand nombre de points de l'espace urbain » (Dupuy, 1991 : 26). Cette définition met l'accent sur la fonction de « solidariser » des points de l'espace entre eux par les réseaux. Cette idée participe à la formulation de l'idéal infrastructurel du réseau pour la ville. Selon Olivier Coutard et Jonathan Rutherford, cet idéal peut être décliné en trois points : l'idée de performance des réseaux en termes de fourniture de service ; l'idée de performance liée à sa taille ; et son caractère indispensable puisque « la solution aux problèmes créés par les réseaux réside dans les réseaux eux-mêmes, dans leur extension plus grande, leur gestion plus centralisée, leur sophistication technique accrue » (Coutard et Rutherford, 2009 : 7). Le réseau peut alors être défini comme un « ensemble d'équipements interconnectés, planifiés et gérés de manière centralisée à une échelle tantôt locale tantôt plus large et offrant un service plus ou moins homogène sur un territoire donné qu'il contribue ainsi à solidariser » (*ibid.* : 6). Il s'inscrit bien dans cette logique de réticulation, de mise en lien d'espaces entre eux. En ce qui concerne les réseaux d'eau, ils matérialisent la mise en circulation de l'eau rendue potable pour fournir des espaces qui en sont dépourvus.

Ce processus de solidarisation est à la fois technique ou technologique et organisationnel. Le développement d'une infrastructure en réseau pour la distribution d'eau est lié à un contexte d'urbanisation et d'industrialisation des villes occidentales et à l'émergence de nouveaux problèmes publics, notamment celui de la santé publique. A ce titre, les infrastructures en réseau constituent un véritable matériau pour les sciences sociales car : « ils révèlent des

formes de rationalité politique qui sous-tendent les projets technologiques et qui donnent naissance à un « apparatus de gouvernementalité (Foucault) »[52] (Rodgers et O'Neill, 2012 : 402). En cela, elles sont parfois qualifiées d' « idéal ethnographique » (*ibid*.).

Depuis les années 1980, les études sur les infrastructures se sont amplement multipliées et étendues à de nouveaux espaces. La parution en 2024 du *Handbook of infrastructures and cities* (Coutard et Florentin, 2024b) propose de dresser les évolutions et les orientations nouvelles de la recherche en sciences sociales sur les infrastructures. L'ouvrage met en avant la pluralité des manières d'appréhender théoriquement et empiriquement ces objets. Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable figurent parmi les premières étudiées par l'ensemble de ces recherches et sont appréhendées « comme des expressions matérielles des choix et organisations socio-politiques, qu'elles contribuent en retour à redessiner[53] » (*ibid*. : 1). Leur développement est lié au contexte d'urbanisation et d'industrialisation des villes occidentales et sera ensuite déployé dans d'autres contextes, tel un modèle voyageur qui déplace des savoirs et des techniques (Olivier de Sardan, 2021).

Au XIX^{ème} siècle, à Londres, comme dans d'autres grandes villes industrialisées d'Europe et d'Amérique du Nord, on assiste progressivement à un changement de paradigme pour gérer l'approvisionnement en eau des populations (Barraqué, 2014). Ces transformations sont imbriquées dans des évolutions scientifiques et techniques en vue de répondre au nouveau problème public, celui de la santé publique. Les réseaux d'égouts de Londres serviront de modèle à d'autres villes européennes (Dupuy, 1991 : 31). La ville, alors traversée par des épidémies de choléra, commence à investir dans des infrastructures de purification de l'eau et d'assainissement, pour garantir que l'eau potable soit exempte de germes pathogènes. Des réseaux de distribution d'eau centralisés ont été développés, et l'eau, autrefois jugée selon son origine et sa qualité variable, est devenue un produit uniformisé, distribué à l'échelle de la ville :

> A la fin du XIX^{ème} siècle, enfin, les eaux entrèrent définitivement sous l'empire des techniques sanitaires (Goubert, 1986), avec la définition de critères de pureté sur une base scientifique, la mise au point de traitements de purification et de systèmes de surveillance. (Barbier et Fernandez, 2016 : 347)

L'hygiénisme a diffusé une nouvelle définition, ou point de vue, sur ce qu'est la ville propre, c'est-à-dire la ville dénuée des bactéries infectieuses. Répondre aux nouveaux enjeux de santé à l'ère industrielle supposait donc la « conquête de l'eau » (Goubert, 1986). Depuis,

[52] Traduction personnelle : *« they reveal forms of political rationality that underlie technological projects and which give rise to an « apparatus of governmentality » (Foucault)* ».
[53] Traduction personnelle : « *as material expressions of sociopolitical choices and organisations, which they in turn contribute to shape* ».

l'eau est enterrée, dans des tuyaux, et participe à la construction de l'idée de « ville propre », organisée matériellement selon les critères de la science moderne. Celle-ci apporte une compréhension renouvelée des enjeux sanitaires liés à l'eau (Encadré 3) et, en même temps, simplifie la manière de concevoir l'eau, qui passe d'un élément riche en images et symboles, à une ressource à maîtriser techniquement.

Encadré 3. Le changement de paradigme de gestion de l'eau urbaine à partir de l'exemple londonien développé par Christopher Hamlin (2000)

L'auteur montre que dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, Londres faisait face à des épidémies dévastatrices de choléra, dont l'origine était mal comprise. À l'époque, la théorie dominante pour expliquer la propagation des maladies était la théorie des miasmes, selon laquelle les maladies étaient causées par l'air vicié et les mauvaises odeurs. C'est dans ce contexte qu'en 1854, John Snow, médecin anglais, joue un rôle crucial dans la transformation de la conception de l'eau. En menant une enquête lors d'une épidémie de choléra à Soho, il découvre que l'épidémie est liée à une pompe à eau contaminée. Cette découverte est l'un des premiers exemples d'utilisation de la méthode épidémiologique moderne pour identifier la source d'une maladie. Snow établit alors que l'eau contaminée par des matières fécales est à l'origine de la propagation du choléra, et non l'air vicié, bouleversant la compréhension commune des dangers posés par l'eau. Ce moment est crucial dans le changement de paradigme : l'eau n'est plus vue comme un ensemble de substances aux propriétés variables selon son origine, mais comme une seule et même substance, susceptible d'être contaminée par des impuretés. Ce changement a orienté les politiques publiques et la gestion de l'eau vers la recherche de la « pureté » par des techniques de purification, c'est-à-dire l'élimination des agents pathogènes et des polluants, et non plus vers l'évaluation des différentes qualités de chaque source d'eau. Ce changement ne se limite pas à des aspects techniques et sanitaires, mais également aux aspects représentationnels de l'eau. Il s'inscrit dans un processus plus large de « désenchantement » de l'eau, selon lequel les propriétés mystiques, symboliques ou spirituelles de l'eau, présentes dans les relations quotidiennes à l'eau à travers des croyances populaires et religieuses, perdent de leur importance. Avant ce changement, l'eau était souvent considérée comme ayant des qualités transcendantes, voire magiques, liées à sa source ou à ses associations religieuses. Par exemple, les sources d'eau minérale étaient réputées pour leurs pouvoirs curatifs et faisaient partie intégrante de la médecine populaire. Avec la découverte de Snow et l'avènement de la chimie moderne, l'eau est peu à peu réduite à une simple substance chimique, H_2O, dont les propriétés peuvent être décrites et contrôlées de manière scientifique.

Le modèle du réseau progresse avec celui des services publics. Ils répondent aux nouveaux enjeux de l'industrialisation en Europe, à des impératifs de développement, à une quête de rationalisation induisant des économies d'échelle pour la production et distribution des services et, enfin, à une croyance en un modèle de croissance (Jaglin, 2012). Pourtant, et de manière contre-intuitive, l'extension des réseaux urbains dans les grandes villes européennes et étatsuniennes a davantage été rendue possible grâce à l'implication des acteurs privés. Les réseaux représentent en effet un nouveau marché pour les entreprises qui prennent part à la production de la *networked city* (Dupuy, 1991 : 35).

Cette nouvelle manière de s'approprier l'espace urbain, par de nouvelles technologies et savoirs sur l'eau, participe à transformer le lien à l'eau et sa définition. La fabrique d'une nouvelle eau potable, qui circule dans les réseaux, contribue à généraliser la présence d'une

« eau moderne » au quotidien. L'expression d' « eau moderne » est reprise par le géographe J. Linton (2010) qui propose aussi une lecture anthropologique et historique de l'eau. La découverte de la formule H_2O par le chimiste Lavoisier dans son laboratoire au XVIII^{ème} situe un nouveau paradigme de l'eau. Avec cette formule, l' « eau moderne » naît, fixée dans deux atomes d'hydrogène et un atome d'oxygène. L'universalisation de l'eau moderne se matérialise ensuite à travers des modes de gestion, des politiques centralisatrices et des modèles infrastructurels, expressions de ce que J. Linton nomme la « nature sociale de l'eau » *(ibid.* : 4). Le développement du modèle du réseau d'eau en Occident, d'abord dans les villes, puis dans les zones rurales (Pezon, 1999), participe à la généralisation de cette nouvelle manière de définir et d'être en relation avec l'eau. Le réseau constitue un support socio-technique à cette eau moderne.

L'eau qui est bue, dans l'espace domestique, devient une eau homogène, réduite à ses critères scientifiques de potabilité. Ainsi, « Les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'eau se donnent beaucoup de mal pour convaincre leurs contribuables que l'eau du robinet est uniforme, potable, banale et meilleure que l'eau en bouteille coûteuse[54] » (Vogt et Walsh, 2021 : 4). La production de la ville moderne est aussi celle de nouvelles normes (infrastructurelles, mais aussi comportementales, sociales, sanitaires). La santé publique moderne, née à la fin du XVIII^{ème} siècle, participe à ce que Foucault nomme le « biopouvoir ». Elle est la discipline (au sens de rendre discipliné) exercée par la puissance publique dans l'objectif de produire de la santé, à prévenir les maladies, tout en normalisant les corps et les comportements. En ce sens, elle agit sur les corps de façon autoritaire puisque dicte les bons et les mauvais comportements (Fassin, 2005). Les réseaux d'eau et d'égouts ont permis à la puissance publique, tout en réduisant l'exposition aux bactéries, de dicter des comportements domestiques et de les surveiller. Le savoir nouveau de la science moderne est un pouvoir pour discipliner la ville et les corps, renvoyant aux liens profonds entre les deux notions (de savoir et de pouvoir) dans la pensée de Michel Foucault. Selon lui, le savoir est indissociable du pouvoir ; il ne décrit pas simplement le monde, mais le produit et l'organise à travers des rapports de force et des régimes de vérité propres à chaque époque. Le savoir, ainsi, crée des normes et, par là, discipline. Ainsi, « L'eau moderne peut être considérée comme un accomplissement intellectuel autant qu'un fait matériel, dont la principale caractéristique a été d'abstraire toutes les eaux du monde de leurs contextes locaux, sociaux, culturels, religieux et écologiques, pour les réduire à

[54] Traduction (Deepl) : « *Public water system managers go to great lengths to convince their ratepayers that their tap water is uniform, potable, unremarkable and better than costly bottled water* ».

une même substance, et donc les rendre commensurables dans une optique de rationalité instrumentale au bénéfice des usages humains de l'eau » (Linton, 2022a : 3).

Cette homogénéisation (ou normalisation) par les réseaux, de l'espace urbain et des rapports à l'eau domestique, est à nuancer lorsque l'on s'intéresse aux aspects matériels plus localement. Si le réseau technique porte en lui une promesse de solidarité et d'égalité, il est en réalité porteur de différenciation spatiale et donc sociale. Ainsi, il s'agit de dépasser cet idéal infrastructurel qui, bien qu'il normalise des manières d'accéder à l'eau, est toujours imparfait. C'est ce que la notion de « fragmentation » tente d'opérer, en faisant des infrastructures des objets politiques, facteur d'inclusion et d'exclusion sociale.

2.1.2. La fragmentation des réseaux : une lecture matérielle des inégalités sociales

2.1.2.1. L'illusion d'un idéal infrastructurel : les infrastructures comme facteur de fragmentation urbaine

La thèse de la fragmentation des infrastructures en réseau est portée dans les années 1990 par les contributeurs du tournant infrastructurel (*infrastructural turn*), Steve Graham et Simon Marvin et leur ouvrage *Splintering Urbanism : Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition* (2001). Ils mettent en avant l'idée d'un « *splintering urbanism* » (urbanisme éclaté ou fragmenté), selon laquelle les infrastructures en réseau, autrefois conçues pour être universelles et pour unifier les espaces urbains, contribuent de plus en plus à les fragmenter et à les hiérarchiser du fait d'une tendance à la dérégulation et à la libéralisation des services, résultats des politiques néolibérales. Dans un contexte d'une économie globalisée et d'expansion des villes, les « réseaux et les moyens de communication deviennent de plus en plus stratégiques » préfigurant « l'entrée de grands groupes dans les production/gestion de la ville » (Lorrain, 2002 : 8). Cette période, à partir des années 1960, marque pour S. Graham et S. Marvin « l'effondrement de l'idéal intégré » (*the collapse of the integrated ideal*), l'idéal moderne du réseau central universalisé, et celui du temps de la fragmentation urbaine :

> Le concept d'éclatement urbain [...] fait référence à la désintégration des anciennes interdépendances socio-économiques et aux tendances au retrait (ou à l'effondrement) des solidarités. Cette idée est à l'opposé de l'intégration ou de la cohésion urbaine, qui met l'accent sur les liens d'interdépendance et de solidarité

> qui contribuent au fonctionnement cohérent des villes et donc au fait que les villes sont génératrices de liens sociaux.[55] (Coutard, 2008 : 1815)

Avec les travaux de S. Graham et S. Marvin, les infrastructures sont appréhendées comme de véritables vecteurs de transformation urbaine, des objets socio-techniques au-delà de leur simple fonction technique. Elles deviennent de véritables « actantes » de l'organisation sociale et spatiale des villes et participent à la néolibéralisation et à la dérégulation des services urbains (Encadré 4). Plutôt que de voir les infrastructures comme un facteur d'égalité (en assurant un accès généralisé aux services urbains), les auteurs analysent la manière dont les infrastructures en réseau peuvent être sélectives et excluantes, en ne servant que certains espaces (souvent les plus riches ou les plus rentables) au détriment d'autres. Elles ne peuvent être considérées uniquement comme un support technique. Elles sont désormais aussi un levier d'exclusion ou d'inclusion sociale, influençant directement le quotidien et les opportunités des habitant·es des espaces urbains.

Encadré 4. Les effets des politiques néolibérales issues du Consensus de Washington sur les services d'eau

Le Consensus de Washington désigne un ensemble de politiques économiques promues dans les années 1980-1990 par des institutions comme le FMI, la Banque mondiale et le Trésor américain. Il repose sur dix réformes clés, parmi lesquelles la libéralisation des échanges, la déréglementation, la discipline budgétaire, la privatisation des entreprises publiques et l'ouverture aux investissements étrangers. Ces recommandations visent à instaurer un cadre macroéconomique « sain » et à favoriser la croissance par le marché. Appliqué largement dans les pays du Sud, ce modèle a eu des effets contrastés.
Les effets de ces politiques néolibérales sur les services d'eau ont été particulièrement étudiés dans le contexte des villes africaines (Jaglin, 2001 ; 2005 ; Blanchon et Graefe, 2012), mais aussi en Europe occidentale (Bakker, 2005) et plus récemment dans le contexte des pays postsocialistes de l'ex-bloc de l'Est, particulièrement en Roumanie (Dell'Aquila et Hellier, 2023) et en Bulgarie (Segond, 2024). Ces politiques ont entraîné une privatisation massive des services urbains, en particulier de l'eau potable, souvent sans les résultats escomptés. Le secteur privé s'est souvent désengagé des infrastructures, aggravant les inégalités d'accès aux services de base, comme l'illustrent les recherches sur l'urbanisation fragmentée et les échecs des partenariats public-privé (Budds et McGranahan, 2003). Selon Blanchon et Graefe, ces politiques ont conduit à une « crise qui met à mal toute ambition de ces villes d'atteindre un idéal de modernité » (Blanchon et Graefe, 2012 : 31).

Si S. Graham et S. Marvin fournissent une analyse politique des infrastructures, leur thèse de la fragmentation urbaine est longuement rediscutée dans la littérature anglophone et francophone (notamment dans le numéro 39 de la revue *Geoforum* publié en 2008). Eux-mêmes répondront aux diverses critiques et reviendront sur les différentes limites inhérentes à leurs travaux dans un article réflexif publié en 2022. Cette preuve d'humilité intellectuelle mérite

[55] Traduction (Deepl) : « *The concept of urban splintering […] refers to the disintegration of former socio-economic interdependencies and to tendencies towards the withdrawal from (or collapse of) solidarities. This idea is the opposite of urban integration or cohesion, which emphasises the links of interdependence and solidarity that contribute to the cohesive operation of cities and therefore to the fact that cities are "society-making".* »

d'être ici soulignée. Une des critiques qui leur est adressée est celle d'associer l'idée d'une fragmentation à une période définie et récente, présupposant que l'idéal infrastructurel moderne ait un jour véritablement existé, et qu'il se décline uniformément sur tous les contextes. Ne niant pas la participation des politiques néolibérales à la fragmentation des infrastructures (Bakker, 2005), cette thèse propose d'appréhender la nature politique des infrastructures et leur capacité à produire des *waterscape* différenciés et inégaux à plusieurs échelles. Plusieurs études montrent que, dès leur mise en œuvre, les infrastructures en réseaux sont différenciées et hiérarchisées selon les espaces socialement inscrits. Par exemple, « à Los Angeles, l'« universalisation » des services essentiels (eau, puis eau et électricité) par une entité gérée par la municipalité dans les premières décennies du vingtième siècle était principalement destinée à servir les intérêts de l'oligarchie locale qui contrôlait la municipalité[56] » (Coutard, 2008 : 1816).

L'histoire de l'expansion des réseaux marquent bien les hiérarchies sociales puisque « les réseaux d'égouts et d'eau potable se développèrent d'abord dans les quartiers les plus aisés, où s'étaient progressivement concentré ceux qui pouvaient payer un abonnement et qui payaient des impôts » (Barbier et Fernandez, 2016: 346). Cette histoire montre également les effets de différenciation entre les espaces urbains et ruraux, puisque l'universalisation, selon les espaces, ne suit pas la même temporalité et donc la même efficacité dans la solidarisation des espaces et des services.

2.1.2.2. La lecture de la fragmentation urbaine depuis les univers post-coloniaux

Comme le soulignent D. Blanchon & O. Graefe « il existe une extrême diversité des situations des villes du Sud non seulement entre celles d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, mais aussi au sein même des continents » (Blanchon et Graefe, 2012 : 32). D'après les études empiriques produites depuis lesdits Suds Globaux, dans la diversité de leurs contextes, les situations de l'accès à l'eau sont davantage caractérisées par un « entre-deux » infrastructurel, qui ne peut être uniquement analysée à l'aune du branchement au réseau centralisé (Jaglin, 2004). La norme y est davantage celle de la fragmentation et de l'hybridation des modes d'approvisionnement en eau potable (Bakker, 2003 ; Jaglin, 2005 ; Cawood *et al*., 2022 ; Baron et Bonnassieux, 2013).

[56] Traduction (Deepl) : « *In Los Angeles, the ''universalisation'' of essential services (water, then water and electricity) by a municipally-run entity in the first decades of the twentieth century was primarily designed to serve the interests of the local oligarchy who controlled the municipality ».*

À travers l'étude de la distribution de l'eau potable dans la ville de Jakarta, Michelle Kooy et Karen Bakker (2008) apportent une réflexion critique de la notion fragmentation urbaine à l'aune de l'histoire coloniale de la ville. Leur contribution est particulièrement féconde pour comprendre l' « empreinte coloniale » dans l'espace urbain selon la trajectoire historique de l'approvisionnement en eau potable de la ville, compris comme un espace fragmenté. Cette empreinte apparaît comme une matrice socio-spatiale qui organise l'espace urbain et qui gouverne les corps à partir de normes d'accès à l'eau. Le système de distribution de l'eau y est qualifié de « fragmenté », ne desservant pas plus d'un tiers des habitant·es de Jakarta. La majorité des habitant·es doivent diversifier leurs sources d'approvisionnement pour combler les besoins quotidiens, étant donné que « la majorité de la population de la ville dépend exclusivement de l'eau fournie, gérée et livrée en dehors du réseau de canalisations » (Kooy et Bakker, 2008 : 1). Leur contribution est particulièrement intéressante car elles interrogent le mauvais accès à partir de deux aspects : la mauvaise qualité de l'eau distribuée et le manque de continuité dans le service, ne réduisant pas la question de l'accès à l'enjeu quantitatif (de raccordement). Le réseau n'a pas été étendu à l'ensemble de la ville, mais continue de desservir de façon prioritaire des anciens centres coloniaux. Les politiques néolibérales de développement ont participé ensuite à accentuer les inégalités entre celles et ceux ayant accès au réseau, et les autres. Les habitant·es les plus riches, connecté·es au réseau, paient leur eau moins chère que les populations plus démunies qui, elles, dépendent d'un marché informel où le prix de l'eau fluctue en fonction de la demande et de la disponibilité de la ressource, notamment en période sèche. Cette fragmentation provoque un « apartheid spatial » (*spatial apartheid*) caractéristique d'après les autrices des « *colonial cities* », où des citoyen·nes de « première » classe, les élites connectées au réseau, sont privilégié·es par rapport aux autres populations, exclues de ces infrastructures modernes (*ibid*. : 2). Ce « spatial apartheid » est aussi une appropriation symbolique de l'espace et de l'eau puisque les autrices montrent que, malgré un idéal infrastructurel en réseau jamais atteint, celui-ci véhicule néanmoins une « bonne » manière d'accéder à l'eau. Les modalités socio-techniques d'accès permettent de distinguer les « bonnes » pratiques (boire l'eau « propre » du réseau, l'eau moderne) des « mauvaises », celle des habitant·es jugé·es irrationel·les de boire l'eau « sale » des rivières polluées. L'étude de M. Kooy et K. Bakker décentre alors la réflexion critique des infrastructures, initiée par S. Graham et S. Marvin, vers les contextes postcoloniaux et permet d'analyser les continuités et les ruptures des situations coloniales. Si les politiques libérales accentuent aussi les inégalités sociales et la fragmentation des infrastructures en contexte postcolonial, la fragmentation urbaine est bien à l'origine du projet colonial. Leur étude rejoint un nombre important de travaux réalisés sur les services d'eau depuis les univers post-coloniaux asiatiques dont cette présente recherche s'est

beaucoup nourrie (Anand, 2017 ; Cawood et Rabby, 2022 ; Kooy, 2014 ; Sultana, 2009 ; Truelove, 2019).

Dans le contexte de la Martinique qui nous intéresse, cette question de la fragmentation urbaine héritée de l'époque coloniale a été étudiée dans l'étude de la ville caribéenne. Villes créoles, mélanges d'histoires et de géographies européennes, africaines et amérindiennes, elles sont des objets originaux pour penser la matérialité des continuités et discontinuités coloniales. Leur étude émerge dans les années 1970 dans la Caraïbe anglophone et s'intéresse alors aux dynamiques d'ex/inclusion à l'œuvre dans les processus d'urbanisation à partir des inégalités socio-raciales (Clarke et Lowenthal, 1972 ; Cross, 1979). Les politiques de développement, centrées sur la tertiarisation et la touristification, engendrent une urbanisation massive des îles caribéennes (Weaver, 1993). Malgré ces dynamiques importantes, la « ville caribéenne » reste une « inconnue » et peu étudiée, surtout en langue française (Dehoorne *et al*., 2018). En Martinique, cette littérature met en avant les processus de ségrégation socio-spatiale de la formation des villes coloniales et post-coloniales (Terral et Sélise, 2018). Particulièrement, cette production de la ville est étudiée en contexte de crise sucrière des années 1960, provoquant une arrivée massive des populations rurales vers Fort-de-France. Malgré le contexte de la départementalisation, qui marque un tournant statutaire de la Martinique, passée de colonie à département outre-mer, les hiérarchies socio-raciales demeurent et se matérialisent dans des modes d'habiter précaires. Face aux besoins croissants de logements, qui dépassent l'offre des politiques de logements standardisés et bétonisés (HLM, LTS), les personnes les plus précaires s'installent dans des quartiers informels, dans les zones marécageuses non assainies aux abords de la ville, à savoir les quartiers de la Volga-plage, Texaco, Pointe de Jaham, Vieux Pont (Burac et Hartog, 1989). La dimension spatiale des inégalités révèle une hiérarchie socio-raciale encore fortement marquée. Les infrastructures, si elles apparaissent comme des réalités sociotechniques génératrices d'inégalités socio-spatiales (Graham et Marvin, 2001), leur étude en contexte postcolonial nécessite l'intégration du contexte historique spécifique dans lequel elles s'inscrivent. La question de la pauvreté est intrinsèquement liée à son contexte de production : en Martinique, une structure économique fondée sur l'esclavage.

Franz Fanon, médecin psychiatre en Algérie, militant anticolonialiste et révolutionnaire martiniquais, retrace les caractéristiques structurelles de l'infrastructure coloniale dans son ouvrage *Les damnés de la terre,* rédigé pendant la Guerre d'Algérie et paru en 1961, Pour reprendre ces termes, « aux colonies, l'infrastructure économique est également une superstructure. La cause est conséquence : on est riche parce que blanc, on est blanc parce que

riche » (Fanon, 1961 : 43). Il décrit ensuite la manière dont cette hiérarchie socio-raciale se traduit dans l'espace urbain :

> La zone habitée par les colonisés n'est pas complémentaire de la zone habitée par les colons. Ces deux zones s'opposent, mais non au service d'une unité supérieure. Régies par une logique purement aristotélicienne, elles obéissent au principe d'exclusion réciproque : il n'y a pas de conciliation possible, l'un des termes est de trop. La ville du colon est une ville en dur, toute de pierre et de fer. C'est une ville illuminée, asphaltée, où les poubelles regorgent toujours de restes inconnus, jamais vus, même pas rêvés. Les pieds du colon ne sont jamais aperçus, sauf peut-être dans la mer, mais on n'est jamais assez proche d'eux. Des pieds protégés par des chaussures solides alors que les rues de leur ville sont nettes, lisses, sans trous, sans cailloux. La ville du colon est une ville repue, paresseuse, son ventre est plein de bonnes choses à l'état permanent. La ville du colon est une ville de blancs, d'étrangers.
>
> La ville du colonisé, ou du moins la ville indigène, le village nègre, la médina, la réserve est un lieu mal famé, peuplé d'hommes mal famés. On y naît n'importe où, n'importe comment. On y meurt n'importe où, de n'importe quoi. C'est un monde sans intervalles, les hommes y sont les uns sur les autres, les cases les unes sur les autres. La ville du colonisé est une ville affamée, affamée de pain, de viande, de chaussures, de charbon, de lumière. La ville du colonisé est une ville accroupie, une ville à genoux, une ville vautrée. C'est une ville de nègres, une ville de bicots. (Fanon, 1961 : 42-43).

La fragmentation urbaine étudiée depuis les univers post-coloniaux traduit bien cette nécessité de prise en compte du contexte socio-historique des colonisations dans lequel elle s'inscrit. Les processus d'ex/inclusion sont fortement liés à ce contexte, et sont identifiés comme des formes d'« apartheid spatial » (Kooy et Bakker, 2008) ou de « ségrégation socio-techno-spatiale » (Dehoorne *et al*., 2018). Elle n'est donc pas uniquement le fait de politiques néolibérales récentes mais aussi celui d'une production inégalitaire de l'espace fondé sur des critères raciaux.

2.1.3. Le « hors-réseau » : infrastructures « alternatives », « informelles », « hybrides » ou « quotidiennes » ? Apport d'une approche par les « eaux multiples »

L'ensemble des travaux sur les infrastructures en réseau mettent l'accent sur la nécessité de prendre en compte les infrastructures hors-réseau (*off-grid*) avec lesquelles, nous l'avons vu, le réseau cohabite (Coutard et Rutherford, 2009). La fragmentation des infrastructures en réseau interroge la possibilité de leur généralisation, posant la question de la scalabilité de ce modèle infrastructurel occidental (Coutard et Florentin, 2024b : 14), qui est apparu comme un idéal, un « modèle voyageur » (Olivier de Sardan, 2021). Pourtant, malgré cette reconnaissance d'une nécessaire prise en compte des infrastructures multiples, la littérature sur le « hors-réseau »

continue de se penser en référence au réseau. Le « hors-réseau » est souvent appréhendé comme une alternative à un manque de réseau (défaillance, coût trop élevé…) et donc répondant à des formes d'insécurité en eau. Mais alors, comment sortir du paradigme du réseau dans la manière d'appréhender les infrastructures d'approvisionnement en eau ? Cette partie propose de réfléchir à une manière de penser ces infrastructures « autres » pour elles-mêmes, comme faisant partie du *drinking waterscape* au même titre que le réseau, sans présupposer *a priori* qu'elles viendraient combler un manque.

2.1.3.1. Infrastructures « alternatives », « informelles », « hybrides », ou « quotidiennes » : quel qualificatif pour les marges infrastructurelles ?

Il convient de se poser la question de leur qualification. Comment nommer ces infrastructures ? Un nombre important de qualificatifs sont attribués à ces infrastructures dans la littérature. Déjà, les termes de « hors réseau » (*off-grid*) ou « post-réseau » (*post-networked*) désignent des systèmes qui se distinguent du système de réseau centralisé mais la manière de nommer ces types d'infrastructures informe sur l'hégémonie du paradigme du réseau. C'est bien par rapport à celui-ci que les infrastructures « autres » sont qualifiées.

Les qualificatifs « alternatives » (Hardy et Robert, 2021) ou « informelles » (Kooy, 2014) pour désigner les infrastructures mettent en évidence l'incapacité du système socio-technique du réseau à produire une égalité d'accès à l'eau. Les études insistent sur le caractère excluant du réseau qui produit des manques et des arrangements quotidiens pour y répondre. Toutefois, parler d' « informel » ou d' « alternatif » participe à consolider l'idée d'un idéal infrastructurel à atteindre – celui du réseau – dans lequel le « hors-réseau » ne serait qu'un étape, un moment, dans l'histoire du développement des infrastructures. Cela rejoint une idée très linéaire du progrès et une vision développementiste occcidentalo-centrée, ou l' « informel » est associé à un manque de développement, à une forme de retard qui induit une logique de rattrapage fondée sur une hiérarchie entre les modes d'approvisionnement. Parler *a priori* d'informalité peut aussi constituer une manière de dé/légitimer certaines pratiques et savoirs socio-techniques.

Souvent, dans la littérature les infrastructures sont appréhendées à partir des pratiques d'approvisionnement en eau. Sally Cawood *et al.* (2022) recensent les différents termes utilisés dans la littérature pour qualifier les pratiques quotidiennes qui utilisent simultanément plusieurs modes d'approvisionnement : « informelles », « self-help », « self-supply », « community or citizen-led development », « auto-construction ». Les autrices s'attardent sur le choix du terme « auto-connection » (self-connection) pour montrer la manière dont certaines communautés, exclues ou à la marge des réseaux conventionnels, jouent avec ces infrastructures en les

détournant. Elles préfèrent le terme « alternatif » plutôt qu' « illégal » puisque, dans certains quartiers comme dans les périphéries de Sao Paulo au Brésil, le seul moyen d'obtenir de l'eau potable est par le moyen de ces « auto-connections alternatives ». Ainsi, la manière de caractériser les pratiques peut être une manière de criminaliser les résident·es et un moyen pour les politiques locales d'exercer un contrôle social et politique sur ces populations en leur imposant des frais supplémentaires par exemple. La notion d'hybridité est utile en ce sens pour « indiquer les modes d'accès à l'approvisionnement en eau par le biais de modes formels, auto-construits et gérés par la communauté pour régir les services d'approvisionnement en eau[57] » (*ibid*. : 692) . Ces études, dans une approche critique et souvent intersectionnelle, déconstruisent une approche normative et développementiste des infrastructures, souvent subordonnée à l'idée d'un idéal infrastructurel moderne à atteindre, avec la notion d'infrastructures « hybrides ». Cette notion d'hybridité présente l'avantage de ne pas qualifier les infrastructures *a priori* les unes par rapport aux autres, et notamment par rapport au réseau. Cependant, parler d'infrastructures hybrides semble peu opératoire pour l'analyse de situations empiriques. Si l'eau et ses paysages relèvent bien d'un caractère hybride, résultat d'une co-production hydro-sociale, les infrastructures, sont plutôt de l'ordre du « composites ». En effet, lorsque l'on s'intéresse à l'étude des infrastructures quotidiennes, il est intéressant de pouvoir séparer les différents éléments qui les composent pour analyser leur complexité. Or, quand on parle d'hybride, on désigne justement l'idée d'une dilution de plusieurs éléments en un seul, formant un « quasi-objet ». Si l'idée soutenue par la proposition , je retiendrai néanmoins plutôt le terme de O. Coutard et J. Rutherford de « systèmes composites » (2009 : 11) qui permet d'observer « la mise en œuvre de combinaisons diverses entre les différentes techniques au sein de systèmes composites dont les formes d'organisation, de fonctionnement et de contrôle, comme les implications, ne sont d'ailleurs pas stabilisées » (*ibid*.). Pour qualifier les pratiques associées à ces infrastructures composites, je préfère aussi parler de « pratiques quotidiennes », comme dans les travaux de Yaffa Truelove (2019). Le terme apparaît moins normatif et laisse davantage de place à l'analyse pour expliquer les sens pluriels de ces infrastructures hors-réseau sans les présupposer *a priori*.

Ce que mettent en avant ces différentes études, c'est que les habitant·es, par leurs appropriations quotidiennes des infrastructures de l'eau, participent à l'évolution du métabolisme urbain et à la production de « zones grises » (*grey zones*) (Truelove, 2019). Ces

[57] Traduction (Deepl) : *« point to the ways in which water supply is accessed through means of formal, selfconstructed, and community-managed modes of governing water supply services ».*

zones grises, que l'on peut aussi nommer « zones limites ou frontières », sont des espaces particulièrement privilégiés pour observer les eaux multiples et leurs matérialités.

2.1.3.2. L'apport des « eaux multiples » pour appréhender les infrastructures composites au-delà de l'insécurité en eau

Les infrastructures « hors réseau » véhiculent souvent des eaux qui n'ont pas la même définition ni les mêmes valeurs sociales que l'eau moderne du réseau. En raison de sa tendance à l'homogénéisation (des pratiques et des définitions de l'eau), l'extension de l'eau potable *via* le réseau centralisé participe à la production de « marges hydriques » (Nicolas-Artero, 2022).

Depuis les années 2000, des travaux en *political ecology* invitent, dans une perspective post-moderne, à reconsidérer nos rapports singuliers aux multiples eaux qui nous entourent et, ainsi, à déconstruire l'idée d'une eau unique (Linton, 2014 ; 2019 ; 2022 ; Ballestero, 2019 ; Vogt et Walsh, 2021). La notion d'eaux multiples s'inscrit dans cette relecture critique de la manière dont les sociétés modernes ont historiquement conceptualisé, représenté et géré l'eau. Si aujourd'hui l'« eau » est communément pensée comme une substance homogène, mesurable et mobilisable (notamment à travers sa formule chimique H_2O), cette vision unifiée est en réalité une construction relativement récente, issue de la modernité scientifique et technique (Linton, 2010). Les auteur·ices précité·es appellent à reconnaître la pluralité des eaux, non seulement en tant que représentations culturelles diverses (relativisme interprétatif), mais surtout comme des réalités ontologiquement distinctes. Cette approche ontologique ne se contente pas de constater que des cultures différentes ont des visions différentes de l'eau. Elle affirme que ce sont des eaux différentes qui (co)existent, produites par des pratiques différentes, donnant une dimension autre au cycle hydrosocial. Ainsi, l'eau sacrée de Lourdes ou des « bonnes fontaines » du Limousin n'est pas une simple variante culturelle de l'eau H_2O : c'est une autre entité, issue de relations, de rituels et de croyances spécifiques (Linton, 2022). Dans l'appréhension des eaux multiples, le relativisme culturel se distingue du pluralisme ontologique (*ibid*.), le premier faisant référence à une pluralité d'interprétations d'une réalité unique, tandis que le second reconnaît (ou tente de reconnaître) l'existence de réalités multiples. J. Linton met l'accent sur cette idée d'une diversité ontologique de l'eau et de la nature (encadré 5).

Encadré 5. Le choix de ne pas parler des « ontologies » de l'eau

Les sciences sociales de l'eau connaissent depuis plusieurs années un tournant ontologique, qui s'inscrit dans la lignée plus large des approches « more-than-human », écocentrées ou inspirées de l'anthropologie post-humaniste. Ce tournant conduit à parler désormais des « ontologies de l'eau », pour dire les multiples façons de concevoir, nommer et vivre l'eau dans des contextes socio-environnementaux pluriels. Toutefois, plusieurs auteurs appellent à la vigilance quant à l'usage de cette notion qui peut conduire à réifier ce qu'elles entendent critiquer, en essentialisant des pratiques (notamment celles des populations autochtones)

dans des ontologies, en fixant des « identités » culturelles idéalisées ou en dépolitisant les cadres de compréhension de la nature, ce qui limite leur portée critique (Boelens *et al.*, 2024). Cette critique est argumentée et renforcée par l'anthropologue Zoé Todd (2016), qui met en évidence l'ancrage eurocentré du tournant ontologique, fortement inspiré par les travaux de Bruno Latour dans les arènes académiques occidentales. Selon elle, ce cadrage participe à l'invisibilisation des pensées environnementales déjà présentes dans les communautés autochtones ou racisées. Ainsi, parler d' « ontologies » un bien souvent selon elle, qui vise particulièrement B. Latour, un autre mot pour « colonialisme ». Parler de rapports humain-non-humains ne doit pas effacer la « dissymétrie silencieuse » toujours à l'œuvre dans les rapports coloniaux (Chivallon, 2022) et postcoloniaux à l'environnement (Blanc, 2020).
Malgré leur appel à une vigilance dans son emploi, Rutgerd Boelens *et al.* maintiennent l'usage du terme « ontologie ». Pourtant, son usage interroge la dimension coloniale du savoir produit sur les ontologies de l'eau (Qui parle des ontologies ? Depuis quels espaces académiques ? De quelles sociétés parle-t-on ?). C'est pourquoi, dans le contexte d'une étude sur les modes d'approvisionnement pour l'accès à l'eau potable, il peut être plus fécond d'adopter une approche empirique telle que celle proposée par Priscilla Thébaux, fondée sur le « multisourcisme » (2023), qui valorise les observations de terrain, les pratiques et les logiques multiples, parfois concurrentes ou contradictoires, à travers lesquelles les eaux sont expérimentées, racontées et disputées au quotidien.

Les eaux multiples ne sont pas appréhendées comme des vestiges du passé mais comme des eaux qui subsistent malgré leur marginalisation lors de l'extension des réseaux d'eau. Des études récentes ont montré une forme de résistance de formes plurielles d'eau : « L'essor des eaux modernes n'a pas éradiqué les « eaux » variées et spécifiques qui existent à un endroit ou à un autre et qui sont utilisées, vécues et conceptualisées de manière particulière[58]. » (Vogt et Walsh, 2021 : 3).

Les travaux de Linda Vogt et Casey Walsh, particulièrement marquants dans mes lectures sur les eaux multiples, approfondissent la manière dont se co-produisent, politiquement et historiquement, les formes singulières et plurielles de l'eau, insistant sur la coprésence conflictuelle et politique de ces différentes formes de l'eau dans le monde contemporain. Plutôt que de penser l'opposition entre une « eau moderne » homogène et des « eaux plurielles » hétérogènes en termes d'alternance temporelle ou de rupture épistémologique, l'apport de l'article de L. Vogt et C. Walsh est leur lecture dialectique : l'eau et les eaux sont « produites ensemble dans un même mouvement moderne[59] » (*ibid.* : 8). Cette approche évite les récits linéaires ou nostalgiques d'un âge d'or des eaux vernaculaires supplantés par l'eau technoscientifique. Elles suggèrent de dépasser la dichotomie rigide entre « eau » et « eaux », mais plutôt de saisir les tensions, les circulations et les contaminations entre ces deux régimes ontologiques et politiques. Ainsi, de rendre compte des multiples régimes de signification, d'usage et de pouvoir attachés à l'eau au sein d'une même société, voire d'un même dispositif socio-technique. Elles proposent une attention à la coexistence politique des eaux. Ainsi, « Faire

[58] Traduction personnelle : « *The rise of modern waters did not eradicate the varied, specific 'waters' that exist in one place or another and are used, experienced, and conceptualised in particular ways*. »
[59] Traduction personnelle : « *produced together in one modern movement* ».

(re)naître les eaux » (Linton, 2019) constitue un travail d'attention aux contextes socio-géographiques et à l'historicité des liens aux eaux, qui s'accompagnent souvent de rapports de domination participant à l'invisibilisation de certaines d'entre elles.

Le lien entre les recherches sur les infrastructures hors-réseau et les eaux multiples est peu envisagé dans la littérature et mérite d'être approfondi. S. Baron et M. Maillefert (2021 : 127) constatent une « dissociation entre des recherches conduites sur l'eau comme service et comme ressource ». Les travaux portant sur « l'eau comme service » s'intéressent davantage aux infrastructures, à leurs matérialités, leurs acteurs, leurs modes de gestion et leur utilisation, tandis que ceux portant sur « l'eau comme ressource » intègrent davantage des réflexions sur les relations à des eaux multiples et singulières, à partir de dimensions plus qualitatives, sociales, sensorielles et symboliques. Cette séparation témoigne peut-être de la manière dont, dans la science comme dans la vie quotidienne, les infrastructures urbaines ont été envisagées comme des purs artifices séparés de l'environnement. Cette thèse propose de créer des liens entre ces approches, les deux étant nécessairement imbriquées dans une approche hydro-sociale.

Conclusion intermédiaire (2.1.)

Cette thèse reprend la proposition d'Ivan Illich pour l'étude des eaux de boisson, qui propose de réhabiliter l'histoire (ou plutôt les histoires) des eaux, oubliées par l'uniformisation moderne du monde :

> Au départ, je me refuse à postuler que toutes les eaux peuvent être ramenées à du H2O. Je ne traiterai pas de l'espace urbain comme s'il pouvait être universellement défini en termes de coordonnées cartésiennes ou de critères de recensement. Car non seulement la façon dont une époque traite l'espace et l'eau a une histoire, mais les substances auxquelles l'imagination donne forme, et donc signification explicite, sont elles-mêmes, dans une certaine mesure, des créations sociales. (Illich, 1988 : 26)

L'intégration de l'approche par les eaux multiples permet d'appréhender la dimension matérielle du *drinking waterscape* de manière sensible et complexe, puisque « les ménages s'appuient sur une série de stratégies, combinant souvent l'accès artisanal à des sources alternatives (surface, sol, pluie), l'accès formel à des sources privées et/ou décentralisées, et l'accès informel aux sources du réseau centralisé (vendeurs d'eau, camions-citernes,

raccordements illégaux) [60] » (Kooy, 2014 : 37). Il s'agit d'étendre ce *waterscape* à toutes les eaux qui sont bues, et pas seulement l'eau potable du réseau public. Cette approche permet de se décentrer des institutions en charge de la gestion centralisée du réseau et de s'intéresser aux populations à partir de leurs pratiques, d'autant plus que ces « eaux multiples » sont souvent imbriquées dans des mécanismes de domination, d'appropriation et donc des relations conflictuelles au regard de l'eau moderne et ses matérialités (Yates *et al*., 2017 ; Vogt, Walsh, 2021). En ce sens, l'hydraulique est pensée en même temps que les dimensions sociales, historiques, politiques et culturelles de l'eau.

2.2. Appréhender le sens politique des pratiques aux infrastructures

2.2.1. La place accordée aux pratiques quotidiennes : matérialités des savoirs et des représentations de l'eau

C'est à partir des pratiques aux infrastructures que j'ai choisi d'étudier le *drinking waterscape* martiniquais. Leur étude permet d'appréhender deux choses simultanément : la relation à l'infrastructure et la relation à l'objet qui est médié par l'infrastructure. Selon Olivier Coutard et Daniel Florentin, les infrastructures constituent un objet d'étude privilégié pour les approches critiques de sciences sociales :

> Conçue comme un outil d'aliénation et d'émancipation, elle [l'infrastructure] est devenue un révélateur des processus contestés de production et de reproduction des formes de coexistence, d'injustice ou de violence dans les arrangements sociaux et, à ce titre, une notion clé des sciences sociales critiques[61]. (Coutard et Florentin, 2024 : 3).

L'approche par les pratiques aux infrastructures développée dans cette thèse s'inspire de la lecture de travaux appartenant à deux traditions différentes. Elle est héritée des travaux francophones sur la Gestion Sociale de l'Eau (GSE) qui met en évidence la capacité des acteurs locaux à prendre en charge la gestion de l'eau à travers des savoirs socio-techniques ancrés localement et des organisations spécifiques (Ruf et Rivière-Honegger, 2004). Cette nouvelle approche, qui émerge dans des travaux centrés sur l'irrigation dans le sud de la France, est notamment héritière des travaux de Jacques Bethemont qui intègre déjà dans les années 1980

[60] Traduction (Deepl) : « *Households rely on a range of strategies, often combining artisanal access to alternative sources (surface, ground, rain), to formal access to private and/or decentralised sources, and informally mediated access to the centralised network sources (water vendors, tankers, illegal connections)*. »

[61] Traduction (Deepl) : « *Conceived as a tool of both alienation and emancipation, it has become a revealer of contested processes of production and reproduction of forms of coecition, injustice or violence in social arrangements, and as such a key notion in critical social sciences* ».

une pensée systémique qui nécessite l'intégration des dimensions naturelles et culturelles des systèmes hydrauliques : « Quelles que soient la spécificité et la finalité d'une recherche centrée sur les problèmes de la maîtrise de l'eau, cette dernière ne peut être disjointe des autres éléments naturels ou culturels avec lesquels elle interfère dans le cadre de systèmes qui doivent être appréhendés de façon globale » (Bethemont, 1982 : 8). La GES va largement irriguer les études sur les objets socio-techniques en France et notamment la tradition française de l'anthropologie des objets techniques de l'eau (Aubriot et Riaux, 2013 ; Bédoucha, 2011 ; Riaux, 2013 ; Wateau, 2011). Ces approches, ancrées sur le terrain, donnent une place aux « *gens de l'eau* » (Wateau, 1989) et montrent à travers l'étude des objets techniques, en quoi « *l'eau est le miroir d'une société* » (Aubriot, 2003). L'organisation des sociétés humaines est appréhendée par les relations aux infrastructures de l'eau (on parle plutôt dans ces approches de « systèmes hydrauliques » ou d' « objets socio-techniques »), indispensables pour le développement de la vie humaine et celui des structures politiques et économiques. Ces études s'inscrivent majoritairement dans des aires rurales, ou au sein de communautés de l'eau, contrairement aux foisonnantes études urbaines sur l'eau, qui traitent majoritairement des « villes globales » ou des grandes infrastructures hydrauliques, de type barrage. Elles sont particulièrement fécondes pour penser les liens aux « petites » infrastructures ou petits objets techniques de l'eau, dont seule l'approche ethnographique semble suffisamment attentive et minutieuse pour les saisir. Pour « suivre les choses » (Cook, 2004), ces approches ethnographiques invitent à une attention particulière au local, au propre, aux relations qui se tissent aux quotidien avec l'eau et autour de l'eau. On peut citer l'expression de Lejars *et al.* (2019) : « l'eau, c'est le lien ». Elles invitent également à une ouverture vers la pluridisciplinarité. Plusieurs contributions portent en ce sens sur la construction d'un regard pluridisciplinaire sur l'eau, nécessaire à l'appréhension des objets techniques en sciences sociales. Dans son ouvrage *Une anthropologue chez les hydrologues : penser le dialogue interdisciplinaire*, Jeanne Riaux (2021) retrace de manière réflexive sa construction en tant qu'anthropologue « chez » les hydrologues et la manière dont le dialogue constant entre sciences sociales et naturelles ont influencé non seulement sa pratique du terrain mais aussi sa manière de construire son raisonnement scientifique et le transmettre dans l'écriture. Je souhaite poursuivre cette volonté de « prendre au sérieux » les gestes quotidiens de l'eau à travers l'étude des « pratiques routinisées » *(Busca et al*., 2019). Sur le plan théorique, cette approche par les pratiques routinisées permet d'interroger le caractère inégalitaire de l'accès à l'eau potable et « d'élargir les perspectives d'analyse des relations entretenues, pour le cas qui nous intéresse, entre le buveur d'eau et le produit qu'il consomme » (*ibid.* : 171).

La lecture des travaux de Nickil Anand a particulièrement nourri mes réflexions sur les pratiques aux infrastructures et la compréhension de leur rôle dans la production du *drinking waterscape*. Il mêle l'approche ethnographique à une lecture proche de la *EPU*, reliant les circulations hydrosociales de l'eau à des flux globaux. Ses contributions s'inscrivent dans une littérature abondante sur les terrains asiatiques post-coloniaux particulièrement riche dans les études sur les infrastructures de l'eau et que j'ai découvert lors de la réalisation de cette recherche. N. Anand étudie le cas de l'approvisionnement en eau à Mumbai, en Inde, avec une attention particulière aux pratiques quotidiennes (Anand, 2017). Par celles-ci, il rend compte du rôle du travail de l'eau (*water works*) dans la production de la ville :

> Le travail quotidien d'entretien et de gestion des conduites d'eau démontre l'importance des improvisations instables, prosaïques et progressives dans la production de grands réseaux d'infrastructures (Graham, 2010 ; Graham et Thrift, 2007). Le travail provisoire et nécessaire de la maintenance - que les ingénieurs décrivent parfois de manière dramatique comme la « lutte contre les incendies » - est l'exigence nécessaire, mais souvent ignorée, de maintenir les infrastructures en fonctionnement, distribuant les choses qu'elles ont été conçues pour transporter.[62] (Anand, 2017 : 233)

Les *water works* sont quotidiens et permettent le maintien de l'infrastructure grâce à la combinaison de règles formelles et informelles et le concours d'acteurs pluriels (représentant·es de l'État, communautés, habitant·es…). Leur prise en compte permet d'appréhender les infrastructures quotidiennes de l'eau comme des dispositifs qui organisent la vie sociale et participent à la production du politique. L'idée que l'accès à l'eau repose sur des relations personnelles et intimes, autant que sur des processus bureaucratiques, selon sa notion d' « intimité bureaucratique » (*bureaucratic intimacy*) constitue un des apports majeurs de l'article de N. Anand. Les décisions administratives en matière d'eau ne se prennent pas uniquement selon des critères rationnels et techniques mais sont aussi influencées par des liens familiaux et communautaires, des pratiques informelles et affectives et par l'ambiguïté du pouvoir bureaucratique. L'organisation des services d'eau, dans le contexte analysé à Mumbai, relève tant de règles institutionnelle, formelles, que de formes d'attachements affectifs.

Ainsi, on peut dire que les multiples infrastructures d'approvisionnement en eau font l'objet de bricolages socio-techniques, ceux-ci renvoyant à des assemblages plus ou moins formels d'éléments hydro-sociaux. L'étude des pratiques, à partir d'une approche

[62] Traduction (Deepl) : « *the daily work of maintaining and managing water lines demonstrates the importance of unsteady, prosaic, incremental improvisations in producing large infrastructure networks (Graham 2010; Graham and Thrift 2007). The tentative and necessary work of maintenance—work engineers sometimes describe dramatically as "fire-fighting"—is the necessary yet often ignored requirement to keep infrastructures in operation, distributing the things they were designed to carry*. »

ethnographique, permet de décrypter ces bricolages. Ceux-ci font l'objet d'une attention particulière dans les travaux sur la gestion des ressources (Cleaver, 2017) et sur les infrastructures d'irrigation (Benouniche *et al*., 2014 ; Kemerink-Seyoum *et al.,* 2019), où le bricolage apparaît comme une manière de faire avec l'infrastructure existante en l'adaptant, la réparant ou la détournant, en réponse à des contextes changeants. En étudiant les assemblages autour de l'eau en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, Olga Peytavi *et al*. (2023) montrent que le bricolage ne se limite pas à une simple adaptation technique, mais constitue aussi un lieu d'observation des formes de négociation politique. Dans un contexte marqué par la pluralité des normes (étatiques, coutumières, techniques et environnementales), le bricolage devient un espace de rencontre entre des formes de savoirs souvent disjointes : savoirs techniques des agents municipaux, savoirs environnementaux des services provinciaux, savoirs coutumiers et expérientiels des habitant·es kanak. L'article met en lumière, la façon dont ces savoirs s'imbriquent dans des pratiques concrètes : entre restauration de sources, contournement des réseaux publics, ou entretien informel de captages, chaque geste de bricolage exprime une tentative de composer avec les contraintes matérielles, les héritages historiques et les rapports de pouvoir contemporains. L'étude des pratiques permettra ainsi dans cette étude de porter une attention particulière aux arrangements qu'elles permettent autour des infrastructures et l'étude des discours qui les accompagne de saisir leur sens politique.

2.2.2. La citoyenneté hydraulique pour appréhender la question du droit à l'eau

2.2.2.1. Une approche anthropologique pour une définition inclusive de la citoyenneté

Les revendications sociales pour l'accès à l'eau depuis les territoires outre-mer témoignent d'un lien fort entre accès à l'eau et manifestation de la citoyenneté. De la problématique de « la vie chère » à l'accès à l'eau, les populations ultramarines questionnent l'État sur leur situation, entre tant que citoyen·nes, français·es soit, mais ultramarin·es aussi, et les conséquences que cela a dans leurs vies quotidiennes. L'historien antillais Jean-Pierre Sainton qualifie la situation outre-mer par son caractère « improbable » (Sainton, 2012). Contrairement aux îles anglaises voisines, la Guadeloupe et de la Martinique ne deviennent pas indépendantes mais département français, conservant ces territoires sous le pouvoir de l'Administration française. Cette « décolonisation improbable » ou « colonisation sans nom » (Jalabert, 2007) crée un rapport complexe et ambivalent entre territoires outre-mer et État central. Les approches d'anthropologie politique analysent ce « hiatus » pour comprendre la

tension inévitable et sans cesse renouvelée au sein des sociétés antillaises départementales, qui oscillent entre désir d'autonomie et égalitarisme vis-à-vis de l'ancienne métropole.

Ces sociétés issues « de [la] matrice historique que fût l'Habitation » (Sainton, 2012 : 19) font l'objet de régimes de citoyenneté qui ne sont pas présents dans les anciennes métropoles (Larcher, 2022). Ainsi, la citoyenneté s'y différencie de la nationalité (Saada, 2017). La question que pose la Départementalisation est avant tout une question d'émancipation sociale, de mode de vie, de santé publique, une question en somme qui touche à la vie quotidienne des Antillais·es marquée par des problématiques sanitaires, par le manque d'accès à l'eau potable, par un habitat précaire. Ainsi, l'idée induite par cette loi de Départementalisation, soutenue par le député martiniquais Aimé Césaire, est « de répondre à une attente locale prégnante, celle d'une avancée sociale à laquelle les élus ne peuvent prétendre sans une aide extérieure » (Lavenaire, 2017 : 6).

Pour aborder la question de l'accès à l'eau au prisme de la citoyenneté, l'approche anthropologique fournit une grille de littérature importante sur le lien entre citoyenneté, infrastructure et eau. Elle se distingue de la notion de la citoyenneté formelle, parfois qualifiée de « froide », qui promet l'égalité entre les citoyen·nes du point de vue de la norme. La citoyenneté substantive, ou « en acte », ou « ordinaire » (Carrel et Neveu, 2014) concerne la distribution de droits civils, politiques, socioéconomiques, culturels entre les citoyens :

> Cette réflexion renouvelée est tout d'abord le dépassement d'une conception de la citoyenneté comme état, comme statut, ou comme « consentement à l'obligation politique », au profit d'une prise en compte de sa nature essentiellement processuelle, projective et relationnelle, ainsi que des enjeux, tout de même fondamentaux, de subjectivation politique. (Neveu, 2013 : 207)

Il s'agit d'une définition inclusive de la citoyenneté, qui ne se réduit pas aux dispositifs légaux mais qui inclue tous les habitant·es dans ce processus, en tant que bénéficiaires des services urbains. La citoyenneté relève aussi de la pratique d'un espace, c'est-à-dire de son appropriation matérielle et symbolique et constitue en ce sens un processus politique, porteur d'inclusivité aussi bien que d'inégalité (Holston et Appadurai, 1996).

Cette compréhension anthropologique de la citoyenneté permet de dépasser la définition binaire : être citoyen·ne ou ne pas l'être. Apparaissent donc des gradients en termes de citoyenneté ainsi que des citoyen·nes perçu·es et traité·es comme de « seconde classe » par leurs États : groupes marginalisés, migrants, minorités, groupes indigènes, pauvres. Cette idée est influencée par la notion de « citoyenneté culturelle » de R. Rosaldo qui étudie la manière dont se créent les hiérarchies en termes de citoyennetés, à partir de travaux auprès des communautés

Latinos aux États-Unis (Rosaldo, 1994). Elles est aussi héritière des travaux de Partha Chatterjee sur la « citoyenneté matérielle » (Chatterjee, 2004).

N. Anand définit la citoyenneté substantive comme un processus. Pour les populations qui tendent à en être exclues, elle requiert un travail continu pour être maintenue et revalidée par les autorités politiques :

> La citoyenneté est une forme flexible et contingente de subjectivation politique qui émerge à travers des performances itératives (et constitutives) entre l'État et ses sujets (Ong 1996). Elle est revendiquée à travers des pratiques formelles de vote, des performances quotidiennes d'appartenance sociale, et aussi à travers des demandes de ressources de l'État - services d'eau, écoles et soins de santé. Alors que la citoyenneté formelle promet l'égalité entre les citoyens, la répartition des droits civils, politiques, socio-économiques et culturels substantiels entre les citoyens a longtemps été inégale[63]. (Anand, 2017 : 8)

C'est donc par le prisme de la « citoyenneté en acte », « ordinaire », que je souhaite aussi analyser l'accès à l'eau, c'est-à-dire au regard des différentes formes de citoyenneté, manières de se dire citoyen·ne créées par cet accès (ou ce non-accès).

2.2.2.2. La citoyenneté hydraulique : reconnaître le sens politique des pratiques aux infrastructures

Les infrastructures de l'eau sont des espaces politiques où se construisent des relations de pouvoir et d'appartenance. Les habitant·es, par leurs pratiques, ne sont pas de simples consommateur·ices mais doivent régulièrement formuler des demandes, des réclamations et des protestations pour obtenir de l'eau, faisant de celle-ci un objet de contestation et de mobilisation collective. L'appropriation quotidienne des infrastructures par les habitant·es relève ainsi d'une production du politique et d'actes citoyens. De nombreuses pratiques citoyennes, peu visibles, expriment des formes d'appropriation politiques de l'infrastructure et d'intégration à l'espace urbain. Il s'agit d'usages de l'eau, d'arrangements avec les règles (ex. non payement) ou de bricolages (ex. branchements illégaux, réparation et maintenance). La citoyenneté de l'eau est ainsi consubstantielle à la notion de travail aux infrastructures (« *water works* »), ces dernières étant bricolées, appropriées, déviées et modifiées au quotidien, pas uniquement par les

[63] Traduction (Deepl) : « *Citizenship is a flexible and contingent form of political subjectification that emerges through iterative (and constitutive) performances between the state and its subjects (Ong 1996). It is claimed through formal practices of voting, everyday performances of social belonging, and also through demands for the resources of states – water services, schools, and health care. While formal citizenship promises equality among citizens, the distribution of substantive civil, political, socioeconomic, and cultural rights among citizens has long been unequal* ».

ingénieur·es mais aussi, souvent, par les habitant·es, participant à la vie sociale de l'eau (Anand, 2017).

La citoyenneté hydraulique est aussi abordée comme une forme d'activisme civique, lorsque les infrastructures deviennent des lieux de contestation, de revendications et de luttes au sein de la population, particulièrement en période de crise. Les infrastructures d'eau potable sont ainsi des lieux d'observation privilégiés des relations politiques, sociales et environnementales et, ainsi, des formes de « citoyennetés différenciées » (Kooy et Bakker, 2008) au regard de l'accès à l'eau. Kooy et Karen Bakker, dans leur étude sur l'accès à l'eau à Jakarta, montrent la manière dont le discours colonial dominant sur les modes de consommation d'eau a participé à la fabrication de bon·nes ou mauvais·es citoyen·nes au regard de leurs rapports à l'eau et à l'hygiène (Kooy et Bakker, 2008).

Elles participent aussi aux processus d'exclusion de certaines populations par un manque d'accès à et/ou de maintenance de certaines infrastructures dans des quartiers spécifiques, accentuant des inégalités sociales, raciale, de genre ou encore de caste, etc. Plusieurs études récentes mettent en évidence cette approche intersectionnelle de la citoyenneté, notamment Sultana (2020) et Cawood et Rabby (2022). Ces travaux, qui croisent l'anthropologie de la citoyenneté et les études infrastructurelles, permettent d'élargir la réflexion et interroger le passage du statut d'usagèr·es de l'eau au statut de citoyen·ne grâce aux termes de « hydrocitizenship » (Robins, 2019) ou « hydraulic citizenship » (Anand, 2017). Dans une approche critique des politiques de l'eau et leurs effets sur les vies quotidiennes, von Schnitzler étudie par exemple la production de citoyennetés par les réformes néolibérales post-apartheid en Afrique du Sud, où résident·es et militant·es luttent contre les contraintes imposés par les compteurs dans leur consommation quotidiennes à l'eau (von Schnitzler, 2008). A partir des résistances à cette citoyenneté « calculatrice » (*calculative*), il porte une réflexion sur la portée démocratique des infrastructures (von Schnitzler, 2016). Dans une approche de la production de citoyennetés « par le bas », l'usager·e peut devenir citoyen·ne de différentes manières, dans des contextes de crise (Robins, 2019), ou à travers les interactions quotidiennes aux infrastructures de l'eau (Joshi *et al.,* 2021; Lemanski, 2018).

Le phénomène de fragmentation urbaine dans les contextes des Suds Globaux a été analysé comme participant à créer des « types » de citoyen·nes selon leurs modes d'approvisionnement et à les hiérarchiser (Anand, 2017 ; Kooy et Bakker, 2008 ; Sturma, 2013 ; Sultana, 2020). Les pratiques quotidiennes de l'eau sont alors qualifiées de « formelles » ou « informelles », « conventionnelles » ou « alternatives » par rapport à un idéal infrastructurel normatif. Ces études sont particulièrement importantes pour l'étude des univers post-coloniaux

dans lesquels ces formes de différenciation entre citoyen·nes sont issues de hiérarchisations socio-raciales. En retour, les citoyen·nes revendiquent et négocient l'accès à l'eau et leur « citoyenneté substantive » (Anand, 2017 ; Castro, 2005) ou « en actes » (Neveu, 2013 ; Lemanski, 2020), en jouant tour à tour sur les différentes infrastructures, modes d'accès, et multiples acteurs qui les administrent. Cette recherche propose d'élargir les études sur le rapport entre infrastructures d'approvisionnement en eau et citoyenneté à d'autres dimensions que l'in/sécurité d'accès à l'eau potable, en intégrant les « eaux multiples » à la réflexion sur la citoyenneté. A travers les pratiques aux eaux domestiques multiples et à leurs infrastructures, des formes de citoyennetés héritées sont aussi à intégrer, comme une « citoyenneté du don », « du soin », « de la réparation et de la maintenance ». Ces formes de citoyennetés hydrauliques s'apparentent à ce que l'on pourrait nommer aujourd'hui des formes « participatives de citoyennetés ». Cette citoyenneté participative n'est jamais présentée comme constitutive d'un type de citoyenneté mais souvent comme nouvelle ou innovante. L'étude des trajectoires de l'accès à l'eau, à partir d'une approche historique des pratiques suggère que la participation citoyenne au collectif est ancienne, héritée et complexe, construite avec les couches du temps et sans cesse actualisée.

Dans un article récent, Charlotte Lemanski voit l'utilisation croissante d'infrastructures hors-réseau comme le potentiel signe d'une défiance citoyenne vis-à-vis des États (Lemanski, 2024). Les dispositifs de distribution de l'eau hors-réseau sont alors regardés comme une « alternative » au réseau. Les citoyen·nes opteraient pour eux pour faire face aux défaillances de gestion et de gouvernance des services en réseau où, dans de nombreux contextes, les États jouaient et jouent toujours un rôle majeur. Lu ainsi, le hors-réseau serait donc une réponse à un manque (de qualité du service d'eau, de confiance envers les institutions), une manifestation de ce que je qualifie de « citoyenneté matérielle négative ». En retour, l'utilisation croissante de services hors-réseau par les citoyen·nes interroge la recherche sur des situations où l'État n'est pas, n'est plus, ou est de moins en moins l'acteur dominant de la distribution de l'eau potable (*ibid.*). Les dispositifs hors-réseau sont, en effet, souvent gérés par des acteurs privés (Montginoul, 2006) et font l'objet d'une commercialisation croissante, dans les Nords comme dans les Suds (Coutard et Rutherford, 2009). S'il est admis que l'État joue un rôle central dans les services en réseau, la littérature montre que celui-ci a une place importante également dans le hors-réseau, mais de manière différente (Lemanski, 2024). La reconfiguration des rôles autour des infrastructures hors-réseau n'exclue pas l'État, qui fait partie du paysage des systèmes sociotechniques composites, même s'il est parfois menacé, contesté ou contourné.

Ces travaux sur la citoyenneté infrastructurelle amorcent ainsi une réflexion centrale sur le rapport citoyen aux infrastructures multiples de l'eau, et non seulement au réseau. Cependant, en se focalisant sur l'eau potable, ils considèrent peu les rapports citoyens aux eaux multiples. Ils tendent à mettre sur le même plan – le plan de la sécurité en eau potable - des infrastructures multiples hors et en réseau qui distribuent et produisent pourtant des eaux de nature et de qualité différentes. Or, l'importance de prendre en compte la multiplicité des eaux a pourtant été soulignée par l'anthropologie de l'eau et récemment conceptualisée par la *political ecology of water*.

La citoyenneté infrastructurelle explore, enfin, comment les attentes mutuelles et les relations entre les citoyen·nes et l'État sont médiées et matérialisées à travers les infrastructures (Lemanski, 2020). Cette approche permet de concevoir l'accès aux services basiques (service d'eau, d'électricité, de ramassage des déchets…) comme émanant d'une responsabilité de l'État et comme faisant partie du contrat de citoyenneté (Anand, 2017 ; Fredericks, 2018 ; Pilo, 2023). Considérer le sens politique des pratiques quotidiennes revient à considérer l'espace domestique, espace privilégié des eaux domestiques, comme un espace politique, de rencontre entre habitant·es et institutions de l'eau.

Conclusion intermédiaire (2.2.)

L'approche par les pratiques aux infrastructures développée dans cette recherche permet d'appréhender le *drinking waterscape* martiniquais comme un espace politique où se négocient quotidiennement les rapports de pouvoir et d'appartenance. En s'inspirant des travaux de la Gestion Sociale de l'Eau (GSE) et des études anthropologiques sur les infrastructures urbaines, cette perspective révèle comment les gestes routiniers autour de l'eau constituent des actes citoyens à part entière. Ces pratiques, qu'elles soient formelles ou informelles, témoignent de formes de « citoyenneté hydraulique » où les habitant·es ne sont pas de simples consommateur·ices mais des acteur·ices qui revendiquent, négocient et contestent leur accès à l'eau. Cependant, ces pratiques révèlent également des processus d'inclusion et d'exclusion différenciés : l'accès aux infrastructures multiples génère des hiérarchies entre citoyen·nes selon leurs capacités techniques, économiques et sociales à bricoler, maintenir ou contourner les systèmes existants. Les populations marginalisées développent ainsi des stratégies d'adaptation qui, tout en témoignant de leur agentivité, soulignent leur exclusion partielle des services normalisés.

Dans le contexte post-colonial martiniquais, cette citoyenneté en acte prend une dimension particulière. Elle s'exprime à travers des pratiques multiples qui révèlent les tensions entre égalité formelle promise par la départementalisation et inégalités matérielles vécues au quotidien. Les infrastructures deviennent alors des lieux d'observation privilégiés des « citoyennetés différenciées », où se reproduisent et se contestent les héritages coloniaux de hiérarchisation socio-raciale. La notion de citoyenneté hydraulique permet ainsi de dépasser une vision binaire pour révéler des gradients de citoyenneté et leurs dimensions inclusives/exclusives. Elle éclaire comment, à travers leurs rapports quotidiens aux eaux multiples, les habitant·es martiniquais·es construisent des formes de citoyenneté participative héritées (du don, du soin, de la réparation) qui, tout en questionnant les modèles normatifs d'accès à l'eau, révèlent les mécanismes complexes d'intégration et de marginalisation propres aux territoires outre-mer.

3. Propositions théoriques pour alimenter les réflexions de justice environnementale en situation postcoloniale

Cette troisième partie propose une réflexion théorique sur la manière d'appréhender l'accès aux services d'eau à partir d'une approche matérialiste de la justice environnementale, qui prend en compte le contexte socio-historique de l'outre-mer antillais. D'abord, je propose d'ajouter une composante à la lecture de la précarité en eau, avec la notion de précarité infrastructurelle, qui fait le lien entre l'approche infrastructurelle et de justice environnementale pour l'analyse des services d'eau potable (3.1.). Ensuite, je propose un positionnement engagé dans une justice environnementale soucieux d'intégrer les rapports de domination propres aux territoires, à mi-chemin entre approches décoloniales et postcoloniales, dans le cadre d'une géographie socio-historique (3.2.).

3.1. Nouvelle composante de la précarité en eau : la précarité infrastructurelle

Les situations de crise de l'accès à l'eau en outre-mer mettent sur le devant de la scène médiatique des tours d'eau imposés aux populations. Elles interrogent la capacité des services publics d'eau potable à relever le défi multidimensionnel de la « sécurité en eau » (Barbier et Roussary, 2016) et celui de la précarité des populations par l'eau (Tabi, 2021).

La notion de précarité en eau est souvent associée à l'idée d'une précarité sociale. Les études de Marie Tsanga Tabi ont permis d'insister sur les inégalités d'accès à l'eau pour les populations les plus pauvres dans les pays riches, et en conséquence sur la difficulté de garantir un droit à l'eau pour toutes et tous (Tsanga Tabi et Gremmel, 2013). La précarité en eau analysée au prisme de la pauvreté met en évidence la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité sociale dans la gestion des services d'eau (Tsanga Tabi, 2009) et ainsi d'impulser de nouveaux modèles de gestion, basés sur la solidarité plutôt que sur la marchandisation et services, comme à travers l'outil de la tarification sociale de l'eau. La pauvreté en eau est à ce titre un indicateur qui permet d'intégrer une réflexion sur la justice sociale dans l'accès des services essentiels. Il désigne un seuil à partir duquel un ménage peut être considéré comme « pauvre en eau » : « le seuil de 3% est considéré comme repère conventionnel à partir duquel on considère qu'un ménage est pauvre en eau » (Tabi, 2024 : 193). Malgré certaines limites de l'indicateur (Vanhille *et al.*, 2018), son principal atout selon M. Tsanga Tabi réside dans sa capacité à rendre visible une réalité sociale masquée par les indicateurs traditionnels. Il permet notamment de déconstruire les stéréotypes sur les « pauvres gaspilleurs d'eau » en montrant que les ménages précaires consomment généralement moins que la norme recommandée. En révélant des

inégalités où les ménages pauvres consacrent parfois plus de 10 % de leurs revenus à l'eau contre 1 % pour les ménages moyens, cet indicateur constitue un instrument de diagnostic indispensable pour orienter les politiques de tarification sociale et évaluer leur efficacité dans la réduction des inégalités d'accès à ce service essentiel (Tabi, 2024). Aux formes de précarité sociale s'ajoute ainsi une précarité infrastructurelle importante en matière d'eau sur le territoire. Elle se caractérise par une instabilité matérielle de l'accès à l'eau perçue et vécue (voire subie) impactant la qualité du service et la confiance envers celui-ci. Lorsqu'elle s'exprime, cette précarité infrastructurelle peut constituer une dépossession : celle d'un service public essentiel et/ou d'un droit humain.

Cette thèse propose d'explorer, de documenter et de qualifier cette notion nouvelle à partir des réalités quotidiennes de l'accès à l'eau en Martinique mais pourrait être également étendue à d'autres domaines, d'autres services et biens élémentaires. Cette analyse en termes de précarité infrastructurelle fournit un cadre analytique supplémentaire pour l'étude des conditions matérielles et symboliques de l'habiter.

3.2. Jalons pour penser une justice environnementale en situation postcoloniale

3.2.1. Accéder à l'eau : pour une approche de justice environnementale comme horizon politique

Les expériences de précarité infrastructurelle constituent un support pour l'émergence de contestations sociales diverses, à l'œuvre dans les outre-mer. À ce titre, les questions de précarité infrastructurelle renouent avec l'émergence des mouvements de justice environnementale qui constituent d'abord un mouvement social et politique plutôt qu'académique. La justice environnementale (*environmental justice*), née aux États-Unis dans les années 1980 en lien avec la montée des mouvements pour les droits civiques, concentre alors une pluralité de luttes telles que l'accès aux ressources, la défense des cultures autochtones, les valeurs culturelles, etc. Elle émerge dans un contexte où les communautés pauvres et racisées constatent qu'elles sont systématiquement les plus exposées aux pollutions industrielles, aux décharges toxiques et aux infrastructures polluantes, et sont dénuées de capacité de contestation des décisions publiques. À travers des mobilisations emblématiques comme celle de Warren County[64], Ces revendications mettent en lumière le phénomène de racisme environnemental,

[64] L'un des exemples fondateurs est la mobilisation de Warren County en 1982 en Caroline du Nord, où une communauté afro-américaine s'est opposée à l'implantation d'une décharge de déchets toxiques contenant du PCB (polychlorobiphényles). Cette lutte, bien qu'elle n'ait pas empêché le projet, a révélé à l'échelle nationale

entendu comme la surexposition systémique des populations racisées aux dégradations environnementales et aux installations polluantes (Boyer et Bobin, 2024). Ce « paradigme » opère un élargissement de la définition de l'environnement et se distingue par-là de l'environnementalisme traditionnel des grandes ONG soucieuses de la préservation des espaces naturels éloignés ou des espèces menacées : il s'agit de protéger les lieux où les gens habitent, travaillent et jouent (Taylor, 2000). En tant qu'approche de terrain (*bottom up*) ancrée dans les luttes qui émergent autour des objets environnementaux, elle rejoint les réflexions des *political ecologists* (Svarstad et Benjaminsen, 2020) qui, eux aussi, développent des travaux sur les injustices à l'œuvre dans les politiques de conservation de la nature (Escobar, 1998 ; Blanc, 2020) ou dans le partage des ressources naturelles (Enqvist *et al*., 2022 ; Hartwig *et al.,* 2022 ; Molle 2021), et plus généralement dans l'élaboration des politiques de la nature (Harvey, 1996).

Les notions de justice et d'inégalité environnementale ne sont pas synonymes. Selon Catherine Larrère, les inégalités environnementales renvoient aux disparités mesurées et observées dans la répartition des risques et des nuisances environnementales. La justice environnementale, quant à elle, constitue une forme de politisation des inégalités, une revendication sociale et politique pour un droit d'accès équitable aux décisions environnementales et contribue à la redéfinition même de l' « environnement » (Larrère, 2009 ; 2017). L'approche de justice environnementale interroge ainsi les valeurs morales qui fondent nos rapports à l'environnement et nécessite d'interroger la tradition de l'éthique environnementale nord-américaine (encadré 6) de laquelle elle se différencie (Taylor, 2014 ; 2016).

Encadré 6. Ethiques environnementales et positionnement

Face à la crise écologique de la deuxième moitié du XXème siècle, l'éthique environnementale s'institutionnalise aux Etats-Unis et trois courants émergent pour repenser notre rapport à la nature, remettant en question l'anthropocentrisme traditionnel qui limite la considération morale aux seuls humains (Larrère, 2010). Premièrement, le biocentrisme reconnaît une valeur intrinsèque à chaque être vivant, transformant la nature en communauté d'individualités morales égales. Tout organisme vivant devient ainsi une « fin en soi » méritant respect et protection. Cette approche impose cependant une politique de non-intervention (préservationnisme) difficile à concilier avec les nécessités pratiques de la conservation, qui exigent des choix hiérarchisés entre différentes options. Ensuite, l'écocentrisme, inspiré de la pensée d'Aldo Léopold, privilégie l'ensemble sur les parties en valorisant ce qu'il appelle la « communauté biotique » (Leopold, 1949). La justesse d'une action se mesure à ses effets sur l'intégrité et la stabilité de l'écosystème dans son ensemble. Cette vision holiste intègre l'humain comme membre à part entière dans la communauté naturelle, favorisant une approche collaborative (conservationnisme). Elle risque néanmoins de sacrifier les droits individuels au nom du bien commun et demeure dépendante des évolutions scientifiques. Enfin, le pragmatisme environnemental abandonne la quête de valeurs intrinsèques pour adopter un pluralisme axiologique. Il reconnaît la multiplicité des raisons de protéger la nature (utilité économique, services

le lien entre race, pauvreté et environnement. Voir Taylor (2000) The Rise of the Environmental Justice Paradigm, *American Behavioral Scientist*, 43-4, pp. 508-580.

écosystémiques, valeurs esthétiques…) privilégiant l'efficacité du consensus sur la pureté des fondements moraux guidant les actions, entraînant un risque de réduire la nature à ses seules fonctions instrumentales[65]. Les deux premières éthiques environnementales attribuent une valeur intrinsèque à la nature – associée à une nature sauvage (*wilderness*) fortement héritée d'une représentation puritaine de la nature (Cronon, 2016 ; Boyer et Bobin, 2024) – indépendante de toute présence, action ou activité humaine.

Les valeurs attribuées à la nature ne sont pas neutres. Elles dépendent fortement de leur contexte occidental d'énonciation (Etats-Unis) et sont imbriquées dans des projets politiques. Elles ont des conséquences concrètes sur le plan environnemental – politiques conservationnistes et préservationnistes – et social – accaparement des terres, dépossession, conflits, marginalisation de groupes sociaux et racisés. Les travaux d'écologie culturelle, de sociologie des sciences et d'histoire environnementale ont mis en évidence la manière dont un principe moral, en apparence neutre et fondé sur des bases écologiques, est en fait « une machine à exclure » (Mermet, 2007), humains comme non-humains, par la reproduction de logiques coloniales à partir de la fabrique de mythes environnementaux (Blanc, 2020 ; Davis K., 2012). Loin de reposer sur une conception universelle et objective de la nature, la nature sauvage témoigne d'un véritable « éco-pouvoir » (Lascoumes, 1994) qui participe activement à autoriser et maintenir l'accès pour certaines populations, créant des formes de hiérarchies citoyennes.

Dans un contexte global de changement climatique, d'inégalités sociales, et de tensions accrues autour du partage de l'eau et de son accès, l'approche de justice environnementale semble apporter des outils critiques plus solides que celle de la durabilité. Cette dernière, impulsée par un nouveau modèle de développement, le « développement durable », n'entretient que de faibles liens avec la notion et l'approche de justice environnementale (Blanchon *et al.*, 2009). Le Rapport Brundtland de 1987 est en effet l'héritier du mouvement conservationniste nord-américain qui relaie une compréhension très naturaliste de la crise écologique ne remettant pas en cause le système socio-économique en place. C'est ainsi que, pour Blanchon *et al*., « il existe un hiatus entre l'équité telle qu'elle est conçue et proposée dans les politiques environnementales [comprendre ici celles impulsées sous l'égide du développement durable] et les aspirations des mouvements dénonçant les injustices environnementales » (*ibid.* : 42). L'approche par la durabilité tend plutôt à dépolitiser les problèmes environnementaux, en s'inscrivant dans un paradigme néolibéral prônant un équilibre entre économie-écologie-social. Ces trois dimensions du développement durable apparaissent comme des intérêts fondamentalement contradictoires qui, *in fine*, participent à maintenir voire accentuer des injustices environnementales.

3.2.2. Se situer par rapport aux écologies décoloniales

Si le mouvement de la justice environnementale est initié dans les années 1970-80 aux Etats-Unis par des minorités pauvres et racisées, dénonçant des formes de racisme

[65] Synthèse réalisée à partir de l'article de C. Larrère, 2010, Les éthiques environnementales, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, numéro 4, p. 405-413.

environnemental, la réappropriation de la notion en France tend à écarter le passé colonial et esclavagiste des questions environnementales.

Par la même, le courant de la justice environnementale en France ne laisse que peu de place à l'intégration des critiques émises par le Plantationocène, notamment par la marginalisation des populations issues des anciennes colonies dans la production du savoir sur l'environnement. Dans l'entrée « Decolonial ecologies » du *Handbook of critical environmental politics*, paru en 2022, Malcom Ferdinand remarque l'absence d'intégration des enjeux de domination hérités du passé colonial et esclavagiste de la France dans certains ouvrages de référence, comme *Penser l'Anthropocène* (Beau et Larrère, 2018), où les termes « racisme » ou « Noir » sont absents, aussi bien que le terme « Outre-mer » (Ferdinand, 2022 : 46). Cette omission ne relève selon lui pas d'une intention raciste mais bien de la persistance de biais coloniaux dans la production des savoirs sur l'environnement en France :

> Bien qu'aucune intention raciste ne soit exprimée, le résultat collectif est l'absence d'une partie du monde dans les domaines scientifiques où l'histoire et la géologie de la Terre sont conceptualisées. Le problème ici est le manque de reconnaissance de cette exclusion ou, plus précisément, l'absence de mesures prises pour atténuer ces exclusions, qui sont légitimées par cette forme particulière d' "universalisme[66]". » (*ibid.* : 47)

La critique décoloniale invite ainsi à prendre conscience de l'exclusion induite par le discours environnemental dominant produit par des élites universitaires bourgeoises et blanches, exclusion qui reproduit des formes de domination de classe, de race et de genre[67].

Les écologies décoloniales – elles se disent au pluriel – puisent leurs racines dans le courant décolonial né dans les années 1990 en Amérique latine autour du groupe

[66] Traduction (Deepl) : « While no racist intent is set, the collective result is the production of the asbence of part of the world from such scholarly arenas where the history and geology of the Earth are conceptualized. The problem here is the lack of recognition of this exclusion or, more precisely, the lack of actions taken to mitigate these exclusions, which is legitimated by this peculiar form of "universalism" ».

[67] Dans son travail sur le rapport des classes populaires à l'écologie, Hadrier Malier met en évidence les rapports de domination induits par les discours écologistes à partir d'une tendance à la responsabilisation individuelle peut intégratrice des rapports de domination (de classe, de race). Selon lui, « l'écologisation des pratiques ne permet pas seulement de renouveler les registres de légitimation des classes dominantes, elle renouvelle aussi ceux de la disqualification symbolique et morale des classes dominées » (Malier, 2022 : 182-83). Sur l'exclusion des personnes non-blanches dans le mouvement écologiste dans le monde anglo-saxon, voir Smith, K.K. (2007), African American Environmental Thought : Foundations, Lawrence, KS : University Press of Kansas ; Rufin, K. N. (2010), Black on Earth : African American Ecoliterary Traditions, Athens, GA : University of Georgia Press. Ces ouvrages retentissent avec la parution récente d'un reportage du média indépendant *Reporterre* sur le racisme au sein du mouvement écologiste en France : Celnik, N & Lemaire P., « 'Vous êtes tous racistes' : la colère antiraciste au sein du mouvement écologiste », publié le 11 août 2025, en ligne, consulté le 24 septembre 2025 : « Vous êtes tous racistes » : la colère antiraciste au sein du mouvement écologiste

« Modernité/Colonialité », fondé en 1998 à Caracas. Ce mouvement intellectuel, initié par les travaux pionniers d'Aníbal Quijano sur la « colonialité du pouvoir » et d'Enrique Dussel sur l'occultation de l'Autre depuis 1492, s'est développé à partir d'une reconfiguration spécifique du marxisme latino-américain et de l'adoption de la perspective subalterne indienne (Dufoix, 2023). Le courant décolonial est ainsi situé géographiquement, sociologiquement et historiquement et marque une rupture avec les auteur·es postcoloniaux·ales, « majoritairement anglophones et issu·es des anciennes colonies britanniques (Asie, Afrique, Moyen-Orient, Caraïbe, Australie), traitent du colonialisme dans ces régions du monde pour la période allant du XIX^{ème} siècle à nos jours » (Hirt, 2022 : 102). Le courant décolonial, lui, associe le colonialisme à la période de conquête européenne des Amériques, soit au XV^{ème} siècle.

Au cœur de cette approche se trouve la défense d'un « plurivers », concept développé par Arturo Escobar désignant « un monde qui contiendrait de nombreux mondes » (Escobar, 2018 : 76). Cette perspective remet en question l'universalisme occidental qui postule l'existence d'une seule nature et conteste l'objectivité de la connaissance issue de la rationalité moderne. Cette notion est récemment introduite dans l'espace des recherches francophones avec la traduction de l'ouvrage précité d'Arturo Escobar, ainsi que la publication de *Plurivers. Dictionnaire du post-développement* (2022) ou *Décoloniser le changement climatique* (2024). L'objectif de tels travaux réside dans un renversement des centres de savoir et de pouvoir. Cette notion de plurivers est donc centrale dans le projet des écologies décoloniales car elle permet de penser des modes d'inclusion nouveaux :

> Parmi les nombreuses approches des écologies décoloniales, le dénominateur commun minimal est peut-être la reconnaissance d'une pluralité d'acteurs, de cultures et d'histoires de la Terre, une pluralité à partir de laquelle un monde commun est possible, mais pas garanti. La recherche de la justice, de l'égalité et de la dignité face à la domination coloniale, impériale, misogyne et capitaliste historique de nombreux peuples est un moyen de reconnaître cette pluralité et d'ouvrir la possibilité d'un monde commun entre les humains et les non-humains sur Terre[68]. (Ferdinand, 2022 : 51)

Dans le monde francophone, un mouvement pour une écologie décoloniale est initié depuis quelques années. Celui-ci prend racine dans des études réalisées depuis le monde outre-mer français, reprenant les termes de l'écologie décoloniale, et permettant ainsi de renouer avec les questionnements premiers du mouvement de justice environnementale. Il connaît un essor

[68] Traduction (Deepl) : « Within the numerous approaches of decolonial ecologies, perhaps a minimal and common thread is the acknowledgment of a plurality of actors, cultures and histories of Earth, a plurality from which a common world is possible but not a given outcome. The search of justice, equality and dignity in the face of historically long colonial, imperial, misogynistic and capitalist domination of many people are ways to recognize this plurality and to open the possibility of a common world with humans and non-humans on Earth. »

important dans le monde francophone médiatique, politique et académique depuis la fin des années 2010, avec notamment la publication de Malcom Ferdinand, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, en 2019. Elle appelle à une révolution épistémologique visant à renverser l'ordre du pouvoir en élaborant un savoir « depuis » les territoires colonisés, comme en témoignent la publications du numéro de la revue *Ecologie & Politique* « Ecologie politique depuis les outre-mer » (Ferdinand et Manglou, 2021). Ces publications initient un véritable mouvement scientifico-politique autour de la question de l'habiter colonial : comment le penser mais aussi comment s'en défaire. Dans le contexte spécifique de la Martinique, réfléchir au défis environnementaux dans une approche décoloniale signifie « Tenir ensemble antiesclavagisme, anticolonialisme et environnementalisme, se défaire de l'ombre de la cale de l'Anthropocène » (Ferdinand, 2019 : 216). Bien qu'on ne puisse pas nier l'importance de cette tâche, la voie poursuivie dans cette recherche ne tient pas entièrement d'une écologie décoloniale, pour des raisons tant épistémologiques que de positionnement de ma recherche.

L'écologie décoloniale se distingue aussi par l'engagement militant et/ou politique de ses contributeur·ices, qui présentent ce courant comme :

> […] à la fois comme un mouvement sociopolitique et une proposition théorique qui non seulement cherche à défaire les inégalités, injustices et dominations en cours dans le monde, en particulier, celles héritées des impérialismes et colonisations modernes, de l'esclavage colonial, mais qui s'engage aussi dans une praxis du faire-monde. (Collectif, 2024 : 19)

Cette *praxis* de l'écologie décoloniale se matérialise, par exemple, par l'implication du chercheur CNRS M. Ferdinand dans le procès chlordécone, dans lequel il s'est constitué partie civile aux côtés du mouvement des ouvrières agricoles. La formation de l'association Observatoire Terre-Monde[69] dans laquelle ses membres participent régulièrement à des actions de plaidoyer, et de soutien pour les mouvements de justice sociale et environnementale dans un projet décolonial large en outre-mer, dans l'Hexagone et ailleurs dans le monde.

Cependant, l'approche d'écologie décoloniale soulève des questionnements méthodologiques et analytiques importants pour la présente recherche. Comme le souligne C. Chivallon (2007), la critique décoloniale se heurte à une contradiction fondamentale. Elle s'exprime nécessairement (et au moins dans mon travail doctoral) à travers les voies de la

[69] Par exemple, l'association OTM a produit une étude sur le groupe béké GBH dans le contexte du combat contre la vie chère aux Antilles et de la mainmise de ce groupe minoritaire sur l'économie locale : « Désarmer GBH : enquête sur le plus puissant empire béké », des Collectifs Vous n'êtes pas seuls (VNPS) & l'Observatoire Terre-Monde (OTM), septembre 2025.

Modernité qu'elle entend critiquer, risquant ainsi de perdre son potentiel subversif en se fondant dans le moule de l'imaginaire social moderne, particulièrement dans le discours académique. Cette critique est particulièrement valide pour ma recherche dans la mesure où celle-ci s'inscrit dans l'exercice académique et normé de la thèse doctorale, dans lequel je ne considère mon engagement politique et militant qu'à la marge de ce travail. L'examen réflexif de ma posture de chercheuse ne me permet donc pas de me considérer à ce stade dans une démarche d'écologie décoloniale inscrite dans un mouvement politique et/ou militant concret, mais plutôt dans une posture d'écoute et d'apprentissage humble vis-à-vis de cette approche frontière entre science et action.

Sur le plan analytique, des critiques sont aussi avancées sur la tendance des décoloniaux à homogénéiser les définitions de Modernité et l'Occident, produisant parfois des critiques décontextualisées perdant de leur force critique (Collectif, 2024a) et occultant les nuances nécessaires à l'étude des rapports environnementaux dans des contextes spécifiques. Des écologies décoloniales, je retiens toutefois l'exigence plus forte et systématique de réflexivité dans l'énonciation du discours scientifique et la question du positionnement qui permet de pratiquer le « doute radical » bénéfique pour la pratique de la science (Chivallon, 2007).

Face à ces limites, et à la suite de la proposition de Nicolas Roinsard, je préfère conserver la notion de « situation postcoloniale » comme grille d'analyse pour une géographie socio-historique. Cette démarche impose plusieurs précautions méthodologiques essentielles : le refus de toute substantialisation en accordant « une attention particulière aux conditions singulières de chaque expérience coloniale et à l'historicité propre des sociétés colonisées » (Roinsard, 2022 : 28) ; l'intégration non seulement des continuités coloniales mais aussi des ruptures, recompositions et résistances ; et l'adoption d'une approche socio-historique inscrite dans la tradition des sciences sociales, évitant les écueils de décontextualisation et de déshistoricisation. Cette perspective rejoint l'approche anthropologique de George Balandier et sa notion de « situation coloniale » qui offre un cadre d'analyse particulièrement heuristique pour l'étude des sociétés outre-mer : « Au coeur de cette notion : la nécessité de considérer la situation coloniale comme une totalité politique et dynamique à rebours d'une lecture fonctionnaliste séparant la société coloniale de la société colonisée » (*ibid.* : 29). Son analyse rejoint également la proposition de l'historien Frederick Cooper (2010) de sortir du récit uniforme du legs colonial et de ses présupposés. A travers l'usage du terme « situation postcoloniale », il ne s'agit pas de comprendre le « post » comme un synonyme d' « après », mais plutôt d'analyser les recompositions, les ruptures, et les expressions nouvelles du colonial dans un contexte socio-historique singulier, en s'éloignant de tout discours téléologique et développementiste. Ainsi,

dans le cas de la Martinique, la loi de Départementalisation de 1946 ne marque pas la fin du colonial mais un moment politique de recomposition à interroger sans présupposer qu'il induit une forme de rattrapage en termes d'égalité (Paris, 2020 : 17-18).

Cette vigilance méthodologique s'avère particulièrement importante face aux risques d'uniformisation que portent certaines catégories comme « l'outre-mer » (Célestine et Roger, 2014). Elle permet par conséquence d'interroger les « imaginaires géographiques », selon l'expression empruntée à Eward Saïd par Irène Hirt, qui révèlent davantage les sociétés qui les énoncent que les réalités qu'ils prétendent décrire (Hirt, 2022). C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'apport de l'exigence réflexive portée par la pensée décoloniale, il convient de privilégier une approche socio-géographique historique attentive à la singularité de chaque terrain et inscrite dans une méthode critique de sciences sociales[70].

3.2.3. Penser la justice environnementale depuis des situations postcoloniales

Les sociétés postcoloniales « se caractérisent par des rapports silencieux de domination et surtout une réserve générale, tant scientifique que politique, sur la perpétuation de cette domination aujourd'hui » (Thiann-Bo, 2021 : 142). Ainsi, l'approche postcoloniale de la justice environnementale implique de ne pas limiter la justice à des dispositifs juridiques formels ou à des arènes de contestation politique classiques mais de s'attacher aussi à l'identification de sentiments d'injustice dans les relations quotidiennes à l'environnement et les manières de le définir.

Dans le cadre des écologies politiques sur les outre-mer, le numéro de la revue *Ecologie & Politique* paru en 2021 illustre, par l'analyse de plusieurs études de cas, la manière dont l'environnement (son accès, sa pollution, sa conservation) est imbriqué en outre-mer dans un contexte postcolonial (Ferdinand et Manglou, 2021). Ces approches invitent à appréhender les questions de justice à partir de l'historicité des territoires. Aux Antilles, la question de l'accès à

[70] Mon positionnement théorique et réflexif autour des études post- et décoloniales s'est consolidé en grande partie grâce aux discussions entamées dans le cadre du groupe de recherche « COESI – COlonialités En SItuations » initié au sein de l'UMR 5600 – EVS avec mes collègues doctorant·es Sarah Bronsard, Jeanne Cayre, Félix Flaux, William Robin-Detraz, et moi-même. Fin 2023, face à l'actualité de la question coloniale dans l'espace public et médiatique et à nos travaux doctoraux en cours, nous avons ressenti le besoin de constituer un lieu d'échange horizontal autour des questions coloniales. En 2024-2025, l'atelier (une séance mensuelle sous format hybride) s'est organisé autour de séances de lectures commentées de textes mis en commun dans le but d'enrichir nos réflexions de thèse. Le but était d'appréhender la littérature scientifique autour des approches postcoloniales, post-coloniales et décoloniales, pour comprendre les différences entre les concepts véhiculés par ces approches, leurs trajectoires épistémologiques et leur potentiel analytique sur nos terrains respectifs d'étude.

une eau de qualité ne peut faire l'économie d'un détour sur l'organisation coloniale du territoire qui a conduit à la contamination au chlordécone de la quasi-totalité des territoires guadeloupéens et martiniquais (Ferdinand et Molinié, 2021).

La manière de définir l'environnement peut aussi être facteur d'injustices environnementales. L'étude de la fabrique des mythes environnementaux a permis de mettre en évidence la manière dont ils ont permis la justification de politiques extractives, coloniales et racistes en période coloniale (Davis, 2012) et postcoloniale (Blanc, 2020). L'approche de justice environnementale intègre donc la manière dont est défini l'environnement et à qui bénéficie cette définition, c'est-à-dire qu'elle replace les questions « qui donne accès à » et « qui a accès à l'environnement ? » dans leur contexte géographique et socio-historique. C'est ce qu'analyse M. Thiann-Bo Morel (2019) dans le cadre de l'analyse de la « crise requin » à la Réunion, où elle observe des tensions entre justice formelle et justice environnementale. Selon elle, les enjeux de justice environnementale mêlent plusieurs questions : celle de l'accès à des aménités environnementales (l'accès au littoral par les surfeur·euses) et celle des rapports structurels postcoloniaux. Fondamentalement, les enjeux de justice environnementale posent la question éthique des différents rapports à la nature qui s'opposent dans le cadre de la crise du requin, entre collectifs de surfeurs·euses, souvent originaires de l'Hexagone (les Zoreys), et opinion publique originaire de la Réunion. Le « modèle gestionnaire » a conduit au développement du surf comme un loisir occidental, un potentiel touristique qui justifie l'aménagement du littoral oubliant une culture endogène du littoral, jugée inexistante, « privilégiant une certaine catégorie d'usagers » (*ibid.* : 5). C'est bien d'un accès différencié à l'environnement aquatique selon des catégories socio-raciales héritées et réactualisées dont fait état M. Thiann-Bo Morel. Ce rapport racialisé à la nature aquatique en outre-mer est également documenté par Jean-François Bruneaud, dans son article sur le rapport spécifique des « métro » de la Martinique aux loisirs liés à l'eau (Bruneaud, 2011). Il fait suite aux travaux de Michel Desse qui ont mis en évidence les « fractures sociales et ethniques » à travers l'étude des pratiques balnéaires aux Antilles (Desse, 2006).

Si le champ de la justice environnementale reste encore « un chantier ouvert pour la géographie qui peut mettre en évidence certains points théoriques et pratiques » (Blanchon *et al., 2009 : 36)*, la présente recherche vise une réflexion de justice environnementale ancrée dans les territoires produits par la matrice esclavagiste et coloniale. Elle a pour ambition de nourrir ces réflexions, non pas à partir d'une théorie universelle de la justice, mais à partir des situations concrètes qui provoquent des injustices (Young, 1990) et des sentiments d'injustice liés à l'eau sur des territoires en tension (Desmazes, 2024). Au prisme de l'espace (des agencements et des

territorialités), l'analyse des situations d'accès à l'eau mêle ainsi nécessairement préjudice environnemental et préjudice social (Deldrève, 2015).

L'approche par les capabilités, proposée par Amartya Sen, offre une grille d'analyse particulièrement pertinente pour penser opératoirement la justice environnementale, notamment en matière d'accès à l'eau. Contrairement aux approches centrées sur la seule répartition des ressources ou des biens premiers (approche rawlsienne de la justice), elle s'attache aux droits et libertés effectives des individus et des communautés (Sen, 2010 : 286). Dans cette perspective, une politique juste en matière d'eau ne consiste pas uniquement à garantir un approvisionnement matériel, mais à s'assurer que les individus disposent des capabilités réelles, c'est-à-dire « des combinaisons de fonctionnements que la personne peut accomplir » (*ibid.*) pour accéder, utiliser et gouverner cette ressource. L'approche des capabilités permet ainsi de « prendre en compte les trois enjeux que soulève la justice environnementale : la distribution des bénéfices et des nuisances liés à l'environnement, les enjeux de participation des populations dans l'élaboration des régulations environnementales, la reconnaissance des identités collectives » (Ballet *et al.*, 2015 : 14). À condition d'y inclure les capabilités collectives, elle permet d'appréhender les dynamiques sociales de l'injustice et les leviers d'action communautaire. En matière d'eau, cela signifie évaluer les inégalités non seulement en termes d'accès physique, mais aussi de pouvoir agir collectivement sur la ressource, selon des modalités culturellement et politiquement reconnues. Dans ce sens, et pour poursuivre les réflexions de M. Nicault sur la Réunion, cette thèse propose de « décentrer le concept d'eau potable au regard des différents systèmes de valeurs liées à l'eau. Ainsi, nous pourrions proposer une définition du droit à l'eau inclusive et pluriverselle » (Nicault, 2023b : 418). C'est le sens qu'elle attribue à une approche décoloniale et que je souhaite engager dans le contexte spécifique de la Martinique.

Conclusion du chapitre 1

Ce chapitre a permis de consolider l'approche théorique des analyses de l'enquête de terrain, en mobilisant une approche de géographie sociale et de *political ecology*. Le croisement entre la géographie sociale et la *political ecology* permet d'une part, de comprendre comment les processus d'appropriation s'inscrivent spatialement (ils dépendent de, et participent à la production de l'espace social), et, d'autre part, d'envisager les spécificités de l'appropriation de l'eau, à travers une appréhension renouvelée du cycle hydrologique, un cycle résolument hydrosocial.

L'intégration de l'approche par les eaux multiples permet de dépasser l'uniformisation moderne du monde en réhabilitant les définitions plurielles des eaux, qui sont transportées et véhiculées dans des infrastructures multiples, en dehors ou en limite du réseau public d'eau. Cette perspective révèle que les ménages développent des stratégies complexes combinant l'accès à diverses sources (artisanales, formelles, informelles) qui dépassent largement le seul réseau public centralisé. En décentrant l'analyse des institutions gestionnaires vers les pratiques habitantes, cette approche éclaire les mécanismes de domination (exclusion, inclusion) et d'appropriation qui traversent ces « eaux multiples », particulièrement dans des contextes où l'hydraulique moderne entre en tension avec d'autres matérialités de l'eau. Cette approche par la citoyenneté en acte est nourrie des recherches anthropologiques sur les infrastructures de l'eau. L'étude des pratiques aux infrastructures qui en découle révèle le caractère profondément politique des gestes quotidiens autour de l'eau. Ces pratiques, formelles ou informelles, constituent des actes de « citoyenneté hydraulique » où les habitant·es négocient leur appartenance territoriale et sociale. Dans le contexte post-colonial martiniquais, ces pratiques révèlent les tensions entre l'égalité formelle promise par la départementalisation et les inégalités matérielles vécues, faisant des infrastructures des lieux d'observation privilégiés des « citoyennetés différenciées » où se reproduisent et se contestent les héritages coloniaux de hiérarchisation socio-raciale.

Pour consolider l'analyse sur l'accès à l'eau, je propose enfin un double positionnement théorique en faveur d'une approche matérialiste et de justice environnementale territorialisée. D'une part, la notion de précarité infrastructurelle enrichit l'analyse de la précarité en eau en dépassant sa seule dimension socio-économique. Cette précarité infrastructurelle, caractérisée par l'instabilité matérielle et symbolique de l'accès à l'eau, constitue une forme de dépossession d'un service public essentiel qui impacte directement les conditions d'habitabilité des territoires. Elle fournit un cadre analytique permettant de saisir les dimensions matérielles et vécues des

défaillances infrastructurelles, particulièrement saillantes dans les contextes insulaires ultramarins soumis à des tours d'eau récurrents.

D'autre part, le positionnement en faveur d'une justice environnementale en situation postcoloniale offre un cadre d'analyse plus critique que celui de la durabilité pour appréhender les inégalités environnementales. En s'inscrivant dans une géographie socio-historique attentive aux rapports de domination hérités de la matrice coloniale, cette approche permet d'interroger non seulement l’inégalité d’accès aux services essentiels, mais aussi les processus de définition de l'environnement et les modalités de participation aux décisions qui l'affectent. L'adoption de l'approche par les capabilités enrichit cette perspective en décentrant l'analyse des seuls biens distribués vers les libertés réelles d'action des individus et des communautés. Dans le contexte martiniquais, cela implique de reconnaître la pluralité des rapports à l'eau (ou aux eaux) et des systèmes de valeurs qui s'y rattachent, permettant ainsi de penser un droit à l'eau véritablement inclusif et attentif aux singularités territoriales héritées de l'histoire coloniale.

©Desmazes, 2023

CHAPITRE 2

ÉTUDIER LES RELATIONS À L'EAU À PARTIR D'UN SYSTÈME SOCIO-TECHNIQUE SINGULIER

Introduction du chapitre 2

Ce chapitre présente le terrain et les méthodes de l'enquête pour l'étude d'un système socio-technique particulier.

La première partie détaille les enjeux hydro-sociaux majeurs de l'eau potable en Martinique. A travers une cartographie générale du *drinking waterscape* martiniquais, il s'agit de comprendre la manière dont les questions de répartition spatiale de la ressource, de disponibilité et de qualité, structurent l'organisation socio-technique (acteurs et infrastructures) du service d'eau potable et, à la fois, comment cette organisation sociale impacte à son tour les ressources en eau. Cette partie présente conjointement les enjeux qualitatifs et quantitatifs de l'eau, appréhendés dans un contexte de changement climatique qui accentue les difficultés du partage de l'eau.

Ensuite, les deuxième et troisième parties présentent respectivement l'approche qualitative choisie et les outils méthodologiques (d'acquisition, de traitement et d'analyse des données). L'approche méthodologique inclue une réflexion autour de ma positionalité en tant que chercheuse sur le terrain, envisagée comme une composante de ma méthode scientifique qualitative. Les choix méthodologiques sont aussi fortement influencés par les différentes lectures qui ont rythmé mon temps sur le terrain, notamment la découverte de la théorie ancrée et le corpus théorique des études sociales sur l'eau (notamment GES et *political ecology*). La méthodologie menée ne repose pas uniquement sur un corpus classique d'entretiens et d'observations, mais est en dialogue avec plusieurs corpus écrits qui participent à la constitution de récits pluriels de l'eau, du passé et du présent.

1. Implications hydro-sociales de l'étude de l'accès à l'eau potable en Martinique

Cette première partie présente les principaux enjeux auquel est confronté le service d'eau martiniquais. D'une part, il situe les ressources en eau, leurs appropriations locales (usages) et les pressions auxquelles elles font face spécifiquement sur le territoire (1.1.). Ensuite, il présente plus en détail le fonctionnement du service d'eau potable à travers ses acteurs, ses modes de gestion et les besoins spécifiques auquel il doit répondre (1.2.).

1.1. Zones hydrographiques contrastées et sous pression

Si l'eau est présentée comme abondante en Martinique, elle fait face à plusieurs défis pour l'alimentation en eau potable. D'une part, sa répartition spatiale et temporelle constitue un enjeu important du fait d'un besoin de transferts d'eau entre zones « riches en eau » et zones « pauvres en eau » (1.1.1.). Aussi, la production d'eau potable dépend spécifiquement de ressources et infrastructures stratégiques autour desquelles se jouent des conflictualités entre acteurs pour leur appropriation (1.1.2.). Enfin, le service doit faire face à plusieurs types de pressions, quantitatives et qualitatives imbriquées, accentuées par les effets du changement climatiques (1.1.3.).

1.1.1. Les deux ensembles hydrographiques : zone d'abondance et zone de rareté en eau

Du point de vue de sa répartition géographique, l'eau dessine clairement deux zones distinctes en Martinique : au Nord, une zone de l'abondance en eau et, au Sud, une zone de la rareté en eau. Ces deux zones sont délimitées géographiquement par un rétrécissement de l'île en son milieu, au niveau de la Baie de Fort-de-France qui dessine une entrée de mer et participe au découpage « Nord/sud » de l'île. Le « Nord » et le « Sud » se disent couramment en fonction de Fort-de-France. La répartition inégale de l'eau en Martinique relève d'un enjeu important pour appréhender les questions relatives à son partage entre les acteurs et leurs dynamiques d'appropriation de la ressource en vue de fournir de l'eau potable à la population.

Le nord de l'île désigne un territoire délimité par les premiers contreforts des Pitons du Carbet, à partir des hauteurs de Fort-de-France. Il est marqué par un relief montagneux où dominent les Pitons du Carbet et la Montagne Pelée plus au nord, culminant respectivement à 1 197 et 1 397 mètres d'altitude. Ces paysages, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2023, sont associés à une richesse hydrologique. Cette abondance est d'abord liée à une forte pluviométrie, avec une moyenne annuelle de 4 500 mm entre 1915 et 2006 (Vittecoq *et al*.,

2010). Le relief favorise la formation d'une couverture nuageuse quasi permanente qui alimente une forêt tropicale humide et un réseau hydrographique dense. Les sommets sont sensibles aux pluies, qui, même en période de « carême »[71], continuent d'arroser régulièrement les sommets de l'île. L'omniprésence de l'eau se dit aussi à travers la lecture des paysages du nord (Photo 1) : à proximité des massifs montagneux, la végétation y est dense, verte foncé, contrairement aux abords de la côte nord Caraïbe qui fait exception avec des saisons sèches plus prononcées, entraînant un changement de l'aspect de la couverture végétale de décembre à mai.

Photo 1. Pitons du Carbet ennuagés en fin de journée, prise de vue au Morne Vert (O. Desmazes, novembre 2023)

Dans son étude de la Martinique réalisée en 1949, le géographe normand Eugène Revert, décrit ces paysages montagneux et tropicaux du nord, qu'il associe à une nature « exubérante » et « trop puissante » : « Le long de la Trace, la route qui mène de Fort-de-France à Saint-Pierre par les contreforts des Pitons, c'est la forêt dans toute son exubérante splendeur, c'est aussi le pays des eaux vives, des cascades bondissantes, et cette nature, trop puissante, écrase un peu. Le Sud offre des paysages plus humains. » (Revert, 1949 : 27) Si cette lecture est empreinte de représentations, elle fait apparaître les contrastes entre deux territoires bien distincts – le nord et le sud – du point de vue paysager et hydrologique (« eaux vives » ; « cascades bondissantes »). Le réseau hydrographique est constitué de multiples cours d'eau caractéristiques des cours d'eau de montagne, aux débits torrentiels, souvent courts mais très

[71] Période sèche

connectés au littoral en raison de la forte pente. Parmi ces rivières, caractérisées par un étiage important et une capacité de réserve (SDAGE ? 2016-2021), certaines jouent un rôle clé dans l'approvisionnement en eau potable, notamment La Lézarde (35,8 km) et son affluent la rivière Blanche (20 km), La Capot (21,8 km), Le Galion (23,2 km) (Carte 1).

La partie sud de l'île présente des caractéristiques hydrologiques différentes. Les paysages diffèrent, avec des reliefs moins importants et une végétation spécifique composée de forêts semi-humides à sèches, ou « brousses épineuses » (Revert, 1949 : 120), et de zones humides en aval de bassin, favorisées par le faible écoulement des eaux, comme le montrent la photo ci-dessous (Photo 2).

Photo 2. Prise de vue à Macabou, au Vauclin, en début de saison sèche (O. Desmazes, décembre 2023)

Malgré la présence de relief dans les communes du Vauclin et du Diamant, les pluies se limitent au maximum à 2 000 mm/an dans plusieurs commune du sud comme aux Trois-Ilets, au Marin ou à Sainte-Anne (Vittecoq *et al.*, 2010). Les ressources en eau, bien que présentes aussi dans la partie sud sous différentes formes, présentent des caractéristiques qui les rendent moins exploitables pour la production d'eau potable. Les écoulements des cours d'eau sont plus faibles en dehors des périodes de crue, avec des étiages faibles en saison sèche - de décembre à juin - en raison d'une pente moins importante des bassins-versants en aval, propice à la formation de zones humides.

Des effets de saisonnalité participent aussi à accentuer ces effets d'abondance et de rareté en eau. La saison sèche appelée « carême », est caractérisée par des pluies rares et un

climat sec de décembre à avril. Certains cours d'eau, notamment localisés dans la partie sud, sont particulièrement vulnérables à ces changements de régimes de pluie. La saison cyclonique, qui s'étend de mai à novembre, concentre les fortes pluies, lesquelles sont accompagnées régulièrement d'épisodes de vents violents sous la forme de cyclones.

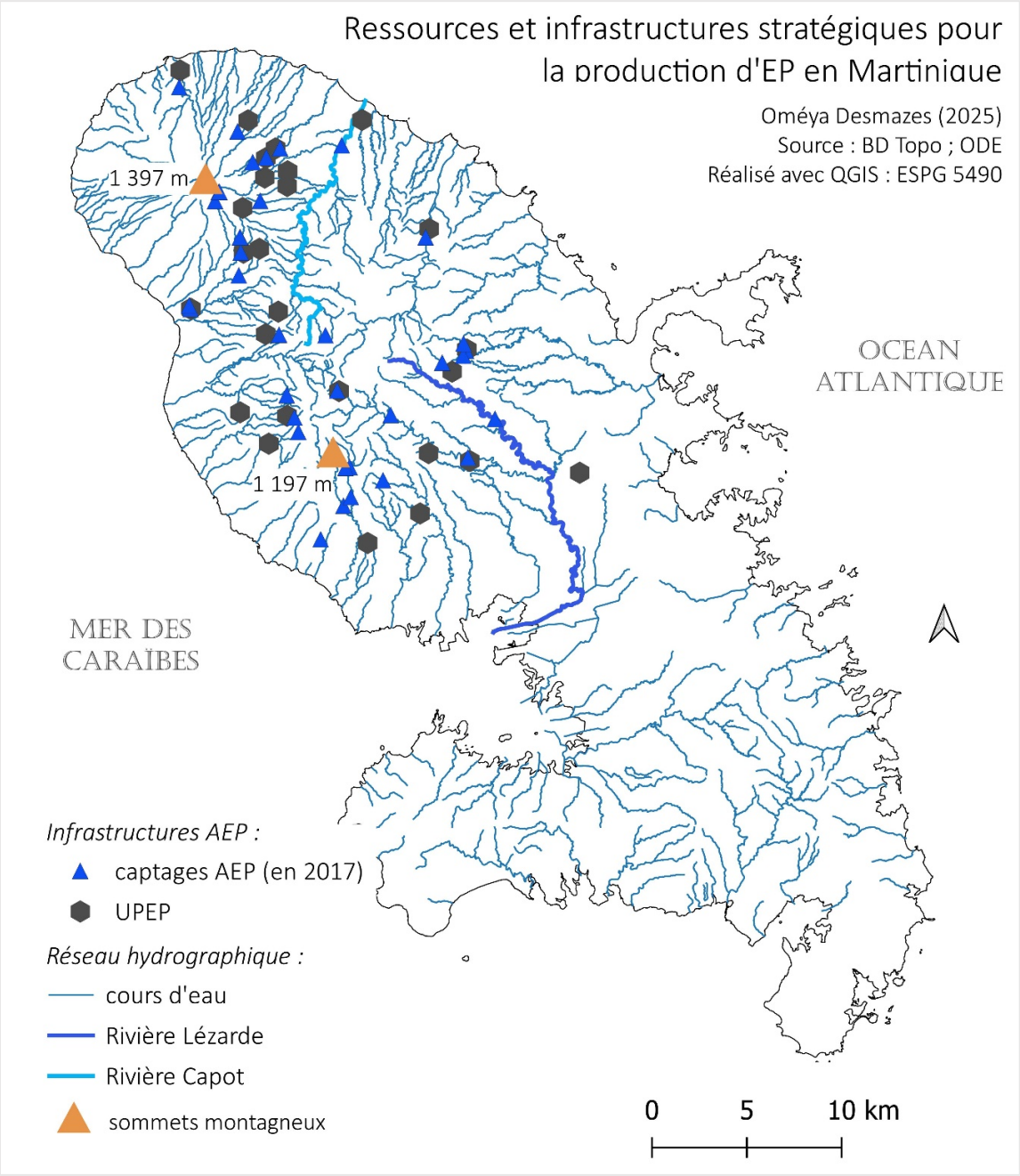

Carte 1. Répartition des ressources et infrastructures stratégiques pour la production d'EP en Martinique (O. Desmazes, 2025)

1.1.2. Des rivières aux robinets : ressources et infrastructures stratégiques

L'eau prélevée destinée à la production d'eau potable provient à 94 % des rivières, contre seulement 6 % pour l'eau souterraine. Les dispositifs pour son prélèvement sont donc

principalement des prises d'eau en rivière, présentes au nombre de 20 et, à la marge, des captages aux sources (11) et des forages (4) (Carte 1). Ils sont intégralement localisés dans la partie nord de l'île, et se structurent plus précisément autour de trois cours d'eau principaux : la rivière Capot, la rivière Lézarde, son affluent la rivière Blanche, ces deux dernières concentrant près de 60 % des prélèvements en eau pour l'usage domestique et agricole. L'eau consommée par les ménages dans la partie sud de l'île provient ainsi des captages du centre et du nord.

Après être captée, l'eau brute est acheminée vers les usines de production d'eau potable où commence son parcours industriel : il y a bien une production de l'eau potable. L'eau prélevée subit alors des altérations, plus ou moins importante en fonction de la qualité de l'eau initialement présente dans le milieu. Seule l'usine de Vivé (Lorrain) est équipée d'un traitement d'ultrafiltration au charbon actif pour traiter le chlordécone présent au-delà du seuil toléré de 0,1 µg/L dans la rivière Capot. Malgré le nombre important de petites unités de production (UPEP), marqueur d'une organisation historiquement communale de l'eau potable, la production est concentrée autour de cinq usines stratégiques (Tableau 2). Sur un total de 27 usines, 88 % de l'eau potable est produite dans les usines Rivière Blanche, Durand, Vivé, Directoire, Didier (classées par ordre décroissant de production) réparties sur les quatre communes de Saint-Joseph (où sont implantées les deux plus grosses usines en termes de capacité de production), Gros-Morne, Fort-de-France et Le Lorrain.

Unité de production d'eau potable (UPEP)	***Rivière prélevée***	***Commune de localisation***	***Part de la production totale d'eau potable (en %)***	***Propriétaire et exploitant***
Usine de Rivière Blanche	Rivière Blanche	Saint-Joseph	24% (entre 24 et 26% selon les années)	CAESM exploitée par la SME
Usine de Durand	Rivière Blanche	Saint-Joseph	21% (entre 19 et 21% selon les années)	CACEM exploitée par Odyssi
Usine de Directoire	Rivière Lézarde	Gros-Morne	13% (entre 12,5 et 14% selon les années)	CAESM exploitée par SME
Usine de Didier	Rivières Case-Navire, Absalon et Dumanzé		13% (12,5 et 16% selon les années)	CACEM exploitée par Odyssi
Usine de Vivé	Rivière Capot	Le Lorrain	17% (9 et 17% selon les années)	CTM exploitée par SMDS

Tableau 2. Les cinq UPEP concentrent 88 % de la production d'eau potable de l'île en 2022 (source : ODE, 2022)

Les espaces de l'eau potable se dessinent. Les rivières Blanche et Capot sont particulièrement stratégiques pour la production d'eau potable, ainsi que le contrôle des usines prélevant leur eau, au nombre de 3. Le territoire de la commune de Saint-Joseph apparaît également comme une zone abondante en ressources (naturelles et socio-techniques) pour la

production d'eau potable et, nous le verrons dans le chapitre 5, est au cœur des tensions politiques autour de l'organisation du partage de l'eau.

1.1.3. Pressions exogènes et dispositifs de contrôle

1.1.2.1. Des pressions d'ordre quantitatif

En Martinique, considérant que 90 % de l'eau potable, usage majoritaire de l'eau, provient des cours d'eau superficiels, le système est d'autant plus vulnérable aux variations saisonnières et aux aléas climatiques.

La gestion quantitative de l'eau s'inscrit dans un cadre réglementaire national. Plusieurs seuils quantitatifs de l'eau sont définis en cohérence avec les dispositions du Code de l'environnement, en particulier ses articles L. 211-1 et R. 214-1 et suivants, qui encadrent la gestion quantitative de l'eau et la préservation des milieux aquatiques. Ils visent notamment à garantir le maintien des équilibres écologiques, l'alimentation en eau potable, les usages économiques (irrigation, industrie) et la prévention des conflits d'usage en période de sécheresse. Quatre seuils, correspondant à trois débits fixés par le SDAGE (2022-2027), sont utilisés pour la gestion quantitative de l'eau. Par niveau de conciliation des usages anthropiques et de la préservation des milieux aquatiques, on distingue :

1. Le Débit Seuil d'Alerte (DSA) correspond au premier seuil qui déclenche des mesures en termes de restriction d'usages, par l'autorité préfectorale.
2. Le Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) caractérise le débit permettant une conciliation des usages en aval et la préservation des milieux aquatiques. Il constitue, à ce titre, un débit de référence et un objectif en termes de « bonne » gestion quantitative de la ressource.
3. Le Débit de Crise (DCR) correspond au débit « en dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits » (arrêté du 17 mars 2006). Il est établi en période de crise et répond à une baisse de la disponibilité de la ressource et s'accompagne d'un ensemble de mesures visant à restreindre certains usages de l'eau, interdictions fixées selon le niveau d'alerte.
4. Le Débit Minimum Biologique (DMB) constitue le seuil réglementaire le plus bas, en vertu de l'article L. 214-18 du Code de l'Environnement, en dessous duquel la vie des milieux aquatiques et la reproduction des espèces associées ne sont pas garanties. Il constitue ainsi un seuil considéré comme infranchissable théoriquement.

La mise en œuvre de ces seuils s'appuie sur les dispositions du SDAGE et implique plusieurs acteurs à différentes échelles. La DEAL, en tant que service déconcentré de l'Etat, coordonne l'instruction des arrêtés fixant les seuils de débits et veille à leur exécution (mission de police), la Préfecture prend les arrêtés préfectoraux définissant les seuils de gestion de crise et encadrant les restrictions d'usage et les collectivités territoriales et opérateurs d'eau qui assurent la gestion opérationnelle des prélèvements et la coordination avec les usagèr·es. Dans le contexte martiniquais, il s'agira d'analyser la manière dont ces différents acteurs entrent en relation en période de diminution de la ressource pour identifier les différents rapports de pouvoir.

En 2020, les DMB ont été atteints de manière précoce. Certains cours d'eau martiniquais, tels que la Lézarde, la Capot et la Blanche, sont particulièrement concernés par ces enjeux. Pour toutes les stations, les débits mesurés le 20 avril 2020 sont inférieurs aux seuils d'alerte (DSA), ce qui indique une situation de sécheresse préoccupante (Tableau 3). Certaines stations sont même en dessous du DMB, notamment Sicsm (0,200 m³/s pour un DMB de 0,300 m³/s) et Brasserie Lorraine (0,020 m³/s pour un DMB de 0,100 m³/s**)**. Les stations les plus touchées sont le station Palourde qui prélève dans la rivière Lézarde avec un débit de 0,080 m³**/s**, à peine au niveau du DMB (0,082 m³/s), la station Brasserie Lorraine qui prélève sur la Petite rivière avec un débit de 0,020 m³**/s**, soit cinq fois inférieur au DMB (0,100 m³/s) et la station Sicsm sur la rivière Blanche avec un débit de 0,200 m³/s, alors que le seuil de crise (DCR) est de 0,300 m³**/s**.

Les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), sont animées par la DEAL et regroupent les principaux acteurs décideurs dans le domaine de l'eau, à savoir la DAAF, les services préfectoraux, l'ARS, la DM (Direction de la mer), l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et l'ODE (Office De l'Eau). Elle se réunit à une fréquence accrue (mensuelle, hebdomadaire ou même quotidienne) sous une formation spécifique « sécheresse » afin de prévoir les communications en cas de coupure d'eau, et de partager les informations opérationnelles de manière plus efficace. Réunie seulement quatre fois en 2016, 2017 et 2018, elle est rassemblée quarante fois en 2020. Ce dispositif facilite la coordination entre acteurs en période tendue pour l'approvisionnement en eau potable mais n'assure pas le suivi et le respect des seuils biologiques. La sécheresse de 2020 a en effet mis en évidence la vulnérabilité des rivières, avec des débits atteignant des niveaux historiquement bas depuis 25 ans, impactant tant l'approvisionnement en eau potable que la santé des écosystèmes.

Station	Rivière	Débit minimum biologique (DMB) En m3/s	Débit de crise (DCR) En m3/s	Débit d'objectif d'étiage (DOE) En m3/s	20 avril 2020
Bouliki	Blanche	0,320	0,670	0,670	0,380
Rd15b Blanche	Blanche	0,300	0,739	0,739	0,370
Sicsm	Blanche	0,300	0,458	0,458	0,000
Palourde	Lézarde	0,280	0,820	0,820	0,080
Tronc commune	Lézarde	0,270	0,740	0,740	0,240
RN1	Lézarde	0,853	0,853	1,143	0,350
Brasserie Lorraine	Petite rivière	0,100	0,105	0,125	0,020

Tableau 3. Débits des cours d'eau du centre de la Martinique le 20 avril 2020 (source : DEAL, Chambres régionales & territoriales des comptes, 2023)

Lorsqu'un cours d'eau atteint son DCR, des mesures de restriction sont mises en place par arrêté préfectoral suspendant tous les prélèvements compris comme non essentiels. En cas de crise prolongée, des dispositifs de secours peuvent être déployés, comme l'utilisation de réservoirs de stockage, l'interconnexion de sources d'eau ou encore la distribution par camions-citernes. Malgré la détermination de seuils et le constat d'une forte pression quantitative, la surveillance des prélèvements en eau demeure insuffisante, d'après un rapport de la Cour des Comptes sur la gestion quantitative de l'eau en Martinique publié en 2023[72].

Année	Total des contrôles de l'environnement	Contrôles de l'application des règles relatives à la gestion quantitative de l'eau	Pourcentage des contrôles liés à la gestion quantitative de l'eau (%)
2016	362	3	0,8
2017	346	15	4,3
2018	318	7	2,2
2019	312	5	1,6
Total	**1338**	**75**	**2,4**

Tableau 4. Répartition des contrôles de police de l'environnement sur la période 2016-2020, en individu-jour (Source : DEAL, Chambres régionales & territoriales des comptes, 2023)

Le nombre de contrôles spécifiquement dédiés à la gestion quantitative de l'eau est très faible : entre 3 et 15 par an. En proportion, ces contrôles représentent une part marginale du total, oscillant entre 0,8 % et 4,3 % (Tableau 4).

72

1.1.2.2. Des pressions d'ordre qualitatif

Les sources de contamination sont multiples en Martinique. Elles sont, d'une part, liées à des activités industrielles et agricoles et, d'une autre, à la défaillance d'infrastructures de gestion des eaux et des déchets. Concernant la production d'eau potable, les activités agricoles, nombreuses sur le territoire, sous la forme de monocultures intensives, présentent un enjeu central dans la production d'eau potable. Parmi les molécules retrouvées dans l'eau, celle du chlordécone fait figure d'enjeu social et environnemental majeur, au moins d'un point de vue de sa persistance dans les sols et dans les eaux.

La carte ci-dessous (Carte 2) montre le suivi de la contamination par la chlordécone dans les cours d'eau de la Martinique en 2023 et met en évidence une pollution diffuse et persistante, avec des niveaux variables selon les sites de prélèvement. Les cercles, proportionnés au nombre de contaminations relevées sur l'année, montrent que la grande majorité des stations suivies (11 à 12 campagnes sur 12) sont affectées par la présence de chlordécone. Les concentrations mesurées oscillent entre de faibles valeurs (< 0,05 µg/L) et des pics élevés dépassant 2 µg/L, comme à l'amont du Bourg de Basse-Pointe (Cmax 70,3 µg/L) ou sur certains sites du Nord de l'île. La pollution touche donc largement les bassins versants agricoles, en particulier ceux dédiés aux cultures de banane et de canne à sucre, confirmant le lien entre usage passé de ce pesticide et contamination actuelle des milieux aquatiques.

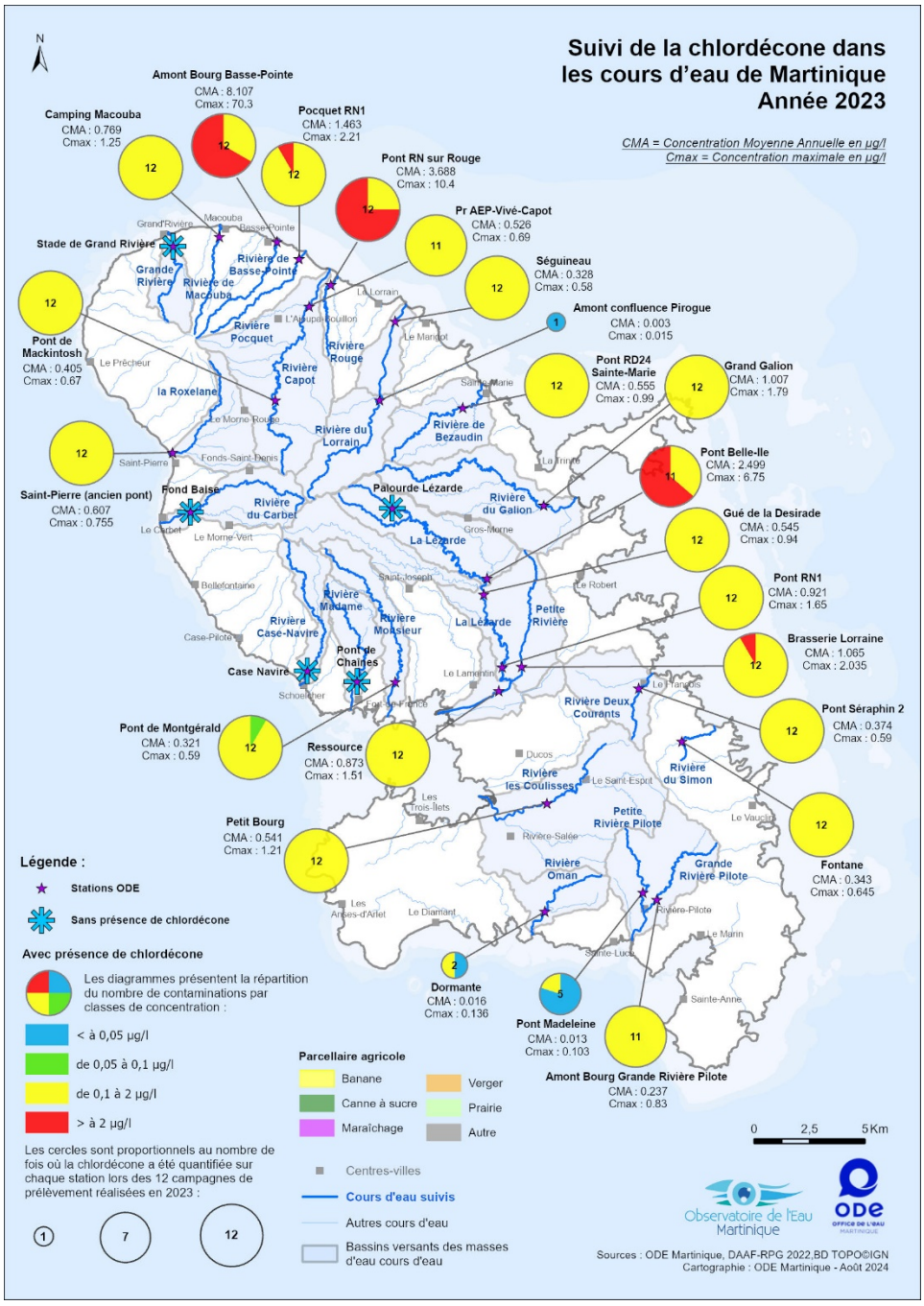

Carte 2. Suivi de la chlordécone dans les cours d'eau de Martinique, année 2023 (source : ODE Martinique, 2024)

La dimension qualitative est donc un enjeu central dans le processus de production de l'eau potable en Martinique. Celle-ci doit répondre à des critères de potabilité, fixés par des normes à ne pas dépasser en fonction des paramètres sélectionnés : on parle de Doses Maximales Admissibles (DMA). Les dispositions réglementaires en termes de qualité de l'eau, fixées par le Code de la Santé Publique, concernent plusieurs paramètres et implique une

infrastructure en capacité de mener le contrôle et le suivi du respect de ces normes sanitaires[73]. La surveillance de la qualité de l'eau potable est assurée principalement par l'ARS (Agence régionale de santé), service déconcentré de l'Etat, qui contrôle la conformité sanitaire sur l'ensemble du territoire martiniquais, et par les exploitants des réseaux de distribution, responsables de l'autosurveillance et du suivi opérationnel sur leurs territoires d'exploitation. L'ARS réalise des contrôles à différents niveaux : sur l'eau brute, l'eau traitée et l'eau distribuée. Chaque année, elle effectue environ mille prélèvements en Martinique pour détecter la présence de contaminants, notamment les pesticides, les bactéries, les métaux lourds et les hydrocarbures. Les contrôles effectués en 2022 révèlent un taux de conformité de 98,8 % pour les paramètres microbiologiques et de 98,3 % pour les paramètres physico-chimiques[74]. Parmi ces analyses, la recherche du chlordécone revêt une importance particulière en raison de l'historique de l'utilisation de cette molécule en Martinique, inscrite dans une matrice coloniale de plantation.

Aujourd'hui, et d'après les résultats des contrôles sanitaires entre 2019 et 2022, sur 35 points de captage d'eau utilisés, 33 ne présentent aucune trace de chlordécone. Un seul point de captage, le forage Demare à Basse-Pointe, montre des traces de cette molécule, en concentration inférieure à la norme en vigueur et de manière intermittente. En revanche, le captage de la Rivière Capot affiche une contamination persistante dépassant les seuils réglementaires. Pour pallier ce problème, des traitements spécifiques ont été mis en place : à Rivière Capot, l'eau est traitée par charbon actif et ultrafiltration, tandis qu'à Demare, elle est mélangée à d'autres sources exemptes de contamination afin d'obtenir une concentration plus faible de chlordécone.

Les analyses pour mesurer les concentrations de chlordécone dans les eaux destinées à la consommation humaine ne sont pas réalisées sur place. Les échantillons sont conditionnés et expédiés vers le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (LDA 26) dans l'hexagone, à Valence. Cette distanciation des antillais·es vis-à-vis des structures (technoscientifiques) de mesure du chlordécone entretient un rapport de dépendance envers l'hexagone et participe plus

[73] « Les eaux destinées à la consommation humaine doivent satisfaire à des références de qualité, portant sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production, de distribution et de conditionnement d'eau et d'évaluation des risques pour la santé des personnes, fixées par arrêté du ministre chargé de la santé. » (Article R1321-3, Code de la Santé Publique)
« Les eaux destinées à la consommation humaine doivent satisfaire à des valeurs indicatives, portant sur des paramètres chimiques, permettant d'évaluer leur qualité et de gérer la présence de ces paramètres, fixées par arrêté du ministre chargé de la santé. » (Article R1321-3-1, Code de la Santé Publique)

[74] ARS, 2022, Chiffres clés du contrôle sanitaire, https://www.martinique.ars.sante.fr/media/50366/download?inline

largement à leur exclusion dans les processus de connaissance sur le chlordécone (Ferdinand, 2024).

En complément du contrôle sanitaire habituel, une étude exploratoire est initiée en 2019 pour évaluer directement la présence de pesticides au niveau des robinets des usager·es. Cette initiative vise à détecter d'éventuelles dégradations de la qualité de l'eau lors de son acheminement *via* le réseau de distribution. Cette nouvelle pratique de contrôle répond à une méfiance envers la qualité de l'eau distribuée qui s'explique en partie par des controverses diffusées autour des canalisations jugées responsables du transport des polluants (voir chapitre 6). La dimension qualitative de l'eau nécessite ainsi de prendre en compte aussi bien les chiffres issus des mesures effectuées sur l'eau que la réception de ces chiffres par les abonné·es du service public, témoignant des formes de confiance ou de méfiance envers celui-ci, et des adaptations qu'elles engendrent en termes de contrôle. Les analyses au robinet sont réalisées sur 62 points de surveillance, répartis sur l'ensemble des communes, et permettent la recherche de 435 molécules phytosanitaires. Les résultats confirment la conformité globale de l'eau potable du point de vue du dépassement des normes. Cependant, 5 échantillons (soit 8 % des analyses) ont révélé la présence de traces de chlordécone, de monuron (un herbicide) et d'anthraquinone (un hydrocarbure), en concentrations en dessous des seuils réglementaires.

Des analyses de confirmation menées en octobre et décembre 2019 montrent que la présence de ces substances est ponctuelle[75]. Le chlordécone, en faible concentration, s'explique par la provenance de l'eau brute et les mélanges effectués dans le réseau. L'origine agricole du chlordécone (insecticide), du glyphosate (herbicide) et du monuron (herbicide) alertent sur les pressions qualitatives exercées par l'agriculture sur la ressource destinée à la consommation humaine. Quant à l'anthraquinone, sa présence serait liée aux matériaux utilisés dans le réseau de distribution. Face à ces constats, l'ARS prévoit de poursuivre ses campagnes de contrôle afin de renforcer les données et de mieux comprendre l'origine de certaines molécules détectées. Un travail est également engagé avec les exploitants d'eau pour évaluer l'impact des matériaux en contact avec l'eau distribuée.

Encadré 7. Contrôles effectués par l'ARS Martinique sur les eaux destinées à la consommation

- Des contrôles réguliers sur les eaux embouteillées produites en Martinique, avant et après conditionnement : trois eaux de sources (Mabélo, Chanflor, Lafort) et deux eaux minérales (Didier, Didier113) ;
- Des contrôles exceptionnels réalisés aux sources dites « de bord de route », des points d'eau accessibles gratuitement à proximité d'émergences de sources, traditionnellement utilisées pour

[75] ARS, 2020, Dossier de presse « Recherche de pesticides au robinet. Les résultats », 12 p.

l'approvisionnement en eau domestique. L'ARS a réalisé deux études (2010 puis 2024) pour identifier et contrôler la qualité de ces eaux. Si certaines sources présentes aucune contamination, la plupart est impropre à la consommation humaine : 87 % contiennent des bactéries intestinales, 99 % contiennent des germes environnementaux, 52 % contiennent des pesticides à des concentrations diverses (dont 23 % une concentration au chlordécone supérieure à 0,1 µg/L.

En plus des contrôles qualité, des instruments de protection de la ressource sont aussi utilisés pour garantir sa qualité. Les captages d'eau potable font l'objet de périmètres de protection, obligatoires depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 et définis dans le code de la santé publique, dans le but de préserver la qualité de la ressource à destination de la consommation humaine. En Martinique, 26 captages sur les 34 disposent de périmètres de protection (soit 74 %), qui se déclinent à trois niveaux différents de protection (immédiate, rapprochée, éloignée).

En plus de leur nombre incomplet, la surveillance du respect de ces périmètres est en question. Il est l'objet de critiques récurrente des associations environnementales, particulièrement l'Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais (ASSAUPAMAR) qui relaie des pratiques interdites autour des captages. Par exemple, la pratique de la randonnée sur le site de Didier, dans le périmètre de captage immédiat pour l'usine d'eau potable, est largement dénoncée. Les vidéos montrent et dénoncent la présence de randonneurs·ses, suscitant parfois de vifs conflits sur place. Ce « tourisme de captage » (Nicault, 2023 : 372), que l'on retrouve aussi sur les sites de captages de Cœur Bouliki ou du Morne Vert, compromet la qualité de l'eau et met en avant l'insuffisance des contrôles effectués sur le terrain. Elles dénoncent aussi une signalisation insuffisante sur les sites où entrent en concurrence plusieurs usages, notamment récréatifs.

1.1.2.3. Des pressions accentuées par le changement climatique

Dans un contexte de changement climatique, l'ODE Martinique, avec d'autres partenaires (ADEME, AFD, Caisse des Dépôts, FEDER, OFB), finance en 2022 une étude prospective d'aide à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique en matière de gestion de l'eau à horizon 2055. Réalisée par l'IREEDD, partenaire de l'ODE depuis plusieurs années, cette étude est présentée comme un « outil novateur » d'aide à la décision. Il s'agit du « Modèle de Gestion de la Ressource » (MGR) qui modélise plusieurs *scenarii* possibles en fonction de plusieurs paramètres hydro-sociotechniques, à destination des élu·es, en vue de les orienter dans leurs choix techniques. Le modèle définit plusieurs axes stratégiques, comme la diversification des sources d'approvisionnement, l'interconnexion des infrastructures primaires, ou l'amélioration du rendement de réseau. Puis, à travers différentes « fiche scenario », le modèle hiérarchise ces différentes stratégies, propose des combinaisons, et établit

des scenarii spécifiques pour chaque combinaison. Le MGR est pensé comme un réel dispositif d'aide à la décision à destination des élu·es, en considérant que, face aux effets du changement climatique, « l'arbitrage inévitable devra se faire entre satisfaction des usages en eau versus respect de l'écologie des cours d'eau et qualité des milieux aquatiques[76] ». Le modèle, qui croise données hydrologiques (grand cycle de l'eau), données hydrauliques (petit cycle de l'eau), données économiques, et démographiques alerte particulièrement sur plusieurs points impactant le service public d'eau.

Les projections réalisées pour la Martinique en 2055 établissent une réduction des volumes d'eau destinés à tous les usages de - 31 % à - 75 %, selon les calculs réalisés respectivement en année humide et en année sèche, avec un recul global de la pluviométrie de -10% à 15% sur l'année. Les cours d'eau de Martinique sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, avec une réduction des débits de 26% en moyenne et des effets de saisonnalité plus intenses (notamment des saisons sèches plus longues et sévères). Dans le contexte actuel de forte dépendance aux ressources superficielles pour l'approvisionnement en eau potable, les effets du changement climatiques entraîneraient, sans stratégie d'adaptation sur le territoire, une augmentation des conflits pour le partage de la ressource ainsi qu'une accentuation des coupures d'eau.

Les études menées sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et sa gestion mettent en avant des répercussions économiques importantes avec un équilibre financier des services d'eau non garanti. Cela pourrait avoir des conséquences sur la facture d'eau en raison de l'augmentation du coût de l'assainissement du fait de milieux récepteur plus vulnérables et donc des normes plus contraignantes à mettre en place, et un surcoût de traitement de l'eau potable. Cette baisse des revenus pour le service d'eau est aussi calculée par rapport à la baisse démographique observées ces dernières années en Martinique. Cette préoccupation est régulièrement soulevée par les gestionnaires de l'eau en Martinique, sur le principe de « l'eau paye l'eau ». Pourtant, plusieurs éléments invitent à nuancer cette logique économique. Malgré la baisse démographique observée de 0,7 % en 2025[77], le nombre d'abonné·es au service public d'eau est en augmentation ces dernières années, passant de 177 567 en 2015 à 186 419 en 2020. Cette augmentation s'explique par une tendance à l'équipement en hausse des compteurs et des régularisations des raccordements dans certaines zones. Cette étude (celle du MGR) qui articule plusieurs dimensions de la gestion de l'eau, réduit toutefois sa dimension sociale aux seuls aspects économiques et démographiques, négligeant l'importance des pratiques quotidiennes et

[76] ODE *et al*., 2022, Les principaux messages du Modèle de Gestion de la Ressource (MGR).
[77] Insee Flash Martinique, n°216, avril 2025

des relations politiques qui participent à la reconfiguration permanente du paysage de l'eau potable, certes difficilement modélisables.

1.2. Mise en ressource de l'eau : espaces et acteurs de la production d'eau potable

1.2.2. Répartition spatiale des acteurs du service d'eau potable

L'organisation des services d'eau suit une logique hexagonale. Le service d'eau potable s'organise selon la réglementation française autour des trois structures intercommunales compétentes (EPCI), regroupant au total 183 213 abonné·es en 2018 (Tableau 5).

Année 2018	CACEM	CAESM (Espace SUD)	CAP NORD
Exploitant	Odyssi	SME (Société Martiniquaise des Eaux)	SMDS (Société Martiniquaise de Distribution et de Service)
Nombre d'abonnés	72 964	59 466	50 783
Population (Insee)	158 944	118 812	103 121
Longueur du réseau d'alimentation en eau potable (hors branchement)	942 km	1 644 km	940 km
Rendement du réseau d'eau potable	59,3 %	80,9 %	Nord Caraïbes : 74,4 %Nord Atlantique : 57 %
Nombre de réservoirs	73	126	99
Volume de stockage des réservoirs	78 940 m³	64 120 m³	28 646 m³
Principales usines de production d'eau	Durand Didier	Rivière Blanche Directoire	Morestin, Galion, Lorrain

Tableau 5. Le service d'eau potable de Martinique (Source : ODE, 2018)

Les périmètres de gestion de l'eau potable correspondent aux périmètres administratifs des trois intercommunalités (EPCI) : au nord, CAP Nord, au centre la CACEM et au sud, la CAESM, aussi communément appelée Espace Sud. Ces collectivités assurent l'organisation et la gestion du service d'eau potable selon deux modes distincts : la régie publique Odyssi sur le seul périmètre de la CACEM, pour laquelle la collectivité assure directement le service, et la délégation de service public (DSP), où la gestion est confiée à deux opérateurs privés. Un quatrième acteur, la CTM, joue également un rôle important dans l'organisation du service d'eau potable puisqu'elle est propriétaire de l'usine de Vivé (Carte 3) et revend son eau en gros aux EPCI. La présence de la CTM parmi les acteurs de la production d'eau potable tient du rôle historique du Conseil Général dans le domaine de l'eau en Martinique. En 2011, la CTM est créée et issue de la fusion entre le Conseil Général et le Conseil Régional de la Martinique, permettant à cette nouvelle structure de conserver la propriété de l'usine stratégique de Vivé et son rôle parmi les acteurs qui structurent le service d'eau.

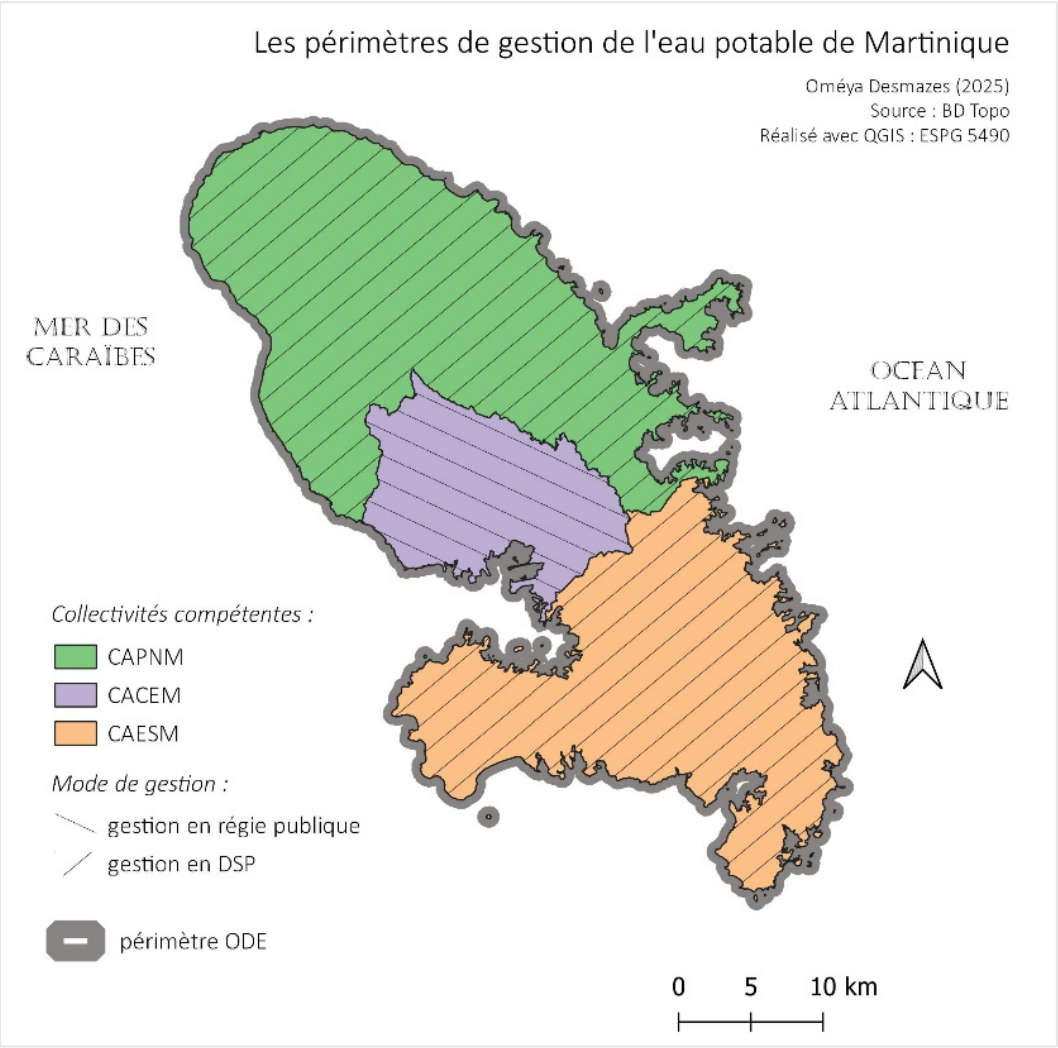

Carte 3. Périmètres de gestion de l'eau potable de Martinique (O. Desmazes, 2025)

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement en Martinique repose en grande partie sur des opérateurs privés. Les deux entreprises implantées sont la Société Martiniquaise des Eaux (SME), filiale du groupe SUEZ Environnement, deuxième firme mondiale en matière d'eau, et la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (SMDS), filiale de la SAUR, son concurrent.

L'implantation des grands groupes dans le secteur de l'eau à travers des filiales pose la question du respect des règles de concurrence. C'est le cas de la SME qui est fondée en 1977 sous la forme d'une coentreprise détenue à parts égales par la Lyonnaise des Eaux et la Compagnie Générale des Eaux (plus tard Veolia, historiquement aussi implantée en Guadeloupe jusqu'en 2015). Ces deux grandes entreprises françaises, spécialisées dans la gestion et la distribution de l'eau, ont ainsi créé une structure commune pour assurer le service d'eau potable et d'assainissement en Martinique. Cependant, cette organisation a rapidement soulevé des questions en matière de concurrence. En effet, bien que Lyonnaise des Eaux et Compagnie

Générale des Eaux soient théoriquement concurrentes sur le marché de l'eau, leur association au sein de filiales communes comme la SME limite la concurrence réelle, pouvant empêcher d'autres entreprises d'entrer sur le marché martiniquais et influencer les prix et la qualité des services offerts aux consommateurs·rices. Face à cette situation, la Haute Autorité de la Concurrence rend une décision le 11 juillet 2002, demandant au ministère de l'Économie de contraindre ces deux sociétés à mettre fin à leurs participations croisées dans leurs filiales communes. L'objectif est alors de rétablir une concurrence équitable sur le marché de la gestion de l'eau. Toutefois, ce n'est qu'après avoir obtenu un contrat de délégation de service public avec le SICSM que Lyonnaise des Eaux et Compagnie Générale des Eaux ont finalement pris des mesures pour se conformer à cette injonction. Ainsi, en 2010, Lyonnaise des Eaux est devenue l'unique propriétaire de la SME, rachetant l'ensemble des parts détenues par son ancienne partenaire. À cette époque, Lyonnaise des Eaux est elle-même une filiale du groupe SUEZ Environnement, un acteur majeur dans la gestion de l'eau et des déchets à l'échelle mondiale, au sein du groupe ENGIE (ex-GDF SUEZ), multinationale française spécialisée dans l'énergie et les services aux collectivités.

La dépendance des syndicats (puis des EPCI par la suite) au secteur privé interroge aussi sur leur capacité de contrôle des entreprises délégataires en charge des infrastructures de l'eau potable.

Encadré 8. Spécificités de l'organisation en délégation de service public (DSP) dans le secteur de l'eau potable

Pour rappel, la DSP dans le secteur de l'eau repose sur un partenariat entre une collectivité publique et une entreprise privée (le délégataire), qui prend en charge la gestion du service tout en restant sous le contrôle du pouvoir public. En théorie, ce modèle vise à garantir une gestion efficace et transparente, tout en maintenant la responsabilité finale de la collectivité. Les textes législatifs, notamment la loi Sapin (1993) et la loi Mazeaud (1995), encadrent strictement ce type de délégation. Ces lois imposent :

- Un suivi des performances à travers des indicateurs de gestion (techniques, financiers, qualité du service, etc.).
- Une obligation de transparence, notamment via le rapport annuel du délégataire (RAD), qui documente l'exécution du contrat et la gestion du service.
- Un contrôle accru du délégant (la collectivité), qui doit garantir le respect des engagements et la bonne exécution du contrat.

Le rapport de la Cour Régionale des Comptes de 2016[78] portant sur la gestion de la DSP entre le SICSM et la SME conclue sur un suivi financier largement défaillant. Le contrôle effectué est principalement technique et manque d'analyse des équilibres financiers et de l'exploitation des données financières. Les comptes présentés par le délégataire ne reflètent pas

[78] Cour Régionale des Comptes, 2016, Rapport d'observation définitives sur la gestion de la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement avec la Société Martiniquaise des Eaux (SME), 42 p.

la réalité des coûts du service rendu à l'usagèr·e et les charges indirectes et les charges calculées sont complexes et peu transparentes. A la suite de ce rapport de la Cour des Comptes, deux plaintes sont déposées auprès de la SME pour détournement de fonds publics. La première, qui sera classée sans suite, est déposée en 2018 par Jean-Luc Touly, ancien employé de la Compagnie Générale des Eaux (CGE), aujourd'hui président de l'Association pour le contrat mondial de l'eau France et membre d'Anticor. En 2020, c'est le Comité Citoyen du Sud basé à Sainte Luce, mobilisé depuis plusieurs années dans le domaine de l'eau en Martinique, qui dépose plainte auprès du procureur de la République de Fort-de-France, contre la même SME.

Si les périmètres de gestion de l'eau potable correspondent aux périmètres administratifs des EPCI, on observe pour autant une inadéquation entre ces périmètres – administratifs – et les périmètres techniques des réseaux et de la distribution des usines de production d'eau potable (Carte 4).

Carte 4. Zones techniques, collectivités et exploitants du service d'eau potable en Martinique (Source : ODE, 2020)

Cette carte, réalisée et présentée par l'ODE lors du CEB du 4 juin 2020, met en évidence la complexité de l'organisation spatiale du service d'eau potable due à la superposition de périmètres de gestion et techniques. Ceux-ci ne coïncident pas et obligent les différents acteurs à entrer dans des jeux de négociation pour partager l'eau et la distribuer sur leur territoire de compétence. Elle présente cinq zones techniques (Nord Caraïbe, Nord Atlantique, Centre (Fort-de-France), Centre/Sud (ancien SICSM) et Morne Rouge) qui ne sont pas toutes interconnectées entre elles et qui ne se superposent pas symétriquement avec les périmètres administratifs. Les périmètres techniques sont les témoins d'une gestion historique héritée du modèle communal et intercommunal, interrogeant les effets de la loi NOTRe en termes de complexification de l'organisation spatiale et des jeux d'acteurs.

1.2.3 Répartition spatiale des besoins en eau potable

En ce qui concerne la répartition des usages de l'eau, la Martinique se distingue des moyennes nationales et mondiales avec une prédominance de l'usage domestique, qui s'élève à 73 %, contrairement à l'usage agricole et industriel qui constituent une part plus faible des prélèvements, respectivement 26 % et 3 %. Les usages domestiques se répartissent principalement entre l'hygiène corporelle (39 % pour les bains et douches), l'utilisation des sanitaires (20 %), la préparation des repas et la vaisselle (16 %), la lessive (12 %) et l'entretien du jardin ou le lavage automobile (6 %). Chaque habitant·e de Martinique consomme en moyenne 160 L d'eau par jour. Toutefois, ce chiffre reflète peu les écarts de consommation selon les saisons et les territoires. Selon les communes, la consommation en eau potable varie considérablement : en 2020, la consommation journalière d'un·e habitant·e des Trois-Ilets s'élève à hauteur de 228 L, contre seulement 110 L pour un·e habitant·e de Grand-Rivière.

L'urbanisation explique en partie de ces disparités territoriales de consommation d'eau potable (Carte 5). Les grandes agglomérations, concentrées sur le territoire de la CACEM, autour de la capitale régionale de Fort-de-France, contiennent un nombre important de « gros consommateurs », dont la consommation dépasse 6 000 m^3 par an, à hauteur de 225 en 2020 (contre seulement 39 pour la CAESM et 25 pour CAP Nord). Malgré ce chiffre important, on note une nette diminution du nombre de gros consommateurs à la CACEM entre 2018 et 2020 qui passe de 325 à 225, représentant une baisse importante de revenus pour la régie publique Odyssi en charge de l'exploitation du service.

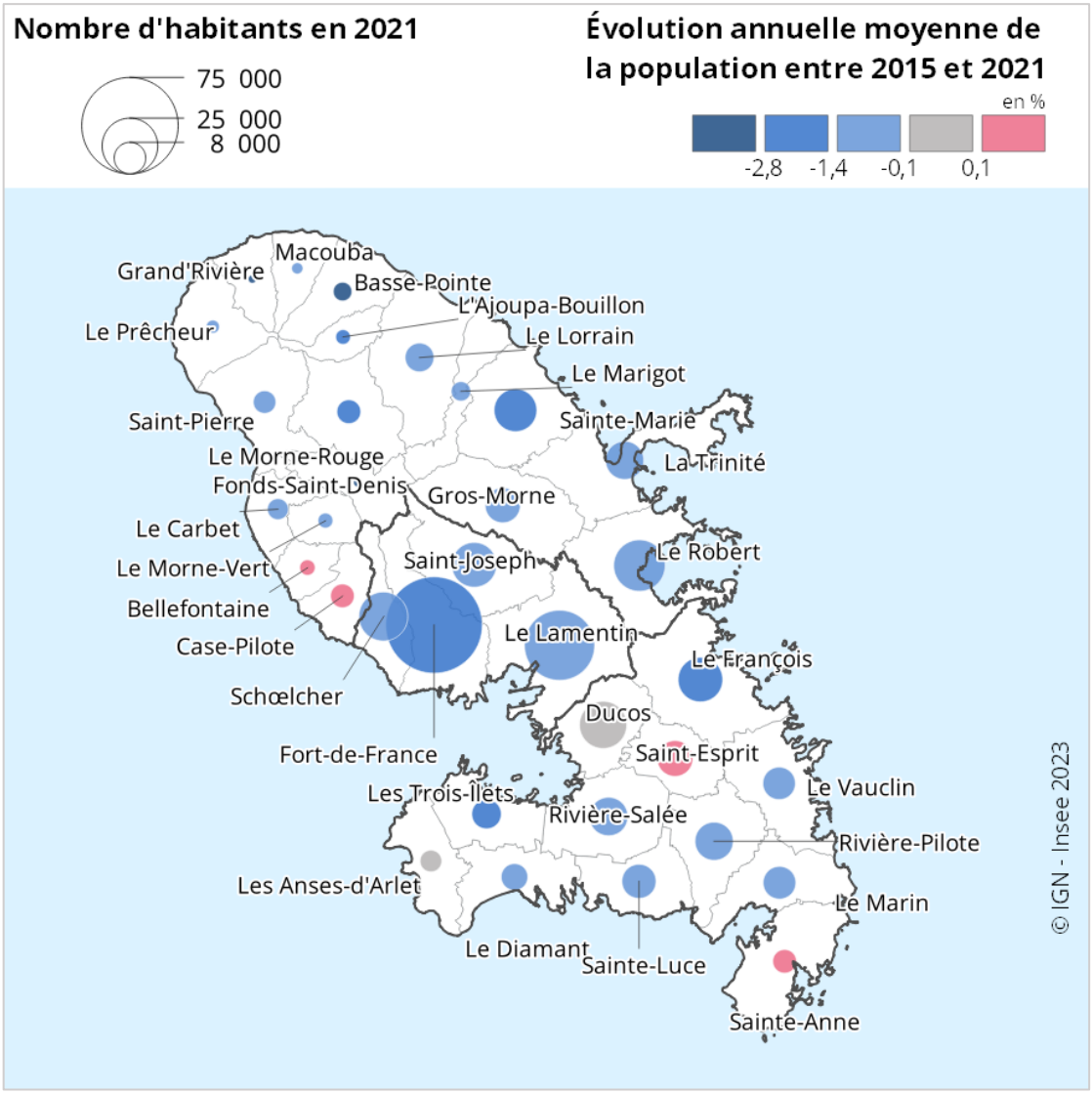

Carte 5. Population municipale légale et taux d'accroissement annuel entre 2015 et 2021 (Source : Insee 2023)

La demande en eau potable est aussi affectée par la fréquentation touristique. En 2023, celle-ci dépasse son niveau d'avant crise sanitaire, avec un total dépassant le million de visiteur·ses sur l'année (1 001 854 d'après l'INSEE, 2023), pour un total de seulement 350 000 habitant·es sur l'île. La fréquentation est particulièrement accrue de décembre à avril, qui correspond à la période la plus sèche et donc la plus tendue au niveau de la disponibilité en eau. Depuis les années 2010, la fréquentation des croisiéristes est en nette augmentation, après une période de déclin entre les années 1990 et 2010. L'année 2023 marque la reprise totale de cette activité touristique après les années post-Covid avec un total de 290 400 visiteur·ses, concentré·es principalement dans les six premiers mois de l'année. On observe aussi de fortes disparités territoriales en ce qui concerne l'offre touristique. Concernant l'hébergement touristique (comprenant hôtellerie, villages vacances, gîtes ruraux, résidences de tourismes, et autres meublés), le territoire du sud (CAESM) concentre 71,1 % des chambres tandis que celui

du Nord (CAPNM) seulement 18,6 % en 2018. Les établissements touristiques sont concentrés dans la partie sud de l'île, où trois communes concentrent 51 % de la capacité totale de réception, à savoir les communes de Sainte-Luce, Trois-Ilets et Sainte-Anne. Cette disparité s'observe aussi dans l'offre de restauration : 54 % des restaurants sont situés sur le territoire de la CAESM. L'activité touristique est donc nécessairement à prendre en compte dans la lecture du paysage de l'eau potable en Martinique puisque, selon les territoires et les saisons, les ressources en eau et leurs infrastructures pour l'approvisionnement en eau ne sont pas sollicitées de la même manière. Dans la commune touristique de Sainte-Anne, la consommation journalière par habitant·e atteint 240 L en 2020.

Conclusion intermédiaire (1.)

Cette partie a mis en évidence les différents enjeux structurels du service d'eau potable en Martinique, composé de multiples acteurs à différentes échelles et de différents types (privés, publics, territoriaux, services de l'Etat…). La géographie du réseau hydrographique martiniquais illustre l'absence de déterminisme environnemental dans l'organisation du paysage de l'eau potable. En effet, si la ressource disponible et exploitable pour la production d'eau potable se situe dans le nord, cette eau doit majoritairement être acheminée dans les agglomérations du centre et du sud. Le *drinking waterscape* résulte davantage de choix de développement et d'aménagement portés par des politiques publiques. La performance du service est fragilisée par des défaillances infrastructurelles structurellement importantes mais aussi par des défaillances dans la mise en œuvre de dispositifs de surveillance dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

2. Les choix méthodologiques : approche, réflexivité et terrains

Les choix méthodologiques qui ont jalonné cette recherche doctorale n'ont pas tous été préétablis à l'avance : pour certains, ils sont le fruit d'une adaptation nécessaire face au terrain, une nécessité de s'extraire des manuels méthodologiques et de les confronter au réel, toujours plus complexe. Cette première partie explicite ces différents choix, construits dans un aller-retour permanent entre lectures de la littérature sur la méthodologie, lectures de recherches empiriques – les mises en pratiques de la méthode, et la réalité complexe d'un terrain qui se découvre peu à peu (ma propre mise en pratique de la méthode).

2.1. Faire du terrain, entrer en relation : les relations d'enquête comme miroir des rapports de domination

Le temps long sur et à proximité du terrain a rendu plus concrète la nécessité d'envisager le savoir produit par les sciences sociales comme un « savoir situé » (Rose, 1997). Dans son article « The Problem of Speaking For Others », Linda Alcoff (1991) remet en cause la pratique discursive de l'anthropologie et plus largement des sciences sociales en reprenant les approches féministes : « parler pour les autres » n'est ni légitime, ni éthique. Il conviendrait d'adopter une posture plus humble : ne pas parler *pour* les autres mais parler *des* autres, et cela depuis une certaine perspective explicitée. Parler des autres d'une certaine manière, c'est accepter que le terrain nous résiste (Labussière et Aldhuy, 2012) et qu'uniquement une partie de la réalité nous apparaît, saisissable donc partiellement à partir d'une position sociale incarnée. Depuis les années 1980 et les travaux féministes en sciences sociales (Alcoff, 1991 ; Espínola, 2012), « le récit des conditions d'enquête est ainsi devenu un moment obligé de tout travail ethnographique, sous forme d'annexe ou dans un chapitre à part » (Bizeul, 2007 : 70). Dans cette partie réflexive (1.3.), je retrace les réflexions qui ont émergé autour de mon rapport au terrain, conçu comme un défi relationnel ou comme une « épreuve de la relation ». Cette épreuve n'est pas envisagée dans son acception négative, mais dans le sens de « mettre à l'épreuve », « éprouver », « soumettre à l'expérience ». La relation, elle, est envisagée comme un rapport à l'Autre dans une acception large, à un Autre humain comme non-humain.

La réflexivité de la démarche scientifique est appréhendée au-delà de la seule « épreuve du terrain », comme la condition préalable d'expliciter le caractère situé de la production du savoir scientifique, aussi bien dans l'élaboration des choix méthodologiques que théoriques, et dans la temporalité longue de la thèse, de la formulation des premières hypothèses à la restitution

des résultats, en tant que pratique sociale. Je reprends ici la définition de la réflexivité proposée par le géographe Fabrice Ripoll (2025 : 49):

> Sous cet angle, la réflexivité consiste notamment à ne pas se faire piéger par sa formation initiale, toujours située, et tout ce qu'elle implique : les points aveugles, voire les interdits, que les orientations théoriques apprises ainsi que les oppositions entre courants concurrents peuvent présupposer ; une hiérarchie symbolique des méthodes et techniques mobilisables dans ses propres recherches ; une tendance à constituer ce pour quoi on a soi-même quelque compétence et appétence en le transformant en monomanie, ou à rejeter ce qu'on ne connaît pas ou qu'on ne maîtrise pas faute de formation. Cela consiste plus fondamentalement, quelle que soit la méthode utilisée, à analyser la recherche comme une pratique sociale prise dans des rapports sociaux de divers ordres, et donc les effets des conditions matérielles, institutionnelles et subjectives de la recherche sur sa mise en œuvre et ses résultats, ainsi que ses conséquences possibles dans le monde social.

2.1.1. Incarner une catégorie dominante ou les limites négociées de ma blanchité en situation d'enquête

C'est en tant que « personne blanche » venue de l'hexagone que je suis arrivée en Martinique. Malgré l'« aveuglement de la race » (*color blindness)* induit par le modèle républicain français, l'ordre social est largement structuré en fonction des hiérarchies raciales héritées de la colonisation et de l'esclavage (Chivallon et Howard, 2019). Les Blanc·hes[79], en Martinique, renvoient à deux catégories socio-raciales spécifiques et distinctes. Premièrement, celle des « békés », descendants directs des colons esclavagistes arrivés à partir du 17ème siècle sur le territoire de la Martinique, qui constituent encore aujourd'hui le pouvoir économique dominant sur l'île grâce à une mainmise sur de nombreux secteurs d'activité[80]. Les Blanc·hes renvoient également à la catégorie des « métropolitain·es » (les « métros »), ces français·es venu·es de l'hexagone résidant en Martinique, pour une durée plus ou moins limitée, allant des « expats » en transit tropical aux personnes installées depuis plusieurs générations. Bien que leurs expériences « métro » du territoire martiniquais soient multiples et hétérogènes (Bruneteaux et Pulvar, 2022), ces personnes sont nécessairement inséré·es dans une « situation postcoloniale » (Nicolas, 2022) actualisant des liens avec l'ancienne Métropole coloniale.

Venue de Lyon, c'est bien en tant que « métropolitaine » ou « Métro » que je suis arrivée sur mon terrain de thèse. Ce statut socio-racial lié à ma corporalité dit quelque chose de mon

[79] Ici, le terme « Blanc » ou « Blanche » est utilisé comme une construction sociale et non dans une acception essentialiste. Voir Elsa Dorlin, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, 2006, 246 p.

[80] Pour comprendre la continuité du pouvoir économique des békés après l'abolition de l'esclavage, voir la thèse de Jessica Blaguy, intitulée « Indemniser l'esclavage en 1848 ? : l'heure des comptes pour les propriétaires de couleur de la Martinique » (Balguy, 2023).

accès et rapport au terrain. Pour reprendre Audrey Célestine, « on ne peut parler d'invisibilité ou de neutralité des « Blanches » dans une société dont l'organisation se fonde sur les hiérarchies raciales, comme c'est le cas en Martinique, ancienne colonie française et société post-esclavagiste » (Célestine, 2022 : 67). Il a été une condition matérielle de sa réalisation, produisant des réactions et des relations différenciées selon les sphères côtoyées et les personnes rencontrées.

Ma blanchité, toujours mêlée à des degrés variables à mon statut de jeune femme doctorante, a suscité des réactions diverses et parfois inattendues sur le terrain. Ces réactions, liées aux représentations suscitées par ma présence en tant qu'enquêtrice, figurent dans cette brève cartographie des observations autour de ma blanchité.

Le regard naïf de l' « étrangère » : plusieurs personnes rencontrées m'ont témoignées positivement de ma position d' « étrangère » à la Martinique, comprise comme une position de neutralité. Dans les sphères politiques, par exemple, le fait d'être une « métro » a facilité la confiance et la libération de la parole des personnes rencontrées puisque je n'étais pas considérée comme une partie prenante des tensions liées à l'eau du territoire. Contre toute attente, il m'a été relativement aisé de récolter des discours sur des sujets sensibles ou conflictuels de l'eau. Pour les hommes rencontrés dans ce cadre, le fait d'être une jeune femme a également contribué à me percevoir comme une personne naïve venue d'ailleurs ne constituant aucune « menace », certains insistant fortement sur certains scandales locaux liés à l'eau dans le but de m'impressionner, ponctuant la narration de sourires gênants et de compliments déplacés.

Incarner la « chercheuse venue d'ailleurs », ou la figure de la « chercheuse-sauveuse » décrite par Malcom Ferdinand, (2024 : 322), s'est aussi traduit par des attentes en termes de visibilisation de la part des personnes rencontrées sur le terrain (Voirol, 2005). Ma position est dans ces cas associée à une possible médiation ou de traduction des intérêts des personnes rencontrées dans des arènes reconnues. Par exemple, certain·es habitant·es ont pu me demander ouvertement de me faire le relais de leur situation hors de la Martinique, ou bien ont profité de moments de restitution pour faire passer des messages à des acteurs gestionnaires rarement accessibles au quotidien et de visibiliser leurs actions. Les motivations pour participer à mon enquête s'expliquent aussi par cette « lutte pour la reconnaissance » des personnes rencontrées (Honneth, 2005), qui perçoivent la situation d'être enquêté·e par une personne extérieure comme une opportunité. Cela a pu être le cas aussi bien de la part de gestionnaires de l'eau et de l'environnement que d'habitant·es.

« *Ils* n'ont rien dans le citron… » : Cet extrait d'entretien avec un fonctionnaire métropolitain exprime une forme de racisme ordinaire à l'égard des martiniquais·es (le « ils » désigne les martiniquais·es) rendu possible dans la mesure où, en tant que personne Blanche, j'ai été considérée comme une complice à ses complaintes. Cette expression, si elle n'a rien de représentatif, témoigne aussi de la liberté de certain·es métropolotain·es sur l'île de se livrer à un racisme ordinaire décomplexé, souvent accompagné d'un mode de vie spécifique à distance des réalités des martiniquais·es.

« T'es algérienne, toi ! », découvrir mon métissage en situation d'enquête : Enfin, certaines personnes rencontrées se refusaient de m'identifier comme une « métro », cherchant en moi une origine d'ailleurs, celle de ma famille maternelle originaire d'Algérie. Pour ces personnes, souvent politisées et proches des mouvances anticolonialistes, m'identifier en tant qu'algérienne leur permettait de nous trouver une histoire commune d'oppression. C'est à ce moment du terrain qu'un pan peu connu ou très intériorisé (du fait des dynamiques structurelles de l'assimilation coloniale) de mon histoire personnelle a fait surface, dans les liens historiques et incarnés entre la Martinique et l'Algérie (Fanon incarnait chez les personnes rencontrées ces liens). De la « métro » que je pensais être, je passai à une personne racisée insoupçonnée (voire illégitime), ouvrant d'autres pistes d'échanges, une autre voie pour la relation. J'expérimentai les multiples représentations qui coexistaient et se négociaient relativement à ma propre blanchité, mais aussi la manière dont j'avais intériorisé l'invisibilisation d'une de mes propres origines. Mon propre *passing*[81], fortement lié à mon « métissage », que je peine à revendiquer comme tel, et aussi à l'ascension sociale de mes parents, m'avait conduit à m'identifier comme « blanche » et à considérer *a priori* que j'apparaissais toujours comme telle pour mes interlocuteur.rices. Cette circulation entre les frontières du « Noir » et du « Blanc », dans le cadre de mon enquête, m'ont informé sur la manière dont les personnes rencontrées ont intérêt ou non à me reconnaître « comme membre d'un groupe social [..] dans [un contexte] où des rapports de domination hiérarchisent et différencient des catégories de population » (Guenebeaud, 2024 : 509). Pour reprendre les idées développées par Solène Brun, la racialisation n'est pas seulement une question de couleur de peau mais aussi un processus social. La façon de parler, de s'habiller, les références culturelles, sont autant de critères sociaux et culturels qui mettent en lumière la fluidité des frontières raciales, mais aussi leur construction sociale, façonnée par l'éducation, le milieu social et le genre (Brun, 2022).

[81] Historiquement, le *passing* désigne le fait, pour des personnes racisées (notamment noires), de se faire passer pour blanches afin d'échapper aux discriminations raciales

Ces réactions informent sur le caractère socialement construit de la notion de blanchité, qui « À l'instar de la race, la blanchité est un produit social, 'un effet de la racialisation' (Ahmed, 2007, p. 150) qui ne correspond ni à un niveau objectif de pigmentation, ni aux catégories inventées par les idéologies racistes (« aryen », « caucasien ») » (Belmessous et al., 2023 : 11). A ce titre, elle doit être appréhendée à partir d'un contexte spécifique car : « La blanchité ressort des rapports sociaux et son sens varie selon la situation comparée » (*ibid*.).

Dans les interactions individuelles au cours de l'enquête, ma Blanchité – car c'est ainsi que la majorité des personnes m'ont perçue – a rarement suscité des réactions négatives. Cependant, elle renvoie à une position structurellement dominante à l'égard des personnes interrogées, mais aussi de certains collègues de l'Université des Antilles. Cette position privilégiée m'a en effet permis de naviguer entre différents univers de production du savoir, aux Antilles et en hexagone, en bénéficiant de soutiens financiers et humains conséquents, ce qui n'est pas le cas pour tout le personnel scientifique de cette université. Cela soulève des questions cruciales sur ma légitimité et sur ma participation implicite à un système inégalitaire, au détriment notamment des jeunes chercheuses martiniquaises. Ces interrogations ont persisté tout au long de ma thèse et m'ont conduit à privilégier des liens avec des personnes en recherche depuis les outre-mer.

L'écriture de cette première partie réflexive me pousse à rejoindre la proposition d'Emilie Tremblay de « penser la blanchité dans la construction de la méthode » (2019), en particulier lorsqu'on mène une recherche en contexte postcolonial, et implique d'interroger ce que signifie concrètement « être blanc·hes » sur le terrain. Cette réflexivité méthodologique suppose de porter attention à son propre corps, conçu comme un espace vécu et perçu, comme un espace en interaction avec les autres, dont l'un des aspects matériels - la couleur de peau – renvoie à une inscription sociale. Il s'agit de reconnaître, comme le proposent Raymond Saunders et Sarah Fila-Bakabadio (2021), que « le blanc [aussi] est une couleur », c'est-à-dire à reconnaître l'épaisseur socio-historique de la blanchité et la manière dont elle structure silencieusement les relations sociales et les rapports au terrain. Dans cette optique, le corps devient un « réservoir de connaissances », au sens où les savoirs situés s'ancrent dans les expériences incarnées.

2.1.2. Instaurer de la distance dans les relations genrées : apprentissage d'un travail de terrain solitaire en immersion

L'inconfort suscité dans la rédaction de cette section tient certainement du fait que le genre constitue un véritable « tabou méthodologique » en géographie (Clair, 2016) qui prend

acte sur mon terrain. Malgré mes lectures des théories féministes sur le regard situé, le genre a été un absent de ma préparation au terrain, sa seule mention étant dans la section « profil socio-économique » de ma grille d'entretiens. Cette absence de prise en considération des rapports de genre dans la méthode contraste pourtant avec la teneur des échanges informels avec d'autres collègues chercheuses, doctorantes ou masteurantes. Souvent, notre position de chercheuse en sciences sociales sur le terrain, impliquant une écoute bienveillante de la personne rencontrée, est perçue comme une brèche pour instaurer un climat de drague, voire de violence. Pourtant, la question des dominations et des violences liées au genre sur le terrain demeure de l'ordre du privé, autour d'un café en retour de terrain, reléguant ces récits à des sortes d'anecdotes ne prenant pas part à l'activité scientifique. A partir d'épisodes de dragues, de demandes insistantes de rendez-vous galants, de situations de forte gêne et vulnérabilité, il est devenu indispensable de penser cette relation comme un biais de l'enquête à expliciter, pour en dégager des outils méthodologiques. Pour reprendre la métaphore de Sharp et Kremer (2006), ma « danse de la sécurité » (*safety danse*) a constitué en une multiplicité de petits outils et réflexes du quotidien sur le terrain qui consistaient à gommer de potentiels mécanismes de sexualisation ou érotisation de mon corps de femme.

Le terrain est donc aussi devenu l'espace de l'expérimentation des corps, de la sensibilité, de l'inattendu, des émotions, et même parfois de l'intime. C'est après plusieurs discussions informelles entre amies doctorantes que je me suis rendu compte d'un vide dans mes carnets de terrain. Si je portais mon attention sur la violence symbolique que pouvait engendrer ma posture de « métro » sur un terrain post-colonial, j'en oubliais ma posture de jeune femme qui pouvais engendrer des rapports de domination inverses. Sans le vouloir, j'avais moi-même invisibilisé le rapport de domination qui s'opérait, à des degrés très différents, avec les enquêtés masculins, comme si cela ne faisait pas partie de mon enquête ou, en tout cas, de sa partie scientifique. Je reléguais ces comportements au plan du privé, de l'intime. Peut-être en avais-je honte. Peut-être ne trouvais-je pas cela professionnel (cela m'a été insinué à une reprise par une collègue anthropologue !). Peut-être étais-je gênée d'en rendre compte. Peut-être enfin ne me sentais-je pas légitime d'expliciter ces émotions dans l'espace académique de la thèse. Durant plusieurs mois, ces observations, ces moments d'inconfort, ces commentaires déplacés, ces messages inconvenants, bref, cette objectivation dont je pouvais faire les frais est restée au mieux sur les pages de mon journal intime, au pire une simple anecdote de terrain sur laquelle me lamenter au retour d'entretien. Pour autant, je m'apercevais que ma posture de femme était tout aussi structurante que celle de ma couleur de peau sur le terrain.

L'extraitci-dessous fait état d'une situation gênante de terrain que je me sens assez à l'aise de retranscrire dans ce manuscrit. Ce jour-là, je me rendais à un entretien et étais accompagnée par une personne ressource rencontrée plusieurs fois et très enthousiaste par ma recherche :

Extrait Carnet de terrain, 27 octobre 2022, trajet vers Grand-Rivière :
[Il] m'a accompagnée sur le terrain aujourd'hui car les contacts qu'il devait me transmettre ne lui répondaient pas. Dommage ! On s'est retrouvé à mi-chemin, puis il m'a conduit dans la commune reculée de Grand Rivière. Je n'étais pas totalement à l'aise à l'idée qu'il m'accompagne toute la journée, partagée entre l'envie de mener mes entretiens seule, de maintenir ma relation avec cette personne ressource, et un soupçon de gêne d'être seule pendant les longs trajets en voiture. Côté passager de son 4x4, je me sens à l'aise du moment que nous parlons de son quartier, de ses problèmes d'eau, de ses voisins et voisines. Je perçois de temps à autre son intention de dévier sur des sujets personnels (ma situation amoureuse, par exemple), alors je le relance sur d'autres questions, et reste en alerte. Le premier malaise arrive lorsque nous traversons un pont emblématique du nord de l'île. Je lui demande de s'arrêter pour prendre des photos. Alors, il prend à son tour son téléphone et demande de me photographier avec son téléphone, seule devant le pont. Je suis gênée. Sans vouloir lui donner de l'importance, et sans oser lui dire non, je m'exécute. Je veux vite passer à autre chose, je suis seule, je ne sais pas quoi dire, alors j'accepte. Intérieurement, je ne pose pleins de questions : pourquoi veut-il me prendre en photo ? Que va-t-il faire de ces photos ? Gênée, je ne le relance pas dessus, remonte dans la voiture et passe à autre chose. La même scène se reproduit plus tard au bord de la rivière… Le reste de la journée se déroule plus sereinement car nous rencontrons plusieurs personnes avec qui je peux échanger. […] En rentrant, le soir, je reçois un message de sa part, me proposant d'aller boire un verre…

Ce récit assez anodin d'une situation d'enquête, au regard des discussions que j'ai pu entretenir avec d'autres chercheuses, questionne les limites dans les relations d'enquête et celles de l'idéal ethnographique de l'immersion déjà mises en cause par Françoise Héritier dans les années 1990-2000 (notammant Héritier, 2002). Sur un territoire relativement restreint comme la Martinique, où le degré d'interconnaissance est élevé, il m'est apparu difficile de mettre à distance certains enquêtés. Par manque de formation concrète sur le sujet (qui entraîne une gêne à en parler ouvertement dans l'arène académique, auprès des collègues titulaires notamment, ou lors d'événements scientifiques), le travail de mise à distance s'est fait relation par relation, par des petits actes comme suivent : prévoir soi-même le lieu de l'entretien et privilégier un endroit extérieur quand cela est possible ; choisir une tenue très basique, sans maquillage ; recadrer les questions sur les thématiques de recherche ; parler de ma situation de couple (ma situation de femme mariée a été un outil de mise à distance des propos dragueurs) si les propos dévient vers de la drague. La stratégie la plus féconde a été de faire de ce questionnement privé un questionnement collectif en rassemblant des jeunes chercheuses de plusieurs disciples, à travers des ateliers, des séances de travail et même des échanges informels, pour exprimer les ressentis de terrain de chacune. Le mot d'ordre : ne pas se sentir isolée. Ces espaces de partage

horizontaux majoritairement entre femmes sont apparus essentiels pour créer la possibilité de mettre en récit nos difficultés, nos doutes et nos expériences, et de les rendre légitimes dans les arènes académiques[82].

Si j'ai pu ressentir des effets de domination de genre sur ma propre personne, il en est allé de même pour les personnes faisant l'objet de mon enquête. Rapidement, j'ai fait le constat d'une invisibilisation de la parole des femmes, notamment lors des sessions d'observation. En entrant dans le bâtiment technique de la régie des eaux, un technicien, en me voyant, m'interpelle en souriant et me dit : « attention, c'est un monde d'hommes ici ! » Ses paroles résonnent. Il avait raison. Les femmes sont apparues à la marge de certains espaces de décision et techniques de l'eau. Aussi hors du milieu institutionnel, dans le cadre de mes observations des pratiques quotidiennes auprès d'habitant·es, les femmes se sont souvent mises en retrait, en s'éloignant physiquement de moi par rapport à leur conjoint pour leur laisser la parole, sous prétexte qu' « elles n'y connaissaient rien » ou que « lui, il pourra mieux vous en parler ». En présence d'hommes, leurs discours sont difficilement saisissables. Les rares moments passés uniquement avec des femmes m'ont permis d'accéder à leur parole de manière plus décontractée mais aussi d'identifier leur rôle dans l'organisation sociale des institutions ou des quartiers pourtant amplement invisibilisé à première vue. Dans la pratique du terrain, les rapports de pouvoir se négocient constamment.

La partie réflexive de la thèse possède un réel intérêt scientifique. Elle permet d'identifier les lieux où se reproduisent des rapports de domination pendant l'enquête, de part et d'autre du carnet de terrain ou de l'enregistreur. Il s'agit de se défaire de l'idée d'une posture neutre du/de la chercheur·se, une question qui excède bien évidemment le lieu de l'enquête mais s'étend à l'espace de la production de la connaissance : « d'où je parle ? » (à partir de quelle position sociale, raciale, de genre). Sur le terrain, cela se décline par une série d'autres questions : comment les personnes me perçoivent ? Qu'est-ce que j'incarne ? Comment je (dois) me comporte(r) ? Qu'est-ce que je produis dans leurs discours ? Est-ce que je reproduis des formes de domination coloniale ? La relation d'enquête ne relève pas uniquement de rapports de pouvoir mais aussi de rapports de médiation, puisque, nous l'avons vu, le travail de chercheur·se peut être perçu comme un travail de traduction. Envisager le terrain comme une épreuve de la relation permet finalement de reconnaître que cet exercice relève d'une réelle « compétence sociale » (Erwin Goffman cité dans Zwer, 2024 : 22). Celle-ci ne peut être acquise

[82] Je souligne ici l'intervention de Clara Lyonnais-Voutaz lors du Congrès Doctoral du laboratoire EVS le mercredi 5 juin 2024 intitulée « Genre et terrain, approche réflexive d'un « tablou méthodologique » (Clair, 2016) ».

sans une formation sans cesse renouvelée par rapport aux nouveaux enjeux de la recherche exposés notamment par les jeunes chercheur·ses.

2.2. L' « organisation parallèle de [ma] recherche »

2.2.1. Le choix d'une approche inductive, entre empirie et théorie

Cette recherche repose sur une méthodologie qualitative et inductive facilitée par un temps long sur le terrain. L'approche inductive en sciences sociales a été formalisée dans les années 1960 par les sociologues américains B. Glaser et A. Strauss, théoriciens de la *Grounded Theory* (GT), traduite en français par « Théorie ancrée » ou « enracinée ». La GT répond alors à un besoin d'innovation scientifique dans le domaine des sciences sociales (Glaser et Strauss, 1967). A rebours de l'approche hypothético-déductive qui pose *a priori* des hypothèses de recherche élaborées à partir d'un matériau théorique, le propre de l'approche inductive est de laisser les hypothèses et questions de recherche émerger de la réalité du terrain.

Cette approche, qui relève de la méthodologie et non de la théorie comme son nom pourrait nous pousser à croire, possède l'avantage d'un fort ancrage des connaissances produites aux données empiriques : « Au lieu de « forcer » des théories « sur » les données empiriques pour les interpréter, le chercheur s'ouvre à l'émergence d'éléments de théorisation ou de concepts qui sont suggérés par les données de terrain et ce, tout au long de la démarche analytique » (Guillemette, 2006 : 33). En plus d'aider le/la chercheur·se à résister à la tentation de plaquer les théories au matériau empirique, cette approche laisse de la place aux inattendus et aux éléments de compréhension *a priori* contre-intuitifs. La découverte scientifique est placée au centre de cette approche, où la théorie doit être momentanément en suspens lors du terrain, pour ne pas influencer de trop la réalisation de l'enquête et son analyse. Il ne s'est pas agi de suspendre la lecture des travaux scientifiques mais de les « oublier » un temps pour mieux y revenir, et de les confronter aux enquêtes et leurs analyses, sans vouloir les intégrer totalement.

Cette approche inductive comme méthode qualitative s'applique particulièrement bien dans le cadre de recherches compréhensives, qui ne visent pas à confirmer ou inférer des hypothèses préétablies de manière rigide avant le travail d'enquête de terrain, mais à comprendre des phénomènes sociaux complexes dont il semble difficile de saisir *ex ante* les contours. La proximité de l'approche inductive avec l'approche critique a été mise en avant dans des travaux récent (Caron, 2017 ; Gonzalez Besteiro, 2020), malgré des débats dans les recherches qualitatives en sciences sociales. L'ancrage au terrain est en effet une manière de confronter des champs théoriques qui *a priori* ne dialoguent pas ou peu, et de montrer de manière plus efficace leurs limites ou avantages.

Dans la littérature, la *Grounded Theory* se matérialise par ce que Christophe Lejeune nomme « une organisation parallèle de la recherche » qui se distingue de l'organisation séquentielle (Figure 1). Les différentes étapes de la recherche – problématiser ; collecter ; analyser ; rédiger – ne se succèdent pas chronologiquement en se validant les unes après les autres mais « interagissent et s'informent mutuellement » (Lejeune, 2019 : 24). L'organisation parallèle de la recherche est une démarche itérative mettant constamment en perspective les données issues du terrain, les analyses et la littérature théorique, et ce jusqu'à la fin de la rédaction du manuscrit. Son avantage réside dans la production d'idées originales, décalées, inattendues grâce à l'itération entre théorie et empirie tout au long de la recherche.

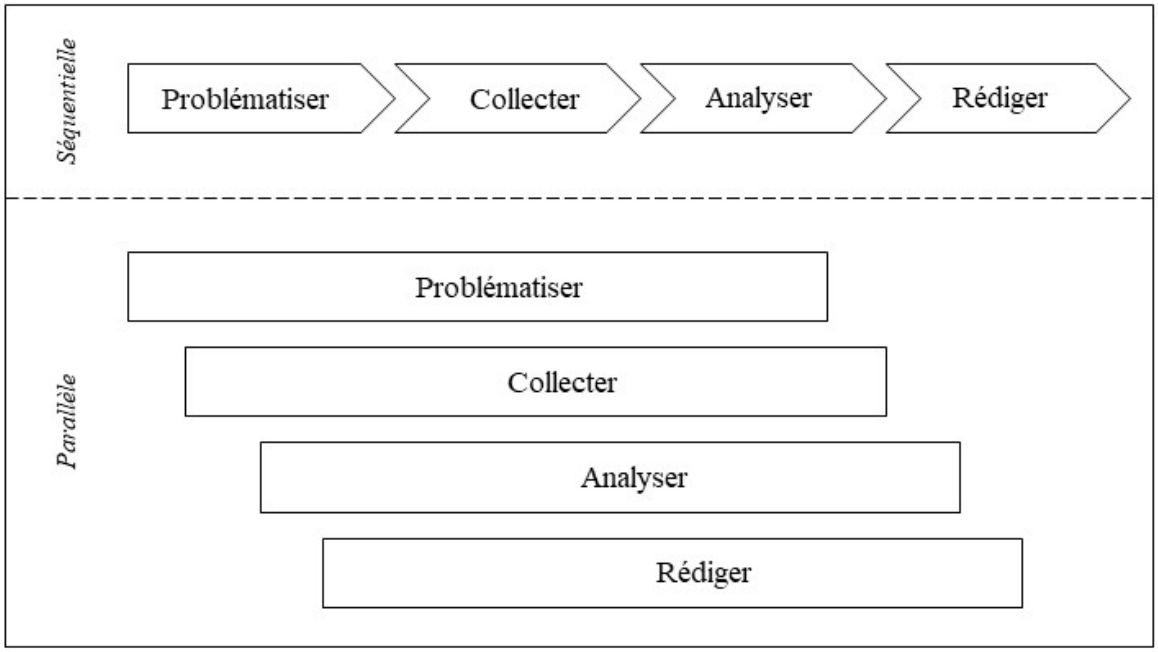

Figure 1. Comparaison des organisations séquentielle et parallèle de la recherche d'après (Lejeune, 2019 : 24)

La figure ci-dessous (Figure 2) retrace les différents moments de la thèse. Elle met en lumière plusieurs éléments qui ont favorisé cette organisation parallèle de la recherche.

Le choix d'aménager en Martinique fin 2021, avant le commencement de la thèse, et pour une durée indéterminée, a été motivé par la volonté de réaliser un terrain en immersion. Inspirée par les pratiques ethnographiques, j'ai privilégié l'immersion et l'imprégnation du terrain, considérant qu'il était essentiel de prendre le temps nécessaire pour appréhender un objet perçu comme complexe, une sorte de « boîte noire » à déconstruire et analyser. Ce choix s'inscrivait dans l'ambition de proposer une géographie sociale et sensible de l'eau, nécessitant une immersion prolongée pour m'imprégner des réalités locales, des ambiances et des paysages aquatiques, et les retranscrire ensuite à travers des descriptions denses et détaillées, nourrissant ainsi une approche compréhensive. Malgré ma présence de deux ans et demi à proximité du

terrain, les moments d'enquête sur le terrain ont été réalisés de manière séquencée et ont permis un aller-retour entre théorie et empirie. La mise à distance du terrain a été facilitée par des séjours (les fameux « retours ») en hexagone. Cette mise à distance physique et géographique a été nécessaire dans la formulation de ma problématique et dans la confrontation des données « chaudes » du terrain avec des questionnements théoriques. Cette expérience de la distance vis-à-vis de l'hexagone a aussi été celle partagée par plusieurs collègues de l'Université des Antilles, celle d'une distance vis-à-vis des espaces de production de la connaissance scientifique (participation à des colloques, des rencontres scientifiques, des rencontres informelles impossibles en visio). La participation à certains événements scientifiques a été permis grâce à ces « retours ». Le recours aux dispositifs en ligne, bien que facilitant les échanges et les circulations, révèle en creux une autre forme d'exclusion où les à-côtés, les interstices informels où se fait aussi la recherche n'ont plus de place. Les retours à Lyon ont notamment été des occasions de tisser des liens et des ponts avec les doctorant·es sur place lors d'événements conviviaux et structurants dans mon travail doctoral, comme les ateliers d'écriture et les séminaires internes.

La frise chronologique de la thèse présente concrètement mon approche itérative, où les moments de collecte de données n'ont pas succédé chronologiquement à la lecture des matériaux théoriques et à la formulation d'une problématique mais ont plutôt été pensé dans un va-et-vient permanent jusqu'à la phase de rédaction du manuscrit. Cette phase finale a nécessité une prise de recul vis-à-vis du terrain qui s'est matérialisée par un déménagement à Lyon en mai 2024. Si le temps long a été un atout pour ma démarche inductive, il a également été source de défis tant du point de vue de la recherche que du point de vue de l'attachement personnel à un terrain qui devenait peu à peu mon « chez moi ». Lorsque le terrain devient aussi le lieu de vie, les frontières entre le travail de thèse et la vie personnelle s'estompent, rendant plus difficile la mise à distance nécessaire. Avec le temps, ces frontières sont devenues de plus en plus poreuses, mêlant parfois amitiés et relations d'enquête. Cette imprégnation des relations d'enquête, si elles peuvent se révéler riches pour l'analyse de mon corpus, apportant une réelle « plus-value » à ma compréhension du territoire, elle a pu constituer une source importante de stress et de questionnements éthiques (que puis-je retranscrire dans ma thèse ? Est-ce un·e ami·e ou un·e enquêté·e ? Vais-je trahir si je le retranscris dans la thèse ? Ou, au contraire, si je ne le fais pas ?). La rédaction du manuscrit m'a alors incitée à retourner à mon université de rattachement de Lyon pour prendre un véritable recul. Ce choix n'a pas été un choix facile, car il a été celui de quitter un lieu chargé de relations fortes.

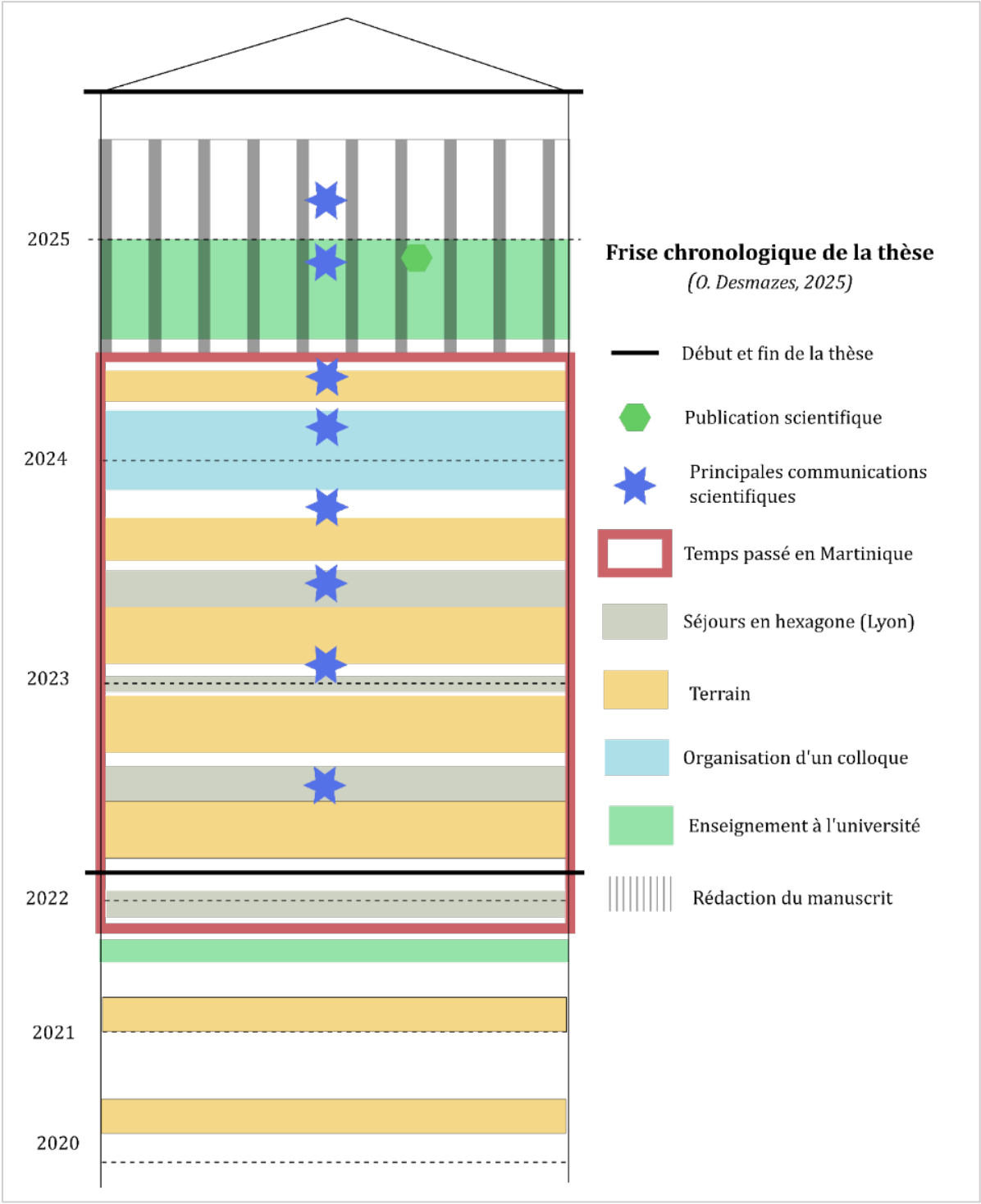

Figure 2. Frise chronologique de la thèse (O. Desmazes, 2025)

2.2.2. Les étapes de la construction de l'objet

Mes premiers terrains en Martinique (2020 lors de mon M2 et 2021 en tant que contractuelle), avant le commencement de cette thèse en février 2022, ont coïncidé avec un contexte de contestations citoyennes accrues en outre-mer et particulièrement en Martinique. Ces années marquent notamment une nouvelle vague de mobilisations anti-chlordécone (aux

Antilles et en hexagone) auxquelles s'ajoutent les manifestations contre le *pass* sanitaire. On assiste alors à une criminalisation croissante des militant·es et à un durcissement de la répression qui finit de s'incarner par l'envoi en octobre 2024 de l'unité CRS-8 en Martinique par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, en réponse aux mobilisations contre la vie chère. Cette intervention marque un tournant d'autant plus significatif que les CRS (Compagnies républicaines de sécurité) avaient été interdites de séjour en Martinique depuis 1959. Leur retour sur l'île symbolise pour beaucoup une réactivation des logiques de répression coloniale françaises (Dorlin et Rigouste, 2023). En effet, la présence des CRS ravive la mémoire des trois manifestants tués par cette même force lors des événements de 1959, tragédie à la suite de laquelle ils n'avaient plus jamais été déployés sur le territoire. Cette situation de crise multidimensionnelle (peut-on seulement parler de crise lorsque celle-ci est structurelle ?) dont sont traversés les « outre-mer » français, relève résolument d'une situation postcoloniale. Celle-ci « interroge ce qui a pu être conservé, évacué ou reformulé de ces dispositifs de contrôle à travers les configurations socio-historiques issues des guerres coloniales » (Rigouste, 2007 : 159).

Dans le même temps, en matière d'eau, de nombreux foyers subissent des coupures d'eau en 2020 pendant la période du premier confinement, entraînant des formes nouvelles de contestation citoyenne pour l'accès à l'eau (Desmazes, 2024). Cette situation de crise de l'eau, qui coïncide avec une sécheresse importante, fait alors ressurgir des conflictualités politiques pour le partage de l'eau pour la production et la distribution de l'eau potable. Ces conflictualités, largement relayées dans les médias locaux et les réseaux sociaux, se cristallisent autour de certaines infrastructures stratégiques. La canalisation Séguineau, qui transporte l'eau d'une rivière du Nord (La Capot) vers les communes du centre et du sud à travers un large tuyau de 800 mm de diamètre, fonctionne à débit réduit depuis plus de deux décennies pour cause d'une casse non-réparée. Depuis 2009 (jusqu'en 2021), les travaux de réparation sont conditionnés par l'indemnisation du propriétaire *Béké* du terrain sur lequel a eu lieu la casse. Les responsables politiques locaux se polarisent alors autour de cette question d'indemnisation perçue par certains comme une réactivation des privilèges hérités de l'époque coloniale. Ils (ce sont principalement des hommes qui prennent part à cette controverse) s'accusent alors mutuellement de priver la population de cette ressource importante en période de sécheresse (voir chapitre 5 pour l'analyse de cette controverse politique). Autour de cette canalisation en 2020, c'est toute une affaire (l'affaire dite « Séguineau ») qui refait surface en écho aux problématiques quotidiennes d'approvisionnement en eau potable des populations. Le surgissement de l'histoire coloniale autour d'un problème technique de réparation d'une casse sur le réseau est apparu comme un étonnement personnel et partagé. Témoins des tensions entre acteurs de l'eau, mes

interlocutrices de l'ODE, futur organisme co-financeur de la thèse, me formulaient la question suivante : « quel est l'impact de l'histoire coloniale sur la gestion de l'eau aujourd'hui ? ». Cette question résultait d'une incompréhension de leur part à de telles cristallisation autour d'un objet *a priori* technique. C'est à partir de ce surgissement de l'histoire autour des infrastructures de l'eau potable que cette recherche a débuté. Il s'agissait de tester l'hypothèse des continuités coloniales matérialisées par le dispositif infrastructurel de l'eau potable, et malgré un contexte de généralisation des réseaux d'eau domiciliaire dans les années post-départementalisation.

Cette thèse a ainsi pris d'emblée une dimension historique puis s'est ensuite recentrée sur les expériences quotidiennes de l'eau potable, dans l'objectif de faire dialoguer les trajectoires spatio-temporelles avec les situations contemporaines de l'accès à l'eau potable. Les différentes étapes se sont parfois chevauchées et ont été chacune nourrie les unes par les autres.

La première étape des enquêtes de terrain s'est centrée sur les trajectoires historiques de la production du paysage actuel de l'eau potable des acteurs institutionnels qui composent le service public d'eau potable. Ceux-ci concentrent les personnes appartenant au monde gestionnaire, technique et politique de l'eau, c'est-à-dire les fonctionnaires des services déconcentrés de l'Etat, les employé·es des collectivités compétentes en matière d'eau potable, ceux des opérateurs des réseaux et les élu·es locaux·ales qui participent aux instances de gestion de l'eau.

Cette recherche s'est ensuite élargie aux habitant·es de la Martinique dans l'objectif de confronter les discours en mobilisant une approche par le haut (*top down*) et par le bas (*bottom up*). D'une problématique centrée sur la « gestion », l'étude est passée à une problématique centrée sur « l'accès » à l'eau, la gestion étant envisagée comme la mise en œuvre institutionnalisée de l'accès. Il s'agissait aussi, par l'ouverture aux habitant·es, d'aller au-delà du monde gestionnaire par lequel je suis rentrée sur le terrain, et ainsi de déconstruire et confronter des manières de (conce)voir l'accès à l'eau potable.

Plusieurs terrains exploratoires ont permis de délimiter les contours d'un terrain qui risquait d'être trop ambitieux pour une seule recherche doctorale. Une première délimitation spatiale a consisté à éliminer la possibilité d'une comparaison avec un terrain guadeloupéen. Après un court séjour en Guadeloupe (14/11/2022 au 16/11/2022) et plusieurs entretiens exploratoires pour m'informer de la situation guadeloupéenne, l'abandon définitif d'une thèse comparative s'est justifié par un manque de connaissance du terrain, des contacts limités et des difficultés matérielles pour me rendre sur l'île voisine (coûts élevés des transports et des logements).

La deuxième délimitation fut celle des types d'habitant·es à intégrer à l'étude. Un travail exploratoire a été mené avec la Croix Rouge Martinique durant lequel ont été effectuées des maraudes auprès de personnes en situation de rue non-raccordées au service public d'eau potable. Malgré l'intérêt pour ce terrain, j'ai choisi de consacré ma recherche doctorale aux personnes abonnées au service d'eau et d'interroger leur représentation de l'accès à l'eau potable, dans un contexte de réseau généralisé à la quasi entièreté des foyers. En revanche, même si cette thèse n'a pas l'ambition de documenter les situations de non-accès, mais plutôt les situations de mauvais accès des abonné·es, elle propose une réflexion sur les liens entre précarité sociale (Tabi, 2021) et précarité infrastructurelle qui pourrait être étendue aux personnes non-raccordées et non-abonnées.

Une dernière étape de l'enquête de terrain a été celle de détourner le regard de l'eau du robinet, objet posé *a priori* comme la seule matérialisation de l' « eau potable ». Les eaux de sources sont apparues sur le terrain comme une présence incongrue d'une eau potable « autre » (chapitre 7). L'intérêt pour d'autres formes d'approvisionnement en eau du quotidien, d'autres eaux potables du point de vue de celles et ceux qui les consomment, et qui entrent en relation dans l'espace domestique avec l'eau du robinet, a permis d'éclairer les relations à cette dernière de manière plus fine et d'intégrer les définitions habitantes à celle gestionnaire de ce qu'est l'eau potable. Ce décentrement vis-à-vis du paradigme dominant de l'eau du robinet desservie par un réseau centralisé, ainsi que du paradigme des eaux marchandes en bouteille, a aussi été une manière d'intégrer des éléments de compréhension sur la qualité des relations à l'eau et ses espaces en insistant davantage sur la dimension socio-environnementale. Cette enquête originale sur les eaux multiples du quotidien a été une manière de décloisonner les littératures mobilisées qui font souvent la séparation entre milieux urbains, ruraux, naturels, en fonction de l'objet étudié.

2.3. Le choix des terrains

L'approche méthodologique adoptée dans cette recherche repose sur un double ancrage : multi-située et multi-scalaire. Ce choix vise à saisir la complexité des dynamiques sociales liées à l'accès à l'eau potable en Martinique, en croisant les expériences vécues et les logiques institutionnelles qui façonnent le service d'eau.

L'approche multi-située consiste à faire varier les situations géographiques et sociales des personnes rencontrées afin de capter la diversité des points de vue et des expériences. Cette variation concerne à la fois la localisation des enquêté·es sur le territoire et leur position vis-à-vis du service d'eau potable. Faire varier la situation vis-à-vis du service d'eau potable implique

non seulement de diversifier les profils des enquêté·es, mais aussi d'interroger les formes de proximité ou d'éloignement qu'ils ou elles entretiennent avec le service public d'eau potable. Cette variation permet de dépasser une lecture binaire entre « usagèr·es » et « professionnel·les » du service, en explorant au contraire la pluralité des positions sociales que chacun·e peut occuper vis-à-vis de ce système. Parmi les personnes interrogées (Tableau 6, sous-partie 2.2.3.), certaines sont directement intégrées au fonctionnement du secteur de l'eau, occupant des postes à responsabilités au sein des institutions ou des opérateurs techniques (cadres, ingénieurs, gestionnaires). D'autres exercent des fonctions plus opérationnelles, notamment comme techniciens de terrain chargés de la maintenance des réseaux ou de l'intervention en cas de panne. Enfin, d'autres encore se situe à une autre place vis-à-vis du service d'eau, en tant qu'usagèr·es ordinaires ou membres de collectifs citoyens se mobilisant en réaction aux défaillances de ce service. Cette diversité de profils permet d'accéder à une multiplicité de récits et de représentations du service d'eau potable : du discours institutionnel à la parole des agents de terrain, en passant par les critiques portées par les habitant·es usagèr·es. Elle ouvre également la voie à une analyse fine des rapports de pouvoir au sein même du secteur, en mettant au jour les tensions, arbitrages et hiérarchies qui structurent les prises de décision et les interventions sur le terrain. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement de recueillir des discours, mais de comprendre comment les positions sociales façonnent les pratiques, les marges d'action et les formes de responsabilité. Cette perspective permet de penser le service d'eau potable non pas comme un bloc homogène, mais comme un espace de relations sociales en tension, où se négocient quotidiennement des enjeux d'accès, de légitimité, et de pouvoir. En rendant compte de ces différences de position, l'approche multi-située contribue à une lecture nuancée et politique du système, en articulant des logiques de terrain, institutionnelles et citoyennes. Cette posture de recherche s'inscrit dans la lignée des travaux de *political ecology*, en articulant une analyse « par le haut » (les institutions, les infrastructures, les politiques publiques) et « par le bas » (les pratiques quotidiennes, les mobilisations citoyennes).

Cette recherche mobilise également une lecture multi-scalaire qui articule différentes échelles d'analyse (Carte 6).

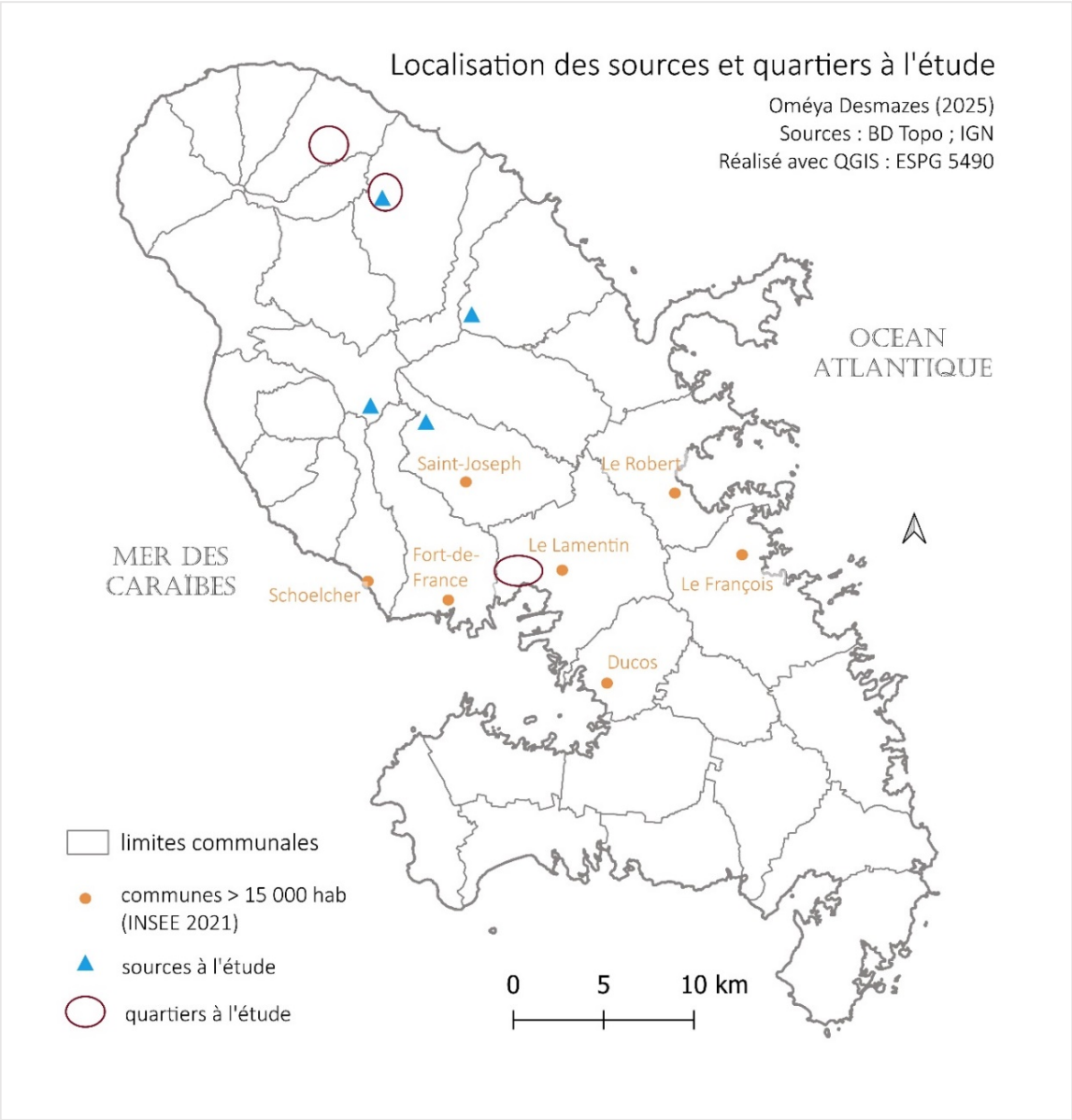

Carte 6. Localisation des sources et des quartiers à l'étude (Desmazes, 2025)

À une échelle insulaire, il s'agit d'interroger les formes d'organisation du service public d'eau, son cadre institutionnel, ses transformations récentes et les enjeux de gouvernance qu'il soulève. À une échelle plus locale, l'enquête porte plus précisément sur : 1) trois quartiers où se sont constitués des collectifs citoyens revendiquant un accès continu à l'eau (chapitre 6) et, 2) aux « sources », ces lieux de prélèvement traditionnels en eau de boisson (chapitre 7).

3. Outils méthodologiques

3.1. Un pluralisme méthodologique pour appréhender les relations aux objets techniques

L'étude d'un système sociotechnique à partir d'une méthode uniquement par entretiens peut constituer un biais méthodologique. Selon Dominique Lorrain et Franck Poupeau, les acteurs de l'eau, dans leurs discours, ont tendance à insister sur les relations conflictuelles et, ainsi, « à occulter les contraintes, souvent invisibles, des systèmes sociotechniques : de petites opérations ordinaires qui expliquent une grande partie de l'efficacité et des ajustements des systèmes de distribution d'eau » (Lorrain et Poupeau, 2014 : 8). Ces auteurs préconisent un « *pluralisme méthodologique* » en croisant les données des entretiens, soumis à la subjectivité des trajectoires personnelles et à l'implication inégale des individus dans le domaine de l'eau, aux données « froides » des documents de la gestion. Cette étude propose de prolonger ce pluralisme méthodologique en l'enracinant davantage dans le terrain et dans les matérialités de l'eau, à partir d'une approche *follow the thing* (Cook, 2004).

Du point de vue méthodologique, cette recherche s'inspire de travaux menés dans les études eau et société et notamment des approches de GES (Gestion sociale de l'eau, voir Ruf et Rivière-Honegger, 2004), d'anthropologie des objets techniques (Aubriot et Riaux, 2013) et de *political ecology* (voir Boyer *et al.,* 2022). Plus précisément, elle reprend les approches méthodologiques développées notamment dans les travaux d'Olivia Aubriot (Aubriot, 2003 ; 2013), ou plus récemment de Selin Le Visage (Le Visage, 2020), à la croisée de l'anthropologie et de la géographie. Elles proposent de confronter discours et pratiques dans la collecte et l'analyse des enquêtes, à partir d'une attention particulière au quotidien, à la dimension vécue de l'espace (Frémont, 1976). Cette thèse propose de prolonger leur cadre méthodologique, élaboré pour l'étude des systèmes d'irrigation, aux systèmes d'approvisionnement en eau potable.

Cette approche permet dans un premier temps de mieux saisir les contours de l'objet de recherche « eau potable », initialement appréhendé comme une sorte de boîte noire dont les significations concrètes n'étaient pas évidentes. Aller voir ce qui se cachait derrière cette « eau potable » a été un geste central dans la compréhension de cet objet. Cette démarche s'est matérialisée par le suivi de l'eau, de son prélèvement à sa source jusqu'au robinet, en passant par des usines de potabilisation, des réservoirs d'eau et des canalisations. Suivre le parcours de l'eau et de sa potabilisation a été une manière de me familiariser avec mon objet de recherche et d'en faire émerger des sens initialement cachés. Il s'est agi d'associer des observations aux

chiffres froids des statistiques sur l'eau potable. La connaissance empirique du terrain a aussi facilité la réalisation des entretiens. Ma connaissance expérientielle a légitimé ma présence sur le terrain et a participé à la confiance des personnes rencontrées. Au fil de mes observations, les entretiens sont devenus de plus en plus précis. Ce va-et-vient constant entre discours et pratiques, entre entretiens et observations, a permis une compréhension fine et contextualisée des constructions matérielles de l'accès à l'eau et des sens qui leur sont donnés par les différentes parties prenantes.

Au fil de la recherche, les outils méthodologiques ont été ajustés et certains ont émergé en milieu de parcours. Les outils de collecte de données peuvent se distinguer en trois catégories : 1) les entretiens, 2) l'observation directe, et 3) la recherche documentaire. Les différents outils déployés n'ont pas été pensés pour leur cohérence mais pour répondre à des besoins de compréhension concrets sur le terrain au fur et à mesure de l'analyse et de la consolidation de la problématique de recherche. Si ce pluralisme méthodologique ne possède pas une cohérence en soi, la combinaison des différents matériaux et la triangulation des données crée une analyse fine de l'objet étudié.

Dans son article méthodologique, Emmanuelle Petit affirme très justement que les différentes techniques de l'enquête « interviennent à plusieurs reprises au cours de la recherche, parfois même simultanément. Elles sont aussi inégales dans leur importance et dans la durée de leur mise en œuvre » (Petit, 2010 : 12). Les techniques de l'enquête sont comprises comme le résultat du croisement des lectures de travaux de recherche et des situations singulières de l'enquête, menant nécessairement à des bricolages et des adaptations constantes des outils envisagés initialement. La démarche méthodologique ne peut ainsi être envisagée comme une démarche fixée d'avance, « mais plutôt [comme] une formule née autour et avec le terrain » (*ibid*.).

3.2. Confronter les discours aux pratiques : une enquête à partir des matérialités quotidiennes de l'eau

3.2.1. La place de l'observation dans l'enquête

L'étude des « pratiques » aux infrastructures, appréhendées dans une définition large, permet de « [prendre] au sérieux à la fois les situations où l'usagèr·e consommateur boit l'eau du robinet « en l'état » ou s'en détourne parfois, même de façon ponctuelle, pour privilégier de l'eau en bouteille, et les raisons qu'il invoque pour justifier de ses choix » (Busca et al., 2019 : 172).

Au cours de l'enquête de terrain, l'observation des pratiques a pris de plus en plus de place dans le corpus de données empiriques. Initialement envisagées comme des outils de compréhension des discours, les observations ont peu à peu été envisagées comme un véritable matériau scientifique prenant part à l'analyse. L'observation a fait l'objet d'un apprentissage *in situ*, au fil de l'enquête : apprendre à poser le regard et apprendre à interpréter à partir d'un regard. Cette pratique a permis de donner une place importante aux pratiques d'approvisionnement grâce à une description des gestes, des matériaux, des lieux.

D'un point de vue méthodologique, les observations ont fait l'objet de comptes-rendus détaillés dans un carnet de terrain grâce à la réalisation d'une grille d'observation. Celle-ci a permis de restituer systématiquement certaines données comme la date, le lieu, les personnes rencontrées, le contenu de l'observation, les inattendus, les liens avec d'autres entretiens et/ou observations et ma réception sur le lieu de l'observation. Ces observations ont pris plusieurs formes et répondent à des questionnements de recherche différents.

(1) Dans le cadre de mon cofinancement de thèse par l'ODE, j'ai eu un accès facilité au monde institutionnel de l'eau. Dans le cadre de plusieurs événements organisés entre autres par l'ODE (Comité de l'Eau et de la Biodiversité ; Universités de l'eau ; réunions plénières, séminaires), j'ai pu observer les relations interpersonnelles qui se font et se défont lors des débats, de présentations, de réunions. L'accès à ces espaces institutionnels m'a permis d'élaborer une analyse circonstanciée des jeux d'acteurs, à partir d'une attention aux relations de complicité, conflictuelles ou en tension autour de certains sujets ou entre certaines personnalités du monde de l'eau. Ces observations m'ont permis de contextualiser les données issues des entretiens individuels et de préparer certains entretiens.

(2) Pour ouvrir la « boîte noire » de l'eau potable, une des pistes a été d'aller observer le travail au sein des infrastructures avec les techniciens de la régie Odyssi. Deux journées d'observation ont été organisées avec la directrice de l'exploitation de la régie durant lesquelles j'ai pu accompagner les techniciens sur le terrain. J'ai pu suivre le quotidien des personnes qui font et réparent le réseau public d'eau au quotidien. La première journée (05/07/2022) était dédiée à la visite d'une station de production d'eau potable, ainsi que de la zone de captage et de forage qui alimentent cette même usine. Les différentes étapes de la production ont pu être alors observées et commentées par le chef de production et la directrice d'exploitation. La deuxième journée (06/07/2022) était consacrée à deux métiers techniques de l'eau : la recherche de fuites et la réparation de casses.

(3) L'intérêt pour les pratiques quotidiennes de l'eau a grandi au fil de l'enquête. Plusieurs pratiques quotidiennes, qui coexistent avec l'eau du réseau dans l'espace domestique,

ont pu être observées, notamment le prélèvement d'eau de source et l'utilisation d'eau de puits individuels. Ces observations ont permis d'accéder à des relations non-explicitées à l'eau et de se rendre compte de la forme concrète de certaines relations quotidiennes à l'eau. Ces pratiques, qui n'ont *a priori* pas de liens avec l'eau potable, ont largement informé sur la manière dont les habitant·es perçoivent et utilisent l'eau potable au quotidien.

(4) L'observation des paysages (Bertrand, 1978) et des infrastructures (Riaux, 2013) a occupé une place centrale dans ma démarche méthodologique. Elle a permis de suivre le parcours de l'eau dans l'espace[83], en identifiant ses circulations visibles et invisibles à travers différents lieux. Cette approche a également offert une lecture des matérialités du *waterscape*, révélant les infrastructures, les formes naturelles et les interventions humaines qui façonnent ces paysages de l'eau. Par ailleurs, les paysages portent en eux des traces et des récits liés à l'histoire de l'eau, inscrits dans les éléments bâtis, les sols ou la végétation. Les paysages sont une manière d'accéder à certaines « traces-mémoires »[84] de l'eau, selon l'expression de Patrick Chamoiseau (1994).

Ces observations ont souvent été accompagnées de photographies. Celles-ci sont appréhendées comme un matériau issu de l'enquête (Wateau, 2014), et sont parfois utilisées comme preuve scientifique. Néanmoins, la pratique photographique n'a pas été systématisée, du fait de la confrontation à la réalité des situations d'enquête qui ne permettent pas toujours de sortir un appareil photo et de prendre en photo. Toutefois, quand il en a été possible, la photographie a été utilisée dans une optique scientifique, comme preuve de certaines situations ou traces de l'eau. Lorsque des personnes figurent sur les photographies, leur consentement a été demandé au même titre que la participation aux entretiens, même quand celles-ci figurent de dos. La photographie est pensée pour accompagner le récit de la thèse et, au même titre qu'un verbatim ou un extrait d'archive, devient une réelle donnée de l'enquête à analyser. Elle consolide le compte-rendu d'une observation en rendant compte des « ambiances » du terrain. Elle a ainsi été utilisée dans un double objectif : scientifique et esthétique.

Il est important de noter que la preuve scientifique apportée par l'image est toutefois limitée, puisqu'elle représente une certaine perspective, une prise de vue, du réel. Par toutes les opérations qu'elle nécessite, on peut affirmer comme F. Laplantine qu' « aucune photographie

[83] Voir l'ouvrage dessiné de Agathe Euzen et Claire Mars (2024), *Tout comprendre (ou presque) sur l'eau*, CNRS Editions.

[84] P. Chamoiseau, dans son ouvrage *Guyane : traces-mémoires du bagne* (1994), distingue les « traces-mémoires », ces mémoires qui n'intéressent pas l'Histoire – celles des colonisé·es – de la Mémoire objectivée qui domine l'espace, matérialisée notamment par les monuments (voir Veschambre, 2012) Les Traces-mémoires selon Patrick Chamoiseau permet de penser l'accès des dominés au conservatoire de l'espace).

ne consiste en un simple enregistrement du voir » (Laplantine, 2007 : 50). Ce qui est vu est notamment modulé par l'emplacement par rapport à l'objet photographié et un nombre plus ou moins important de choix techniques qui viennent à leur tour modifier le réel. L'utilisation des photographies dans le manuscrit est aussi une manière pour le ou la lecteur·ice de mieux appréhender le terrain d'étude.

Outre la photographie, la description a été utilisée pour rendre compte des observations et aussi, souvent, accompagner les photographies. La description ethnographique a été privilégiée dans certaines analyses pour analyser l'expérience visuelle et linguistique de l'enquête : retranscrire dans le détail ce qui se donne à voir et ce qui s'est dit, avec le souci de l'intégrer dans un contexte plus large d'énonciation. La description ethnographique est en ce sens une tentative de transformer l'objet des sens par le langage grâce à des opérations de traduction (Laplantine, 1996). Elle se distingue d'autres formes de descriptions par l'activité d'interprétation spécifique du/de la géographe (Gentelle, 2011), qui confronte les discours et les observations à d'autres échelles d'analyse.

3.2.2. Les entretiens, des discours aux représentations de l'eau

Les entretiens sont un outil classique des méthodologies qualitatives en sciences sociales et en géographie (Blanchet et Gotman, 2015 ; Morange et Schmoll, 2016). Dans cette étude, les entretiens sont un moyen d'accéder aux discours multiples de l'eau et faire émerger les représentations sociales liées à l'eau (De Vanssay, 2003).

Selon l'approche processuelle de Denise Jodelet, la représentation sociale renvoie à « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989 : 36). Elles sont accessibles par des méthodes qualitatives d'enquête proches de l'anthropologie, mêlant recueil des discours et observation des pratiques, afin d'accéder aux systèmes de croyance des individus. Les représentations sociales influencent et sont influencées par les pratiques, mais ne sont pas le simple reflet de ces matérialités (Abric, 2005).

Dans une démarche compréhensive, l'entretien possède une place importante puisqu'il donne accès aux trajectoires de vie et aux systèmes de croyance des personnes rencontrées. C'est donc bien par la parole, dans un échange entre l'enquêtrice et l'enquêté·e qu'est possible l'entretien. La parole recueillie n'a donc rien de neutre car elle est influencée par les conditions de l'enquête et notamment par le corps, espace au centre de la relation. Dans le cadre de cette étude, il convient d'expliciter que les entretiens ont été réalisés en langue française et non en créole. L'utilisation d'une langue plutôt qu'une autre modifie nécessairement les conditions

d'accès à la parole de l'autre. Si ma compréhension du créole s'est améliorée au fil de l'enquête et a participé à la consolidation de liens de confiance, l'utilisation du français a de fait instauré une certaine distance (pas nécessairement perçue comme négative). Outre la langue, l'entretien est aussi une question de langage : plus qu'une langue, le créole est un *langage*. Même en français, les manières de parler sont empreintes d'une créolité dans certains échanges sur le terrain. Et mes manières de m'exprimer étaient, elles, empreintes d'un certain académisme que j'ai tenté d'atténuer au fil de l'enquête et de mon apprentissage. J'ai expérimenté la différence entre langue et langage, ce dernier qui, selon les gens et les lieux, possède ses propres rouages et codes. Edouard Glissant, dans sa *Poétique de la relation*, décortique les sens cachés du parler martiniquais. Il distingue trois procédés de la parole :

> Quand nous examinons les procédés de la parole dans cet univers des Plantations, nous observons qu'elle s'énonce sous plusieurs espèces, qui sont comme codifiés. Parole directe, élémentaire, qui articule les rudiments de langage nécessaires à l'exécution du travail ; parole ravalée, qui répond à la mutité de ce monde où il est interdit de savoir lire et écrire ; parole différée, ou déguisée, sous laquelle l'homme et la femme bâillonnés serrent ce qu'ils disent. La langue créole a intégré ces trois modes et les a jazzés. (Glissant, 1990 : 87)

Le parler créole est donc ce jeu entre les différents procédés du langage (parole directe, ravalée ou différée), ce dernier imprégné du monde violent de la Plantation qui demande une transfiguration du monde. Ainsi, face à mes interloculeur·rices, un « oui » pouvait relever d'une expression cachée d'une gêne, d'un refus, d'un enthousiasme à déchiffrer selon le contexte d'énonciation.

Lors de la passation, des premières questions générales sur la personne rencontrée ont été privilégiées, sur le lieu d'habitation, sur le parcours personnel ou professionnel, selon le type d'acteur·rice rencontré·e. C'est aussi à partir des relations d'enquête que s'est constitué le corpus d'entretiens puisqu'en fin de chaque entretien étaient demandés d'éventuels contacts et recommandations de personnes à rencontrer (et de documents à consulter). Le tableau des personnes interviewées (Tableau 6) est le résultat des contacts appartenant à mon propre réseau de connaissance et celui des enquêté·es eux-mêmes, qui s'est agrandi peu à peu par un effet « boule de neige ».

Le corpus d'entretiens (ouverts, semi-directifs et courts) est composé d'un total de 111 entretiens réalisés entre le 10/03/2023 et le 04/05/2024, d'une durée très variable, de quelques minutes à plusieurs heures (Annexe 3), comprenant, parmi les acteurs institutionnels, plusieurs types de structures (Annexe 4). Les manières de mener les entretiens ont dû être adaptées aux situations d'enquête. Ainsi, ils ont pris trois formes différentes.

- Les entretiens *semi-directifs* : contrairement aux entretiens ouverts, les entretiens semi-directifs ont été cadrés par un guide d'entretien préfigurant des thèmes et des sous-thèmes prédéfinis répondant aux questions de recherche (Annexe 5). Le guide se veut ouvert, et a davantage servi de support de relance pour les questions que d'un matériau très limitant. La quasi-totalité des entretiens semi-directifs ont été enregistrés avec le consentement des personnes rencontrées[85] (un seul refus d'entretien), puis retranscrits en partie manuellement et à l'aide du logiciel *Whisper*. Ce type d'entretien a été privilégié pour les acteurs institutionnels de l'eau (Annexe 6), où la communication des modalités de l'entretien sont facilement communicables en amont.

- Les entretiens *ouverts ou libres* : ces entretiens ont été privilégiés pour la rencontre avec les usagèr·es du service d'eau, dans une démarche plus ethnographique. Le suivi de la grille d'entretien a été moins strict, car cela se prêtaient davantage aux situations d'enquête rencontrées avec les habitant·es : des rencontres aux domiciles, des balades de quartiers, des rencontres répétées – sortes d'entretiens suivis au long court. Ces entretiens s'apparentent à des discussions et relèvent davantage de l'informalité du terrain. Si l'on considère que « plus l'entretien aura une visée compréhensive, plus il laissera de liberté à l'interlocuteur dans ses réponses » (Morange et Schmoll, 2016 : 93), ces entretiens ouverts fournissent un matériau particulièrement riche et inattendu. Ces discussions se sont généralement déroulées avec des personnes rencontrées plusieurs fois, où la relation de confiance était installée. Parfois, ces entretiens ouverts se sont faits dans des visites de quartiers, prenant la forme de conversations spontanées, de descriptions des lieux parcourus (Grosjean et Thibaud, 2001) et de récits de vie (Pruvost, 2011 ; Bertaux, 2016). Les récits de vie ont permis de croiser les histoires individuelles à celle des évolutions sociotechniques de l'eau (à l'échelle de quartiers et de l'île). Ils m'ont été racontés lors de rencontres souvent longues avec des personnes (pour la plupart âgées) ayant un lien particulier avec l'eau, que ce soit par leur statut ou leur profession, ou par leurs liens intimes à leur territoire. Ces entretiens ouverts n'ont pas toujours été enregistrés, selon le contexte de la passation de l'entretien et des conditions matérielles.

[85] Les personnes ont été informées de mon identité et de mon objet de recherche avant de donner leur consentement pour participer aux entretiens et pour leur enregistrement. Il leur a été rappelé leurs droits de retrait à tout moment – avant, pendant et après l'entretien – ainsi que leur anonymisation dans le traitement et la diffusion des résultats. Une notice d'information à destination des enquêté·es (Annexe 7) a été envoyée à plusieurs personnes qui souhaitaient plus d'informations concernant les conditions de l'enquête.

- Les entretiens *courts et dirigés* (réalisés entre le 20/09/2023 et le 05/01/2024) : Toutes les situations d'enquête ne permettent pas matériellement de réaliser un entretien qualitatif nécessitant un temps long d'échange. L'observation des pratiques de prélèvements aux sources naturelles a constitué une partie importance du terrain de recherche. Pour obtenir des données supplémentaires aux observations, j'ai réalisé des entretiens cours et dirigées aux personnes à l'aide d'un second guide d'entretien lorsqu'elles étaient en train de remplir leurs bouteilles et bidons à la source. Cette démarche d'entretiens courts et dirigés est envisagée comme partie intégrante de l'approche qualitative en tant que ces entretiens viennent documenter des pratiques observées et détaillées dans le carnet de terrain. Aussi, ils ont été conçus pour laisser de la place à la discussion grâce à quelques questions ouvertes (Annexe 8). Ces entretiens n'ont pas fait l'objet d'enregistrement mais d'une prise de notes qui s'est matérialisée par le remplissage de tableaux de données plus quantitatives concernant la pratique étudiée et la transcription des mots clés et expressions employés pour la qualifier. Pour mener ces entretiens courts, plusieurs sources ont été privilégiées (Carte 6).

Type de structure	Qualité et institution	Nombre
Collectivités (20)	Elu·es de la CTM	3
	Employé·es de la CTM	4
	Employé·es services eau CACEM (EPCI)	2
	Employé·es services eau CAPNM (EPCI)	3
	Employé services eau CAESM (EPCI)	1
	Employé services assainissement CAESM (EPCI)	1
	Elus des mairies : Lamentin, Lorrain, Anses d'Arlet, Trois Ilets, François	5
	Député martiniquais	1
Exploitants (5)	Membres de la direction de la SME	2
	Employé de la SMDS	1
	Membres de la direction d'Odyssi	2
Organismes territoriaux (3)	Employés de l'ODE)	2
	Employée du PNM	1
Services déconcentrés de l'Etat (6)	Fonctionnaires à l'ARS	4
	Fonctionnaire à la DEAL	1
	Fonctionnaire à la DAAF	1
Structures sociales (4)	Directeur du CCAS Fort-de-France	1
	Employé de la Croix Rouge, Pôle Action Sociale de Fort-de-France	1
	Employée Croix Rouge, Pôle Action Sociale de Saint-Pierre	1
	Employée Croix Rouge, Pôle Addictologie de Fort-de-France	1
Associations préexistantes à 2020 (9)	Membre de PUMA	1
	Membres de l'ASSAUPAMAR	2
	Membres de l'APNE	2
	Membres de l'ADUEM	2
	Collectif Citoyen du Sud Martinique	1
	Membre de l'Association Culture et Patrimoine de Grand Rivière	1
Scientifiques (3)	Professeure à l'Université des Antilles	1
	Ingénieurs au BRGM	2
Habitant·es[86] *(59)*	Habitant·es (entretiens libres et semi-directifs)	19
	Usagèr·es des sources (entretiens courts et dirigés)	40
Autres (2)	Chambre d'Agriculture	1
	Journaliste	1
	Total des personnes interviewées	111

Tableau 6. Liste des personnes interviewées entre 2022 et 2024

[86] Toutes les personnes rencontrées sont des habitant·es de la Martinique. En revanche, la catégorie « habitant·es » renvoie aux personnes rencontrées pour leur statut de résident·e et non leur statut professionnel et/ou associatif, au moment de l'entretien.

3.3. Remonter le temps, explorer les traces : une démarche « archéologique » exploratoire

3.3.1. Les archives, un travail exploratoire

Les archives deviennent un matériau géographique lorsqu'elles sont employées à la compréhension du « temps des territoires » (Clauzel *et al*., 2018) et des paysages (Jacob, 2010). Il s'agit, dans l'investigation exploratoire des archives, de rendre compte de l'épaisseur historique des paysages de l'eau. La recherche en archives a permis de consolider les éléments de compréhension sur la trajectoire spatiale et temporelle du système de l'eau potable. Ce travail est néanmoins partiel et exploratoire.

Dans la recherche puis l'analyse des archives, la temporalité est abordée non pas comme un temps « naturel » et objectif mais à partir des représentations subjectives du passé, du futur et du présent. Cela renvoie à la notion d'historicité, définie par L. Bantigny comme « la capacité qu'ont les acteurs d'une société ou d'une communauté donnée à inscrire leur présent dans une histoire, à le penser comme situé dans un temps non pas neutre mais signifiant, par la conception qu'ils s'en font, les interprétations qu'ils s'en donnent et les récits qu'ils s'en forgent » (Bantigny, 2013 : 15). Cette terminologie davantage philosophique ancre la réflexion dans un temps polyphonique, caractérisé « par des emboîtements de cycles, de rythmes et d'échelles de temps ; elles apparaissent multiples et discontinues » (Clauzel *et al*., 2018 : 2).

A travers une histoire sociale et environnementale de ce réseau, il s'est agi d'une part de comprendre les évolutions dans les modes d'accès à l'eau. D'autre part, d'analyser l'évolution dans le rapport entre le territoire martiniquais et l'État, en contexte colonial puis postcolonial, et les effets de ces évolutions sur l'accès à l'eau potable. Un travail de lectures a précédé le travail de recherche aux Archives départementales. Elles ont permis d'identifier plusieurs périodes charnières dans l'évolution des modes d'accès à l'eau, notamment les périodes de grands travaux pour la mise en place d'une infrastructure en réseau centralisée.

La recherche en archives n'a rien eu d'évident, elle suppose plusieurs apprentissages techniques de la recherche en archives. Celle-ci a été facilitée aux Archives Territoriales grâce au personnel qui s'est montré patient et disponible pour me conseiller la consultation de certains Fonds. A plusieurs reprises, c'est aussi à la fin d'entretiens que m'ont été confiées des archives privées. Ce travail exploratoire en archives m'a permis de constater qu'il n'existe pas de grande base de données uniformisées, dans lesquelles il suffirait de puiser. Les archives sont le résultat d'un réel travail d'enquête qui nécessite souvent la confiance de l'interlocuteur·rice en possession du matériau. Même aux Archives départementales, il m'a fallu revenir plusieurs fois,

me présenter, parler de mon travail et montrer mon intérêt pour l'histoire avant d'obtenir les conseils qui m'ont permis de dénicher quelques archives inédites sur mon sujet de recherche. Ou encore, pour qu'on me laisse consulter certains périodiques anciens et fragiles. Même avec les archives, il a été question de relation. Parfois, c'est à la suite de plusieurs heures d'entretien que la personne se lève, pense tout à coup à un ouvrage, un document, une photo qui pourrait m'intéresser.

Les différentes archives accumulées sont donc qualitativement différentes et n'ont pas nécessité le même travail en amont. Pour certaines, elles ont fait l'objet de longues heures de lecture dans une salle d'Archives. Pour d'autres, elles ont surgi au travers d'un échange et étaient inattendues.

Les archives sélectionnées sont principalement de deux types (pour le détail des archives consultées, Annexe 9) :

- Les dossiers d'urbanisme faisant état des travaux d'adduction en eau sur la période qui entoure la départementalisation, des années 1930 aux années 1950
- Les corpus de presse : recensés pour la période des années 1950 aux Archives Départementales et, aussi, pour une recension plus récente, années 1990-2010, dans les archives de la Bibliothèque Schoelcher

Le caractère non-exhaustif et exploratoire de ce travail a nécessité de confronter les archives à d'autres sources écrites et orales. Parmi les sources écrites, les travaux de l'historien Léo Elisabeth ont constitué une ressource importante, étant donné le peu de travaux en histoire sur la question de l'adduction en eau en Martinique. Aussi, plusieurs monographies m'ont apporté des éléments de contexte importants, notamment un ouvrage du SICSM retraçant l'histoire de l'adduction de l'eau vers le sud et du premier syndicat intercommunal des eaux de Martinique[87]. Enfin, les sources littéraires, parmi lesquelles les romans des martiniquais Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, et de l'auteur haïtien Jacques Roumain, ont constitué un corpus secondaire qui a nourri la compréhension des évolutions sociotechniques dans la société antillaise, ainsi que les rapports à l'environnement (à l'eau et à la terre).

[87] Terrine, J-M, 2008. *Bonm' dlo, 1948-2008. 60 ans d'histoire de l'eau dans le centre et le sud de la Martinique,* Société Martiniquaise des Eaux SME et Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique SICSM, 112 p.

3.3.2. La sélection de documentation technique et de planification des politiques publiques

La compilation d'une littérature grise a permis de relier les données issues de l'enquête à des données statistiques plus « froides », mais aussi d'analyser les orientations politiques et techniques qui font la gestion de l'eau. Les principaux documents analysés sont :

- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021 et SDAGE 2022-2027) : dans l'analyse de ce document est portée une attention particulière à la place de l'eau potable et à la question de son accès dans les objectifs fixés et leurs déclinaisons en programme d'action, ainsi qu'aux différentes parties prenantes participant à la rédaction du document. L'étude des deux derniers SDAGE permet la comparaison des orientations entre les deux périodes et d'identifier des marqueurs d'évolution sur les priorités en matière de gestion des eaux.

- Les RPQS (Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service d'eau et d'assainissement) et RAD (Règlement du Service d'Assainissement et de Distribution d'Eau) des trois intercommunalités pour les années 2020 à 2023 : le RAD, rédigé par la collectivité organisatrice (EPCI en Martinique), définit les règles de fonctionnement du service ainsi que les droits et obligations des abonné·es. Le RPQS, lui, fournit une évaluation annuelle portant sur le prix, la qualité et la performance du service. Il est établi par la collectivité en gestion directe, mais en cas de Délégation de Service Public (DSP), il peut être rédigé par le délégataire, sous le contrôle et la validation de la collectivité (Tableau 7).

Élément	RAD	RPQS
Nature	Document réglementaire	Rapport d'évaluation
Auteur	Collectivité organisatrice	Délégataire ou régie
Cadre juridique	Définit les règles du service (abonnement, facturation, obligations…)	Établi selon l'article L2224-5 du CGCT, avec des indicateurs obligatoires
Informations principales	Conditions d'abonnement, responsabilité des abonnés, procédures en cas de non-paiement, raccordement, qualité de service…	Prix de l'eau, performances techniques, qualité de l'eau, investissements, indicateurs de performance…
Destinataires	Abonné·es et usagèr·es	Conseil municipal/communautaire et grand public

Tableau 7. Eléments distinctifs du RAD et du RPQS dans la gestion des services d'eau

Outre l'analyse détaillée de ces documents, une littérature grise plus vaste a été consultée, notamment les rapports parlementaires en lien avec le service d'eau potable en Outre-

mer, mais aussi ceux concernant la pollution au chlordécone. Un nombre important de documents techniques et d'études réalisées sur l'eau en Martinique ont été consultés depuis la plateforme en libre accès de l'Observatoire de l'Eau de l'ODE Martinique et transmis lors d'entretiens.

Une veille non-systématique des articles de presse locale a été entreprise, durant les périodes décrites comme « crises de l'eau », à savoir en 2021 et 2024. Sur le long cours, la sélection d'un corpus d'article a permis de consolider ma compréhension du terrain. Ceux-ci n'ont pas alimenté systématiquement l'analyse des corpus d'entretiens et des observations mais ont permis dans certains cas une mise en contexte nécessaire. Ils pourront être mobilisés à cet escient dans le manuscrit, comme une mise en perspective.

3.4. Après le terrain, analyser les données

3.4.1. Analyse des discours

Dans le cadre d'une organisation parallèle de la recherche, l'analyse a débuté dès la phase de l'enquête. Le carnet de terrain a été envisagé comme un réel outil de préanalyse, « indissociable de la scientificité de la démarche qualitative » (Lejeune, 2019 : 33) dans lequel ont été retranscrits deux types de données. D'une part, chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu. Et, d'autre part, à ces comptes-rendus individuels se sont ajoutés des comptes-rendus thématiques inspirés de la méthode de C. Lejeune et reprise notamment dans la thèse de A. Gonzalez Besteiro (2020). Le compte-rendu thématique n'est plus relié au contenu d'un seul entretien mais à un « thème » qui ressort dans un ou des discours. Un entretien peut donc donner lieu à plusieurs comptes-rendus thématiques, chacun avec un titre, l'objectif étant peu à peu de construire une observation croisée des entretiens réalisés, où chaque « thème » pourra devenir un « code » dans l'étape d'analyse formelle.

Dans un second temps, et une fois l'ensemble des entretiens enregistrés retranscrits (en partie avec l'outil Whisper), j'ai réalisé une analyse thématique. En suivant les étapes proposées par la théorie ancrée, l'analyse a consisté à créer des codes thématiques à partir des retranscriptions des entretiens. En théorie, le codage se fait en trois temps (Lejeune, 2019). Dans un premier temps, le « codage ouvert » est l'opération qui consiste à associer presque tous les verbatims à des thématiques ou des idées. Puis, le « codage axial » permet de réduire le nombre de codes en les assemblant et en les triant, notamment pour éviter les doublons. Enfin, la troisième étape est un « codage sélectif » qui consiste à un dernier tri pour conserver uniquement les codes en lien avec la problématique de recherche. En pratique, le codage a été réalisé

principalement en deux temps, par la combinaison des codages axial et sélectif, dans un souci d'efficacité et de temps. L'étape du codage ouvert s'est révélée très chronophage pour l'analyse des premiers entretiens et une meilleure efficacité a été constatée avec une méthode en deux temps.

L'analyse des discours recueillis a été facilitée par le logiciel d'aide à l'analyse qualitative ou CAQDAS (Computer-Aided Qualitative Data Analyses Software) *Atlas ti* mis à disposition par le laboratoire EVS[88]. Dans une démarche qualitative rigoureuse, l'utilisation de ce type de logiciel possède plusieurs avantages. Il permet tout d'abord de centraliser l'ensemble du corpus d'entretiens et de conserver une trace les étapes du processus de l'analyse des données, permettant par exemple une réutilisation ultérieure.

Enfin, le passage à l'écriture ne s'est pas limité à une simple restitution des résultats, mais s'est également imposé comme un véritable outil d'analyse. La mise en récit, par sa forme même, a permis de croiser les données, de les structurer et de clarifier ma pensée autour d'elles. La pensée vient en écrivant, et c'est bien lors de la rédaction du manuscrit que se mettent en cohérence tous les éléments qui composent la thèse.

3.4.2. Analyser les temporalités de l'eau : frises chronosystémiques

Pour rendre compte des différentes temporalités de l'eau, l'utilisation de la frise chrono-systémique a été motivée pour croiser échelles d'analyse et intégrer une approche systémique. Plusieurs travaux collectifs, notamment sur les espaces montagneux (Bergeret *et al.,* 2015 ; Spiegelberger *et al.*, 2018), constituent des retours d'expérience utiles à la consolidation de l'outil. La frise constitue en ce sens un réel outil interdisciplinaire et de médiation de plus en plus privilégié par les équipes de recherche travaillant sur les changements territoriaux (Rivière-Honegger et Desmazes, 2022). La frise chrono-systémique, en intégrant plusieurs variables, échelles, et types d'acteurs, permet d'appréhender ensemble les changements environnementaux et sociaux. Très concrètement, sur les frises :

> On peut alors [y] observer la co-évolution dans le temps des différentes configurations prises par les niveaux d'analyse. Des bandes verticales, traversant les bandes horizontales, mettent en évidence des périodes ou événements spatiaux transversaux, multiscalaires, qui transforment l'organisation de l'espace : séquences, moments de crises, bifurcations, ruptures, systèmogénèses et systémolyses. (Bergeret et al. 2015 : 14)

[88] L'utilisation de ce logiciel s'est justifiée par sa mise à disposition par mon laboratoire de recherche (EVS) mais aussi par la possibilité de me former à celui-ci grâce à l'expertise de la géographe Ana Gonzalez Besteiro qui a réalisé sa thèse à EVS grâce à cet outil.

D'un point de vue méthodologique, les frises permettent de prendre en compte l'approche systémique dès la phase d'analyse, en mettant en parallèle des éléments de catégories, d'échelles et de types différents (des événements climatiques, politiques, sociaux, législatifs…) et de monter en généralité en élaborant visuellement des périodes relativement à l'objet étudié. Dans le chapitre 4, par exemple, la frise de synthèse permet de mettre en perspective le contexte hexagonal et celui des DROMs dans l'élaboration des politiques de l'eau, tout en prenant en compte les dimensions écologiques qui traversent le temps. Du point de vue scientifique, elles constituent un véritable résultat de recherche, pouvant être facilement repris par différents acteurs (aménageurs, gestionnaires de l'eau, citoyen·nes).

Il faut néanmoins de pas oublier que la frise obtenue résulte d'une construction cognitive et donc d'une représentation de la réalité (Brunet 1980 *in* Giacona 2019). Elle met certes en avant quelques facteurs explicatifs des évolutions observées mais ne rend pas compte de l'ensemble des processus en jeu, réduisant parfois les effets locaux et de différentiation spatiale (Giacona 2019).

Conclusion du chapitre 2

Le service d'eau potable s'organise autour d'une ressource en eau inégalement répartie dans le temps et dans l'espace et vise à répondre à une demande elle aussi hétérogène sur le plan spatial. Tandis que la partie nord de l'île concentre l'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable du fait de leur qualité et leur quantité, les zones à approvisionner sont principalement situées au centre et au sud, où se concentrent les activités économiques et touristiques. Les différents acteurs composant le service d'eau doivent ainsi faire face à des défis infrastructurels importants pour acheminer l'eau à la population. Si 98 % des foyers sont raccordés au réseau, celui-ci connaît d'importantes défaillances qui entravent la continuité du service.

Afin d'étudier sur le terrain les tensions et contestations autour de l'accès à l'eau potable, par le haut et par le bas, le choix d'une démarche qualitative et inductive m'a permis d'appréhender le système socio-technique de l'eau potable de manière complexe. Dans la lignée des travaux inspirés de la *Grounded Theory*, le choix d'une organisation parallèle de la recherche a permis de laisser émerger des questionnements et des éléments d'analyse nouveaux au fil du terrain, en dialogue constant avec des lectures théoriques. Cette approche inductive a été facilitée par le temps long (deux ans et demi) en Martinique, une immersion qui m'a permis d'élaborer progressivement ma question de recherche en fonction des réalités observées et analysées.

Cette démarche méthodologique s'est aussi construite à partir de questionnements autour de ma positionnalité. La reconnaissance du caractère situé du savoir scientifique m'a permis de me positionner de façon humble vis-à-vis des personnes rencontrées. Plutôt que de parler pour les autres, j'ai fait le choix de parler des autres, à partir de ma position sociale incarnée. Du point de vue de mon approche réflexive, cette prise de conscience a nourri mon ambition de mettre en place, de façon empirique au quotidien, des formes de vigilance pour ne pas reproduire des formes de domination induites par ma posture de jeune femme métropolitaine sur le terrain martiniquais, mais également de veiller à ne pas en être la cible.

Les différents outils d'analyse mobilisés dans le cadre d'une méthodologie qualitative ont permis de rassembler un ensemble de données plurielles croisées dans l'analyse : des entretiens (ouverts, semi-directifs, courts et dirigés), des observations, une recension non-exhaustive d'archives et de documentation grise. Ce corpus dense permet d'appréhender les conditions contestées de l'accès à l'eau dans leur épaisseur sociale, politique et historique, à travers leurs dimensions spatiales.

Conclusion de la partie 1

Cette première partie a posé les fondations théoriques et méthodologiques de cette recherche consacrée à l'étude de l'accès à l'eau en Martinique, en articulant une réflexion sur les cadres conceptuels et les outils empiriques mobilisés. Elle a permis de définir les orientations épistémologiques qui guideront l'analyse du terrain, tout en précisant les conditions concrètes de la production des données.

Sur le plan théorique, le croisement entre géographie sociale et *political ecology* ainsi que les apports en anthropologie offre un cadre particulièrement fécond pour comprendre la dimension matérielle, spatiale et politique de l'accès à l'eau. L'attention portée aux processus d'appropriation et à leur inscription spatiale a mis en lumière le rôle des infrastructures dans la production des inégalités socio-spatiales, mais aussi dans la construction des appartenances et des formes de citoyenneté. L'approche par les « eaux multiples » contribue, elle, à décentrer le regard des institutions gestionnaires pour restituer la diversité des pratiques habitantes et la pluralité des définitions sociales de l'eau, dans le sillage de l'approche de Gestion Sociale de l'Eau (GES). En révélant la coexistence de circuits formels et informels (ou qualifiés comme tels depuis les arènes institutionnelles) d'approvisionnement, elle souligne la complexité des arrangements quotidiens autour de cette ressource. Elle permet également de faire dialoguer ce corpus des « eaux multiples » avec la notion de « citoyenneté infrastructurelle », en considérant les pratiques « alternatives », non-conventionnelles, hors-réseau dans leur portée politique, où les habitant·es négocient concrètement leur droit à l'eau et leur inscription dans l'espace social.

Ce positionnement théorique s'est nourri d'un double ancrage. D'une part, dans une approche matérialiste de la précarité infrastructurelle, permettant de penser les défaillances du réseau non comme de simples dysfonctionnements techniques, mais comme des formes de dépossession affectant les conditions d'habitabilité et de dignité. D'autre part, dans une géographie de la justice environnementale postcoloniale, attentive aux héritages de la matrice coloniale et aux formes différenciées de citoyenneté qui en découlent aujourd'hui dans ledit outre-mer. Ces deux perspectives offrent un cadre d'analyse critique pour comprendre les inégalités d'accès à l'eau non seulement comme des problèmes d'efficacité ou de gouvernance, mais comme des révélateurs de rapports de pouvoir persistants.

Le second chapitre a permis de consolider ces choix théoriques par la mise en œuvre d'une démarche méthodologique rigoureuse et réflexive. L'analyse du système socio-technique de l'eau potable a mis en évidence les déséquilibres structurels qui traversent l'île de la Martinique. Parmi eux, on relève particulièrement la concentration des ressources au nord, besoins accrus au centre et au sud, et fragilité des infrastructures en réseau qui alimentent la

quasi-totalité des foyers en eau potable. Ces constats ont justifié le recours à une approche qualitative et inductive, inspirée de la *Grounded Theory*, permettant d'appréhender la complexité du service d'eau et la multiplicité des points de vue qui le composent. L'immersion prolongée sur le terrain, sur deux ans et demi, a ainsi favorisé une compréhension fine des tensions et des contestations autour de l'accès à l'eau, en articulant les perspectives « par le haut » (institutions, opérateurs, élu·es) et « par le bas » (usagèr·es, habitant·es, collectifs).

Cette démarche s'est également accompagnée d'une réflexion sur ma positionnalité en tant que jeune femme métropolitaine sur le terrain martiniquais. L'adoption d'une posture réflexive et située, fondée sur l'attention et la reconnaissance des asymétries de pouvoir, a constitué une dimension centrale de la rigueur scientifique du travail. La pluralité des matériaux récoltés (discours, observations, archives, documents techniques) a permis de constituer un corpus complexe et solide, permettant d'aborder l'accès à l'eau dans son épaisseur sociale, politique et historique.

Les fondements posés ici ouvrent la voie à l'analyse empirique qui suivra, consacrée à l'étude concrète des pratiques, des discours et des politiques de l'eau en Martinique, et à la manière dont elles façonnent les formes contemporaines de citoyenneté et de justice environnementale dans le contexte postcolonial martiniquais.

PARTIE 2

HISTORICISER LES MODES D'ACCÈS À L'EAU POTABLE

©Desmazes, 2023

Introduction de la partie 2

Après avoir défini les cadres théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse de l'accès à l'eau en Martinique, cette deuxième partie intitulée « Historiciser les modes d'accès à l'eau potable » propose de replacer les dynamiques contemporaines d'appropriation et de gestion de l'eau dans une perspective historique. L'ambition d'historiciser les modes d'accès à l'eau potable est de comprendre comment les configurations actuelles du service d'eau, ses inégalités et ses tensions, s'enracinent dans des trajectoires socio-techniques et politiques de long terme. Cette démarche vise à restituer la profondeur historique des infrastructures, des politiques publiques et des imaginaires associés à l'eau, en mettant en évidence les continuités et les ruptures qui jalonnent leur évolution. Dans le cas de la Martinique, cette structuration contemporaine des services d'eau s'inscrit dans le contexte spécifique de la Départementalisation de 1946 et l'ère post-départementalisation, marquant des bouleversements sociaux et économiques majeurs.

Le chapitre 3 s'attache à contextualiser la mise en place d'une infrastructure en réseau pour l'approvisionnement en eau potable. L'analyse met en évidence le caractère socialement et spatialement différencié du *drinking waterscape* martiniquais au sein de la société coloniale puis post-coloniale. Elle s'attache à montrer la manière dont les différents modes d'approvisionnement en eau utilisés, ou la fragmentation des infrastructures, mettent en évidence une forte hiérarchisation sociale héritée en partie de l'ordre colonial. Cette fragmentation est appréhendée depuis les espaces urbains et ruraux qui, comme dans le contexte hexagonal, connaissent une extension des réseaux différenciée. Le tournant de la Départementalisation, puis les grands travaux d'adduction, marquent un moment charnière dans la construction d'un paysage hydraulique. Ce tournant sera particulièrement analysé à l'aune d'un projet structurant d'adduction en eau du Sud de l'île développé entre 1938 et 1954, appréhendé comme le marqueur d'une organisation nouvelle et centralisé de l'eau potable. En retraçant les trajectoires socio-techniques des réseaux et des infrastructures, ce chapitre montre que ces dispositifs ne relèvent pas seulement d'une rationalité technique, mais sont le produit d'arbitrages politiques, de négociations entre acteurs et d'une vision du territoire héritée en partie de la colonisation.

Dans le prolongement de cette généalogie des réseaux, le chapitre 4 s'intéresse à la construction des dispositifs de gestion de l'eau et à la formation d'une politique publique de l'eau en Martinique, dans le contexte post-départementalisation. Il interroge la manière dont s'élabore, à partir des années 1960, une gestion dite « intégrée » de l'eau, inspirée du modèle de gestion par bassin-versant et des agences de l'eau. Ce chapitre questionne, à travers les

politiques de l'eau, la manière dont s'élabore des régimes d'exceptionnalité négative dans les départements d'outre-mer à partir du cas martiniquais, où ne sont pas appliquées les mêmes normes et réglementations. Cette perspective permet d'interroger la promesse d'égalité portée par la Départementalisation à partir du domaine environnemental. Aussi, et en résonnance avec le chapitre 3, elle permet d'intégrer l'épaisseur historique de l'institutionnalisation de l'eau dans le contexte spécifique à l'étude.

Ainsi, l'approche historicisée prend ici toute son importance. Elle permet, selon Renaud Lariagon, une contextualisation importante pour « relever la dimension idéologique du conçu, son interprétation située et spéculative du perçu » (Lariagon, 2025 : 73). En articulant les deux niveaux d'analyse – la construction historique des réseaux d'eau potable et celle des dispositifs de gestion –, cette partie vise à rendre visible la dimension postcoloniale des infrastructures et des politiques de l'eau. Les réseaux ne sont pas seulement des objets techniques, mais les héritiers matériels d'un ordre social singulier. De même, les politiques de l'eau ne peuvent être comprises sans tenir compte des régimes d'exception et des logiques différenciées d'intégration à la République qui ont façonné leur mise en œuvre. L'historicisation des modes d'accès à l'eau potable interroge donc la manière dont une nouvelle hydraulique articule reproduction de rapports de domination et de dépendance hérités et reconfigurations contemporaines.

©Desmazes, 2024

CHAPITRE 3

MISE EN RÉSEAU PROGRESSIVE ET CONTRASTÉE

Introduction du chapitre 3

Le chapitre 3, intitulé « Mise en réseau progressive et contrastée », vise à contextualiser la mise en place de l'infrastructure en réseau pour l'approvisionnement en eau potable de la Martinique. Il propose de partir de la situation du début du XX^{ème} siècle, exposée dans une première partie, pour donner une épaisseur historique suffisante aux trajectoires historiques des réseaux d'eau potable. Cette première partie permet d'appréhender le *drinking waterscape* au sein de la société coloniale martiniquaise à partir, d'une part, de la structure de l'espace colonial martiniquais et, d'autre part, des acteurs qui l'organisent en matière d'eau. Il s'intéresse à l'évolution du paysage de l'eau potable à partir du début du XX^{ème} siècle, lorsque les premières préoccupations pour une infrastructure en réseau commencent à émerger dans les discours.

Le panorama de la situation de l'accès à l'eau au début du XX^{ème} siècle présente une situation fortement contrastée entre centres urbains coloniaux et zones rurales. Dans cette partie, au-delà de la présentation factuelle, il s'agit de comprendre la manière dont émergent les réflexions autour des travaux pour étendre les réseaux, notamment dans le sud où la ressource est rare. La partie 2, elle, s'intéresse aux grands travaux d'adduction en eau qui s'échelonnent de 1938 à 1954, dans le contexte de la Départementalisation. Le projet, élaboré au temps de la colonie, est repris après la Seconde guerre mondiale. Il constitue un tournant dans le paysage de l'eau potable, aussi bien du point de vue des acteurs engagés, que des ressources exploitées et des infrastructures, dessinant les contours du *drinking waterscape* contemporains. Enfin, la troisième partie s'attache à montrer la manière contrastée dont se sont étendus les réseaux sur l'ensemble du territoire. Selon les zones, ceux-ci répondent à des enjeux socio-économiques et environnementaux différents, participant à la constitution d'un paysage hydrosocial inégal : toutes les infrastructures ne se valent pas.

L'ambition de ce chapitre est essentiellement de donner à voir la nature sociale des dispositifs techniques et de leur imbrication avec des hydrosystèmes spécifiques. Pour chaque période étudiée, une attention particulière est portée sur certaines infrastructures qui matérialisent les évolutions socio-techniques marquantes et les conditions de leur construction (acteurs, négociations, ressource). Ces infrastructures se situent à la croisée des dimensions sociales, politiques et environnementales, sans cesse en négociation.

1. Panorama de l'accès à l'eau dans le monde colonial

Au début du XX^{ème} siècle, les réseaux d'eau à destination de la consommation humaine desservent peu de zones. Comme en Métropole, la mise en réseau et l'organisation des services d'eau potable en Martinique obéissent à des temporalités différentes en milieu urbain ou rural (Pezon, 1999). Elle est avant tout une préoccupation dans les centres de vie urbains en réponse à des risques spécifiques. Les populations des zones rurales, elles, s'approvisionnent en eau *via* des sources et dispositifs socio-techniques multiples. Néanmoins, cette mise en réseau différenciée en Martinique nécessite d'être analysée à l'aune du contexte colonial spécifique du début du XX^{ème} siècle. Ainsi, cette première partie renseigne et spatialise les contrastes de la desserte en eau *via* les réseaux. Cette contextualisation documente la manière dont le monde colonial organise les manières de vivre au sein d'une société hiérarchisée et fragmentée. Il s'agit premièrement d'appréhender cette desserte en milieu urbain, comme une infrastructure stratégique à l'essor des villes coloniales de Martinique (1.1.). Ensuite, une sous-partie s'attarde sur la situation des zones rurales, fortement dépendante de la société d'Habitation en ce qui concerne l'accès à l'eau (1.2.). Enfin, une troisième sous-partie analyse la manière dont les réseaux sont présentés et constituent des solutions pour les problèmes de l'eau dans le sud de l'île (1.3.).

1.1. Matérialité de l'essor des villes coloniales martiniquaises et fragmentation urbaine

Au début du siècle dernier, Saint-Pierre, première capitale de la Martinique, et Fort-de-France, anciennement nommée Fort-Royal, sont les deux villes importantes de l'île. Elles disposent rapidement d'une infrastructure en réseau pour l'alimentation en eau de leurs centres-villes. Cette infrastructure répond alors à plusieurs usages et contribue aussi bien à l'amélioration des conditions de vie d'une partie de leur population qu'à leur essor économique et culturel.

1.1.1. Le génie de l'eau au cœur de l'essor de la ville de Saint-Pierre

À la veille de l'éruption de la montagne Pelée le 23 avril 1902 – la Catastrophe – la ville de Saint-Pierre de la Martinique est reconnue comme « le Paris des Petites Antilles ». Dès le XVIII^{ème}, plusieurs voyageurs européens se rendent dans la capitale et racontent la qualité du quotidien et la « douceur de vivre » à Saint-Pierre. Le chevalier de Montlezun rapporte que « de Porto Rico à l'île de la Trinidad, aucune ville ne peut lui être comparée » (cité dans Nicolas,

1977 : 7), ou encore l'écrivain britannique Lafcadio Hearn qui dédiera un long récit de son voyage en Martinique de 1887 à 1889, entre les villes du Morne-Rouge et de Saint-Pierre.

La commune est fondée par les premiers colons guidés par le marin et flibustier Pierre Belain d'Esnambuc, débarqués à proximité de la rivière Roxelane en septembre 1635. Elle devient la capitale administrative de la Martinique jusqu'en 1692 lorsque le palais du Gouverneur est transféré à Fort-Royal (futur Fort-de-France), mais demeure la capitale économique et un centre culturel du monde colonial antillais. Son attractivité est avant tout liée à sa position géographique. La fameuse rade de Saint-Pierre aux eaux calmes et profondes la rend accessible en bateau, ainsi qu'aux nombreuses activités économiques développées grâce et autour de son large port de commerce, classé parmi les plus grands ports de la Caraïbe : « Le port de Saint-Pierre, dans les dernières années du XIX^{ème} siècle, réalisait avec plus des deux tiers du tonnage de la navigation, plus de 50 millions pour les importations et les exportations » (*ibid.*). Dans ces récits, la maîtrise de l'eau à Saint-Pierre constitue un gage de modernité et participe à sa réputation de ville agréable. Les visiteurs en témoignent au début du XX^{ème} siècle :

> Nous ne croyons pas qu'il y ait au monde une ville où l'habitant puisse disposer d'une quantité d'eau pareille ; ici, chacun, riche ou pauvre, a sa baignoire en ciment ou en pierre. Paris voudrait pouvoir en dire autant. (le « visiteur » Cambey cité dans Contour, 1988 : 159)

Saint-Pierre est approvisionnée en eau courante dès 1783 grâce à un système en réseau (Bouilland, 2021). L'approvisionnement se fait par trois canaux principaux alimentés par trois captages : celui de la source Morestin située à environ 7 km du centre-bourg, le barrage de la rivière Roxelane et celui de son affluent, la rivière Goyave. Ces trois principaux canaux distribuent l'eau à Saint-Pierre, et charrient 800 L/s, distribués prioritairement au mouillage (400 L/s) et au Fort (300 L/s), le reste est destiné à l'eau domestique pour la population (100 L/s). Chaque habitant·e peut alors consommer en moyenne 1600 à 1 800 L par jour *via* des tuyauteries en terre cuite, qui seront remplacées par du plomb à la fin du XIX^{ème} siècle (Charles-Nicolas, 2018 : 61).

La localisation de Saint-Pierre, en contre-bas de la montagne Pelée et de plusieurs mornes qui entourent la ville, oblige à une réflexion sur la canalisation de l'eau qui abonde en période de pluie.

L'omniprésence et le caractère dangereux de l'eau sont rapportés dans des récits, comme celui de Virgile Savane, dit « Salavina », un Pierrotin ayant perdu ses proches lors de la Catastrophe, se souvient de Saint-Pierre avant 1902 :

> A cette époque, la plupart des rues montueuses de Saint-Pierre, dévalaient, coupées en deux par un large et unique canal. Descendant des mornes voisins, l'eau très abondante y grondait avec force, rageusement ! Or, dans la saison des pluies, ces canaux, transformés en torrents, débordaient, terribles. Ils inondaient rues et trottoirs, les obstruaient en y charriant des tas d'immondices : des roches, du sable, des fruits, des bêtes mortes... et jusqu'à des branches d'arbres. Au Fort, un enfant, se rendant à l'école, s'était déjà noyé dans le canal de la rue des Bons Enfants. (Salavina, cité dans (ibid. : 64)

Les canaux alimentent les maisons et les principales infrastructures de la ville. Un canal alimente le Fort au-dessus de la Maison du Génie puis, par gravitation, le quartier du Fort, la Maison coloniale de santé, la prison, la fontaine du Théâtre de Saint-Pierre, la fontaine de l'Espérance, près de la rue Monte au Ciel, l'Intendance militaire transformée plus tard en collège Louis Delgrès.

Les canaux sont ainsi alimentés par un système gravitaire qui permet à l'eau de couler de la montagne à proximité de la ville et de circuler, à ciel ouvert, dans les petits canaux de bord de rue. Ces canaux à ciel ouvert servent à rafraîchir la ville connue pour ses fortes chaleurs, mais sont aussi des zones à risque, de noyade ou de pollution quand l'eau charrie les déchets : « Or dans la saison des pluies, ces canaux, transformés en torrents, débordaient, terribles. Ils inondaient rues et trottoirs, les obstruaient en y charriant des tas d'immondices : des roches, du sable, des fruits, des bêtes mortes… » (Contour, 1988 : 159).

Les fontaines, dont certaines sont aujourd'hui exposées au Musée de la Catastrophe de la ville (Photos 3), participent à la représentation de la ville coloniale prospère, aux côtés de l'Hôtel du Gouverneur, de la Maison de Santé, du Pensionnat, de l'église du Fort, du Jardin des Plantes du Théâtre. Lafcadio Hearn[89] (cité dans *ibid*.) :

> On n'oublie pas facilement les Tritons de la place Bertin. Leurs torses recourbés pourraient avoir été modelés d'après les formes de ces hommes noirs qui peinent inlassablement toute la journée sur cette place dans la chaleur accablante, à rouler les barils de sucre ou des tonneaux de rhum.

[89] Ecrivain d'origine britannique (1850-1904). Esquisses martiniquaises, Traduit de l'Anglais par Marc Logé. Paris : Éditions Mercure de France, 1929, 5 e édition, 249 pp. Collection d'auteurs étrangers. Il réalise une expédition en Martinique de 1887 à 1889 lors de laquelle il demeure au Morne-Rouge et à Saint-Pierre, où il est contraint de s'y reposer ayant contracté la variole, qui sévissait alors dans la ville de Saint-Pierre.

Photos 3. Vestiges des fontaines de Saint-Pierre : à gauche, Fontaine Les Trois-Grâces en fonte de fer (deuxième moitié du XIXème, fonderie Ducel-Val d'Osne) ; au milieu, Fontaine à la Gorgone (marbre, sans date), à droite non renseigné. Musée de la Catastrophe, Saint-Pierre (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

La maîtrise de l'eau dans les rues est un héritage de l'histoire de la ville encore perceptible dans les paysages urbains d'aujourd'hui. C'est le cas de la rue Monte-au-ciel (Photos 4 et 5), qui rejoint le quartier du Fort renommé « la Nouvelle Cité » au milieu du XVIIIème siècle alors en plein essor. L'alternance des pans inclinés et des marches avec un caniveau central témoigne d'une forte maîtrise de l'eau et du relief dans cette commune qui fut renommée la « Petite Venise » des Antilles au XIXème siècle, capitale de la Martinique jusqu'en 1902. Au milieu, l'eau continue de couler dans le caniveau, au milieu de deux îlots d'habitations construits entre 1734 et 1770.

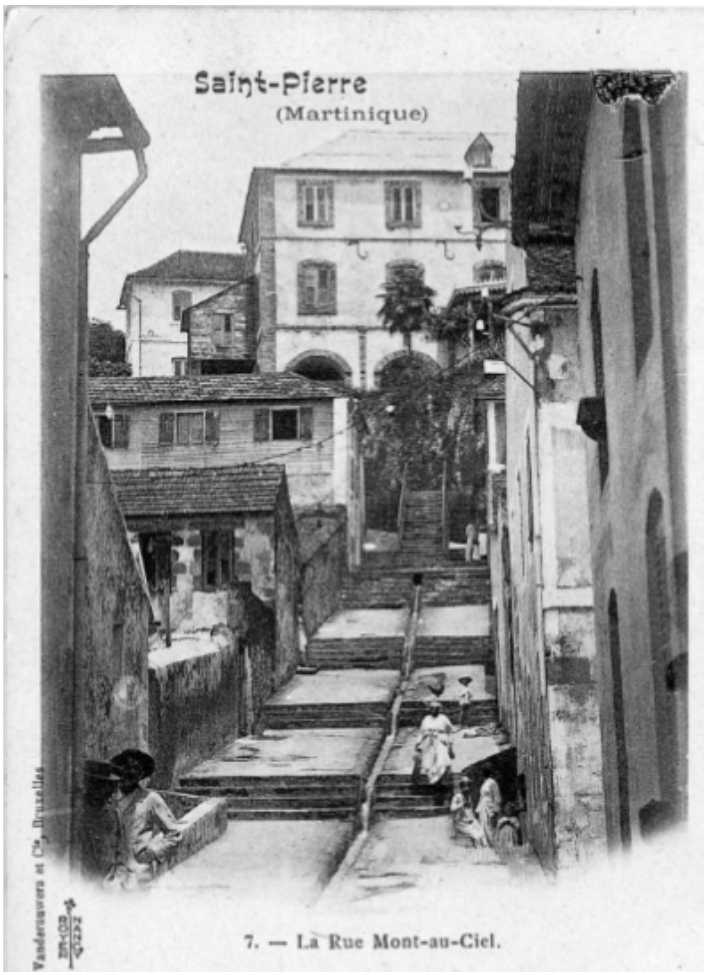

Photo 4. La rue Mont-au-Ciel en 1901, Saint-Pierre (Martinique)[90]

Photo 5. La rue Mont-au-Ciel aujourd'hui (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

[90] Côte 2Fi449, Archives Territoriales de Martinique. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : patrimoines-martinique.org/ark:/35569/2dwmp1k5j39n/da444752-e64a-49e5-970b-88502ebda2ea.

En contrebas de la rue, les mots tirés du roman *Nuées ardentes* de Raphaël Confiant sont inscrits sur une pancarte retraçant l'histoire des rues de ce quartier de Saint-Pierre avant l'éruption de 1902 : « Il y a la mélodie des rues, cette eau limpide et frénétique par endroits qui dévale de toutes les failles de la Montagne et qui jamais ne tarit, même au plus fort du carême, quand juin pare les flamboyants d'une si scandaleuse belleté qu'on s'imagine que le monde ne finira jamais ». Les paysages urbains et leurs infrastructures témoignent à Saint-Pierre de la gestion historique de l'eau dans la ville.

Malgré l'éruption qui détruit la ville au début du XX^{ème} siècle, la présence de l'eau émane de toute part pour l'œil aguerri : les caniveaux emblématiques qui faisaient circuler l'eau en centre-ville ; çà et là, des vestiges de l'eau domestique, dans une ruine de baignoire ou de fontaine publique (Photo 6).

Photo 6. Vestige d'une baignoire dans les ruines de Saint-Pierre (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

À côté de ces monuments, les mémoires vives de l'eau subsistent à Saint-Pierre. Les canaux ouverts sont à nouveau alimentés en eau après la reconstruction de Saint-Pierre dans le cours du XX^{ème} siècle jusqu'à l'arrivée des canalisations enterrées d'eau domiciliaire, mais demeurent un élément bien spécifique du paysage urbain de Saint-Pierre. Lors d'une promenade commentée de la ville, un habitant retraité natif de la commune rapporte plusieurs souvenirs d'enfance liés à l'eau. Les canaux étaient investis par les jeux d'enfants : « on jouait là… et parfois on rencontrait un étron (rires), c'était très fréquent. On en trouvait aussi dans la mer près du rivage (rires) » (E74, 03/05/2024). Il rapporte également un usage détourné de certains pans de murs, utilisés par les enfants comme douches, qu'ils appelaient des « doum » en créole, terme faisant référence d'après lui au bruit de l'eau qui tombait sur le sol (Photo 7). L'eau s'écoulant

de la pente formait un filet d'eau, plus ou moins important selon les saisons, permettant aux jeunes de se laver en jouant dans la rue.

Photo 7. Un « doum », ou douche improvisée des enfants de Saint-Pierre avant l'eau domiciliaire (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

Ce rapide panorama des infrastructures de l'eau à Saint-Pierre au début du XX^{ème} siècle met en évidence une certaine modernité de la ville. Les canaux sont une avancée majeure pour la ville et permettent l'accès à l'eau courante dès le XVIII^{ème} siècle, mais aussi le développement d'activités industrielles, l'amélioration esthétique de la ville (avec les fontaines) et son rafraîchissement. Ainsi, l'ingénierie hydraulique accompagne et participe à la prospérité de la première capitale coloniale de la Martinique.

1.1.2. Fort-de-France, nouvelle capitale de la Martinique après la Catastrophe

La gestion de l'eau est une préoccupation centrale dès l'implantation des premiers colons à cul-de-sac Royal (Nicolas, 1996), future Fort-Royal puis Fort-de-France. Contrairement à Saint-Pierre, située à proximité de la rivière Roxelane et en contrebas de

mornes escarpés d'où l'eau ruissèle régulièrement, Fort-Royal est construite sur un marécage dont l'enjeu premier est son assèchement. L'implantation de la ville s'explique par sa situation stratégique pour la défense (contre les peuples Kalinagos et les puissances coloniales étrangères), et est progressivement peuplée à partir des années 1670. Des concessions sont alors accordées contre l'assèchement des marais par la Compagnie des Indes Occidentales dans cette nouvelle ville appelée Fort-Royal (Marlin-Godier, 2008). Près d'un siècle plus tard, un premier canal est construit pour recueillir les eaux mais qui sera rapidement comblé en raison d'un problème lié à l'évacuation des eaux stagnantes.

Les enjeux de salubrité liés à l'eau à Fort-de-France sont documentés à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle (*ibid.*), et persistent jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, comme en témoigne « La Géographie médicale de la Martinique » du Docteur Montestruc de l'Institut Pasteur (Montestruc, 1949). On construit le canal Levassor et celui de la Levée dédiés à la navigation et à l'assainissement. Le canal de Gueydon (Photo 8), aujourd'hui connu sous le nom de la Fontaine de Gueydon, est construit dans le but de répondre aux besoins d'alimentation en eau et inauguré durant l'année 1856.

> C'est à tête de femmes encore que fut assuré durant des dizaines et des dizaines d'années l'approvisionnement en eau de certaines villes, notamment de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France, privées de sources pures. Apportée, comme le rappelle Alejo Carpentier dans son siècle des Lumières, par bateaux dans des tonneaux, elle était distribuée aux particuliers par les porteuses. Ce n'est qu'en 1856 que l'Amiral Gueydon eut l'idée d'aller chercher dans les mornes, à 9 km de distance, l'eau nécessaire à Fort-de-France, qu'en 1874 que l'eau courante jaillit aux fontaines de Pointe-à-Pitre. Bien entendu, Saint-Pierre et Basse-Terre, entourées de sources, ne connurent jamais ce type de difficulté. (Désormeaux, 1979 : 51)

La construction de cet ouvrage est empreinte d'une violence propre à la politique du gouverneur Gueydon[91] et à la période post-abolitionniste en Martinique (après 1848). La construction, qui débute en 1854 sur une durée de vingt-deux mois, mobilise des prisonniers et des sapeurs miniers travaillant dans des conditions de quasi-esclavage (Beuze, 2008 : 43). L'ouvrage de grande envergure est réalisé à moindre coût, au prix de conditions de travail particulièrement dures. Il constitue le premier ouvrage d'adduction d'eau de la ville, puisant l'eau dans la rivière Case-Navire à 9 km de son point de desserte. Un aqueduc est construit pour transporter l'eau jusqu'au quartier des Terres-Sainville à Fort-de-France. Le canal est utilisé de 1856 au début du XX^{ème} siècle.

[91] Après son passage en Martinique en tant que gouverneur (1849 à 1853), l'Amiral Gueydon est promu en Métropole, puis est nommé en Algérie en 1871 où il est en charge de la répression de révoltes.

Photo 8. Fort-de-France. Fontaine Gueydon en fonctionnement, fin du XIX siècle[ème][92]

Le développement des infrastructures d'eau en réseau à Fort-de-France dès le milieu du XVIII[ème] siècle avec la construction de ce premier canal d'ampleur répond spécifiquement à deux préoccupations : le risque épidémique et le risque incendie. L'assainissement de la ville passe par des réflexions pour la gestion des eaux pluviales et les eaux destinées à la consommation humaine, qui présentent des sources de contamination différentes. La ville est témoin d'un grand incendie en 1890 en fin de saison sèche qui peine à être éteint par les pompiers, par manque d'eau (Marlin-Godier, 2008). La prise en compte de ces risques urbains rejoint les préoccupations des grandes villes des métropoles européennes à la même époque qui mettent aussi en place des systèmes de grands réseaux (Pezon, 1999). Le risque sanitaire posé par l'eau contaminée des canaux est posé comme un enjeu prioritaire par la Colonie jusqu'au XX[ème] siècle. La question de la salubrité lie la maîtrise des eaux destinées à la consommation (leur acheminement) et des eaux usées (leur évacuation).

Mais les infrastructures ne se limitent pas à une fonction technique (gestion des flux et des risques urbains), elles façonnent durablement l'espace social et participent à la production de hiérarchies urbaines, à des dynamiques d'exclusion. Historiquement, les premiers canaux d'approvisionnement en eau de boisson sont davantage utilisés par les populations modestes qui ne disposent pas de systèmes individuels de récupération et de filtration d'eau de pluie. Alexandre Moreau de Jones, militaire et haut fonctionnaire français, rapporte dans une note datant de 1816 :

[92] Archives Territoriales de Martinique, côte 2Fi320. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : Fort-de-France. La Fontaine Gueydon - 2Fi320 - Archives Territoriales de Martinique.

> L'eau qui sert à la boisson des particuliers arrive par un aqueduc pris de la rivière Levassor à une assez grande distance au-dessus du point où la marée cesse d'y pénétrer. Cette eau n'est pas moins chargée de matières hétérogènes. Les gens aisés sont dispensés d'en boire en entretenant chez eux des citernes ou des jarres destinées à recevoir les eaux pluviales (Cité dans Marlin-Godier, 2008 : 22)

Les eaux de pluie sont ainsi privilégiées par les classes favorisées pour la boisson, dans la mesure où les eaux de surface sont perçues comme des sources de contamination. Les infrastructures d'approvisionnement en eau sont donc un moyen de se différencier socialement. Cette différenciation sociale par l'appropriation quotidienne d'infrastructures en eau est rappelée par un ingénieur qui raconte l'appropriation sociale du canal de Gueydon au XIX^{ème} siècle :

> Dans le centre, par exemple, le premier ouvrage qui amène de l'eau à la ville de Fort-de-France en dehors du service d'apportée de l'eau et de la récupération populaire, c'est un aqueduc qui dessert le réservoir de l'évêché, et lui-même dessert la Fontaine Guédon, du nom d'un amiral qui était le gouverneur de la Martinique. Et je crois que c'est autour de 1860. C'est la première arrivée d'eau du service d'eau quelque part. Mais les problèmes d'hygiène étaient très importants et la récupération d'eau pluviale a perduré. Les riches n'allaient pas à la Fontaine [de Gueydon], de peur de se contaminer, parce qu'ils avaient des maisons avec la récupération d'eau pluviale. (E15, 22/06/2022)

Plus largement les pratiques quotidiennes aux infrastructures urbaines, et en particulier celles de l'eau, participent donc à l'organisation sociale de la ville. Cela rejoint les études de Roméo Terral et Mario Sélise sur les villes antillaises, lorsqu'ils mettent en évidence la manière dont les canaux de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France, initialement construits pour répondre à des contraintes naturelles (les marécages), deviennent des dispositifs de séparation entre la ville coloniale et ses faubourgs :

> Pour faire face aux problèmes liés à la nature marécageuse du sol, l'édification d'une ville nécessite bien souvent l'assèchement des marais grâce à des remblais provenant de l'arasement des mornes et, s'il n'existe pas de cours d'eau, le creusement de canaux. Ces derniers peuvent parfois ceinturer une partie de la ville coloniale, mais dès que celle-ci atteint ses limites maximales, elle déborde au-delà et les canaux servent alors de séparation entre le centre colonial et les faubourgs. C'est le cas à Fort-de-France (Martinique) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), où les anciens canaux « La Levée » et « Vatable » servent de limite au plan quadrillé de la vieille ville. Même s'ils sont comblés au XIX^{e} siècle, et transformés en rues ou boulevards, ils continuent de ceinturer une partie de la ville (Terral, 2013). (Terral et Sélise, 2018 : paragr. 10)

Lorsque les réseaux ne sont pas encore étendus à l'ensemble de la ville, les différentes appropriations sociales des infrastructures de l'eau constituent aussi des critères sociaux discriminants. Les pratiques différenciées selon les groupes sociaux, la récupération des eaux

pluviales par les élites, ou la dépendance aux canaux collectifs pour les classes modestes confèrent à l'eau un rôle de marqueur social autant que de ressource vitale. L'eau apparaît ainsi comme un objet central de l'organisation sociale, où s'articulent et se négocient enjeux de santé publique, d'aménagement et de différenciation sociale.

Conclusion intermédiaire (1.1.)

A l'orée du XX^{ème} siècle, les deux villes coloniales disposent de réseaux d'eau (et aussi d'électricité) qui permettent l'approvisionnement aux populations, en même temps que d'autres usages participant au développement de ces villes. L'accès à l'eau, tel qu'il se déploie dans la Martinique à cette période, s'inscrit dans une logique prioritairement orientée vers le service de l'infrastructure coloniale et le renforcement des centralités urbaines, où se concentrent les catégories sociales dominantes (colons, bourgeoisie et élites noires mulâtres). L'ingénierie hydraulique ne relève ainsi pas d'un projet global d'aménagement du territoire, mais bien d'une mise en valeur sélective de l'espace (prioritairement urbain), dont les fonctions portuaires et militaires constituent des pivots stratégiques. Aussi, les infrastructures en réseau ne sont pas appropriées uniformément par la population, comme c'est le cas à Fort-de-France où elles sont boudées par la classe aisée qui privilégie les dispositifs individuels d'approvisionnement.

À la suite des travaux de Karen Bakker sur les « colonial cities », on constate la double fonction de ces infrastructures en réseau, qui se présentent simultanément comme garantes de l'intérêt général, en assurant salubrité, sécurité et maîtrise des risques urbains tels que les incendies, et, à la fois, comme des instruments au service d'intérêts économiques, politiques et stratégiques spécifiques. La desserte en eau des centres-villes coloniaux contribue ainsi à la consolidation de l'appareil productif (industries portuaires, dispositifs militaires), tout en participant à la mise en scène d'une modernité coloniale : l'amélioration de la qualité de vie des élites urbaines, la valorisation esthétique des espaces publics (notamment à travers les fontaines à Saint-Pierre) et l'affichage d'un discours de progrès s'érigent en signes tangibles d'une prospérité coloniale, dont l'infrastructure hydraulique constitue à la fois l'outil et le symbole. La gestion du service d'eau est donc à cette époque fortement dépendant des besoins et orientations politiques de l'Administration coloniale, qui subventionne en partie les infrastructures des centres de pouvoir colonial.

1.2. Les zones rurales : dépendance à la société d'Habitation

À l'orée du XX^{ème} siècle, les zones rurales de Martinique se caractérisent par un accès différencié à l'eau, en dehors des réseaux. Si cette extension différée des réseaux en zone rurale s'observe aussi dans d'autres contextes, les pratiques d'approvisionnement des populations rurales de Martinique mettent en évidence une dépendance encore accrue à la société d'Habitation. Le paysage rural reste en effet profondément marqué par l'ancrage des Habitations coloniales dans les années 1900, dont l'emprise foncière structure l'espace, oriente les modes d'appropriation des terres et conditionne l'accès aux ressources, en particulier à l'eau. Dans un contexte encore dominé par l'économie de plantation centrée sur la canne à sucre, l'Habitation s'impose comme une unité à la fois productive, sociale et économique, un noyau organisateur de la vie rurale (Petitjean Roget, 1980). Autour de ce centre gravitent les terres cultivées, les cases des ouvrièr·es agricoles et les infrastructures destinées à la transformation et au transport de la canne, ce qui confère à l'Habitation un rôle structurant dans l'organisation spatiale et sociale des campagnes. Son implantation privilégie la proximité des ressources hydriques, nécessaires à la poursuite et à l'expansion de l'activité sucrière. L'Habitation devient ainsi un lieu où se développent des infrastructures de captage, de stockage et de distribution de l'eau, répondant à la fois aux besoins agricoles, industriels et domestiques, y compris ceux liés à l'usage de boisson.

Lors de la colonisation des Antilles par les Français, le découpage des terres suit une logique géographique précise visant à optimiser l'exploitation agricole et le transport des marchandises. Ce découpage répond principalement à trois impératifs : l'accès à l'eau, la connectivité aux infrastructures de transport et l'organisation efficace du travail agricole. Les terres sont donc généralement divisées en bandes perpendiculaires à la côte ou aux rivières. Cette disposition permet à chaque Habitation d'avoir un accès direct à une source d'eau essentielle pour l'irrigation des cultures, le fonctionnement des sucreries, et les besoins domestiques. L'eau est donc un élément clé non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour le fonctionnement des sucreries et autres infrastructures de transformation des produits, mais aussi parfois pour la navigation. Cette organisation de l'espace, qui passe par une appropriation des terres et de l'eau, vise *in fine* à optimiser la rentabilité des surfaces agricoles et de production. Les habitations sont conçues de manière à permettre une répartition efficace des différentes zones d'activité : les cultures dans les parties les plus fertiles, tandis que le bâti (maisons, ateliers, moulins) se situe à proximité de l'eau et des axes de transport.

Pour s'approvisionner en eau dans l'Habitation, les esclavisé·es sont mobilisé·es dans la construction de canaux, qui alimentent les moulins, les espaces domestiques et parfois les fontaines ornementales.

À ce titre, le canal dit de Beauregard (Photo 9), plus connu sous le nom de « canal des esclaves », représente aujourd'hui une attraction touristique autant qu'un vestige des infrastructures en eau de la société de Plantation. Construit en 1772 et 1822, et propriété de Maurice Marraud-Desgrottes, il prend son eau à Grosse-Roche dans la commune de Fonds-Saint-Denis, en amont de la rivière du Carbet, avec une seconde prise à fond Mascré (Ravine d'Orzon). Il s'étend sur une longueur de 7 km jusqu'au lieu-dit « Bout du Canal », au Carbet (Photo 10). Dès les débuts de la colonisation, l'eau était une ressource clé pour l'industrie de la canne à sucre, notamment pour actionner les moulins hydrauliques des premières sucreries installées aux abords des rivières. Le nombre de sucreries en Martinique connaît une forte augmentation dans le cours du XVIII^{ème} siècle, passant de 186 en 1700 à 456 en 1742. Ainsi, l'eau du canal de Beauregard dessert cinq grandes sucreries : Beauregard, Anse Latouche, Desfontaines, Morne des Cadet et Dariste. Cette infrastructure permet d'améliorer la rentabilité malgré les difficultés de construction dues à la topographie de l'île. Le XIX^{ème} siècle marque l'entrée dans l'ère industrielle, entraînant progressivement le déclin des moulins au profit des usines sucrières bouleverse l'organisation de la production. Par ailleurs, la crise du secteur sucrier s'accentue au début du XX^{ème} siècle. Après l'éruption de la montagne Pelée en 1902, la plupart des sucreries environnantes disparaissent, à l'exception de Beauregard, rachetée pour la production de rhum. Dès lors, le canal de Beauregard est réorienté vers l'irrigation agricole et alimente encore aujourd'hui plusieurs exploitations agricoles du Nord caraïbe.

Photo 9. Vestige du Canal des esclaves, Le Carbet (Crédits photo : O. Desmazes, 2022)

Photo 10. Partie amont du Canal des esclaves, Le Carbet (Crédits photo : O. Desmazes, 2023)

En amont des canaux, qui servent des usages multiples au sein de l'Habitation, les usages domestiques de l'eau sont pourvus par les « cases à eau » (Photos 11), puisque 70 % des habitations en sont dotées à la fin du XVIII^{ème} siècle. Elles sont un dispositif de récupération d'eau de pluie privé, souvent localisé à proximité des cuisines dans l'espace de l'habitation. L'eau est généralement récupérée à l'aide d'un système de récupération de l'eau qui s'écoule des toitures, et alimente des jarres en terre cuite enterrées, permettant de conserver la fraîcheur de l'eau. Ces modes d'approvisionnement sont privilégiés par les propriétaires des Habitations lorsque les premières infrastructures en réseau apparaissent, car ces dernières présentent un risque d'épidémie plus important.

Photos 11. Case à eau de l'Habitation Depaz, Saint-Pierre (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

Photo 12. Filtre à eau et jarre en terre cuite, Habitation La Pagerie, Les Trois Ilets (Crédits photo : O. Desmazes, 2023)

La conservation de l'eau se fait traditionnellement dans ces jarres appelées « dames-jeannes », en terre cuite. Cette manière de conserver l'eau subsiste chez quelques familles qui continuent d'utiliser de tels contenants qui maintiennent l'eau au frais sans utiliser l'électricité (Photo 12).

Dans les centres-bourg des communes rurales, l'appropriation matérielle et symbolique de l'espace public par les grandes familles *béké* maintient un rapport de dépendance dans l'accès à l'eau, tant dans l'accès aux systèmes d'approvisionnement privés que collectifs. Dans la commune des Trois Ilets, par exemple, les premiers sont installés sur les terrains des grandes propriétés privées, à l'image de celles des familles Hayot ou Desgrottes qui disposent d'un foncier important sur la commune en plus d'un pouvoir politique local. Sur ses propriétés, plusieurs ressources sont exploitées : les sources, comme celle de l'habitation Desgrottes qui dessert des citernes de la commune, ou les mares, présentes en grand nombre dans la partie sud de l'île et utilisées pour les usages agricoles et domestiques. Ces ressources alimentent en partie des infrastructures en eau. Parmi elles, on retrouve les citernes, infrastructure de stockage, les puits (Photo 13) et des cases à eau, infrastructures de récupération d'eau de pluie.

Photo 13. Ancien puits installé sur le Golf de l'Espérance, Trois-Ilets (Crédits photo : O. Desmazes, 2023)

L'organisation spatiale des Habitations permet un contrôle sur l'accès à la ressource. Celui-ci permet aussi de maintenir un contrôle social, dans la mesure où la population dépend grandement de l'accès à l'eau et ses infrastructures.

1.3. Les réseaux dans la gestion de la pénurie d'eau dans les communes rurales du sud

Au début du XX^{ème} siècle, la question de l'eau en Martinique se caractérise par des infrastructures fragmentées, développées de manière inégale, sans réelle politique globale de gestion de la ressource. Les villes coloniales prospères comme Fort-de-France et Saint-Pierre bénéficient de réseaux relativement avancés, tandis que les zones rurales, en particulier dans le sud de l'île, restent en marge. Dans le Sud, les problèmes d'accès à l'eau se manifestent à la fois en termes de qualité, avec la propagation de maladies hydriques, et de quantité, les ressources y étant plus rares et vulnérables, notamment durant les périodes de sécheresse (Terrine, 2008).

La question de la disponibilité de l'eau est perçue, même aujourd'hui, comme un problème spécifique au sud de l'île au début du XX^{ème} siècle, d'après plusieurs personnes travaillant dans le secteur de l'eau. Un élu de la CTM et un ingénieur de l'ODE en témoignent. Le premier fait référence aux travaux d'Eugène Revert à ce sujet :

> Finalement, l'utilisation des citernes posait problème. Beaucoup d'épidémies dans mon enfance, de typhoïde, beaucoup de parasites également. Tout cela était encore plus grave dans le sud, mais on a dû beaucoup vous le dire. On a des descriptions d'Eugène Revert qui a fait des travaux sur la situation de la Martinique à cette époque-là. Il parle du sud comme d'une zone de « désolation et de soif ». (E01, 10/03/2022, élu de la CTM)

Le second évoque les problèmes de disponibilité comme une motivation centrale pour la mise en œuvre de travaux d'adduction d'eau vers le sud :

> Il y a le problème du Sud qui perdurait avec pas de source d'approvisionnement en eau, à part un petit peu d'eau pluviale et de mare, et donc assez tôt, au XXème siècle cette fois, il y a eu de grands travaux pour amener l'eau dans le sud et structurer un peu le service d'eau. Donc ça, c'est l'embryon du SICSM, le syndicat de l'eau du Sud. Je crois que c'est dans les années 30 qu'ont commencé les travaux. (E15, 22/06/2022, ingénieur à l'ODE)

Malgré une tendance à la naturalisation du « problème de l'eau » dans le sud dans les propos recueillis, un élu établit un lien avec l'exploitation forestière instaurée par l'ONF en Martinique : « Il y avait de l'eau dans le Sud, hein ! Ce qui a appauvri le Sud c'est le choix d'implanter du mahogany à des fins d'exploitation par l'ONF » (E65, 02/02/2024). Dans les années 1920, les causes de la sécheresse dans le Sud sont au cœur d'une controverse scientifique. Certains, comme Lacroi ou Giraud, mettent en cause le déboisement du sud de l'île. D'autres, et notamment l'expert reconnu Eugène Revert, n'y voient pas de corrélation,

voire se disent favorables à l'exploitation des forêts de la Martinique par la Colonie, notamment celles abondantes du nord-est de l'île[93].

En 1929, le programme des Grands Travaux marque une nouvelle étape dans la structuration des politiques d'aménagement en Martinique. C'est à l'initiative du Conseil général que le gouverneur crée, par arrêté du 8 juillet 1929, une « commission pour l'examen de divers projets et études relatifs aux grands travaux à exécuter dans la colonie[94] ». Sous l'impulsion de figures politiques majeures comme Victor Sévère, Joseph Lagrosillière, président de la commission des finances, et Eugène Magallon-Graineau, président de la commission des Grands Travaux, ce programme incarne une volonté nouvelle, celle de proposer un projet global de développement pour l'ensemble du territoire martiniquais. Dans son rapport présenté lors de la session du 7 décembre 1929 du Conseil général, Eugène Magallon souligne la volonté des élus locaux socialistes de rompre avec les approches fragmentaires du passé en proposant une vision d'ensemble pour le développement économique et social de l'île.

Parmi les axes majeurs de ce programme figurent les infrastructures hydrauliques, qui occupent une place significative dans le plan. Alors que les travaux entrepris dans la zone sinistrée par l'éruption de la montagne Pelée sont financés par la contribution nationale, les autres projets, plus largement répartis sur le territoire, reposent sur des fonds d'emprunt. Sur les 28 millions de francs alloués à l'assainissement, les communes concernées incluent Fort-de-France, le Lamentin-Rivière-Salée, mais aussi Trinité, Sainte-Marie, Le François, Le Robert, Saint-Esprit, Rivière-Pilote, Sainte-Luce, Ducos et Le Vauclin. À cela s'ajoute un budget de 7,2 millions de francs consacré aux projets d'adduction d'eau et à la construction de retenues collinaires, particulièrement dans le Sud, où la rareté de la ressource et la sensibilité aux périodes de sécheresse rendent ces aménagements cruciaux.

Plusieurs réalisations concrètes illustrent l'importance donnée à la question de l'alimentation en eau du sud. Parmi elles, les travaux d'adduction menés au Prêcheur (financés par la contribution nationale), l'aménagement des quartiers de Fort-de-France comme Sainte-Catherine, Redoute ou encore Moutte, la construction d'un nouveau réservoir aux Terres-Sainville, ainsi que les projets d'adduction dans de nombreuses communes rurales telles que Sainte-Marie, Le Carbet, Le Vauclin, Saint-Joseph, Le Lamentin, Le Marigot, Le Lorrain, Le

[93] Dossier « Adduction d'eau de Fort-de-France et du sud de la Martinique » consulté aux Archives Territoriales de la Martinique le 18 novembre 2022, (côte 1M9365).
[94] Conseil général, *Pour le pays, par le pays. Le Conseil général de la Martinique 1827-2015*, consulté aux Archives Territoriales de la Martinique.

Robert, Morne-Rouge, Case-Pilote, Macouba et Bellefontaine. Ce maillage progressif du territoire en infrastructures d'eau traduit une volonté de modernisation que souhaite incarner le Conseil général, en se plaçant comme un acteur local incontournable, qui négocie avec l'Administration coloniale pour la mise en place des projets.

Les préoccupations pour une infrastructure plus centralisée pour l'approvisionnement en eau sont rendues possibles grâce à des évolutions techniques qui circulent entre le continent européen et les colonies, notamment les Antilles françaises. Ces transferts technologiques sont favorisés par la mobilité des experts coloniaux qui, à travers leurs déplacements, contribuent à diffuser des savoir-faire et des équipements. Parmi ces évolutions, figurent notamment le tuyau en acier et l'électrification (Elisabeth, 2008). L'acier présente l'avantage d'être moins cassant et plus facile à souder, ce qui autorise une réflexion nouvelle sur les dimensions des conduites, et donc sur l'échelle des projets d'adduction d'eau. Une autre avancée majeure est liée à l'électrification, dont l'extension permet non seulement d'alimenter les habitations, mais aussi d'envisager l'installation de stations de pompage, ouvrant la voie à un changement d'échelle dans les services d'eau. Ces transformations techniques favorisent ainsi l'émergence d'une infrastructure en réseau, dans laquelle la distribution de l'eau ne repose plus uniquement sur des dispositifs rudimentaires. Même dans des villes déjà dotées de systèmes d'adduction comme Saint-Pierre, l'eau est d'abord acheminée par des canaux en briques ou en pierre, puis par des conduites en plomb, et enfin en fonte à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. C'est donc l'évolution conjointe des matériaux, des sources d'énergie et des compétences techniques qui permettent de penser, progressivement, une infrastructure plus moderne, cohérente et intégrée à l'échelle du territoire.

Conclusion intermédiaire (1.)

Le panorama des infrastructures de l'eau au début du XX^{ème} siècle laisse entrevoir une structure encore très coloniale de l'espace martiniquais, aussi bien dans les espaces urbains que ruraux. La fragmentation des infrastructures reflète des formes de hiérarchisation de l'ordre social, encore très dépendant de la société de Plantation. Malgré cette structure, des réflexions sont à l'œuvre pour des mises en réseau plus larges, envisagées comme une infrastructure capable de mettre en lien. Dans les zones urbaines, les projets de réseaux permettent une mise en lien de quartiers plus pauvres, comme les Terres Sainville avec le canal de Gueydon, où les habitant·es ne disposent pas ou peu de modes d'approvisionnement individuels, privés et sécurisés. À une échelle plus large, le réseau est envisagé comme une infrastructure permettant de mettre en lien les zones abondantes en eau avec celles où la ressource se fait plus rare,

notamment la zone du sud de l'île. Si le réseau peut apparaître comme un « idéal infrastructurel », il est aussi une manière d'appréhender les hiérarchies sociales. Les modes d'approvisionnement constituent en effet des formes de différenciation sociales : les cases à eau, par exemple, sont des modes d'approvisionnement privilégiés par les classes aisées, au détriment des canaux urbains dont la qualité de l'eau desservie demeure très variable.

Après avoir dessiné les contours du *drinking waterscape* martiniquais du début du XX^{ème} siècle, il convient à présent de restituer le contexte social et politique dans lequel s'est élaboré puis mis en œuvre le premier projet d'ampleur d'adduction d'eau potable. Celui-ci marque en effet le passage vers une réflexion globale de gestion des services d'eau, avec d'importants transferts d'eau et une nouvelle organisation intercommunale.

2. Vers une organisation nouvelle des services d'eau

Cette partie décrypte en détail la mise en œuvre d'un projet structurant dans l'évolution vers une infrastructure centralisée en réseau pour l'approvisionnement en eau potable. Le projet d'Adduction du Sud, qui s'étend sur la période 1836-1954, constitue un tournant dans l'organisation des services d'eau potable. Il marque, d'une part, le passage vers une infrastructure en réseau, fondée sur le principe d'un transfert d'eau du nord de l'île vers le sud et, d'autre part, le début d'une structuration intercommunale, avec la création du premier syndicat intercommunal, le SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique). Un premier projet est élaboré entre 1936 et 1938, et marque les prémisses du second projet qui verra le jour plus tardivement, après la Seconde Guerre Mondiale, dans le contexte de la Départementalisation. Lors de ce premier projet sont élaborés les premiers jalons techniques des travaux d'adduction, notamment l'idée d'un transfert d'eau des rivières du nord, plus abondantes en eau, vers le sud, qui ne dispose pas de cours d'eau ni d'eaux souterraines en quantité suffisante. La première sous-partie s'intéresse aux acteurs et parties prenantes dans l'élaboration des choix techniques, et notamment la place centrale des ingénieurs dans le contexte colonial des années 1930 (2.1.). Puis, une deuxième sous-partie analyse le second projet élaboré dans les années 1940 puis sa mise en œuvre dans les années 1950. Enfin, une troisième sous-partie tente de décrypter certaines continuités et ruptures dans l'organisation du projet dans le contexte post-départementalisation (2.2.).

2.1. Le premier projet de 1938

2.1.1. Une ingénierie au service d'un projet de « développement » de la Colonie

Durant la fin des années 1930, l'adduction d'eau potable en Martinique est reconnue par les autorités locales (communes, Conseil général) et coloniales (gouverneur, ingénieurs) comme un sujet au cœur des préoccupations sociales qui en font un sujet stratégique. Selon le rapport d'un ingénieur de la Direction des Travaux publics de 1937, « Toutes les autorités responsables, et la presse locale se sont plus ou moins passionnées autour de la question des eaux du Sud »[95]. Le Conseil général joue à ce moment un rôle important dans l'élaboration du premier projet global pour l'adduction en eau de la Martinique, élaboré entre 1936 et 1938. En 1936, c'est bien sous l'impulsion du Conseil général que sont réalisées plusieurs études qui proposent, pour la première fois, une réflexion groupée pour les communes du centre et du sud, à l'exception de

[95] Rapport Catherine, 1937, Direction des Travaux Publics, annexe 1, p. 1, consultée aux Archives Territoriales de Martinique le 18 novembre 2022 (côte 1M9365)

Fort-de-France qui conserve son autonomie en matière d'installations pour l'eau domestique (Elisabeth, 2008). Une délibération du Conseil Général du 28 mai 1936 autorise la Martinique à emprunter 150 millions de francs pour le financement des travaux hydrauliques et d'assainissement.

Mais, malgré l'implication importante du Conseil Général dans l'impulsion d'une réflexion globale sur l'adduction d'eau, une place centrale va être accordée aux ingénieurs coloniaux dans l'orientation technique et opérationnelle du projet. C'est sur la base de plusieurs études et expertises que s'appuie cette autorisation. Les études sont confiées par le Gouverneur Alberti à des experts et ingénieurs métropolitains. La prospection du projet d'adduction se base sur les études du géographe Eugène Revert dans lesquelles il confirme dès 1932 l'hypothèse d'une eau souterraine en quantité et qualité insuffisante dans le sud, non exploitable pour une utilisation domestique et de boisson[96]. Les mares sont présentées comme des points d'alimentation en eau caractéristiques de la partie sud de l'île. Leur utilisation est habituelle avant 1930 et, à ce titre plusieurs mares sont identifiées à Sainte-Anne pour leur potentiel d'exploitation dans un rapport en 1927 (Rapport Saint-Prix du 11 février 1927). Pour autant, leur qualité est considérée comme médiocre et leur potentiel d'exploitation limité. Le Gouverneur confie la réalisation de l'avant-projet à l'ingénieur Gilbert Encognère de la SEA (Société des Eaux et Assainissement) pour la « prospection d'ensemble des régions à desservir » et l' « examen des différentes ressources immédiatement utilisables ».

En amont, une autre étude (rapport Lion-Catherine n°100) sera confiée à l'ingénieur-adjoint Kléber Catherine, chef de la circonscription Electricité-Hygiène pour la Direction des Travaux Publics et publiée le 16 novembre 1936. Ce rapport permet d'éliminer définitivement la possibilité d'exploitation des sources du sud car leur débit reste insuffisant même en période de « pluies anormales ». Le rapport cite aussi une étude hydrologique des rivières Salée et Pilote de l'Institut d'Hygiène et de Microbiologie pour indiquer le caractère « malsain » de l'eau dans le sud du point de vue bactériologique et chimique. Ces études sont citées à plusieurs reprises dans les échanges entre la Direction des Travaux Publics, le gouverneur de la Martinique et le ministère des Colonies en 1937, pour justifier le choix technique de prélever l'eau de la rivière Blanche pour l'approvisionnement du sud de l'île. Alberti conclut dans un rapport à la Commission coloniale du mois de mars 1937 : « L'Administration arrive à cette conclusion que

[96] Extrait du « Bulletin Agricole », Nouvelle Série n°6 (Juin 1932), 1M9365, Archives Territoriales de la Martinique consulté le 18 novembre 2022.

le problème ne sera tranché que par une amenée des eaux du Nord de l'île, et elle en étudie les conditions de réalisation les moins couteuses[97]. »

En amont du projet d'alimentation en eau du sud, le dossier d'archives du projet met en évidence des échanges entre le Gouverneur Alberti, le ministère des Colonies et la Commission Coloniale pour la mise en place d'un projet d'alimentation en eau à Fort-de-France, qui inclut notamment les infrastructures de l'Armée (notamment de la Marine). En 1936, le Gouverneur Alberti reçoit deux dépêches du ministère des Colonies (663-1/2 du 23 mars 1936 et 40.558 du 13 décembre 1936) pour l'alimentation de la Marine, conformément à une convention préalable du 17 août 1933 où la Colonie s'est engagée à assurer 600 m3/jour aux services militaires de la Martinique.

En 1937, le gouverneur Alberti répond en présentant deux projets à la Commission Coloniale. Un premier concerne la ville de Fort-de-France pour faire face à l'augmentation de la population, aux plaintes dans les quartiers non-desservis et à l'alimentation jugée insuffisante par le ministère des Colonies pour les grandes industries, dont la Marine. Un second concerne l'alimentation en eau du sud qui prévoit un système d'adduction d'eau depuis la rivière Blanche (commune de Saint-Joseph, partie nord de l'île). La même année, il répond au ministère des Colonies en détaillant ces deux projets de plus grande envergure que ceux imaginés initialement par la Colonie. Ils possèdent une visée pour large que les seuls besoins des services militaires localisés principalement à l'est de la ville de Fort-de-France. Le projet total est estimé à un total de 26 millions de francs avec une proposition de financement.

Le 7 avril 1937 le Gouverneur signe une convention avec les entreprises privées SEA et la Compagnie Martiniquaise des Distribution d'Energie Electrique (CMDEE), la première spécialisée dans le domaine de l'eau et la seconde dans l'électricité, qui dépendent l'une de l'autre pour la réalisation de leurs projets en Martinique. Leur soutien par l'Administration renforce l'ancrage des acteurs métropolitains et coloniaux dans le domaine des services élémentaires. Ces deux sociétés possèdent leur siège à Paris, dans le même immeuble du 16ème arrondissement et sont représentées localement par l'ingénieur métropolitain Gilbert Encognère qui participera à la prospection pour le projet d'adduction d'eau et le *béké* René Dormoy pour la société CMDEE (Compagnie Martiniquaise des Distribution d'Energie).

Le projet d'adduction d'eau est présenté le 22 septembre 1938 et prévoit deux contrats d'étude par la Colonie avec la société SEA. Un premier un contrat pour l'adduction de Fort-de-

[97] Gouverneur Alberti, mars 1937, Rapport à la Commission Coloniale, consulté aux Archives Territoriales de la Martinique, le 18 novembre 2022, côte 1M9365, p. 3.

France et un second contrat pour les communes du sud, à savoir précisément les communes suivantes : Lamentin, Ducos, Saint Esprit, Rivière Salée, Trois-Ilets, Diamant, Anses d'Arlet, Sainte Luce, Rivière Pilote, Marin, Sainte Anne, François, Vauclin, Robert. Le projet repose sur un débit de 6 000 m^3 par jour, avec une consommation quotidienne estimée à 350 L par habitant·e pour la moitié de la population vivant en zones urbaines (Elisabeth, 2008). Ces zones seront équipées de réservoirs, de bouches d'incendie et de réseaux de distribution jusqu'aux habitations. En attendant la mise en place complète de cette infrastructure, il est prévu la création de petites artères d'accès, permettant à la population dispersée d'avoir recours aux conduites principales et secondaires *via* des bornes-fontaines, des abreuvoirs ou des points de remplissage pour tonneaux. Ce système transitoire est estimé pour un approvisionnement de 100 L par jour et par habitant·e (*ibid*.).

Parmi les acteurs partis prenantes dans l'élaboration des projets d'alimentation en eau, les ingénieurs apparaissent comme de réels « pilotes invisibles de l'action publique » (Lorrain, 2005). Ils détiennent un rôle important dans l'orientation des choix techniques (transfert d'eau et réseau gravitaire) et sont soutenus par l'Administration coloniale par l'attribution des études d'avant-projet mais aussi de contrats. Dans le contexte colonial d'entre-deux guerre, la figure de l'ingénieur possède un rôle singulier, comme l'a montré l'historienne, Hélène Vacher. Le contexte redéfinit la politique coloniale après la Première Guerre mondiale, où l'impératif est celui de consolider le lien entre la Métropole et ses colonies par leur « mise en valeur », grâce à la construction de routes, ports, barrages et chemins de fer qui deviennent les symboles de la modernisation promise par la France. Ainsi, l'ingénieur colonial apparaît comme un agent clé de ce projet, chargé de démontrer par des réalisations visibles la capacité de l'État à organiser et transformer les territoires. Cette mission l'inscrit d'emblée dans une logique politique, au-delà de ses compétences strictement techniques. C'est dans ce cadre qu'est créée une branche particulière du Corps des Ponts-et-Chaussées coloniaux à partir de 1920, destinée à recruter des ingénieurs pour encadrer les grands travaux d'infrastructure dans l'Empire colonial français. Ces jeunes diplômés, issus de l'École polytechnique, s'engageaient pour plusieurs années outre-mer, ce qui contribuait à forger une identité distincte de leurs collègues métropolitains (Vacher, 1999 ; 2019). L'expertise sur l'eau déployée en Martinique est ainsi fortement liée aux structures socio-économiques et politiques mises en place par la colonisation, avec la circulation des ingénieurs des Ponts au sein de l'Empire colonial mais aussi par le soutien du pouvoir central aux entreprises locales détenues par les *békés*.

2.1.2. Limites financières et politiques pour la réalisation du projet

Pour autant, le projet présenté en 1938 ne voit finalement pas le jour. Cela s'explique surtout par un défaut d'appui financier de la part de l'État central, pourtant sollicité aussi bien par l'autorité coloniale locale que les élus martiniquais. En effet, les faibles capacités financières des collectivités dans la colonie ne permettent pas de soutenir les grands travaux d'adduction. Dans le monde colonial, les subventions de l'État se limitent à des catastrophes d'ampleur et à des subventions attribuées aux communes pour des petites réalisations hydrauliques. Mais les travaux prévus pour l'eau sont estimés à hauteur de 26 millions de francs divisés en deux contrats avec la SEA. D'un côté, l'alimentation de Fort-de-France s'élève à 3 000 000 francs et, de l'autre, l'alimentation des communes du sud à 23 000 000 francs[98].

Face aux besoins en eau du territoire et à l'ampleur des travaux, dans un courrier adressé par le Gouverneur Alberti au ministère des Colonies le 9 avril 1937, est soulignée la nécessité d'engager financièrement l'État. Le recours à l'emprunt implique en effet des intérêts élevés, ce qui représente une charge importante, surtout en période de crise économique. Cette solution comporte également un risque de surendettement, en particulier pour des communes dont la situation financière est déjà fragile, comme c'est le cas alors en Martinique. C'est pourquoi la priorité est donnée à la demande de subventions. Il propose de faire bénéficier les communes (« étant donné la situation précaire de la majorité des communes intéressées[99] ») d'une subvention des fonds du pari mutuel pour 50% du montant total et termine son courrier en soulignant l'importance des travaux pour l'alimentation en eau en Martinique : « En terminant ce rapport, je me permets de vous signaler l'importance que présente la question de l'eau. Plus de la moitié de la population est intéressée à la réalisation de ce projet[100] ». À cette subvention s'ajoute une somme de 8 millions de francs correspondant à un emprunt autorisé par la loi du 10 juillet 1931. Enfin, les 5 millions de francs restants sont répartis entre les budgets propres des communes et celui des colonies, complétant ainsi le financement global envisagé.

Face au refus de la subvention demandée, en mai 1937 le sénateur de la Martinique Henry Léméry, partisan de l'assimilation, réclame une subvention d'État en se basant sur différentes lois applicables aux communes de la Métropole mais, par manque d'une loi d'assimilation, la demande de subvention est rejetée (Elisabeth, 2008 : 34). L'équipement de

[98] Gouverneur Alberti, avril 1937, Rapport au Ministère des Colonies, consulté aux Archives Territoriales de la Martinique, le 18 novembre 2022, côte 1M9365, p. 3.
[99] Gouverneur Alberti, avril 1937, Rapport au Ministère des Colonies, consulté aux Archives Territoriales de la Martinique, le 18 novembre 2022, côte 1M9365, p. 3.
[100] *Ibid*., p. 3-4.

Fort-de-France se poursuit, réalisé par la SEA, mais les gros travaux de transfert d'eau dans le Sud ne sont pas engagés lorsque la guerre éclate.

L'arrivée de l'Amiral Robert en 1941 marque un tournant décisif dans la gestion des projets d'équipement de la colonie. Elle entraîne l'abandon définitif du projet initial d'adduction d'eau, au profit d'une réorientation des priorités vers les infrastructures militaires. Cette réorientation bénéficie principalement au secteur Est de Fort-de-France, où se concentrent les services militaires de l'Armée et de la Marine, ainsi que les installations du Service de Santé de la Colonie (*ibid.*). Dans ce contexte, un second décret d'ouverture de travaux d'adduction d'eau est pris le 11 mars 1942. Ce nouveau projet vise à améliorer la distribution d'eau dans le secteur Est en mettant en place un nouveau captage dans la Rivière Monsieur.

2.2. La recomposition du projet en 1946

2.2.1. Nouvelles politiques de « modernisation » outre-mer

Le contexte de l'après-guerre voit l'émergence d'une nouvelle politique pour les territoires ultramarins, marquée en 1946 par deux événements majeurs : la loi d'assimilation du 19 mars 1946 et la création d'un ministère de la France d'Outre-Mer.

Par son article Premier, la loi du 19 mars 1946 – dite à l'époque d'Assimilation puis de Départementalisation – érige les « Quatre vieilles » colonies que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française en départements français[101]. Cette loi intervient dans le contexte de la Libération, porteuse de liberté et de progrès et s'inscrit dans une continuité historique suite à la mobilisation des peuples issus des Colonies, dont celui de Martinique, lors de la Premier et Seconde guerres mondiales (Léotin, 2008). D'ailleurs, selon l'historien Jean-Pierre Sainton, c'est davantage la date de 1943 que celle de 1946 qui marque la fin du gouvernement de Vichy et « le début de la Libération » offrant « les possibilités d'une refondation politique de la société » antillaise (Sainton, 2012 : 186). Aimé Césaire, alors député communiste et rapporteur de la loi à l'Assemblée constituante, expose les motifs de cette assimilation :

> Cette intégration ne sera pas seulement l'accomplissement de la promesse qui leur fut faite en 1848 par le grand abolitionniste Victor Schœlcher, elle sera aussi la conclusion logique du double processus historique et culturel qui, depuis 1635, a tendu à effacer toute différence importante de mœurs et de civilisation

[101] Loi n°46-451 du 19 mars 1946, art. 1 : « les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane française sont érigées en départements français ». La loi modifie le préambule de la Constitution de la IV République du 27 octobre 1946 : « La France forme avec les peuples d'Outre-Mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion ».

> entre les habitants de la France et ceux des territoires et à faire que l'avenir de ceux-ci ne peut plus se concevoir que dans une incorporation toujours plus étroite à la vie métropolitaine[102].

L'intégration de la Martinique à la France est perçue de manière positive à l'époque et fait l'objet d'un certain consensus entre élites locales, population et pouvoir colonial (*ibid*.). L'assimilation des « Quatre vieilles » est porteuse d'un espoir d'émancipation sociale pour les populations : « L'idée est de répondre à une attente locale prégnante, celle d'une avancée sociale à laquelle les élus ne peuvent prétendre sans une aide extérieure » (Lavenaire, 2017 : 6).

Dans ce cadre, le Plan d'équipement public et de développement économique et social présenté le 10 mai 1946 à la 6ème session extraordinaire du Conseil Général de la Martinique s'inscrit dans une logique de reconstruction et de modernisation. Présidé par le communiste Léopold Bissol, puis par Armand Gratiant, le Conseil Général rassemble alors toutes les forces politiques locales autour d'un projet d'adduction d'eau potable à Fort-de-France ainsi qu'aux principaux bourgs du sud et du nord de l'île. Ce plan est porté par deux nouvelles structures de financement : le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social), créé par la loi du 30 avril 1946, et la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer créée le 2 décembre 1941 par le Gouvernement de la France Libre (CCFOM, future Agence française pour le Développement). Toutes deux sont centrales dans la mise en œuvre de l'équipement des DOM. Le FIDES, qui sera transformé en 1958 en FIDOM, incarne une nouvelle approche de l'investissement public ultramarin, censée rompre avec l'ancienne logique coloniale et accompagner la départementalisation.

Le FIDES est un instrument financier pour coordonner les investissements publics dans les colonies françaises. Il ne possède pas de personnalité juridique propre, car initialement conçu uniquement comme un outil comptable intégré aux plans de développement. Sa gestion est confiée à la CCFOM, qui joue un rôle clé en tant qu'organisme financier : elle assure le financement des projets, peut accorder des avances à long terme aux territoires, et participe directement au capital de sociétés mixtes ou étatiques.

La supervision stratégique du FIDES est alors assurée par un Comité directeur composé de six hauts fonctionnaires et de dix parlementaires, dont plusieurs étaient issus ou proches des milieux d'affaires coloniaux. Ce comité examine, modifie ou valide les projets soumis. Les programmes d'investissement sont divisés en deux parties : une section générale, pilotée par le ministère de la France d'Outre-mer, et des sections locales, préparées dans chaque territoire,

[102] Aimé Césaire, extrait du Discours du 26 février 1946 prononcé lors de la présentation de la proposition de loi déposée le 17 janvier.

puis transmises au ministère et soumises à l'approbation du comité. En cas de désaccord, un long processus de navette peut avoir lieu entre les assemblées locales et le comité directeur. Enfin, le financement des projets est assuré à 75 % par la métropole pour les infrastructures, à 100 % pour le social et la production, et à 25 % par les territoires eux-mêmes. Malgré ce mécanisme de financement mixte, le pouvoir décisionnel reste fortement centralisé à Paris, limitant la participation réelle des territoires concernés. Les premiers plans (1950–1953, puis 1954–1957) témoignent de cette volonté d'aménagement équilibré, mais les crédits demeurent insuffisants au regard des besoins (Lavenaire, 2017).

Cette politique centralisée est déjà critiquée dans ces mêmes années, notamment dans les années 1950 dans la revue *Présence africaine* (fondée en 1947 par le philosophe sénégalais Alioune Diop avec le soutien – entre autres – d'Aimé Césaire). Elle [cette politique] est perçue un instrument impérialiste qui ne repense pas les logiques « développementalistes » coloniales. Le FIDES apparaît en effet comme un instrument de reconsolidation de la domination économique métropolitaine, répondant d'abord aux besoins stratégiques, politiques et financiers de la France exsangue après cinq années de guerre. Derrière le discours humaniste et progressiste, le fonds est dénoncé dans son ambition avant tout de réactiver une économie structurée autour de l'exportation des matières premières vers la métropole, qui, en retour, fournit les produits manufacturés. Cette logique de complémentarité coloniale perpétue une dépendance économique asymétrique. Le manque de représentativité des populations concernées, couplé à une organisation administrative complexe, réduit considérablement la portée émancipatrice du projet selon un article publié dans *Présence Africaine* en 1956 :

> Le caractère impérialiste du FIDES se remarque dans le principe même de celui-ci, puisqu'il est créé par la métropole seule ; ce caractère unilatéral de création et de conception se marquera également dans l'organisation et le fonctionnement du FIDES[103].

Un second article anonyme publié l'année suivante dans la même revue, intitulé « Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer » (Suite et fin), approfondit l'analyse critique du FIDES. L'article dénonce la « faiblesse des crédits du FIDES par rapport à l'ensemble des dépenses de la Métropole dans ses territoires[104] ». Aussi, il déplore la faible part des dépenses de la Métropole dans l'équipement civil (avec le Fonds FIDES) au regard des dépenses militaires. Enfin, il constate que « compte

[103] Auteur·ice anonyme, 1956, « Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », *Présence Africaine*, p. 51.
[104] Auteur·ice anonyme, 1957, « Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », *Présence Africaine*, p. 142.

tenu de la répartition interne des crédits du FIDES, le total des sommes consacrées à l'équipement social, c'est-à-dire à l'ensemble des constructions scolaires, sanitaires et culturelles, s'élève à 5,7 milliards, soit une somme équivalente à celle consacrée au seul service de gendarmerie[105] ».

Au lieu de favoriser l'autosuffisance alimentaire, l'industrialisation locale ou la création d'un tissu socio-éducatif solide, les fonds investis sont majoritairement orientés vers des infrastructures servant les circuits d'exportation. Le FIDES peut être ainsi appréhendé comme une recomposition du colonial sous une nouvelle forme, en adaptant les outils de la modernisation aux besoins d'un empire français qui cherche à se reconfigurer face à la montée des revendications anticoloniales et aux pressions internationales. Le développement promis aux peuples d'outre-mer s'est donc avéré être, dans bien des cas, un moyen de contenir leur aspiration à l'autonomie politique et économique, dissimulé derrière les apparences d'un projet de modernisation. Le FIDES incarne ainsi les contradictions d'une politique coloniale en transition, tiraillée entre discours de progrès et maintien de la domination.

Avec la Départementalisation, de nouveaux outils matérialisent les recompositions des logiques coloniales, ici avec une logique développementaliste où les territoires issus de la colonisation sont envisagés comme des territoires en retard (au regard d'un idéal de modernité), comme en témoigne l'article 1 de la loi du 30 avril 1946 : « Ces plans comporteront la transformation de ces territoires en pays modernes pour tout ce qui concerne leur équipement public et privé et engloberont la production, la transformation, la circulation et l'utilisation des richesses de toute nature desdits territoires. ». Les financements publics sont alors orientés et soutenus par une ingénierie métropolitaine, qui circule entre les différents territoires, pour appliquer des modèles infrastructurels, comme nous l'avons vu dans le cas de l'eau.

Selon H. Vacher (2019), dans le cadre de ce nouveau Fonds FIDES, les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées coloniaux voient leurs missions s'étendre. Il ne s'agit plus seulement de routes ou de ports, mais aussi de vastes programmes d'urbanisme, de logement et d'irrigation. L'ingénieur devient ainsi planificateur du développement, impliqué dans des choix économiques et sociaux. Ils sont déployés dans les territoires de l'Afrique occidentale française (AOF), de l'Afrique équatoriale française (AEF), à Madagascar, mais aussi dans les nouveaux DOM depuis 1946 (Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion). Leurs missions couvrent un large éventail de domaines : construction de barrages, aménagements hydro-agricoles, routes, ports, chemins de fer, urbanisme et logement. En Afrique de l'Ouest, dans le

[105] Ibid., p. 143.

domaine de l'eau, ils participent à la mise en œuvre du projet de l'Office du Niger au Mali, avec des barrages et canaux pour développer les cultures de riz et de coton. À Abidjan, ils dirigent la création du canal de Vridi (1950) qui connecte la lagune au golfe de Guinée, transformant la ville en un port en eau profonde majeur. Elle montre la mise en œuvre d'une intense activité technico-administrative qui transforme les ingénieurs des Ponts en experts du développement, capables de gérer des programmes multisectoriels. Leur rôle est aussi pédagogique lorsqu'ils participent à la formation de cadres locaux et à la transmission de compétences techniques, amorçant un mouvement d'africanisation des services publics techniques.

2.2.2. Premières critiques de la politique assimilationniste

Jusqu'en 1947, la Martinique est administrée par le gouverneur Pierre Parisot, qui répond localement aux directives du ministère de la France d'Outre-Mer, anciennement ministère des Colonies jusqu'en janvier 1946. En août 1947, il est remplacé par le préfet Pierre Trouillé, nommé par le Ministre des Travaux Publics et socialiste Jules Moch. Son interprétation de l'assimilation va bouleverser le rôle des différents acteurs en place et faire émerger un acteur qui deviendra central dans l'aménagement de l'eau, le premier syndicat intercommunal de l'eau de Martinique.

L'arrivée du préfet Trouillé suscite rapidement des contestations car son application stricte du principe d'assimilation conduit à une réduction notable des prérogatives du Conseil général :

> Par contre, l'arrivée en août 1947 du préfet Trouillé change profondément la donne, et devient une source d'incompréhension et de conflits car l'assimilation intégrale réclamée en 1946 restreint les pouvoirs du Conseil général en imposant par exemple de nouvelles règles budgétaires. […] Trouillé prétend faire triompher ses choix en matière d'équipement en privilégiant d'abord le port de Fort-de-France. (Elisabeth, 2008 : 37)

Son attitude marque une continuité dans les logiques coloniales des administrateurs. Les premières désillusions de l'assimilation apparaissent, notamment, dans une lettre d'Aimé Césaire alors maire de Fort-de-France et député au Président de la République de 1948, qui dénonce l'attitude coloniale du préfet Trouillé qui « gouverne seul en tyran borné » :

> Jamais on eut dans notre île une telle impression d'incapacité administrative et jamais, de fait, administration ne fut à la fois plus insolente et visiblement inapte à résoudre les grands problèmes économiques et humains que conforte notre pays. Le bilan d'un an d'administration préfectorale s'établit comme suit : ravitaillement désorganisé, grands travaux arrêtés, la construction tant souhaitée et tant de fois promise d'écoles et d'hôpitaux, ajournée sine die malgré les crédits votés. Quant à l'arbitraire il ne connait plus de bornes. Affichant le plus grand

> mépris pour les corps élus du Département, M. Trouillé gère seul, administre seul, gouverne seul en tyran brouillon et borné appuyé sur la seule police à qui il donne des ordres de répression féroce. Chose inouïe, jusqu'à ce jour, ni les municipalités ni le Département n'ont de budget[106].

Le préfet réclame l'application en Martinique des lois métropolitaines, notamment en matière de gestion de l'eau. Les compétences en matière de captage, de transport, de stockage, d'épuration et de distribution de l'eau relèvent par conséquent désormais des communes, et non du Conseil général. Cette lecture strictement juridique de l'assimilation contribue à affaiblir davantage le pouvoir du Conseil général, qui jusqu'alors jouait un rôle moteur dans les projets d'infrastructures. Cette stricte application d'une égalité normative ne tient pas non plus compte de la situation économique dans laquelle se trouvent les collectivités des anciennes colonies.

La mise en œuvre des projets d'aménagement prévus après la Départementalisation se heurte aussi à de fortes contraintes financières. Les premiers travaux dits de modernisation ont été engagés sur la base d'une planification conjointe entre le ministère de la France d'Outre-Mer et le Conseil Général, établie dès 1946. Toutefois, le préfet Trouillé déplore une surestimation des besoins financiers, initialement évalués à 10 milliards de francs, puis ramenés à 6 milliards, un montant encore largement supérieur aux crédits réellement disponibles. Alors que de nombreux chantiers avaient déjà été lancés en 1947 par l'ancienne Administration, il se retrouve dans une impasse budgétaire. Le contexte national, marqué par les incertitudes du nouveau système financier des départements d'outre-mer et les contraintes économiques liées à la reconstruction, aggrave la situation. Faute de directives claires et de moyens adaptés, le préfet est contraint d'improviser et de gérer au jour le jour les priorités du plan, dans un climat qu'il décrit lui-même comme particulièrement anxiogène (Lavenaire 2017 : 77). Malgré la Départementalisation, le contexte met en évidence le rôle central que conserve le préfet dans la mise en œuvre du projet d'équipement et de modernisation. Ses choix sont contestés, dans un contexte social de plus en plus tendu, marqué par des grèves au sein des Habitations agricoles entre les années 1940 et 1950, violemment réprimées par les autorités (par exemple, la « tuerie du Carbet de 1948 » à l'Habitation Lajus dans la commune du Carbet).

2.2.3. Vers une organisation intercommunale des services d'eau

Dans ce contexte de restructuration, un nouvel acteur important dans le paysage de l'eau apparaît, permettant de contourner les volontés du préfet d'exclure les collectivités dans le projet d'équipement.

[106] Extrait de la lettre d'Aimé Césaire adressé au président de la république, le 17 juin 1948.

Alphonse Jean-Joseph, maire de Rivière-Salée et membre du Conseil général, initie un groupement apolitique de maires de plusieurs communes. Ce groupement intercommunal est destiné à la maîtrise d'œuvre du projet d'adduction du centre et du sud, sans la capitale Fort-de-France qui bénéficie d'autres moyens et projets d'aménagement fortement liés aux intérêts du pouvoir central. Le 14 avril 1948 est fondé le premier syndicat intercommunal[107], le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau des communes du centre et du sud de la Martinique, regroupant seize communes du centre et du sud[108]. Dans la foulée, et malgré des contestations parmi les élus communistes du Conseil général, ce dernier transmet le dossier d'adduction peu de temps après au syndicat intercommunal. Alphonse Jean-Joseph devient à ce moment le grand pilote du chantier pour l'eau, opéré par la société SEA, qui lui confère une postérité politique importante. Il est d'ailleurs élu président du Conseil général quelques années plus tard, en 1953.

Aujourd'hui encore, dans les discours des acteurs de l'eau, Alphonse Jean-Joseph apparaît comme une figure centrale de l'histoire de l'eau en Martinique. Un élu de la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) raconte cette histoire de l'arrivée de l'eau potable et place A. Jean-Joseph parmi les grands réformateurs de l'alimentation en eau :

> On trouve même ça, c'est assez fort. Donc ce qui s'est passé c'est qu'à un moment donné, un élu du Sud qui était Jean-Joseph, vous avez certainement beaucoup entendu parler de lui, qui était maire de Rivière-Salée qui a voulu faire en sorte qu'on amène l'eau de la zone où il y avait l'eau, la zone nord. Son idée ça a été de capter au niveau de la rivière Blanche et de réaliser des travaux très importants. Il a d'abord dû faire voter le principe de cette opération par le Conseil général de l'époque. Dans mes notes c'est 1948 par le CG du lancement de ces travaux. À l'époque qui ont été évalués à 1 400 000 000 de francs. Pour l'époque c'était des travaux considérables. Vous aviez un CG d'avant la décentralisation, évidemment. Donc c'est le Préfet et l'exécutif qui avaient l'essentiel des pouvoirs, mais il y a quand même une Assemblée qui peut voter des subventions, des travaux, ce qui a été fait. Ces travaux ont duré plusieurs années. Et l'eau est arrivée au bout du sud en 1954. Voilà. C'est pour le sud, cette fameuse adduction d'eau. J'ai oublié de vous dire aussi qu'en même temps qu'il mène ces travaux-là, Jean-Joseph crée un syndicat intercommunal, le syndicat d'eau du sud qui est devenu le SICSM, syndicat qui a été mis en liquidation avec de gros problèmes. Le SICSM a eu des problèmes de gestion. Il a beaucoup fait car c'est le plus ancien syndicat interco et il a piloté l'opération d'adduction d'eau du sud. Il était aidé par une société qui était la Société des Eaux et Assainissement créée pour participer à cette grosse opération. (E01, 10/03/2022)

[107] Arrêté préfectoral n° 48-673 du 14 avril 1948

[108] Les seize communes : Anses d'Arlet, le Diamant, Ducos, le François, Le Lamentin, le Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, le Robert, Saint-Esprit, Saint-Joseph, Trinité, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Trois-Ilets, le Vauclin.

La figure de Jean-Joseph est même mobilisée comme une source d'inspiration pour la mise en œuvre des politiques de rénovation des réseaux à effectuer aujourd'hui :

> Les 300 à 400 millions d'euros d'investissement, moi je suis pour que ça donne lieu à ce qu'on appelle des grands travaux sur 10 ans qui vont en même temps faire marcher le BTP, qui est un domaine très créateur d'emplois, le BTP, je pense que c'est un des facteurs de dynamique économique pour la période à venir. En plus, construction de logement, etc. Il faut faire un peu ce que Jean-Joseph avait fait dans les années 50. (E01, 10/03/2022).

Au sein de l'intercommunalité Espace Sud, héritière de la gestion du syndicat, la place d'A. Jean Joseph est également citée comme un moment marquant de l'histoire de l'adduction d'eau en Martinique. Le directeur du service eau potable, en poste au SICSM depuis 2005 puis au sein de l'intercommunalité lors de sa dissolution, rend compte d'une connaissance fine de l'historique du projet d'adduction du sud. Il reconnaît la réalisation technique du premier projet, qui dessine le schéma des réseaux d'eau, du temps de la Colonie, mais reconnaît en Alphonse Jean-Joseph sa capacité à fédérer autour du projet pour concrétiser sa mise en œuvre. Il retrace l'élaboration du projet d'adduction et sa mise en œuvre en me montrant une archive personnelle d'un schéma datant de 1937 de la SOGEA :

> La légende dit que c'est les anciens, mais la réalité dit que c'est l'Etat français, l'Etat colonial français (appuie sur le terme « colonial »). (Il me montre un schéma fait à la main) Le schéma que vous voyez là, c'est fait à la main, et le tampon en bas à gauche indique 1937. C'est les plans projet de toute l'alimentation du sud de la Martinique. Ça ressemble toujours à ça, hein. Ça a été fait en 1937 par SOGEA, ça veut dire que l'Etat colonial français avait pensé dès les années 1920 à prendre l'eau du Nord pour alimenter le Sud. En 1948, vous avez monsieur Alphonse Jean Joseph qui lui a créé le syndicat et qui a apporté l'eau au sud. Avant c'était à chaque carême toute sorte de maladies, typhoïde, dysenterie, etc, et en 1952 l'eau est arrivée à Sainte-Anne, le point le plus extrême sud. Techniquement ça avait été étudié intégralement, par contre il a mis en place la structure administrative qui a fait. Il a fédéré les gens pour ça. (E05, 19/05/2022)

Alphonse Jean-Joseph, par la création du premier syndicat intercommunal de gestion des eaux, initie ainsi un tournant progressif vers une gestion intercommunale. Plusieurs communes localisées dans le nord manifestent alors leur volonté de faire partie du syndicat intercommunal lors de sa création, notamment les communes de Macouba, du Lorrain, du Marigot, de Sainte-Marie et du Gros-Morne, entre les années 1955 et 1956. Face à l'urgence du problème de l'eau dans ces communes, celles-ci se retireront rapidement du syndicat pour confier au Service du Génie Rural la réalisation et le contrôle de l'exécution des travaux

d'adduction[109]. Puis, au cours des années 1960, deux syndicats intercommunaux se formeront dans le nord de l'île : le syndicat des communes du nord Atlantique (SCNA), et le syndicat des communes de la côte nord-ouest (SCCNO).

L'année 1948, avec la création du premier syndicat, marque le point de départ vers la gestion intercommunale des services d'eau potable, à deux exceptions près, le Morne Rouge et Fort-de-France, qui demeurent longtemps en gestion communale. Cette transition vers une gestion intercommunale des services d'eau suit les prérogatives nationales en la matière. Dans une circulaire émanant du Ministère de l'Intérieur à l'attention des Préfets, publiée dans le Bulletin Officiel en novembre 1947, plusieurs recommandations leur sont adressées. Parmi elles, on retrouve la suivante :

> La création de syndicats de communes pour assurer l'entretien rationnel des réseaux et l'exploitation de services généraux, tels que les laboratoires, centres d'étalonnages des compteurs, réparations de moteurs, pompes […] tous ces services que souvent une seule commune prise isolément est incapable d'assurer par ses propres moyens[110].

Ces instructions, transmises localement par le Ministère de l'Intérieur, participent à la normalisation de la gestion des services d'eau potable en réseau, qui comprend également les points suivants : la pose de compteurs pour réguler les usages et mettre en place une tarification de l'eau ; l'entretien régulier des infrastructures ; la recherche de fuites ; le « contrôle sévère de la qualité des eaux distribuées, analyses fréquentes, surveillance des captages, des appareils de traitement et de stérilisation[111] ».

2.3. La mise en œuvre des travaux

Si A. Jean-Joseph apparaît comme un nouvel acteur politique du projet pour l'eau, la mise en œuvre technique des travaux relève d'une continuité importante dans les relations avec les ingénieurs de la SEA. L'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Klébert Catherine entretient des liens étroits avec le président du nouveau syndicat, comme en témoignent les propos recueillis dans la monographie de Jean-Marc Terrine sur l'histoire du SICSM.

[109] Courrier de l'ingénieur du Génie Rural (J. Roques) au Maire de Macouba le 14 avril 1958 ; Courrier de l'ingénieur du Génie rural J. Roques au Préfet de la Martinique du 6 février 1959, Dossier d'urbanisme. Eau du Sud, adduction 1954-1961, consulté aux Archives Territoriales de Martinique, le 29 novembre 2022, côte 182W1001.
[110] Extrait du Bulletin Officiel n°11, novembre 1947, Dossier d'urbanisme. Eau du Sud, adduction 1954-1961, consulté aux Archives Territoriales de Martinique, le 29 novembre 2022, côte 182W1001.
[111] *Ibid*.

Simone Rose-Rosette, la femme du maire des Trois-Ilets de l'époque, Robert Rose-Rosette, témoigne de ces liens étroits entre Jean Joseph et l'ingénieur : « [En parlant de K. Catherine] C'était un homme réfléchi, un ingénieur des travaux publics, qui travaillait aux Ponts et Chaussées. On peut dire que c'était le conseiller technique d'Alphonse Jean Joseph. Il était aussi un bon ami » (Terrine, 2008 : 70). Un autre témoignage, celui d'un jeune technicien à l'époque des travaux, rend compte du rôle important de l'ingénieur dans l'élaboration technique du chantier : « C'était lui [K. Catherine] le cerveau de ce chantier de l'eau. Tous les grands chefs qui sortaient de l'école des Mines ou de Polytechnique ne faisaient rien sans son avis. Je le conduisais souvent et j'ai assisté à toutes les réunions du Syndicat des Eaux » (*ibid*. : 71).

Les travaux pour l'adduction du sud débutent symboliquement le 23 août 1948 lors de la pose du premier tuyau par le Préfet Trouillé mais se déroulent sur plusieurs années jusqu'à ce que l'eau arrive jusqu'à la commune de Sainte-Anne, à l'extrême sud de l'île de la Martinique. Le premier grand chantier est celui de la construction de l'usine de Rivière Blanche sur la commune de Saint-Joseph dont la presse locale se fait l'écho :

> Le travail accompli à ce jour est proprement gigantesque ; il suffit pour s'en rendre compte d'une visite à la station d'épuration des eaux de la Rivière Blanche. En quittant la grande route de Saint-Joseph, la nouvelle voie d'accès à la station traverse à onze reprises le lit de la rivière sur des barrages, qui à eux seuls déjà constituent un bel ouvrage, exécuté par la Société Eau et Assainissement. Et quand on arrive devant la station on est frappé de la majesté et de la puissance des constructions maintenant achevées pour décanter, filtrer, coaguler et javelliser les eaux captées de la Rivière Blanche ; sans compter les bâtiments annexes… (*La Paix*, article paru le 27 septembre 1952)

Le prélèvement d'eau dans la rivière Blanche, à Saint-Joseph, afin d'alimenter le Sud, constitue également un enjeu majeur pour les habitant·es de cette même commune. Le maire de Saint-Joseph, Henri Maurice, également deuxième vice-président du Syndicat intercommunal du Centre et du Sud, obtient la construction d'une seconde usine sur la rivière Blanche destinée à approvisionner sa propre commune dans les années 1950. Par sa localisation stratégique en amont de l'usine desservant le sud, il veille ainsi à ne pas compromettre l'autonomie hydraulique de sa commune.

En 1952, l'extrême sud de l'île reste à connecter. Les journaux Justice et La Paix font état de l'avancement des travaux. Le journal communiste *Justice* titre le 2 octobre 1952 sur l'adduction du Sud et reconnaît le rôle important de la coopération intercommunale pour surmonter les problèmes financiers rencontrés dans la mise en œuvre des travaux :

> L'adduction d'eau du Sud, qui depuis de nombreuses décades a fait l'objet de tant d'interventions, et de projets, va enfin donner un nouvel essor économique aux communes du sud de l'île. […] Il nous plaît de remarquer, que c'est du temps où les communistes dirigeaient le Conseil général que ces bienfaisants travaux ont été décidés. Depuis, le Président de l'adduction du Sud qui a dirigé activement le syndicat intercommunal qui pourra ramener l'échéance des travaux promise pour trois ans à quatre ans, grâce au geste de solidarité et d'union accompli par les 16 communes associées, qui ont dû faire figurer à leur budget les centimes pour les dépenses afférentes au 1/3 laissé à leur charge dans l'emprunt du Fidom. Bientôt, les canalisations qui sont déjà à l'entrée des communes de Saint-Esprit, Rivière-Salée, François, Trinité, Robert, alimenteront les canalisations primitives des communes précipitées, en attendant la distribution régulière. » Plus loin, l'article critique les orientations budgétaires de l'administration qui ont causées, selon l'auteur, le ralentissement des travaux pour l'eau : « Rappelons également que le syndicat aurait été beaucoup plus vite, et pour moins cher, si l'Etat, n'avait préféré donner le pas aux dépenses de guerre (travaux du port) sur les dépenses de caractère économique et social.

Dans le journal catholique *La Paix*, le « retard » des travaux est excusé, au regard de leur ampleur et ambition :

> Le lundi 23 août 1948, il [le Préfet] posait sur la Rivière Blanche, au-delà de Saint-Joseph, le premier tuyau de cette canalisation. Dans les discours prononcés à cette occasion, le Préfet promettait que dans un délai de trois ans, l'eau potable parviendrait dans le Sud. Sans doute, il y a de cela quatre ans, mains on ne saurait prendre au pied de la lettre les promesses faites en de telles occasions, et qui ne peuvent tenir compte des aléas et des obstacles alors imprévisibles. » Le journal reconnaît aussi le rôle du Syndicat et en félicite son Président : « on peut féliciter son actif Président, et ceux qui l'ont aidé, des réalisations qu'ils nous présentent dès aujourd'hui. (*La Paix*, article paru le 27 septembre 1952)

En 1952, l'eau est arrivée dans les communes du Lamentin, du François, du Robert, Trinité, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Saint-Joseph. Les importants travaux restants sont ceux destinés à livrer l'eau jusqu'à Sainte-Anne, et en l'occurrence celui de la construction du tunnel du Morne Flambeau au Marin. La volonté de créer un réseau gravitaire, plus économique, impose de construire ce tunnel. Les travaux pour la réalisation du tunnel sont commentés à plusieurs reprises dans la presse locale entre 1952 et 1953. Cette infrastructure apporte la promesse d'une eau saine et en quantité suffisante pour les populations de Sainte-Anne.

> *La Paix*, 27 septembre 1952 :
>
> Quant à l'extrême sud, un gros travail préliminaire reste à faire ; c'est le percement d'un tunnel de 800 mètres sous le Morne Flambeau ; l'étude de ce tunnel est complètement terminée, et l'exécution demandera environ une année. Si bien qu'on peut prévoir raisonnablement le fonctionnement total de la nouvelle canalisation jusqu'à l'extrême Sud pour la fin de 1953 ou le début de 1954.

Justice, 22 janvier 1953 :

> Un tunnel de 600 mètres environ va être creusé au quartier Morne Flambeau pour le passage des tuyaux qui doivent conduire l'eau dans l'extrême sud. Des travaux de débroussaillement sont en cours. La cérémonie du « premier coup de pioche » a eu lieu le Jeudi 15 janvier en présence des autorités. Voilà un événement qui comble de joie les travailleurs du Marin qui souffrent si cruellement du manque d'eau pendant la saison sèche. Les travaux à mener dureront plusieurs mois, ce qui permettra à un grand nombre de chômeurs de gagner leur vie quelque temps et de sortir un peu de leur misère.

Enfin, à la fin de l'année 1952, environ la moitié des canalisations est posée, selon la Délibération du Conseil Général du 22 novembre 1952 cité dans Terrine (2008 : 74) :

> L'adduction d'eau des communes du Centre et du Sud de l'Ile, gigantesque entreprise, admirablement menée, totalise… déjà une dépense de 1 568 477 929 francs. L'état des travaux est sommairement le suivant : à la station de traitement sont achevés les gros œuvres, les carrelages des bacs à sulfate et à eau de javel, ainsi que ceux des canaux de coagulation et de stérilisation, le réservoir de lavage, le réservoir d'accumulation de 1500 mètres cubes, garnissage de six filtres sur seize. Les autres sont en lavage avant mise en service. D'autre part, il y a 64 547 mètres de canalisations posées sur une longueur totale à couvrir de 122 214 mètres.

L'adduction d'eau est pensée pour approvisionner les robinets des ménages et, entre temps, les bornes-fontaines des communes, accessibles aux habitant·es gratuitement, en attendant la mise en place d'un service d'eau domiciliaire. Les ventes d'eau débutent en 1953.

S'ils sont amplement plébiscités par la presse locale, les travaux ne se font pas sans heurts. Plusieurs archives mettent en évidence des tensions entre des propriétaires terriens et la SEA qui mène les chantiers, au sujet de dégâts occasionnés par leur passage sur leurs propriétés et cultures. La société SEA est mise en cause par plusieurs courriers. Un premier, rédigé par A. Jean-Joseph, fait état de plaintes de propriétaires à ce sujet en 1952 : « Monsieur l'Ingénieur en Chef, A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de recevoir au bureau du Syndicat des Communes, la visite de propriétaires pour des dégâts causés sur leurs propriétés causés par les passages de la tuyauterie d'adduction des Communes du Sud[112] ». Il remarque ensuite un traitement différencié entre propriétaires : « Un retard porté au paiement de ces dégradations est inadmissible, étant donné que je fais toujours une réserve de fonds dans le but de dédommager surtout, les petits propriétaires[113] ». Ces plaintes pour non-respect de la propriété privée se

[112] Courrier d'Alphonse Jean Joseph à l'Ingénieur en Chef de la SEA, le 16 novembre 1952 à Rivière Salée, Dossier d'urbanisme. Eau du Sud, adduction 1954-1961, consulté aux Archives Territoriales de Martinique le 29 novembre 2022, côte 182W1001.
[113] *Ibid*.

poursuivent en 1958, et sont dénoncées dans un autre courrier d'A. Jean-Joseph au Directeur de la SEA :

> Il m'a été donné de constater, ces derniers temps, plusieurs cas de violation de propriétés privées par les représentants de votre entreprise, à l'occasion des travaux d'implantation et de construction de divers ouvrages de l'adduction des réseaux du sud. Il semble que vos employés considèrent que les tuyaux ayant été déclarés d'utilité publique, ils ont le droit de pénétrer partout et de couper les récoltes sans avoir obtenu l'accord préalable des propriétaires. Il n'en est rien[114] !

Si le Syndicat semble préoccupé pour le déroulement pacifique des travaux, avec la prérogative de les prévenir pour une quelconque intrusion sur leurs parcelles ou, le cas échéant, avec la mise en place d'un système d'indemnisation pour les propriétaires terriens, on peut faire l'hypothèse d'une attribution à géométrie variable de ces dispositifs. Parmi les demandes d'autorisation de passage en terrain privé, les courriers retrouvés dans les archives concernent des grandes familles *békés*, telles que les familles Desportes, Desgrottes, Goussard, Pardin, Pinard ou Hayot[115]. On retrouve également un courrier attestant des calculs pour l'indemnisation du propriétaire Costet de l'Habitation Logier pour les dommages causés à ses cultures de canne[116].

Ces litiges entre propriétaires et la société SEA laissent entrevoir un traitement différencié des propriétaires terriens selon leur taille, mais rendent également compte de la position importante du président du syndicat, A. Jean-Joseph, dans la résolution des conflits liés aux travaux. Ces archives, bien qu'objet d'un travail exploratoire, mettent en évidence les expériences vécues d'un grand projet infrastructurel tel que l'adduction du sud, et notamment leurs dimensions sociales et politiques.

[114] Courrier d'Alphonse Jean-Joseph au Directeur de la SEA, le 6 septembre 1958 à Fort-de-France, consulté aux Archives Territoriales de Martinique le 29 novembre 2022, côte 182W1001.
[115] Courrier Alphonse Jean-Joseph aux propriétaires G. Goussard, Dr. Desportes, M. Pinard, F. Pardin et J. Hayot, le 3 août 1954 à Rivière Salée, Dossier d'urbanisme. Eau du Sud, adduction 1954-1961, consulté aux Archives Territoriales de Martinique le 29 novembre 2022, côte 182W1001. Il leur est adressé la demande suivante : « J'ai l'honneur de vous demander votre accord pour le passage de la canalisation de la bretelle sud du réseau sur votre propriété. Je vous serais reconnaissant d'autoriser dès à présent les travaux de topographie par les géomètres de la SEA dans le but de déterminer exactement l'implantation de la canalisation à l'intérieur de vos terres. »
[116] Notes « Dégâts de culture, Habitation LOGIER », Ponts et Chaussées, 10 avril 1952, Dossier d'urbanisme. Eau du Sud, adduction 1954-1961, consulté aux Archives Territoriales de Martinique le 29 novembre 2022, côte 182W1001.

Conclusion intermédiaire (2.)

La pénurie d'eau, identifiée comme un problème dans le sud au début du XX^{ème} siècle, a paradoxalement permis d'éveiller une conscience politique autour du sujet de l'alimentation en eau potable des populations rurales, conscience partagée entre l'administration centrale et les élus locaux. Les réflexions et la mise en œuvre d'un projet de grande ampleur d'adduction d'eau, dessinent les contours contemporains du *drinking waterscape*. L'évolution majeure de cette nouvelle infrastructure est celle d'un transfert d'eau du nord vers le sud, rendue possible par la constitution du premier syndicat intercommunal des eaux de Martinique, nouvel acteur pour le partage de l'eau sur l'île.

La chronologie du projet d'adduction du sud (Figure 3) laisse entrevoir le caractère progressif de sa mise en place. En effet, elle met par exemple en évidence une mise en réseau des zones montagneuses (mornes) seulement entre les années 1980 et 1990, où les modes d'approvisionnement traditionnels hors-réseau demeurent le quotidien de ces habitant·es.

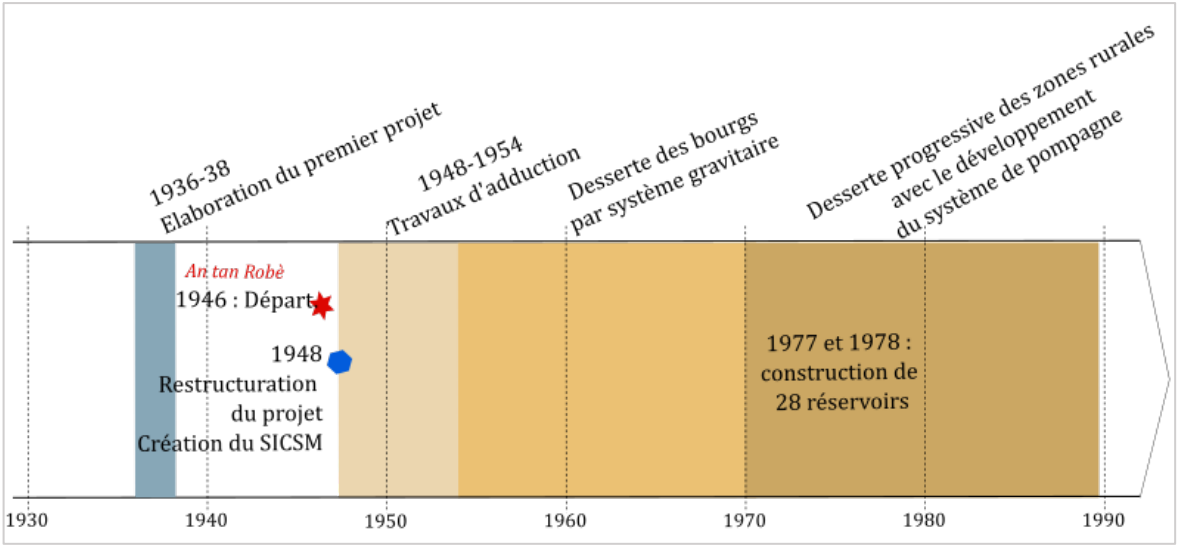

Figure 3. Chronologie de l'adduction du sud (Desmazes, 2025)

La dernière partie de ce chapitre (3.) permet de confronter la situation de l'approvisionnement en eau dans le sud aux autres espaces du territoire. Nous verrons comment, dans les années 1950, le paysage contemporain de l'eau potable se dessine : au nord, des petites infrastructures dont la gestion demeure communale ; au centre, une politique sociale de l'eau menée par Aimé Césaire qui tente de faire face à l'urbanisation croissante et spontanée ; au sud, une infrastructure centralisée en réseau (réservoirs, transferts d'eau) et gérée de façon intercommunale. Ces infrastructures et leurs modes de gestion sont incarnés dans des projets politiques territorialisés.

3. Fragmentation des réseaux et développement territorial

Malgré le moment de rupture que marque l'adduction du sud dans les années 1950, l'extension des réseaux d'eau potable à l'ensemble de la population se fait de manière progressive au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, dans un contexte de bouleversement économique et de fortes tensions sociales et politiques. Le processus d'universalisation n'est pas homogène sur tout le territoire. L'accès à l'eau courante, s'il est désormais pensé par « l'idéologie » du réseau, demeure contrasté. Pour comprendre cette universalisation « pas tout à fait universelle », il faut s'intéresser à la manière dont les espaces sont reliés *via* les réseaux répondant à des politiques de développement. La période qui s'étend après la loi de 1946 est en effet marquée par une forte crise sociale dans les Antilles françaises. Aussi, le développement de nouveaux secteurs d'activités (le tourisme, la banane), va favoriser l'équipement de certains territoires (les territoires du tourisme notamment) en infrastructures (de l'eau mais aussi les routes par exemple). C'est donc une universalisation à deux vitesses qui est opérée, et qui donne des clés d'interprétation des problèmes de précarité infrastructurelle interrogés dans le chapitre 6.

3.1. Les services d'eau face à la crise sucrière

Le contexte social des années 1950-60 est marqué par de profondes tensions sociales, révélatrices des limites du processus de Départementalisation engagé en 1946.

En Martinique, la crise sucrière des années 1960 fragilise le secteur agricole, déjà affaibli depuis plusieurs décennies, et vient aggraver une situation économique et sociale tendue. Entre 1960 et 1979, les surfaces agricoles dédiées aux plantations de canne à sucre diminuent de 59 % (Ferré, 1981 : 328), culture historiquement majoritaire dans le paysage martiniquais. Le secteur, qui s'inscrit dans l'histoire coloniale et esclavagiste de la Martinique, prospère à partir du XVII^{ème}, grâce à la main-d'œuvre esclavisée, puis travaillant dans des conditions de forte précarité. Dans les années 1960, la crise du secteur se fait ressentir du fait de la concurrence avec la production du sucre de betterave de l'autre côté de l'Atlantique, la remise en cause croissante du « Pacte colonial » (déjà remis en cause à la fin du XIX^{ème} siècle) qui instaurait la préférence des produits venant des colonies, l'augmentation du coût de production ainsi que le retard des techniques utilisées localement (Ferré, 1981). La monoculture de la canne laisse peu à peu la place à une autre monoculture d'exportation, la banane :

> « Substituant un produit d'exportation à un autre, comme elle l'avait fait au XVII^{ème} siècle avec le tabac et la canne puis au XVIII^{ème} siècle avec la canne et le café, elle (la plantocratie martiniquaise), se lança dans la banane dont les premiers essais d'exportation dataient des années 30, puis dans les années 50, elle entreprit la production de l'ananas. » (Crusol, 1973 : 15 cité dans Massé, 1980 : 52).

La logique est celle d'un mode de production capitaliste et coloniale (Ferdinand, 2024), produit pour l'export sans regard sur les conditions d'exploitation des humains et des non-humains. Cette « plantocratie martiniquaise » dont fait référence l'auteur M. Ferdinand renvoie à la domination économique des *békés* dans cette économie. En Martinique, contrairement à la Guadeloupe, ils conservent leur statut économique et social malgré la Révolution de 1789, bénéficiant de la protection des Anglais lors de leur invasion à la même époque. Ainsi, les *békés* possèdent la majorité des grandes plantations de canne puis de banane en Martinique. Ils se rassemblent dès 1961 avec les planteurs de banane sous la forme d'une association, la SICABAM (Société d'intérêt collectif agricole de la banane martiniquaise), ancêtre de BANAMART (Union des producteurs de bananes de la Martinique), dans laquelle les « gros planteurs » *békés* possèdent le pouvoir économique agricole (Duplan, 2001).

Dans ce contexte de crise sociale aux Antilles, Aimé Césaire opère une rupture politique avec l'assimilation. Dans un article publié en 1961 dans la revue *Présence africaine*, fait part de ses désillusions à l'égard du processus de Départementalisation :

> Périodiquement de graves événements viennent rappeler à un gouvernement trop enclin à l'oublier et à une opinion publique qui ne l'a jamais su qu'il existe un problème antillais. En 1959 ça avait été les émeutes de Fort-de-France. Ces mois-ci, c'est la grève des ouvriers agricoles dont le bilan provisoire s'est établi à 3 morts et 25 blessés. Si l'on ajoute que la Guyane française est de son côté en proie à une vive agitation, on comprendra que je puisse affirmer qu'il y a à l'heure actuelle une crise dans les départements d'outre-mer ; je dis bien crise et non pas malaise ; une crise générale et profonde et non un malaise local.[117]

Cette « crise », selon ses propres termes, traduit l'actualisation du colonial sous des formes nouvelles dans les nouveaux départements d'outre-mer. La répression brutale des mouvements sociaux – comme à Fort-de-France en décembre 1959, ou plus tard à Pointe-à-Pitre en mai 1967 – révèle une logique de gestion autoritaire de la contestation, où les Antillais·es sont perçu·es comme des « ennemis de l'intérieur » (Rigouste, 2007). Ce contexte montre que la Départementalisation, loin d'apporter automatiquement l'égalité républicaine,

[117] A. Césaire, 1961, Crise dans les départements d'Outre-Mer ou crise de la départementalisation, *Présence Africaine*, n°36, p. 109-111.

s'est accompagnée de recompositions sociales et politiques marquées par la continuité de logiques coloniales, matérialisées par de fortes inégalités sociales.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, les services d'eau de la ville de Fort-de-France doivent faire face à une urbanisation croissante, qui augmente de façon exponentielle avec la crise sucrière qui entraîne un second exode rural. Cette urbanisation vers de nouveaux quartiers (numéros 5 à 9 sur la Figure 4) nécessite une adaptation progressive des infrastructures d'alimentation en eau potable.

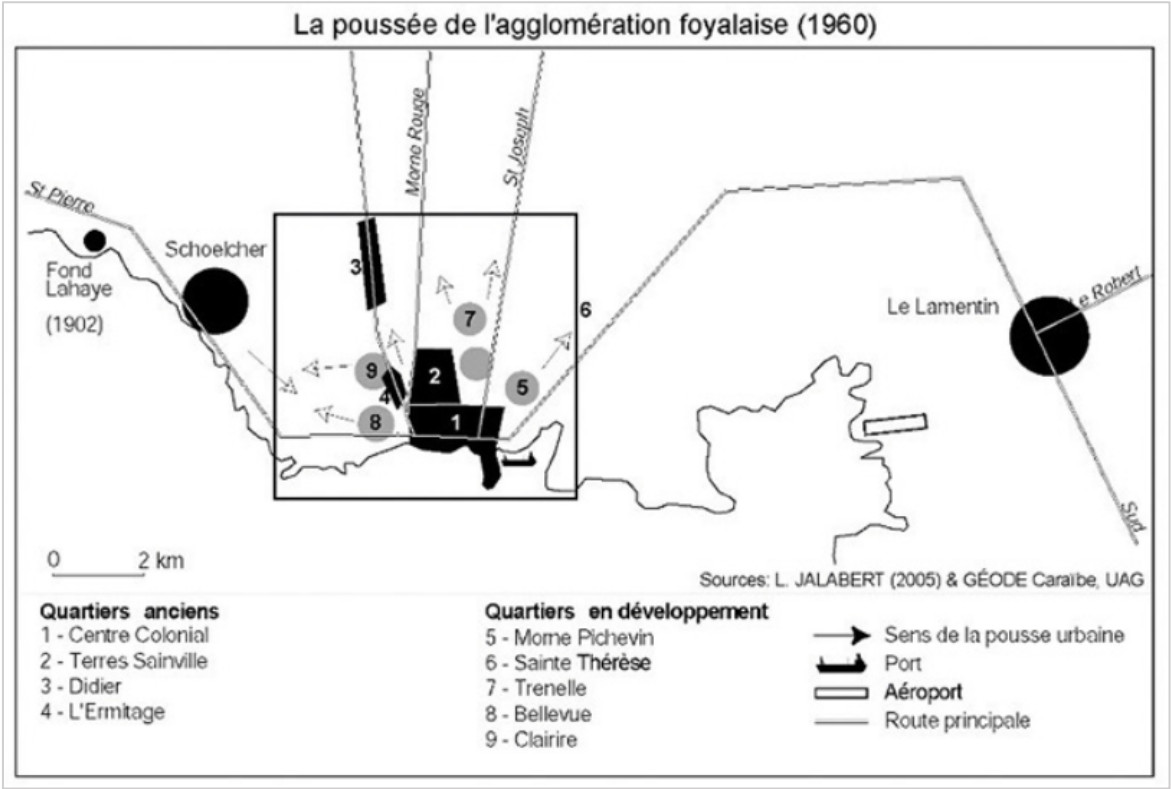

Figure 4. La poussée de l'agglomération foyalaise (1960) (Source : Jalabert, 2005 cité dans Terral et Selise, 2023)

Les préoccupations en matière d'accès à l'eau potable des populations des nouveaux quartiers sont relayées dans la presse locale :

> Le quartier de la grosse Roche dit canal de la Trénelle a une population sans cesse croissante. Mais il manque l'éclairage et l'installation d'eau potable. Ces deux choses sont indispensables à la vie d'un centre si populeux. Quelles que soient les dépenses à envisager, le nombre d'abonnés les amortira assez rapidement. Souhaitons que cette suggestion qui est le vœu de la population laborieuse du quartier, soit prise en considération par les autorités compétentes. (*Justice*, publié le 8 janvier 1953)

Pour le nouveau quartier de Sainte-Thérèse, c'est le Syndicat des Locataires de Terrains des Quartiers Sainte-Thérèse, Morne-Pichevin et environnants, créé en 1938, qui alerte le maire de Fort-de-France. En 1953, ce dernier répond à l'urgence en matière d'eau :

> En réponse à votre lettre du 14 avril me signalant les difficultés d'alimentation en eau de l'agglomération Sainte-Thérèse pendant ce carême, j'ai l'honneur de vous faire connaître que compte tenu des difficultés du moment, j'ai demandé aux agents du service de Voirie un service prioritaire pour le quartier[118].

Pour répondre aux enjeux de santé publique et de gestion des eaux, Aimé Césaire, maire depuis 1945 (il le sera jusqu'en 2001) et son adjoint Pierre Aliker créent la Régie Autonome des Eaux de Fort-de-France le 29 décembre 1967 qui devient dès 1969, la Régie Autonome de l'Eau et de l'Assainissement. Selon un ancien conseiller d'A. Césaire membre de la régie Odyssi, la création de la régie des eaux intègre une réelle politique locale intégrant les enjeux sociaux et sanitaires :

> Césaire et Aliker en particulier, ils disaient que philosophiquement, il y a deux grands piliers pour tout individu qu'il soit pour son épanouissement, etc., c'est la santé du corps et la santé de l'esprit. La santé du corps c'est tout ce qui est de l'ordre du médecin, d'Aliker, et l'esprit c'était Césaire qui était enseignant. Beaucoup de décisions qu'ils prenaient c'était la santé des gens. Il y a une vieille formule créole en Martinique qui dit « un sac vide ne tient pas debout ». […] Ils considéraient aussi que l'eau est indispensable à la santé et là ce n'est pas de la philosophie, car à l'époque l'eau était de mauvaise qualité. Quand ils ont commencé dans les années 1945 après la guerre il y avait beaucoup d'épidémies de choléra parce que l'eau et l'assainissement étaient très peu développés donc ils ont considéré que gérer l'eau et l'assainissement c'était un choix politique fondamental pour les raisons que j'ai indiqué tout à l'heure. L'eau c'est un axe politique donc il faut créer une régie, pas question de faire de la délégation de service et confier ça à une multinationale. C'est pourquoi depuis l'époque, il y a 34 communes en Martinique et c'est la seule commune qui était gérée en régie. (E16, 22/06/2022)

À travers une série de projets s'étalant de 1966 à 1991[119], la ville met en place progressivement un réseau structuré de distribution, répondant aux contraintes du relief et à l'augmentation de la demande en eau. Plusieurs réservoirs ont été construits ou améliorés pour garantir une distribution adaptée aux besoins des habitants. Parmi eux, le réservoir de Morne-Vente, les réservoirs de Chateauboeuf (1000 m³ en 1975, 1500 m³ entre 1971 et 1976) ou encore ceux de Tartenson et Balata, qui ont fait l'objet d'un doublement de capacité entre 1973 et 1978. Ces installations ont été pensées pour pallier les variations de pression dues au relief et pour optimiser l'acheminement de l'eau vers les zones les plus densément peuplées. Par ailleurs,

[118] Fonds Louis Adrassé, Archives Territoriales de Martinique, (36J50)

[119] Répertoire d'archives détaillé : DDE de la Martinique : Alimentation en eau potable et assainissement des eaux à Fort-de-France, 1966-1991, Archives Territoriales de Martinique, consulté en ligne (côte 1235W).

plusieurs quartiers ont bénéficié d'un renforcement des réseaux d'eau potable. Les projets d'extension ont concerné des zones telles que Trénelle, Fonds Zombi, Dillon, Rivière-Blanche, Caféière, Marine, Terres Sainville, Ravine Vilaine, Route des Religieuses, Pointe des Nègres et Entraide. Ces interventions ont inclus le remplacement des canalisations vétustes, l'installation de nouveaux branchements et l'amélioration de la distribution pour répondre aux besoins croissants des populations urbaines et périurbaines. L'alimentation en eau potable de Fort-de-France suit donc une logique de développement par étapes successives. L'exemple du projet d'extension de la 5ème tranche (1982-1983) illustre cette approche graduelle, permettant d'adapter progressivement l'infrastructure aux transformations démographiques et aux nouvelles zones d'habitat. Cette planification en tranches a permis de mieux gérer les investissements et de garantir une amélioration continue du service de distribution.

En amont des défis de l'urbanisation massive de la ville de Fort-de-France, conséquence de la crise sucrière et de la transformation progressive de l'économie martiniquaise, le Conseil général se positionne comme un acteur stratégique dans l'extension des infrastructures en réseau et de l'eau, dans le domaine domestique mais aussi l'irrigation. Plusieurs infrastructures majeures témoignent de cette implication. Parmi les réalisations emblématiques figure la construction du réseau d'égouts de Fort-de-France entre 1946 et 1950. Ce chantier reprend un projet antérieur à la guerre, reposant sur la technologie alors innovante du système Gandillon. L'ouvrage, soutenu conjointement par le Conseil général et l'État dans le cadre du plan 1946-1949, est essentiel pour l'hygiène publique, notamment à la suite de la grande épidémie de typhoïde qui avait frappé la ville.

Dans les années 1950, des travaux d'adduction d'eau sont menés dans les communes du Sud, contribuant à structurer un réseau d'accès à l'eau potable. Si les communes et les syndicats intercommunaux restent les principaux maîtres d'ouvrage en matière d'eau et d'assainissement, le Conseil général apporte un appui décisif, notamment par le biais de subventions et, à partir des années 1990, par des prestations d'ingénierie telles que les études-diagnostics. Ce soutien est illustré, par exemple, par la station d'épuration de Sainte-Anne, réalisée entre 1996 et 2001.

Dans ces années (1960-70), les bananeraies se cantonnent principalement aux zones arrosées du nord Atlantique de l'île, la culture de la banane étant particulièrement demandeuse en eau. Le projet d'une infrastructure pour l'irrigation du sud-est nait de la volonté d'étendre le périmètre des monocultures de bananes, permettant ainsi une reconversion du secteur sucrier en crise. Les difficultés liées à la crise sucrière et à l'implantation de la banane dans ce secteur aride ont mené à une forte demande des agriculteurs et des pouvoirs publics pour un programme

d'irrigation capable de relancer l'économie agricole (Burac, 1991). Le barrage Saint-Pierre-Manzo est construit à partir des années 1967 et mis en fonctionnement en 1980 par le Conseil Général. Il vise à irriguer environ 5 000 hectares, surtout dans les zones basses du littoral sud-est de l'île (Photo 14).

Photo 14. Barrage de la Manzo en période de Carême (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

Faute de rivières pérennes dans le sud-est, l'eau est prélevée sur la rivière Lézarde, située au nord de l'île dont son affluent la rivière Blanche alimente depuis les années 1950 les réseaux d'eau potable, puis stockée dans des barrages construits spécifiquement pour ce projet. Les planteurs de banane sont les principaux bénéficiaires du système d'irrigation, mais également des acteurs stratégiques dans sa gestion. Ils sont représentés au sein de la SAPISE (Société d'Aménagement du Périmètre d'Irrigation du Sud-Est), qui gère l'infrastructure d'irrigation. Cette société inclut au capital la SICABAM aux côtés du Crédit Agricole et de la Chambre d'Agriculture. Le tarif d'accès à l'eau a été aménagé pour soutenir la compétitivité des exploitations, avec des prix dégressifs en fonction de la consommation, un facteur important pour la banane qui est très gourmande en eau, ainsi que des subventions publiques (*ibid*.).

Cette implication du Conseil général dans le secteur de l'eau témoigne d'un intérêt stratégique constant dans ce domaine, qu'il tente de conserver malgré la transition vers un mode intercommunal de gestion des services d'eau et les transformations de la société martiniquaise.

3.2. Les « gros » et les « petits » réseaux : les infrastructures de l'eau au service d'un développement territorial

L'extension des réseaux d'eau potable ne se fait pas de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. L'analyse de la distribution des branchements domestiques au réseau d'eau potable en 1971 met en évidence de fortes disparités territoriales (Tableau 8).

Communes	Nombre de logements	Nombre de branchements particuliers	Proportion de logements branchés
Ajoupa-Bouillon	437	287	66 %
Les Anses-d'Arlets	819	321	39 %
Basse-Pointe	1 038	377	36 %
Bellefontaine	389	174	45 %
Le Carbet	846	444	52 %
Case-Pilote	463	217	47 %
Le Diamant	633	393	62 %
Ducos	1 717	1 052	61 %
Fond-St-Denis	285	123	43 %
Fort-de-France	24 814	15 550	63 %
Le François	3 608	904	25 %
Grand' Rivière	311	69	22 %
Gros-Morne	2 588	654	25 %
Le Lamentin	5 664	2 206	39 %
Le Lorrain	2 061	674	33 %
Macouba	394	201	51 %
Marigot	795	528	66 %
Le Marin	1 324	607	48 %
Le Morne-Rouge	1 271	497	39 %
Le Morne-Vert	439	245	56 %
Le Prêcheur	605	335	55 %
Rivière-Pilote	2 711	1 032	38 %
Rivière-Salée	1 907	786	41 %
Le Robert	3 947	1 722	44 %
Ste-Luce	1 770	646	36 %
St-Esprit	2 619	797	29 %
St-Joseph	2 619	797	29 %
St-Pierre	3 468	1 165	31 %
Ste-Anne	781	486	62 %
Ste-Marie	4 107	1 468	36 %
Schoelcher	1 081	429	40 %
La Trinité	4 736	1 944	41 %
Les Trois-Ilets	2 773	1 059	38 %
Le Vauclin	936	336	36 %
Total	**80 183**	**36 263**	**45 %**

Tableau 8. Distribution de l'eau potable par commune en 1971 (source Direction Départementale de l'Équipement pour la distribution de l'eau ; INSEE pour le logement. Le nombre de logements indiqué est celui de 1974, si bien que le taux de branchement est ici légèrement sous-estimé, le nombre de logements ayant augmenté de 1971 à 1974)

Comme le montre la carte ci-dessous (Carte 7), issue d'une spatialisation des données du tableau, la proportion de logements raccordés varie sensiblement d'une commune à l'autre, oscillant entre moins de 20 % et près de 70 %. Cette répartition inégale illustre les priorités

d'aménagement de l'époque, ainsi que les contraintes techniques et financières qui freinent l'universalisation rapide de l'accès à l'eau potable.

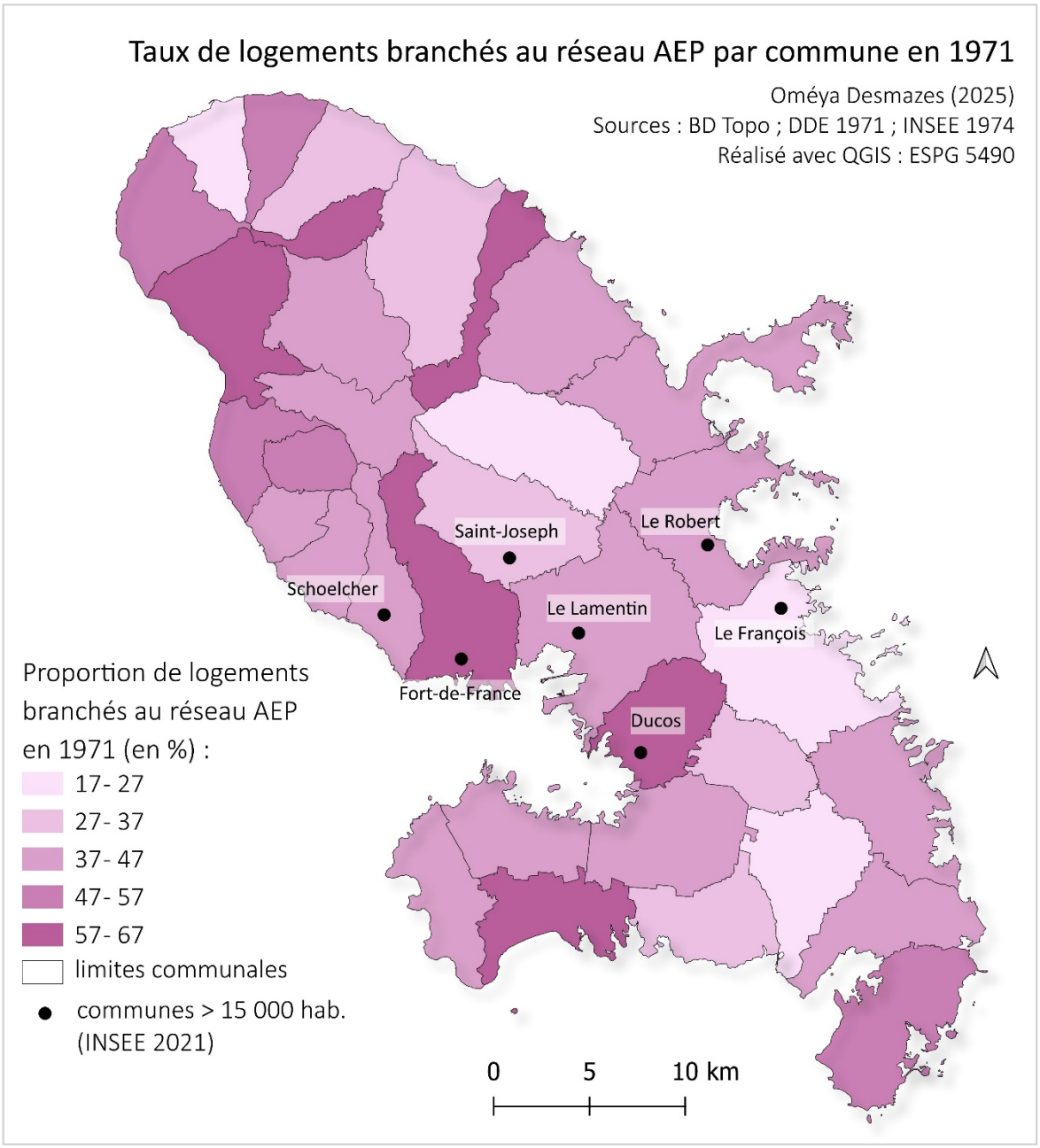

Carte 7. Taux de logements branchés au réseau AEP par commune en 1971 (O. Desmazes, 2025)

Dans les années 1970, l'organisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau en Martinique présente une forte disparité entre de vastes ensembles interconnectés et de petits réseaux locaux isolés. Cette structuration reflète à la fois les contraintes physiques du territoire (relief, abondance des cours d'eau, pluviométrie) et les choix techniques réalisés dans un contexte marqué par la croissance démographique et urbaine. À cette époque, il n'existe pas de système unique et homogène couvrant l'ensemble du territoire. Sept réseaux indépendants, de taille et d'importance très inégales, structurent la distribution de l'eau. Deux catégories se

distinguent nettement : d'une part un « grand réseau », fortement maillé et interconnecté, qui dessert les zones urbaines et les secteurs les plus peuplés ; d'autre part une série de « petits réseaux », fragmentés et isolés, qui assurent seulement l'approvisionnement des bourgs ruraux et des localités de montagne.

Les deux réseaux principaux, de loin les plus importants, alimentent environ les trois quarts de la population martiniquaise. Il s'étend sur l'ensemble de la zone urbaine de Fort-de-France et de Schœlcher, et se prolonge vers le Centre et le sud de l'île. Ce réseau est constitué par l'agrégation progressive de systèmes locaux, ensuite interconnectés par de grandes canalisations. Son alimentation repose sur de multiples captages : rivière Blanche (Saint-Joseph), rivière Moute (Fond-Cacao), Case-Navire, rivière, Madame, rivière, Monsieur. Deux stations majeures, celles de Didier et de Cafètière, disposent d'une capacité variant entre 18 000 et 35 000 m³ par jour selon la saison. Le second réseau s'étend vers le Sud à partir des prises de rivière Blanche, permettant d'approvisionner un vaste territoire comprenant Le Marin, Rivière-Pilote, Ducos, Rivière-Salée, voire jusqu'aux communes plus éloignées comme Sainte-Luce, Le Vauclin ou encore Trois-Îlets. Les infrastructures de gros diamètre (jusqu'à 500 mm) assurent l'acheminement d'importants volumes vers ces zones en développement. Vers l'est et le nord-atlantique, le réseau principal est relié à celui de Gros-Morne, de Sainte-Marie et de La Trinité grâce à des conduites interconnectées. Cette extension traduit la logique de maillage progressif qui vise à sécuriser l'alimentation des grands pôles urbains et à desservir les zones littorales en expansion.

Les efforts d'investissement pour les infrastructures dans le sud de l'île peuvent être interprétés à l'aune des promesses économiques apportées par le développement du tourisme. La Caraïbe développe son économie touristique à partir des années 1970 ; celle-ci connaît un accroissement de 68 % entre 1959 et 1962 (Cazes, 1968). L'industrie touristique est favorisée aux Antilles françaises par la mise en œuvre localement de plans d'incitation publique pour les investissements dans le secteur touristique (hôtelier notamment). Ces investissements s'accompagnent d'une campagne de communication sur le voyage aux Antilles, qui charrie des images exotiques pour plaire aux voyageurs principalement hexagonaux et nord-américains dans un premier temps. Les plans de développement identifient des territoires à développer pour l'activité touristique : « la baie de Fort-de-France, vers Schœlcher d'une part, et la côte sud, autour de Sainte-Anne et Sainte-Luce, ont été retenues, tandis que le reste de la côte Sud-Est est préservé en vue d'un aménagement futur » (Cazes, 1968 : 228). Les plans proposent des avantages pour l'implantation des activités touristiques, notamment avec des prêts favorables

d'installation et de construction, ainsi que des exonérations fiscales, dans une logique concurrentielle avec les autres îles caribéennes américaines et britanniques.

À l'opposé de cette structure centralisée, cinq petits réseaux locaux se maintiennent dans le Nord de l'île. Ils reposent sur des captages modestes effectués directement dans de petites rivières, et alimentent uniquement les bourgs de montagne et de la côte nord : Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Macouba, Grand'Rivière, Le Morne-Rouge et Fonds-Saint-Denis. Ces systèmes sont indépendants, chacun fonctionnant de manière autonome à partir des ressources disponibles à proximité. Par exemple, Le Morne-Rouge est alimenté par des sources captées sur les flancs de la montagne Pelée, tandis que Fonds-Saint-Denis dépend de captages effectués au Piton Gelé. Dans ces communes de montagne, le relief accidenté complique la mise en place de grands réseaux interconnectés. La dispersion de l'habitat, l'altitude élevée et la faible densité de population expliquent la persistance de ces petites unités. Bien que l'abondance des précipitations assure en général un débit suffisant, ces réseaux présentent une vulnérabilité plus forte du fait de leur isolement qui rend difficile toute mutualisation pour l'entretien et le renouvellement des infrastructures.

À ces réseaux en zone montagneuse s'ajoute le réseau de la côte Caraïbe, qui dessert un ensemble de communes situées entre le Nord et le Centre : Le Prêcheur, Saint-Pierre, Le Carbet, Morne-Vert, Bellefontaine et Case-Pilote. Ce système repose sur deux prises principales : l'une au-dessus du Morne-Vert, sur les flancs occidentaux des Pitons du Carbet (source Morestin), l'autre au niveau du torrent de Rosalie, sur les pentes de la montagne Pelée dominant Saint-Pierre. La concentration de la population (près de 80 %) sur le littoral et dans les bourgs situés le long de l'axe routier reliant Saint-Pierre au Morne-Rouge, ainsi que dans la zone du Morne-Vert, facilite la distribution. Elle y est plus aisée que dans les campagnes de l'Atlantique et du sud, où la population rurale se disperse dans une multitude de hameaux difficiles à raccorder.

Les communes et nouvelles structures intercommunales doivent faire face, déjà dans les années 1970, à des défis importants pour la gestion du service d'eau potable. Les sociétés et syndicats intercommunaux, qui sont à la fois maîtres d'ouvrage et gestionnaires des réseaux, doivent non seulement assurer l'entretien et le développement des infrastructures, mais aussi financer une part importante des investissements nécessaires. Le financement des travaux repose en grande partie sur l'endettement et sur les subventions étatiques. Les collectivités locales et syndicats contractent des emprunts auprès d'organismes de crédit (banques, caisses d'épargne, etc.), tout en bénéficiant d'aides du FIDOM, du ministère de l'Intérieur et d'autres instances. D'après les prévisions du VI^{ème} Plan (1971-1975), près de 80 % des dépenses prévues

devaient provenir de crédits empruntés, soit 32,93 millions de francs sur un total estimé à 41,3 millions. Seuls 13,7 millions étaient attendus des subventions et dotations publiques. Cette forte dépendance vis-à-vis de l'endettement pèse lourdement sur les syndicats, qui doivent rembourser sans relâche des sommes importantes. Elle illustre aussi la sous-estimation initiale des besoins en équipements lors de l'élaboration du Plan, qui avait fixé la barre trop bas (32,9 millions de francs) par rapport aux nécessités réelles de modernisation et d'extension des réseaux. L'adduction d'eau est perçue comme une charge élevée pour les collectivités, qui doivent à la fois compenser les retards accumulés et répondre à une demande en constante augmentation, liée à la croissance démographique et à l'urbanisation. Les efforts doivent porter non seulement sur la création de nouvelles prises d'eau, stations de traitement et canalisations, mais aussi sur la réhabilitation d'installations anciennes et souvent vétustes. C'est le cas, par exemple, des équipements de Fort-de-France, dont les réservoirs et conduites souffrent de fuites et de pertes d'eau significatives.

Au cours du VI^{ème} Plan, des travaux notables ont néanmoins été engagés : construction de la conduite de la Lézarde par le syndicat du Centre et du Sud, extension du réseau du nord-atlantique (nombre d'abonné·es passé de 3 355 en 1971 à 6 566 en 1975), développement du réseau de la côte Caraïbe (station sur la rivière du Morne-Vert). Ces actions ont permis d'accroître le nombre d'abonné·es (de 12 025 en 1971 à 15 157 en 1975 pour le Centre et le Sud), mais elles restent insuffisantes face à l'ampleur des besoins[120]. Malgré ces progrès, la gestion quotidienne des réseaux laisse à désirer. Le manque de moyens techniques et humains conduit à des dysfonctionnements fréquents : relevés de consommation mal effectués, facturation approximative, compteurs souvent absents ou sous-évalués, et gaspillage massif au niveau des bornes-fontaines publiques. Ces pertes sont absorbées par les syndicats, ce qui aggrave leurs difficultés financières.

Cette transition tardive vers le réseau domiciliaire est également soulignée par les acteurs institutionnels :

> Bon petit à petit urbanisation se faisant, l'eau est arrivée dans tous les foyers, mais quand même ce qui est notable en Martinique, c'est qu'il n'y a pas eu un effort au sortir de la 2e Guerre mondiale, un effort d'aller mettre l'eau partout comme ça a été fait par l'État français dans toutes les fermes, et cetera dans le cadre de la reconstruction. Ici les collectivités se sont un peu démerdées et de facto on voit que jusque dans les années 80 tous les foyers n'ont pas d'eau en Martinique. (E15, 22/06/2022)

[120] *Atlas des D.O.M. – La Martinique* (1977), CNRS, Institut Géographique National, Paris, p. 35, consulté aux archives de la Bibliothèque Schœlcher le 28 mars 2023.

Cet ingénieur rappelle que, contrairement à l'Hexagone où l'État a fortement investi dans la reconstruction hydraulique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les collectivités martiniquaises ont dû « se débrouiller » pour financer et mettre en place les réseaux. L'eau courante n'a ainsi atteint la totalité des foyers qu'au tournant des années 1980, marquant un décalage temporel dans la modernisation des infrastructures.

3.3. Transition progressive vers le réseau domiciliaire et transformation des liens à l'eau

Le rythme du raccordement au réseau d'eau potable en Martinique s'est révélé particulièrement contrasté. Loin d'être linéaire ou uniforme, ce processus a entraîné une cohabitation durable entre pratiques traditionnelles d'approvisionnement et premiers usages de l'eau courante. Les récits des personnes âgées rencontrées montrent que, jusque dans les années 1970, de nombreux foyers dépendaient encore des sources, des rivières, des fontaines ou de systèmes de récupération d'eau de pluie. L'arrivée du robinet ne s'est donc pas traduite par une substitution immédiate, mais par une lente transformation des pratiques quotidiennes et des liens sociaux construits autour de l'eau.

Un ancien élu se souvient de ses séjours chez sa grand-mère au Marigot dans les années 1940-1950. Il évoque le chemin vers la source chaque matin, la lessive réalisée à la rivière du Lorrain, et les soirées sans électricité rythmées par les contes :

> Il y avait ma grand-mère maternelle qui habitait au Marigot et je passais, dans les années 40 - début 50. À cette époque-là, on allait à la source le matin pour ramener de l'eau, il n'y avait pas d'électricité. Et le soir, pas de télé évidemment. Et on racontait des contes. Il y avait toujours un parent qui racontait des histoires. On était morts de peur à l'intérieur. C'était ça l'ambiance. Moi j'étais un enfant de la ville, on avait l'eau courante, quand j'allais là, j'avais l'impression d'être dans un autre monde. Finalement je n'étais pas malheureux, j'adorais ça. C'était ça la campagne, j'ai vraiment connu ce truc d'aller à la source. Et puis ma grand-mère allait faire la lessive, elle habitait Dominante, au Marigot, c'est à 4 km du bourg, en hauteur, elle descendait par des sentiers jusqu'à la rivière du Lorrain. Et nous plongeait entre les grosses pierres, on attrapait la bilharzie malheureusement à l'époque. (E01, 10/03/2022)

Ce récit illustre la place centrale de l'eau comme organisatrice de la vie domestique et sociale, mais aussi comme expérience sensible et mémorable de l'enfance. Le contraste qu'il perçoit entre « la ville avec l'eau courante » et « la campagne de la source » montre bien que l'accès au réseau ne relevait pas seulement d'une différence technique : il marquait aussi une frontière culturelle et symbolique entre deux mondes.

Un agriculteur du sud décrit, quant à lui, la diversité des pratiques encore en vigueur dans les années 1970. Par exemple, il évoque l'usage des rivières pour la lessive, des fûts pour récupérer l'eau de pluie, des citernes domestiques, puis progressivement des fontaines publiques :

> Il n'y avait pas d'eau courante. La lessive, ça se faisait à la rivière. Enfin, il y avait tout un toute une vie, justement, autour des rivières. Et puis il y avait des futs où ont récupérait les eaux de pluie, pour la vaisselle tout ça. Et il y avait aussi des citernes dans les maisons. Et puis, un moment donné y avait de l'eau, y avait des fontaines. Voilà, c'est-à-dire on commençait à alimenter, à amener l'eau potable quoi. C'était au début, on amenait l'eau potable, mais ce n'était pas dans toutes les habitations. Donc il y avait des gens qui allaient chercher de l'eau à la Fontaine. Il y avait… les enfants allaient chercher de l'eau avec un seau. Enfin, il y avait plusieurs fontaines. C'était le début… À l'époque il n'y avait pas la télévision, hein. Et Ben pareil, les les jeunes, quand ils allaient chercher devant la Fontaine, ils avaient l'occasion de discuter quoi. Ou alors, c'est quand elles allaient faire la lessive à la rivière. Bon Ben les garçons ils ils allaient plonger dans le bassin salir l'eau pendant qu'elles faisaient la lessive. (*Rires*). (E10, 20/06/2022)

L'eau constituait un faisceau de ressources, chaque type étant associé à un usage spécifique – boire, laver, cuisiner, nettoyer. Ces infrastructures multiples faisaient des espaces aquatiques (rivières, fontaines, bassins) de véritables lieux domestiques et communautaires. La corvée d'eau, loin de se limiter à une contrainte matérielle, était aussi un moment de sociabilité : discussions entre jeunes près de la fontaine, entraide entre femmes lors des lessives, jeux d'enfants dans les bassins.

Avec la généralisation du robinet, cette multiplicité s'est simplifiée. Comme l'exprime Michel Marié (1994 : 387), le passage d'une hydraulique à une autre ne relève pas uniquement d'un changement technique, mais d'une transformation des liens à l'eau :

> Lorsqu'on passe d'un système technique à un autre, ce n'est donc pas seulement de mutation technique qu'il s'agit, mais c'est la nature même du fluide véhiculé que l'on métamorphose. Ainsi passe-t-on de l'eau, bien du ciel, à l'eau devenue marchandise (obtenue individuellement au bout d'un robinet, comme l'électricité par un bouton). Et, ce faisant, c'est la nature même de la société que l'on transforme. (Marié, 1994 : 387)

Cette transformation entraîne une reconfiguration des relations sociales. L'espace domestique se referme sur lui-même, et les interactions communautaires liées à l'approvisionnement disparaissent progressivement. Certaines personnes rencontrées expriment d'ailleurs une nostalgie face à cette évolution. Une élue de la CTM raconte ainsi le passage « de la rivière à la machine à laver » et se souvient de ses voisines qui, dans les années 1970, devaient encore se rendre à la source pour remplir leurs « bomn dlo » (bidons) alors qu'elle disposait

déjà d'un robinet. Elle souligne qu'au-delà du confort apporté, cette transition a entraîné une perte : celle du rapport sensible à l'environnement et de la conscience de l'eau comme bien précieux. L'eau est devenue banale, voire invisible, alors qu'elle représentait autrefois un lien vital et tangible entre individus, familles et milieu naturel.

> Et puis derrière ça, tout ce qui est aussi l'aspect sociétal, comment les choses se sont développées dans le pays, on est passé où les gens allaient à la Fontaine. Et on est passé de la rivière pour aller à la machine à laver... Moi en 1970-1975, j'avais des petites voisines qui n'avaient pas d'eau. Moi quand je me douchais, elles il fallait qu'elles aillent un peu plus loin à la source pour pouvoir prendre de l'eau et ramener pour remplir des bomn dlo. Je pense que c'est ça plus tard qu'on a perdu dans cette évolution du tout à l'égout, du tout sanitaire, et tout. C'est qu'on a perdu cette relation avec l'environnement, à savoir que bon voilà l'eau et Ben c'est un bien précieux que c'est un bien. Voilà, même si c'est un bien commun, mais c'était quelque chose de précieux. On a perdu cette notion-là aujourd'hui. (E08, 25/05/2022)

La mise en place tardive et progressive des réseaux domiciliaires a profondément transformé non seulement les pratiques, mais aussi les liens sociaux et culturels autour de l'eau. La mise en réseau ne peut ainsi pas être appréhendée comme un seul progrès technique, mais aussi comme un changement social influant sur les rapports de voisinage, les rythmes quotidiens et la valeur symbolique de l'eau, passant d'une ressource collective, parfois visible, à un service centralisé matérialisé par des tuyaux enterrés.

Conclusion intermédiaire (3.)

Cette troisième partie a particulièrement mis en évidence des inégalités territoriales en matière d'équipement, liées à des politiques de développement et à des choix d'aménagement du territoire. L'abondance des ressources en eau dans le Nord participe aussi, et paradoxalement, à une organisation intercommunale plus tardive et à la multiplication de petites unités de production et de distribution d'eau potable, contrairement aux communes du sud qui doivent s'organiser collectivement pour transférer l'eau vers leurs territoires d'alimentation.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre retrace la manière dont s'est étendue l'infrastructure en réseau pour l'alimentation en eau potable en Martinique. Celle-ci ne s'est pas développée de la même manière en fonction des zones, mais est dépendante de l'histoire sociale, politique et environnementale de chaque localité. Les villes historiques de la Martinique ont bénéficié d'investissements importants de la Colonie avant la Départementalisation pour leurs infrastructures pour l'eau, ces dernières répondant simultanément aux besoins des populations et stratégiques de l'Administration. L'approche historique montre que, malgré la départementalisation de 1946, le développement des infrastructures est toujours négocié entre les représentants de l'État central, les experts du domaine de l'eau et les autorités locales. La Départementalisation coïncide avec une recomposition des acteurs de l'eau, mais ne relève pas d'une totale rupture avec l'ordre social passé. Les intercommunalités demeurent toujours accompagnées des mêmes ingénieurs (anciens ingénieurs coloniaux), au service d'entreprises dont le siège social est systématiquement basé à Paris.

La mise en réseau est progressive et hétérogène sur l'ensemble du territoire, car dépendante de politiques de développement. À l'époque, celles-ci sont orientées vers l'extérieur : notamment le tourisme et la monoculture de la banane. La prise en compte des politiques de développement a permis de rendre compte des inégalités territoriales en matière d'équipement en eau, réflexion qui pourrait être poursuivie sur d'autres plans de l'aménagement du territoire de l'époque (réseaux routiers, électriques, d'assainissement…).

« *L'eau est arrivée ! L'eau est arrivée !* L'événement de chaque jour, c'était l'eau. Fort-de-France commençait juste d'apprivoiser une eau courante, tuyautée à domicile. On avait plus ou moins abandonné les fontaines publiques, épicentres des émeutes matinales. Cela se produisait encore dans les quartiers des mornes. A l'apparition du négrillon, le centre-ville n'en était plus là. Aux angles des rues, les anciennes fontaines ouvragées coulaient parfois en pleine indifférence. Elles allaient s'assécher, puis disparaître sans que nul ne s'avise d'en garder la mémoire. Le tuyau de la maison pénétrait jusqu'au premier bassin de la cour. De là, il déversait une eau qui n'était courante que durant quelques heures. De bon-matin, cinq heures, elle jaillissait du robinet ouvert, disparaissait à sept heures pour réapparaître de midi à quatorze heures. Pour les affaires du soir, il fallait attendre dix-sept heures et se débrouiller vite car elle tarissait au son des dix-huit heures. Et n'avions plus de ses nouvelles jusqu'au lendemain. Le négrillon connut donc ce temps où l'eau arrivante conservait grand mystère. C'était pour ainsi dire un donné quotidien du Bon-dieu. Chaque enfant rêvait de l'annoncer aux grandes-personnes, qui appliquaient une urgence de stockage en casseroles et bassines. Aucune goutte ne devait manquer aux nécessités de la journée. Il y en avait donc toujours un qui, sorti du lit, se mettait à l'affût près de la fenêtre du couloir, silencieux dans le jour naissant au-dessus de la cour, à surveiller le robinet de cuivre. Le suspense se prolongeait souvent. L'employé municipal n'était pas d'un naturel précis, des fois même, il était en retard. En d'autres heures, pas si rares non, l'eau glougloutait malement sous la sirène de midi, ou pire : n'arrivait pas jusqu'au lendemain. Donc son arrivée demeurait une agréable surprise qu'il fallait annoncer : *L'eau est arrivée ! L'eau est arrivée !* Le découvreur se mettait à tourbillonner dans le couloir comme une toupie mabiale décentrée, ou sans doute comme le colibri-madère frappé par le soleil au mitan de la tête.

L'eau est arrivée ! L'eau est arrivée ! Et tout le monde courait-venir, se bousculait, réglait une vitesse sur l'eau offerte. D'abord les grandes personnes. Man Ninotte, toujours en tête, remplissait son bassin, puis ses bassines, puis ses six ou sept bombes, puis quelques casseroles, puis ses carafes. Les autres mamans faisaient de même. Chacune, derrière, persiflait :

- Eh bien, madame-une-telle, tu ne presses pas ton petit corps ?...
- Oh mon dieu, l'éternité est descendue sur terre et c'est nous qu'elle vient visiter !...
- A-a ! si on prend son petit temps, je vais prendre mon petit temps aussi !...
- Han, toutes les bourriques sont bien pareilles : elles n'avancent pas vraiment !...

En fait, chacun stockat l'eau bien au-delà de ses utilisations du jour : régnait la crainte diffuse que la municipalité ne se ravise et ne l'accorde plus. Après, il restait un rien de minutes que les enfants devaient mettre à profit pour se laver. Et comme on ne pouvait faire la queue, nous entrions tous en débandade frétillante dessous le jet. Les plus grands, gardiens des hygiènes, nous traquaient pour un coup de savon, un décrassage de cou, une position de brosse sur la dent. Puis cela dégénérait en une guerre sans merci, une sorte de fête de l'eau venue de loin, accomplie chaque matin, à l'instar des libellules dont le négrillon savait déjà les codes.

Petit chanté de ma carafe : elle détient l'eau dans l'ombre toujours, et lui diffuse les goûts d'une source ancienne. Elle scelle l'eau et s'en fait complice, elle l'habite et l'eau l'habite, et elles fondent si bien ensemble qu'en pire carême, le cœur est frais.

L'eau est arrivée signifiait pour les enfants : la fête commence. Les grandes personnes, elles, l'abordaient sous l'angle utile, un peu préoccupées. Il fallait mesurer juste sinon on se retrouvait à mendier un peu d'eau à madame-une-telle pour achever quelque lessive, ou pire, à s'en aller puiser dans la réserve d'une autre qui, visiblement, n'en avait pas besoin. Chacun comptait ses bassines et ses bombes, vérifiait son bassin, et surveillait la hauteur de son eau comme campagnard les feuilles de son jardin d'ignames. L'eau est arrivée, ça voulait dire : attention, évalue ta journée et calcule sur chaque déveine possible. Le grand jour de l'eau pour Man Ninotte était le lundi, son jour de lessive. Elle transportait dans la cour les draps et les vêtements de la semaine, une pile démesurée qui lui touchait la taille. Cette tâche s'affrontait en chantant comme elle l'avait appris des lavandières du Lamentin. Mettre à tremper, battre, tordre, javelliser, rebattre, retordre, changer l'eau, y mettre du bleu, savonner, frotter, tordre et battre, une procédure tortueuse que le négrillon suivait les yeux écarquillés, et dont il ne comprenait pas la logique. Et Man Ninotte chantait à tue-tête des chansons de Saint-Pierre, de Tino Rossi, d'Édith Piaf, d'Aznavour, de Luis Mariano, de Guetary, des valses et des tangos. « Marinella », « Au ciel brûlant d'Andalousie », « Un soir de mai » …

Patrick Chamoiseau, *Enfance Créole,* p. 94.

©Desmazes, 2023

CHAPITRE 4

POLITIQUES DE L'EAU OUTRE-MER ET RÉGIMES D'EXCEPTIONNALITÉ

Introduction du chapitre 4

Après avoir documenté le contexte de mise en œuvre de l'infrastructure en réseau dans le chapitre précédent, ce chapitre 4 intitulé « Politiques de l'eau outre-mer et régimes d'exceptionnalité » s'intéresse aux dispositifs institutionnels de gestion de l'eau constitutifs d'une politique de l'eau. Il interroge plus précisément la manière dont s'élabore progressivement une gestion de l'eau « intégrée » en Martinique, dans un contexte post-départementalisation qui porte la promesse d'une égalité de droits dans tous les secteurs économiques et sociaux des nouveaux départements dits d'outre-mer. L'ambition de ce chapitre est de qualifier les régimes d'exceptionnalité des politiques de l'eau outre-mer à partir du cas martiniquais. Cette exceptionnalité est interrogée à l'aune du contexte des années 1960 dans lequel l'Etat français légifère en matière d'eau et devient, à l'échelle internationale, un véritable « modèle de gestion de l'eau » avec l'instauration d'une nouvelle échelle de gestion, le bassin-versant, et celle d'un nouveau dispositif, les Agences de bassin (Bouleau, 2014). Ce chapitre tente de répondre à la question suivante : comment s'élabore la gestion de l'eau dans le contexte martiniquais, au regard du modèle qui est déployé en France hexagonale ? Cette question sous-tend une seconde question : comment se manifestent ces régimes d'exceptionnalité – à travers quels dispositifs, processus et acteurs – et quels effets ont-ils concrètement sur l'accès à l'eau des martiniquais·es ? Pour y répondre, l'analyse s'appuie sur un corpus d'archives, de références bibliographiques et d'entretiens, ces derniers permettant d'incarner les trajectoires historiques de la gestion de l'eau martiniquaise et sa perception actuelle parmi les acteurs de l'eau.

Si la Départementalisation de 1946 porte en elle une promesse d'égalité de droit, nous verrons que cette égalité ne s'applique pas dans le domaine de l'eau, alors même que les territoires d'outre-mer traversent des crises environnementales majeures. Cette « exceptionnalité négative » en matière environnementale caractérise ainsi une recomposition des asymétries héritées de l'ordre colonial, dont il s'agira d'en détailler les spécificités.

L'analyse de la mise en politique de l'eau outre-mer, à partir du cas martiniquais, est appréhendée à partir de deux entrées, structurant les deux parties du chapitre. La première partie d'intéresse à la pollution au chlordécone dans les Antilles françaises, analysée comme une forme de discrimination environnementale mais aussi une variable structurelle du *drinking waterscape* martiniquais. La seconde partie s'intéresse aux régimes d'exceptionnalité qui régissent la mise en œuvre d'instruments pour la gestion de l'eau en outre-mer, ainsi qu'aux négociations politiques qui en découlent.

1. Exceptionnalité comme discrimination environnementale : l'utilisation du chlordécone aux Antilles au prisme de l'eau potable

Dans les discours recueillis auprès des acteurs gestionnaires et institutionnels, l'histoire de l'eau potable et celle de la pollution au chlordécone sont étonnamment décorrélées. Pourtant, les deux histoires possèdent des imbrications qui méritent d'être étudiées. Celles-ci informent les spécificités du traitement différencié dont font l'objet les DROMs antillais du point de vue environnemental. En Martinique, comme en Guadeloupe, le traitement différencié des DROMs dans les politiques de l'eau a des effets importants dans l'histoire de la contamination au chlordécone. En matière d'eau, alors que l'Hexagone se dote d'outils réglementaires pour surveiller la qualité des eaux à partir de la première loi sur l'eau, ceux-ci ne concernent qu'en partie les DROMs et, lorsque leur application est prévue par les textes, celle-ci reste souvent théorique ou partielle.

Dans cette partie, l'objectif n'est ni de retracer l'entièreté de l'histoire de l'utilisation du chlordécone aux Antilles, ni celle de son scandale mais d'interroger la manière dont la gestion de cette pollution – que je propose ici d'aborder par l'eau potable – a été régie par des régimes d'exceptionnalité. Ainsi, une première sous-partie s'intéresse au régime dérogatoire comme clé de compréhension de la discrimination environnementale induite dans l'affaire du chlordécone (1.1.). Ensuite, une deuxième sous-partie fournit une analyse des régimes d'exceptionnalité liés à la surveillance de la qualité des eaux (1.2.). Enfin, une dernière sous-partie interroge la production sociale des seuils pour l'eau potable dans le contexte d'une pollution généralisée (1.3.).

1.1. L'exceptionnalité comme dérogation : repères historiques de l'utilisation du chlordécone aux Antilles

L'histoire de l'utilisation du chlordécone[121] dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique, officiellement en 1972 et 1993, s'inscrit dans la continuité de l'histoire coloniale des Antilles françaises. Les monocultures de banane matérialisent la matrice de la Plantation qui perdure malgré l'Abolition de 1848 et la Départementalisation de 1946 sous des formes

[121] Pour un décryptage de l'histoire de la contamination au chlordécone aux Antilles françaises : le roman graphique intitulé *Tropiques Toxiques : le scandale du chlordécone* de Jessica Oublié (autrice) et Nicola Gobbi (illustrateur), Steinkis, 2022 ; et le documentaire *Décolonisons l'écologie* d'Annabelle Aim, Cannelle Fourdrinier & Jérémy Boucain, disponible en ligne (consulté le 23/09/2025) : DÉCOLONISONS L'ÉCOLOGIE - Reportage au cœur des luttes décoloniales & écologistes.

nouvelles mais des logiques coloniales similaires (économie d'exportation, exploitation de la terre, appropriation foncière par la classe dominante des *Béké*, exploitation de la main-d'œuvre ouvrière). Dans les années 1960, les monocultures de canne, possédées majoritairement par les grands propriétaires *Béké*, sont remplacées en grande partie par les monocultures de banane, grâce au soutien des pouvoirs publics dans une politique de compétitivité mondiale du secteur et à celui de la science avec l'avènement de l'agrochimie qui participe à la « modernisation de l'agriculture française ». La nécessité de supprimer le charançon des monocultures de bananes peut alors être appréhendée non comme un problème à gérer mais davantage comme le symptôme d'un modèle capitaliste et colonial qui induit un rapport extractiviste à l'environnement, humain comme non-humain. Originaire d'Asie et présent en Martinique depuis le XIX^{ème} siècle, cet insecte est identifié progressivement comme un problème pour l'expansion de la monoculture de la banane. La solution chimique succède dans les années 1960 aux solutions biologiques qui prévalent pendant la première moitié du XX^{ème} siècle (Ferdinand, 2024), marquée par l'essor de l'industrie de la chimie mise au service, avec ses scientifiques, d'une politique agricole intensive et productiviste. L'exploitation des monocultures de banane aux Antilles – dont la main-d'œuvre ouvrière souffre de conditions de travail désastreuses – participe alors au maintien de la compétitivité de l'économie française de marché tournée vers l'exportation. Ainsi, l'outre-mer, après les colonies, maintient un rôle stratégique pour maintenir la compétitivité de la France dans l'économie mondialisée.

Le chlordécone, breveté en 1952, apparaît alors comme une solution efficace pour lutter contre l'insecte identifié alors comme un frein à la production bananière. Ce produit est d'abord commercialisé par la société Allied Chemicals aux États-Unis, sous le nom de Kepone[122], jusqu'en 1975. Le constat des effets toxiques du produit sur les ouvriers de l'usine d'Hopewell en Virginie (constat de troubles neurologiques), puis sur les environnements aquatiques à proximité (la rivière James) entraîne son interdiction dans le pays en 1976. En dépit de cette interdiction, et de son classement comme « cancérigène probable » par l'OMS en 1979, la molécule est homologuée une seconde fois en 1981 sous le nom de Curlone, sous pression des planteurs antillais, impactés par les cyclones Allen et David en 1979 et 1980. La société Laguarrigue, présidée à l'époque par le *Béké* martiniquais Yves Hayot, commercialise ensuite le produit fabriqué désormais en France (sud de la France) et au Brésil.

[122] Dans son ouvrage *Poison Powder : The Kepone Disaster in Virginia and Its Legacy* (2023), l'historien Gregory S. Wilson propose de retracer l'histoire du produit d'hier à aujourd'hui, des États-Unis aux Antilles.

La décision de retrait de l'autorisation de vente du Curlone en France intervient le 1er février 1990[123]. La dimension de scandale colonial intervient à ce moment, lorsque, malgré l'interdiction du pesticide en France en 1990 sous conseil de la commission des Toxiques, les planteurs antillais bénéficient d'un délai supplémentaire d'utilisation du chlordécone puis de deux dérogations[124] autorisées par le Ministère de l'Agriculture. Le produit est interdit sur le sol hexagonal mais fait alors l'objet d'un traitement différencié aux Antilles françaises, où sont localisées les plantations de banane. Le chlordécone est donc légalement utilisé en Martinique et en Guadeloupe jusqu'en 1993, lorsqu'il est interdit en France trois années plus tôt, en 1990 : « Ces dérogations à l'arrêt de l'utilisation du chlordécone allant deux fois au-delà de la limite fixée par le droit, alimentent le sentiment d'une citoyenneté de seconde zone » (Ferdinand, 2015 : 175).

1.2. Régimes d'exceptionnalité dans l'application de la réglementation sur l'eau : une surveillance de la qualité de l'eau à géométrie variable

Si le chlordécone est interdit aux Antilles en 1993, ce n'est qu'en 1999 que la reconnaissance institutionnelle de la pollution intervient, à partir des nouvelles mesures réalisées sur les captages d'eau potable. Jusque-là, les analyses de l'eau potable ne dévoilent de présence toxique et cela s'explique par une application différenciée de la réglementation sur la qualité de l'eau en Martinique et en Guadeloupe.

1.2.1. Capacités limitées pour surveiller la qualité de l'eau aux Antilles françaises

Depuis la loi sur l'eau de 1964, les contrôles de l'eau potable reposent sur une surveillance régulière, effectuée par les Directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS, devenue ensuite Agences Régionales de Santé). Ces contrôles doivent garantir la conformité aux normes européennes qui fixent des seuils pour les pesticides (0,1 µg/L par molécule et 0,5 µg/L pour l'ensemble des substances). Dans les années 1980, une série de décrets vise à consolider l'appareil réglementaire pour la surveillance des pesticides dans les

[123] Arrêté du 3 juillet 1990 relatif aux conditions de délivrance et d'emploi, en agriculture, de substances vénéneuses et dangereuses

[124] Les dérogations - la première le 6 mars 1992 et la seconde le 25 février 1993 - sont décidées par le sous-directeur de la protection des végétaux et autorisées par le Ministère de l'Agriculture (Rapport Beaugendre, cité dans Ferdinand, 2015 : 175).

eaux destinées à la consommation humaine. Parmi ces décrets, celui du 3 janvier 1989[125] définit les règles sanitaires applicables aux eaux destinées à la consommation humaine. Il fixe des valeurs limites à ne pas dépasser pour une série de paramètres, en se basant sur les recommandations sanitaires nationales et européennes. Le texte fixe un ensemble d'exigences de qualité, précisant les paramètres physico-chimiques et microbiologiques que l'eau doit respecter. Il interdit la distribution d'une eau susceptible de nuire à la santé publique et impose que les installations de production et de distribution soient conçues de manière à éviter toute contamination. Les responsables de la production et de la distribution d'eau doivent ainsi mettre en place une surveillance régulière de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son traitement et de sa distribution. Les résultats de ces contrôles doivent ensuite être transmis aux autorités sanitaires compétentes. Le décret impose également que toute dégradation de la qualité de l'eau soit rapidement signalée et donne lieu à des mesures correctives immédiates, voire à des restrictions d'usage si nécessaire.

En Martinique, une première surveillance systématique des pesticides dans les eaux de surface n'intervient qu'en 1991. Mais cette surveillance est alors limitée à un faible nombre de substances sélectionnées parmi les quelques 500 molécules homologuées en France à cette époque. Or, comme le souligne le rapport INRA Balland[126] certaines molécules massivement utilisées dans les bananeraies antillaises, telles que le chlordécone, « ne sont pas recherchées » (rapport Balland, 1998 cité dans Torny, 2010 : 62). La situation en Guadeloupe est alors encore plus critique. Le même rapport précise qu'à la fin des années 1990, les pesticides « ne sont pas recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire », sauf en cas de contamination accidentelle ou d'études ponctuelles (*ibid*.). Sur ces deux territoires, l'eau potable est alors considérée conforme par les autorités sanitaires sans que des recherches effectives sur les substances dangereuses utilisées localement n'aient été menées. Cette absence de surveillance régulière introduit une forme de discrimination environnementale du fait que les citoyen·nes antillais·es soient privé·es du même niveau de vigilance sanitaire que les hexagonaux·ales. Face à ce constat, les auteurs du rapport Balland recommandent explicitement une série de mesures correctives : « limiter les sources de pollution, protéger les captages, mieux surveiller les eaux, et en particulier créer une

[125] Décret n°89-3 du 3 janvier 1989 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles qui sera ensuit modifié par les décrets suivants : 90-330 du 10 avril 1990 ; 91-257 du 7 mars 1991 ; 5 avril 1995.

[126] Rapport dit « Balland-Mestre-Fagot », Balland P., Mestre R. et Fagot M. (1988), Rapport sur l'évaluation des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires en Guadeloupe et en Martinique, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement – ministère de l'Agriculture et de la Pêche, affaire n° 1998-0054-01, Paris.

capacité d'analyse locale » (*ibid*.). Ils vont même jusqu'à invoquer le principe de précaution, qualifiant la situation de « grave » et nécessitant une action urgente (*ibid*.).

La capacité restreinte des capacités techniques des laboratoires de Guadeloupe et Martinique explique au moins en partie l'absence de mesure de l'ensemble des molécules homologuées en France (Ferdinand, 2024 : 230) :

> En Martinique, seules 56 à 76 molécules furent recherchées par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Le laboratoire local n'ayant pas la capacité de tester les pesticides, cette tâche fut sous-traitée à l'Institut Pasteur de Lille qui, pour des raisons techniques, ne recherchait pas les molécules fortement utilisées en Martinique, dont le paraquat, le fonofos et l'abamectin. En Guadeloupe, jusqu'en juin 1998, les pesticides n'étaient tout simplement pas recherchés dans les eaux.

Le fait que le laboratoire local ne soit pas dimensionné pour tester les pesticides utilisés sur place illustre à la fois une dépendance technique à l'Hexagone et une inadéquation des outils de surveillance aux réalités locales. De même, les procédures techniques établies depuis l'Hexagone apparaissent inadaptées aux usages phytosanitaires des territoires antillais. Cette situation de défaillance infrastructurelle limite ainsi l'application de la réglementation en matière de surveillance de la qualité des eaux sur ces territoires et instaure une distanciation vis-à-vis de ce qui se produit sur le territoire et la connaissance acquise sur le sujet.

1.2.2. Reconnaissance institutionnelle de la pollution par l'eau

Toutefois, l'absence de prise en charge de la pollution des eaux au chlordécone ne résulte pas seulement d'une absence de moyens ou d'un retard administratif. Elle peut être appréhendée comme le résultat d'un processus de production structurelle de l'ignorance au sujet de la qualité de l'eau (Ferdinand et Jas, 2022), où des informations disponibles sont minimisées, des signaux d'alerte ignorés, et des données rendues inaccessibles à la population. Cette production sociale de l'ignorance, courante dans les affaires de pollution agricole/industrielle (Carson, 1962 ; Gramaglia et Babut, 2014 ; Henry *et al*., 2021), a contribué à entretenir une méconnaissance collective de l'ampleur du problème et à retarder la reconnaissance politique du problème, mais aussi à limiter les capacités d'action citoyennes. En effet, dès la fin des années 1970, deux rapports de l'INRA sont publiés au sujet des risques liés à l'utilisation du chlordécone en Martinique et Guadeloupe. En 1977, l'ingénieur agronome Jacques Snégaroff, de l'INRA, signale dans ses travaux la très forte rémanence de la molécule dans les sols volcaniques des Antilles et la probabilité de son transfert vers les eaux de surface et les nappes

phréatiques[127]. En 1980, le rapport Kermarrec[128] confirme ces observations, insistant sur la persistance du chlordécone et sur ses risques pour l'environnement et la santé humaine. Malgré ces rapports scientifiques, la mise en évidence officielle du chlordécone dans les eaux destinées à la consommation humaine n'intervient qu'une vingtaine d'années plus tard avec la publication d'un nouveau rapport, le rapport Balland-Mestre-Fagot[129] sur les risques de pollution des eaux aux produits phytosanitaires (Ferdinand, 2015 : 172) :

> En dépit de ces alertes clairement formulées à la fin des années 1970, non seulement les services de l'État autorisent l'homologation du Curlone®, mais il faut attendre plus de vingt ans pour que de nouvelles analyses soient faites et que les premières mesures de prévention et de gestion de cette pollution par les pouvoirs publics soient mises en place en 1999.

On voit ainsi la manière dont certaines connaissances scientifiques peinent à s'imposer face à l'industrie agroalimentaire et aux enjeux économiques liés à la production de bananes aux Antilles françaises.

En amont de ces rapports scientifiques, « sombres précurseurs » du scandale (Chateauraynaud *et al.,* 2013), les ouvrièr·es agricoles, qui se mobilisent aussi dans les années 1970-80 contre leurs conditions de travail, revendiquent une réduction de l'usage des pesticides (Ferdinand, 2024). En Martinique, des associations telles que l'ASSAUPAMAR (Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais) menaient dès les années 1980 des campagnes de sensibilisation et d'opposition à l'usage des produits chimiques, soulignant la vulnérabilité particulière des sols et des cours d'eau : « les associations écologistes de Martinique – notamment l'ASSAUPAMAR - dénonçaient l'emploi massif des pesticides et le peu de réalisme des résultats des contrôles sur l'eau potable présentés par la DDASS. Ils accusaient les services de l'État de ne pas dire la vérité sur la contamination de l'eau[130]. » Elles mettent en évidence un traitement différencié de l'application de la réglementation sur l'eau aux Antilles comme forme de discrimination environnementale.

Un ancien agent de la DDASS puis de l'ARS Martinique, arrivé en Martinique en 1995 après une formation d'ingénieur dans l'Hexagone, témoigne d'une conscience citoyenne

[127] Rapport dit « Snégaroff », Snégaroff J. (1977), « Résidus d'insecticides organochlorés dans la région bananière de Guadeloupe », *Phytiatrie-phytopharmacie*, 26, p. 251-268.
[128] Rapport dit « Kermarrec », Kermarrec A. (1980), Niveau actuel de la contamination des chaînes biologiques en Guadeloupe : pesticides et métaux lourds, Petit-Bourg (Guadeloupe), INRA, 149 p.
[129] Rapport Balland-Mestre-Fagot.
[130] Rapport Joly, 2010, p. 37.

relative à l'utilisation des pesticides dès les années 1990 et d'une disqualification de la part de l'agent :

> Alors spécifiquement sur le territoire de la Martinique… Quand je suis arrivé des associations environnementales et surtout une… Elle mettait en cause l'utilisation des pesticides et par voie de conséquence mettait en cause la DDASS qui n'avait pas d'information sur ces pesticides. Alors donc ça c'est quand je suis arrivé, ce que je veux dire. Je suis arrivé janvier 95, j'ai pris mon poste et le chlordécone a été découvert vers 97 par là. Moi, j'ai reçu ces gens-là, ça a été très compliqué. Ça criait très fort. Mais c'est pour moi, c'est pas un problème qu'ils se mettent debout, etc. Mais par contre on ne se comprenait pas parce qu'ils n'avaient aucune culture scientifique. Il me parlait d'hydrocarbure polycyclique, mais il me parlait des mots qu'ils avaient lus, de molécules organiques, de poison en fait, c'est très compliqué et en fait, c'est ces gens-là, ils cherchaient à parler essentiellement du chlordécone, ou Kepone. Et donc on ne s'est pas très bien compris dans un premier temps.
>
> Sur ce, Éric Godard est arrivé. Lui a tout repris à 0. Ce qui était très bien, c'était mon chef. Il a tout repris à 0 avec un plan massif de recherche, etc. Et donc au bout de 15 jours, il a trouvé du chlordécone. Voilà, sachant que cette molécule n'a jamais été utilisée en France, elle n'a pas été interdite en France. Un pesticide c'est comme, enfin, c'est un médicament phytosanitaire, c'est autorisé pour un usage, c'est-à-dire une plante, une dose, un parasite. Il n'y a pas de banane en France, donc ça peut être utilisé et il n'y avait pas d'autres besoins par rapport à ça donc c'est pour ça qu'il n'a jamais été utilisé dans l'Hexagone. Les planteurs avaient trouvé cette molécule, qui était d'ailleurs très très efficace, hein ? Parce que… pourquoi le chlordécone a été utilisé ? C'est qu'on n'en retrouve pas dans la banane, ce qui était à l'époque le critère essentiel, c'était que les produits… ça l'est toujours d'ailleurs… mais c'est que le produit qu'on utilise ne doit pas se retrouver dans ce qui est remis au consommateur. Et la chlordécone étant une molécule qui n'était pas systémique, c'est-à-dire qu'il ne passait pas par la sève et tout ça ne rentrait pas dans la banane. Et c'est pour ça qu'elle est toujours dans le sol. Fin des années 90, milieu des années 90, ça a été une grande révolution, hein ! (E23, 04/07/2022)

Cet extrait d'entretien met en évidence plusieurs éléments. D'une part, il maintient l'absence de connaissance de la pollution à son arrivée à la DDASS dans les années 1990. Ceci malgré la publication à l'époque de plusieurs rapports en attestant et des voix de contestation citoyenne à ce sujet. Dans son discours, il disqualifie les revendications militantes par la formule « on ne se comprenait pas parce qu'ils n'avaient aucune culture scientifique », sous-entendu qu'elles ne possèdent pas de valeur scientifique. Pourtant, juste après, il note l'arrivée d'une nouvelle personne à la direction de son département, Eric Godard, qui entreprend un « plan massif de recherche » et qui, « au bout de quinze jours, a trouvé du chlordécone ». C'est bien à ce moment seulement, lorsque des analyses sont faites par les autorités reconnues, qu'intervient la reconnaissance institutionnelle de la pollution au chlordécone. Puis, lorsqu'il détaille les raisons de l'utilisation du chlordécone, aucune référence n'est faite au contexte de dérogation ministérielle accordée aux planteurs *Békés*. : « Il n'y a pas de banane en France, donc ça peut

être utilisé et il n'y avait pas d'autres besoins par rapport à ça donc c'est pour ça qu'il n'a jamais été utilisé dans l'Hexagone ». Enfin, il semble justifier la logique des planteurs pour l'utilisation de cette molécule « efficace » : « Les planteurs avaient trouvé cette molécule, qui était d'ailleurs très très efficace […] Parce que… pourquoi le chlordécone a été utilisé ? C'est qu'on n'en retrouve pas dans la banane, ce qui était à l'époque le critère essentiel ». Dans son récit, il en vient également à justifier le régime dérogatoire du chlordécone aux Antilles lorsqu'il dit : « Voilà, sachant que cette molécule n'a jamais été utilisée en France, elle n'a pas été interdite en France ». L'absence de contextualisation historique de l'utilisation du chlordécone dans son récit peut surprendre, d'autant plus qu'il intervient dans un contexte particulièrement tendu de fortes mobilisations sociales depuis 2021 et la crainte d'un non-lieu dans le procès chlordécone en cours.

Le témoigne de l'agent de l'ARS manifeste une tension toujours à l'œuvre dans le partage des responsabilités dans l'affaire de la pollution au chlordécone. Cela résonne avec les mots de Raphaël Confiant et Louis Boutrin dans leur ouvrage sur le « scandale chlordécone » (2007 : 171) qui identifient trois niveaux de responsabilité de l'Etat dans cette pollution :

> Durant notre enquête, il nous a semblé que l'État a été défaillant à un triple niveau. D'abord, au niveau du Ministère de l'Agriculture qui délivra les autorisations de mise sur le marché de ces pesticides reconnus comme polluants organiques persistants. Celui des services des douanes qui ont autorisé l'introduction aux Antilles françaises de ces produits illicites. Enfin, et pas des moindres, au niveau de la DSDS (ex DDASS) chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable et des aliments dans les DOM.

D'une part, du côté du ministère de l'Agriculture, qui est critiqué pour avoir délivré les autorisations de mise sur le marché de pesticides, alors même que ceux-ci étaient déjà identifiés comme des polluants organiques persistants. Cette décision est perçue comme une faute grave, puisqu'elle engage directement la responsabilité de l'État dans l'exposition des populations et des milieux à un risque connu. Ensuite, les services des douanes sont mis en cause pour avoir laissé entrer sur le territoire antillais des produits interdits ou non conformes à la réglementation. Enfin, la DSDS (anciennement DDASS), en charge du contrôle sanitaire de l'eau et des aliments dans les départements d'outre-mer, est critiquée pour ne pas avoir assuré une surveillance efficace de la qualité de l'eau potable et des denrées alimentaires, malgré les risques connus liés à l'usage de ces pesticides.

1.2.3. Gérer la pollution des eaux par l'infrastructure

La mise en évidence officielle de la présence du chlordécone intervient donc uniquement à partir de 1999 lorsque la DDASS réalise une campagne de prélèvements dans les captages d'eau potable en Martinique et Guadeloupe. La pollution au chlordécone devient alors un problème public sanitaire puisque les eaux distribuées *via* le réseau d'eau potable sont une source de contamination pour la population. Un « gouvernement de la pollution » se met en place, reposant sur la définition de seuils « acceptables » d'exposition – en l'occurrence 0,1 µg/L pour les EDCH. Ces normes permettent ensuite de déterminer des actions concrètes : interdictions d'usage, fermetures de captages, ou mise en œuvre de techniques de dilution ou de traitement au charbon actif. En Martinique, 7 captages sont reconnus comme contaminés, et des ressources de substitution doivent être mobilisées pour garantir une eau conforme aux normes sanitaires. Les réponses techniques pour gérer la pollution de captages d'eau potable sont variables (Tableau 9), allant de la fermeture définitive de certaines sources (comme la source Gradis, abandonnée dès 1999) à des solutions techniques telles que la recherche de ressources de substitution (forages Démarre, Morne Balai, Grande Savane, Marc Cécile), la dilution, ou encore le traitement par charbon actif (Rivière Capot, Rivière Monsieur).

Sources	Mesures appliquées en 2005	Abandon
Source Gradis	Fermeture définitive	1999
Forage Démare	Recherche de ressource de substitution	Non
Forage Morne Balai	Recherche de ressource de substitution	2018
Forage Grande Savane	Dilution et recherche de ressources de substitution	2009
Forage Marc Cécile	Dilution et recherche de ressources de substitution	2015
Rivière Capot (station Vivé)	Traitement par charbon actif et travaux	Non
Rivière Monsieur	Dilution puis traitement par charbon actif	2011

Tableau 9. Historique des actions menées sur les EDCH contaminées au CLD et des abandons des ressources polluées de Martinique (Sources : Rapport Beaugendre, 2005 & ARS, 2019, Contrôle sanitaire des eaux Focus Pesticides Point d'étape)

Le tableau met aussi en évidence le caractère progressif de la mise en œuvre des actions visant à protéger les populations exposées *via* l'eau du robinet, l'action publique étant fortement tributaire des instruments de mesure disponibles, du niveau d'expertise mobilisé et de la reconnaissance institutionnelle du risque. Certaines ressources, comme les forages Marc Cécile ou Morne Balai, ont ainsi été maintenues pendant plusieurs années avant d'être finalement abandonnées, traduisant une forme de gestion différée de la contamination. D'autres ressources ont fait l'objet de traitements spécifiques afin d'en maintenir l'usage, notamment lorsque celles-ci, comme c'est le cas de la Capot, constituent des ressources stratégiques en termes de volume disponible et sont difficilement remplaçables.

La gestion de la pollution des eaux au chlordécone ne consiste donc pas à se détourner complètement des ressources polluées, mais davantage de répondre à une conformité normative en termes de concentration de chlordécone dans l'eau destinée à la consommation humaine.

1.3. Conserver une eau potable dans un monde toxique : négocier les seuils

Jusqu'à la fin des années 1990, la pollution demeure invisible étant donné que les contrôles routiniers de la qualité de l'eau ne recherchent pas la molécule chlordécone. Ce n'est qu'en 1999, avec l'extension du spectre des molécules suivies par un laboratoire situé sur le sol hexagonal, que le chlordécone est identifié dans certains captages de Martinique, conduisant à des mesures techniques diverses dans l'objectif de mettre aux normes la qualité de l'eau. Dans ce contexte émerge une controverse autour de la définition de la potabilité de l'eau.

Pour les associations locales et une partie de la population, l'expression « eau potable » ne peut se comprendre qu'au prix du « zéro chlordécone », compte tenu de la dangerosité supposée de la molécule, notamment son caractère cancérigène probable. À l'inverse, pour les autorités sanitaires, l'eau traitée et distribuée reste « conforme à la réglementation » dès lors que les concentrations respectent les seuils européens (0,1 µg/L par molécule) : « la réponse des autorités – ces eaux sont 'conformes à la réglementation' – ne peut satisfaire ceux pour qui le chlordécone est, par nature, dangereux ou cancérigène » (Torny, 2010 : 63). Cette controverse relève une tension classique entre deux régimes de savoir : d'un côté, une toxicologie basée sur l'existence de seuils jugés acceptables, et de l'autre, une conception de la toxicité sans seuil, pour laquelle toute présence est déjà dangereuse.

Sur le plan technique, les agences sanitaires introduisent un seuil quantifié. L'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), dans ses avis successifs, considère la limite de 0,1 µg/L de chlordécone dans l'eau de consommation comme la valeur de référence permettant de garantir la potabilité. Cette norme s'inscrit dans un ensemble plus vaste de dispositifs de maîtrise du risque qui se met en place à partir des années 1999 (arrêtés préfectoraux sur les sols, limites maximales de résidus pour les denrées alimentaires). Contrairement aux LMR alimentaires, qui fluctuent entre zéro résidu, 50 puis 20 µg/kg, la norme pour l'eau reste relativement stable. L'établissement des LMR pour les denrées alimentaires sont effectivement interprétées comme une forme de discrimination des populations antillaises. Dans la législation européenne en 2008, on voit l'établissement de deux LMR différenciées pour le chlordécone entre les denrées produites aux Antilles (20 µg/kg) et celles produites en Europe

(10 µg/kg). La normalisation fait à nouveau l'objet d'un régime d'exceptionnalité au détriment de la santé des populations locales.

Mais malgré l'instauration précoce de cette norme pour l'eau potable, elle relève pour une partie de la population d'un « seuil d'empoisonnement légal ». Si l'eau « conforme » contient encore du chlordécone, alors cela peut signifier que l'État ne protège pas pleinement ses citoyen·nes. Cette perception se nourrit du contexte postcolonial, où les normes sont lues comme des instruments de gestion différenciée des vies, entre Hexagone et outre-mer (Torny, 2010 : 68-69). Les études en sciences sociales sur la pollution au chlordécone sur lesquelles se base cette synthèse permettent d'appréhender des définitions en tension de ce qui est présenté comme « tolérable », et donc de ce qui est défini comme « potable ». Ce qui est présenté comme tel sur le plan toxicologique peut en effet être vécu comme intolérable sur le plan social, entraînant des formes de méfiance et des pratiques de différenciation pour faire face à ces craintes (chapitre 6).

Conclusion intermédiaire (1.)

Le contexte social de l'utilisation puis de l'interdiction du chlordécone aux Antilles met en évidence les régimes d'exceptionnalité qui traversent la Martinique et la Guadeloupe en matière de surveillance de la qualité de l'eau. Ces régimes d'exceptionnalité sont marqués par des formes d'exceptionnalité négative lorsque les contrôles sanitaires des eaux ne sont pas réalisés alors même qu'ils sont prévus par la réglementation, ou encore lorsque les infrastructures permettant le contrôle ne sont pas disponibles sur les territoires antillais objets de contamination (Tableau 10). Cette exceptionnalité réglementaire et matérielle, inscrite dans un contexte de soutien à la monoculture bananière et nourrie par une production institutionnelle de l'ignorance, constitue une véritable discrimination environnementale.

Il est important de souligner la spécificité du scandale du chlordécone, qui ne saurait être assimilé à d'autres scandales environnementaux de l'hexagone. Malgré la similarité de certains processus à l'œuvre (influence des lobbies agricoles, production de l'ignorance, discrimination de la parole miliante), le scandale du chlordécone est intrinsèquement lié à l'histoire coloniale et esclavagiste des territoires guadeloupéens et martiniquais. Le traitement différencié des terres et des populations locales fait état d'une « citoyenneté de seconde zone » ou, pour reprendre l'expression de M. Ferdinand, d'une « citoyenneté postcoloniale » (Ferdinand, 2015). Ce dernier détaille plusieurs éléments du scandale qui justifient cette qualification. D'abord, et contrairement au discours de l'agent de la DDASS recueilli, le fait que le chlordécone soit utilisé seulement dans les Antilles françaises n'est pas neutre. Cela témoigne du statut des anciennes colonies dans l'économie française, destinées à l'exportation en dépit de la santé humaine et environnementale de ces territoires. Ensuite, malgré son interdiction nationale officielle en 1990, deux dérogations sont accordées en 1992 et 1993. Elles font suite aux négociations des planteurs *Béké* aux plus hautes sphères du pouvoir, alimentant l'idée d'un droit appliqué de façon différenciée dans les départements d'outre-mer au profit d'une minorité blanche. Il note également l'épisode de 2002, lorsque des patates douces contaminées sont saisies et détruites à Dunkerque alors qu'aucune mesure comparable n'est adoptée localement. Enfin, c'est bien comme « traceur de l'habiter colonial » (Ferdinand, 2024) qu'est appréhendé le scandale du chlordécone dans cette recherche. Plus spécifiquement, et en ce qui concerne les politiques de l'eau, il témoigne précisément de la manière dont ces politiques peuvent faire l'objet de régimes d'exceptionnalité dans leur application en outre-mer au regard de la réglementation nationale.

Si le scandale du chlordécone met en évidence des défaillances des politiques de l'eau induites par un régime d'exceptionnalité, qui affectent la qualité du service d'eau potable, il est

nécessaire d'élargir la réflexion sur les régimes d'exceptionnalité qui régissent plus largement les politiques de l'eau dans l'outre-mer à partir de la première loi sur l'eau de 1964. A cette date, la France se dote d'un nouveau cadre réglementaire et de gestion qui, nous le verrons, ne s'applique pas dans les DROMs. L'échelle du bassin-versant s'impose à ce moment comme une échelle de gestion hydrographique cohérente et relève du mode de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui s'impose peu à peu comme un véritable modèle à l'international. Pourtant, nous verrons à présent que cette nouvelle réglementation sur l'eau, qui s'accompagne d'un ensemble de dispositifs, de normes et d'acteurs nouveaux dotés de financements, n'est pas appliquée en outre-mer qui conserve une gestion sectorielle de l'eau jusqu'aux années 2000.

	En France hexagonale	En Martinique (DROM)
Structures de gestion des eaux	**1964** Création des Agences financières de bassin « Première loi sur l'eau » : *Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution*	**2000** Création des Offices de l'eau « LOOM » : *Loi n°2000-1207 du 13 décembre d'orientation pour l'outre-mer* **2002** Création effective de l'ODE Martinique
Instances de concertation locales de gestion des eaux	**1964** Création des comités de bassin Par la première loi sur l'eau	**1992** Création des comités de bassin en outre-mer Par la deuxième loi sur l'eau : *Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau* **1996** Création effective du comité de bassin en Martinique [2016 - Les comités de bassin deviennent les CEB]
Système de redevances	**1964** Redevances pollution « Première loi sur l'eau » **1966** Redevances pour prélèvements d'eau	**2003** Redevances sur les prélèvements d'eau en outre-mer « Loi Girardin » : *Loi n°2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer* **2006** Redevances sur les pollutions pour les Offices de l'eau « LEMA » : *Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques* **2008** Mise en place effective du système de redevances sur les pollutions domestiques
Suivi des pesticides dans les EDCH	**1989** Suivi dans l'eau des pesticides devenu obligatoire en France[131] *Décret n°89-3 du 3 janvier 1989 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles*	**1989** Absence de recherche des molécules les plus utilisées en Martinique : paraquat, fonofos, abamectin[132]
Document de planification et de gestion des eaux	**1992** « Deuxième loi sur l'eau » SDAGE et SAGE/CLE 1996 Premiers SDAGE	**2002** Premier SDAGE en Martinique 2002-2008

Tableau 10. Chronologie différenciée de la mise en place des politiques de l'eau en France hexagonale et outre-mer (Martinique)

[131] Cité dans Ferdinand, 2025, p. 230.
[132] *Ibid.*

2. Exceptionnalité d'un « modèle français » de gestion de l'eau : trajectoire politique des Offices De l'Eau en outre-mer

Les jalons des politiques de l'eau en outre-mer ne suivent pas les mêmes temporalités que dans l'Hexagone. Les DROMs sont confrontés, dans le domaine environnemental comme dans le domaine social à l'époque des lois sur l'eau (1964 puis 1992), à un régime d'exceptionnalité au regard de l'application de la loi, malgré une départementalisation prononcée en 1946.

La mise en œuvre du modèle « intégré » de gestion des eaux, basé sur le périmètre du bassin-versant comme unité hydrographique cohérente, ne s'est pas faite de manière uniforme et immédiate dans les DROMs. Elle a nécessité un long processus d'adaptation, de négociation et de traduction locale des principes fixés au niveau national, que l'on peut qualifier de processus de territorialisation. Après Stéphane Ghiotti, je comprends ce processus comme « la mise en place d'une organisation et d'une structuration nouvelles et spécifiques, matérielles et/ou idéelles, d'une portion d'espace par un groupe social » (Ghiotti, 2006 : 2). Ainsi la territorialisation de l'eau dans les DROMs suit une temporalité et des jeux d'acteurs spécifiques et différents du cadre national. Elle met en lumière le rôle déterminant des acteurs institutionnels, notamment les élu·es locaux·ales martiniquais·es, dans l'appropriation et la concrétisation de ce modèle de gestion dans des contextes ultramarins marqués par des réalités politiques, environnementales et sociales spécifiques. Le cas de la Martinique est particulièrement révélateur de cette progression. Il permet d'éclairer les mécanismes de territorialisation de la politique de l'eau, à travers les jeux d'acteurs, les stratégies déployées pour faire exister un modèle cohérent à l'échelle locale, ainsi que les circulations d'idées et de dispositifs entre Hexagone et DROMs. Les entretiens menés auprès d'élu·es martiniquais·es ayant pris part à cette phase de mise en cohérence mettent en évidence plusieurs étapes structurantes dans la construction d'une gouvernance territorialisée de l'eau, marquée par des rapports de force, des alliances et des appropriations différenciées des instruments de gestion intégrée.

2.1. Les prémisses avec la création des comités de bassin en outre-mer

Les Comités de bassin sont créés par la première loi sur l'eau de 1964. Toutefois, leur instauration dans les territoires d'outre-mer n'intervient qu'avec la seconde loi sur l'eau de

1992[133], dont le décret d'application date de 1995[134]. Cette évolution législative s'inscrit dans le contexte plus large de la décentralisation, qui favorise une plus grande autonomie des DROMs. Ces collectivités sont, en effet, davantage concernées par les effets de la décentralisation que leurs homologues de l'Hexagone (Daniel et David, 2021).

À l'échelle nationale, la deuxième loi sur l'eau de 1992, portée par le Premier ministre Michel Rocard, avec Brice Lalonde au ministère de l'Environnement, relance la politique de gestion de l'eau. Elle consolide le système existant fondé sur les Agences de l'eau, assimilables à des « mutuelles » de bassin. Elle reconnaît l'eau comme un bien commun (« L'eau, patrimoine commun de la Nation »), affirmant que sa protection et sa gestion relèvent d'un intérêt général, tout en visant la conciliation de sa préservation et de ses usages. Cette réforme introduit également les outils de planification SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) et SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), tout en réévaluant les redevances (Barraqué et Laigneau, 2017). Les SAGE correspondent à une échelle de gestion plus locale, celle des sous-bassins hydrographiques, et sont élaborés de manière concertée par des CLE (Commissions Locales de l'eau) composées de représentant·es de l'Etat, des collectivités locales et des usagèr·es. La gestion de l'eau n'est pas déclinée à cette échelle dans les DROMs.

Les Comités de bassin sont créés, et non les CLE. Leur rôle est strictement consultatif, sans pouvoir décisionnel ni fonction de programmation financière indépendante, contrairement à leurs homologues métropolitains qui pilotent avec les agences de l'eau des politiques concrètes et financées. Ils reprennent la logique tripartite des comités hexagonaux (État, collectivités, usager·es), mais leur structure est moins développée et souvent plus dépendante des services de l'État. Cela permet toutefois à ces derniers d'adhérer, dès 1997, au Réseau International des Organismes de Bassin, fondé, lui, en 1994.

Ce modèle de gouvernance à deux vitesses entre la France hexagonale et DROMs est promu à l'échelle internationale à travers la mise en œuvre de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), inspirée de la loi de 1964, avant même son instauration dans les territoires ultramarins français. Un ancien élu martiniquais, engagé pour les processus de décentralisation et d'autonomie des DROMs, dénonce l'absurdité du modèle français sans l'outre-mer :

[133] Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.
[134] Décret n°95-632 du 6 mai 1995 relatif aux comités de bassin créés par l'article 44 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

> J'ai été parlementaire pendant 21 ans. 21 ans à expliquer qu'on ne pouvait pas, je reconnais ça comme un leitmotiv, on ne pouvait pas faire rentrer de force les réalités dans des concepts, mais qu'on devait adapter les concepts aux réalités. Ça paraît banal. Un jour j'ai même sorti au Sénat : « il faut qu'un jour vous arriviez à comprendre que la Martinique n'est pas un bout de la Bretagne qui a dérivé sur l'océan. » On est dans une zone géographique… l'histoire nous a inscrit dans la France et dans l'Europe, mais la géographie nous fixe, nous place dans une zone qui est la zone Caraïbe. Et je dis souvent que toute notre difficulté c'est de marier notre histoire et notre géographie. Arriver à concilier notre histoire et notre géographie. A la fois nous avons une histoire qui nous implique dans l'histoire de France et de l'Europe et notre géographie fait que nous sommes là où nous sommes. Alors tout ça paraît évident, mais en réalité, à chaque fois c'est un combat. On peut se demander comment sur une histoire de bassin, on a pu considérer qu'il fallait nous rattacher à un système de l'hexagone. (E01, 10/03/2022)

Il insiste sur la nécessité d'adapter les cadres nationaux (concepts, institutions, normes) aux spécificités locales plutôt que l'inverse. Cette idée résonne particulièrement avec la mise en place tardive des Comités de bassin en outre-mer (après 1992), qui ont été pensés initialement pour l'Hexagone.

Le discours de l'élu martiniquais met en lumière une forte dimension politique, en articulant une critique du centralisme français et une revendication pour une véritable reconnaissance des spécificités ultramarines. À travers ses propos, il dénonce l'imposition uniforme des politiques publiques conçues pour l'Hexagone, illustrée ici par la gestion de l'eau, sans adaptation aux réalités locales des territoires d'outre-mer. En opposant « jacobins » et « girondins », il souligne l'évolution apparente du discours politique national vers davantage de décentralisation, tout en rappelant que, dans les faits, cette autonomie reste partielle et souvent symbolique. Sa formule « la Martinique n'est pas un bout de la Bretagne qui a dérivé sur l'océan » revêt une portée politique forte car elle conteste l'assimilation institutionnelle qui ignore les particularités géographiques, écologiques et culturelles des DROMs. La question de la gestion de l'eau devient ainsi le révélateur d'un enjeu plus large : celui de l'autonomie politique, de la reconnaissance de la pluralité territoriale au sein de la République, et de la capacité à articuler histoire coloniale, appartenance nationale et ancrage régional. Il poursuit l'échange en notant la place des élu·es locaux·les martiniquais·es dans l'adaptation des politiques de l'eau sur le territoire, faisant de l'incarnation locale un facteur important de la territorialisation des politiques de l'eau en outre-mer :

> Toute l'histoire politique de nos départements d'outre-mer, on le voit, dans les candidats à l'élection présidentielle, tout le monde est pour le plus d'adaptation possible, le plus de décentralisation possible, bon. Même ceux qui étaient les pires jacobins se sont convertis, sont girondins maintenant. Et moi j'ai passé….

> Ça a été Madeleine De Grandmaison, vous avez dû entendre parler, elle était très sensible aux problèmes de l'environnement. (E01, 10/03/2022)

Originaire de la commune rurale du Morne-Rouge puis enseignante en sciences naturelles, Madeleine de Grandmaison est une élue martiniquaise engagée dans la vie politique locale, notamment aux côtés d'Aimé Césaire au sein du Conseil régional (élue de 1983 à 2010). Elle s'investit particulièrement dans les politiques environnementales et la gestion de l'eau. Elle préside le premier Comité de bassin de la Martinique de 1996 à 2010, jouant un rôle clé dans la structuration locale de cette instance. Chargé par le Préfet, une des premières actions du comité de bassin de Martinique est la mise en place d'un plan d'action pesticides en 1999 qui sera mis en œuvre par le Groupe Régional PHYtosanitaire (GREPHY) placé sous la présidence du Préfet de Région[135]. À l'échelle internationale, elle marque également les esprits en devenant, de 2004 à 2007, la première femme noire à présider le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), un espace jusqu'alors largement dominé par des figures masculines.

Ce n'est donc qu'avec l'article 44 de la loi du 3 janvier 1992 que les DROMs sont officiellement reconnus comme des bassins hydrographiques, justifiant ainsi la création de Comités de bassin spécifiques. Toutefois, la loi de 1964 n'est toujours pas intégralement transposée puisqu'elle ne prévoit pas la création des Agences de l'eau comme c'est le cas en Hexagone. Le régime d'exceptionnalité, malgré ce premier ajustement de la loi, est maintenu. Ce régime est aussi l'objet de négociation de la part des élu·es locaux·ales qui revendiquent conjointement égalité de droit et autonomie.

2.2. La création des Offices de l'eau : négocier des capacités nouvelles d'action

Le contexte de création des Offices de l'eau, fortement lié à l'engagement politique pour l'autonomie dans les DROMs à l'époque, met en évidence la dimension très politique de ces nouvelles structures de gestion intégrée des eaux en outre-mer. Ce contexte met en évidence d'une part l'importance des liens de proximité politique entre échelles nationales et locales dans l'élaboration des politiques autonomistes qui mènent à la création des Offices (2.2.1.). Aussi, plus localement, il s'agit de comprendre l'évolution des compétences de l'ODE Martinique et de son rôle parmi les acteurs de l'eau sur le territoire (2.2.2.). Raconter le récit, à travers des personnalités politiques qui ont participé à cette histoire, permet d'incarner les évolutions réglementaires et de les inscrire dans des contextes politiques particuliers. Cela permet

[135] France Antilles, 29 décembre 2006, Dossier « 1996-2006. Le Comité de bassin de la Martinique. Dix années d'actions pour une gestion équilibrée de l'eau » (archives privées).

d'appréhender la réglementation sur l'eau aussi comme un objet de co-construction, et donc de négociation et de rapports de force permanents entre échelles et acteurs.

2.2.1. Le contexte politique favorable à une politique autonomiste

Le contexte de la décentralisation, initiée dans les années 1980 avec les lois Deferre, ainsi que la proximité entre les responsables politiques à l'Élysée et certains députés ultramarins favorise le dialogue pour plus d'autonomie des DROMs. Il favorise la montée des idées autonomistes, alors prégnantes dans les outre-mer, qui commencent à questionner la notion d'identité (ou assimilation) législative de l'article 73 de la Constitution.

Dans ce contexte, en 1999, le Premier ministre Lionel Jospin propose à deux députés ultramarins, Claude Lise (martiniquais) et Michel Tamaya (réunionnais), de participer à la mission Lise-Tamaya, dont l'objectif est de faire un état des lieux de la situation des quatre DROMs. Il s'agit d'examiner les possibilités d'adaptation institutionnelle pour ces départements, et explorer les limites de la décentralisation avant la réforme constitutionnelle de 2003. Cette mission donnera lieu à un rapport, portant couramment le même nom de rapport Lise-Tamaya ou « Les Départements d'outre-mer aujourd'hui : la voie de la responsabilité : rapport au Premier ministre ». Il sera aux prémices de la LOOM de 2000 et ainsi particulièrement important dans le secteur de l'eau car à la base de la création des Offices de l'eau en outre-mer. Sa rédaction s'inscrit dans un rapport de proximité entre ces personnalités politiques qui favorise les évolutions statutaires et *in fine* réglementaires en matière d'eau. Claude Lise témoigne du contexte politique de la rédaction du rapport :

> En 1999, il se trouve que c'est l'année où le Premier ministre Jospin m'a proposé de participer avec un autre parlementaire qui était le député Tamaya à une mission, il nous a confié à tous les deux une mission, qu'on a appelé Lise-Tamaya, c'était une mission pour faire un point sur la situation des 4 départements d'outre-mer, à l'époque il n'y avait pas Mayotte. De voir notamment tout ce que l'on pouvait faire sur le plan institutionnel, telles qu'étaient les institutions à ce moment-là, 1999, pour aller le plus loin possible dans l'adaptation aux réalités de ces départements-là. Jusqu'où pousser la décentralisation dans le cadre de la Constitution avant la réforme constitutionnelle de 2003, on est d'accord. Lorsqu'on m'a proposé ça, j'ai hésité, parce que je suis un autonomiste, d'ailleurs à l'époque j'étais au PPM de Césaire, où j'ai passé 28 années de ma vie. Donc, évidemment, j'étais très ami avec Jospin, je lui ai dit : à une condition, c'est que je puisse aller plus loin que l'article 73. (E01, 10/03/2022)

L'ambition de ce rapport est de proposer une progression vers une plus grande responsabilité des DROMs dans le cadre de la décentralisation. Les négociations visent à aller au-delà de l'interprétation de l'article 73 de la Constitution telle qu'elle est entendue par le

Conseil constitutionnel de l'époque. Ce dernier penche fortement en faveur de l'égalité législative. Pour mieux comprendre, il est important de noter que l'article 73 de la Constitution définit le statut des DROMs. A l'époque, le Conseil constitutionnel interprète cet article de manière à favoriser une égalité législative stricte entre les départements hexagonaux et ceux d'outre-mer. Cependant, les auteurs de ce rapport souhaitent explorer les possibilités d'adaptation et d'autonomie, allant ainsi au-delà de cette interprétation. Voici les motivations avancées par le co-auteur martiniquais du rapport :

> Parce que je sais que de toute façon ça ne nous mènera pas très loin parce que l'article 73 de la Constitution, tel qu'interprété par le Conseil constitutionnel depuis que de Gaulle avait créé l'article 73 en 1958, c'était une interprétation très restrictive. Dès qu'on essayait d'avoir une adaptation allant trop loin, on nous disait que ce n'était pas possible « vous sortez du cadre départemental ». Autrement dit, l'article 73, on relève de l'identité législative avec des possibilités d'adaptation assez limitées. Tout ça pour vous dire qu'on a toujours été dans cette difficulté, donc j'ai dit : moi je ne veux pas être le rapporteur de quelque chose qui va sembler dire : « voilà le peut qu'on peut faire et qui ne sera pas censuré par le Conseil constitutionnel ». Je veux bien le faire, puisqu'il y a certainement des petits espaces de responsabilité qu'on peut gagner, mais que je puisse, dans ce cadre de cette mission, proposer comment sortir du cadre. C'était pas évident. Le directeur de cabinet du Ministre des Outre-mer de l'époque, le ministre c'était Queyranne, le directeur de cabinet était d'ailleurs guadeloupéen, énarque, mais très énarque et je l'appelais le jacobin noir (rires). Très jacobin donc évidemment on a eu des discussions assez vives là-dessus. Il disait : non, il ne faut pas sortir du cadre défini… Et moi : c'est à prendre ou à laisser. Jospin a arbitré et c'est comme ça que dans ce rapport Lise-Tamaya j'ai pu proposer un certain nombre d'avancées dans la Constitution telle qu'elle était. (E01, 10/03/2022)

Dans cet extrait de notre entretien, l'élu et député retrace la manière dont il a activé ses relations issues de son ancrage politique en Martinique et dans certaines arènes nationales acquises au fil de sa carrière pour influencer sur les prises de décision en matière de compétence des collectivités entre outre-mer, et ainsi pour faire valoir sa vision autonomiste de la gestion des outre-mer. Sa proximité politique avec Lionel Jospin joue à ce titre un rôle important dans la conciliation des intérêts ultramarins pour l'autonomie et nationaux, malgré le jacobinisme de nombres de personnels politiques, et notamment celui du directeur de cabinet du ministre des outre-mer.

Sur le sujet de l'eau, le rapport propose « Un nouvel instrument dans les domaines de l'eau et de l'assainissement » à partir du constat d'une gestion insuffisamment structurée face à des défis importants : « le constat général fait aujourd'hui est inquiétant tant en termes

quantitatifs que qualitatifs[136] ». Le rapport fait état d'une concertation entre le ministère de l'Environnement et le Secrétariat de l'outre-mer de l'époque pour la création d'une structure en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les départements d'outre-mer « équivalente à celle des agences de bassin existant en métropole[137] ». Plusieurs domaines de compétence de cette structure sont cités : l'amélioration de la connaissance, l'encadrement des usages, l'assistance technique, la sensibilisation, la participation à la programmation et au financement des travaux. Cette structure tirerait ses financements d'une part de la future TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de subventions étatiques. Toutefois, le rapport insiste sur la nécessité d'une concertation locale et d'une information préalable des populations, conditions jugées indispensables à la légitimité et à l'efficacité du dispositif, renforçant ainsi la gestion concertée initiée avec la loi de 1992 et la création des Comités de bassin. Sur le plan institutionnel, les auteurs recommandent de donner à cette entité un statut d'établissement public local, rattaché aux départements et non à l'État, afin de renforcer l'ancrage territorial et d'éviter tout chevauchement avec les compétences des collectivités locales. Le rapport alerte sur la nécessité de définir clairement les missions pour ne pas empiéter sur les responsabilités locales, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage. Le rapport souligne aussi l'importance d'adapter cette structure aux spécificités de chaque territoire ultramarin. La Guyane est citée à titre d'exemple, où les besoins exprimés lors de la concertation incluent parfois le traitement des déchets et la gestion d'installations de production d'énergie renouvelable. Cela implique une approche différenciée, flexible et territorialisée de la réforme.

2.2.2. Offices de l'eau : une extension progressive des capacités d'action

Le rapport Lise-Tamaya aboutit à la rédaction de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 qui marque une étape déterminante dans la structuration des politiques de gestion de l'eau dans les DROMs avec la création des Offices de l'eau, nouveaux établissements publics territoriaux. La Martinique joue un rôle central dans l'élaboration du rapport préalable à cette loi, témoignant de l'implication de ses élu·es dans la gouvernance de l'eau dès les premières réflexions. Bien que la LOOM prévoie leur création dès 2000, la mise en place effective des Offices varie selon les territoires et s'échelonne entre 2002 et 2006, avec la Martinique en 2002, la Réunion en 2003, la Guyane en 2005 et la Guadeloupe en 2006.

[136] Lise, C. et Tamaya, M. 1999, Les départements d'outre-mer aujourd'hui : la voie de la responsabilité », Rapport adressé à Monsieur de Premier Ministre, dit « Lise-Tamaya », p. 111.
[137] *Ibid.*

2.2.2.1. Positionnement stratégique de la Martinique

La composition du Conseil d'Administration est fortement marquée par des considérations politiques, étroitement liées au contexte de création des Offices. En effet, la LOOM prévoit de désigner le/la Président·e de l'Assemblée du Conseil général (Département) comme nouveau·elle Président·e de l'ODE. Cette disposition n'étant pas prévue par la loi relève d'une décision très politique. Claude Lise, co-auteur du rapport et fortement impliqué dans la nouvelle instance de gestion de l'eau de Martinique, explique ses motivations pour reprendre la Présidence de l'ODE :

> Donc là, la création des Offices de l'eau diffère de ce qui existait en France puisque présidées par le Président du Conseil général. Comme par hasard (rires), on a choisi le président du Conseil général évidemment. C'est vrai aussi, pas parce que c'était moi mais parce que le Conseil général s'occupait plus de l'eau que les régions. Donc tout naturellement... Encore plus en Martinique, puisqu'on avait une usine, un barrage d'eau, on faisait de l'irrigation, etc, etc. Même les autres départements avaient plus d'éléments dans ce domaine-là, plus que les régions. Donc j'ai proposé les Offices de l'eau. […] Enfin, il y a eu tout un pan de choses sans toucher à la Constitution, vous voyez. (E01, 10/03/2022)

Les motivations avancées s'expliquent principalement par le rôle historique du Conseil Général dans la gestion de l'eau en Martinique, avec la propriété de plusieurs infrastructures stratégiques comme l'usine de production d'eau potable de Vivé et le barrage de la Manzo pour l'irrigation. Ce choix relève d'une stratégie politique visant à renforcer le rôle du Conseil Général en matière d'eau. En 2011, à la suite de la fusion entre le Conseil Général et le Conseil Régional en une structure unique, la Collectivité territoriale de Martinique (CTM)[138], le/la Président·e de l'ODE correspond au statut de Président·e de l'Assemblée de la CTM. Cette décision renvoie à un arrangement négocié, du fait d'une absence de prévision de cette situation par la loi, spécifique à la Martinique. Claude Lise raconte que cet arrangement résulte d'une incarnation plus forte de sa part pour le sujet de l'eau que son adversaire politique Alfred Marie-Jeanne, à l'époque Président du Conseil exécutif de la CTM :

> Le problème s'est posé de savoir si c'était le Président de l'exécutif ou de l'Assemblée qui devait présider l'ODE. En fait, personne ne savait puisque la loi n'avait pas prévu. C'est une décision qui a été prise au niveau du gouvernement, c'est une disposition normative, il n'y a pas eu de loi, ça a été un arrêté, enfin bon. On a considéré que… en réalité c'était très politique. On a bien compris que Marie-Jeanne ne s'intéressait pas du tout à ça et que moi j'avais une expérience qu'il fallait mieux que je reprenne ça ici. Le problème ne se posait pas pour les autres DOM puisque Guadeloupe et Réunion, et en Guyane il y a

[138] Loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

> qu'un président puisqu'il n'y a pas ce système de séparation des pouvoirs. Le président de la CTG est devenu président de l'ODE. (E01, 10/03/2022)

Mais cette décision entraîne aussi des tensions entre la CTM et l'ODE : « C'était très bien, les gens de l'ODE étaient très contents et Marie-Jeanne, ça lui a permis de dire que ça ne le concernait pas. Ce qui fait que depuis 2016, l'ODE n'a pas reçu le moindre centime de la CTM ». Ces arrangements mettent en évidence le caractère très politique de l'ODE, qui dépend fortement de l'organisation politique locale, tant dans la composition de sa présidence que dans les subventions qui lui sont accordées, comme en atteste la suite du témoigne :

> Je ne sais pas ce que va faire Monsieur Letchimy puisque le Président de l'Assemblée est son ami, je pense que les choses vont s'arranger. Mais là, on avait l'impression que l'ODE… le plus amusant de l'histoire versait des subventions à la CTM. L'ODE qui a un budget autour de 12 millions. Pourquoi nous avons subventionné la CTM. Et puis pour sauver l'usine de Vivé par exemple. Mais oui parce qu'il y a trois ans de ça, on a failli ne plus avoir du tout de traitement à Vivé parce que les filtres, avec le temps, doivent être changés, et il n'y avait pas d'argent pour changer les filtres, le maître d'ouvrage c'était la CTM. Alors j'ai fait voter. Ça a dû faire plus de 200 000 euros, on a pu permettre comme ça à la CTM. On a voté aussi des subventions pour changer tout le dispositif électrique qui avait des défaillances qui expliquaient d'ailleurs des baisses de production alors même qu'on avait déjà des problèmes de carême. C'est allé dans ce sens-là, c'était l'ODE qui faisait face. (E01, 10/03/2022)

Avec une présidence généralement assurée par un·e élu·e local·e, un conseil d'administration composé d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire, et des agent·es de la fonction publique territoriale, les Offices de l'eau constituent pleinement des établissements de l'administration locale. Cependant, leur capacité d'action reste hétérogène d'un DROM à l'autre, notamment en ce qui concerne les ressources humaines mobilisées. En 2018, l'Office de l'eau de la Réunion compte 41 agent·es, celui de la Martinique 33, tandis que la Guadeloupe et la Guyane disposent respectivement de 17 et 15 agent·es, illustrant ainsi des moyens inégalement répartis selon les contextes locaux et les priorités politiques régionales[139].

2.2.2.2. Extension progressive des capacités d'action

Lors de la LOOM, les ressources des Offices de l'eau sont très limitées par rapport aux Agences de l'eau qui perçoivent les redevances pollution, prévues dans la loi du 16 décembre 1964, et les redevances pour prélèvements d'eau explicitées par l'article 18 du décret n°66-700 du 14 septembre 1966 (Goliard, 2008 : 359). La LOOM ne prévoit pas ces deux types de redevances pour les Offices. En outre-mer, il existe deux types de fonds : le FIDOM et le

[139] Rapport CGEDD n°013386-01, « Les offices de l'eau d'outre-mer : évaluation du dispositif, des résultats acquis et pistes d'évolution » 2022, 27 p.

FNDAE (Fonds national pour le développement des adductions d'eau) qui a duré de 1954 à 2005 et qui n'était pas établie à la Réunion (*ibid*.).

La loi de 2003 modifie le Code de l'environnement (articles L.213-13 à L.213-20) obligeant certaines entités à déclarer leurs prélèvements d'eau. Celles-ci incluent les collectivités locales, les groupements de collectivités, les établissements publics, les services de production et de distribution d'eau, les agriculteurs, les industriels et toute personne qui prélève de l'eau dans le milieu et qui pourrait être soumise à une redevance pour ce prélèvement. Ces personnes morales doivent désormais fournir à l'ODE les informations nécessaires pour calculer cette redevance avant le 1er avril de l'année qui suit celle pour laquelle la redevance est due. Ce système de redevances n'inclue donc pas encore, en 2003, les redevances sur les pollutions. C'est avec la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 qu'est instauré le système des redevances complet (prélèvements et pollutions) dans les DROMs, désormais perçues par les offices de l'eau[140]. Jusqu'à la LEMA, les ressources des offices sont limitées aux « redevances de prélèvements ». La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 étend et précise le cadre des redevances que les offices de l'eau peuvent percevoir : elle introduit de nouvelles redevances, telles que celles pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique. En résumé, c'est la loi de programme pour l'outre-mer de 2003 qui a initialement établi les redevances aux offices de l'eau, et la loi sur l'eau de 2006 a ensuite élargi et précisé ce dispositif.

La loi 2006, en plus des redevances, elle établit le PPI (Programme pluriannuel d'intervention) détaillant les actions directrices et les priorités de l'ODE sur plusieurs années. Les redevances des Offices sont issues d'une proposition du Comité de bassin dans le cadre du Plan pluriannuel d'Intervention. « La redevance est calculée en appliquant au volume d'eau prélevé des taux qui tiennent compte de l'usage de l'eau prélevée. Ces taux sont fixés par délibération du conseil d'administration, de l'Office après avis conforme du Comité de bassin, et sont encadrés selon les types de prélèvements » (*ibid*. : 359). La loi sur l'eau 2006 représente

[140] Article L213-14 du Code de l'environnement.
I. - Dans le cas où le comité de l'eau et de la biodiversité confie à l'office de l'eau, en application des dispositions du c du I de l'article L. 213-13, la programmation et le financement d'actions et de travaux, l'office de l'eau arrête un programme pluriannuel d'intervention déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre.
II. - Sur proposition du comité de l'eau et de la biodiversité et dans le cadre du programme pluriannuel ci-dessus mentionné, l'office établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, pour pollution de l'eau, sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, pour pollutions diffuses, pour stockage d'eau en période d'étiage et pour protection du milieu aquatique.

la dernière étape de la mise à niveau du modèle de gestion intégré de l'eau, en vigueur entre 1964 et 1992 en France hexagonale.

A mesure que le cadre réglementaire évolue, ce sont les capacités d'action et la place de l'ODE qui prend une forme et une importance différente au fil du temps. A ses début, l'ODE possède des moyens financiers et donc des capacités d'action limitées. Son rôle est très dépendant du Conseil général et la structure est davantage orientée autour des questions de sensibilisation, d'après un de ses ingénieur arrivé en 2006 dans la structure :

> Le rôle de l'Office de l'eau a beaucoup évolué. En fait, sur 2 plans. Déjà, sur les missions, même si à notre création les missions étaient les mêmes que celles qui sont aujourd'hui. L'ODE n'ayant pas réellement de moyens lors de sa création, elle a été une émanation du Conseil général puisque le président de l'ODE était le président du Conseil général à l'époque. N'ayant pas vraiment de moyens pour faire à la fois de l'appui en ingénierie, de la formation ou même du financement, on a fait de la sensibilisation. Une des premières personnes a être recrutée à l'Office de l'eau a été une animatrice et on a fait beaucoup de sensibilisation sur les gestes, etc. On a fait également quelques études. (E15, 22/06/2022)

Les orientations de l'ODE ont été aussi construites à partir des spécialités des agent·es embauché·es à l'époque et, ainsi, s'est rapidement affirmé comme un acteur caribéen :

> Il se trouve que la personne que j'ai remplacé la directrice adjointe d'avant était très… Elle avait fait tout une thèse sur la la coopération dans le domaine de l'eau dans la Caraïbe. Donc on a enclenché aussi très rapidement, à partir de 2003-2004, des actions de coopération en se positionnant parmi les acteurs de l'eau. Donc on est membre fondateur du partenariat français pour l'eau par exemple, qui a émergé à cette époque. On était dans les réseaux caribéens de l'eau qu'on a un petit peu après délaissé, maintenant on revient de dessus. On a participé au Forum mondial de l'eau au réseau des organismes de bassin de Riob.Il y a même eu un congrès mondial de RIOB en Martinique avec la déclaration de 3 Ilets. Voilà donc ça, c'était avant que je sois là, mais donc notre activité était très portée là-dessus.

Mais, toujours selon cet ingénieur, l'Office était régulièrement confondue avec une association pour la protection de la nature, du fait de son action de sensibilisation longtemps au cœur de son action : « l'action de de sensibilisation, elle était très importante, mais elle nous a donné cette image d'un Office de l'eau qui est une sorte d'association qui fait de la sensibilisation sur les petits poissons et l'eau ».

Depuis la LEMA, l'ODE a redéfini son rôle en élargissant ses missions et en affirmant sa place au sein du réseau d'acteurs de la gestion de l'eau. C'est à partir de cette date que l'ODE se dote du système de redevances qui participe à son intégration parmi les acteurs stratégiques

autour des services d'eau potable, en tant que financeur des infrastructures et appui technique aux collectivités :

> Mais l'ODE s'est transformée en prenant sa place beaucoup plus fortement sur la Directive-cadre sur l'eau avec petit à petit, une montée en puissance et en responsabilité sur le suivi des milieux qui était opéré par la DEAL. On l'a structuré, et on l'a repris. Donc par étape : en 2007, le suivi des cours d'eau, 2009, le suivi des milieux marins, et cetera. Et puis, aussi les capacités de financement puisqu'on a commencé à lever des redevances, donc avec des programmes d'aide de plus en plus ambitieux. À côté de ça la mise en place d'études en appui technique, de formation de groupes de travail. Un des premiers qu'on a mis en place c'est sur l'assainissement non collectif. (E15, 22/06/2022)

Progressivement, l'ODE est devenue un acteur important dans le secteur de l'eau sur le territoire martiniquais. Ce rôle s'est consolidé grâce, d'une part, à l'implication de ses élu·es pour accroître l'autonomie en matière de gestion de l'eau, par l'évolution réglementaire qui en a découlé, ainsi que par l'investissement du personnel de l'Office de la Martinique.

2.2.3. Les effets d'une mise en politique différenciée : une lecture infrastructurelle

Le traitement différencié des outre-mer dans les politiques de l'eau est appréhendé comme une forme de marginalisation de ces territoires par l'État. Une élue témoigne de ce décalage de l'investissement de l'État pour les services d'eau « en France », soit dans l'Hexagone, et dans l'outre-mer, ainsi que les conséquences qu'elle observe :

> Tous les outre-mer, on était conscient qu'il faudra à un moment que l'État accompagne les collectivités locales sur ces problématiques parce que ce sont des enjeux extrêmement importants et qui coûtent. En sachant, c'est toujours la même chose que les coûts, les prix, tout ici est beaucoup plus important, mais on est tous conscients qu'à un moment donné… puisqu'après la Seconde Guerre mondiale, on la France, l'État a fait tous les réseaux, tout a été pris. Tandis qu'en Martinique on n'a jamais eu ce coup de pouce de l'État. Nous c'est toujours le contribuable martiniquais… Alors… comment ça s'est passé ? Comme toujours pour la Martinique et ce sont les collectivités, les élus qui ont tout organisé, notamment sur Ford-de-France. […]. Ce sont les maires, les élus qui eux-mêmes ont organisé, qui ont structuré le la gestion de l'eau. Et ce n'est qu'en …c'est très tard qu'on a eu l'organisation autour du comité de l'eau. Et il n'existait pas de système. Et ensuite il y a eu l'Office de l'eau, qui est arrivée bien plus tard. (E08, 25/05/2022)

Le déficit structurel en matière d'outils de gestion et de financement a des conséquences concrètes sur la qualité de leurs infrastructures d'approvisionnement en eau potable en Martinique et plus largement dans les DROMs. Ce décalage est en grande partie lié à une politique différenciée de l'État, qui s'est traduite par une sous-dotation persistante.

La capacité de financement des infrastructures en outre-mer est historiquement plus faible qu'en hexagone. Le FIDOM, instrument important pour le développement outre-mer depuis la départementalisation, est devenu progressivement inefficace à la fin du XX^{ème} siècle. Ses dotations ont considérablement diminué : entre 1990 et 2000, ses financements passent de 94,9 millions d'euros à seulement 33,5 millions d'euros[141]. Ce recul s'explique notamment par l'intégration croissante des investissements ultramarins dans des dispositifs contractuels nationaux, comme les contrats de plan État-région, ce qui a réduit le rôle direct du FIDOM. Par ailleurs, des lacunes dans le cadre juridique, l'absence de contrôle rigoureux et la gestion locale souvent défaillante ont contribué à une perte de confiance dans ce fonds. L'État a ainsi réorienté les crédits vers des dispositifs mieux encadrés (Goliard, 2008).

Ces faiblesses financières ont des répercussions directes sur les infrastructures, notamment en matière d'eau potable. Le CESE, dans son avis de 2003 sur le projet de loi de programme pour l'outre-mer[142], souligne l'ampleur du problème. Il constate notamment que « les collectivités locales d'Outre-mer doivent affronter un retard d'équipements considérable dans tous les domaines », citant spécifiquement les réseaux d'eau et d'assainissement, les logements sociaux ou encore les infrastructures scolaires, culturelles et sportives (CESE, 2003 : 14). À cela s'ajoutent des conditions climatiques particulières — humidité, chaleur, risques sismiques — qui provoquent une « dégradation rapide de la plupart des ouvrages et constructions publiques », rendant nécessaire un renouvellement plus fréquent des infrastructures et réduisant d'autant leurs délais d'amortissement. Le CESE insiste également sur la nécessité de soutenir les collectivités en matière d'ingénierie et de planification des investissements. Il rappelle que l'intercommunalité, bien que promue par la loi Joxe puis la loi Chevènement, se heurte en outre-mer à de nombreuses difficultés. En raison de leur isolement, de leur petite taille et de leur situation économique fragile, les collectivités ultramarines ont souvent du mal à porter seules des projets d'envergure. Il recommande donc d'accorder des subventions spécifiques pour favoriser le regroupement des communes et la mise en place de structures intercommunales capables de porter les investissements lourds (CESE, 2003 : 45).

Ces « retards », interprétés comme le résultat de traitements différenciés des outre-mer, ont des effets concrets sur la qualité de l'approvisionnement en eau. Faute de moyens suffisants,

[141] Rapport Cour des comptes, « Suivi des réponses des administratifs, collectivités, organismes et entreprises – deuxième partie », 2001. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : Rapport public annuel 2001 : le fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

[142] Avis du CESE, présenté par Marlène Mélisse sur le Projet de loi de programme pour l'outre-mer, 2003. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 12 février 2003.

les collectivités ne parviennent pas à entretenir ou renouveler correctement les infrastructures de traitement, de distribution ou de contrôle de la qualité de l'eau. En Hexagone, les Agences de l'eau ont permis de stabiliser et d'améliorer ces réseaux grâce à des mécanismes de financement pérennes. Ce décalage institutionnel et financier s'inscrit dans un régime d'exception qui explique en partie une forme de précarité infrastructurelle persistante. Les réseaux de distribution sont vétustes, les capacités de traitement insuffisantes, et les dispositifs de surveillance sanitaire parfois inexistants. Cette précarité affecte l'accès effectif à une eau potable de qualité, mais aussi la protection des milieux aquatiques, fortement dégradés par l'insuffisance des systèmes d'assainissement, ainsi que par l'utilisation de pesticides facilitée par la mauvaise application de la réglementation environnementale.

Cette précarité infrastructurelle ne se limite pas à l'état physique des équipements, mais englobe également l'absence de mécanismes institutionnels pérennes de financement, de contrôle et de planification à long terme. Au-delà de l'aspect technique, ce retard traduit une forme d'injustice sociale, dans la mesure où les habitant·es des DROMs ne bénéficient pas des mêmes conditions d'accès aux services publics essentiels que les citoyen·nes de l'Hexagone. L'inégalité dans l'accès à l'eau potable, à un système d'assainissement fonctionnel, ou à un environnement sain, devient alors un indicateur fort de cette rupture d'égalité, mettant en cause le principe fondamental d'universalité du service public.

Par ailleurs, ce traitement différencié a également des effets environnementaux. Les milieux aquatiques subissent les défaillances des infrastructures d'assainissement, participant à la pollution des sols, des rivières et des nappes phréatiques. Lalubie *et al*. (2015 : 56) notent à ce sujet que « le retard de développement commun aux cinq DROMs est aussi un retard dans la production de connaissances sur l'environnement ». Ce déficit de connaissance, lié au manque d'équipements scientifiques comme les laboratoires d'analyse, limite fortement la capacité à diagnostiquer, prévenir ou réparer les atteintes à l'environnement depuis le territoire impacté.

Dans ce contexte, la promesse de la départementalisation demeure inachevée. Ce retard d'équipement peut être analysé comme une forme d'inégalité structurelle, qui appelle non seulement des investissements massifs, mais aussi une réforme de la gouvernance territoriale et une reconnaissance effective des spécificités ultramarines dans l'élaboration des politiques publiques.

Conclusion du chapitre 4

Sur le plan historique, la création tardive des instances de gestion (Comités de bassin en 1992, Offices de l'eau en 2000, système de redevances à partir de 2006) met en évidence une mise en œuvre différée et différenciée des politiques de l'eau en outre-mer. Ce décalage s'enracine dans un régime juridique d'exception issu de la période coloniale, qui ne disparaît pas avec la Départementalisation de 1946. Dans le domaine de l'eau en contexte antillais, cette exceptionnalité négative s'articule aussi à la problématique de la pollution au chlordécone. Celle-ci manifeste à la fois des formes de discriminations environnementales, une incapacité de la réglementation environnementale à protéger les populations locales, et une fragilité du système de gestion de l'eau potable pour y faire face. Les déficits d'investissement, la faiblesse des infrastructures et l'absence de dispositifs participatifs comparables à ceux de l'Hexagone traduisent une inégalité d'accès aux droits environnementaux, nourrissant une précarité structurelle du service public de l'eau.

Malgré ces différentes formes d'exceptionnalité négative auxquelles font face les services d'eau, de manière directe (absence de système de redevances, par exemple) ou indirecte (pollution au chlordécone), ce chapitre a permis de mettre en évidence une action publique depuis l'outre-mer active dans le domaine de l'eau à la fin des années 1990. Celle-ci, en Martinique, est d'abord incarnée par Madeleine de Grandmaison, présidente du Comité de bassin et représentante de la Martinique au sein du RIOB, et ensuite par Claude Lise, député à l'initiative de la création des Offices de l'eau. La Martinique se dote alors d'un nouvel instrument de gestion, alimentant les réflexions autour de l'autonomisation et de la responsabilisation des DROMs.

À partir du cas martiniquais, la figure de synthèse retrace cette mise en œuvre à double vitesse des politiques de l'eau, fondée sur un traitement différencié des DROMs (Figure 5).

Ces constats invitent à aborder les politiques de l'eau outre-mer sous l'angle de la justice environnementale. Ils révèlent une citoyenneté différenciée en acte qu'il s'agit d'analyser au-delà d'une logique de rattrapage, où les populations ultramarines, malgré des droits formellement équivalents, en sont matériellement écartées. Reconnaître cette exceptionnalité postcoloniale implique de dépasser la logique binaire entre assimilation et revendication identitaire, pour analyser comment se rejouent, dans la gestion de l'eau, des formes contemporaines de domination et d'injustice.

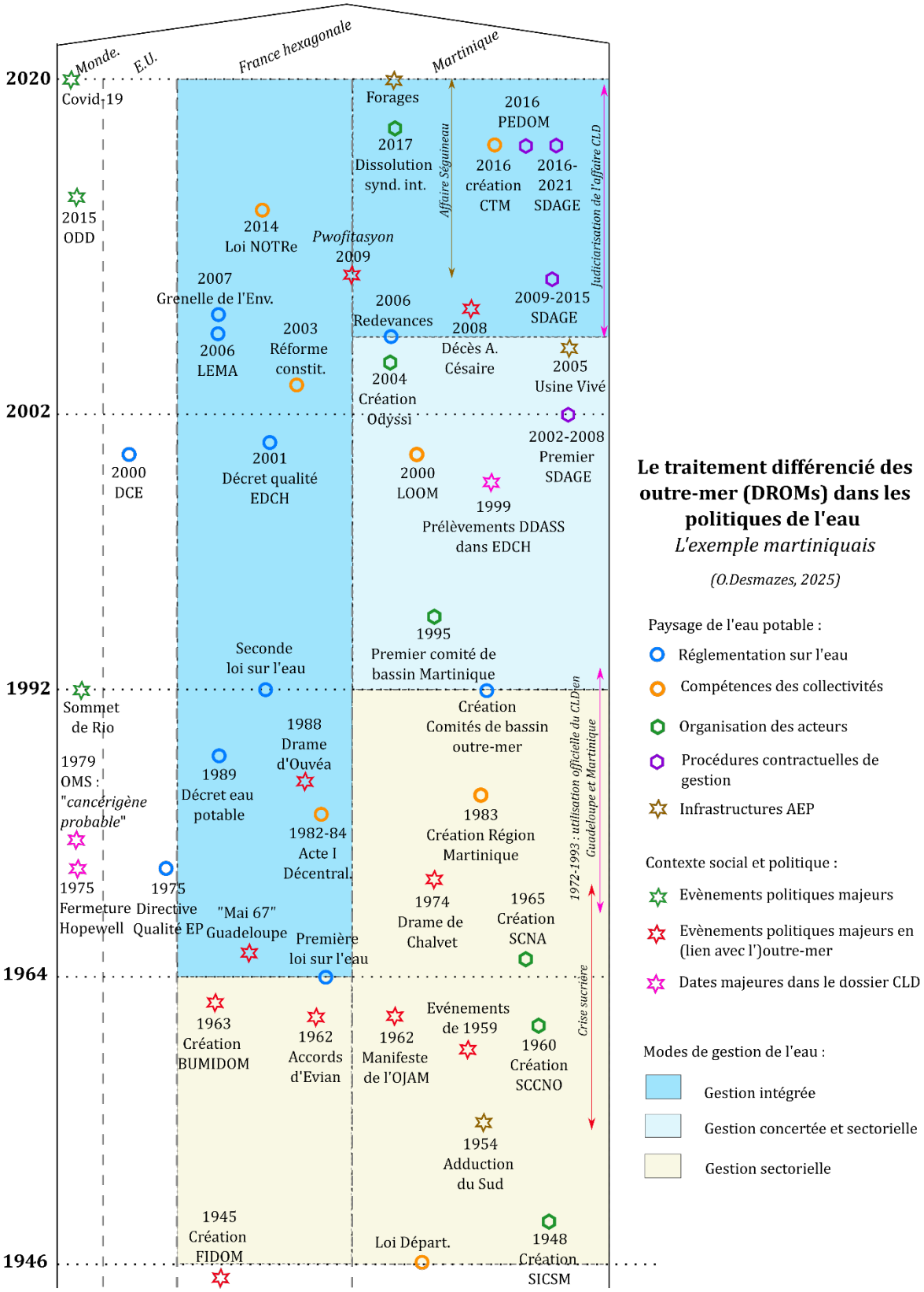

Figure 5. Traitement différencié des outre-mer (DROMs) dans les politiques de l'eau. L'exemple martiniquais (O. Desmazes, 2025)

Conclusion de la partie 2

L'analyse historique du développement d'un service d'eau structuré en réseau révèle des éléments de continuité entre la période coloniale et l'ère post-départementalisation de 1946. Ces continuités s'observent à deux niveaux complémentaires. Celui des infrastructures, d'une part, et celui des politiques de gestion, d'autre part.

La mise en réseau progressive et contrastée de l'île témoigne d'un processus inscrit dans l'histoire sociale et politique du territoire, où les investissements fortement dépendants des orientations dictées depuis l'État central, ont privilégié certains espaces pour la mise en réseau. Dès la fin de la période coloniale, autour du début du XX^{ème} siècle, les projets pour la mise en place de réseaux urbains sont pris dans des jeux de négociation entre autorités locales (y compris certains gouverneurs qui militent pour un approvisionnement des populations en situation d'insécurité en eau) et autorité centrale laquelle priorise les infrastructures stratégiques pour son économie (les ports, l'armée, les centres urbains). La Départementalisation marque davantage une recomposition des acteurs plutôt qu'une transformation des modes de gouvernance. Les mêmes corps d'ingénieurs (anciens ingénieurs coloniaux des Ponts et Chaussées) continuent de superviser les projets, désormais au service d'entreprises dont les sièges sociaux sont à Paris. Les nouvelles formations intercommunales, mises en place à partir des années 1940 par des élus locaux pour partager l'eau sur le territoire, négocient leur place dans un système où le pouvoir de décision reste largement centralisé, notamment au niveau du financement. Cette configuration illustre une situation postcoloniale caractérisée par le maintien d'une dépendance des élus locaux au pouvoir central, caractéristique de l'État outre-mer (Beauvallet *et al.,* 2016). Le développement infrastructurel soutient un aménagement du territoire en faveur d'un maintien d'une économie orientée vers l'extérieur à partir des années 1960, avec le développement du tourisme et celui de la monoculture de la banane, notamment. En matière d'infrastructure de l'eau potable, si les réseaux se développent et desservent de plus en plus de foyers pendant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les infrastructures sont dimensionnées de manière différenciée sur le territoire, en fonction de l'attractivité économique de certaines zones. Ainsi, le *drinking waterscape* se retrouve aujourd'hui façonné par cette fragmentation des infrastructures en réseau. Dans les zones rurales du nord de la Martinique, on retrouve une multiplicité de petites usines d'eau potable particulièrement vétustes et vulnérables, contrairement à d'autres infrastructures stratégiques en termes de capacité de production qui bénéficient de politique de maintenance plus accrue.

Cette continuité postcoloniale se manifeste également dans la construction tardive et décalée du cadre institutionnel de la gestion de l'eau. La création des Comités de bassin en 1992, des Offices

de l'eau en 2000 et du système de redevances en 2006 relève d'un régime d'exceptionnalité juridique et administrative qui maintient une différenciation des DROMs malgré la Départementalisation. Cette exceptionnalité négative n'est pas interprétée comme un retard de mise en œuvre, mais comme une traduction structurelle de mise à l'écart des territoires ultramarins des dispositifs de protection de l'environnement et de participation démocratique développés dans l'Hexagone. Elle s'articule particulièrement au scandale de la pollution au chlordécone et traduit un double déni de l'État outre-mer en matière de gestion de l'environnement : « D'une part, [que] l'assimilation des anciens territoires dans la République française n'a pas été un rempart suffisant contre la mise en place de systèmes capitalistes et extractivistes ». En somme, l'échec de la Départementalisation en matière d'écologie. Et, « d'autre part, [que] ces ravages écologiques se sont déroulés et se déroulent encore dans le cadre d'un déni structurel de démocratie environnementale où les habitants se retrouvent, non gré mal gré, exclus des décisions qui ont trait aux manières d'habiter leur terre » (Ferdinand et Manglou, 2021 : 21).

Ces constats nécessitent de dépasser le seul discours du « retard » ou du « rattrapage » (Paris, 2020) pour interroger la manière dont se recomposent et reconfigurent des logiques coloniales à partir d'une analyse des dispositifs techniques (les réseaux), réglementaires (les lois sur l'eau), de financement (FIDES, systèmes de redevances). L'étude de la mise en œuvre historique de ces différents dispositifs révèle une citoyenneté différenciée en matière d'accès à l'eau qui dépasse la seule dimension formelle du droit. Cette différenciation s'exprime aussi en acte, par des capacités inégales sur les plans techniques, financiers et politiques et qui seront analysées plus en détail dans la partie 3 de la thèse.

PARTIE 3

S'APPROPRIER L'ACCÈS AU QUOTIDIEN

©Desmazes, 2023

Introduction de la partie 3

La deuxième partie s'est attachée à croiser les aspects matériels et normatifs de la trajectoire historique de l'eau potable, relevant leur caractère profondément postcolonial. Les services d'eau, dont les réseaux qui les incarnent sont construits massivement après la Départementalisation, doivent faire face à une restructuration de la société. Dans le domaine environnemental, nous avons vu que la Départementalisation actualise et fait perdurer une tension permanente entre quête d'égalité et reconnaissance des particularismes. Elle n'efface pas, en effet, les régimes d'exceptionnalité négative qui traverse la construction des politiques de l'eau outre-mer, participant à dessiner les contours d'une précarité infrastructurelle en eau sur le territoire.

Mais une lecture seulement historique et normative ne suffit pas, l'égalité normative ne signifiant pas égalité réelle (dans les faits). Ainsi, il convient à présent de s'intéresser aux limites contemporaines vécues et ressenties par les acteurs qui mettent en place et vivent l'accès à l'eau potable. Cette troisième partie intitulée « S'approprier l'accès au quotidien » restitue les enquêtes de terrain et met à l'épreuve la théorie de l'accès présentée au chapitre 1. Celui-ci, pour rappel, était appréhendé par sa dimension politique, à savoir comme une capacité de tirer bénéfice d'une ressource, intégrant trois formes fondamentales de rapport à l'accès : acquérir, contrôler et maintenir l'accès. Pour ce faire, cette partie comprend trois chapitres.

Dans le chapitre 5, les dynamiques de partage de l'eau entre acteurs du service d'eau mettent en évidence les jeux de pouvoir pour maintenir leur accès. Cela permet de montrer, en pratique, le caractère politique de la gestion de l'eau qui, selon P. Mollinga, dans la mesure où elle repose sur des formes de contrôle de l'eau (techniques, organisationnelles et socio-économiques) qui traduisent des choix, des priorités et des rapports de pouvoir :

> L'idée selon laquelle la gestion des ressources en eau est un processus intrinsèquement politique repose sur le principe que le contrôle de l'eau est au cœur de la gestion des ressources en eau. Celle-ci doit être considérée comme un processus d'utilisation des ressources politiquement contesté. Dans cette formulation, le contrôle de l'eau est l'objet même de la gestion des ressources en eau. C'est quelque chose que les humains font depuis des temps immémoriaux (voir par exemple Scarborough, 2003). Toute intervention humaine dans le cycle hydrologique qui affecte intentionnellement les caractéristiques temporelles et/ou spatiales de la disponibilité de l'eau et/ou de ses qualités est une forme de contrôle de l'eau. Le contrôle de l'eau comporte trois dimensions : une dimension technique/physique, une dimension organisationnelle/managériale et une dimension socio-économique et réglementaire. Ces catégories génériques font respectivement référence à la manipulation du débit physique et de la qualité de l'eau, à l'orientation du comportement humain dans le cadre de l'utilisation de l'eau, et aux structures socio-économiques, juridiques, administratives et autres

> dans lesquelles s'inscrit la gestion de l'eau et qui constituent les conditions et les contraintes de la gestion et de la réglementation[143].(Mollinga, 2008 : 10)

Cette conception invite à analyser la gestion du service d'eau en Martinique à partir des espaces de négociation et de contestation autour des usages et de l'accès à la ressource.

Dans ce sens, le chapitre 6 invite à confronter les points de vue institutionnels et habitant·es afin de qualifier les expériences de précarité infrastructurelle à travers différentes formes d'appropriation des enjeux liés à l'eau potable. Sur le territoire, ces appropriations peuvent aussi bien relever de mobilisations citoyennes que de gestes quotidiens aux infrastructures, et sont souvent imbriquées dans des dynamiques de négociation et dans des réseaux de relations entre acteurs techniques et habitant·es usagèr·es du service d'eau.

Enfin, le chapitre 7 permet d'appréhender l'accès au-delà du service d'eau et de ses infrastructures en réseau. C'est à partir de l'étude des sources, lieux d'approvisionnement traditionnels en eau, que je tente d'élargir les contours du *drinking waterscape* afin d'appréhender d'autres formes quotidiennes d'appropriation de l'eau domestique. La persistance d'eaux domestiques multiples, d'accès gratuit et collectif, malgré l'extension des réseaux, permet d'appréhender l'accès à l'eau à partir de ses dimensions culturelles, sociales et non uniquement au regard des questions de sécurité en eau. Élargir l'étude de l'accès à l'eau potable à d'autres eaux domestiques, en dépit de leurs qualités et de leur reconnaissance institutionnelle et au regard de leurs appropriations locales, permet de rester empiriquement fidèle à la définition proposée du droit à l'eau, à savoir la capacité à s'approprier équitablement et de façon collectivement acceptable une eau potable, ainsi que la capacité de participer à la mise en accès de l'eau, en intégrant par exemple les rapports spécifiques à l'eau d'un territoire (*cf* chapitre 1, 1.2.1.).

[143] Traduction (Deepl) : « The proposition that water resources management is an inherently political process is based on the idea that water control is at the heart of water resources management and should be conceived as a process of politically contested resource use. In this formulation water control is the subject matter of water resources management. It is something that humans have done since time immemorial (see f.i. Scarborough, 2003). Any human intervention in the hydrological cycle that intentionally affects the time and/or spatial characteristics of water availability and/or its qualities, is a form of water control. Water control has three dimensions: a technical/physical, an organisational/managerial, and a socio- economic and regulatory. These generic categories refer to, respectively, the manipulation of the physical flow and quality of water, the guiding of the human behaviour that is part of water use, and the socio-economic, legal, administrative and other structures in which water management is embedded and that constitute conditions and constraints for management and regulation ».

CHAPITRE 5

PARTAGER UNE EAU EN TENSION : MAINTENIR ET CONTRÔLER L'ACCÈS

Introduction du chapitre 5

Ce chapitre se propose d'analyser à l'échelle de la Martinique les jeux d'acteurs autour du partage de l'eau destinée à l'approvisionnement en eau potable des ménages. À partir d'une approche de « cycle hydrosocial », la circulation de l'eau ne peut être pensée indépendamment des rapports de pouvoir, des tensions politiques et des stratégies d'acteurs qui l'encadrent, l'orientent, voire la détournent. Le partage de l'eau potable s'inscrit ainsi dans des négociations permanentes, à l'intersection de contraintes physiques (ressources disponibles, infrastructures vieillissantes, aléas climatiques), d'enjeux sociaux (demande croissante, inégalités territoriales) et de dynamiques politiques.

Le service d'eau potable martiniquais est ainsi composé d'une pluralité d'acteurs – institutions publiques, gestionnaires techniques, élus, opérateurs privés – qui cherchent à conserver ou à renforcer leur position dans un paysage en reconfiguration sociale et environnementale permanente. Les tensions qui en résultent ne portent pas uniquement sur des questions d'organisation technique, mais renvoient d'abord et surtout à des enjeux de contrôle, de légitimité, d'accès et de visibilité dans la gouvernance de l'eau. Ce chapitre se concentre sur la dimension politique de ces tensions, en s'attachant aux tactiques mises en œuvre par les acteurs du service d'eau pour maintenir ou transformer leur position dans l'espace de l'action publique.

Pour appréhender ces dynamiques, l'analyse s'inscrit à l'intersection de deux courants théoriques complémentaires : la *political ecology* et la sociologie de l'action publique. L'approche de *political ecology* permet de saisir les rapports de pouvoir qui sous-tendent les conflits autour des ressources en eau et les processus de domination qu'ils révèlent, en tenant compte des dimensions matérielles, territoriales et symboliques des relations entre acteurs. La sociologie de l'action publique, quant à elle, éclaire les modes de gouvernement, les instruments de régulation et les configurations institutionnelles qui structurent les politiques de l'eau (Barbier et Roussary, 2016 ; Barone et Mayaux, 2019 ; Lascoumes et Galès, 2018). En croisant ces deux approches, il devient possible de proposer une *sociogéographie critique* (Ripoll, 2025) de l'eau potable en Martinique, attentive aux logiques de pouvoir, aux arrangements locaux et aux formes de légitimation à l'œuvre dans la gestion de cette ressource essentielle.

Le chapitre repose principalement sur l'analyse des discours des acteurs institutionnels de l'eau, c'est-à-dire ceux qui conçoivent, mettent en œuvre et justifient les politiques et les choix techniques relatifs à la gestion du service d'eau potable. Elle se structure en deux parties.

La première s'attache, à partir des tensions recensées autour des infrastructures stratégiques du service d'eau, à identifier la manière dont leur gestion cristallise des rapports de force entre acteurs. La seconde examine les solutions proposées pour améliorer le service, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou politiques, en montrant qu'elles ne sont jamais totalement neutres ni consensuelles, mais donnent lieu à des controverses, des résistances ou des reformulations, et intègrent toujours des enjeux économiques sous-jacents. À travers cette double entrée, ce chapitre entend montrer que le partage de l'eau potable en Martinique ne peut être compris sans une lecture politique des logiques d'acteurs, des conflits d'intérêts et des enjeux de gouvernance qui en conditionnent l'accès.

1. Des tensions concentrées autour d'infrastructures stratégiques

Cette première partie propose d'analyser les tensions entre acteurs que suscite le partage de l'eau, en vue de l'alimentation en eau potable. Premièrement (1.1.), elle revient sur l'Affaire Séguineau qui permet de décrypter les conflits sous-jacents autour de la ressource ainsi que les positions marquées de certains acteurs. Ensuite, une seconde partie (1.2.) explore les stratégies développées pour maintenir l'accès à l'eau, malgré les évolutions organisationnelles.

1.1. Affaire Séguineau : un tuyau qui fait conflit

Des années 1980 aux années 2020, la canalisation principale de l'usine de production d'eau potable Vivé au Lorrain, aujourd'hui propriété de la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique), qui distribue de l'eau potable aux centres-bourgs des communes de la façade Atlantique jusqu'aux communes du centre et du sud de l'île, fait l'objet de tensions politiques importantes (Photo 15). L'eau produite à Vivé n'est pas directement acheminée aux robinets des foyers, mais est revendue en un point précis aux intercommunalités en fonction de leurs besoins supplémentaires en eau. Elle constitue une ressource d'appoint, qui trouve sa justification en théorie lors des périodes de sécheresse, pour soulager les autres rivières captées. L' « affaire Séguineau » fait référence à une controverse politique autour de la réparation d'une casse de la canalisation principale partant de Vivé, au lieu-dit Séguineau au Lorrain, qui s'est cristallisée pendant plusieurs décennies, impactant la qualité du service rendu. Cette affaire est une porte d'entrée pour comprendre la manière dont se positionnent les différents acteurs autour d'infrastructures stratégiques et la manière dont l'histoire coloniale ressurgit dans les conflictualités et les controverses politiques.

Photo 15. Canalisation d'eau à Séguineau, au Lorrain (Crédits photo : CTM, source : Martinique La 1ere, 3 septembre 2020)

1.1.1. Résurgences coloniales autour d'une canalisation d'eau

Dans les années 1980, le Conseil Général de Martinique lance la construction d'une importante usine de production d'eau potable, l'unité de production de la Capot communément appelée « Usine de Vivé », située dans la commune du Lorrain à proximité de la montagne Pelée et des réserves en eau les plus notables de l'île. L'usine est alors destinée majoritairement à produire de l'eau potable pour l'acheminer *via* une importante conduite d'eau vers les communes du sud qui connaissent des problèmes récurrents d'approvisionnement en même temps qu'un développement économique et touristique grandissant. Sur son trajet, celle-ci traverse plusieurs terrains privés et/ou agricoles, dont l'Habitation Séguineau au Lorrain, propriété du *Béké*[144] Bernard Bally (cadastre section D n°1379). Dès le projet d'installation de la conduite sur son terrain, ce dernier exige une compensation financière pour l'occupation des sols – compensation qui n'est pas systématiquement appliquée – et trouve, après négociations, un accord avec la Direction Départementale de l'Agriculture en 1982 : la mise en place des conduites d'eau se fera en contrepartie d'une compensation forfaitaire et définitive de 2 francs de mètre linéaire pour une conduite de 800 millimètres de diamètre. Dans cette affaire, l'indemnisation différenciée des propriétaires pour l'installation des infrastructures de l'eau est interrogée. Elle témoigne d'un système non-conventionnel et informel de compensation

[144]Nom communément donné aux descendant·es des colons propriétaires d'habitations esclavagistes dans les Antilles Françaises.

financière, qui repose sur des jeux de pouvoir et de négociation. Lors d'une visite d'un quartier de Basse-Pointe, commune voisine du Lorrain, une habitante témoigne de la manière dont a été implanté un réservoir d'eau potable sur le terrain de ses voisins, ouvrièr·es agricoles à la retraite.

Extrait du carnet de terrain, Basse-Pointe, le 31 août 2022 :
J'ai rendez-vous avec V. à Morne Balai à Basse-Pointe pour un entretien. Elle m'embarque dans sa voiture pour un tour du quartier. […] On arrive sur les hauteurs du quartier. Réservoir du Haut de Morne Balai, installé sur un terrain privé (Photo 16). Les propriétaires habitent à côté, et sont régulièrement privés d'eau. Contrairement au béké de l'affaire Séguineau, me dit Viviane, ces habitant·es ne reçoivent aucune indemnité pour leur terrain occupé par le plus grand réservoir du quartier.

Photo 16. Réservoir installé sur une propriété privée à Basse-Pointe (Crédits photo : O. Desmazes, 2022)

Après la mise en évidence de concentrations importantes de chlordécone dans la rivière Capot à la fin des années 1990, des travaux de rénovation de l'usine de Vivé sont entrepris par le Conseil Général pour installer un nouveau système de filtration et de traitement de l'eau. En 2005 et après deux ans de travaux, la nouvelle usine de Vivé est inaugurée par le Président du Conseil Général de l'époque, Claude Lise et « un investissement de plus de 20 millions d'euros[145] ». Cette inauguration actualise le rôle stratégique et unique du Conseil Général en matière d'eau sur le territoire, qui apparaît dans la brochure de présentation : « Propriétaire et maître d'ouvrage de cette unité, le Conseil Général, seul département producteur d'eau potable, s'est donné les moyens de fournir une eau de qualité supérieure au consommateur martiniquais[146]. »

[145] Brochure du Conseil général annonçant la finalisation des travaux de rénovation de l'usine de Vivé, Archives Territoriales de la Martinique, (côte BRO.4°679), consulté le 18 novembre 2022.
[146] *Ibid*.

La « nouvelle » usine prévoit de fournir en moyenne 25 000 mètres cubes par jour (soit 23 % de la production totale en moyenne), pour environ 100 000 habitant·es majoritairement situés dans le périmètre du SICSM (75 000 habitant·es, soit 83 % de sa production). Pourtant, sa capacité de production n'est jamais atteinte. En 2009, de fortes intempéries entraînent des éboulements et une première casse intervient sur la conduite d'eau installée sur le terrain de Monsieur Bally. Cette casse réduit considérablement la capacité de fourniture d'eau en obligeant la mise en place de canalisations provisoires bien inférieures à 800 mm de diamètre. En effet, « La capacité de transit de ces trois canalisations provisoires est limitée à 18 000 m^3/j (750 m^3/h – donnée constructeur), soit près de deux fois moins que le transit qui pouvait atteindre 35 000 m^3/j avant le glissement[147]. ». Au début du carême de l'année qui suit, en 2010, la presse renseigne les problèmes d'approvisionnement face à la diminution importante de la ressource et au manquement des autorités dans l'entretien des infrastructures. Dans les communes du sud, plusieurs articles informent des difficultés des habitant·es de certains quartiers en matière d'accès à l'eau. Le 1er mars 2010, France-Antilles dédie deux articles au manque d'eau dans les communes des Trois-Ilets[148] et du François.

> Depuis dimanche dernier, de nombreux quartiers de la ville [Trois-Ilets] sont privés d'eau. En milieu de semaine, le service technique de la ville s'est dépêché, suite aux appels téléphoniques des habitants, de mettre à disposition des citernes d'eau. (…) « Ce qui est le plus difficile c'est le manque d'eau dans les WC et pour effectuer la vaisselle, alors là, ce n'est pas facile, de plus il fait très chaud, on a soif ! Mwen pa ka komprann, la SME té di nou twa jou, sa ja ka fèt kat jou pani dlo. » Il en va ainsi des commentaires des riverains. Ce jour-là, les enfants ont apprécié de porter leur concours, pour transvaser voire pour assurer la fermeture de la vanne à chaque utilisation pour éviter trop de perte. Les citernes sont au nombre de six à sept et un roulement est donc nécessaire pour assurer une continuité dans l'alimentation d'appoint. Les écoles primaires sont également touchées par la pénurie. Aussi, la municipalité a mis à disposition des bouteilles d'eau et fait appel au sens du civisme de chacun pour le maintien d'une bonne hygiène dans les établissements. Pour ceux qui ne peuvent profiter de l'eau des citernes dans les quartiers, ils peuvent se ravitailler sur le bourg et au service technique.

[147] CTM, 2020, Dossier instituant par arrêté préfectoral une obligation de passage dite « Servitude » au titre des articles L152-1 et R 152-4 du code rural et de la pêche maritime, p. 20. Microsoft Word - DUP14012016_V3.docx

[148] France-Antilles, 1er mars 2010. « Pani dlo : l'eau ne coule plus dans les robinets », Archives de la Bibliothèque Schœlcher, Fonds « Eau », consulté le 21 septembre 2022.

Au François, les familles développent des stratégies pour faire face au carême, afin de stocker l'eau à la manière des ancien·nes[149] :

> Ce mois de février qui vient de se terminer a été difficile pour les familles martiniquaises. Et, il augure déjà au quotidien ce que sera le carême : chaud. Cette prévision n'est pas à prendre à la légère quand on sait que le mois de mars est généralement le plus sec du carême. Romule Jérémie, un habitant du François, a compris tout cela depuis longtemps. Au quartier Rivière-Bambou où il habite, il a mis à l'abri toute sa famille des travaux inhérents au manque d'eau. Depuis l'année dernière, cet homme sage et prévoyant s'est doté de deux citernes plastiques de grande capacité, une contient jusqu'à 3 350 l et l'autre 1 550 l. Aujourd'hui, je suis tranquille pour un bon moment », assure-t-il avant d'ajouter : « Je dispose en plus d'une dizaine de petits fûts ». Comme pour perpétuer les gestes des anciens, le vieil homme ajoute du soufre pour rendre l'eau propre à la consommation et de la javel à l'eau destinée aux tâches domestiques de la maison. Romule et sa famille sont bienheureux. La rivière passant derrière leur jardin abreuve généreusement les plantes, arbres et les cultures du précieux liquide. L'homme sage, ouvrier agricole à la retraite, vit au rythme de la nature. Levé dès 4 heures du matin, il n'a pas perdu ses habitudes et se prendre à l'observer : « De plus en plus l'atmosphère se réchauffe et il fait faire attention au message que délivre la nature », met-il en garde. De plus en plus, les hommes reconnaissent de la nécessité de savoir-vivre harmonieusement avec la nature, la respecter. Cette situation donne l'occasion d'appliquer certains principes : le geste d'économie durable.

Dans ces extraits de presse, les ruptures d'approvisionnement se font alors sentir pour les habitant·es qui s'organisent, en parallèle des services techniques, pour stocker de l'eau pour les usages domestiques. Le quotidien France-Antilles titre le 23 février 2010 : « Activer la solidarité. Sécheresse : réduire sa douche de trois minutes ». Face à la saison sèche, les autorités compétentes craignent des ruptures d'approvisionnement et alors lancent un appel aux gestes citoyens d'économie d'eau :

> Les rivières et les nappes souterraines commencent à avoir soif, alors que le carême commence à peine… Les autorités, les syndicats et les exploitants, réunis hier, comptent sur le bon sens et la solidarité des habitants qui ont de l'eau[150].

Le « bon sens » et la « solidarité » sont des éléments avancés pour faire face à la diminution de la ressource en eau. Mais le journal fait aussi état des « promesses non tenues » concernant les réparations de la canalisation Séguineau, ainsi que ses effets sur l'approvisionnement des populations :

[149] France-Antilles, 1er mars 2010, « La famille Jérémie parée pour la sécheresse », Archives de la Bibliothèque Schœlcher, Fonds « Eau », consulté le 21 septembre 2022.
[150] France-Antilles, 23 février 2010, « Activer la solidarité. Sécheresse : réduire sa douche en trois minutes », Archives de la Bibliothèque Schœlcher, Fonds « Eau », consulté le 21 septembre 2022.

> L'an dernier, les inondations du mois de mai avaient entraîné une rupture de la canalisation principale de l'usine de production d'eau potable de Vivé. Le Conseil général avait alors pris des dispositions rapidement pour mettre en place une solution provisoire, avec un débit moindre. Les canalisations étaient arrivées triomphalement à l'aéroport, sous les feux des médias et la mise en place d'une solution définitive devait suivre sous quelques mois. Ce ne fut pas le cas : la mise au point technique d'une solution définitive et la négociation avec le propriétaire foncier, sur les terres duquel passent les canalisations, prennent beaucoup plus de temps que prévu. Hier, une nouvelle solution provisoire se profilait avec l'ajout d'une nouvelle ligne. Résultat : Vivé pourra prochainement produire 24 000 m^3 d'eau par jour, alors qu'elle tournait depuis tous ces mois à 16 000 m^3/jour. Avec une solution définitive, l'usine pourra, de nouveau, connaître un rendement de 35 000 m^3/jour[151]. France-Antilles, 23 février 2010

L'approvisionnement en eau est largement entravé par une canalisation qui fonctionne à faible régime (moins de la moitié de sa capacité de distribution). A la première casse non réparée s'ajoute une seconde qui intervient en 2012. Le propriétaire dénonce alors des pertes sur ses cultures causées par la rupture de la canalisation et exige compensation auprès du Conseil Général, compétant alors en la matière. Au même moment, entre 2011 et 2012, le propriétaire souhaite déclasser son terrain, certainement pour des investissements immobiliers d'après les titres de presse locale de l'époque. En 2015, Bernard Bally revient en justice suite à une nouvelle casse de conduite d'eau potable sur son terrain et réclame cette fois la somme de 450 000 euros à la CTM[152]. Cette somme est jugée déraisonnable, car, selon le barème des terres agricoles au Lorrain dans le Nord Atlantique, le maximum enregistré pour les transactions de ce type est de 0,63 centimes d'euros de mètre carré, soit 6 300 euros par hectare, soit maximum 18 900 euros pour les trois hectares de Bernard Bally. Une solution définitive permettant l'exploitation maximale de l'eau produite à Vivé n'est toujours pas établie, et le débit d'eau distribuée à la population réduit.

En 2020, les crispations autour de la canalisation de Séguineau ressurgissent. Entre les mois de mars et de mai, une sécheresse importante touche l'île et près de 40 000 habitant·es du Centre et du Sud de la Martinique sont privé·es d'eau potable, dans un contexte de confinement où les autorités préconisent des règles sanitaires strictes pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Des habitant·es s'indignent des mesures nationales imposées par le Ministère de la Santé, alors même qu'au niveau local, l'eau potable n'est pas acheminée correctement au sein des foyers. Sur la scène politique, les tensions continuent de se cristalliser autour de cette canalisation Séguineau qui n'est toujours pas réparée depuis 2009, limitant la quantité d'eau

[151] France-Antilles, 23 février 2010, « Canalisation de Vivé : promesses non tenues, du mieux à venir », Archives de la Bibliothèque Schœlcher, Fonds « Eau », consulté le 21 septembre 2022.
[152] Collectivité unique, résultat de la fusion entre le Conseil général (Département) et le Conseil Régional, en 2015 (loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

distribuée aux foyers. Les responsabilités du propriétaire *Béké* Bally, de l'État et des collectivités en compétence sont renvoyées dos à dos, les uns et les autres étant jugés tour à tour responsables du maintien en mauvais état d'une canalisation stratégique pour la fourniture d'eau potable à la population. Sous la pression d'un contexte social et politique tendu, le propriétaire baisse le montant de l'indemnité demandée et le 11 juin 2020, les élu·es de l'Assemblée de la CTM votent une enveloppe de 225 000 euros (14 voix pour, 12 contre, 19 abstentions). Dans la presse locale, les diverses réactions de personnalités médiatiques participent à entretenir la controverse. Pourtant, l'affaire ne s'arrête pas là. Le vote est contesté par Alfred-Marie Jeanne, alors président de l'exécutif, qui veut maintenir les négociations. En fin de carrière politique, ce dernier incarne le MIM (Mouvement Indépendantiste Martiniquais) dont il est le co-fondateur aux côtés de l'écologiste et indépendantiste Garcin Malsa. Pour éviter de payer les indemnités au propriétaire *Béké*, une proposition est faite par le président de l'exécutif d'un arrêté de servitude sur le terrain privé. Le propriétaire, en colère, réagit dans une lettre ouverte adressée à au Préfet le 15 novembre 2020 qui évoque un racisme (anti-*béké*) : « Pourquoi tant de haine, tant de racisme ? ». Finalement, cette mesure est rejetée, et la canalisation inchangée. Les conditions historiques de l'accès à la terre sont au cœur de cette affaire Séguineau. Ainsi, un élu de la commune du Lamentin me confie :

> Vous voyez que l'histoire explique les difficultés relationnelles qui existent parce que ce sont des relations délicates de gestion de réseaux mal configurés et de gestion de la ressource en eau gérée à bon ou mauvais escient d'un côté ou de l'autre. Donc l'histoire est importante. (E30, 01/08/2022)

A ce stade, l'affaire Séguineau renseigne sur la manière dont l'accès à l'eau est conditionné non seulement par l'appropriation historique et coloniale des terres, mais aussi par la réappropriation de cette histoire par les pouvoirs politiques pour orienter le partage de l'eau. La rhétorique coloniale alimente en effet la controverse politique et justifie le positionnement de certains acteurs en faveur ou non de la réparation.

1.1.2. Une controverse très politique

La manière dont les élu·es se sont positionné·es tour à tour « pour » ou « contre » l'indemnisation du propriétaire Bally durant la période 2020-2021 relève de positionnements très marqués sur la scène politique locale. Les infrastructures stratégiques matérialisent alors des postures politiques différentes en tension.

En 2020, Alfred Marie-Jeanne, Président du Conseil exécutif de la CTM, réaffirme son opposition à l'indemnisation du propriétaire avec l'argument que la somme de 225 000 euros

serait injustifiée du point de vue de l'État et de la Safer[153]. Malgré sa carrière politique importante en Martinique, il est à ce moment une figure très controversée pour sa gestion de la CTM. Son adversaire politique, Claude Lise, particulièrement investi dans les questions liées à l'eau et anciennement au Conseil général, s'exprime également en opposition aux choix d'Alfred-Marie Jeanne. Selon lui, la décision d'indemnisation du propriétaire Bally n'est pas une action de soutien aux *békés* – catégorie dans laquelle il existe également une hiérarchie économique – mais une action pragmatique nécessaire pour le bon fonctionnement du service d'eau :

> A l'époque de Séguineau, c'était 250 000 euros qu'il cédait, et on savait que les dégâts sur ses 3 ha, c'était plus que ça. Parce qu'en fait les dégâts sont survenus en 2009 quand j'étais encore président de l'Assemblée donc je sais bien ce qui s'est passé. On n'a pas fermé assez vite les vannes de Vivé, et pendant une demi-journée, dans un tuyau de 800, 250 000 c'était rien pour sortir de ça ! On a préféré rester pendant 3 périodes de carêmes avec des gens en souffrance, etc. Alors on a préféré dire que c'était la défense d'un béké, etc... Monsieur Bailly, ce n'est vraiment pas un Hayot, ça n'a rien à voir. Donc c'est compliqué... Vous voyez que nos réalités sont des réalités très complexes. (E01, 10/03/2022)

À ce moment, un certain nombre d'élu·es de la CTM réaffirment leur position (« pour » ou « contre » l'indemnisation) et se divisent autour de l'affaire Séguineau. Pendant ce temps et ces débats persistant autour de l'indemnisation, la canalisation reste inchangée, et continue de fonctionner à débit réduit.

L'affaire ressort lors de la campagne pour les élections de la CTM en 2021 qui oppose Serge Letchimy à Alfred Marie-Jeanne, qui candidate pour sa réélection. Rival d'Alfred Marie-Jeanne et président du PPM (Parti Progressiste martiniquais, historiquement fondé par Aimé Césaire et Pierre Aliker en 1958), S. Letchimy fait de l'eau un objet de campagne pour reconquérir le pouvoir à la CTM, après avoir présidé de 2010 à 2015 le Conseil Régional de la Martinique. Le chantier de Séguineau figure au point 19 de son programme où est présentée son ambition de réaliser un « plan exceptionnel de mise à niveau des infrastructures de prélèvement et de distribution d'eau potable et d'assainissement » et de « sécuriser l'acheminement de l'eau depuis Séguineau et à mieux gérer la ressource ». En octobre 2021, suite aux nouvelles élections de la CTM et à l'arrivée de Serge Letchimy à la tête de l'exécutif, le 2 juillet 2021, l'indemnisation est actée et les travaux commencent. Au moment du lancement des travaux de Séguineau, il publie une lettre ouverte à la population pour réaffirmer l'efficacité de sa posture

[153] RCI, le 10/09/2020, Séguineau : Alfred Marie-Jeanne réaffirme qu'il n'exécutera pas la délibération de l'Assemblée.

pragmatique vis-à-vis de la réparation de la canalisation. Cette lettre s'inscrit dans une ambition plus large de porter un projet politique localement pour l'eau :

> Nous, Martiniquaises et Martiniquais, avons subi les désagréments des sécheresses ces deux dernières années. **Il était essentiel que nous fassions du chantier « eau » une priorité.** C'est ce que j'ai souhaité dès mon arrivée à la tête de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous avons donc décidé de travailler avec courage et détermination à la mise en place d'une autorité unique, d'un prix unique et d'un prix social de l'eau, mais aussi à la réhabilitation des infrastructures d'eau, en lien avec les Communautés d'Agglomération (CAP Nord, CACEM, Espace Sud) et les opérateurs. […] **Je vous annonce le lancement des travaux de réparation des infrastructures d'eau de Séguineau […]. Ce n'est donc que la première étape d'une nouvelle politique globale de l'eau en Martinique. Le chantier est lancé**[154] **!**

La rénovation des infrastructures en eau s'inscrit dans un contexte politique partiellement renouvelé en 2021, marqué par l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe de Serge Letchimy. Elle préfigure un engagement affirmé de la CTM autour des enjeux liés à l'eau. Dans ce cadre, l'affaire de la canalisation de Séguineau cristallise une série de tensions politiques anciennes, ressurgissant de manière vive à cette occasion. Le projet d'indemnisation du propriétaire foncier *béké*, nécessaire pour sécuriser le tracé de la canalisation, a révélé une opposition nette entre partisan·es et opposant·es à cette mesure, alimentant un climat de polarisation politique. Ces tensions dépassent le seul cadre administratif : elles réactivent des clivages structurels dans la société martiniquaise, notamment autour de la gestion du foncier, du passé colonial, et des rapports à l'État.

C'est en effet autour d'un référentiel colonial que se cristallisent les antagonismes politiques. Le tracé de la canalisation traverse des propriétés appartenant à des familles *békés*, soulignant l'héritage d'une matrice coloniale de l'espace dans laquelle s'inscrivent encore aujourd'hui les infrastructures de l'eau. La présence de pollution au chlordécone, couplée aux enjeux d'accès à l'eau potable, accentue cette tension symbolique : il ne s'agit pas simplement de réparer une canalisation, mais de remettre en jeu les termes d'un rapport historique inégal à la terre. Cependant, au-delà de la résurgence du fait colonial, l'affaire Séguineau illustre aussi un usage politique du passé, comme l'indique un élu interrogé : « Le problème de Séguineau qui était on peut dire un « abcès de fixation », est pratiquement réglé. On peut dire que Letchimy a appliqué ce que j'avais fait voter, ce que Marie-Jeanne ne voulait absolument pas voter » (E01, 10/03/2022). Cette déclaration révèle les logiques de rivalité politique qui sous-tendent la gestion du dossier. L'opposition entre Alfred Marie-Jeanne (indépendantiste) et Serge Letchimy

[154] Lettre ouverte de Serge Letchimy à la population martiniquaise : « Le chantier de Séguineau est ouvert ! ». Les passages sont mis en gras par l'auteur.

(autonomiste), mais aussi entre d'autres figures politiques (Claude Lise, Daniel-Marie Sainte, pour en citer certains), structure en profondeur l'interprétation du conflit. La manière dont se résout la crise en 2021 répond à des intérêts politiques divergents, dans une logique où chaque camp tente d'en tirer bénéfice pour affirmer sa légitimité ou sa cohérence politique.

Sur un plan plus concret, cette affaire met aussi en lumière la fragilité structurelle du service d'eau potable en Martinique. Le parcours même de l'eau potable est révélateur : il est imbriqué dans un réseau hérité de la colonisation, traversant des propriétés privées sans servitudes publiques suffisantes, vulnérables aux aléas climatiques d'un territoire marqué par les cyclones, les pluies intenses et la forte variabilité entre saison sèche et saison humide. Ces conditions rendent les infrastructures particulièrement exposées à la casse, comme cela s'est produit sur le terrain de Bailly.

1.2. Maintenir son accès à l'eau : positionnements des acteurs

Si l'affaire Séguineau donne à voir les positionnements politiques au sein de la CTM, d'autres acteurs (opérateurs, collectivités, services de l'Etat) sont aussi impliqués dans les processus de partage de l'eau pour l'approvisionnement des populations en eau potable. Ces différents acteurs développent tous des stratégies, conjuguées aux cadres national et européen sur la gestion de l'eau, pour s'approprier l'eau en vue d'acquérir et/ou maintenir une position favorable.

1.2.1. L'épreuve des transferts de compétence : rationalisation ou complexification des espaces de gestion du service d'eau ?

1.2.1.1. La mise en œuvre de deux transferts : deux périodes marquantes de restructuration des services d'eau

L'organisation des acteurs autour du service d'eau est en constante évolution, entre évolutions réglementaires nationales et changements organisationnels locaux.

Lors d'un entretien avec un ancien agent de la SME puis de l'ODE, je le questionne sur les périodes d'évolution importantes du service d'eau. Dans la période récente, il identifie deux périodes, 2004 et 2015, qui ont encore des répercussions sur les difficultés d'organisation actuelles du service. Selon lui, les périodes de restructuration des périmètres de gestion du service d'eau ont favorisé les tensions entre acteurs qui tentent dans ces moments de se positionner à nouveau, ou de maintenir des positions historiquement acquises :

> En 2004, il y a un moment important, c'est la prise de compétences par la création de la CACEM, et la prise de compétences de l'eau et de l'assainissement par la CACEM, sur un territoire SICSM, avec Saint-Joseph et Le Lamentin. Cela a attaqué une sacrée désorganisation. Et puis après il y a eu 2017, quand les syndicats ont disparu et que les compétences sont remontées aux EPCI. Ce qui est plus difficile, c'est que les structures techniques, c'est pour ça que c'est important de faire un peu d'histoire sur le sujet, les structures techniques, les structures techniques du SICSM, par exemple, celle-là, elle formait une identité technique, gérée par un seul maître d'ouvrage, le SICSM. Et le SICSM avait un opérateur qui était la SME. Ensuite, la difficulté, c'est qu'avec la réorganisation de la prise de compétence de la CACEM sur Saint-Joseph et Lamentin et puis la dissolution des syndicats et la prise de compétence par les EPCI, c'est que depuis 2015, c'est un vrai bordel organisé. Parce que 2015, c'est cette période-là, cette date-là où le... le contrat de la SME arrive à échéance sur le SICSM. Donc du coup, la CACEM est libre. Avant, on pouvait laisser Saint-Joseph et Lamentin pour le SICSM. Maintenant que le contrat était arrivé à échéance, le contrat avec votre opérateur, Saint-Joseph et Lamentin sont récupérés par la CACEM. Et... Ce qui fait que tu as des difficultés techniques parce que tu as cette jonction que

> tu as cette superposition d'opérateur pour une même entité technique. (E14, 22/06/2022)

En 2004 a lieu la première restructuration du service d'eau lorsqu'est créée la régie communautaire Odyssi. Historiquement, le service public d'eau potable s'organise principalement autour des trois syndicats intercommunaux et la commune du Morne-Rouge, cette dernière autonome en matière d'alimentation en eau potable. La création de la régie Odyssi le 1er janvier 2004 pour le périmètre de la CACEM (Communauté d'Agglomération Centre Martinique) marque le premier transfert de compétence des communes de Fort-de-France (alors en régie autonome), Schoelcher et St Joseph et le Lamentin vers une intercommunalité. La communauté d'agglomération récupère donc la compétence eau et assainissement sur quatre communes : Schoelcher, Fort-de-France, Saint-Joseph et le Lamentin. Mais malgré cette prise de compétence par la CACEM-Odyssi, seul le territoire de Fort-de-France coïncide parfaitement avec le périmètre de gestion de la régie Odyssi jusqu'en 2016. L'exploitation des réseaux sur Saint-Joseph et le Lamentin reste en DSP (Délégation de service public) avec la SME (Société Martiniquaise des Eaux), et ceux de Schoelcher en DSP avec la SMDS (Société Martiniquaise de Distribution et de Service), étant donné que toutes les interconnexions ne sont pas réalisées entre les communes de la CACEM (Carte 8).

Les différents discours sur les périodes de restructuration mettent en évidence qu'elles ne correspondent pas vraiment à la période de la loi NOTRe, mais qu'elles dépendant davantage du contexte local (création d'une intercommunalité, échéance d'un contrat de DSP). Un responsable du service eau de l'Espace Sud soutient que ces évolutions sont fortement liées à l'histoire du syndicat historique du centre et du sud : « Beaucoup de gens disent que c'est la loi NOTRe, mais ça n'a rien à voir. Ça c'est l'histoire du syndicat ». Il raconte les différentes évolutions, qui résultent selon lui de choix et positionnements politiques, qui ont marqué ce syndicat et influencé sur l'organisation globale du service d'eau potable en Martinique :

> Alors à l'origine ça [le SICSM] englobait aussi le Lamentin et Saint Joseph et on alimentait Schoelcher, on vendait de l'eau à Schoelcher. Il s'avère que la CACEM s'est montée, dans le centre de la Martinique et la ville de Fort-de-France a fait le forcing pour que la CACEM récupère la compétence eau. Ils avaient besoin de la vanne financière que représentait le Lamentin et Saint-Joseph pour mettre à niveau leur réseau. Donc en 2003 ils ont pris la décision de prendre la compétence et donc le Lamentin et Saint-Joseph devaient quitter automatiquement le SICSM. Les deux communes ont quitté le syndicat mais le syndicat a continué à gérer pendant encore 12 ans le territoire de ces deux communes. Il s'avère qu'en décembre 2014, la CAP Nord a également pris la compétence eau, ce qui fait que les villes de Trinité et le Robert qui faisaient partie du syndicat sortaient automatiquement. Et ça a entraîné la disparition du syndicat, fin 2016. En termes de territoire c'est pas forcément important, mais

en termes de population, Lamentin, Saint-Joseph, Robert, Trinité, ça représentait presque la moitié du syndicat. (E05, 19/05/2022)

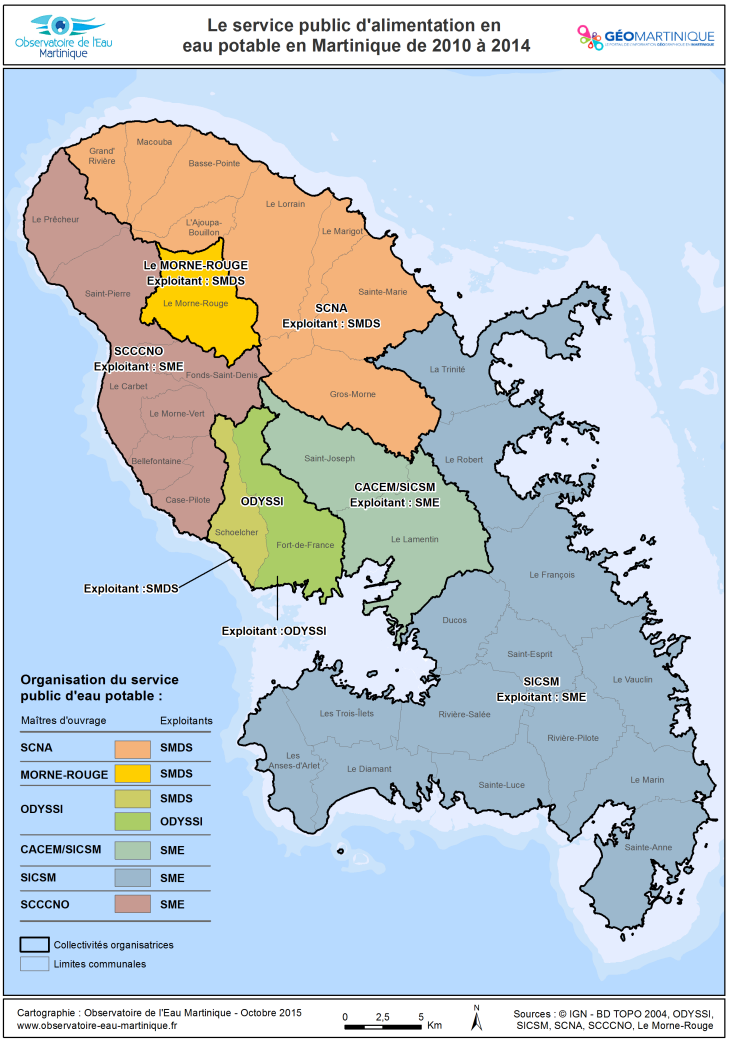

Carte 8. Le service d'alimentation en eau potable en Martinique de 2010 à 2014 (source : ODE, Observatoire de l'eau Martinique, 2015)

A partir de 2014 commence une nouvelle période de restructuration du service d'eau avec la poursuite du transfert progressif de la compétence « eau » vers les trois EPCI, dans le cadre national de la loi NOTRe. En Martinique, le transfert de la compétence « eau » s'inscrit dans un processus complexe de réorganisation institutionnelle, marqué par la dissolution du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique) et la reprise de ses compétences par deux communautés d'agglomération : la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud (Espace Sud) et la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord). Ce transfert, bien qu'encadré juridiquement, a été jalonné de difficultés de nature administrative, financière et politique.

Par arrêté du 2 décembre 2015, le préfet de la Martinique a acté la substitution de l'Espace Sud au SICSM pour les compétences « eau » et « assainissement » à compter du 1er

janvier 2017. En parallèle, un autre arrêté du 16 novembre 2015 a validé la prise en charge de ces mêmes compétences par la CAP Nord, conséquence du retrait de deux communes (Le Robert et La Trinité) du SICSM. Cette répartition géographique a précipité la dissolution du SICSM, formalisée par arrêté préfectoral le 29 décembre 2016, avec effet au 31 décembre de la même année.

Le processus de dissolution s'est accompagné de tensions importantes. Le compte administratif 2016 du SICSM, relatif aux budgets « eau » et « assainissement », a été rejeté par le conseil communautaire de l'Espace Sud lors de sa délibération du 10 avril 2017. Ce rejet a conduit le Préfet à saisir la Chambre régionale des comptes, qui a finalement constaté la conformité des projets de comptes administratifs aux comptes de gestion, permettant ainsi d'arrêter les résultats comptables malgré l'absence d'adoption politique[155]. Cette procédure révèle une première source de tension : un différend technique et politique entre les organes délibérants locaux et les services de l'État sur l'appréciation des comptes et la répartition des responsabilités.

Le transfert effectif des compétences ne pouvait avoir lieu sans une liquidation rigoureuse du SICSM. L'article 3 de l'arrêté de dissolution prévoit que l'actif et le passif du syndicat soient répartis entre l'Espace Sud (81 %) et la CAP Nord (19 %), sur la base des résultats de l'exercice 2016. Toutefois, ce processus de répartition nécessitait l'accord des deux intercommunalités sur une clé de répartition, ainsi que l'apurement préalable des restes à réaliser, en dépenses comme en recettes. Cette étape comptable est essentielle, car elle conditionne non seulement la répartition des biens, mais aussi la capacité des collectivités à assumer les charges héritées du SICSM. La Cour des comptes attire d'ailleurs l'attention sur la nécessité d'un enchaînement rigoureux des décisions, soulignant ainsi une autre zone de tension potentielle entre les collectivités concernées, qui doivent coopérer malgré des intérêts divergents.

Un autre point de friction mis en lumière par la Cour des comptes est la non-exécution d'une décision antérieure concernant une créance de 4,6 millions d'euros due au SICSM par la CACEM. Malgré une mise en demeure et une tentative du Préfet pour régler le budget 2016 de la CACEM en conséquence, la créance n'a pas été payée, exacerbant ainsi les tensions entre institutions. Cette dette, toujours non honorée au moment de la dissolution du SICSM, devait pourtant être intégrée dans les restes à réaliser du budget « eau » et influait donc directement

[155] Chambre régionale des comptes de la Martinique, *Avis n° 2017-0076 relatif au compte administratif 2016 du SICSM*, séance du 11 juillet 2017.

sur la sincérité des écritures comptables. En plus, la CAESM s'est vue transférer des charges liées à des contrats et à des dettes bancaires pour lesquels aucun compte de liquidation clair n'avait été établi. Cela a engendré des difficultés de suivi comptable, de recouvrement des créances, et de planification financière[156]. Ce différend illustre les difficultés structurelles de gouvernance intercommunale en matière de gestion de l'eau en Martinique, et met en évidence les limites des mécanismes de régulation budgétaire lorsqu'ils se heurtent à des volontés politiques divergentes.

La nouvelle organisation des compétences, répartie entre EPCI, laisse toutefois apparaître spatialement les héritages d'une organisation par syndicat intercommunale, avec une place importante du SICSM (Carte 9).

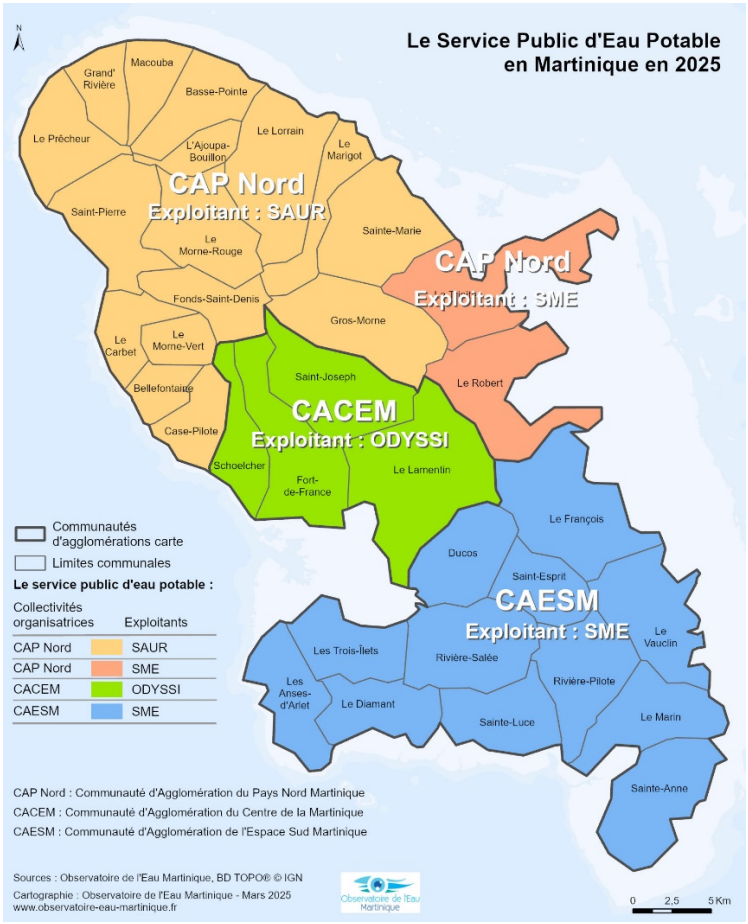

Carte 9. Le service public d'eau potable en Martinique en 2025 (source : Observatoire de l'Eau Martinique, 2025)

Cette carte, actualisée en 2025, met en évidence une continuité historique avec l'organisation en syndicat à travers les modes de gestion persistant sur les communes du Robert

[156] Chambre régionale des comptes de la Martinique, *Avis n° 2019-0013 relatif au compte administratif 2017 de la CAESM*, séance du 1er février 2019.

et de Trinité. Si ces communes appartiennent administrativement à l'intercommunalité du Nord, elles demeurent dans un entre-deux, puisque toujours sous exploitation par le délégataire de l'Espace Sud, la SME.

1.2.1.2. Les difficultés liées leur mise en œuvre : problèmes techniques, problèmes humains

Plusieurs difficultés liées au transfert semblent persister après la réalisation des transferts de compétence dans le discours des différent·es gestionnaires rencontré·es. L'une d'entre elles relève de la difficulté de répartir le personnel au sein des nouvelles structures compétentes. Dans le cas de la dissolution du SICSM, alors le plus grand syndicat intercommunal, la question du personnel a fait l'objet de longues discussions, d'après un agent de l'ODE (Office De l'Eau) :

> Par exemple pour la dissolution du SICSM, le SICSM avait aussi 2 communes sur CAP nord, Robert et Trinité. Et quand le SICSM a été dissolu, s'est posée la question de « Où vont les agents du SICSM ? ». Là, c'était la maîtrise d'ouvrage et les discussions étaient très, très longues et personne ne voulait aller à Cap Nord à l'exception de deux personnes qui sont allées à Cap Nord. Mais la répartition, ne s'est pas très bien faite parce que Robert et Trinité étaient les 2 communes les plus peuplées quoi. Enfin, voilà 2 grosses communes qui auraient dû récupérer beaucoup plus de personnel, mais ils ont été un petit peu faiblard dans les négociations. D'ailleurs, à ce stade, toujours, le patrimoine n'est pas transféré. Ils ont été un peu faiblards et et il y a peut-être les syndicats qui se sont mêlés aussi et du coup, bah là collectivité d'accueil, Espace Sud, les agents du SICSM, s'est retrouvé avec un peu un gros bloc d'agents. Donc la masse salariale a aussi gonflé parce que, parce que le SICSM ils avaient aussi, en dehors des cellules ingénieries, des gars qui font le suivi de chantiers, etc, qu'il fallait absolument conserver. Mais ils avaient aussi un directeur, un agent, des agents machin, des secrétaires. (E15, 22/06/2022)

Si le périmètre du SISCM est recouvre une partie des intercommunalités de l'Espace Sud et de CAP Nord, son fort ancrage dans le Sud a contribué à une répartition inégale du personnel à la suite de sa dissolution. Le personnel voulant aller à CAP Nord était minoritaire. Cela a entraîné un déséquilibre de la masse salariale, plus importante dans le Sud face à des besoins importants dans les communes du Robert et de Trinité, situées sur l'intercommunalité CAP Nord. Ce même agent, présent en Martinique lors de la période de dissolution du SICSM, rappelle que tant la répartition du personnel que celle du patrimoine infrastructurel relèvent de longues négociations difficiles à mettre en place. D'après une agente de la CTM, le transfert de personnel suivant la dissolution du syndicat a entraîné une perte de connaissance patrimoniale du fait que les agent·es ne sont pas resté·es sur les mêmes périmètres du réseau :

> Quand le SICSM a été dissous pour être démembré entre le Nord et le Sud, et bien déjà les agents ne se sont pas répartis physiquement par rapport au réseau. Y en a pas mal qui ont préféré rester dans le Sud alors qu'en fait, ils s'occupaient

> du réseau du Nord. Donc quand déjà l'agent qui a la connaissance de son réseau n'est pas n'est plus sur le terrain…. Donc, vous voyez, il y a eu de la perte. Et pareil là, les collègues notamment pour le Nord, parce que la majorité des collègues du SICSM sont restés dans le Sud et là je sais, il a du mal à refaire l'historique, ne serait-ce que des demandes de financement et des financements qu'ils ont un peu partout qu'ils avaient en région, l'État, et cetera. Pour recoller les morceaux, pour pouvoir demander les sous. Savoir déjà combien ils avaient touché et combien il leur reste à toucher, c'est un imbroglio pas possible. Ils se sont retrouvés à devoir payer des factures que le Préfet leur a dit de payer d'ailleurs, mais pour autant qu'ils n'ont pas la trace du marché qui va avec. Enfin ils ne savent pas, ils payent, mais ils savent pas vraiment pourquoi… (E06, 20/05/2022)

Cet extrait met en évidence une situation de désalignement géographique et fonctionnel à la suite de la dissolution du syndicat mixte. Les agent·es n'ont pas été réaffecté·es en cohérence avec les besoins effectifs des territoires et des connaissances historiques. Cela a généré une perte nette de connaissance patrimoniale, notamment en ce qui concerne la gestion des infrastructures de réseau et le suivi des dossiers financiers liés aux projets précédents. Ce choix de répartition, apparemment basé sur des préférences personnelles ou des logiques de confort plutôt que sur une stratégie de transfert de compétences, a eu des conséquences concrètes. Les agent·es désormais en poste sur un périmètre qu'ils et elles ne maîtrisent pas se retrouvent démuni·es face à des demandes de justification (ex. : factures à payer sans les marchés correspondants) et peinent à reconstituer l'historique des financements. Il s'agit là d'un exemple de perte de mémoire organisationnelle, où le savoir n'est pas ancré dans des procédures, mais reste largement de caractère expérientiel et oral. Dès lors que ces dernier·es ne sont plus présent·es ou en lien avec leur ancien périmètre d'exercice, le savoir se dissout. L'agente de la CTM interrogée continue en pointant un effet collatéral de cette perte de connaissance, celui du décalage entre les ambitions portées par les outils technologiques modernes (nouveaux systèmes d'information, numérisation des réseaux, etc.) et la réalité fragmentée du terrain :

> On a récupéré un historique mais sans avoir de traces, forcément de l'historique, en tout cas, notamment pour les réseaux. Puisqu'encore une fois, c'était de l'oral, les gens qui étaient là et qui m'ont dit : il y en avait là, là. Mais ça s'est perdu en route et et là on arrive sur un truc qui est censé être techniquement plus poussé puisqu'on est dans sur une autre… Bah c'est comme partout, la technologie a évolué. Et on a du mal à faire coller la technologie avec nos infrastructures, parce qu'on a ce décalage-là, dans la connaissance, et c'est dommage. (E06, 20/05/2022)

L'utilisation de technologies repose d'après elle sur la donnée exploitable, c'est-à-dire avec une possibilité de traçabilité et d'archivage. Or ici, l'héritage est principalement oral, non structuré, et non documenté. Les infrastructures sont difficilement intégrables dans des systèmes performants, car leur cartographie demeure partielle. Cela rend l'adéquation entre outils et

usages particulièrement difficile lorsqu'elle remarque « *on a du mal à faire coller la technologie avec nos infrastructures, parce qu'on a ce décalage-là, dans la connaissance.* »

Une ancienne présidente du CEB met également en évidence ces complexités en constatant la dissociation entre les dimensions formelles du transfert (compétences juridiques) et ses composantes opérationnelles (ressources humaines, moyens financiers, titres de propriété, etc.).

> C'est ce qui s'est également passé au niveau du transfert de compétences du SICSM, la compétence du SICSM, toutes les compétences devaient être transférées à l'Espace Sud. Et on a vu que voilà, il y avait plein de problèmes parce qu'il fallait des gens-là, tout ça a pris beaucoup de temps ce transfert de compétences et à chaque fois, quand on explique aux gens qu'au-delà même du…Comment dirais-je, des problèmes de réseau. Il y a aussi les problèmes humains, parce qu'il fallait non seulement transférer les compétences, fallait transférer le personnel. Enfin, transférer aussi les moyens financiers, y compris également. Jusqu'aujourd'hui, au niveau de la ville de Fort-de-France qui était ancienne régie et Odyssi il y a encore ce problème, car n'est pas transféré. Donc ça prend, ça prend beaucoup de temps, ce n'est pas transféré parce qu'il faut naturellement des actes de titres de propriété, rechercher des documents, etc., et ça prend énormément de temps. (E08, 25/05/2022)

Ce manque d'anticipation provoque des blocages persistants plusieurs années après, notamment dans la ville de Fort-de-France, ancien territoire de régie. L'absence de documentation structurée, notamment les titres de propriété ou les archives techniques, ralentit voire empêche la prise en charge correcte des équipements transférés. Elle pose la question de l'entretien des infrastructures et de leur état lors du transfert :

> Des gens qui à un moment donné, qui ont fait l'objet de transfert de transfert, parce qu'à chaque fois qu'on transfère et qu'on transfère la moitié ou les ¾, pas convenablement, on se retrouve à un moment donné, les derniers qui ont les différents réservoirs se retrouvent en difficulté parce que ce n'est pas bien entretenu, ça n'a pas été bien fait, y avait des réparations qui n'ont pas été faites et je reviens encore à la problématique quand on parle d'aller vers cette entité unique, de l'eau. (E08, 25/05/2022)

Les équipements (réservoirs, réseaux, etc.) changent de mains alors même que leur état est incertain, mal documenté, et souvent dégradé. Cela entraîne des retards dans les réparations ou des coûts imprévus, avec des impacts concrets sur le service rendu, interrogeant le processus même de transfert en termes d'équité territoriale.

Pour résumer, le service d'eau potable en Martinique connaît deux moments importants dans son organisation : en 2004, lors de la création de la CACEM et Odyssi, et 2014, année à partir de laquelle les intercommunalités vont progressivement récupérer la compétence Eau

entraînant la dissolution des syndicats. Cette dissolution crée une incohérence horizontale entre les différents périmètres de la gestion de l'eau. Les périmètres techniques – captages, usines, réseaux – ne correspondent plus aux périmètres administratifs des EPCI qui obtiennent la compétence. Lors des transferts de compétence, les capacités d'action des intercommunalités (Hellier, 2015) sont entravées par rapport à celles des syndicats en termes de moyens humains, de connaissance patrimoniale, et de formation des élu·es. L'application de la loi NOTRe est en ce sens un exemple d'une rationalisation de l'action publique pensée d'en haut, créant une complexité supplémentaire dans l'organisation du service d'eau en Martinique et accentuant les tensions entre acteurs autour du partage de l'eau.

Dans ce contexte de tensions, où l'enjeu pour certains acteurs est de maintenir des positions minoritaires, notamment pour la régie Odyssi qui défend son engagement pour une gestion publique de l'eau en régie, héritée de la politique sociale d'Aimé Césaire à Fort-de-France. Yvon Pacquit, son président jusqu'en 2025, me reçoit dans son bureau à la mairie de Fort-de-France, en tant que maire-adjoint à la commune. L'entretien commence par une longue introduction sur les trois portraits exposés sur la façade de la mairie : ceux d'Aimé Césaire, Pierre Aliker et Camille Darsières. Puis, il dit : « Pourquoi je suis parti de très loin ? Parce qu'ils considéraient aussi que l'eau est indispensable à la santé et là ce n'est pas de la philosophie, car à l'époque l'eau était de mauvaise qualité, quand ils ont commencé dans les années 1945 après la guerre. »

La structure matérielle actuelle du service d'eau est largement héritée de rapports historiques et politiques. Particulièrement dans la commune de Fort-de-France où la Régie des Eaux a préfiguré une véritable politique sociale et une gestion publique de l'eau : « L'eau c'est un axe politique donc il faut créer une régie, pas question de faire de la délégation de service et confier ça à une multinationale. C'est pourquoi depuis l'époque, il y a 34 communes en Martinique et c'est la seule commune qui était gérée en régie. » (E16, 22/06/2022)

La régie communautaire Odyssi est largement héritière de la régie de Fort-de-France instituée par Césaire et Aliker et constitue une sorte de résistance par rapport à une système privatisé de gestion des services d'eau. Cet ancrage historique fort explique aussi les relations de proximité entre le personnel d'Odyssi et les élu·es de la CACEM et des communes qui y sont rattachées :

> La liaison entre Odyssi et la CACEM, elle, est très forte. Il y a beaucoup de cadres d'Odyssi qui sont en détachement de la CACEM. Des élus qui sont communs et qui… d'ailleurs, sont parfois schizophrènes parce que quand ils

> siègent à Odyssi ils sont là ils disent une chose et puis après ils se retrouvent à tous à la CACEM, mais ils avancent d'autres arguments. (E15, 22/06/2022)

Cette proximité favorise le passage d'arrangements entre Odyssi et la CACEM pour maintenir une ligne politique en matière de gestion de l'eau potable. C'est le cas par exemple de la fixation du prix de l'eau :

> La CACEM nous a délégué la MO et normalement compte tenu du statut d'Odyssi, c'est à nous de définir le prix, au CA. Le CA d'Odyssi a le pouvoir juridique et politique de fixer le prix de l'eau. Mais, même si juridiquement on a le pouvoir, j'ai considéré qu'on va débattre, on va proposer à la CACEM. Et une fois que c'est validé, on vote. Politiquement, c'est la CACEM qui a choisi. La Cour Régionale des Comptes est venue nous voir et nous dire que ce n'est pas à la CACEM de choisir le prix de l'eau parce qu'on vous a transféré la maîtrise d'ouvrage. Jusqu'à aujourd'hui, il y a cette petite ambiguïté que nous gérons politiquement. Je considère, mais les autres conseillers aussi que la politique doit supplanter. Il ne s'agit pas d'être hors la loi mais on s'arrange. C'est la CACEM qui nous invite à fixer le prix à tel niveau (rires). On fait les études, les comparaisons, parce que c'est avec le prix qu'une régie peut fixer son budget. On s'arrange pour que ce ne soit pas une délibération de la CACEM qui dit « le prix de l'eau c'est tant », mais on s'arrange pour que la CACEM nous dise, voici on souhaiterait que vous délibériez dans ce sens. C'est un petit peu ça que j'ai fait depuis le moment que la Cour Régionale des Comptes m'a dit que ce n'est pas à la CACEM de fixer le prix de l'eau. Dans la pratique, même si on délibère à Odyssi, on sait que la CACEM va valider, de manière officieuse. (E16, 22/06/2022)

Cet arrangement autour du prix de l'eau, selon ce responsable politique à Odyssi, suit une logique de politique sociale. Il s'agit de se mettre d'accord sur un prix de l'eau socialement acceptable, le service d'eau appréhendé comme un service spécifique, de par sa nature vitale. Ainsi, il continue :

> Le prix de l'eau ce n'est pas juste un paramètre d'ajustement économique d'une structure qui s'appelle régie. Ce n'est pas un produit comme les autres. Il faut que le prix fixé soit supportable pour les usagers, car c'est un élément indispensable à la vie. Donc dès le départ je vous annonce la couleur, l'ajustement des budgets de l'eau ne peut pas se faire simplement par des paramètres économiques. Sinon le prix de l'eau serait trop élevé. D'ailleurs l'eau ne peut pas payer l'eau, il y a plein de subventions, d'organismes d'État. Si on applique la formule « l'eau paye l'eau » vous imaginez bien que le prix de l'eau va considérablement augmenter. (E16, 22/06/2022)

Dans le cadre des revendications portées lors des discussions sur la redistribution des infrastructures d'eau potable, la régie communautaire Odyssi mobilise un discours fortement ancré dans la défense d'un modèle de gestion publique. Ces prises de position s'inscrivent dans un contexte de conflits d'usage, mais traduisent aussi une résistance politique locale à toute forme de privatisation des services de l'eau (De Gouvello et Fournier, 2002). Les

représentant·es de la régie affirment avec fierté la spécificité du mode de gestion de Fort-de-France, puis de la CACEM, en soulignant sa portée sociale et son ancrage historique. Cette posture de défense s'exprime d'autant plus fortement que l'efficacité de la régie est régulièrement remise en question : les taux de rentabilité des réseaux demeurent faibles, les pertes en eau importantes, et les investissements en matière de modernisation restent inférieurs à ceux observés dans d'autres territoires ayant recours à la gestion déléguée. Pourtant, c'est précisément au nom d'un héritage politique que cette gestion publique est revendiquée : la régie de Fort-de-France, à l'origine de la configuration actuelle, est historiquement liée à la figure d'Aimé Césaire, dont la vision d'un service public intégré à une politique sociale globale continue de faire autorité dans l'imaginaire local. Ainsi, le maintien d'un contrôle public sur l'eau ne relève pas seulement d'une logique technique ou économique, mais d'un projet politique structurant, où l'eau est pensée comme un bien commun au cœur de la solidarité territoriale.

1.2.2. Maintien d'un système complexe de vente d'eau

Toutes les collectivités compétentes ne disposent pas d'une eau suffisante pour satisfaire l'ensemble des besoins sur leur périmètres de gestion. Par conséquent, un système de vente et d'achat d'eau « en gros » structure les relations entre les différents opérateurs. Ce système ne repose pas sur une contractualisation formalisée mais sur des accords tacites et informels, accentuant les conflictualités : ni la quantité d'eau vendue (ou achetée), ni les prix ne sont fixés de manière formalisée, induisant des formes de négociation prises dans des rapports de pouvoir. Les acteurs disposant d'un accès à la ressource (captage et usines de production) sont en position de force pour négocier les conditions de rachat d'eau des autres acteurs dans le besoin, notamment pendant les périodes de sécheresse où l'eau se raréfie.

Les deux gros vendeurs d'eau sont la CTM et l'Espace Sud, qui disposent respectivement des ressources en eau issues de la rivière Capot et de la rivière Blanche (Tableau 11).

VENDEUR					ACHETEUR
Rivière captée	**Usine**	**Maître d'ouvrage**	**Exploitant**	**Point de vente**	**Collectivité**
R. Capot	Vivé	CTM	SMDS	Cosmy	CAP Nord
					CACEM
R. Blanche	Rivière Blanche	CAESM	SME	Branche Bélème	CAP Nord
					CACEM

Tableau 11. Récapitulatif des ventes d'eau entre maîtres d'ouvrage et exploitants (d'après données RPQS 2022)

1.2.2.1. Ventes d'eau en tension entre Espace Sud et la CACEM

Depuis 2004, le secteur de la CACEM dépend des ventes d'eau de l'Espace Sud (ancien SICSM) pour satisfaire les besoins des communes de Schœlcher, de Saint-Joseph et du Lamentin. Avec la dissolution du SICSM entraînant la fin du transfert de la compétence Eau aux intercommunalités en 2017, le système de vente d'eau se poursuit pour deux raisons. D'une part, les capacités de production d'eau potable sont inférieures aux besoins sur certains périmètres (notamment celui de la CACEM) et, d'autre part, l'inachèvement des interconnexions entre les périmètres techniques historiques.

Sur la commune de Schœlcher, la régie délègue alors la production et la distribution auprès de la SMDS. Dans cette commune, les besoins en eau potable excèdent la capacité de production, entraînant des achats d'eau en gros au SICSM provenant de la rivière Blanche. Les communes de Saint-Joseph et du Lamentin, appartenant historiquement au SICSM, demeurent dans son périmètre technique, et les réseaux et infrastructures sont donc exploités par la SME. La dissolution du SICSM fait resurgir des tensions déjà à l'œuvre avant cette modification organisationnelle, qui se sont matérialisées entre la Odyssi et la SME, opérateurs respectifs de la CACEM et de l'Espace Sud, par des absences de paiement de l'eau vendue en gros. Un élu des Anses-d'Arlet rappelle les tensions lors de la dissolution :

> Le SICSM a été dissous et la communauté d'agglomération de l'Espace Sud a pris la compétence eau et assainissement. Alors nous avons géré, mais on a encore eu beaucoup de soucis. Il y a eu beaucoup de soucis pour des raisons de conventionnement parce qu'il y a un fermier qui est la SME, qui englobe tout. Et il y a la SME en passant par le SICSM qui fournissant de l'eau à la CACEM à Odyssi. Et à un certain moment, Odyssi a prouvé que le prix de l'eau était trop élevé et a refusé de payer. (E45, 19/01/2023)

Au moment du transfert de compétence de 2014, les tensions entre le SICSM et la CACEM s'amplifient au sujet des systèmes de ventes d'eau en gros pour l'approvisionnement en eau potable qui lie les deux acteurs. En 2015, le SICSM conclut un contrat d'affermage avec SME pour douze ans pour la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable prévoyant la vente d'eau en gros aux collectivités voisines, notamment à la CACEM, pour l'approvisionnement des communes du Lamentin et de Saint-Joseph. Au moment de la dissolution, la CAESM récupère une partie du périmètre du SICSM et poursuit les ventes d'eau en gros à la CACEM qui est dans l'incapacité de produire suffisamment d'eau potable pour tous·tes ses abonné·es. Mais celle-ci conteste le prix de l'eau fixé par l'Espace Sud, jugé trop cher (0,6141 € HT/m^3). La CACEM dénonce un prix non régulé et élevé en raison de sa rareté et de sa demande élevée particulièrement en saison sèche, quand les usines sont en bas régime

de production. Sans contractualisation officielle, les impayés de la CACEM pour l'achat d'eau en gros se multiplient, sans que le vendeur - le SICSM puis l'Espace Sud - puisse contester la dette juridiquement. C'est donc le syndicat qui rembourse à la SME les impayés, participant aux mauvaises finances de celui-ci avec des répercussions sur la facture d'eau des abonné·es du sud de l'île. Le prix élevé de l'eau potable est d'ailleurs régulièrement l'objet de contestations de la part du Comité Citoyen du Sud. Lors de la dissolution du SICSM, cette créance non recouvrée est transmise à l'Espace Sud, qui s'est retrouvé dans une position délicate : elle hérite d'une dette de 4,6 millions d'euros pour un territoire qui ne coïncide pas totalement avec le sien. Pour parvenir à cet accord, l'Espace Sud et CAP Nord renoncent à une part importante de la dette, notamment en baissant le prix de vente de l'eau et en abandonnant certains montants réclamés. Cependant, cette solution a des conséquences négatives pour les usagèr·es du service public de l'eau de l'Espace Sud puisque le coût de la créance est alors absorbé en partie par les abonné·es du réseau.

Autre difficulté en termes de gestion globale de l'eau à l'échelle de la Martinique, la dissolution des syndicats et le changement des périmètres de gestion de l'eau rendent caduques toutes les conventions préalablement passées entre maîtres d'ouvrage. Pourtant, les ventes d'eau continuent entre la CTM et CAP Nord et l'Espace Sud, entre l'Espace Sud et CAP Nord et, enfin, nous l'avons vu, entre l'Espace Sud et la CACEM. En 2017, il n'existe plus de convention qui acte juridiquement la nature des échanges, ce qui accentue les tensions en période de diminution de la ressource. En 2020, il faut noter qu'une convention a été signée entre CACEM et Espace Sud dans un contexte de tensions accrues liées à une sécheresse importante et de nombreuses coupures d'eau au robinet. La contractualisation des échanges constitue ainsi un enjeu central pour la gestion de l'eau et la pacification des relations pour garantir l'accès à l'eau à tous les acteurs.

1.2.2.2. Les difficultés de vendre l'eau de la rivière Capot : une eau « chlordéconée » indésirable ?

L'eau potable produite par la CTM à l'usine de Vivé, au Lorrain, et issue de la rivière Capot, n'est pas destinée directement à la desserte des ménages. Elle est entièrement revendue, au point de vente Cosmy aux différents opérateurs d'eau en besoin. Cette eau, destinée à un marché local de l'eau, possède une caractéristique particulière par rapport aux autres ressources en eau prélevées pour la production d'eau potable. Elle présente des concentrations de chlordécone supérieures à la norme autorisée de 0,1 µg/L, contraignant la mise en place d'un dispositif de filtration et de traitement coûteux pour la collectivité depuis 2005. Une élue de la

CTM explique la manière dont la présence du chlordécone dans l'eau prélevée à Vivé influence le prix de l'eau vendue en gros :

> Ah oui ! Le chlordécone un enjeu puisque ça influe le prix de l'eau parce que quand par exemple quand Claude Lise a installé une usine à Vivé, c'est parce que l'eau de la Capot, c'est une eau qui, c'est une rivière qui a un débit constant, régulier, sauf en cas de de grande sécheresse et disons. Mais la problématique, c'est quoi ? C'est qu'elle est polluée, qu'il y a de la chlordécone. Et donc ils construisent cette usine à Vivé qui traite la chlordécone avec du charbon actif au millième de microns près donc ce qui fait qu'après, l'eau est pratiquement, voilà. Mais ça a un coup. Ensuite il faut changer les filtres derrière. (E08, 25/05/2022)

La présence du chlordécone a pour conséquence une augmentation du prix de vente de l'eau potable et induit une sous-utilisation de l'eau issue de Vivé car les potentiels acheteurs préfèrent alimenter leurs réseaux par des ressources en eau moins chères en coût de production. Selon un agent de l'ODE, une première conséquence de la sous-utilisation de l'eau issue de Vivé serait une difficulté d'amortissement des frais de fonctionnement et d'entretien de l'usine pour la CTM, sorte de cercle vicieux qui mène à un coût très élevé de l'eau produite :

> Aujourd'hui, l'eau produite par cette usine, il y a plusieurs problèmes. Le problème, c'est qu'ils la vendent, mais ils la vendent à qui la veut bien au moment où il en a besoin. Et sinon ils n'en vendent pas. Donc, en fait, elle ne fonctionne pas tout le temps à sa capacité optimale et donc elle est très dure à équilibrer financièrement. Et la conséquence, c'est un c'est un peu un cercle vicieux c'est que pour ça… Comme elle ne fonctionne pas à sa capacité optimale, il faut augmenter le prix de l'eau vendu et donc ça limite encore les recours à cette eau lorsque les collectivités peuvent avoir de l'eau ailleurs. Donc, elle n'est pas réellement dans le système. Par contre, elle implique économiquement le système. (E15, 22/06/2022)

Le prix de l'eau vendue en gros, fixé à 0,565 €/m^3 HT à partir de 2009, est jugé trop élevé par les acheteurs qui boudent cette ressource en privilégiant « leur » eau captée dans la rivière Blanche, moins chère (environ 0,2 €/m^3 HT en sortie d'usine), induisant une pression quantitative importante sur les milieux associés. La rivière Blanche est particulièrement convoitée par la CACEM et Espace Sud pour alimenter leurs réseaux d'eau, étant donné que les deux intercommunalités disposent d'usine d'eau potable sur son cours. Les seuils quantitatifs, en saison sèche, sont régulièrement en alerte et même dépassés sur cette rivière, mettant en péril le bon fonctionnement des hydrosystèmes.

Le refus d'achat de l'eau de Vivé par certains opérateurs conduit également, dans certains contextes de diminution des ressources de la rivière Blanche, à des ruptures d'approvisionnement et des coupures d'eau dans les foyers. C'est ce qu'explique une agente de

la CTM en parlant de la crise de l'eau en 2020, lorsque de nombreux foyers du centre de la Martinique ont subi des coupures d'eau durant les mois de la saison sèche :

> En fait, la pénurie d'eau, le problème d'eau au robinet, ne venait pas du fait qu'il n'y avait pas d'eau, mais il venait du fait que Odyssi notamment, refusait d'acheter de l'eau de Vivé parce que l'eau de Vivé coûte 0,56 € du m^3 alors que l'eau qu'ils produisent sur la Durand coûte 0,30 €. Et qu'ils n'ont pas voulu ouvrir la vanne et donc payer pour pouvoir acheter l'eau. « Ah non, non, pas du tout, on ne laisse pas la population souffrir… » Tu parles ! C'est exactement ça. (E06, 20/05/2022)

Le coût élevé de l'eau de Vivé pose *in fine* une question en termes de justice environnementale : pourquoi le coût du traitement du chlordécone est-il supporté par une collectivité locale et pas par l'État ? Voilà une question qui revient dans plusieurs discours, notamment cette élue de la CTM :

> Enfin, quand on est à la collectivité, il a fallu 1,8 millions pour changer les filtres donc il faut pouvoir changer, il faut pouvoir changer les filtres, il faut pouvoir entretenir, il faut pouvoir avoir les techniciens et aujourd'hui et c'est ce que beaucoup d'élus martiniquais disent que nous disions est-ce que c'est normal que ça soit de la poche du contribuable martiniquais que l'on prélève des redevances pour pouvoir justement traiter une eau que nous n'avons pas polluée, qu'on subit. Est-ce que l'État ne devrait pas mettre la main à la poche ? (E08, 25/05/2022)

Depuis 2023 seulement, et suite aux négociations des différents acteurs locaux martiniquais et guadeloupéens, la prise en charge du surcoût lié au traitement du chlordécone dans les eaux destinées à la consommation humaine est comprise dans le budget du Plan chlordécone IV. Le plan précise bien qu'il contribue à titre « dérogatoire et exceptionnel » au financement du surcoût, à travers une contractualisation de deux millions d'euros avec la Guadeloupe (pour six stations d'AEP) et la Martinique (pour une station AEP, l'usine Vivé) :

> L'État contribue depuis 2023, à titre dérogatoire et exceptionnel, à la prise en charge des surcoûts de traitement supportés par les autorités responsables de la production d'eau potable, pour réduire la concentration en chlordécone, lorsque celle-ci est supérieure à la limite de qualité. Des conventions ont été signées entre l'État et les collectivités concernées dès 2023 pour un montant total d'environ 2 M€ par an et concernent 6 stations en Guadeloupe et une en Martinique[157].

[157] Ministère de la Santé, Stratégie de lutte contre la pollution par la chlordécone « 2021-2027 », Bilan mi-parcours, Plan Chlordécone IV, juillet 2024, p. 36. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : bilan_mi-parcours_vf_juillet24.pdf.

Le caractère exceptionnel et dérogatoire interroge sur la pérennité de cette mesure et ne considère pas le manque à gagner pendant presque vingt ans des différentes collectivités antillaises ayant supporté ce coût.

1.1.3. Conflits d'usage autour de la rivière Blanche

1.2.3.1. Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable

La rivière Blanche est particulièrement convoitée pour la production d'eau potable et les acteurs ont un intérêt important à maintenir leur accès autour de cette ressource. Deux usines d'eau potable sont installées sur son cours, propriété de la CACEM en amont et Espace Sud en aval, exploitées respectivement par la régie Odyssi et la SME.

Les incohérences entre périmètres de gestion (EPCI) et techniques (réseaux et usines) engendrent des tensions au niveau du partage des unités de production d'eau potable stratégiques, entre la CACEM et l'Espace Sud. Historiquement, le SICSM possède deux usines stratégiques sur son périmètre, localisées sur la commune de Saint-Joseph (usines rivière Blanche et Directoire), commune rattachée aujourd'hui à la CACEM. Avec la recomposition spatiale des services d'eau de 2017, la propriété de ces deux usines est contestée puisque celles-ci se retrouvent désormais sur le périmètre de la CACEM. D'un côté, l'Espace Sud, héritier principal du SICSM, revendique sa propriété en vertu de sa maîtrise d'ouvrage historique, tandis que la CACEM demande la cession des sites en vertu de son ancrage territorial. L'enjeu autour du contrôle de la ressource est de taille dans la mesure où les deux collectivités veulent dépendre le moins possible de l'autre pour l'approvisionnement en eau potable de leur territoire de gestion. Sans ces deux usines, l'Espace Sud se retrouverait sans ressource propre, entièrement dépendante de l'achat d'eau aux autres collectivités. C'est aussi par souci d'autonomie du point de vue de la ressource que ces deux usines intéressent la CACEM, dont la capacité de production est inférieure aux besoins avec les deux nouvelles communes à charge. L'attribution des deux usines fait l'objet d'un contentieux récent.

Les élu·es des communes de Saint-Joseph et du Lamentin (communes de la CACEM), impacté·es et parties prenantes des tensions autour du partage de l'eau, sollicitent en 2018 une nouvelle répartition des usines de production d'eau potable[158], qui permettrait le « bon » exercice de la compétence « eau » à la CACEM. Malgré ces revendications, le Préfet concède par un arrêté préfectoral la « pleine propriété » des usines Directoire et rivière Blanche à l'Espace Sud le 6 novembre 2018. Il est annulé en 2023 par la Cour administrative d'appel de

[158] Délibérations des conseils municipaux du Lamentin le 2 octobre 2018 et de Saint-Joseph le 25 juin 2018.

Bordeaux pour déséquilibre manifeste. En réponse, un nouvel arrêté a été pris le 20 septembre 2023, attribuant l'usine de Rivière-Blanche à la commune de Saint-Joseph (et donc à la CACEM), et celle du Directoire à l'Espace Sud. Ce transfert devait prendre effet en avril 2027. Cet arrêté est à son tour contesté, à la fois pour sa répartition jugée déséquilibrée, et pour le report de son entrée en vigueur. Le rapporteur public propose d'annuler cet arrêté[159], estimant que la répartition opérée par le Préfet déséquilibre à nouveau les moyens de production : l'Espace Sud, qui couvre 116 000 habitant·es, se voit amputé de sa principale source d'eau, Rivière-Blanche, et devra désormais acheter plus de la moitié de ses besoins à la CACEM et à la CTM. Ce partage ne répond donc pas aux exigences d'équilibre définies par la jurisprudence, car il ne prend pas en compte les besoins réels des populations concernées. Il est proposé au tribunal d'annuler l'arrêté du 20 septembre 2023 et d'enjoindre au préfet de procéder à une nouvelle répartition dans un délai de trois mois. Le rapporteur conclut en soulignant l'urgence d'une solution structurelle : la mise en place d'une autorité unique de l'eau en Martinique, sur le modèle de celle des transports, pour garantir l'égalité d'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire.

Ce contentieux relève d'un conflit d'usage entre les deux intercommunalités, qui rend aussi compte d'un rapport de force entre amont et aval. En période de diminution de la ressource, la CACEM, dont le captage alimentant l'usine Durand est situé en amont de celui de l'Espace Sud, est régulièrement dénoncée par l'Espace Sud pour prélèvements d'eau trop importants. La CACEM possède un accès stratégique par rapport à la Rivière Blanche du fait de sa position stratégique sur son cours, ce qui lui permet d'envisager plusieurs projets pour augmenter ses prélèvements à ce niveau amont :

> Et ça continue. C'est-à-dire que là ils veulent, sur la même pauvre rivière Blanche il y a deux usines : une pour l'Espace Sud, une pour Odyssi, et tous les deux pompent dessus. Ils font descendre les niveaux, le préfet a dû dire à Odyssi "t'arrêtes de pomper parce que tu ne laisses pas assez d'eau pour l'usine qui en aval pour envoyer dans le sud". Et en fait, ils veulent agrandir Durand. Ils veulent faire des forages au niveau droit de Durand, tout ça pour se rendre autonome, c'est-à-dire qu'on ne plus avoir à dépendre de Vivé si jamais il y a un problème d'eau. Ils veulent avoir une capacité de production suffisante pour leur population. (E08, 25/05/2022)

Un ancien agent de la SME raconte les contentieux qui lui ont été rapportés autour de la rivière Blanche entre Odyssi et la SME par les techniciens lorsqu'il y travaillait, dans les années 2010. Selon lui, et les dires qui lui ont été rapportés, le contentieux autour des prélèvements dans la

[159] Tribunal administratif de la Martinique*,* Conclusions du rapporteur public dans les dossiers n°2300694, 2400065, 2400066 et 2400069 – CAESM, CACEM, communes de Saint-Joseph et du Lamentin c/ Préfet de la Martinique*, audience du 13 février 2025, jugement du 6 mars 2025.*

rivière date de l'installation dans les années 1970-80 de l'usine Durand (Odyssi) en amont de l'usine de rivière Blanche construite dans les années 1950 :

> Historiquement, l'usine de Rivière Blanche a été construite dans les 50, alors que celle de Durand, elle est construite dans les années 60, 70, bien plus tard, mais en amont... D'où la guerre. Et la guerre, elle était... Maintenant, ça s'est un peu pacifié, mais ce que me racontait quand je suis arrivé en 2010 (à la SME), ce que m'ont raconté les vieux de la vieille de mon équipe de production, c'est que de temps en temps, régulièrement, quand il y avait des carêmes, les équipes d'Odyssi mettaient des sacs de sable dans la rivière et la nuit, les mecs d'SME allaient décaler les sacs de sable sur la rivière. Donc on n'était quand même pas à un niveau de collaboration high-level. (E14, 22/06/2022)

Cette concurrence au niveau de la rivière Blanche se justifie par son coût peu élevé du fait de sa bonne qualité au niveau du captage, contrairement à l'eau de la rivière Capot vendue par la CTM. Le manque de contractualisation contraignante autour de l'utilisation de certaines ressources impacte les milieux, comme le souligne une ancienne présidente du CEB :

> J'ai eu à me battre pour que les communautés d'agglo, les fermiers n'aillent pas prélever de l'eau à rivière Blanche et ça, c'est un enjeu. Même si la CTM a arrangé les tuyaux, que tout va bien à présent, ils continuent d'acheter moins d'eau à Vivé parce que l'eau est un peu plus chère. Et ils continuent à aller sur la Rivière Blanche, au point de mettre toute la biodiversité en danger. D'où ma question : est-ce qu'il ne faudrait pas conventionner avec les communautés d'agglo pour se dire qu'elles achètent coûte que coûte ? Que la CTM baisse son prix, déjà, mais qu'en contrepartie que les communautés de l'agglo s'engagent à acheter un volume d'eau quoi qu'il advienne. Parce que c'est inadmissible qu'aujourd'hui qu'à Vivé on jette de l'eau. On jette de l'eau à Vivé quoi ! Parce qu'aujourd'hui l'eau qu'on produit, elle n'est pas consommée, elle n'est pas achetée et qu'on va faire des conflits d'intérêts sur la rivière Blanche et qu'on m'appelle pour me dire « il n'y a pas d'eau dans la rivière. (E08, 25/05/2022)

Ce témoignage illustre avec force les effets pervers d'une gouvernance fragmentée et non régulée de la ressource, où l'absence d'engagement contractuel contraignant entre la CTM et les opérateurs alimente des logiques de concurrence qui fragilisent les milieux aquatiques et révèlent les tensions systémiques entre rationalité économique, solidarité territoriale et préservation écologique.

1.2.3.2. Entre eau domestique et eau agricole

Du point de vue des chiffres de l'eau potable, les usages domestiques et agricoles ne présentent *a priori* pas d'effets de concurrence, étant donné que l'usage domestique est largement dominant dans les usages de l'eau (76 %). Pourtant, la concentration de près de 60 % des prélèvements d'eau, tous usages confondus, dans une seule rivière – la rivière Blanche – relève bien d'une situation concurrentielle localisée.

Pour l'irrigation, l'apport en eau provient principalement des précipitations et est donc très dépendant des effets de saisonnalité et des méthodes culturales. En saison sèche, la disponibilité de la ressource en eau est en baisse tandis que la demande générale augmente. En ce qui concerne les usages domestiques, l'affluence touristique impacte la demande à la hausse. Pour ce qui est de l'irrigation, les monocultures d'exportation demandent un arrosage plus fréquent. L'eau de la rivière Blanche fournit de l'eau au seul périmètre irrigué de l'île *via* le barrage de la Manzo. Elle est principalement destinée à l'irrigation des monocultures de bananes situées dans le sud-est de l'île. Les besoins différenciés en eau selon les types de cultures agricoles apparaissent clairement à travers le témoignage de cet agriculteur, qui souligne la forte dépendance hydrique de certaines productions, en particulier la banane :

> Je fais des cucurbitacées. Je fais aussi des patates douces. Pour les patates douces, il faut beaucoup d'eau aussi, sinon ça ne donne rien. Et puis bon, y a tous les fruitiers hein, citron, mangue, avocat, bananes plantins. Je n'en fais pas en grande quantité, c'est à taille humaine. 4 hectares, c'est une petite exploitation. La banane, ça demande beaucoup aussi d'eau parce que le bananier pour qu'il tienne debout, il faut qu'il soit gorgé d'eau, c'est-à-dire que s'il y a un manque d'eau, il a tendance à céder. Donc il faut en moyenne 5L d'eau par bananier par jour. Ça fait pas mal ! *(Rires)* (E10, 20/06/2022)

Si les conflits d'usage autour de la ressource en eau sont parfois minimisés, selon lui, dans les discours institutionnels ou par certains acteurs, ils n'en demeurent pas moins latents :

> Il n'y a pas de conflit d'usage, mais bon... Souvent, les gens disent que les agriculteurs utilisent beaucoup d'eau. Bon, en fait, pas tant que ça par rapport à la consommation d'eau potable hein. Mais c'est sûr qu'on pourrait améliorer les choses. Parce que bon, par exemple, pour alimenter le barrage du sud-est de la Martinique, La Manzo, c'est pompé dans la lézarde. Et quand t'arrives les périodes d'étiage, bon et bien c'est compliqué, on ne peut plus pomper pour alimenter le barrage. (E10, 20/06/2022)

Il reconnaît que des tensions apparaissent en période d'étiage, notamment dans le cas du barrage de la Manzo, affectant directement l'approvisionnement en eau d'irrigation pour les terres agricoles desservies par le périmètre irrigué du sud. Ce constat souligne la vulnérabilité du système agricole insulaire face à des conditions climatiques de plus en plus instables, et un modèle agricole (monocultures) peu résilient. L'agriculteur déplore une défaillance dans la gestion de l'irrigation pour organiser de manière plus équitable le partage de l'eau pour l'irrigation :

> Comme il pleut beaucoup en Martinique, il faudrait qu'on puisse au moins en capter une partie quoi, parce qu'il pleut beaucoup, on a beaucoup d'eau qui tombe. Il y a aussi beaucoup de déperditions, donc mon point de vue, c'est qu'au niveau de l'aménagement du territoire il faudrait amener une réflexion, pour que

> par zone géographique, on puisse définir les quantités d'eau à apporter aux agriculteurs et comment on le fait. Mais actuellement, il y a un schéma d'irrigation qui est à l'étude... (Rires)... qui n'est même pas encore lancé. Ça fait, ça fait déjà trois ou quatre ans qu'on a lancé l'idée, mais ça n'a toujours pas vu le jour. (E10, 20/06/2022)

Un agent de la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) explique comment, dans le contexte de réchauffement climatique, la monoculture de la canne à sucre, seconde production agricole en Martinique qui représente près de 20 % des terres agricoles en 2022[160], demande de plus en plus d'eau : « La banane consomme de l'eau, bien évidemment. La canne a des besoins de plus en plus, notamment dans le sud où les rendements chutent dramatiquement en raison de la sécheresse » (E49, 16/05/2023). Il relève également une absence d'organisation et de régulation de l'irrigation à cause d'un schéma général difficile à mettre en place : « Alors il y a un schéma général de régulation qui existe aussi, mais qui est en construction depuis des lustres, il n'aboutit pas quoi ».

Le discours de l'agent, dont les missions principales relèvent de la police des intrants, et également intégré à la mise en œuvre du Plan Chlordécone, retrace un certain récit des pratiques agricoles à la Martinique. D'après lui, deux « révolutions » marquent une évolution en matière d'utilisation des produits phytosanitaires : la première, lors de la « découverte » du chlordécone et la seconde, en cours, autour de la « petite agriculture ». Selon lui, ce sont ces mêmes planteurs – qui ont négocié les homologations puis les dérogations pour l'utilisation du pesticide auprès des plus hautes sphères de l'État – qu'il reconnaît comme instigateurs de pratiques vertueuses en matière d'utilisation de produits phytosanitaires :

> À la découverte oui, quand le secteur de la banane a commencé à dire « Bon il faut qu'on change notre fusil d'épaule ». Et donc ça a été les premiers à réduire l'utilisation de de produits phyto. Qui était importante et qui est beaucoup plus réduite maintenant. Ils ont développé différentes actions à travers un plan banane durable, ils ont cherché des solutions avec un institut d'études tropicales. Donc ils ont commencé à chercher des techniques de couvrement de parcelle, enherbement, afin de limiter l'usage du désherbant, optimiser le les traitements contre les cercosporiose, mettre en place des mesures prophylactiques en parallèle à l'usage des produits. Donc ça ouais. Les bananiers, ils ont fait une première, une première révolution.

Le récit de la découverte du chlordécone, qui relate de manière positionnée en faveur de l'industrie de la banane, interroge. Il ne restitue en effet ni les connaissances scientifiques présentes depuis les années 1970 ni les contestations citoyennes à l'œuvre dans les Antilles

[160] DAAF (2022). *Coût de production de la canne à sucre et valorisation en distillerie et sucrerie*, Synthèse, 08 août 2022, 9 p. COUTS DE PRODUCTION DE LA CANNE A SUCRE ET VALORISATION EN DISTILLERIE ET SUCRERIE | DAAF Martinique

depuis les mêmes années. Pour lui, l'amélioration des pratiques agricoles est venue des planteurs eux-mêmes. Son discours renvoie à ce que M. Ferdinand nomme une pensée « a-sociale » ou « hors-sociale » du CLD, relevant d' « une compréhension de la contamination qui reste séparée des rapports sociaux aux Antilles » (Ferdinand, 2024 : 254). La caractéristique de cette pensée, selon lui, est « l'effacement systématique des sujets humains dans les documents officiels […] aucune mention des relations sociales, notamment les rapports racistes, sexistes et coloniaux de production, au travers duquel l'usage du CLD fut possible aux Antilles » (*ibid*. : 255). Dans ce discours de cet acteur, cette pensée « hors-sociale » permet la réhabilitation des planteurs de banane, et peut être interrogée à l'aune de sa position de responsabilité dans le dossier chlordécone en tant que chargé de la mise en œuvre du Plan Chlordécone. Il parle ensuite de la seconde révolution dans les pratiques agricoles, qu'il associe à l'émergence récente d'une « petite agriculture » :

> La deuxième, elle est en cours là depuis un an ou deux. Donc on a une petite agriculture qui se développe, qui se veut traditionnelle, association de culture de jardins créoles, circuit court…. Donc il y a un peu d'agriculture biologique. Mais pas beaucoup parce que faut écrire… ça la traçabilité, c'est quelque chose en Martinique qui n'est pas une pratique courante. Mais ça se développe un peu, alors il y a à la fois des gens qui sont sérieux, enfin qui font des choses correctement. Puis il y a quelques illuminés aussi qui font des décoctions, qui vont chercher des solutions à la pharmacopée locale. Ce qui peut conduire à présenter des polémiques de toxicité tout aussi équivalente à celle qu'on pourrait avoir avec des produits phyto. Mais enfin, c'est des gens où ils essaient de produire sans recourir aux produits. Une traçabilité qui est déficiente, l'enregistrement des pratiques que n'est pas fait. Mais c'est quelque chose qui est actuellement en cours.

Son discours relève des propos discriminatoires envers les personnes ayant des pratiques agricoles différentes des pratiques « conventionnelles » qu'il semble associer aux seules pratiques des planteurs. Il établit une opposition claire entre d'un côté, l'agriculture bananière présentée comme plus rationnelle concernant les usages phytosanitaires ; de l'autre, une « petite agriculture » qualifiée de manière péjorative. L'emploi du terme « illuminés » pour désigner les agriculteur·ices qui utilisent la pharmacopée locale constitue un exemple flagrant de violence symbolique. Ce mot disqualifie d'emblée des savoirs développés par les populations martiniquaises, réduits à des clichés folkloriques, et reproduit une logique coloniale qui nie la validité des connaissances endogènes au profit d'une science occidentale présentée comme unique référence légitime. Pourtant, aujourd'hui, cette même pharmacopée est reconnue par plusieurs organismes de gestion de la biodiversité en Martinique pour son intérêt, reconnu

comme un véritable atout[161]. Prononcée par une personne originaire de l'Hexagone représentant de l'État en Martinique, cette hiérarchisation participe à la reproduction de rapports de domination hérités dans la mesure où les pratiques considérées comme modernes, associées à celles des *békés*, sont valorisées au détriment des savoirs agricoles endogènes/locaux traditionnels.

Au-delà des termes employés, cette vision occulte les innovations permanentes développées par les agriculteurs créoles dans leurs pratiques quotidiennes, notamment en matière d'associations culturales, de gestion de la biodiversité et d'adaptation aux contraintes climatiques locales[162]. Le discours révèle enfin une incohérence majeure dans l'évaluation des risques sanitaires. Alors que l'agent évoque les « polémiques de toxicité » liées aux décoctions issues de la pharmacopée locale, il minimise simultanément l'impact des produits phytosanitaires industriels massivement utilisés dans la production de la banane. Cette approche témoigne d'un biais cognitif qui survalorise les risques hypothétiques des pratiques traditionnelles, qui repose sur des clichés réducteurs, tout en sous-estimant les dangers avérés des pesticides chimiques.

Une agente d'un service de l'État, consciente des effets de l'histoire coloniale de la Martinique sur les rapports actuels aux institutions, pointe le problème de représentativités dans les services de l'État : « Il y a la question, en plus, représentation de l'État avec beaucoup de cadres blancs qui ne… c'est encore un constat qui ne qui ne favorise pas l'appropriation, quoi de ce qu'on dit par les personnes » (E22, 01/07/2022). Cette remarque entre en résonance avec l'analyse de M. Ferdinand sur « la blanchité de la production scientifique du chlordécone » (*ibid.* : 307), qu'il conceptualise comme la manière dont les savoirs produits sur cette question demeurent majoritairement façonnés par des cadres, des références et des acteurs issus du monde blanc métropolitain. Dans le prolongement de cette réflexion, on peut interroger la blanchité de la gestion environnementale, notamment celle de l'eau, à la Martinique. Au sein des trois principaux services de l'État concernés que sont la DAAF, la DEAL et l'ARS), les trois chef·fes de service rencontré·es sont installé·es en Martinique depuis plus de dix ans mais

[161] D'après l'Observatoire de la biodiversité de Martinique, 110 plantes de la pharmacopée traditionnelle de Martinique sont inscrites à la pharmacopée française dont 46 plantes ont été inscrites récemment, entre 2005 et 2013. Site : Plantes médicinales et pharmacopée | le site Internet de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité

[162] On peut citer ici le terme créole « lasotè » qui renvoie à une manière collective de travailler, ou plutôt d'habiter, la terre au rythme des tambours et des chants paysans en Martinique (Voir ouvrage de l'association Lasotè : Duriveau, I. et Terrine, J.-M. (2015). *Lasotè. Poésie de vie dans les Pitons de Martinique*, Éditions Association Lasotè, 296 p.). D'autres termes sont utilisés pour décrire des pratiques similaires dans la Caraïbe : on parle de « coumbite » à Haïti, par exemple.

originaires de l'hexagone, après un parcours universitaire et professionnel réalisé là-bas. Deux d'entre eux sont des hommes, la seule femme cheffe de pôle n'a pris ses fonctions que récemment (en 2022), succédant à un homme arrivé à la fin des années 1990 à l'ARS (anciennement DDASS).

Pour revenir à l'entretien mené avec l'agent de la DAAF, son discours technocratique marque effectivement une invisibilisation de la dimension sociale et politique de la pollution agricole en Martinique. Il constate toutefois que le type de culture et les méthodes culturales impactent le besoin en eau agricole. Paradoxalement, un agent de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Amenéagement et du Logement) relève que le choix des cultures n'est pas orienté en fonction de ce critère :

> Après il y a des cultures qui demandent plus d'eau que d'autres. La dernière fois je suis allée à Anse Trabaud, et j'ai vu que là où il y a des melons avant il y a de la canne à sucre. La canne à sucre c'est plus rentable et c'est irrigué…(Rires). (E48, 05/04/2023).

Ces constats présentent les difficultés et les défis auxquels fait face la Martinique de « défaire l'habiter colonial » (Ferdinand, 2024). La décolonisation des représentations sociales au sein des institutions environnementales, particulièrement au sein des services de l'État, pourrait commencer par redonner sens au processus de reconnaissance (au sens d'A. Honneth) des pratiques et savoirs locaux liés à l'eau et à la terre. La possibilité d'une telle décolonisation pose la question de la composition même de ces services et des prérequis pour les intégrer : les postes à responsabilité dans le domaine de l'environnement au sein des services de l'État sont détenus généralement par des hommes ingénieurs venus de l'hexagone entretenant une certaine appropriation symbolique de l'espace martiniquais.

Les absences de réglementation et d'organisation du partage pour l'eau agricole entraînent, nous le verrons dans la partie suivante (2.1.1.), des formes d'inégalités d'accès à l'eau entre agriculteur·ices. Les propriétaires de grandes parcelles, les gros planteurs de monocultures, ont les capacités économiques d'utiliser des ressources souterraines financées par des capitaux privés. En dépit des chiffres et des ordres de grandeur qui conduisent à minimiser le rôle de l'usage agricole dans les jeux d'acteurs autour du partage de l'eau, il convient d'élargir l'analyse à ce secteur. Tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'usage agricole de l'eau est imbriqué dans les jeux d'acteurs du service d'eau potable. Cette imbrication rappelle que la séparation entre les usages n'est qu'une construction sociale issue des modalités de gestion de l'eau, permettant de répartir des droits, des infrastructures ou des responsabilités. Mais du point de vue de l'eau elle-même, cette distinction s'efface : c'est bien de la même eau

qu'il s'agit, celle qui ruisselle des champs aux rivières, des rivières aux canalisations, alimentant à la fois les besoins humains et écologiques. Reconnaître cette continuité physique et écologique pour dépasser les logiques sectorielles et de prendre en compte les interdépendances entre les usages, surtout dans un contexte de vulnérabilité croissante des ressources hydriques.

2. Des solutions contestées : entre expertise, pouvoir politique et revendications citoyennes

La partie précédente a montré les lieux de cristallisation des tensions autour de l'accès à l'eau, et la manière dont ces conflictualités constituent aussi des ressources pour certains acteurs afin de maintenir leur rôle stratégique dans le drinking waterscape. À présent, cette seconde partie s'intéresse aux différentes « solutions », proposées par les différents acteurs afin de dépasser les problèmes identifiés pour le bon fonctionnement du service d'eau potable. Premièrement, il s'agit d'appréhender les solutions techniques (2.1.), puis les solutions de gouvernance (2.2.) et, enfin, l'amélioration des connaissances présentée comme l'enjeu central pour le futur du service d'eau (2.3.).

2.1. Des solutions techniques contestées : *spatial fix* ou solutions ?

Parmi les solutions techniques présentées, deux d'entre elles sont abordées parmi les acteurs politiques et gestionnaires : les forages d'eaux souterraines (2.1.1.) et le dessalement d'eau de mer (2.1.2.). Les deux « solutions » seront interrogées non pas à partir de l'angle technique, mais de leur place dans les discours et dans les jeux d'acteurs : relèvent-elles d'effets de discours, de formes de « spatial fix » ou bien de solutions concrètes, et dans quelle manière sont-elles intégrées ou contestées dans le *drinking waterscape* ?

2.1.1. Forer : les eaux souterraines, des ressources nouvelles

Parmi les solutions pour faire face aux problèmes récurrents d'approvisionnement en eau potable, la « diversification des sources d'approvisionnement » par l'exploitation des eaux souterraines figure au premier plan. Cette orientation, inscrite dans le SDAGE 2022-2027 (sous-orientation C) et portée par de nombreux acteurs institutionnels, révèle cependant des tensions importantes entre logiques techniques, contraintes territoriales et adhésion de la société civile.

La diversification des sources d'approvisionnement bénéficie d'un large consensus technique et politique. Comme l'exprime un membre du CEB (Comité de l'Eau et de la Biodiversité) : « on a de la ressource souterraine, il y a eu des études du BRGM qui mettent en avant un potentiel au niveau des eaux souterraines. Je pense qu'il faut diversifier » (E10, 20/06/2022). Cette stratégie s'inscrit dans une logique de consolidation d'un système fragile, où les forages viennent compléter les prélèvements en rivière : « On perd trop d'eau, il faut améliorer les rendements. Il faut aussi avoir des ressources alternatives qui sont des ressources

souterraines, pour un peu mixer » (E15, 22/06/2022). Les forages, selon cet agent de l'ODE, sont ainsi déployés pour « soulager certains secteurs particulièrement sensibles aux ruptures d'approvisionnement », comme dans le cas de Schœlcher où « il y a des forages qui sont en train d'être mis en service dans le bas de Schœlcher » pour pallier les défaillances de l'alimentation depuis la rivière Case Navire. Dans le SDAGE, la diversification de la ressource répond à l'enjeu de « sécurisation de la ressource » en contexte de forte dépendance aux ressources superficielles (94% pour l'eau potable). Cette orientation s'inscrit dans une logique d'adaptation au réchauffement climatique qui entraînera « l'allongement de cette période de carême et d'une certaine précocité de l'atteinte des débits réservés[163] ». Les ressources souterraines présentent, selon le document, plusieurs avantages significatifs pour la production d'eau potable : « volumes d'eau cumulés importants, enjeux écologiques moindres par rapport aux rivières, ressource naturellement mieux protégée[164] ».

Malgré ce consensus apparent, la mise en œuvre de cette stratégie révèle des obstacles substantiels. Les contaminations historiques limitent les possibilités d'exploitation, comme l'explique un ancien élu :

> Ensuite, lorsque l'on a voulu passer aux forages, le problème c'est que la plupart des lieux se trouvaient dans des zones contaminées, précisément dans le nord. Même dans la plaine du Lamentin, il y a beaucoup de zones contaminées. [...] Et puis il y a quand même un débat sur la dépollution. [...] à chaque fois, ça veut dire qu'on va créer une unité de dépollution. Encore une fois, on va avoir un problème de coût. (E01, 10/03/2022)

La promotion des forages est également critiquée comme relevant davantage d'un effet de mode politique que d'une solution réellement viable économiquement :

> Là en ce moment-là, la dernière mandature, c'était à fond sur les forages. Mais le forage, ça coûte des millions. L'exploration coûte des millions, la mise en exploitation coûte des millions. [...] Et là quand j'estime que tous les forages qu'on a extraits jusqu'à maintenant de terre c'est quelques milliers de m³ d'accord, mais…. On en consomme des milliards enfin, donc voilà ou des millions, donc ce n'est pas… [...] moi je trouve que ça revient très très cher au m³, à exploiter. (E06, 20/05/2022)

La mise en exploitation d'un forage à Cœur Bouliki dans la commune de Saint-Joseph pour le réseau de la régie Odyssi en 2020 illustre particulièrement les tensions entre urgence technique et contestation sociale (Photo 17).

[163] SDAGE 2022-2027, « Sous-orientation C. Sécuriser et diversifier la ressource en eau », p. 54.
[164] *Ibid.*

Photo 17. Forage CB F2 mis en service en 2020 par Odyssi dans la forêt de Cœur Bouliki (Crédits photo : O. Desmazes, 2022)

Dans un contexte de sécheresse et de défaillance des infrastructures d'eau potable, le forage est mis en fonctionnement avec une autorisation provisoire puis permanente, suscitant d'importantes contestations citoyennes. L'autorisation permet à Odyssi de puiser l'eau d'un des deux forages installés sur le site de Cœur Bouliki depuis 2010. Plusieurs mobilisations sociales sont organisées sur le site pour dénoncer un mode non démocratique d'aménagement des eaux. Parmi les opposant·es au projet figure en tête l'ASSAUPAMAR. L'association plaide en faveur d'un renouvellement des infrastructures en réseau, jugées défaillantes, plutôt que l'exploitation de nouvelles ressources destinées à alimenter ce même réseau défectueux (Photo 18). A cette critique d'une mauvaise gestion des infrastructures, elle dénonce aussi un coût opaque du projet, un processus non démocratique de mise en œuvre du projet et une privation des ressources en eau pour les générations futures de la Martinique.

Photo 18. Appel à manifestation publié en ligne par l'ASSAUPAMAR (source : site Facebook ASSAUPAMAR)

La dimension patrimoniale du site participe aussi à la volonté de préservation du site. Cœur Bouliki est un site aménagé aux pieds des Pitons du Carbet, au cœur d'une forêt de Mahogany, et au bord du cours de la rivière Blanche. Il constitue un lieu de convivialité fortement apprécié des martiniquais·es (Monassier *et al*., 2023), de reconnexion à la nature et la rivière ainsi qu'un site fréquenté pour des activités de loisir (Photo 19).

Photo 19. Activités récréatives sur le site de Cœur Bouliki, Saint-Joseph (Crédits photos : O. Desmazes, 2021)

Le processus de participation citoyenne du projet de forage est une source importante de contestation. Une seule participation par voie électronique est organisée pour les habitant·es de Saint-Joseph alors même que le projet est soumis à une enquête environnementale ne relevant pas de ce type de participation, d'après un communiqué de l'ASSAUPAMAR du 29 mars 2024. Ce projet de forage, présenté par son exploitant Odyssi comme une ressource alternative pour faire face aux épisodes de sécheresse, fait débat par le manque de transparence et de prise en compte des citoyen·nes dans son élaboration.

Ces contestations peinent à être entendues dans les instances décisionnaires. Un fonctionnaire de la DEAL témoigne de son incompréhension face aux contestations de l'association concernant les forages et s'en remet à l'avis technique du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) en charge d'effectuer les expertises :

> Il y a une réticence, d'abord de l'Assaupamar, sur l'utilisation des eaux souterraines. Pourquoi ? Je ne sais pas. Ça m'échappe un peu. Et nous on a soutenu financièrement tout ce qui est projet de ressource en soutien, et donc un projet qui a abouti c'est celui de Cœur Bouliki-là, secteur CACEM. Et l'Assaupamar, je ne sais pas pourquoi, euh… Alors leur argument c'est de dire il faut travailler sur les fuites. Nous notre argument c'est de dire : il faut travailler sur les fuites et la diversification de la ressource. Mais voilà, ça m'échappe. D'autant que l'Assaupamar est dans le Comité de l'Eau et de la Biodiversité et que tous les SDAGE ont vous le dit, c'est marqué qu'il faut diversifier la ressource. C'est un point qui me surprend. Vous n'arrivez pas à comprendre leur point de vue ? Bien non, ça me surprend. En plus le BRGM nous dit qu'il y a de l'eau souterraine en quantité suffisante, il suffit d'aller la chercher. (E58, 05/04/2023)

Malgré la connaissance des contestations citoyennes à l'égard du forage de Cœur Bouliki, ce fonctionnaire de la DEAL soutient une prise en compte de l'avis du public :

> Question : Et sur les projets tels que Cœur Bouliki, il y a une consultation du public ? Oui, oui. Alors là en l'occurrence, c'est… euh… la réglementation est un peu compliquée, mais c'est soumis… je crois qu'au niveau des prélèvements c'était soumis à déclaration et au titre du code de la santé c'était autorisation donc il y a eu une enquête publique. Enquête publique ça veut dire … euh… ça passe par plusieurs instances, notamment le CODERST[165] où il y a des représentants de la société civile. Voilà. L'avis public est pris en compte, oui. Dans toutes les procédures environnementales, il y a un avis public. Alors parfois, c'est un commissaire enquêteur alors les gens se déplacent ou pas, parfois ça peut être juste une publicité formelle sur Internet, le site de la Préfecture. Néanmoins il y a quand même une publicité. Et puis on va dire euh… au niveau politique il y a eu l'expression d'une volonté de diversifier la ressource. Déjà ils sont légitimes, la CACEM, Odyssi, ils sont compétents dans

[165] Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques : commissions administratives à caractère consultatif qui remplace les Conseils départementaux d'hygiène en 2006 (Code de la santé publique).

> le domaine de l'eau donc ils sont légitimes. Et au niveau global, la société s'est aussi exprimée, pas seulement par les élus politiques, mais tous les acteurs du bassin puisque les 40 membres du CEB il y a des élus, des associations. (E58, 05/04/2023)

L'extrait d'entretien met en évidence la faiblesse du processus participatif et consultatif, mis en équivalence avec une « publicité ». La consultation n'est plus conçue comme un espace de débat et d'échange, mais comme un exercice de communication institutionnelle.

Cette attitude révèle un décalage profond entre les réalités sociales martiniquaises et la perception qu'en a ce représentant de l'État. Venu de l'Hexagone, mais installé en Martinique depuis plusieurs années, il demeure pourtant étranger aux logiques de mobilisation locale et aux formes d'expression citoyenne qui s'écartent des cadres institutionnels classiques. L'argumentation développée par le fonctionnaire révèle une conception restrictive de la légitimité démocratique. Selon lui, seuls les acteurs dotés d'une « expertise » – « ils sont compétents dans le domaine de l'eau donc ils sont légitimes » - peuvent légitimement s'exprimer sur ces projets. Cette logique technocratique évacue de fait toute forme de légitimité citoyenne qui ne serait pas adossée à une expertise reconnue institutionnellement. Ce témoignage interroge sur la capacité à comprendre et à prendre en compte les oppositions. La personne interviewée avoue ne pas saisir les « arguments contre », mais ne met rien en œuvre pour autant pour les comprendre : ne se rend pas aux mobilisations, ne consulte pas leurs sites et leurs publications. Cette imperméabilité aux logiques sociales locales ne relève pas de l'accident, mais s'enracine dans une conception procédurale de l'action publique. Pour ce fonctionnaire, l'accomplissement des obligations réglementaires - enquête publique, mise en publicité sur les supports institutionnels - suffit à conférer une légitimité démocratique aux décisions prises. Cette logique administrative autosuffisante dispense de toute recherche de légitimité substantielle auprès des populations concernées et produit mécaniquement l'exclusion des citoyens des processus décisionnels. La « consultation publique » se révèle ainsi n'être qu'un dispositif de légitimation formelle permettant la technicisation d'enjeux fondamentalement politiques.

Pourtant, les arguments des associations ne sont pas totalement en contradiction avec certains avis d'acteurs appartenant au monde institutionnel et gestionnaire de l'eau. Les forages n'apparaissent pas toujours comme des solutions « faciles » aux problèmes d'approvisionnement à leurs yeux. C'est le cas de cet élu retraité, longtemps en responsabilité dans les instances décisionnaires et consultatives de l'eau, qui possède un avis contrasté sur la solution des forages :

> Il y a eu par la suite aussi des opérations de forages, mais jusqu'à présent la partie forage est peu importante. L'essentiel de ce qu'on consomme en eau potable vient de captation dans la rivière. Capot, Blanche. Parce que c'était le plus facile de pomper en rivière lorsqu'on a commencé à construire des usines. Ensuite, lorsque l'on a voulu passer aux forages, le problème c'est que la plupart des lieux se trouvaient dans des zones contaminées, précisément dans le nord. Même dans la plaine du Lamentin, il y a beaucoup de zones contaminées. Donc le résultat c'est que lorsque vous faites des forages, même lorsque vous arrivez à avoir un débit intéressant, on n'a jamais un débit aussi important qu'un débit capté en rivière bien entendu. Et puis il y a quand même un débat sur la dépollution. C'est souvent un débat qu'on a avec les gens quand ils nous disent « pourquoi vous ne faites pas beaucoup plus de forages ? ». Pour eux on va faire un forage, des tuyaux vont partir de l'issue de l'eau au niveau du griffon et on va amener l'eau dans les maisons. Et bien non, à chaque fois, ça veut dire qu'on va créer une unité de dépollution. Encore une fois, on va avoir un problème de coût. Sauf les forages où on tombe sur une eau qui n'a pas de pollution. Mais ça, c'est la cause essentielle, ce n'est pas simplement un problème de volonté politique comme certains le disent. (E01, 10/03/2022)

On comprend que si les captages en rivière ont historiquement été favorisés, c'est parce qu'ils étaient plus simples à exploiter et offraient un débit plus élevé. En revanche, les forages se heurtent à deux difficultés majeures : la pollution des nappes souterraines, notamment à la chlordécone, et le faible rendement comparé aux rivières. Il remet en cause ainsi une idée reçue selon laquelle le forage serait une solution simple et immédiate. Pour lui, au-delà de la volonté politique, il y a une réalité technique et financière : chaque forage nécessite une unité de dépollution coûteuse. Une ancienne membre du CEB relève également la complexité en matière de protection des milieux associés de la mise en eau d'un forage pour la production d'eau potable : « Les gens ne se rendent pas compte… Ils disent « Oui, il faut faire des forages. » Oui, on fait des forages, on peut faire des forages, mais derrière les forages, il faut parfois abîmer les sites, ça impacte la biodiversité, ça impacte le milieu » (E08, 25/05/2022).

Un autre problème soulevé est la question du coût de ce type d'infrastructure, lorsqu'est considéré tout le processus de mise en exploitation d'un forage. Certains, comme cette agente de la CTM, vont plus loin et dénoncent un effet de discours ou une mode politique, qui coûte cher :

> Là en ce moment-là, la dernière mandature, c'était à fond sur les forages. Mais le forage, ça coûte des millions. L'exploration coûte des millions, la mise en exploitation coûte des millions. Après, vous avez une zone de protection, des périmètres de captage à définir. Vous ne connaissez pas en Martinique un endroit où il n'y a pas une maison, un riverain, un agriculteur, quelqu'un qui a des cochons donc. Quel résultat ? Vous mettez un périmètre de protection. Ben ils sautent. Regardez ce qui s'est passé pour Neisson. Ils ont trouvé de l'eau, effectivement, mais on n'a pas pu mettre en exploitation parce que Neisson a fait jouer son AOC. Ben écoutez, vous n'allez pas exproprier Neisson pour aller chercher de quelques mètres cubes d'eau en plus. Alors bon après moi je ne juge

> pas de savoir si c'était Neisson qu'il fallait favoriser par rapport à l'autre, mais on se retrouve face à des propriétaires qui ne prétendent pas être expropriés, voilà donc… Puisqu'ils étaient là avant…. C'est ça le truc ! S'ils étaient venus après, on l'aurait dit, mais non… mais là ils étaient là avant. Pourquoi on est allé faire une exploration qui nous a coûté des millions pour un truc qu'on ne pourra jamais mettre en exploitation. (E06, 20/06/2022)

Elle critique une forme d'opportunisme politique, lors de la dernière mandature, qui a massivement investi dans des forages sans tenir compte des réalités du terrain : pollution, impossibilité de définir des périmètres de protection, conflits d'usage (comme le cas Neisson). Son discours souligne l'irrationalité économique de cette stratégie : les coûts d'exploration, d'exploitation, de traitement et de raccordement sont élevés pour des volumes d'eau dérisoires à l'échelle des besoins. Le forage est ici vu comme un investissement à faible rendement, mené davantage pour rassurer l'opinion que pour produire des résultats efficaces. Son propos remet en question une gestion de l'eau guidée par des symboles politiques plus que par des logiques d'efficacité ou de durabilité.

Derrière les projets de forages apparaissent aussi des intérêts financiers, ceux-ci pouvant être sollicités par des collectivités, dans la production d'eau potable, mais aussi des acteurs privés, dans la production d'eau agricole. Dans la mise en œuvre des forages, le BRGM (Bureau des recherches géologiques et minières) apparaît comme un acteur technique central de la gestion des eaux souterraines, puisque c'est vers cet EPCI (Etablissement public à caractère industriel), à l'interface entre les mondes de la recherche et de l'opérationnel, que se tournent les différents acteurs pour forer. D'après un agent du BRGM Martinique, les forages les plus importants relèvent des collectivités, bien que leurs collaborations avec des privés existent également, notamment auprès des firmes martiniquaises importantes telles que Denel, BBS, détenues par des propriétaires *Békés*.

> On peut être appelés par des privés pour faire des études hydrogéologiques, des études géophysiques et hydrogéologiques. Ça a été le cas à Trois-Rivières pour faire des forages, ça a été avec qui d'autres … sur Vatable aussi à Trois-Rivières, c'est BBS. Là il y a Denel qui s'est rapproché de nous pour faire un forage, donc une étude hydrogéologique globale et essayer de proposer un site d'implantation du forage là où on pourra trouver de l'eau. Et ensuite, s'ils sont intéressés, faire tout le suivi du chantier de forage et avec derrière les pompages, l'analyse pour dire qu'il y a tant d'eau, qu'il faut utiliser de cette manière-là, pour s'assurer de bien gérer le stock et de pas pomper en une année. Voilà, donc on a quelques projets avec des privés, mais ce n'est pas les plus importants. Les projets les plus importants c'est avec les collectivités. (E61, 17/10/2023)

Cette position prioritaire des collectivités se matérialise notamment à travers les multiples projets engagés avec CAP Nord et la CACEM. L'ampleur des engagements s'élève, selon le même agent, à treize projets planifiés pour CAP Nord, témoignant d'une politique volontariste

de prospection autour de l'exploitation des eaux souterraines pour la production d'eau potable. L'organisme ne se limite pas à sa mission d'expertise géologique et hydrogéologique, mais endosse aussi plusieurs fonctions qui dépassent le cadre scientifique. Il agit d'abord comme un opérateur technique au service des collectivités territoriales, réalisant les forages de reconnaissance qui permettent d'identifier et de caractériser de nouvelles ressources exploitables. Cette fonction le place en position de maître d'œuvre des politiques publiques de l'eau, transformant et influençant les orientations stratégiques. Selon l'agent du BRGM, les forages constituent bien une ressource alternative « intéressante », mais présentent également des défis liés au contexte hydrogéologique de la Martinique :

> On peut avoir de très grosses surprises. On peut comprendre un système à un endroit précis, et aller faire le forage vingt mètres plus loin et ne pas comprendre du tout la même chose parce qu'on ne capte pas la même chose. On est soit sur un aquifère différent, avec deux aquifères qui sont déconnectés, soit on ne capte pas la même fissure et du coup on n'a pas le même apport en eau. Ou alors on a une fissure qui chope de l'eau complètement différemment du forage qui est à côté et du coup l'eau va être contaminée à 25 mètres alors qu'elle n'est pas contaminée dans le premier forage. Donc ça rend les choses assez compliquées. (E61, 17/10/2023)

Les difficultés effectives de mise en œuvre de forage sont particulièrement visibles dans le cas du forage de Cœur Bouliki qui concentre des enjeux techniques, politiques, sociaux et culturels. Il est présenté comme une solution aux problèmes d'approvisionnement en période de sécheresse, afin d'injecter davantage d'eau dans les réseaux. L'agente de la CTM revient sur les difficultés d'ordre technique dans sa mise en œuvre et les limites financières spécifiques à ce forage :

> Cœur Bouliki, on l'a fait. Il *[le forage]* est resté 2 ans sans être mis en exploitation. Là maintenant qu'on veut le mettre en exploitation, il va nous coûter plus cher de le brancher à l'usine qui est un peu plus haut que de faire le forage lui-même. Le forage peut être coûteux parce que ça dépend de… parce quand on est en phase d'exploration, si on tape directement dedans, c'est nickel tout va bien. Si on est à côté, il faut aller faire un autre forage à côté. Enfin, voyez donc si on tâtonne, c'est un peu moins… à chaque fois qu'on tâtonne ça coûte plus cher et chaque fois qu'on doit creuser plus profond, ça coûte plus cher, et cetera. Et puis pareil quand on tombe sur une source, il faut faire des pompages d'essai sur une plus ou moins longue durée pour vérifier la qualité de l'eau et sa durabilité. Et là aussi pareil, vous pouvez taper dans quelque chose et puis il n'y a pas assez d'eau, ce n'est pas rentable. Et là quand j'estime que tous les forages qu'on a extraits jusqu'à maintenant de terre c'est quelques milliers de m³ d'accord, mais…. On en consomme des milliards enfin, donc voilà ou des millions, donc c'est pas… Je sais bien que c'est des petites gouttes d'eau qui remplissent le vase, mais moi je trouve que ça revient très très cher au mètre cube, à exploiter. Mais c'était le grand « dada ». On disait tout le temps aux gens, oui, mais il n'y a pas d'eau dans les rivières il faut qu'on fort, il y a de l'eau, sous terre, y a de l'eau souterraine.

Le coût des forages est d'autant plus élevé qu'il fluctue sans réelles justifications, mais plutôt au gré d'un effet de demande et de situations de monopoles des entreprises. Le marché est en effet passé selon elle de 750 000 en 2018 à 3,5 millions en 2022 sans justification :

> Et plus ça va et plus les prix augmentent. Il y a toujours une raison. Des marchés par exemple, qui nous ont donné à subventionner en 2018 à hauteur de 750 000 euros, je prends le cas de Cœur Bouliki justement. Et qui, à l'heure actuelle, quand ils ont passé les marchés, ils sont passés à 3, 5 millions d'euros. Les justifications ? « Ah oui, on avait mal estimé l'offre de départ et puis quand on a passé les marchés, on a eu des surcoûts… » J'ai dit ce n'est pas des surcoûts ça ! En 2 ans de temps, tu as fait une estimation d'enveloppe en 2020, en 2022, tu passes ton marché, tu passes de 750 00 euros à 3,5 millions d'euros ?! C'est et ça, malheureusement, on a aussi beaucoup de problèmes par rapport au monopole. On a des entreprises qui sont monopoleurs ici. C'est la SME qui a tous les marchés. C'est la SME qui fait ça qui fait ci donc… le gars il met le prix qu'il veut aussi.

La mise en œuvre des politiques de diversification des ressources en eau par les forages révèle les limites d'une approche technique qui s'apparente davantage à un *spatial fix* qu'à une véritable résolution des problèmes hydriques martiniquais. Cette stratégie, qui consiste à déplacer géographiquement l'exploitation de la ressource plutôt qu'à questionner les modes de consommation, soulève des interrogations majeures sur l'efficacité réelle de l'application des solutions proposées, tant sur le plan technique que social. Les difficultés de mise en œuvre révélées par l'enquête de terrain suggèrent que ces orientations techniques relèvent davantage d'effets d'annonce que de solutions réellement opérationnelles. Les contestations qui émergent au sein de la société civile martiniquaise témoignent d'une inadéquation entre les logiques administratives et les attentes locales, mais aussi d'enjeux plus profonds liés à l'équité dans l'accès aux ressources et à la préservation du patrimoine hydrique pour les générations futures.

Cette question de l'équité se trouve particulièrement mise en lumière par les ambiguïtés du cadre réglementaire. Comme le souligne le fonctionnaire de la DEAL rencontré, le SDAGE ne distingue pas les usages dans ses orientations relatives aux eaux souterraines :

> Aujourd'hui le SDAGE, aujourd'hui il n'y a pas de limitation quand vous faites un prélèvement d'eau souterraine. Vous êtes soumis à déclaration d'autorisation loi sur l'eau. Et donc aujourd'hui sur les eaux souterraines il n'y a pas de réelle limitation puisqu'il n'y a pas de limites quantitatives. Sans doute il y a une crainte que voilà, l'eau serve plus à certaines agricultures qu'à d'autres et serve plus peut-être à l'irrigation qu'à l'eau potable. Pour l'eau d'irrigation, les questions de qualité se posent moins. Et le SDAGE ne fait pas de distinction sur la diversification de la ressource entre ce qui est eau souterraine à destination de l'eau potable et eau souterraine à destination de l'irrigation. Peut-être que cela fera partie des discussions du prochain SDAGE. Parce que le SDAGE, pour faire le lien avec la police de l'eau, c'est un schéma directeur, qui pose les grands

> principes de gestion de l'eau, mais il a aussi une valeur réglementaire entre guillemets. La police de l'eau, quand elle instruit des dossiers de loi sur l'eau, on doit faire un certain nombre de vérifications et on doit vérifier la compatibilité du projet avec le SDAGE. On ne peut pas valider un projet qui irait à l'encontre. (E48, 05/04/2023)

Cette indistinction des usages dans les orientations du SDAGE ouvre la voie à des accaparements potentiels par les grands exploitants agricoles, transformant une politique initialement conçue pour diversifier les sources d'eau potable en opportunité d'expansion pour l'irrigation intensive. Cette dérive possible n'échappe pas aux acteurs locaux, comme en témoigne la préoccupation exprimée par le même fonctionnaire : « Dans le CEB, il y a aussi certaines réticences à utiliser les eaux souterraines, mais pour l'agriculture. On a peur que certaines personnes s'accaparent les eaux souterraines. » Ces inquiétudes font écho aux dynamiques d'accaparement des ressources hydriques observées dans d'autres contextes géographiques, où les politiques de modernisation agricole favorisent paradoxalement la concentration des moyens de production entre les mains des exploitants les mieux dotés économiquement (Birkenholtz, 2016 ; Mehta *et al*., 2012). Dans le contexte martiniquais, l'exploitation de l'eau souterraine peut être perçue comme une forme de dépossession, d'autant plus problématique qu'elle risque de bénéficier prioritairement aux acteurs économiques disposant des moyens techniques et financiers nécessaires pour en tirer profit.

Les contestations et réticences qui s'expriment autour des projets de forage informent ainsi sur la nécessité d'intégrer, dès l'élaboration des politiques publiques, le rapport complexe que les populations locales entretiennent avec certaines eaux et certains espaces particulièrement valorisés pour leurs dimensions sociales et culturelles. Cette analyse révèle l'importance de ne pas systématiquement séparer les différents usages de l'eau dans l'élaboration des politiques publiques. Les orientations du SDAGE en faveur de la diversification de la ressource, conçues prioritairement pour la production d'eau potable, se révèlent en effet très favorables à l'irrigation intensive, les deux usages n'étant pas distingués dans le schéma directeur lorsqu'il s'agit d'eaux souterraines. Cette confusion réglementaire illustre les limites d'une approche purement technique qui néglige les enjeux sociaux et politiques inhérents à la gestion des ressources naturelles, et questionne la capacité des « solutions » proposées à répondre durablement aux défis de l'accès à l'eau.

2.1.2. Dessaler l'eau de mer : une quête d'autonomie des gros consommateurs en eau

Si les forages constituent la solution technique privilégiée par les pouvoirs publics pour diversifier l'approvisionnement en eau potable, d'autres acteurs développent parallèlement leurs

propres stratégies d'autonomie en eau. L'analyse des stratégies alternatives révèle ainsi l'émergence d'une dynamique portée par les grands consommateurs industriels : la recherche d'autonomie par le dessalement d'eau de mer. Cette évolution, incarnée par le projet *GreenWater* de la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles), illustre les recompositions en cours dans la gouvernance de l'eau et soulève des questions fondamentales sur les équilibres entre intérêts privés et service public. La SARA, située sur la commune du Lamentin en limite communale avec Fort-de-France, constituait jusqu'en 2022 le plus gros consommateur en eau potable de l'île avec un prélèvement s'élevant à environ 250 000 m³ par an. Cette situation de dépendance vis-à-vis du réseau public (Odyssi) s'est révélée de plus en plus problématique dans un contexte de tensions croissantes autour du service d'eau, particulièrement marquées en période de sécheresse par des ruptures d'approvisionnement. Face à ces contraintes et aux critiques récurrentes des habitant·es du quartier Californie dénonçant un accaparement de la ressource par l'entreprise, la raffinerie a développé une stratégie d'autonomisation par le dessalement.

La mise en fonctionnement en mars 2022 de son dispositif de dessalement d'eau de mer par osmose inverse marque une rupture significative dans les rapports entre l'entreprise et le service public d'eau. Cette installation, rendue possible par la proximité géographique avec le littoral au niveau de la Baie du Cohé, permet à la raffinerie de se désolidariser largement du réseau public géré par la régie Odyssi. Le projet produit une « eau déminéralisée » à hauteur de 25 m³/h destinée au fonctionnement industriel et une « eau de service » à hauteur de 5 m³/h pour les usages sanitaires et incendie, réduisant drastiquement les prélèvements sur le réseau public de 250 000 m³/an à environ 35 000 m³/an. Cette stratégie d'autonomisation s'inscrit dans une logique de communication environnementale et d'acceptabilité sociale particulièrement visible à travers le choix du nom *GreenWater*. L'entreprise mobilise le registre du « verdissement » pour légitimer son projet, développant une politique de responsabilité sociale qui se matérialise par des partenariats avec différents publics : élèves en insertion pour la réalisation de fresques artistiques, collaboration avec des scientifiques lors du Campus Anthropocène 2024 coorganisé par le Centre des Politiques de la Terre et l'Université des Antilles (Photo 20). Cette stratégie de communication vise à conforter une logique d'optimisation économique en démarche environnementale vertueuse.

Photo 20. Visite virtuelle de la raffinerie proposée à des scientifiques par la SARA lors du Campus Anthropocène 2024 (O. Desmazes, 2024)

Pourtant, l'analyse des enjeux soulevés par ce projet révèle des tensions multiples qui questionnent cette présentation lissée. Les impacts environnementaux du dessalement, notamment sur le milieu marin de la baie de Fort-de-France, constituent un premier niveau de préoccupation. Comme l'explique une agente de la CTM :

> Il y a aussi des entreprises comme la SARA Maintenant qui va sur l'eau de mer. Là aussi, c'est un enjeu important pour notre territoire. D'ailleurs derrière, il y a eu procès, qui était lancé par Odyssi qui considère que cela pollue et que ça détruit le milieu marin. Parce que les fonds ne sont pas suffisamment profonds quand ils rejettent, ils provoquent une variation de température trop importante. Alors, certains techniciens disent qu'il faudrait que le fond de la baie soit beaucoup plus profond, parce que là on sait que la baie est abîmée. On voit bien qu'elle est polluée et tout. (E06, 20/05/2022)

Cette critique technique, qui a d'ailleurs donné lieu à un contentieux juridique, met en lumière les insuffisances des études d'impact et la fragilité d'un écosystème marin déjà dégradé. Les rejets de saumure dans une baie aux fonds insuffisamment profonds risquent d'accentuer la pollution d'un milieu aquatique qui concentre déjà de nombreuses pressions anthropiques. Cette situation interroge la pertinence des autorisations environnementales délivrées et révèle les limites d'une approche qui privilégie les solutions techniques sans évaluation systémique de leurs impacts.

Au-delà des enjeux environnementaux, c'est la dimension économique de cette autonomisation qui pose question pour l'équilibre du service public d'eau. La déconnexion de la SARA du réseau public représente un manque à gagner considérable pour la régie Odyssi, déjà

confrontée à des difficultés financières structurelles. Cette problématique est soulevée par cette même agente de la CTM :

> Et puis aussi derrière économiquement, parce qu'à partir du moment ils délaissent, c'est tout un truc. C'est un peu le chien qui se mord la queue… À partir du moment où la SARA consomme l'eau sur Odyssi il faut pouvoir leur donner de l'eau régulièrement parce qu'ils en ont besoin, ils sont gros consommateur, donc ça impacte aussi sur la ressource [eaux des rivières]. Mais en même temps, le fait qu'ils consomment de l'eau et bien ils sont pourvoyeurs également de redevances importantes. Et la redevance permet d'améliorer le service. Maintenant, une fois que la SARA ne paye plus cette redevance, il faudra bien payer, trouver quelqu'un quelque part pour compenser ce manque à gagner.

Elle relève un paradoxe dans la recherche d'autonomie en matière d'eau des gros consommateurs : si leur déconnexion soulage les pressions sur la ressource, elle fragilise simultanément l'équilibre financier du service public en privant ce dernier de recettes importantes. Cette situation illustre les limites d'un modèle économique du service d'eau qui repose en partie sur la péréquation entre usagèr·es, les gros consommateurs industriels contribuant par leurs redevances au financement des infrastructures bénéficiant à l'ensemble des usagèr·es.

2.2. « Mieux » gouverner

2.2.1. La structure unique : outil de rationalisation ou opportunité politique ?

La répartition des compétences de l'eau selon la loi NOTRe fait l'objet de contestations en Martinique de la part de différents acteurs. Cette répartition est contestée en faveur d'une organisation à une échelle insulaire, regroupant les trois intercommunalités dans l'objectif de rationaliser les ressources, les coûts et les infrastructures, mais aussi d'homogénéiser le prix de l'eau. Ce projet, dont l'origine est revendiquée par un certain nombre d'acteurs politiques et militants, semble faire consensus aussi bien auprès des gestionnaires que des élu·es. Pourtant, celui-ci peine à se mettre en place.

La revendication pour une réflexion autour d'une nouvelle échelle de gestion révèle les tensions entre l'application d'un modèle institutionnel conçu depuis l'hexagone sans regard aux spécificités territoriales. L'inadéquation perçue entre les réformes institutionnelles nationales et les besoins locaux constitue un argument central dans la critique de l'organisation actuelle. Comme l'exprime un membre du CEB :

> Pour moi, il y a un problème de gestion, de gouvernance quoi. Il faudrait qu'on arrive à trouver le moyen de proposer une structure unique de gestion de l'eau,

> il y a trop de déperditions. Le fait d'avoir transféré la compétence aux EPCI, ça n'arrange pas non plus les choses parce que sur un petit territoire comme ça... Bon, je pense qu'une structure, ça aurait suffi. Et bon, pourquoi les EPCI. Ça pourrait être tout simplement la collectivité territoriale qui gère ça… Avec les autres partenaires comme le CEB, les communes sans pour cela que ça soit délégué aux EPCI. Mais bon ça c'est ça a été fait comme ça, on ne va pas le défaire, c'est un peu compliqué. Mais bon, on a tendance à suivre le schéma métropolitain. Mais ce n'est pas souvent, ce n'est pas toujours adapté à nos conditions. […] Mais le fait que ce soit les EPCI, ça fait trop de…. Chaque élu a son petit pouvoir sur l'eau… Je ne trouve pas ça bien moi. Je pense qu'il faudrait qu'un seul organisme avec, je ne sais pas moi, une société d'économie mixte où la CTM aurait tous les pouvoirs. Vous aurez un interlocuteur au moins, ils seront obligés de le faire avec une commission spéciale avec un élu désigné ou un groupe d'élus peu importe, sur la question de l'eau. Si à chaque fois, on se dit "c'est pas moi, c'est lui". On ne sait jamais qui sait. Quand il y a un seul gestionnaire, c'est mieux. (E10, 20/06/2022)

Cette critique inverse l'argumentaire récurrent des communes rurales de l'Hexagone pour lesquelles l'échelle intercommunale est perçue comme trop étendue (REF). En Martinique, et selon les personnes interviewées, la loi NOTRe ne va pas assez loin dans la rationalisation voire, elle fragilise l'organisation des services d'eau. La réforme souhaitée serait alors la création d'une structure unique. Cette réflexion préexistait d'ailleurs à la loi de 2014, la réforme étant perçue comme s'imposant aux territoires sans cohérence, avec des effets concrets sur le partage de l'eau qui accentuent les tensions.

Les conflictualités autour du partage de l'eau constituent une opportunité politique particulière dans le contexte martiniquais. L'eau potable représente un sujet hautement politisé, car directement approprié par la population, qui subit immédiatement les conséquences des coupures. Cet enjeu électoral fort contraste avec d'autres compétences environnementales, selon un agent de l'ODE :

> Les poissons quand il voit arriver un caca dans l'eau, ils ne vont pas prendre leur téléphone ou ils ne vont pas après sanctionner dans les urnes. Donc c'est sûr, sur l'eau potable ça se voit. Un abonné qui n'a pas d'eau potable au bout de X heures, il prend au téléphone. Il appelle d'abord le service. Après, il va aller appeler la mairie après… et, il va faire un comité citoyen et après… effectivement les élus ont mis la question de l'eau très haut parce qu'il y avait une caisse de résonance dans la population. Maintenant sur l'assainissement, personne ne se plaint vraiment à part quelques-uns à droite à gauche et il y a des plaintes de voisinage. On tire les sonnettes d'alarme sur les milieux, enfin on en fait, mais elles n'ont pas énormément d'effet. (E15, 22/06/2022)

L'agent déplore l'excès de politisation du sujet de l'eau potable au détriment de l'intérêt pour les milieux aquatiques. Cette politisation de l'eau potable s'explique par un effet quasi direct sur les contribuables et futur·es électeur·ices. L'eau potable, en tant qu'objet politique au sens d'un objet approprié pour défendre des intérêts électoralistes, explique en partie pourquoi

certain·es élu·s ont un intérêt à s'autoproclamer instigateurs de l'idée de structure unique. En effet, plusieurs élus, de la CTM aux EPCI, en passant par certaines communes, se positionnent dans le débat médiatique pour incarner le portage au passage à un nouveau mode de gestion du service d'eau. Dans ce contexte, la structure unique est présentée comme une solution pour « mieux gérer » l'eau à une échelle plus cohérente, l'échelle insulaire. Et ainsi, les conflits autour du partage de l'eau se transforment en de véritables ressources politiques, des arguments pour justifier ce choix.

Mais malgré la tentation pour une transition vers une structure unique de gestion de l'eau, sa mise en œuvre révèle des difficultés substantielles. Selon une agente de la CTM, la question du « passif technique » et de sa transmission constitue un obstacle majeur :

> On essaie d'aller vers une autorité unique en tout cas, c'est la volonté politique. Mais c'est vrai que là je me dis comment faire pour avoir une autorité unique qui ne démarre pas avec toutes les casseroles de tout le passif. Il faudrait qu'on reparte… En fait, moi je considère qu'on a le passif, malheureusement on ne peut pas l'effacer, il faut le régler, le passif, le régler au sens technique pour moi. Il y a des réseaux fuyants, il faut les rénover, il y a des trucs à faire. OK, mais si on crée une autorité unique il faut qu'elle parte de nouveau, c'est-à-dire qu'en fait qu'elle ne reprenne pas en propre le passif. Qu'elle commence son chemin. Et puis que le passif continue en parallèle à se régler. Pour pas, hypothéquer la vie de l'Autorité unique parce que si elle commence avec son passif, elle sera encore en train de régler des problèmes, mais sans encore une fois, avoir la perspective du long terme et donc à faire mettre les choses en place pour que d'ici 5-10 ans justement, les choses changent. Parce que c'est des travaux qui ne peuvent pas être finis en une seule année. Déjà parce qu'on n'a pas les mêmes ressources financières et encore une fois, on n'a pas les ressources techniques pour pouvoir lancer un chantier. Et même si on avait gagné à l'Euromillion, la Martinique serait un vrai bobo avec des trous partout. Donc ce n'est pas possible de toute façon parce que si vous faites ça souvent sur le réseau d'eau on coupe l'eau. Vous n'allez pas pouvoir priver une population partout en même temps, voilà. Donc, ce qui fait que de toute manière il faut le planifier sur le long terme, donc de toute manière, on est minimum sur 10. Ils ont fait une modélisation, ils ont fait des travaux sur 30 ans pour renouveler le réseau. Et ça, c'est juste le renouvellement des réseaux essentiels. Je dis qu'entre temps il y aura d'autres casses, d'autres trucs à gérer. Et donc c'est pour ça que je dis que dans 15 ans on n'aura pas bougé d'un iota, c'est ce que je crains en fait. (E06, 20/05/2022)

Ce verbatim met en évidence plusieurs obstacles d'ordre politique majeurs qui ralentissent, voire fragilisent, le processus de centralisation et d'unification des compétences. Tout d'abord, la volonté politique de créer une autorité unique se heurte à l'héritage institutionnel et aux jeux d'acteurs locaux. La gestion de l'eau a longtemps été morcelée entre plusieurs entités, chacune avec ses pratiques, ses logiques et parfois ses intérêts. Fusionner ces structures implique de redéfinir les équilibres de pouvoir, ce qui génère des réticences et des

tensions politiques. Certains élus ou techniciens peuvent craindre de perdre de l'influence ou du contrôle sur un secteur stratégique, source de financements, d'emplois ou de visibilité locale.

À cela s'ajoute la problématique du passif technique et financier, comme l'illustre très bien le témoignage d'un agent de collectivité. Transférer l'ensemble du poids des défaillances passées – réseaux défectueux, retards d'entretien, déficits accumulés – à une structure nouvellement créée, c'est risquer de freiner son action dès le départ, et de reproduire les mêmes blocages. D'où l'idée, exprimée dans le verbatim, de laisser à cette autorité la possibilité de « repartir de zéro », tout en traitant le passif en parallèle, pour ne pas compromettre sa capacité à se projeter dans le long terme. Mais cette séparation entre le « nouveau » et l'« ancien » reste difficile à matérialiser politiquement. Elle suppose une volonté collective forte, une coordination entre les échelons de décision, et un effort de clarification des responsabilités. Or, dans un contexte où les moyens sont limités, où les attentes de la population sont fortes, et où les résultats tardent à venir, les élus peuvent être tentés de se renvoyer la responsabilité, plutôt que de construire une vision commune à long terme.

Très désabusée, voire désespérée par les rapports de pouvoir à l'œuvre dans la gestion de l'eau potable, cette agente fait aussi état d'un statu quo relevant d'enjeux de pouvoir. Au-delà des aspects techniques, l'autorité unique ne peut effacer les rapports de pouvoir et les positionnements politiques visant à s'approprier au maximum la ressource hydrique. Les stratégies de contrôle de la chaîne de l'eau révèlent ces enjeux de pouvoir :

> Pareil, les derniers échanges que l'Office de l'eau a eu avec les élus, les retours qui me sont parvenus, c'est de savoir que les élus voudraient séparer la distribution de la production. C'est le même principe. Vous distribuez de l'eau qu'ensuite vous devez acheter dans la main de quelqu'un. Comment vous assurez déjà que la quantité qu'on va vous vendre et celle que vous attendez comment vous assurez que le prix qu'on va vous vendre est quelque chose que vous pourrez assumer aussi ? Donc vous voulez assurer à la population un prix unique de l'eau avec un prix unique le plus bas possible, mais sans vous assurer que c'est vous-même qui allez chercher l'eau qui la traitiez et qui la distribuez. Si vous ne maîtrisez pas un des maillons de la chaîne, celui qui sera en maître du maillon sur au-dessus du vôtre, il va vous casser les reins, ça c'est clair. (E06, 20/05/2022)

La rationalisation apparente cache ainsi des enjeux de complexification administrative et de coûts supplémentaires :

> Il y a la problématique de la structure en elle-même. Parce que, comme je vous dis, ils veulent créer une nouvelle structure. Donc avec nouveaux locaux, nouveau bâtiment, nouveau mandat. Avec un élu, président, Conseil syndical,

> '*tout bagay*'[166]… Donc des frais supplémentaires qui vont se rajouter à la facture d'eau. Et vous voulez baisser le prix de l'eau ?! Avec toutes vos bonnes idées là ! Non, mais je veux vous dire, on est déjà trop nombreux, ça va être encore une masse salariale supplémentaire parce que là pareil vous avez presque l'obligation de récupérer les agents. Parce que c'est, entre guillemets, une fusion de tout le monde donc vous récupérez des agents. (E06, 20/05/2022)

Face à ces difficultés, émergent des propositions d'approches plus progressives, pensant la collectivité unique davantage comme un outil technique de contractualisation du partage de l'eau de la part de l'ODE, qui se positionne aussi comme un acteur technique important dans les réflexions autour de la structure unique comme en témoigne cet agent membre de l'équipe de direction de la structure :

> Maintenant, c'est pour ça que moi je crois plus à une forme de mise en place progressive sous la forme d'une SPL qui débloque petit à petit. La SPL, bah y a des actionnaires et mettre ce qu'il veut ce qu'ils veulent dans la SPL donc les 3 collectivités sont actionnaires de la SPL avec la CTM. Et on met par exemple les usines. Hé comme ça, tu fais un tarif de production d'eau harmonisé. Et puis tu gères le patrimoine-usine en même temps avec de mêmes indicateurs et puis. Et puis il y a des distributeurs. Et donc il y a des gestionnaires de secteurs qui, eux, font la distribution, mais l'eau est partout au même prix. Et c'est la SPL qui dit Bah tu prends plus là, tu prends plus là en fonction de l'état de la ressource, voilà. Donc ça, ce serait un premier palier, un peu plus technique. Ça peut être aussi, on a un vrai problème à consommer les fonds qu'on nous donne parce qu'entre nos petites organisations, et cetera on ne se parle pas. On met un grand coup dans la fourmilière, on fait, on met dans la SPL cellules, travaux, ingénierie et on lui donne de vrais moyens avec des gens sur les marchés, sur le, les subventions, sur les machins, des vrais, moyens, supports dédiés, et cetera. Et c'est une équipe qui travaille à proximité, ensemble sans être pris par la machinerie Collectivité. Comme une sorte de Task force. Voilà... mais après c'est une décision politique. (E15, 22/06/2022)

Cette approche technique de la structure unique contraste avec l'ambition du Président du Conseil exécutif Serge Letchimy de demander une habilitation pour l'eau dans le sens de davantage d'autonomie :

> Voilà, après je sais qu'il y a aussi au niveau du Président de conseil exécutif, lui, il va peut-être quelque chose, un petit peu différemment en disant non d'abord il faut structurer. Voilà donc l'idée pour la Martinique, c'est que par la loi on obtienne une habilitation Eau et biodiversité. C'est-à-dire que comme on a eu une habilitation de transport. Parce que là, la collectivité, dans son format, peut avoir des habilitations et devenir légiférant et auto-organisatrice dans ces domaines-là. (E15, 22/06/2022)

Au cœur de ces débats sur la structure unique se joue un enjeu fondamental d'autonomie pour les élu·es martiniquais·es : prouver leur capacité à être autonomes vis-à-vis de l'État central,

[166] En créole, l'expression « *tout bagay* » signifie, dans cette phrase, « tout ça ».

dans un contexte politique largement marqué par les mouvements autonomistes. Cet enjeu de souveraineté se heurte toutefois aux expériences passées de structures uniques peu concluantes.

Les exemples précédents alimentent le scepticisme. Concernant la CTM :

> « Elle est encore plus compliquée à gérer que ce qu'était la gestion des deux [CG et CR]. Ça n'a pas réduit le coût de fonctionnement aujourd'hui de la collectivité unique que le coût de fonctionnement des deux anciennes. On a plus de personnel que l'addition des deux anciennes. Et ça, beaucoup plus, on doit avoir plus de 900… Et la gestion est devenue très complexe, surtout en Martinique avec ce système de séparation des pouvoirs. Une difficulté de faire fonctionner un exécutif et une assemblée. » (E01, 10/03/2022)

L'exemple des transports illustre également ces difficultés :

> Autre exemple, le transport. Pendant très longtemps, on s'est battu pour un système unique de transport. Moi-même parlementaire, je faisais des interventions. Dans les années 2006-2007… des interventions pour dire qu'il y avait plus de 17 … intervenants, puisque vous aviez le Conseil général, l'État, vous aviez un syndicat mixte TCSP[167], les communes qui s'étaient dotées d'un périmètre de transport urbain (PTU) avaient une responsabilité sur une partie du territoire, et en principe c'était le CG qui était censé organiser le transport interurbain. […] À travers un organisme unique, on cherche toujours à garder des responsabilités microlocales. Par exemple, lorsque je voulais défendre une proposition de loi pour une autorité unique. Monsieur Letchimy, il a déposé un amendement pour dire : d'accord pour l'autorité unique, mais avec des périmètres multiples, etc. Et puis le résultat, ça a mis des années. On a mis 10 ans du vote des 2 assemblées locales, c'était en 2007, jusqu'au moment où… je crois que c'était en 2015, quand enfin, à mettre en place une instance unique pour gérer le transport. Sauf que, quand vous voyez son conseil d'administration, son fonctionnement, ça n'a pas l'air de donner des résultats satisfaisants. (E01, 10/03/2022)

Cette question de l'exemplarité des collectivités locales constitue un enjeu crucial pour légitimer les demandes d'autonomie de leur part vis-à-vis de l'État. La responsabilité locale sur l'eau devient un test de la capacité d'autogouvernement, comme l'exprime clairement un responsable politique, maire et élu communautaire :

> Le deuxième sujet concernant l'eau, c'est que l'eau est une compétence locale. On ne peut pas dire que c'est l'État, que c'est l'Europe, que c'est la Russie qui est en guerre avec l'Ukraine. C'est nous ! Et sur tous les sujets sur lesquels nous sommes en responsabilité. C'est l'eau, les déchets, le transport, les routes, etc., à chaque fois nous avons des difficultés. Donc dans ce souci d'exemplarité et de remplir nos missions sur lesquelles nous avons une très large voire une entière responsabilité, il faut que nous soyons au rendez-vous de l'histoire. Si à chaque fois qu'on nous transfère une responsabilité, on n'arrive pas à l'assumer comme il faut, ça veut dire qu'on n'est pas capable de diriger le pays. Ça veut dire que

[167] Le TCSP (Transport collectif en site propre) est une ligne de bus entre Fort-de-France et le Lamentin inaugurée en 2018.

> sur la politique des déchets, sur les transports, sur l'eau, la biodiversité, nous devons être excellents. C'est une vraie préoccupation politique parce qu'on ne peut pas sans cesse demander des compétences, des responsabilités, et quand on l'a on n'arrive pas à obtenir les choses. Donc c'est un double sujet : responsabilité politique et responsabilité sociétale. (E30, 01/08/2022)

L'analyse de ces dynamiques révèle ainsi une tension fondamentale dans le *drinking waterscape* martiniquais : entre l'aspiration à une rationalisation technique de la gestion de l'eau à travers une structure unique, et la persistance de logiques politiques locales qui complexifient cette ambition. Cette tension s'inscrit dans le contexte plus large d'une décentralisation pensée depuis l'hexagone, mais inadaptée aux spécificités d'un territoire insulaire et outre-mer, où les réformes institutionnelles peinent à prendre en compte les enjeux d'autonomie et de souveraineté territoriale qui traversent le champ politique martiniquais.

2.2.2. Outils techniques pour mieux gouverner les infrastructures

Face aux dysfonctionnements observés dans la gestion des infrastructures hydriques, les acteurs martiniquais développent des outils techniques visant à rationaliser les processus de financement et d'attribution des subventions. Ces dispositifs révèlent cependant les limites d'une gouvernance technique confrontée aux jeux d'acteurs et aux logiques politiques.

L'observation des pratiques de financement a mis en évidence des dysfonctionnements majeurs dans le suivi des dossiers. La création d'un comité de financeurs répond à cette problématique, comme l'explique une responsable technique en charge des attributions des subventions en matière d'eau potable à la CTM :

> On avait constaté qu'on avait les mêmes dossiers mais qui arrivaient avec des plans de financements différents, des montants demandés différents, des intitulés un petit peu différents. On se demandait ce que c'était bien la même opération [...] Donc on s''est rendu compte qu'on s'amusait à nous balancer des dossiers comme ça et en fait, on finançait peut-être 2 fois le même dossier en sur financement, sous financement, etc… Bon en c'était aussi dû au fait que bon, ils allaient à la pêche aux subventions donc ils balancent le dossier un peu partout sans vraiment faire de suivi justement d'ingénierie financière. (E06, 20/05/2022)

Cette logique de « pêche aux subventions » a eu des conséquences dramatiques sur les financements européens, avec des pertes de fonds dues au manque de coordination entre les différents financeurs. L'institutionnalisation de cette pratique dans le cadre du plan Eau DOM et du contrat de progrès témoigne de la prise de conscience de ces dysfonctionnements : « dans le contrat de progrès, il est identifié le Comité des financeurs, où tous les dossiers doivent arriver là et doivent être traités par ça, pour ensuite dispatcher pour qu'on sache quel dossier, quel montant, quel pourcentage et cetera. Que ce soit linéaire » (E06, 20/05/2022). Paradoxalement,

cette personne explique que cette tentative de rationalisation est sapée par les pratiques mêmes de l'État, révélant les contradictions internes de l'action publique. Les relations directes entre État et EPCI pour le financement d'infrastructures d'urgence contournent le dispositif centralisé :

> Et là où je mets mon bémol, c'est que ça on était très content de notre truc et l'Etat lui-même l'a torpillé. Parce que par derrière, il lance des appels à projets pour ceci, pour cela. Donc pour le plan de relance, pour tout ça tout ça. Et il va directement voir les EPCI pour avoir des dossiers. Résultats ces dossiers-là, Ben on ne les a pas sur la plateforme donc on ne sait pas... (E06, 20/05/2022)

Cette situation révèle une tension structurelle entre la logique de rationalisation technique portée par certains acteurs et les impératifs politiques d'urgence qui poussent à des financements directs, court-circuitant les dispositifs de coordination mis en place. Ces dysfonctionnements techniques masquent en réalité des enjeux de pouvoir entre les différents niveaux de collectivités. La relation privilégiée entre l'État et les EPCI dans l'attribution des subventions crée des tensions avec la CTM, qui se trouve marginalisée malgré son rôle de coordinateur :

> Ben non, et en fait, ils avaient l'impression, ils écoutent beaucoup. Enfin, quand vous écoutez le discours des EPCI, Ah, l'instruction est trop longue, on demande des sous, on attend les demandes des réponses financières, etc. [...] Alors un, les demandes on les attend, quand elles arrivent elles sont incomplètes. Et eux derrière, « quand il n'y a pas d'eau, c'est à cause de la CTM ». (E06, 20/05/2022)

Cette dynamique révèle comment les outils techniques de gouvernance, loin d'être neutres, s'inscrivent dans des rapports de force politiques où chaque acteur tente de préserver voire d'augmenter ses prérogatives et de rejeter sur les autres la responsabilité des dysfonctionnements. La fragmentation des services de l'État aggrave encore cette situation, avec des enveloppes gérées par différents services qui ne communiquent pas entre eux.

2.3. Une connaissance hydro-technique en question

2.3.1. « Le patrimoine comme épreuve de connaissance »[168]

D'après Daniel Forentin et Jérôme Denis, « la première épreuve [de la gestion de l'eau] est une épreuve de connaissance, qui pourrait sembler relativement contre-intuitive de prime abord. A l'heure du big data et après des années passées dans la « société de l'information », on pourrait en effet imaginer que chaque acteur institutionnel est en mesure de tout connaître du

[168] Florentin, D. & Denis, J., 2020, « Réseaux techniques », dans *Le capital dans la cité*, sous la direction de Matthieu Adam et Emeline Comby, Editions Amsterdam, p. 330.

territoire sur lequel il intervient, qui plus est à propos de ces infrastructures » (Florentin et Denis, 2020 : 330). Pourtant, les différents acteurs insitutionnels de Martinique partagent cette préoccupation relative à une connaissance limitée du patrimoine de l'eau potable permettant l'obtention et le suivi de l'état des ouvrages, des canalisations, leur parcours, leur âge, leur composition, etc. Les solutions socio-techniques proposées par les professionnels de l'eau font face à des défis importants liés à la connaissance. Le premier défi partagé par de nombreux acteurs institutionnels est celui central de la connaissance de l'ensemble des infrastructures, notamment le parcours des réseaux d'eau potable enterrés, pour pouvoir mettre en place des politiques adaptées. Cet enjeu de connaissance patrimoniale des infrastructures de l'eau potable est particulièrement relevé sur le secteur de la CACEM/Odyssi. Une agente de la CTM note le retard en termes de connaissance sur la commune de Fort-de-France :

> Si vous voulez, sur Fort-de-France**,** par exemple, ils sont encore au stade à chercher les réseaux. […] Ce sont des gens qui connaissent le secteur si vous voulez, c'est des techniciens, c'est leur réseau quelque part, donc ils ont une connaissance empirique. Mais pour autant, si on va sur un secteur qui n'a jamais exploré ils pourront pas vous dire "la canalisation passe là", parce qu'ils savent pas. Ils vont me dire : il faut que je lance une étude de recherche de réseau. Et d'ailleurs, avant tous les travaux de renouvellement, ils font des études de recherche de réseau et donc on passe son temps à faire des études de recherche réseau. Et ça ça m'agace ! (E06, 20/05/2022)

Selon elle, la connaissance du circuit des réseaux sur ce secteur repose essentiellement sur une connaissance empirique des techniciens des réseaux, acquise lors des travaux réalisés à l'occasion de casses et de réparation. L'enjeu de la transmission de cette connaissance empirique, souvent aux mains des techniciens proches de la retraite, est présenté comme un enjeu central de la gestion de l'eau également par une élue :

> Cette technicité, c'est un enjeu majeur pour notre territoire qui consiste notamment à former, à transmettre. Parce que c'est déjà un problème. Il y a des anciens qui connaissent le réseau mais ces réseaux ne sont pas forcément tous matérialisés et donc on se retrouve parfois que ça soit lorsque l'on fait les réseaux Internet ou les réseaux électricité. C'est quand on a fouillé qu'on se rend compte : "ah tiens y a un tuyau !" Et donc il faut pouvoir avoir les anciens qui transmettent cette connaissance. (E08, 25/05/2022)

La directrice d'exploitation de la régie Odyssi relève également ces difficultés en termes de connaissance des réseaux, notamment sur les secteurs récupérés plus tardivement par la régie : « La moitié du réseau de Fort-de-France est dans ma tête. Par exemple, sur le Lamentin-Saint-Joseph, on a récupéré plus tard et... j'ai beaucoup moins... En toute humilité, je n'ai pas honte de le dire, j'ai beaucoup moins de connaissances » (E11, 21/06/2022). Cette connaissance

non-systématisée engendre de réelles difficultés pour le travail des techniciens lors des interventions sur le réseau :

> Pour vous dire jusqu'où ça va, de temps en temps, vous avez des réseaux, du côté de Schoelcher, entre Schoelcher et Case-Pilote, vous avez des réseaux ou même des lieux de connexions dont on ne connaît pas le propriétaire. On ne sait pas si ça dépend de CAP Nord, de la CACEM ou de l'Espace Sud. Et on ne sait pas si ça relève de SMDS, de SME, Odyssi. Odyssi on sait vraiment que c'est Fdf, c'est une régie donc c'est plus clair. E01

Les près de 3 550 km de réseaux de canalisation d'eau potable qui sillonnent la Martinique ne sont que partiellement cartographiés, malgré une obligation réglementaire de « disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de trasports et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013[169] ». Cela conduit à une incapacité d'organiser un réel pilotage des infrastructures de l'eau potable, selon un agent de l'ODE :

> Mais pouvoir avoir un réseau bien piloté, bien instrumenté, bien connu, une vraie gestion patrimoniale aussi parce qu'aujourd'hui, sur certains territoires, le réseau n'est pas connu. On sait pas du tout quel âge ont les canalisations recensées, pas les casses successives, donc un vrai outil où on connaît le réseau, toutes les interventions sont notées, on a les âges de pose des canalisations et puis on fait après, on fait du remplacement stratégique. Parce qu'on entend beaucoup Ah oui, il faut remplacer tous les tuyaux. Ça c'est une vraie connerie, on n'est pas capable de le faire, on est sur un patrimoine à plusieurs milliards d'euros. (E15, 22/06/2022)

Enfin, l'enjeu de connaissance patrimoniale est, dans certains cas, présentée comme nécessaire mais insuffisant pour mettre en place des solutions techniques adaptées au contexte martiniquais. Pour cette ancienne membre du CEB et agente de la CTM, la connaissance pour le renouvellement des réseaux doit s'accompagner de méthodes et matériaux adaptés à un contexte climatique spécifique qui tend à fragiliser les infrastructures :

> On s'est rendu compte que tout compte fait il fallait entretenir régulièrement le réseau, ce qui n'avait pas été fait. Il fallait qu'on imagine que le réseau était plus fragile parce qu'on ne s'était pas encore rendu compte. C'est pour ça que je dis qu'il faut aussi de la connaissance parce que notre réseau ici en Martinique est beaucoup plus fragile parce qu'il y a des tremblements de terre, et les gens ne savent pas parce qu'ils disent nou ka changer réseaux, les tuyaux plus souvent. Oui, il faut les changer et mettre des matériaux plus adaptés parce que chez nous, la terre bouge tout le temps. Chez nous, il y a l'érosion avec la mer. Chez nous, ça monte, ça descend, le relief beaucoup plus accidenté, donc il y a tout ça qui a fait que, comme le réseau n'était pas entretenu convenablement. (E08, 25/05/2022)

[169] SDAGE 2022-2027, Disposition I-B-1 « Améliorer le rendement des réseaux de distribution publique », p. 45.

La connaissance patrimoniale constitue un préalable indispensable à l'amélioration de la gestion de l'eau potable en Martinique. Les discours des différentes personnes rencontrées mettent en évidence une connaissance empirique qui repose fortement sur l'oralité avec un enjeu de transmission de ces connaissances qui sont vouées à se perdre avec le départ en retraite de certains techniciens des réseaux.

Cet enjeu de connaissance infrastructurelle s'inscrit dans une évolution des métiers techniques de l'eau, demandant de plus en plus de compétence sur les nouvelles technologies employées et valorisées pour la performance des services d'eau. Un ingénieur relève l'écart entre les formations réelles des techniciens (beaucoup de plombiers) et les nouvelles attentes techniques liées à une spécialisation et une technologisation des métiers de l'eau qui n'est pas accessible pour tous les techniciens :

> Les métiers progressent, on ne s'en rend pas compte. C'est qu'on a l'impression que c'est des plombiers classiques, mais en fait, non, le métier, surtout depuis 10-15 ans, a franchement évolué. Et maintenant, on fait de la technologie, avec les recharges de fuites, on est notamment, on a une *smart ball*. La *smart ball,* tu la poses dans un tuyau, sauf que déjà, la mettre dans un tuyau, ce n'est pas facile. Et puis elle circule, et tu récupères les infos *via* des données satéllites. Enfin, ça vient de la, pas tous les jours, mais ça vient de la bonne technologie. Et tout ça, t'as pas besoin d'équipe pour ça, tu peux faire venir de la sous-traitance. Mais par contre, t'as besoin d'un mec qui se dit : « je vais définir tels tronçons que j'ai besoin de vérifier, voilà ce que je vais faire de la donnée… » parce que la donnée, on te la transmet, mais après qu'est-ce que t'en fais ? Donc c'est toute cette intelligence derrière, et devant, ce n'est pas simplement la *smart ball,* c'est orienter la technique. (E14, 22/06/2022)

On constate que différents éléments de connaissance patrimoniale ont été relégués au second plan, notamment dans un souci premier d'extension des réseaux d'eau, au détriment d'une mise à jour d'une cartographie des réseaux. Le branchement des populations précaires de certains quartiers a été davantage une priorité politique que le suivi de la connaissance liée à l'infrastructure qui était en train d'être mise en place. Pourtant, « dans une perspective patrimoniale, [ces éléments de connaissance] deviennent beaucoup plus signifiants et essentiels à la mise en place d'une gestion raisonnée des réseaux » (Florentin et Denis, 2020 :330). On note dans les discours une prise en compte actuelle et croissante des questions patrimoniales comme préalables à l'amélioration du service rendu. Cette prise en compte permet la mise en œuvre, de ce que Jérôme Denis et David Pontille nomment une politique de soin et de la maintenance (Denis et Pontille 2022), avec des plans financiers concrets pour le maintien des infrastructures. Les discours recueillis parmi les acteurs de la gestion de l'eau en Martinique notent une difficulté à mettre en œuvre ces plans de financement des infrastructures, autre épreuve à l'amélioration de la gestion de l'eau potable et, *in fine,* de son accès.

2.3.2. Capacités limitées de l'ingénierie publique

Au-delà de l'enjeu de connaissance du patrimoine infrastructurel, le second obstacle récurrent souligné par les acteurs institutionnels concerne la capacité des collectivités à mobiliser les financements disponibles**.** Plusieurs témoignages convergent vers une critique de la faiblesse structurelle de l'ingénierie publique en Martinique, en particulier sur le volet administratif et technique du montage de projets. Le constat est partagé : avoir accès à des enveloppes financières ne garantit en rien leur mobilisation effective, faute de ressources humaines qualifiées pour activer ces leviers.

Pour une agente chargée des subventions à la CTM, la question n'est pas seulement celle des moyens disponibles, mais celle de leur activation, rendue difficile par une organisation administrative inadaptée :

> La gestion de la ressource dans le secteur de l'eau, la ressource humaine, je parle, il n'y a pas les bonnes personnes au bon endroit si vous voulez. [...] Les ingénieurs en collectivité sont minorités. [...] Et comme on demande de ne pas recruter à l'extérieur [...] vous avez toujours de nouvelles personnes qui arrivent et qui n'ont pas les compétences. On ne peut rien en faire nous. (E06, 20/05/2022)

Le déséquilibre entre les besoins techniques des collectivités et les profils effectivement recrutés reflète une logique de gestion des ressources humaines parfois plus sociale que fonctionnelle. Le manque de personnel compétent dans des fonctions-clés comme la conduite de projet, le suivi administratif, ou la gestion de subventions rend difficile toute programmation à moyen terme, créant une dépendance forte à l'État ou aux agences de l'eau, voire à des prestataires extérieurs, souvent mal coordonnés entre eux. Ce déficit d'ingénierie produit des effets concrets et mesurables : des subventions votées mais non consommées, des dossiers bloqués ou incomplets, et des financements *in fine* réaffectés à d'autres territoires. Le manque d'ingénierie au sein des collectivités est pointé par un membre actif du CEB :

> Par exemple à l'ODE, on vote des subventions pour les EPCI pour qu'ils puissent réaliser certains travaux. Et assez souvent, ça met du temps et les sommes qui sont allouées bien souvent restent dans les tiroirs elles ne sont pas utilisées assez rapidement. C'est pareil, c'est une question de compétence. C'est ce que je pense. En fait, il n'y a pas les personnes formées, les bonnes personnes au bon endroit. Et puis bon, si on n'a pas les entreprises qu'il faut pour réaliser les travaux, bon il faut aller les chercher. (E10, 20/06/2022)

Ces blocages administratifs traduisent une asymétrie d'accès aux dispositifs nationaux (Plan Eau DOM, fonds européens, par exemple), pourtant censés accompagner les efforts d'amélioration des infrastructures dans les outre-mer. Les acteurs locaux se retrouvent dans une

situation paradoxale : conscients des enjeux techniques et environnementaux, mais structurellement empêchés d'y répondre faute d'appui technique interne suffisant. Une forme d'inefficacité systémique est notée au sein des collectivités : « Moi ce que j'ai eu à vivre au niveau de l'efficacité c'est l'organisation même, en interne, des différents services. [...] On peut avoir tout l'argent du monde, si vous ne savez pas monter les dossiers ou si vous avez quelqu'un qui ne sait pas monter les dossiers… ». Une ancienne élue raconte son expérience lors de son mandat électif au sein du CEB :

> J'étais toute fraichement élue et on m'a dit : Ah bon, vous n'avez pas assez d'argent ? mais on a tant d'argent qui est reparti qu'on vient de reprendre pour la Corse. Oui, parce que l'argent n'a pas été utilisé. Donc au retour, je cherche, je fais ma petite enquête et j'arrive à savoir quelle collectivité justement. J'apprends que cette collectivité dont le service était désorganisé, qui avait quelqu'un qui avait été mis là mais on ne sait pas comment, qui est parti, qui n'était pas là, qui ne savait pas faire. Voilà, c'est un exemple concret. Et à plusieurs reprises aussi, j'ai eu les services de la DEAL, de l'État aussi qui interviennent sur tout ce qui est plan Eau DOM, financement, contrôle et tout, qui m'interpellent en me disant Madame, voilà, on a de l'argent qui n'est pas débloqué parce qu'il me faut des factures signées à acquitter, tout simplement. L'Office de l'eau, on s'est retrouvé, entre guillemets, avec le matelas d'argent, parce que c'était argent était déjà affecté sauf que les factures n'arrivent pas, elles n'étaient pas affectées. (E08, 25/05/2022)

Le témoignage de la responsable en charge des financements européens à la CTM pour les collectivités met en évidence les difficultés importantes qu'elle rencontre au quotidien. Celles-ci s'expliquent par un décalage entre les offres de financements et la capacité réelle des collectivités locales à y accéder :

> Force est de constater, parce que nous, on gère des sommes qui nous sont allouées par l'Europe, qui sont allouées par l'État… l'Office de l'eau a des redevances qu'elle prélève au niveau des factures d'eau justement pour constituer un budget pour ensuite financer les opérations de l'eau. Et on constate au final qu'en fait nous, entre guillemets, on met de l'argent à disposition des EPCI et que cet argent est difficilement mobilisé, parce qu'en fait il faut faire les opérations, les réaliser dans les temps et tenir des délais… Enfin il y a des contraintes, notamment pour les fonds européens, il faut produire des pièces, il faut faire les choses dans un certain ordre et manifestement, ils ont du mal. Là je faisais encore le point sur les dossiers qui a un portefeuille pour la direction du Fonds européens et dans tous les dossiers qui sont en instruction, qui ont été déposés, pourtant, pour certains, depuis 2018, c'est écrit "instructions en cours", "demande de pièces complémentaires", "en attente de complétude"… Sauf que le programme européen a un délai de réalisation parce que là on est sur l'ancien et le nouveau n'a même pas commencé. On est sous le PO 2014-2020, qu'on doit avoir soldé en 2023. Parce que généralement les programmes européens, c'est ça, c'est le programme, plus 3 ans pour finir. Et là, les dossiers ne sont même pas encore programmés puisqu'ils sont toujours en instruction. Donc comme ils ne sont pas programmés, déjà, ils n'ont pas de convention, donc les travaux n'ont

> pas commencé. Parce qu'on est censé finir là, à la fin d'année prochaine et quand on dit fini, il faut que les remontées de dépenses soient faites. (E06, 20/05/2022)

Les exigences procédurales liées aux fonds européens – respect des calendriers, production de pièces justificatives, réalisation des travaux dans des délais stricts – présentent des défis importants pour des agent·es peu formé·es en collectivité. Mon interlocutrice rappelle que les programmes européens obéissent à un principe de « n+3 » (trois années supplémentaires pour clôturer après la fin de la période de programmation) et que le PO (programme opérationnel) 2014–2020 devait être soldé en 2023. Pourtant, de nombreux dossiers déposés dès 2018 n'ont toujours pas dépassé le stade de l'instruction. Au-delà de la critique factuelle, ce propos dénonce un échec collectif du système d'accompagnement : les outils existent, les financements aussi, mais la chaîne administrative est rompue à un maillon clé, celui de l'instruction et du pilotage de projets à l'échelle locale.

Toutes les opérations de financement ne présentent pas le même niveau d'exigence en matière de délais, mais celles relevant des fonds européens imposent une date butoir stricte de réalisation. Or, dans ces contextes rigides, tout retard peut entraîner une perte nette de financement :

> Quand vous entendez qu'on a perdu des fonds européens **c**'est souvent à cause de ça en fait. Parce que les délais sont arrivés, l'opération a traîné en longueur et au final, elle n'est pas aboutie ou elle n'est pas terminée. Alors si on a de la chance on solde prorata de ce qui a été fait. Et on finit parce que pareil, elle nous laisse faire ça pour certaines opérations. On argumente, et on lui dit on va finir hein. Parce que sinon ils déprogramment l'ensemble de l'opération. Par exemple, vous avez fait une opération de 10 millions et que vous avez fait que 8 millions. Si c'est au prorata, ils vont vous donner 8 millions, vous êtes un petit peu sauvé, vous avez, entre guillemets perdu que 2. Mais s'ils vous disent « Ouais, tu te fous de ma gueule ! Allez hop, je déprogramme l'opération. » C'est les 10 millions qui sont repartis ! (E06, 20/05/2022)

Cette agente n'hésite pas à me faire part de son agacement personnel vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Cet agacement traduit des tensions entre la CTM et les EPCI a l'égard des financements non engagés qui représentent parfois une somme perdue par la CTM qui a avancé les frais, et qui peine à être remboursée par les EPCI. Elle donne l'exemple du précédent PO :

> Le précédent PO c'est 400 millions. 400 millions qu'en fait la collectivité doit préfinancer, c'est à dire que c'est la collectivité en tant qu'autorité de gestion, qui dit qu'elle subventionne tel dossier à titre du Fond européen, qui donc attribue le financement, commence le financement et elle-même quand elle a fait une avance de 10% par exemple, envoie la facture d'avance à l'Europe, l'Europe la rembourse. D'accord, donc ça veut dire que si les 400 millions là sont jugés pas remboursables par l'Europe alors que la CTM les a déjà versés soit la CTM dit aux EPCI « remboursez moi », alors ça ne risque pas d'arriver. Déjà

> politiquement, ils ne le font pas. Et même s'ils le font, vous avez en face de vous, des gens qui ne sont pas solvables entre guillemets. (E06, 20/05/2022)

Dans ce cas, d'après le témoignage de cette agente, le Préfet intervient en dernier recours lorsque le remboursement par les EPCI des sommes engagées par la CTM n'est pas réalisé. C'est le Préfet qui intervient alors pour assurer le recouvrement de la créance publique :

> Du coup, c'est le préfet qui les met sous tutelle, qui augmente les factures d'eau par quatre, oui. Mais oui parce que quand c'est l'État qui s'en mêle, il va récupérer la créance. Donc il va aller la chercher là où la recette peut se prendre. Donc, il ne va pas l'annuler la dette hein donc voilà et donc du coup c'est la CTM qui va dire Bon ben je laisse tomber. Et si elle laisse tomber, c'est 400 millions de sa poche qu'elle ne recouvrira jamais. Et là c'est la moitié de son budget. Et je les trouve trop nonchalants aux EPCI, je les trouve franchement nonchalants. Ils sont carrément même vindicatifs de dire pourquoi on ne leur donne pas les sous et pourquoi on leur demande des pièces et pourquoi ? (E06, 20/05/2022)

L'intervention du Préfet prend une forme coercitive avec la mise sous tutelle des EPCI défaillants et l'augmentation des tarifs de l'eau**,** parfois dans des proportions drastiques (*« par quatre »,* selon le témoignage). L'objectif est de récupérer les sommes dues en allant chercher les recettes là où elles sont encore possibles, c'est-à-dire auprès des usagèr·es eux-mêmes *via* les factures d'eau. Le Préfet agit comme un gestionnaire financier de crise, lorsque les collectivités locales n'ont plus la capacité budgétaire ou juridique de répondre à leurs obligations.

Enfin, il est souligné une difficulté supplémentaire, celle de l'inégalité dans le coût des travaux sur les infrastructures d'eau potable. D'après un membre de la direction de l'ODE, le contexte peu concurrentiel de la Martinique favorise une absence de régulation et parfois même des surcoûts non-justifiés du fait d'accords tacites entre les acteurs :

> Et puis maîtrise des coûts de fonctionnement et des coûts d'investissement aussi parce qu'il n'y a pas tellement de regard sur… Les collectivités quand elles nous posent des demandes de financement, c'est : « Ah, c'est 1 million d'euros. Très bien. » Et après, derrière les entreprises, tout ça, tout le monde a prévu que c'est 1 millions d'euros, personne ne se remet en cause sur le fait qu'on ait par exemple un coup au mètre linéaire, 2 fois plus élevé que sur l'Hexagone. Mais ça devrait pas être fois 2, fois 3 par rapport à l'Hexagone. Donc, y a un vrai effort aussi, où on fait pas gaffe, on contracte pas les prix, on fait pas jouer la concurrence. On est dans une région Caraïbe, on a que des entreprises françaises, quasiment toute filiale de Vinci qui sont capables de faire les gros travaux. Donc je ne sais pas l'impression que c'est un peu de « profitation » sur ça… et ça mériterait d'être étudié. Nous [ODE] on a lancé à l'Office de l'Observatoire des coûts de travaux et le premier résultat qu'on a, où on a beaucoup de données, c'est sur les travaux de tuyau d'eau potable parce que là, on a au moins une centaine de dossiers de travaux qu'on a épluché et donc on est sur quelque chose qui est beaucoup plus élevée que que le National. C'est pas normal. (E15, 22/06/2022)

Il parle de système de « profitation » (ou *pwofitsasyon* en créole) qui renvoie à une forme d'abus économiques largement expérimentés dans les outre-mer dans de nombreux domaines du fait d'un contexte monopolistique peu concurrentiel qui accroit les inégalités au sein de ces territoires (Odin, 2019).

Les propos recueillis mettent en évidence la centralité des enjeux de connaissances en matière de gestion de l'eau potable en Martinique. Les entretiens révèlent une connaissance partielle des réseaux d'eau potable, connaissance en partie orale qui est vouée à se perdre au gré des départs des techniciens des réseaux, et des dispositifs de financement des infrastructures. Ces deux enjeux de connaissance sont posés comme des défis à prendre en compte en amont des solutions socio-techniques proposées permettant d'appréhender la capacité réelle des collectivités à améliorer le service d'eau.

Pour étendre cette réflexion au-delà de la Martinique, les territoires ultramarins présentent une capacité limitée de l'ingénierie publique, identifiée comme un frein majeur pour l'utilisation des crédits alloués aux infrastructures de l'eau potable. Malgré le plan Eau DOM lancé en 2016, la figure ci-dessous montre une sous-consommation des crédits, particulièrement en Martinique et à Mayotte où la part des crédits consommés ne dépassent pas les 47 % (Figure 6). Elle met aussi en évidence la faible part des crédits consommés par rapport aux besoins définis dans les contrats de progrès, pointant la problématique du ciblage des crédits et, *in fine*, de connaissance des besoins réels des territoires.

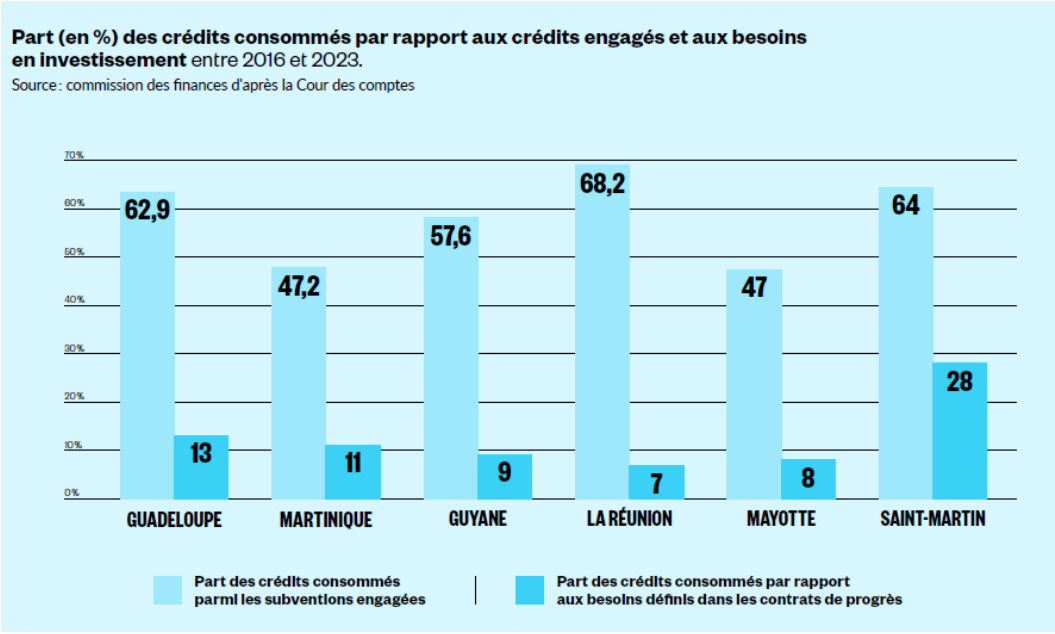

Figure 6. Part (en %) des crédits consommés par rapport aux crédits engagés et aux besoins en investissement entre 2016 et 2023 (Notre Affaire à Tous, 2025 : 51)

Conclusion du chapitre 5 « Partager une eau en tension »

L'analyse du partage de l'eau pour l'approvisionnement en eau potable des ménages de Martinique révèle un système complexe de rapports de force où se cristallisent des enjeux d'appropriation de l'espace, d'inégalités sociales et de légitimité politique autour de l'accès à l'eau. Au cœur de ces tensions se joue une double dynamique d'appropriation : matérielle, à travers le contrôle des infrastructures hydrauliques, des réseaux de distribution et des ressources hydriques ; et symbolique, par la revendication d'une appartenance territoriale et d'une légitimité historique à gérer l'eau. Ces processus d'appropriation matérielle et symbolique de l'espace s'entremêlent pour structurer les positions des acteurs et déterminer leur capacité d'influence dans la gouvernance de l'eau. Cette configuration particulière s'articule autour de quatre dimensions principales qui révèlent comment l'eau devient un vecteur d'appropriation territoriale et un enjeu de pouvoir spatialisé.

Le maintien de l'accès à l'eau par les différents acteurs s'appuie fondamentalement sur des processus d'appropriation historique de l'eau, combinant propriété des infrastructures stratégiques et légitimation symbolique de leur présence territoriale. La CTM, bien qu'elle ne dispose pas de compétences réglementaires en matière d'eau, maintient un accès à l'eau grâce à l'héritage du Conseil général dans ce domaine. Pour ses élus, l'eau constitue un objet privilégié d'appropriation politique, comme l'illustre le chantier Séguineau de 2021, où la réparation d'une canalisation a été érigée en symbole d'une nouvelle politique de l'eau et d'une réappropriation symbolique des enjeux hydrauliques par l'équipe nouvellement élue. La logique d'appropriation spatiale se retrouve également chez d'autres acteurs majeurs. La CACEM maintient sa position stratégique en s'appuyant sur une double appropriation : matérielle, à travers les infrastructures héritées de Fort-de-France dans le domaine de l'eau potable, et symbolique, en défendant une gestion en régie publique qu'elle présente fièrement comme la poursuite de la politique d'Aimé Césaire. L'Espace Sud, héritier direct du SICSM – le plus ancien syndicat intercommunal de gestion des eaux –, conserve son emprise territoriale grâce au contrôle matériel des infrastructures (usines et réseaux) qui s'étendent au-delà de son périmètre intercommunal, tout en revendiquant une légitimité symbolique fondée sur l'antériorité historique. Ces positions révèlent comment les réorganisations des périmètres de l'eau illustrent bien des stratégies d'appropriation spatiale qui articulent héritage matériel et construction symbolique de la légitimité territoriale. Le positionnement des acteurs autour de la ressource maintient également les conflictualités, qui expliquent l'inertie autour de certaines solutions affichées, telles que la mise en place d'une structure unique à l'échelle de la Martinique pour gérer les services d'eau.

Dans ce cas, c'est bien le conflit qui fait ressource, puisque son maintien permet à différents acteurs de continuer à se positionner stratégiquement dans le système d'acteurs (Figure 7).

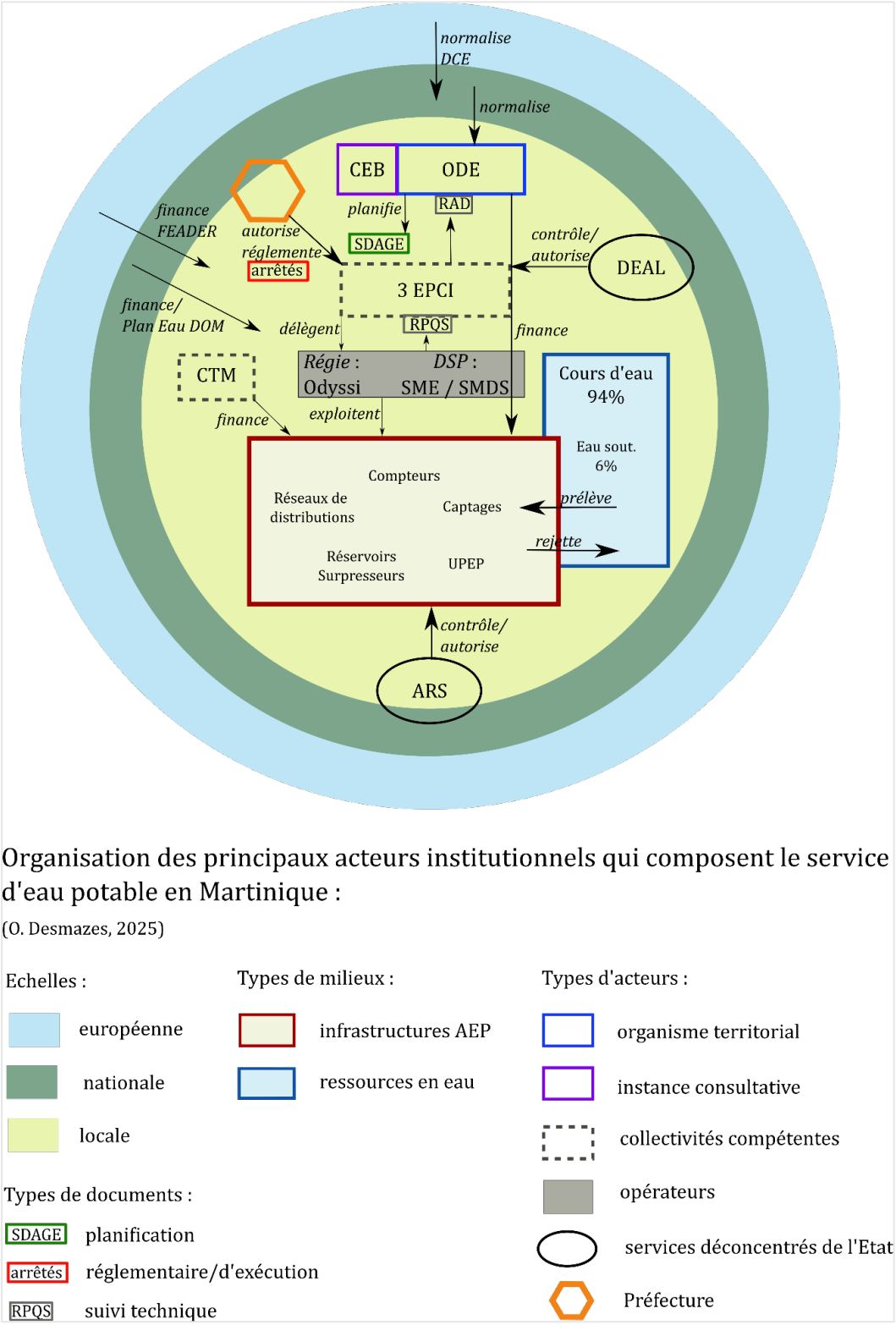

Figure 7. Organisation des principaux acteurs institutionnels du service d'eau potable en Martinique (O. Desmazes, 2025)

Au cœur de ce système d'acteurs, le Préfet occupe une position particulière en tant qu'acteur structurant pour le contrôle de l'accès à l'eau. Si celui qui contrôle l'accès n'a pas nécessairement accès à l'eau lui-même, il détient le pouvoir de fixer les règles du jeu, détenant ainsi une position de force. Cette centralité du rôle du Préfet s'exprime à travers plusieurs mécanismes : l'arbitrage des conflits d'usage autour des ressources et des infrastructures, le recouvrement des fonds publics, et la gestion des processus de décision en période de crise ou de restriction. Cette position renvoie plus largement à l'*ethos* du gouverneur colonial, incarné par une figure paternaliste – toujours masculine et métropolitaine selon les observations – qui dispose d'un pouvoir plus important qu'en hexagone, comme l'ont montré plusieurs études (Joltreau, 2023). Les arrêtés préfectoraux constituent l'outil principal de cette régulation, permettant de déterminer qui peut accéder à l'eau pour la produire et la distribuer, d'attribuer la propriété des infrastructures et d'autoriser l'exploitation de certaines ressources.

Cette configuration soulève des questions importantes quant à la compréhension différenciée des enjeux selon des critères sociologiques pluriels, notamment les modalités d'appropriation symbolique de l'espace martiniquais. Les discours de certains fonctionnaires des services déconcentrés de l'État, originaires de l'hexagone mais installés en Martinique depuis plusieurs années, témoignent parfois d'un écart de compréhension des enjeux socio-culturels et politiques liés à l'eau. Ces formes d'incompréhension des oppositions citoyennes se traduisent parfois par une forme de mépris à l'égard de certaines pratiques locales, particulièrement relevé au sein des services de l'Etat. Néanmoins, cette distanciation n'est pas systématique. L'appropriation symbolique de l'espace se différencie selon au moins deux éléments principaux : la culture institutionnelle et l'engagement personnel. Cet engagement peut être associatif, culturel ou politique, et constitue un investissement dans la vie locale martiniquaise qui influence directement la manière d'appréhender les problèmes environnementaux. Certains fonctionnaires métropolitains développent ainsi une appropriation symbolique profonde du territoire, notamment à travers leur intérêt pour la littérature antillaise, leur maîtrise du créole, ou leur connaissance de l'histoire coloniale et des rapports culturels à l'eau.

CHAPITRE 6

DOCUMENTER LA PRÉCARITÉ INFRASTRUCTURELLE EN EAU

Introduction du chapitre

Le chapitre précédent a permis de décrypter les jeux d'acteurs à l'aune des relations de pouvoir induites dans le partage de l'eau, en se concentrant sur l'analyse des entretiens et observations réalisées dans le monde institutionnel de l'eau, rassemblant principalement gestionnaires et politiques locaux. Le présent chapitre vise à confronter ces discours à ceux des abonné·es du service d'eau afin de comprendre la manière dont s'élaborent, se discutent et/ou entrent en conflit les représentations de la qualité du service et, *in fine*, de qualifier ce que signifient les situations de précarité infrastructurelle en eau. L'objectif est de comprendre où se situent les tensions structurelles entre les différentes parties prenantes du service, mais aussi de montrer les porosités et circulations entre les positions des acteurs (et donc aussi entre discours techniques, politiques et usagers). Ces représentations multiples alimentent des enjeux de légitimité autour de la définition de ce qui constitue un service d'eau de qualité et des priorités à accorder aux différents enjeux de l'accès à l'eau potable.

La première partie s'attache à l'analyse des représentations sociales de l'eau potable et permet d'appréhender qualitativement ce que vivent concrètement les abonné·es face aux défaillances des infrastructures. Elle permet de qualifier les dysfonctionnements techniques identifiés, mais aussi les facteurs de confiance envers les infrastructures et les organismes de gestion, révélant ainsi la dimension sociale de l'accès à l'eau, souvent réduite à la seule question de la facturation. Les représentations qui émergent de cette analyse concernent principalement les coupures d'eau, oscillant entre perceptions de crise ponctuelle et défaillances structurelles, ainsi que les jugements portés sur la qualité de l'eau distribuée.

Ces représentations sociales constituent une source de tensions, car elles révèlent des manières parfois antagonistes de concevoir les défis du service d'eau potable selon les intérêts, les sensibilités et les formations des acteurs. Elles génèrent également des pratiques multiples déployées à différentes échelles territoriales. La seconde partie s'intéresse plus précisément à l'ensemble des stratégies d'adaptation pour faire face à des situations de précarité infrastructurelle. Ces stratégies, collectives à l'échelle des quartiers et individuelles à l'échelle domestique, témoignent d'une certaine appropriation des espaces de l'eau.

La confrontation des discours et des pratiques de l'eau potable met en évidence une forme de précarité en eau qui se distingue de celle décrite dans la littérature, appréhendée d'abord par le prisme de la pauvreté, et déjà intégrée en partie dans les réflexions autour de la

tarification sociale de l'eau localement[170]. Dans ce chapitre, il est davantage question de précarité infrastructurelle en eau, qui vient s'ajouter à la précarité sociale et qui contribue à la vulnérabilité des ménages au regard de leur accès à l'eau potable. Ce chapitre vise à documenter les formes qu'elle peut prendre dans le contexte spécifique de la Martinique.

[170] Office de l'Eau de Martinique & IREEDD. 2022. *Mise à jour du diagnostic socio-économique de l'étude de 2015 : Politique sociale de l'eau de Martinique.* Office de l'Eau de Martinique, p. 11. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : rapport-politique-sociale-eau_mau-2022.pdf.

1. Qualifier la précarité infrastructurelle en eau

Cette première partie propose d'analyser les représentations liées aux situations de précarité infrastructurelle en eau à partir des discours des différents acteurs rencontrés. Une première sous-partie (1.1.) explore les discours concernant les coupures d'eau au robinet à partir de la situation « exceptionnelle » de mars à mai 2020. Cette sous-partie permet d'appréhender les différentes manières de mettre en récit la « crise de l'eau », et d'identifier ce que cela dit du service d'eau et des représentations de ses défaillances. Dans une seconde sous-partie (1.2.), il s'agit de mettre ensuite en évidence les liens entre les enjeux quantitatifs, notamment incarnés par les coupures d'eau, et les enjeux qualitatifs, particulièrement saillants dans les discours des abonné·es. Cette seconde sous-partie explore la manière dont les défaillances infrastructurelles impactent les représentations sur la qualité de l'eau.

1.1. Coupures d'eau de 2020 : récits contrastés d'une crise de l'eau

1.1.1. Discours de crise ou naturalisation de la pénurie d'eau au robinet

> Chères lectrices, chers lecteurs.
> La nature s'est révélée à nous au travers de la période de sécheresse exceptionnelle que nous venons de vivre, exceptionnelle par son intensité et par sa durée, ce dans un contexte particulier de crise sanitaire Covid-19 et de confinement. Disons-le sans détours, le changement climatique est en marche, c'est une réalité, et ses effets sont palpables sur notre petit territoire insulaire. La période a été très difficile pour bien des familles du centre et du sud de la Martinique. Elles ont été nombreuses à être privées d'eau au robinet durant des jours… parfois des semaines. Certains jours, plus de 40 000 foyers ont été privés d'eau ![171]

Ces mots interviennent à la suite d'un épisode important de « crise de l'eau » entre les mois de mars et de mai 2020 où de nombreuses coupures d'eau interviennent au robinet des foyers martiniquais, en même temps que le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19. Dans son discours, les problèmes d'accès à l'eau pendant cette période de crise sont appréhendés à partir de facteurs exogènes. C'est avant tout l'aléa climatique de la sécheresse, accentué par un contexte de changement climatique, qui est mis en avant pour expliquer cette situation. Les coupures d'eau sont justifiées par des facteurs naturels : « la nature s'est révélée à nous ».

Pourtant, selon les études de Karen Bakker (2000), les crises de l'eau impliquent nécessairement simultanément des éléments « naturels », sociaux et discursifs et sont l'occasion

[171] Mots de la Directrice de l'ODE dans le Mag l'ODE&Vous, Grand Dossier Eau Potable, 2020.

d'interroger leurs processus de fabrique puis de traitement politique. Ce sont ici les récits de la crise, ou la « crise relatée », qui nous intéressent puisque derrière les différentes logiques convoquées pour expliquer la crise de l'eau de 2020 en Martinique, se cachent des intérêts multiples des acteurs pour se positionner au sein du système de l'eau potable. Le discours de la directrice de l'ODE rejoint une caractérisation environnementaliste de la crise, qui induit un certain déterminisme environnemental, telle qu'elle est décrite à plusieurs reprises dans le SDAGE (2022-2027). Les « situations de crise » y sont en effet associées à des événements exogènes et souvent des aléas climatiques :

> Les aléas climatiques subis ces dernières années (Ouragan Irma en 2017, sécheresse importante en 2020, etc..) ont mis en évidence la fragilité du système d'approvisionnement et de production en eau potable face aux situations de crise lors des assèchements des cours d'eau en période de carême ou de pics de turbidité de l'eau après de fortes pluies.[172]

> Aussi, pour mieux s'adapter aux impacts dus au changement climatique et faire face aux situations de crises (assèchements des cours d'eau qui vont s'exacerber notamment), le SDAGE propose des dispositions essentielles pour poursuivre l'amélioration des connaissances de la ressource disponible et des prélèvements effectués et de leur gestion.[173]

Cette naturalisation de la crise permet de la qualifier et de la quantifier, et ainsi de mettre en place une « gestion de crise ». En ce qui concerne les usages de l'eau, et notamment pour les usages domestiques, les acteurs de la sphère gestionnaire parlent en effet de « crise de sécheresse ». Cette caractérisation permet le déploiement d'un certain nombre d'outils de gestion de crise pour surveiller son évolution (les seuils qui permettent le déclenchement des mesures) et limiter certains usages de l'eau. Lorsqu'on parle de crise de l'eau en Martinique, celle-ci est principalement associée dans le monde gestionnaire à des situations de « crises sécheresse », définies en fonction des indicateurs que sont les débits des cours d'eau et décrétées par arrêté préfectoral afin de restreindre les usages de l'eau. D'autres types de crises sont identifiées dans le SDAGE, mais là encore toujours en référence à des événements climatiques exogènes (crises cycloniques, sargasses).

Pourtant, ces éléments « naturels » exogènes ne suffisent pas à caractériser la crise. En 2020, la crise de l'eau est déclenchée par des facteurs multiples. La sécheresse, certes, conduit à une diminution de la ressource à partager pour l'alimentation en eau potable. Mais ce sont bien les nombreuses coupures d'eau au robinet qui participent à créer un consensus autour du discours de crise, alimenté par un contexte de confinement. Les éléments sociaux de la crise

[172] SDAGE 2022-2027, p. 37
[173] Ibid., p. 40

renvoient d'une part à ces coupures d'eau potable et, d'autre part, aux relations conflictuelles entre gestionnaires des réseaux exacerbées en période de diminution de la ressource (voir chapitre 5). Ceux-ci s'accusent mutuellement de ne pas respecter les règles de partage de l'eau instituées de manière informelle entre eux, et de prioriser chacun leur propre secteur d'approvisionnement, restreignant l'accès à l'eau pour les autres. La crise de l'eau pose ainsi résolument la question du partage juste de l'eau. Mais ce sont aussi des éléments discursifs qui participent à la reconnaissance collective d'une situation de crise. La crise renvoie alors à une situation reconnue collectivement comme « hors-norme », souvent déclenchée par une combinaison d'éléments en rupture avec l'ordre préétabli. En 2020 en Martinique, on assiste à une forte couverture médiatique des coupures et de leurs effets, à des prises de position dans l'espace public et des mobilisations citoyennes (2.1.1.) qui participent alors à cette fabrique d'un récit de crise où les coupures d'eau au robinet sont particulièrement centrales. C'est donc bien le problème social de l'accès à l'eau matérialisé par les coupures d'eau au robinet qui est posé comme préoccupation majeure de cette crise.

Les discours déterministes de la crise de l'eau, qui tendent à réduire ses causes aux aléas naturels, témoignent aussi d'un écart entre gestion de la crise (indicateurs, mesures) et expérience vécue de la crise. Après les longues coupures d'eau de 2020, un agent de l'ODE raconte son expérience des coupures et reconnaît n'avoir réellement saisi leur portée réelle qu'après en avoir lui-même fait l'expérience :

> Alors, après, c'est du système D, c'est... Et c'est là que ça devient très épuisant, et c'est vrai que pour le coup, je n'avais jamais mesuré ça avant. Tu t'organises, tu fais des réservoirs, mais il y a des trucs très chiants, c'est que, par exemple, l'eau revenait deux heures, mais la nuit. C'est physiquement pénible, parce que tu te relèves la nuit quand tu entends ta chasse d'eau s'allumer. Donc tu laisses tes portes ouvertes. […] Il y avait des distributions, mais à la marge, c'est compliqué, c'est des gros volumes. C'est compliqué. Après, pour la douche, tu as... Pour le coup, en 2020... Je te raconte ma vie. J'ai mon ex-femme qui est... Le matin, je passais me doucher chez elle. Et inversement, de temps en temps. C'était pas super confort. C'est très con, mais dans la vie de tous les jours, c'est hyper handicapant. Et finalement, le plus pénible, c'est les toilettes parce qu'il n'y avait pas de chasse d'eau. C'est des gros volumes. Après, tu te débrouilles un peu. Mais le point principal, c'est les toilettes. Encore une fois, j'ai 4 salles de bain. Alors j'imagine les gens qui sont dans des appartements à 8, quand tu as une seule salle de bain, une seule toilette. C'est un vrai souci. Ça fait 25-30 ans que je bosse dans l'eau et je n'avais jamais eu l'impression que ça pouvait être pénible, aussi difficile. Comme quoi jusqu'au moment où on n'est pas confronté au truc… On sait bien que c'est problématique, mais on n'est pas toujours conscient. J'étais plutôt focalisé sur les hôpitaux et les maisons de retraite. (E14, 22/06/2022)

On peut émettre l'hypothèse que les expériences ont une influence sur les représentations des problématiques d'accès à l'eau qui, lorsqu'elles sont vécues, prennent une autre dimension dans la compréhension des différents enjeux du quotidien qu'elles recouvrent.

L'approche des coupures d'eau par discours de crise semble limitée en termes de compréhension du fonctionnement du service d'eau. Elle contribue en effet à instaurer une logique de sensationnalisme (Kaika, 2003), où l'attention médiatique et institutionnelle se concentre sur des épisodes spectaculaires au détriment d'une analyse des défaillances structurelles. Le caractère ponctuel et « exceptionnel » des événements met en scène l'urgence et justifie des réponses immédiates, qui font parfois l'effet d'opportunités politiques. En Martinique, le discours de crise s'inscrit dans un mode spécifique d'action publique caractérisé par des dispositifs exceptionnels (Plan d'urgence, plan Eau DOM), et renforçant la centralité de la Préfecture dans les jeux d'acteurs en tant qu' « autorité compétente qui, en temps de crise, arbitre pour la conciliation des usages[174] ». Ainsi, la « crise » fonctionne à la fois comme un instrument de gouvernement et comme une ressource politique. Elle légitime des mesures exceptionnelles de régulation, conforte la centralité des institutions étatiques, mais tend à occulter les dimensions sociales de la pénurie. Parler uniquement de crise peut ainsi constituer un moyen pour dépolitiser les problèmes d'accès à l'eau, notamment en effaçant les responsabilités.

1.1.2. Mise en cause d'une défaillance généralisée : un consensus possible entre gestionnaire des réseaux et citoyen·nes

Malgré cette tendance à la naturalisation de la pénurie d'eau dans certains discours émanant de gestionnaires du secteur public, les entretiens mettent en évidence un relatif consensus sur les situations de crise comme révélatrices de défaillances structurelles des infrastructures et de leur gestion. Ces deux extraits d'entretiens, respectivement d'une élue et d'une agente de la CTM, en témoignent :

> Et dans le même temps il y avait cette diminution de la ressource et c'est vrai que là, c'était un effet cocktail et en plus, comme on était dans une période un peu où on ne savait pas ce qu'il fallait faire, on disait aux gens qu'il fallait tout laver. Même les courses, on savait plus ce qu'il fallait faire laver, on lavait les vêtements, les gens faisaient les machines et tout. Et donc c'est vrai qu'on a vu que c'est cet effet qui… Tous les effets conjugués ont effectivement fait qu'on a été vite dépassé par la situation. En sachant également à côté de ça qu'il y avait des problèmes aussi techniques, notamment tout ce qu'il y est une connexion entre les eaux, tout ce qui est surpresseur. Bon, voilà, on s'est rendu compte

[174] SDAGE 2022-2027, p. 49

> que… tout ce qui était réservoir, etc. On s'est rendu compte que tout ça n'était pas fait. (E08, 25/05/2022)

> Ah ouais, moi je nuancerais beaucoup cette expression-là parce qu'en fait si vous voulez en 2020, il y a eu une partie de la population, enfin, dans le sud, le Centre y a eu et ce n'était pas des coupures qui duraient quelques heures, voire une journée. C'étaient des coupures qui ont duré des semaines, sous une chaleur torride sous confinement. Donc les gens se sont rendu compte qu'il y a un problème, mais il y avait déjà ce problème-là avant. Bon, mais c'est vrai que là, du coup, il y a quand même eu une très mauvaise gestion. Mais ce n'est pas une crise pour moi, c'est une mauvaise gestion. (E06, 20/05/2022)

La sécheresse apparaît comme un argument insuffisant pour expliquer les ruptures d'eau au robinet, comme en témoigne une prise de parole d'un membre du CEB lors de la plénière de juin 2020 : « On dit tout le temps que la ressource est suffisante, mais qu'est-ce qu'on fait pour la domestiquer, pour la stocker, pour la gérer ? » (04/06/2020, Plénière CEB Martinique). C'est bien ici une question de gestion de l'eau qui est mise en cause, dans une réunion tenue dans une ambiance tendue entre ses participant·es qui suit les forts épisodes de coupures d'eau. Malgré des conditions hydrographiques et climatiques jugées « exceptionnelles », la crise de l'eau de 2020 ne s'explique pas uniquement par ces facteurs de disponibilité « naturelle » de la ressource. La pénurie d'eau nécessite d'être aussi interrogée en tant que dynamique sociale, car « la diversité des usages et des tensions inhérentes en fait une question empreinte de complexité et de conflictualité » (Honegger et Bravard, 2005 : 257).

En 2020, les coupures d'eau sont aussi expliquées par des infrastructures défaillantes et l'absence de finalisation de travaux pour cause de conflits politiques, notamment dans le cas de la canalisation « Séguineau ». Un élu de la commune des Anses-d'Arlet, dans le sud de l'île, explique les différentes causes conjuguées de la crise :

> À cause de la sécheresse... À cause de la sécheresse et puis aussi à cause des réseaux. Puisque les réseaux étaient obsolètes, il y a eu beaucoup de pertes. Les réseaux, c'est pour ça qu'il fallait reprendre tout cela. Et puis il y a eu le problème de... du nord, là. Avec... La question de la CTM, parce qu'il y a eu des casses dans le nord, et quand la CTM a voulu reconstruire le terrain privé et le privé avait demandé une somme, et la CTM n'a pas voulu répondre favorablement à la somme demandée, alors ça a bloqué la situation pendant un certain temps. Ça a fait les titres, les infos. Ça a bloqué au niveau de la distribution. Ça a bloqué au niveau de la distribution de l'eau dans toutes les communes du sud. Pas seulement les communes du sud, mais encore sur la Martinique. (E45, 19/01/2023)

Cette mauvaise gestion des infrastructures crée un effet pervers où le personnel se trouve dans une situation d'urgence constante qui empêche la mise en œuvre de réforme structurelle à long terme : « On est tout le temps dans la gestion de l'urgence. Comme disent mes collègues,

on est des pompiers, on n'est pas, on n'arrête pas d'éteindre des feux un peu partout, tout le temps et on ne va pas dans la perspective plus long terme » (E06, 20/05/2022).

Ce sont bien les effets d'une mauvaise gestion du service d'eau qui est mis en cause, parfois jusqu'à des suspicions de corruption, comme en témoigne cet agent fonctionnaire d'un service de l'État :

> Elle [la gestion de l'eau] est perçue comme étant la conséquence d'un système corrompu, quoi. Avec à la fois les grandes sociétés de gestion et puis des élus. C'est comme ça, je pense qu'elle est perçue quoi. Ce qui a conduit à un manque d'entretien et aujourd'hui une vétusté qui fait apparaître à la fois des fuites d'eau très importantes et des ruptures qui sont exacerbées par les coupures d'eau, c'est-à-dire que quand il n'y a pas eu de pression et qu'on remet la pression, les canalisations qui sont fragilisées peuvent casser plus facilement quoi donc c'est un peu l'escalade, la réaction en chaîne. (E49, 16/05/2023)

En définitive, la crise de l'eau de 2020 en Martinique (une autre crise de l'eau aura lieu en 2024 avec des effets similaires sur l'approvisionnement en eau potable) n'est pas totalement réduite à la seule contingence climatique au sein des gestionnaires et des élu·es qui ont eu en charge sa gestion. Si la sécheresse a constitué un facteur aggravant, elle a surtout mis en lumière des fragilités structurelles et organisationnelles anciennes : vétusté des réseaux, blocages politiques, conflits de gouvernance et inertie des réformes. Les entretiens font apparaître un consensus pour considérer que la pénurie d'eau procède avant tout d'une mauvaise gestion. Dès lors, la sécheresse agit moins comme une cause première que comme un révélateur d'une crise latente, liée à un mode de gestion marqué par l'urgence permanente et l'incapacité à planifier des réformes structurelles de long terme. Cette perspective rejoint l'idée d'une fabrique sociale des crises de l'eau dans les politiques publiques : plus qu'un simple événement « naturel », la crise de l'eau martiniquaise se construit socialement et politiquement, à travers les discours, les controverses et la mise en récit de la pénurie. Néanmoins, les effets du changement climatique dans la répartition spatiale et temporelle des ressources risquent d'accentuer les tensions autour d'une eau de plus en plus difficile à partager équitablement. Comme le rappelle David Blanchon, la crise de l'eau est à la fois « imminente, permanente, catastrophique, locale et globale » (Blanchon, 2024 : 1). Elle ne peut donc pas être réduite à de simples épisodes de sécheresse ou d'inondations, mais doit être comprise comme un phénomène aux causes multiples, ancré dans nos modes de développement. En effet, « ce qui est en crise, en pratique, n'est pas l'eau pour ce qu'elle est, mais bien le rapport que les êtres humains entretiennent avec elle et entre eux » (Paquerot *et al.* 2011 : 178 cités dans Blanchon, 2024). Autrement dit, la crise est moins naturelle que sociale et politique : elle révèle nos manières de produire, de consommer et d'organiser la société. Derrière l'événement spectaculaire, ce sont souvent des décennies de

mauvaise gouvernance et de choix politiques contestables qui expliquent la vulnérabilité des territoires. Les crises deviennent alors révélatrices d'inégalités profondes, et donc des occasions d'interroger les injustices liées à l'eau.

1.2. Des coupures d'eau à la mise en cause de sa qualité

Le constat relativement partagé de défaillance des infrastructures de l'eau potable alimente également des représentations autour de la qualité de l'eau distribuée chez les usagèr·es du service. Si, dans les dispositifs de gestion, les enjeux quantitatifs et qualitatifs sont souvent séparés, l'étude des représentations liées à l'eau met en évidence leur imbrication. Les casses, les fuites et les coupures d'eau alimentent des représentations négatives, des doutes et des controverses autour de la qualité de l'eau qui arrive au robinet. Celles-ci s'inscrivent dans un contexte marqué par des fortes incertitudes scientifiques relatives à la santé environnementale et humaine. Malgré les communications régulières par les exploitants des réseaux et de l'ARS sur les résultats d'analyses, de nombreux·ses abonné·es expriment des doutes à l'égard de la qualité de leur eau du robinet.

Ces doutes sont alimentés par des caractéristiques sensorielles et des changements épisodiques de l'aspect de l'eau qui inquiètent les usagè·res, favorisés par un contexte d'infrastructures perçues comme vétustes et défaillantes (1.2.1.). Ces doutes, ainsi que le contexte spécifique d'incertitudes lié à la présence de pollutions, facilitent l'émergence et la circulation de controverses sur la qualité de l'eau et les risques associés à la santé humaine. Ces controverses, portés par des acteurs militants et repris par des habitant·es, sont largement contestés par les acteurs gestionnaires qui cherchent à rétablir la confiance envers l'expertise de l'eau. C'est entre incompréhension et disqualification des discours relatifs au doute sur la qualité de l'eau que se situent les positionnements des gestionnaires à ce sujet (1.2.2.). Mais, malgré une opposition apparente entre les discours portées par les acteurs institutionnels et celles exprimées par les abonné·es, les observations et discussions informelles menées dans les espaces gestionnaires m'ont permis de mettre en évidence l'existence de degrés d'incertitude variables au sein même des institutions, à travers certains discours et pratiques des personnes travaillant dans ces mêmes structures (1.2.3).

Ces incertitudes montrent que les représentations relatives à la qualité de l'eau ne se construisent pas uniquement dans le cadre professionnel. Elles s'ancrent également dans des habitudes, des pratiques et des croyances personnelles. Les acteurs du monde gestionnaire de l'eau sont eux-mêmes des abonné·es qui, une fois de retour à leur domicile, expérimentent

diverses situations d'accès à l'eau potable susceptibles d'influencer leurs représentations. Cette porosité entre sphère professionnelle et expérience personnelle conduit à nuancer l'idée d'un discours expert homogène. Le monde gestionnaire se révèle traversé par des ambivalences, tant dans les discours que dans les pratiques de celles et ceux qui le composent, entre la position portée au nom de l'institution et celle adoptée individuellement.

1.2.1. Les raisons du doute

1.2.1.1. Les aspects douteux de l'eau du robinet

L'aspect visuel de l'eau du robinet constitue un élément central dans la construction du doute quant à sa qualité. Pour de nombreux·ses habitant·es, l'observation de variations de l'aspect de l'eau qui coule à leur robinet suscite des inquiétudes associées à des risques potentiels pour leur santé et celle de leur famille. Dans les discours recueillis, les changements d'aspect, même temporaires, alimentent la méfiance, voire la défiance, envers l'eau distribuée et les institutions chargées de sa surveillance.

L'expérience relatée par une abonnée retraitée résidant dans le quartier de la Démarche, à Schœlcher, illustre ce processus de construction du doute. Habitant les lieux depuis près de quarante ans, elle décrit un épisode survenu en 2021, durant la période de sècheresse, au cours duquel l'eau au robinet a pris une apparence blanchâtre et laissé des dépôts calcaires persistants sur les surfaces. Ce changement soudain est perçu comme inhabituel et préoccupant, d'autant plus qu'aucune difficulté majeure n'avait été constatée auparavant, hormis une faible pression à certaines périodes. Elle me raconte :

> En 2021, j'ai eu, comme ça, assez brutalement, l'eau coulait avec force au robinet, mais elle était blanche. Quand elle éclaboussait quelque chose, comme ma voiture par exemple, ça me laissait des points blancs, pratiquement indélébiles, je vais vous montrer. Vous voyez, toute ma vaisselle était comme ça et ça ne part pas. J'ai vraiment insisté avec de la paille de fer, mais ça laisse des marques. Donc je me suis posée des questions. On était en période de restriction, je pense, on était en carême. On n'avait jamais eu de problème, juste une pression un peu basse à certains moments, mais pas de coupures d'eau. Pas de problème particulier. (E70, 08/05/2024)

Ses inquiétudes la conduisent à se rendre à la mairie pour demander des explications sur ce changement d'aspect de l'eau et ses éventuelles conséquences sur sa santé. Malgré ses sollicitations auprès de la municipalité et de l'ARS, les réponses reçues lui paraissent insatisfaisantes. L'ARS se contente de lui rappeler les résultats officiels, jugés « excellents », sans explications précises sur l'origine de ces dépôts ni sur leur lien possible avec le réseau d'eau potable qui dessert son domicile :

> Là, je me suis adressée à la ville de Schœlcher. Ils ont été incapables de me répondre. Devant moi, on a téléphoné à l'ARS et la dame a parlé des résultats qui étaient excellents pour la qualité de l'eau. D'ailleurs, par la suite j'ai vraiment insisté pour qu'ils m'envoient ça [me montre la fiche info-facture]. Tout était parfait. Mais on ne m'a pas expliqué. Je dirais que j'ai compris toute seule. L'explication qui a été donnée, enfin j'ai compris qu'on m'avait mis moi et d'autres personnes sur la nappe phréatique de Fonds Lahaye. Mais à l'ARS, ils m'ont dit : « la qualité est bonne, il n'y a pas de soucis, pas de problème.

Face à ce déficit d'information, l'abonnée entreprend ses propres démarches grâce à un contact qui lui est facilité à la CTM. Elle fait analyser son eau sur le paramètre du calcaire qui l'inquiète et obtient un taux supérieur aux moyennes relevées en France et en Martinique, mais inférieur au seuil sanitaire de 1 000 microgrammes, d'après ses souvenirs :

> Et mon fils, qui travaille à la CTM, était en contact avec un ingénieur qui s'occupe de l'eau et il lui a donné des récipients pour tester. Mon fils est venu remplir les récipients et il a fait tester l'eau. Et là on a découvert, je n'ai plus les chiffres en tête. J'ai retenu une valeur… ils ont cité dans les résultats la moyenne française, la moyenne de la Martinique, et mon résultat. Ce qui apparaissait, j'ai retenu que pour la France, c'était de l'ordre de 500 micro…grammes. Pour la Martinique, de l'ordre de 300. Et chez moi, de plus de 800 microgrammes. J'étais au-dessus des deux moyennes. Par contre, ils précisaient, là c'est du calcaire, ce n'est pas un polluant, c'est la nature de l'eau. Ils précisaient que l'eau restait potable au-dessus 1000. Et moi je me rapprochais avec mes 800. J'ai habité en France pendant 10 ans, j'ai habité Paris et l'eau était calcaire, mais jamais comme ça. Et la preuve était dans les chiffres. […] Oui, je me suis inquiétée. Je suis d'une famille d'insuffisants rénaux. Mon père a été dialysé, ma mère a fait des calculs rénaux, mon frère est insuffisant rénal. Donc j'avais des raisons de m'inquiéter. (E70, 08/05/2024)

Si ce paramètre ne permet pas de qualifier son eau de « non potable » au sens réglementaire, sa valeur élevée est interprétée à la lumière de son histoire familiale marquée par des pathologies rénales (dialyse, calculs rénaux, insuffisance rénale), ce qui renforce son inquiétude. Sa propre évaluation des risques associés à la qualité de l'eau ne se limite pas à la seule lecture des chiffres des résultats d'analyse, mais s'inscrit dans un cadre interprétatif façonné par son expérience personnelle et ses vulnérabilités propres, autant de raisons valables de s'inquiéter selon elle. Son récit met en évidence un écart entre le respect des normes générales de qualité et les expériences individuelles qui conduisent à adopter des formes de vigilances supplémentaires. Aussi, il montre l'insuffisance explicative des résultats des analyses réalisées par les instances gestionnaires du point de vue de cette habitante qui a réalisé un test de son côté. Elles ne lui ont été envoyées qu'après son échange avec l'ARS lors de l'incident de 2021. Au bout de quelques mois, sa situation s'est résorbée. Pourtant, cet épisode l'a conduit à modifier ses pratiques quotidiennes au robinet. Désormais, elle filtre l'eau du robinet avant de la boire grâce à un filtre à charbon et une carafe traditionnelle en terre cuite :

> Je filtre, oui. Maintenant, je filtre l'eau que je bois. Pas de façon extraordinaire. Vous savez, ici à la Martinique, nous avons des habitudes. Ce que vous voyez là-haut, ce sont des carafes. A l'intérieur, j'ai placé un filtre à charbon. C'est des carafes traditionnelles, en terre, la terre de la poterie, c'est de l'argile. Je la remplis tous les soirs. Filtrée toute la nuit et le lendemain c'est elle que je bois. C'est à partir de ce moment-là que j'ai commencé à faire ça. (E70, 08/05/2024)

Sans aller comme cette habitante jusqu'à réaliser des tests sur son eau, d'autres personnes expriment des inquiétudes similaires sur l'eau qui coule à leur robinet, parfois liées à des eaux blanchâtres, marronâtres ou présentant une odeur inhabituelle :

> L'eau qui sort de mon robinet, soit elle est blanchâtre, soit elle est marron, soit elle a une petite odeur. (E63, 24/01/2024)

> Dès que je la vois qui coule blanche, je ne la bois pas, je sais que j'aurai mal au ventre. […] J'ai entendu pas mal de gens qui sont malades avec l'eau qui coule blanche. (E69, 04/05/2024)

Ces témoignages révèlent des critères sensoriels pour qualifier une « bonne eau » (Euzen, 2010) et qui ne coïncident pas toujours avec ceux des autorités sanitaires. Alors que les normes officielles se rapportent sur des paramètres physico-chimiques et microbiologiques définis à l'échelle nationale ou européenne, les usager·es s'appuient sur des indicateurs sensoriels et sur des connaissances empiriques acquises par l'expérience (« je sais que j'aurai mal au ventre »). Les perceptions visuelles ou olfactives constituent des signaux d'alerte qui déclenchent une évaluation subjective du risque, souvent renforcée par des observations répétées ou par des effets corporels attribués à la consommation de cette eau. Mais au-delà des critères sensoriels, ces discours mettent en lumière un manque de communication et de pédagogie institutionnelle. Les documents diffusés, tels que les fiches info-factures ou les données en ligne de l'ARS, sont souvent jugés insuffisants pour expliquer les variations locales d'aspect de l'eau. Cette absence d'explications concrètes sur les causes (modification de la source, travaux sur le réseau, variations saisonnières, etc.) entretient l'incertitude et fragilise la confiance dans la qualité du service.

Les variations de l'aspect visuel de l'eau du robinet participent pleinement à la construction sociale du doute concernant sa qualité. Elles se nourrissent de l'expérience quotidienne, de la mémoire individuelle et collective des problématiques similaires vécues, et de la confrontation, parfois frustrante, entre les perceptions vécues et les discours experts jugés insatisfaisants. L'écart entre ces deux registres de légitimation du savoir sur l'eau explique en partie la persistance des inquiétudes, même en présence d'analyses conformes aux normes en vigueur sur le territoire.

1.2.1.2. Des tuyaux qui souillent l'eau du robinet

Les aspects de l'eau ne sont pas les seuls éléments qui contribuent au doute sur la qualité de l'eau du robinet. Dans plusieurs témoignages, ce sont les infrastructures défaillantes qui sont identifiées comme la cause de la mauvaise qualité perçue. Ils rendent compte d'une représentation partagée selon laquelle les canalisations, en mauvais état, viendraient souiller l'eau pendant son trajet jusqu'au robinet, en raison de dépôts accumulés à l'intérieur.

Un habitant et élu de la commune du François m'explique pourquoi il pense que l'eau de son robinet, qu'il ne boit pas pour des préoccupations sanitaires, n'est pas de bonne qualité :

> L'usine de vivé ça dépollue contre la chlordécone, contre les pesticides, sauf qu'on a la canalisation qui date des années je ne sais pas… elle a plus de 70 ans, elle est complètement polluée de pesticides, de chlordécone. Donc l'eau qu'on dépollue, une fois qu'elle traverse les canalisations c'est pollué à nouveau donc ça arrive au robinet pollué. Donc les gens achètent des bouteilles d'eau. Donc pour les ménages modestes c'est… les gens ne se rendent pas compte. Je donne cet exemple : quand on achète une bouteille de rhum, on n'est pas obligé, on peut boire en plusieurs mois. Par contre l'eau, du bébé à la grand-mère, vont boire. On est obligé d'acheter de l'eau. Et puis maintenant c'est un *business*, ils ne vont rien faire pour changer cette situation parce qu'il y a business. Et il y a de l'eau de partout qui arrive. Alors qu'on a énormément de rivières, on n'a pas de manque d'eau. Ce qu'il faut faire c'est refaire la canalisation. On a l'usine qui dépollue et redonne de l'eau potable aux gens qui puissent boire l'eau qui sort de leur robinet. Et qu'on arrête cette… « ouai c'est l'économie, ça crée de l'emploi », c'est ce qu'on nous rabâche, mais ça pollue énormément et ça met les ménages en difficulté. Bon y en a qui vont dire « foutus pour foutus » on boit l'eau du robinet, d'autres qui disent « c'est bon, c'est pas pollué », d'autres qui disent « c'est pollué ». Il y a un débat là-dessus. Moi je pense que c'est pollué, tant qu'on n'a pas changé cette canalisation. (E72, 17/04/2024)

Selon lui, bien que l'usine de Vivé possède un dispositif de dépollution de l'eau, notamment contre le chlordécone, les canalisations anciennes la contaminent à nouveau lors de son parcours avant qu'elle n'arrive au robinet. La question de la qualité de l'eau du robinet relève pour lui d'un enjeu social puisque les ménages les plus modestes sont souvent contraints d'acheter de l'eau en bouteille. Un habitant de la commune de Fort-de-France émet le même avis sur la contamination par des infrastructures vétustes :

> Il y a beaucoup d'anciens circuits avec des tuyaux engalvanisés et ce serait bien qu'un jour on puisse ouvrir une canalisation devant toi, couper en deux un tuyau et que tu fasses une photo de ce qu'il y a à l'intérieur. C'est une aberration ! C'est une atrocité ! Alors je ne sais pas, c'est de l'eau potable, depuis combien d'années la population est empoisonnée avec ces vieux tuyaux. Voilà ! (E33, 12/09/2022)

Ces témoignages mettent en évidence la nécessité de prendre au sérieux la question de la confiance dans la relation entre citoyen·nes, infrastructures hydrauliques et institutions gestionnaires. La confiance ne relève pas uniquement d'une disposition individuelle, mais constitue un élément structurant du contrat social et du droit à l'eau, dans lequel est d'ailleurs inclue une notion d'acceptabilité. Sa rupture, lorsqu'un ménage doute de la qualité de l'eau distribuée au robinet, induit des stratégies de contournement telles que l'achat d'eau embouteillée. Ce surcoût, plus lourdement ressenti par les ménages modestes, participe à l'accentuation des inégalités sociales. La confiance ne peut être ainsi réduite à une seule perception privée puisqu'elle témoigne de la qualité du lien entre la population et les instances qui assurent la gestion de l'eau.

C'est bien cette idée que les canalisations accumulent les polluants et les relarguent dans les robinets qui est largement partagée. Le « biofilm », couche de dépôts organiques et chimiques à l'intérieur des canalisations, cristallise particulièrement ces controverses, et souvent mobilisé pour expliquer la dégradation de l'eau entre l'usine et le robinet. Un agent de l'ODE (Office De l'Eau) confirme la présence récurrente de ce discours dans l'espace public : « Ça fait des années qu'on a des personnes qu'on entend souvent sur les ondes et qui tiennent le discours selon lequel le fameux biofilm, dans ces canalisations très anciennes, a concentré des pesticides et donc les a relarguées. Il n'y en aurait pas à la sortie des usines de production, mais par contre, il y en aurait en entre la station et le robinet » (E14, 22/06/2022). Il associe cette notion de biofilm, qui selon lui dégrade la confiance envers l'eau du robinet, particulièrement à une figure médiatique, Florent Grabin : « On a de la bonne qualité de l'eau en même temps. Ce qui est très gênant, c'est qu'à force d'entendre des conneries, comme Grabin, que j'aime bien, mais je l'ai un peu dans le nez parce qu'il m'agace, des gens finissent par le croire. C'est une vraie difficulté » (E14, 22/06/2022).

Président de l'association PUMA (Pour Une Martinique Autrement) et positionné localement sur des sujets liés à l'environnement (gestion de l'eau, pollution au chlordécone, notamment), Florent Grabin, figure médiatique très controversée, incarne en grande partie la controverse sur le biofilm. Il écrit régulièrement dans la presse, dans des blogs et sur les réseaux sociaux, et intervient dans de nombreuses émissions radio et télévisées. Dans l'émission *Politiquement (in)correcte* du 28 septembre 2019, il répond aux questions d'Eddy Marajo sur l'affaire du biofilm :

> Nous avons motivé cette demande sur ce que nous appelons le relargage dans les tuyaux d'eau. Ce que les gens appellent traditionnellement « tartre ». Ça s'appelle un biofilm, et ce biofilm est composé que de produits chimiques.

> Pourquoi ? Parce qu'hier la filtration était faite à sable, le sable prenait tout ce qui était particules, mais pas ce qui était molécules. Donc ces molécules chimiques sont rentrées dans le réseau, et raccrochées sur la chose et ont créé des sous-produits, chargés de chlore. Et nous avons demandé dans la… lorsque vous enlevez où se trouve la cuvette de votre chasse, vous regardez au fond, il y a une boue. On a demandé cette analyse. Lorsque ça nous a été remis… 375 molécules dans l'eau du robinet du consommateur. C'est bien ce que dit le texte, on n'a pas dépassé la dose maximale admissible. Sur aucune des molécules. […] Comment on fait pour avoir toutes ces molécules au robinet ? Le biofilm qui est à l'intérieur du tuyau, ça se libère et ça va chez le consommateur[175].

Les enquêtes auxquelles il fait référence ne sont pas accessibles et leurs références transmises lors de l'émission sont floues. Néanmoins, Florent Grabin mobilise des arguments à la frontière entre le discours scientifique, technique et militant lui conférant une certaine légitimé au regard de son auditoire. L'émission est rythmée par la diffusion d'images de canalisations coupées dans la hauteur mettant en évidence des obstructions importantes. Lors de notre entretien, seul à seul dans un café à Fort-de-France, le ton de mon interlocuteur est moins polémique. La question de la qualité de l'eau du robinet et du biofilm n'occupe qu'une courte réponse de sa part : « Tous ces produits se sont incrustés [dans les canalisations]. Il y a un biofilm, c'est le colmatage. Tous ces produits, ils sont en cocktail. Quand vous prenez la combinaison de tous les produits, c'est dangereux. Et il y a relargage, c'est prouvé scientifiquement […] » (E35, 15/09/2022). Les inquiétudes soulevées par la présence de multiples molécules qui viendraient créer un effet cocktail ne sont pas complètement hors sol, et résonnent avec des inquiétudes aussi transposées dans le monde institutionnel. L'effet cocktail fait l'objet d'une étude du ministère de la Transition écologique publiée en 2023 « La pollution chimique des cours d'eau et des plans d'eau en France de 2000 à 2020 ». Elle propose un nouvel indice (IPTC – Indice de Pression Toxique Cumulée) qui mesure l'intensité des pressions toxiques cumulées qu'un mélange de substances (ou « cocktail » de polluants) exerce sur les organismes aquatiques. Lorsque l'IPTC dépasse 1, il est considéré comme « fort » et les effets néfastes sur l'environnement sont possibles, voire hautement probables. En outre-mer, les seules données disponibles (car complètes) relatives à l'IPTC sont celles de la Martinique et de La Réunion. En Martinique, compte tenu des pollutions historiques à la chlordécone et aux pesticides, et de la persistance de ces contaminants dans les sols et les eaux, la situation peut être qualifiée de préoccupante : l'effet cocktail y est potentiellement élevé, et la confiance dans la qualité de l'eau distribuée reste fragilisée[176].

[175] Extrait de l'émission Politiquement (in)correcte, 28/09/2019, ZoukTV.

[176] Service des données et études statistiques (SDES). (2023). *La pollution chimique des cours d'eau et des plans d'eau en France de 2000 à 2020*. Ministère de la Transition écologique. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr : voir graphique p. 47.

La controverse du biofilm met en évidence des préoccupations réelles au sein de la population, et pas uniquement sur la scène médiatique. La présidente de l'ADUEM (Association de Défense des Usagers de l'Eau de Martinique), habitante de Fort-de-France, me fait également part de ses préoccupations, en reprenant les arguments de la contamination *via* le biofilm des canalisations :

> À certains moments, en ouvrant le robinet, on a une eau complètement marron. Je ne dis pas tout le temps, je dis des fois. Ça arrive que l'eau soit marron. Parce qu'il n'y a pas que le biofilm, que les herbicides, les pesticides, il y a des turbidités, des choses que l'eau ramasse quand elle passe. (E32, 09/09/2022)

En sa qualité de présidente d'association, qui lui confère une connaissance des circuits institutionnels et des acteurs à solliciter, elle a entrepris des démarches pour vérifier les données transmises par l'ARS :

> Alors, nous, on avait demandé, parce que chaque année, les distributeurs envoient un document qui s'appelle « Qualité de l'eau » dans les factures, je crois que c'est bien la fin de l'année. Mais nous, on avait écrit, j'avais personnellement écrit au Préfet, au présent, pour lui dire que je ne me fiais pas à la qualité, au rapport justement de l'ARS parce qu'ils faisaient les analyses de l'eau en amont, alors que quand l'eau passe dans les canalisations, il y a ce qu'on appelle… [va chercher une photo] … Il y a des turbidités, c'est-à-dire que tout ce que l'eau ramasse en passant. J'avais demandé donc au Préfet de faire faire des analyses au robinet. Alors Madame je ne peux pas vous dire si c'est véridique, si ce n'est pas véridique, mais apparemment lors d'une réunion en préfecture ils avaient annoncé qu'ils avaient réalisé des analyses au robinet. (E32, 09/09/2022).

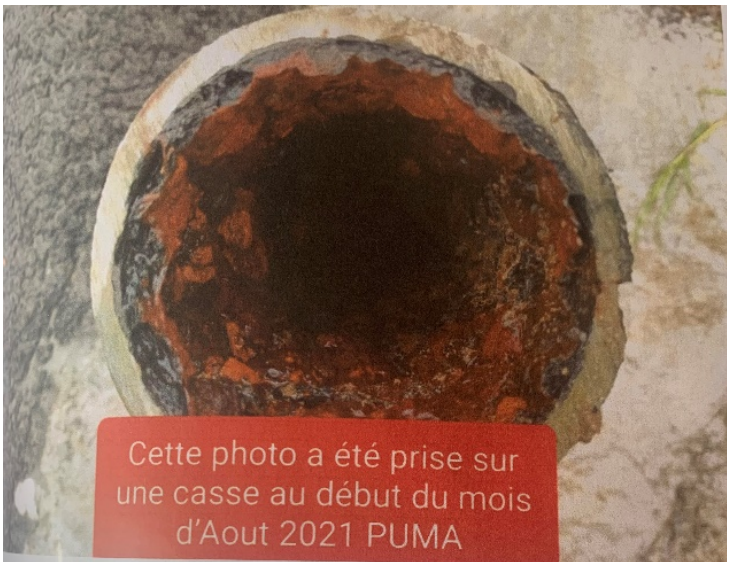

Photo 21. Photographie du « biofilm » prise pendant l'entretien avec la Présidente de l'ADUEM (source indiquée : PUMA, août 2021)

Elle me montre cette photo (Photo 21) provenant de l'association PUMA, qu'elle conserve dans un porte-vue dédié aux affaires de l'association, et qui met en évidence la

corrosion d'une canalisation. Puis, elle me donne ensuite une description de ce qu'est, selon elle, le fameux biofilm :

> Justement, on disait que la contamination venait du réseau lui-même par rapport à la corrosion des canalisations et puis l'étanchéité douteuse. Nous avions trouvé, voilà, du biolfilm. C'est l'absorption de biofilm. Le biofilm sur les canalisations c'est un des pathogènes qui s'installe sur les parois des canalisations par une couche visqueuse parfois très calcaire. Lorsqu'elle se détache, comme elle est collée sur les parois, il arrive qu'elle se détache et circule librement dans le réseau d'eau potable. Et que même le chlore ne pourrait pas agir. Alors j'avais écrit personnellement au Préfet et je lui avais demandé qu'on fasse des prélèvements au robinet.
>
> Ils ont dit qu'ils ont fait mais on n'a pas de preuve. On a eu des rapports, pour dire que tout a été fait, il n'y a rien, tout est bon. Il n'y a pas de pesticide, il n'y a pas d'herbicide, il n'y a rien. Ils ont dit qu'ils ont fait la démarche et qu'il n'y a rien, mais nous on n'a pas de preuve. C'est leur parole contre notre parole. Il n'y a pas eu de justificatifs quoi. De toute façon Madame, même s'ils avaient… c'est ce que j'ai expliqué au directeur de l'ARS. Je lui ai dit que même si au départ on a l'eau qui est traitée et qui est potable, quand elle traverse toutes les canalisations là qui sont abîmées, détériorées, ce n'est pas possible qu'arrivée au robinet elle soit clean. Il faut vraiment croire au Père Noël. Je veux bien croire qu'elle soit potable en amont, mais arrivée au robinet, je n'y crois pas. (E32, 09/09/2022)

Malgré ses démarches et sollicitations, sa confiance envers l'eau du robinet ne semble pas réhabilitée, en raison de preuves insuffisantes transmises par les organismes chargés de réaliser les contrôles (« nous n'avons pas de preuve »). Déjà, elle exprime une suspicion quant à l'authenticité des démarches annoncées, nourrie par l'opacité des procédures. Les autorités, selon elle, lui auraient uniquement transmis les résultats (« tout est bon ») sans fournir les « justificatifs » permettant de vérifier ces affirmations.

Lors d'un entretien avec deux membres d'une autre association, l'APNE, une photo de canalisations ressurgit parmi les documents qui me sont présentés, pour appuyer un discours de méfiance vis-à-vis de la qualité de l'eau distribuée (Photo 22) :

Photo 22. Document montré lors d'un entretien (Crédits photo : O. Desmazes, 14/06/2023)

Ce témoignage illustre d'une part la problématique de canalisations perçues à nouveau comme vectrices de contamination qui charrient et souillent l'eau du robinet malgré le traitement initial par lequel elle peut passer et, d'autre part, pas une absence de confiance envers les données transmises par les institutions.

Les canalisations, comme vectrices de pollutions dans l'eau du robinet, sont aussi apparues sur mon terrain comme un objet politique. Lors de réunions de quartier pour protester contre les coupures d'eau, j'ai pu observer la mise en scène de tronçons de canalisations. Exposés lors d'une réunion publique au Morne Capot qui devait rassembler plusieurs collectifs citoyens et la presse (Photo 23), deux bouts de canalisations « sales » et obstruées attirent les yeux des habitant·es présent·es ce jour-ci, récupérées lors de travaux de réparation en 2022 d'après le collectif. Pour s'asseoir sur les chaises installées à l'intérieur de la salle, on doit nécessairement passer devant, posées sur une table en évidence à l'entrée. En début et en fin de réunion, de petits groupes de personnes se créent devant et des discussions informelles émergent sur la gestion scandaleuse de l'eau en Martinique. Les médias sont présents. Ils filment, photographient les canalisations, amplifiant l'effet de cette mise en scène où la « saleté » des canalisations devient un outil de mobilisation des citoyens pour protester contre la mauvaise gestion du service.

Photo 23. Tronçons de canalisation sont exposés lors d'une réunion publique du collectif de Morne Capot (source : M-A.A. France Antilles, lundi 12 septembre 2022)

Pour une habitante participant à l'organisation de cette manifestation citoyenne, il est important de montrer aux gens l'état du réseau, de rendre compte de ce qui se passe sous terre, dans les réseaux enterrés depuis plusieurs décennies :

> Quand ils ont vu l'état de la tuyauterie, ils se sont dit : "c'est cette eau-là qu'on boit nous au robinet ?!" et comme assez souvent l'eau coule d'une façon blanchâtre, donc les gens se posaient des questions. On n'est pas des professionnels, on ne sait pas ce que c'est. On aura beau nous dire : oui, c'est cela. Mais on voit que, pour nous, si l'eau est blanchâtre, pour nous l'eau n'est pas bonne. […] L'eau qui sort de mon robinet, soit elle est blanchâtre, soit elle est marron, soit elle a une petite odeur. (E63, 24/01/2024)

Pour elle, les aspects suspects de l'eau sont causés par la vétusté des canalisations qui salissent l'eau qu'elle transporte. Pour elle, comme pour les habitant·es qui voient ces canalisations, les aspects sensoriels de l'eau sont importants dans leur confiance envers la qualité de l'eau, et ce malgré des chiffres contredisant de potentiels risques.

Contrairement à mon hypothèse initiale qui plaçait la pollution au chlordécone au centre des inquiétudes concernant la qualité de l'eau du robinet, les causes de la méfiance sont plus complexes. Elles s'inscrivent dans une perception globale de défaillance du service public d'eau, de ses infrastructures et de ses dispositifs de surveillance, jugés peu convaincants. Dans cette perspective, le chlordécone est envisagé plutôt comme un risque parmi d'autres, aux côtés de multiples substances nocives que les canalisations, perçues comme vétustes, sont susceptibles de transporter et d'accumuler. Les discours recueillis mettent ainsi davantage en cause la qualité et la fiabilité du service public d'eau que la présence d'un contaminant unique,

révélant une rupture du contrat social autour de la continuité du service, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La perception du risque sanitaire est ici directement articulée à l'état des infrastructures. Les doutes et controverses autour de la qualité de l'eau ne proviennent pas exclusivement d'acteurs « non-sachants » et mobilisent aussi des savoirs hybrides, composés d'arguments scientifiques et techniques. Parmi les personnes exprimant des doutes figurent des membres d'associations et des élus locaux, disposant d'une connaissance partielle du fonctionnement du service et de ses dispositifs techniques. Chez ces personnes, la connaissance semble paradoxalement renforcer leur sentiment d'incertitude, nourrissant leur défiance envers l'eau distribuée.

Les représentations collectées témoignent d'une image très négative des canalisations, jugées sales et salissantes, renforcée par la récurrence des coupures d'eau et les multiples défaillances relayées par la presse ou discutées entre proches. Les revendications citoyennes associées à la mise en cause de la qualité de l'eau portent sur le renouvellement du réseau d'adduction, perçu comme obsolète, et sur la mise en conformité de l'ensemble de la chaîne (production, filtration et distribution) afin de garantir une eau potable conforme tant aux normes qu'aux préoccupations locales. Ces demandes mobilisent des arguments à la fois techniques et politiques, mais ne semblent être que partiellement prises au sérieux par les gestionnaires de l'eau. Ces derniers oscillent entre incompréhension et disqualification des discours de doute, peinant à instaurer un espace de dialogue constructif sur un sujet aussi sensible.

1.2.2. Disqualifications du doute relatif à la qualité de l'eau du robinet

Les doutes sur la qualité de l'eau du robinet sont largement connus et constituent une source d'inquiétude pour plusieurs instances de gestion, comme l'exprime une agente de l'ARS, interrogée en septembre 2023 :

> Moi j'ai l'impression que la perception des gens c'est qu'il y a de la chlordécone partout, que y a de la bactérie où partout, qu'il y a beaucoup trop de chlore, dans beaucoup d'endroits, que l'eau est jaune régulièrement, en particulier après des coupures ou ce genre de de choses. Et puis, dans cette affaire de biofilm là, enfin je pense qu'il y a beaucoup de gens qui pensent que le le biofilm des canalisations est un problème sanitaire qui absorbe les pesticides et qui les relargue en grande quantité, etc. Ça fait des années en fait qu'on a des personnes qu'on entend souvent sur les ondes et qui tiennent le discours selon lequel le fameux biofilm… déjà à la base, il y avait de la chlordécone partout, donc ça, c'est le discours et puis que le biofilm de ces canalisations très anciennes a concentré des pesticides et donc les a relarguées il n'y en aurait pas à la sortie de station, mais par contre, il y en aurait entre la station et le robinet. (E60, 28/09/2023)

Si les préoccupations de la population sur la qualité de l'eau du robinet sont connues par les institutions gestionnaires de l'eau, ces doutes sont souvent relégués à des manques de connaissances techniques, à des discours polémiques voire à des propos irrationnels. Ce sont autant de formes de disqualification du doute des usagèr·es du service qui sont inconsciemment ou consciemment mobilisées dans les discours gestionnaires. Ces formes multiples de disqualifications reposent sur une hiérarchisation des savoirs sur l'eau (savoirs experts et savoirs expérientiels).

Pour contrer la thèse du biofilm comme source de contamination, les justifications d'une impossible contamination sont avant tout techniques et s'appuient sur le fonctionnement hydraulique des réseaux. Selon cette explication, la structure en pression permanente du réseau empêche, en théorie, toute infiltration de polluants dans les canalisations, même lorsque celles-ci présentent des défauts ou des microfissures. La circulation de l'eau se faisant de l'intérieur vers l'extérieur, le flux empêche toute entrée de contaminants. « Le réseau est sous tension, donc l'eau sort, l'eau ne va pas rentrer. Ça, ce n'est pas un souci » (E66, 27/03/2024). Si « ce n'est pas un souci » du point de vue de l'ARS, il en va clairement autrement pour un nombre important d'abonné·es qui s'inquiètent de cette éventuelle contamination, pourtant disqualifiée par son invalidation dans le discours gestionnaire.

Du côté des acteurs défendant la consommation d'eau du robinet, on retrouve cette confiance marquée envers les normes sanitaires qui encadrent sa distribution et envers les dispositifs de gestion mis en place. Leur position repose sur une compréhension technique de la question de la qualité, mettant en avant l'exigence normative en matière de suivi et de contrôle, ainsi que la fiabilité des analyses réalisées. Dans cette perspective, la qualité de l'eau est appréhendée à travers des données considérées comme objectives, et l'idée d'objectivité constitue le cœur de l'argumentation. Interrogés sur leur propre consommation d'eau du robinet (« buvez-vous l'eau du robinet ? »), trois gestionnaires apportent des réponses convergentes.

> Surtout ! ça va de soi ! bon, il y a des méfiances par rapport à la chlordécone. Il y a que l'eau de la Capot, avant traitement, qui a du chlordécone. Il peut y avoir des résidus, mais largement au-dessous des normes. En Martinique, elle est de bonne qualité donc je bois. Je remplis des bouteilles d'eau minérale vides que je mets au frigo. Ça coûte moins cher et c'est écologique. En plus l'eau en bouteille, quand vous buvez l'eau de Didier, pas très loin de Didier, il y a une prise qui alimente la CACEM hein, donc l'eau n'est pas très différente. Sauf le prix (rires). (E48, 05/04/2023)

> Oui, oui. L'eau, elle est bonne. L'eau qu'on boit, là, elle est quand même analysée. Il y a des normes européennes qui sont ultrastrictes. Il y a l'ARS qui fait son taff. Il faut quand même avoir confiance au système étatique qui fait son

> taf. Après, je ne dis pas qu'il peut avoir des petits soucis par exemple. Puis, bon, consommer l'eau Chanflor et consommer du plastique. (E61,17/10/2023)

> Oui. Non, c'est une des eaux les plus traitées de France. Après, il y a plein de personnes qui essaient de faire leur beurre sur la CLD, le film bactérien sur les canalisations, enfin, tout le monde y va de… se dit spécialiste alors qu'ils n'ont rien dans le citron. Ils essayent de faire leur publicité autour de ça, de récupérer les clients afin de mieux pouvoir conforter leurs discours, être entendus. Ils ont des vues personnelles, politiques, d'influence, mais non, mais c'est une connerie de ne pas boire l'eau du robinet, hein ! (E49, 16/05/2023)

Ce dernier verbatim illustre clairement un mépris à l'égard de l'incertitude de certain·es abonné·es vis-à-vis de l'eau qu'iels boivent et invective directement les personnes relayant ce doute sur la scène médiatique. Mais plus largement, ces propos traduisent un rapport de confiance fort envers les institutions et les dispositifs techniques de contrôle, qui s'appuie sur l'idée que la conformité aux normes constitue une garantie objective de qualité. Cette posture s'inscrit dans une vision technico-scientifique du risque, où la preuve analytique prévaut sur l'expérience ou la perception sensorielle. En valorisant les avantages économiques et écologiques de l'eau du robinet, notamment par le refus de consommer du plastique et de payer pour de l'eau embouteillée, et en disqualifiant les discours jugés alarmistes ou opportunistes, ces acteurs réaffirment le rôle central de l'expertise institutionnelle comme cadre de légitimité.

Lors de mes entretiens avec des agentes de l'ARS, celles-ci ont insisté sur les efforts de communication entrepris ces dernières années pour informer la population sur la qualité de l'eau. Ces démarches, bien qu'intensifiées, semblent pourtant se heurter à une défiance d'une partie du public. Cette méfiance, jugée préoccupante par l'ARS, rend difficile l'instauration d'un climat de confiance autour des résultats des analyses. L'une des agentes souligne que, malgré la réalisation régulière de prélèvements et d'analyses directement au robinet, résultats ensuite intégrés dans une « fiche info » distribuée avec les factures d'eau, l'impact sur la perception des usagèr·es reste limité :

> J'ai apporté mes fiches infos-factures parce que moi je trouve que ça n'a pas d'impact auprès de la population. Très clairement, et avec ma collègue aussi, on est d'accord sur ça, c'est-à-dire qu'on trouve qu'il y a une vraie défiance. On s'échine à faire des trucs et on se dit, est-ce que derrière, la population lit réellement les bilans qu'on établit ? Lit et comprend. Et puis même ça, au-delà de ça, parce que tu as des gens qui lisent, qui comprennent, qui n'en ont rien à faire. (E66, 27/03/2024)

Selon elle, non seulement une partie des habitant·es ne prend pas connaissance des informations diffusées, mais même parmi ceux qui les lisent et les comprennent, certains ne semblent pas s'y intéresser. Cette réalité questionne l'efficacité des supports actuels de

communication et pousse l'ARS à envisager des adaptations. Parmi les pistes explorées figure une refonte des fiches info-factures, afin de mieux cibler les informations jugées prioritaires par la population martiniquaise. L'idée est de répondre aux préoccupations locales, tout en conservant la rigueur scientifique des analyses réalisées. Une agente explique ainsi la démarche :

> En fait, on essaie d'indiquer d'où l'eau vient dans un premier temps. Donc on parle des captages et des stations qui traitent l'eau, du traitement qui est effectué pour chaque type d'eau en fonction de sa qualité. Et ensuite, on parle des contrôles, du nombre de contrôles effectifs dans chaque installation. Et ensuite, en détail, en matière de bactériologie, en matière de chlore, en matière de nitrate, de pesticides, de trihalométhane, d'opomate, d'aluminium. En tout cas, ce qui pour nous a de l'importance, mais visiblement comme le national avait fait un questionnaire, ce qui intéresse les gens, c'est de savoir qu'est-ce qu'on a en matière de pesticides, qu'est-ce qu'on a en matière de bactério et de nitrates. Donc nous, on a essayé d'être un peu plus larges. (E66, 27/03/2024)

L'entretien, conduit principalement avec une agente, mais en présence de deux autres (dont leur responsable, déjà rencontrée à plusieurs reprises auparavant), s'inscrit dans la continuité d'échanges antérieurs avec l'ARS. Mon objectif initial était de réaliser un entretien « classique » avec les deux agentes que je ne connaissais pas encore, afin de recueillir leur témoignage en tant qu'employées travaillant sur les questions d'eau potable. Cependant, dès mon arrivée, je constate que la rencontre prend une tournure différente de celle d'un entretien. La discussion s'oriente autant sur le sujet de ma thèse que sur la manière dont celle-ci pourrait leur être utile pour « mieux communiquer » auprès de la population. Elles me sollicitent pour connaître mon avis sur les formats des fiches informatives, ainsi que sur les témoignages recueillis lors de mes propres entretiens à propos de l'eau du robinet.

Cette dynamique laisse apparaître deux éléments. D'une part, elles semblent à la fois démunies et dépourvues d'outils adaptés pour transmettre les informations, tout en manifestant une réelle volonté d'ouverture envers la population. Pour deux d'entre elles, originaires de Martinique, cette sensibilité s'ancre dans leurs expériences personnelles, car elles connaissent dans leur entourage proche des personnes exprimant une forte méfiance vis-à-vis de l'eau du robinet. L'une ira jusqu'à me fournir le contact d'une future enquêtée ayant cessé d'en consommer. D'autre part, leur posture laisse entrevoir une tendance à réduire le problème de défiance à un simple enjeu de communication. La question de la légitimité de certains doutes ou savoirs habitants n'est pas véritablement posée. L'enjeu est perçu comme celui de « faire entendre raison » aux usagèr·es, de trouver un moyen pour qu'iels adhèrent aux chiffres. Or, cette approche ne semble interroger en profondeur ni la construction sociale de ces données ni

le contexte dans lequel elles sont produites et énoncées, pourtant marqué par de nombreuses controverses et incertitudes, y compris du point de vue scientifique.

Les doutes exprimés publiquement sur la qualité de l'eau du robinet apparaissent, du point de vue des gestionnaires, comme une menace directe pour l'expertise et la crédibilité des institutions en charge de l'eau. Ils peinent souvent à intégrer des avis contradictoires dans leurs analyses et leurs prises de parole, préférant adopter une posture de défense technique et de rectification, plutôt qu'une approche ouverte au débat sur la légitimité de ces inquiétudes.

Dans ce paysage, l'ODE occupe une place centrale. Sa mission officielle de « sensibilisation et diffusion des connaissances sur l'eau et les milieux aquatiques » le positionne comme un acteur de la production et de la diffusion des savoirs. L'ODE mobilise plusieurs dispositifs à cette fin, dont les « Universités de l'Eau », créées en 2020, et organisées à plusieurs reprises jusqu'en 2023, dans un contexte marqué par de fortes tensions autour du service public de l'eau potable. Selon sa propre présentation : « Le but des universités de l'eau (UDE) est de délivrer de la connaissance objective par le biais d'une formation à destination d'un public non sachant et non-technicien sur différents thèmes autour de l'eau » (source : site de l'ODE). Ces événements visent explicitement à « corriger les idées reçues et les fausses croyances » concernant l'eau potable. Ils s'inscrivent dans un registre pédagogique et prescriptif, où la communication scientifique et institutionnelle a pour objectif de rétablir une « vérité » face aux discours jugés erronés. En parallèle, l'ODE organise aussi des initiatives à la frontière entre action et recherche, comme le cycle « La parole aux scientifiques », qui valorise la recherche académique tout en la mettant au service d'arguments en faveur de la qualité de l'eau du robinet. Sur ce thème, le discours institutionnel mobilise l'argument des normes strictes de potabilité, présentées comme garantes de la sécurité sanitaire.

Lors de la première édition des Universités de l'Eau, le 29 juillet 2020, organisée après une période de forte sécheresse et de nombreuses coupures d'eau, un agent de l'ODE, en charge de présenter le service d'eau potable, a tenu un discours représentatif de cette approche :

> On a une vraie défiance de la population vis-à-vis de l'eau du robinet. Ça, c'est typiquement un travail de l'ODE à expliquer que finalement on a de l'eau de qualité tout à fait respectable et qu'on peut boire. » « Sur les 35 points de captage d'eau, il y a en a 33 où il n'y a pas de chlordécone, qu'on se le dise. Un où on a trouvé des traces de chlordécone c'est sur le forage Démare à Basse-Pointe, et la seule qui soit vraiment contaminée, c'est la rivière Capot. Mais ça, on le sait. Par contre, la rivière Capot elle est à la fois polluée, mais elle a l'usine de traitement qui va bien, donc à la sortie on a aucune trace de chlordécone. Je mets un bémol, quand même, mais il est très faible. Il y a eu deux analyses qui ont été

> à la limite, un tout petit peu plus fort que la norme. Au lieu d'autre à 0,10 microgrammes par litre, on était à 0,12 et 0,13. Il y a eu deux prélèvements sur les douze prélèvements par an, et sur plusieurs années il y a eu que ces prélèvements-là. Dans la presse, moi j'ai entendu des gens qui se sont déchaînés à ce sujet, c'est ahurissant. Le dérapage était extrêmement faible, en plus on a très vite trouvé pourquoi. Et il faut savoir que la législation européenne, elle ne se base pas sur la santé publique, mais elle a défini les normes pour limiter l'impact sur l'environnement. En fait, elle l'a joué à l'envers. Elle s'est dit : « pour que l'environnement soit sauvegardé, je vais imposer des normes extrêmement faibles sur l'eau potable pour qu'on travaille sur les protections des eaux brutes. Donc cette polémique est absolument stérile et relativement absurde. On en parlera si vous voulez après, mais à mon sens elle n'a pas lieu d'être. L'ARS quand même, on est tous conscient que le chlordécone est un vrai traumatisme pour la Martinique, donc l'ARS a fait quand même des études. La dernière en date, publiée en fin d'année dernière et ils ont fait 65 prélèvements au robinet dans toute la Martinique, ils ont trouvé zéro chlordécone. Zéro. Donc, le chlordécone dans les fruits et légumes, oui, dans l'eau potable, non[177].

Ce discours illustre plusieurs mécanismes. D'abord, l'assimilation de « zéro chlordécone » à une absence totale de contamination, alors qu'il s'agit en réalité d'une absence de dépassement des seuils réglementaires. Cette confusion participe à construire une image d'innocuité totale, minimisant la présence potentielle, même infime, de la molécule. Ensuite, l'emploi de qualificatifs tels que « stérile » et « absurde » pour qualifier la polémique revient à disqualifier les inquiétudes citoyennes, sans considérer les expériences vécues ni les dimensions symboliques du chlordécone, associées à un traumatisme collectif profond. Ici, l'argument scientifique est mobilisé de manière défensive, comme un outil de clôture du débat, plutôt que comme un point d'entrée vers un dialogue sur les incertitudes ou les désaccords.

Cette posture se retrouve dans d'autres prises de parole publiques de l'ODE, par exemple lors d'événements scientifiques. Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau 2024, que j'ai co-organisée avec l'ODE et l'université, la directrice de l'Office a tenu à préciser, à l'issue de ma présentation sur l'eau en Martinique, les éléments relatifs au chlordécone :

> Je vais ajouter un complément à la réponse d'Oméya concernant la pollution généralisée à la chlordécone. Je voudrais quand même qu'on fasse la distinction entre euh… c'est pour ça qu'il faut parler de cartographie. Je vous invite à aller sur le site de l'Office De l'Eau aussi de l'Observatoire vous avez toute la cartographie. On ne parle pas là de pollution de captage ou de… d'eau qui soit propre à la consommation. Il y a en Martinique 34 points de captage, il y en a que deux qui sont pollués à la chlordécone. Et bien sûr ces points de captage font l'objet de traitement notamment dans la zone de Vivé au Lorrain dans la sorte de la rendre potable. Je ne voulais pas qu'il y ait de confusion. L'eau qui est servie au robinet vient de 34 points de captage dont 2 seulement font l'objet de

[177] ODE, 2020, Université de l'eau, séance du 29 juillet 2020. En ligne :

> traitement à la chlordécone. (Colloque « Les défis ultramarins de l'eau douce au prisme des sciences sociales », Schœlcher, Martinique, 22 mars 2024)

Ici encore, l'objectif est de dissiper toute association entre « chlordécone » et « eau potable » dans l'esprit du public, en insistant sur la rareté des captages concernés et sur l'efficacité des traitements. La formulation, en creux, laisse peu de place à l'évocation de la complexité du problème, de la possible présence à très faibles doses, ou encore du rôle des perceptions sociales dans la construction de la défiance. Le cadrage institutionnel privilégie ainsi une stratégie de restauration de la confiance par simplification et certitude affichée, plutôt que par reconnaissance et discussion des incertitudes.

Pourtant, malgré la fermeté des discours visant à rétablir la confiance, ces mêmes institutions reconnaissent implicitement qu'il leur est impossible de garantir un « zéro pollution » absolu. La promesse d'une eau exempte de toute trace de contaminant ne peut être tenue, et ce constat s'invite parfois dans les propos des agents, lorsqu'ils expliquent la différence entre absence totale et respect des normes réglementaires.

Concernant le chlordécone, certains agents précisent que la qualité de l'eau est assurée « dans la limite des seuils » fixés par la réglementation, c'est-à-dire en acceptant la possibilité de détections ponctuelles :

> Bien on va trouver une fois comme ça de temps en temps on va trouver un petit peu de chlordécone. C'est normal, c'est alimenté par Vivé. Pareil pour le sud atlantique. Mais il n'y a pas du chlordécone en permanence au robinet. Et c'est un état de trace, on n'est pas au zéro absolu. Les gens voudraient du zéro absolu, mais ça n'existe pas c'est ça qu'il faut leur faire entendre. D'ailleurs à la CACEM on nous disait, on veut du zéro chlordécone. Mais ce n'est pas possible, monsieur. Les mesures analytiques ne te permettent pas de dire que c'est du zéro absolu. On sait que les appareils descendent à tant, en plus il y a des incertitudes, il y a un certain nombre de paramètres à prendre en compte, donc on ne sera pas du zéro chlordécone. (E66, 27/03/2024)

Ici, la référence aux « incertitudes » et aux limites techniques de la mesure témoigne d'une tension entre deux visions : celle du citoyen qui attend une garantie absolue, et celle du gestionnaire qui raisonne en termes de seuils réglementaires et de tolérance technique. L'argument se veut pédagogique, mais il consacre aussi un écart important entre les attentes sociales, marquées par la mémoire et la méfiance vis-à-vis de la pollution au chlordécone, et le cadre institutionnel qui définit la qualité par rapport à des normes.

La question du « zéro pollution » ne se limite pas au chlordécone. Elle se pose également pour d'autres types de contaminants, notamment dans les zones desservies par de petites unités

de distribution d'eau (UDI), plus vulnérables aux variations de qualité et aux incidents techniques. Les propos d'une agente de l'ARS illustrent cette fragilité :

> On sait que certaines zones, comme Médaille, ou Grand Rivière, on a assez régulièrement des problèmes de bactérie, mais plus sur Médaille. Avec la télégestion qu'ils ont mise, ça devrait aller mieux. En tout cas on sait que les petites UDI sont susceptibles, tout ce qui est Basse-Pointe, Morne Rouge, les très petites UDI peuvent présenter des non-conformités. (E66, 27/03/2024)

Dans ce cas, le risque est intégré comme une donnée structurelle du système puisque certaines infrastructures, de par leur taille ou leur localisation, sont plus susceptibles de présenter des non-conformités. Ces vulnérabilités sont connues des gestionnaires et parfois rendues publiques, mais elles ne s'accompagnent pas toujours d'un discours qui reconnaît pleinement les implications pour la confiance des habitants. La communication institutionnelle reste orientée vers la mise en avant des améliorations techniques (télégestion, traitements, contrôles), plutôt que vers la co-construction d'un langage commun sur ce que signifie concrètement « une eau de qualité » dans un contexte où le zéro absolu n'existe pas.

Ainsi, la définition dominante de la « bonne eau » repose sur une conception institutionnelle et technico-scientifique : une eau ayant suivi un circuit de potabilisation réglementé, répondant à des normes de qualité établies, et validée par les analyses de l'ARS. Les doutes exprimés quant à la validité de ce circuit sont, par la plupart des gestionnaires en position hiérarchique élevée, interprétés comme irrationnels, relevant d'une incompréhension ou d'une mauvaise information. Cette posture traduit une hiérarchisation des savoirs où les connaissances empiriques et expérientielles, issues des usages quotidiens, des perceptions sensorielles ou de l'histoire vécue, sont reléguées au rang d'opinions approximatives, sans véritable statut cognitif (Gramaglia 2009 ; Gramaglia et Babut, 2014). Or, ces formes de doute et de défiance constituent elles-mêmes un savoir situé, révélateur d'incertitudes et de controverses plus larges autour de la qualité de l'eau dans un contexte de contamination historique. La mobilisation de la science par les institutions, souvent de manière instrumentale, permet de défendre un intérêt général : celui de la consommation d'eau du robinet, présentée comme la meilleure option sanitaire et écologique face aux alternatives comme l'eau embouteillée. Ce cadrage, s'il est cohérent avec la mission de service public, tend toutefois à réduire la discussion à la défense de normes, sans interroger leur légitimité ni leur capacité à intégrer les dimensions sociales, symboliques et historiques qui façonnent la confiance (ou la défiance) envers l'eau potable.

Plutôt que de considérer systématiquement le discours des usagèr·es comme une manifestation d'irrationalité, il importe de l'aborder sans jugement a priori, en reconnaissant qu'il peut relever d'une forme de principe de précaution. Ce doute, loin d'être un simple malentendu technique, doit être replacé dans le contexte social et politique qui le façonne : celui d'un territoire marqué par une pollution environnementale massive et durable, où la quasi-totalité de la population présente des traces de chlordécone dans le sang. Dans ce cadre, la suspicion envers l'eau du robinet ne se réduit pas à un déficit de connaissances, mais s'inscrit dans une logique de protection face à des incertitudes structurelles. Qualifier ce doute d'irrationnel revient à invisibiliser la cohérence qu'il peut avoir pour celles et ceux qui le formulent, et à renforcer une hiérarchisation des savoirs qui, in fine, produit un rapport de domination et de discrimination. Reconnaître le doute comme une stratégie sociale face à l'incertitude permet au contraire d'ouvrir un espace d'écoute et de dialogue, plutôt que de le réduire à un problème de communication.

1.2.3. Quand l'incertitude gagne aussi le monde de l'eau

Si les institutions de l'eau affichent publiquement un discours affirmant la qualité de l'eau distribuée *via* le réseau, les pratiques et confidences recueillies auprès de leurs propres agents révèlent une réalité plus nuancée. Dans les échanges informels se dessine une tension entre l'adhésion à la ligne institutionnelle et des comportements individuels façonnés par des perceptions, des expériences ou des doutes personnels.

Extrait du carnet de terrain, 15 septembre 2022, locaux de l'ODE
Sondage informel sur la consommation de l'eau du robinet réalisé à l'occasion d'une discussion informelle lors d'une pause à l'ODE.
Sur 8 personnes interrogées :

- 4 personnes (personnel technique) affirment sans hésitation boire l'eau du robinet à leur domicile. Une personne d'entre les 4 me dit consommer l'eau du robinet aussi parce qu'elle habite Gros-Morne, et qu'elle se sait positionnée en début de réseau.
- 1 personne (personnel technique) confie avoir changé son mode d'approvisionnement en eau pour la consommation depuis 2 mois : désormais, elle s'approvisionne directement à la source. Elle me dit militer pour la consommation d'eau au robinet dans son milieu professionnel mais, aussi, voit circuler de nombreuses choses dans le cadre de son métier qui lui font douter sur la qualité de l'eau au robinet. Étant proche de la culture rasta, me dit-elle, elle s'est inspirée de ce milieu-là pour changer ses habitudes ;
- 1 personne (personnel administratif) confie timidement qu'elle alterne la consommation d'eau au robinet et d'eau embouteillée. Pour elle, c'est une manière de ne « pas totalement s'empoisonner ».
- 1 personne (personnel technique) déclare être malade et souffrir de diarrhées lors de la consommation d'eau au robinet. Sensible au chlore, elle ne tolère pas le goût et l'odeur. Cette personne ne boit pas l'eau du robinet et achète de l'eau embouteillée.
- 1 personne (personnel administratif) explique préférer consommer l'eau en bouteille, que l'eau au robinet ne lui donne pas envie.

Je remarque qu'au sein du personnel, tout le monde n'est pas prêt à adhérer intimement à l'engagement institutionnel de la structure. Les agent·es ont donc parfois un double discours assumé d'ailleurs qu'à moitié) sur la confiance en la qualité de l'eau au robinet. Iels ne se sentent pas très à l'aise au moment de me répondre, comme s'iels trompaient leur employeur lorsqu'iels « avouent » acheter de l'eau en bouteille pour leur consommation personnelle. Je note des petits rires gênés au moment de me répondre.

D'autres discours recueillis auprès des acteurs institutionnels de l'eau en Martinique mettent en évidence la présence d'une incertitude interne chez certain·es agent·es quant à la qualité de l'eau du robinet, qui n'est donc pas limitée aux usagèr·es. Cette incertitude se manifeste dans les comportements quotidiens de contournement de l'eau du robinet.

Lors d'une journée d'observation à proximité de la source Cœur Bouliki (le 20/09/2023), où des habitant.es viennent régulièrement s'approvisionner en eau, je rencontre un homme qui m'explique les raisons de sa pratique. Il ne boit plus l'eau du robinet depuis quelques mois et pourtant, il est salarié de la SME. Lui-même ne travaille pas dans un service directement lié aux infrastructures d'eau potable (RH), mais lorsqu'il entend ses collègues techniciens des réseaux dire qu'ils ne boivent pas l'eau du robinet en raison de doutes sur sa qualité, il décide de changer ses pratiques. Il sourit en notant l'ironie de la situation. Résidant à Saint-Joseph et connaissant l'existence de cette source réputée dans la commune, il s'y rend désormais pour remplir ses contenants, en complément de l'achat d'eau en bouteille, pour l'usage de boisson, comme le faisaient ses grands-parents avant lui.

Le discours d'une agente de la CTM illustre également cette ambivalence entre discours gestionnaire et pratique personnelle d'approvisionnement. Lorsqu'elle s'exprime en tant que professionnelle, elle adopte un discours confiant et généraliste. Elle compare la situation martiniquaise à la situation guadeloupéenne et insiste sur l'idée qu'en Martinique, l'eau du robinet est de bonne qualité :

> On n'est pas au stade, on n'a pas un problème de qualité de l'eau, on a un problème de gestion de la ressource. La, l'eau, la ressource, on sait la traiter, c'est-à-dire que même si l'eau de Vivé a du chlordécone dedans, on a une ultrafiltration. On a une possibilité d'avoir une qualité d'eau. L'eau en Martinique, elle est bonne. Que ce soit en souterrain, que ce soit en surface, ou que ce soit en en alternatif. (E06, 20/05/2022)

Cependant, lorsque son discours se déplace vers une perspective plus personnelle, celle de l'abonnée qui consomme l'eau au quotidien, son jugement devient plus nuancé : « Mon réseau, bon ça va, j'ai un rendement de réseau correct, j'ai une source qui n'a presque pas besoin de traitement. D'ailleurs elle n'était pas traitée avant. Je bois l'eau du robinet chez moi. Si je vais habiter ailleurs, je ne vais pas boire l'eau du robinet, c'est clair » (E06, 20/05/2022). Elle boit l'eau du robinet uniquement chez elle, car elle fait confiance en son réseau local et sa source

d'approvisionnement. Pour autant, il pourrait en être autrement si elle habitait sur un autre secteur desservi par un autre réseau et une ressource issue d'un captage différent. Cette ambivalence souligne le caractère situé de la confiance qui ne se déploie pas de manière uniforme, mais se module selon la position occupée par la personne (gestionnaire ou usagère), le territoire considéré et la connaissance des infrastructures locales.

Ces témoignages, bien que singuliers, révèlent une tension entre le discours institutionnel, qui s'appuie sur les indicateurs réglementaires et les garanties techniques, et les pratiques individuelles, plus prudentes, parfois empreintes de doute. Ils suggèrent que l'adhésion au discours officiel sur la qualité de l'eau ne se traduit pas nécessairement par une consommation sans réserve de l'eau du robinet chez les agent·es qui composent le service d'eau potable. Les stratégies quotidiennes déployées par les personnes rencontrées, loin d'être arbitraires, s'appuient sur des savoirs situés, acquis au contact du terrain, sur une connaissance fine des réseaux et de leurs vulnérabilités, mais aussi sur des expériences vécues ou relayées dans le cercle professionnel et personnel. La confiance dans l'eau du robinet renvoie bien à une construction sociale, dépendant pour le personnel du service d'eau autant des données chiffrées de l'eau que des expériences individuelles. Les situations évoquées rappellent que la frontière entre savoir expert et savoir profane sur l'eau est poreuse puisque les acteurs institutionnels eux-mêmes mobilisent, dans leurs choix de consommation, des logiques similaires à celles des usager.es. L'incertitude n'est donc pas extérieure au monde gestionnaire, mais est également intériorisée par celles et ceux qui le composent.

Conclusion intermédiaire (1.)

Cette première partie montre l'intérêt, dans une approche de sciences sociales, d'appréhender conjointement les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau, malgré une tendance à les traiter séparément (dans la littérature technique, mais aussi académique). Cette séparation tend en effet à occulter l'expérience vécue de l'eau par les usager.es, leurs représentations et la confiance accordée au service. Or, du point de vue des abonné.es, quantité et qualité sont souvent indissociables. Les coupures répétées ou les baisses de pression peuvent, par exemple, alimenter une méfiance à l'égard de l'eau du robinet, même lorsque les analyses officielles attestent de sa conformité sanitaire. Cette articulation entre paramètres quantitatifs et qualitatifs apparaît de manière récurrente dans les discours recueillis. Les défaillances infrastructurelles, qu'elles touchent à la continuité ou à la sécurité de l'approvisionnement, contribuent à une même réalité vécue, que je qualifie de « précarité infrastructurelle ». Celle-ci renvoie à un déficit

perçu de fiabilité du service, où l'eau potable ne se réduit pas à un flux mesurable, mais s'inscrit dans un ensemble de pratiques, de représentations sociales et de précautions individuelles. Cette différence de perspective crée parfois un décalage entre discours gestionnaires et discours habitants. Du côté institutionnel, la légitimité de l'évaluation repose majoritairement sur les indicateurs normés et les mesures de contrôle. Du côté des usager.es, l'appréciation de la qualité du service s'appuie sur des éléments tels que l'expérience quotidienne, la réputation des réseaux et/ou la confiance accordée aux institutions. Cette asymétrie de critères d'évaluation peut alimenter des incompréhensions réciproques et remettre en question la reconnaissance mutuelle des savoirs, y compris dans les interactions entre expert·es et usagèr·es. Elle souligne surtout que, pour comprendre pleinement les comportements vis-à-vis de l'eau du robinet, il est nécessaire de saisir la manière dont quantité et qualité se mêlent dans les représentations sociales, et comment cette imbrication conditionne la mise en œuvre pratique, et souvent individuelle, d'un principe de précaution.

2. Faire face à la précarité infrastructurelle en eau : stratégies usagères et spatialités multiples

Cette partie propose deux clés de lecture pour appréhender les stratégies citoyennes individuelles et collectives pour faire face à la précarité infrastructurelle. Ces clés de lecture se distinguent par leurs dimensions collectives et individuelles d'action et des stratégies multiples. Celles-ci interrogent la manière dont sont mobilisées les différentes représentations sociales relatives aux défaillances des services d'eau dans ces stratégies, et redéfinissent les relations entre citoyen·nes, institutions et Etat. Je propose d'appréhender d'abord l'étude des stratégies collectives à travers celle des mobilisations citoyennes contre les coupures d'eau, à l'aune de trois quartiers ayant expérimenté ces formes de contestation (2.1.). Ensuite, je présente les différentes stratégies individuelles à partir de l'étude des gestes quotidiens de consommation d'eau, qui coexistent parfois avec les mobilisations citoyennes, mais qui sont déployées au sein de l'espace domestique (2.2.).

2.1. Stratégies collectives : se mobiliser contre les coupures, spatialiser l'action citoyenne pour l'accès continu à l'eau potable

Les coupures d'eau massives survenues en 2020 ont marqué un tournant en révélant la vulnérabilité structurelle de l'accès à l'eau potable. Cet épisode, au-delà de ses effets immédiats sur la vie quotidienne des habitants, a contribué à l'émergence de formes nouvelles de mobilisation citoyenne. À l'échelle des quartiers, des collectifs se sont constitués afin de revendiquer un accès continu à cette ressource vitale, dessinant les contours d'une action collective qui ne se réduit ni aux associations préexistantes, ni aux dispositifs institutionnels de concertation déjà en place, tels que ceux portés par le CEB.

La réflexion s'organise en trois temps. Un premier porte sur les mobilisations locales apparues entre 2020 et 2022 autour de la défense du droit à l'eau (2.1.1.). Un deuxième met en lumière le rôle des quartiers en tant qu'espaces sociaux privilégiés pour l'expression et la structuration des revendications citoyennes relatives à l'accès à l'eau potable (2.1.2.). Enfin, un troisième s'attache à interroger les capacités différenciées des habitant·es à se mobiliser et à faire entendre leurs revendications dans les arènes décisionnelles, en soulignant à la fois les leviers d'action mobilisés et les limites rencontrées par ces collectifs (2.1.3.).

2.1.1. Trois quartiers, trois mobilisations contre les coupures d'eau

En Martinique, il existe des associations spécialisées sur le sujet de l'eau potable, notamment l'ADUEM, créée en 2007 et le Comité Citoyen du Sud créé en 2017. Elles sont particulièrement mobilisées sur la question de la tarification de l'eau, et sur le volet judiciaire. Outre ces deux groupements citoyens, des associations telles que l'Assaupamar, PUMA ou l'APNE portent aussi des actions et des revendications sur l'eau potable, même si leurs actions s'étendent à des domaines plus larges relatifs à l'environnement et à la santé. Parmi ces différentes associations, plusieurs d'entre elles participent au processus participatif (ou consultatif) de gestion de l'eau en siégeant au sein du CEB et dans le CA de l'ODE.

En dépit de la présence d'un certain nombre d'associations militantes sur des sujets en lien avec l'eau potable, l'année 2020 a été particulièrement marquante avec l'émergence et la multiplication de collectifs citoyens de quartier mobilisés contre les coupures d'eau. Cette partie explore les différentes mobilisations menées par trois collectifs de trois quartiers en Martinique enfin d'examiner leurs contextes d'émergence, leurs ancrages spatial et social, leurs revendications, ainsi que leurs impacts sur le fonctionnement du service d'eau potable.

Les données mobilisées pour l'analyse de ces mobilisations de quartier sont de plusieurs types. En ce qui concerne le quartier Acajou au Lamentin (2.1.1.1.), l'étude des mobilisations du collectif mêle deux entretiens réalisés auprès d'habitant·es membres du collectif, d'un élu de la commune, et une recension non-exhaustive d'articles de presse et de publications sur les réseaux sociaux du collectif sur la période de fortes coupures en 2020 (avril-mai). Le quartier Morne Capot au Lorrain (2.1.1.2.) a fait l'objet d'une ethnographie plus approfondie entre 2022 et 2024 composée d'entretiens auprès d'habitant·es membres du collectif (11), d'élu·es de la commune (1), un technicien-élu-habitant du Lorrain (1), ainsi que d'observations participantes de la vie du quartier (trois visites commentées de quartier, plusieurs participations à des repas conviviaux et moments festifs avec les habitant·es). Enfin, le quartier Morne Balai a fait l'objet d'une courte ethnographie grâce à la disponibilité de la représentante du collectif de quartier qui m'a fait visiter son quartier, rencontrer des habitant·es sur le passage et réaliser deux entretiens à une année d'intervalle.

2.1.1.1. Quartier Acajou : coupures d'eau en période de crise

Le quartier Acajou se situe dans une zone urbaine de la commune du Lamentin, dans l'intercommunalité de la CACEM. Historiquement desservi en eau potable par les réseaux du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique), il n'est toujours pas totalement interconnecté au réseau de la CACEM en 2020.

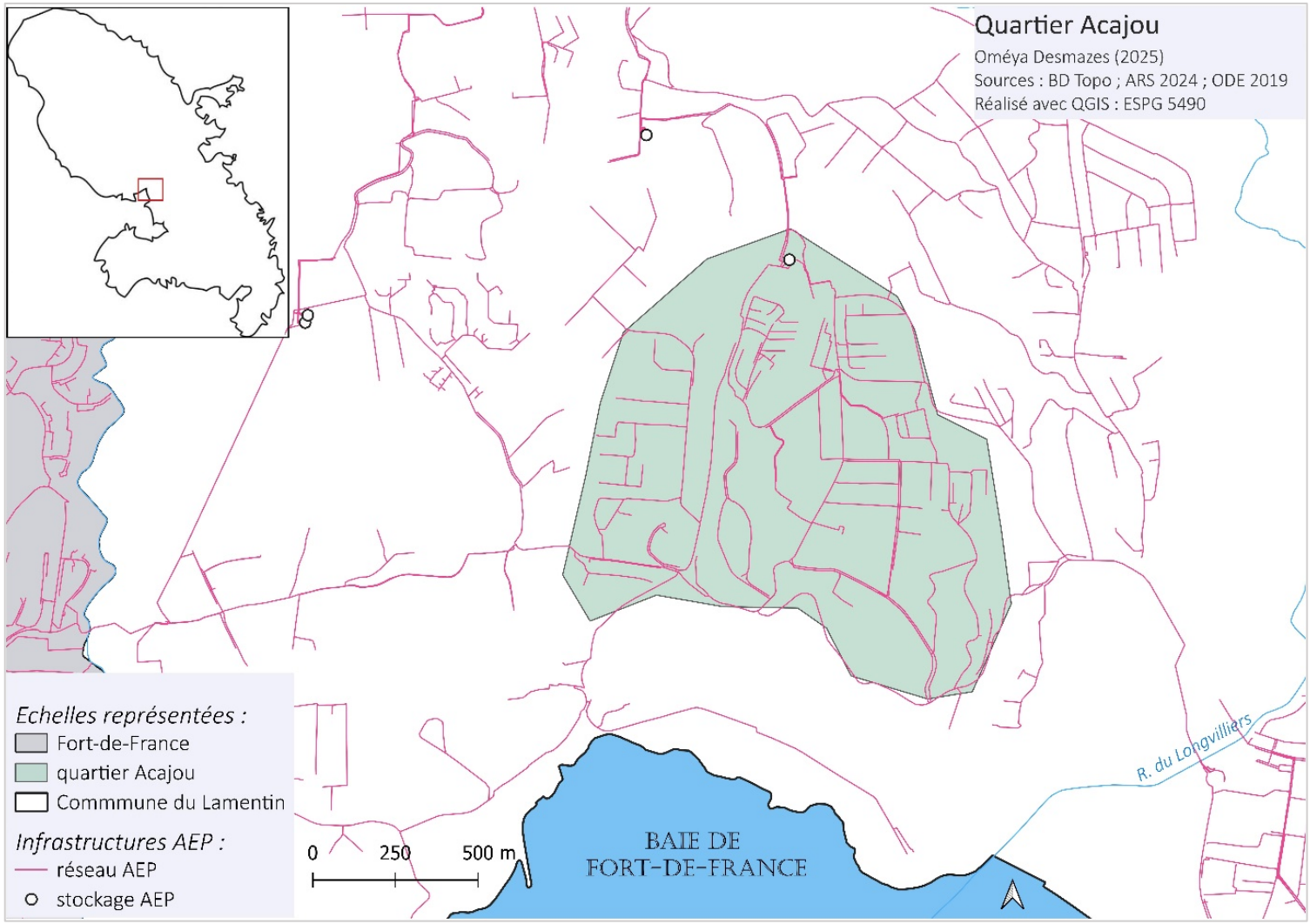

Carte 10. Localisation du quartier Acajou et de ses infrastructures d'eau potable (O. Desmazes, 2025)

Son seul réservoir (Carte 10) est donc principalement alimenté par l'usine de Rivière Blanche, propriété de l'Espace Sud et exploitée par la SME. En complément, et grâce au système de ventes d'eau en gros (voir chapitre 5), le quartier est alimenté aussi par l'eau de l'usine de Vivé, ressource support lors des périodes sèches où l'eau de la rivière Blanche diminue. C'est par la « tranche Bélème » que sont approvisionnés en eau les réservoirs de plusieurs quartiers du Lamentin dont Acajou, branche alimentée par l'eau de l'usine Durand.

Lors du carême de 2020, qui coïncide avec le premier confinement lié à la pandémie du Covid-19 (entre mars et mai 2020), près de 40 000 abonné·es du centre et du sud de l'île sont privé·es d'eau au robinet entre les mois de mars et de mai, pendant plusieurs jours, parfois plusieurs semaines. Le quartier Acajou fait l'objet de coupures importantes et des tours d'eau sont mis en place pour pallier une ressource insuffisante. Dans le quartier d'Acajou se créent plusieurs collectifs d'habitant·es pour défendre leurs intérêts en tant qu'usagèr·es privé·es d'eau et réclamer des meilleures conditions d'accès à l'eau potable. Le maire décrit les difficultés d'approvisionnement dans le quartier, alors qu'il vient à d'être élu maire.

> Celle-là c'était la plus importante que j'ai personnellement connue. Parce que je venais d'être élu maire. C'était en mars. On fait les élections le 15 mars, premier tour. Je fais qu'un seul tour au Lamentin, donc je suis élu le 15 mars, le 16 mars le Président proclame un couvre-feu sur tout le pays y compris l'outre-mer. Donc le mardi 17, tout est fermé, chacun est chez soi. Et on est parti sur x semaines de confinement. Donc nous à la mairie on vient d'être élu, je rassemble les équipes, je dis qu'on met en place des cellules de gestion de crise. Parce que les gens sont chez eux, très bien, mais il y a des gens qui n'ont pas à manger, il y a des personnes âgées isolées. Donc il fallait créer une structure pour rassembler les paniers, etc., et le contact des gens isolés, pas suivis, etc. Vraiment une cellule sanitaire et sociale très forte pour répondre à cette obligation de rester chez soi. Il y a des gens qui ne pouvaient pas sortir, il y avait des gens qui n'étaient pas alimentés. Il fallait répondre à tout ça. Et puis, sur ce même fait, arrive la sécheresse. Alors à côté des gens qui ne pouvaient pas sortir de chez eux pour se nourrir, pour acheter à manger, il fallait en plus aider les gens à avoir de l'eau ! Et j'ai 20 000 personnes sans eau à Acajou à ce moment-là hein ! Donc il fallait mettre des citernes d'alimentation en eau sur quasiment tous les gros quartiers du secteur ouest du Lamentin. L'eau était à usage domestique, mais pas forcément potable, c'était des grandes citernes. Donc on livrait des packs d'eau aux gens. Et il fallait tous les jours livrer des packs d'eau aux immeubles, HLM, etc., porter de l'eau aux gens. On a vécu deux mois d'enfer ! Deux mois d'enfer ! Tous les jours j'étais sur le terrain. Il y a eu des comités de citoyens qui se sont montés, des comités de défense sur l'eau. Il y a 5 associations créées au Lamentin sur la crise de l'eau et ils venaient ici en mairie, ils interpelaient Odyssi, la CACEM, le maire. […] Donc voilà, c'est arrivé dans un moment très spécial où on a combiné à la fois le confinement et le manque d'eau. Comment peut-on être confiné chez soi si on n'a pas d'eau ? Quand on est dans un appartement, de 50 m² où on est 10, comment on fait pour être sans eau, pour utiliser les toilettes, pour se doucher, comment fait-on pour vivre en promiscuité comme ça ? C'est très très difficile ! On a eu des drames humains, des conflits entre voisins, c'est parti dans tous les sens. (E30, 01/08/2022)

Selon le maire, la création des collectifs citoyens, au nombre de 5 sur le Lamentin à l'époque, intervient dans une situation de crise qui « combine à la fois le confinement et la manque d'eau ». La population doit s'organiser pour apporter de l'eau aux personnes vulnérables, à des parents âgés, à des proches immobilisés, dans un contexte où la pandémie opère de manière invisible mais tenace sur le territoire, mettant à mal un système hospitalier lui aussi très fragile[178], en Martinique comme ailleurs en outre-mer (Carde, 2009). Les habitant·es d'Acajou desservi·es par la branche Bélème (elle alimente quatre réservoirs dont celui d'Acajou) se disent particulièrement impacté·es par les coupures d'eau. Ces coupures résultent en partie des tensions entre les deux opérateurs Odyssi (régie) et SME (DSP) qui peinent à se mettre d'accord sur le partage de l'eau de la rivière Blanche. En période de sécheresse, Odyssi est accusée de prélever trop d'eau dans la rivière Blanche en amont du captage de la SME. En même temps, la SME est accusée de ne pas vendre suffisamment d'eau à Odyssi pour répondre à sa demande et de prioriser les abonné·es du périmètre de l'Espace Sud. Lors de la plénière du CEB du 4 juin 2020, un représentant des distributeurs d'eau exprime les difficultés de la SME pour distribuer de l'eau à ses abonné·es et à ceux du Lamentin :

> On dit que la SME ne respecte pas son engagement à fournir 2500 m^3/j, mais il faut aussi regarder les deux autres conditions. La SME achète toute l'eau à Vivé. On a été condamné par les usagers sur la Sud à 50 euros par jour si on ne fournit pas l'eau. Je ne peux pas donner l'eau que je n'ai pas[179].

Odyssi dépend en grande partie de l'eau mise à disposition par la SME car ses propres ressources ne sont pas suffisantes pour l'ensemble des abonné·es de la CACEM, et les interconnexions entre les réseaux ne sont alors pas toutes réalisées pour alimenter convenablement certaines zones du Lamentin. En plus de ces tensions entre opérateurs qui limitent les échanges d'eau, l'alimentation possible par l'eau de Vivé est en partie limitée par la casse à Séguineau qui n'est toujours pas réparée en 2020 et qui réduit le débit maximal.

Dans ce contexte, les habitant·es s'informent, débattent, s'échangent des informations sur des groupes en ligne et des réseaux sociaux. Sur le groupe « Collectif des Usagers de l'eau de la CACEM » sur Facebook, l'ensemble des informations liées aux différents collectifs sont partagées. Sont aussi relayées des informations techniques, les communiqués des distributeurs d'eau, l'annonce de coupures par certain·es habitant·es. C'est une réelle plateforme d'information parallèle à celle déployée par les opérateurs qui se met en place de manière

[178] *Le Monde*, « On a l'impression d'être en guerre » : à la Martinique, le CHU est au bord de la saturation, Jean-Michel Hauteville, publié le 29 juillet 2021, https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/07/29/on-a-l-impression-d-etre-en-guerre-en-martinique-le-chu-est-au-bord-de-la-saturation_6089903_3244.html

[179] CEB, 2020, Compte-rendu de la plénière du 4 juin 2020, p. 14. En ligne : compte-rendu_de_la_pleniere_du_4_juin_2020.pdf

informelle par les citoyen·nes en colère et engagé·es. Leur connaissance technique des problèmes d'approvisionnement en eau laisse peu de place à la seule thèse de la sécheresse pour expliquer les coupures d'eau. Une agente de la CTM note à ce titre la prise de conscience de la population des problématiques de gestion lors des épisodes de coupures dans le centre en 2020 :

> En 2020, il y a eu une partie de la population, enfin, dans le sud et le centre, il y a eu… ce n'était pas des coupures qui duraient quelques heures, voire une journée. Les coupures ont duré des semaines, sous une chaleur torride, sous confinement. Donc les gens se sont rendus compte qu'il y a un problème, mais il y avait déjà ce problème-là avant. (E06, 20/05/2022)

Selon elle, cet épisode de « crise » a rendu visibles des problématiques déjà existantes dans la gestion du service, et a mis en évidence la responsabilité des acteurs compétents :

> Et puis en plus, surtout quand ils se sont rendus compte qu'en fait, la pénurie d'eau, le problème d'eau au robinet ne venait pas du fait qu'il n'y avait pas d'eau, mais il venait du fait que Odyssi, notamment, refusait d'acheter de l'eau de Vivé. Parce que l'eau de Vivé coûte 0,56 centimes d'euros du m^3 alors que l'eau qu'ils produisent sur la Durant coûte 0,30 centimes d'euros. Et qu'ils n'ont pas voulu ouvrir la vanne et donc payer pour pouvoir acheter l'eau. "Ah non, non, pas du tout, on ne laisse pas la population souffrir…" Tu parles ! C'est exactement ça. (E06, 20/05/2022)

Plusieurs manifestations sont organisées par les différents collectifs du Lamentin. Ils se regroupent à plusieurs reprises, notamment les 19 et 20 avril devant le siège d'Odyssi puis devant la Préfecture de Martinique à Fort-de-France. Le 20 mai 2020 est également organisée une « opération Molokoï » qui défilera devant les sièges de la CACEM, Odyssi et la SME. Ces mobilisations sont prises au sérieux par les élu·es, comme le souligne le maire du Lamentin :

> Aujourd'hui, de plus en plus de citoyens interpellent les élus sur les résultats et sur la réalité de leur politique. On a des comptes à rendre aux gens parce que maintenant on commence à avoir des gens avertis, des comités qui se créent, des collectifs qui se créent et ils prennent des experts, ils prennent des gens qui connaissent, se rendent à des formations. Donc ils savent comment ça fonctionne. On peut plus raconter d'histoires aux gens, donc la transparence arrive de fait. (E30, 01/08/2022)

En amont de ces manifestations, les 5 collectifs citoyens du Lamentin participent activement à la gestion de la crise. Le maire se rappelle de leur participation à plusieurs réunions de crise de la commune : « J'ai fait X réunions de travail avec ces gens-là, les collectifs sur l'eau. Ça nous a permis de dégager un certain nombre de travaux d'urgence pour rétablir l'eau. En tous cas qu'il y en ait un minimum sur les quartiers en souffrance. » A ce titre, la réunion de travail du 15 mai 2020 regroupant la régie Odyssi, la mairie du Lamentin et les collectifs, permet d'acter des décisions pour faire face aux coupures d'eau sur la commune. Elle aboutit à la

signature, le 18 mai 2020, d'un « accord pour la gestion des pénuries d'eau », entre la SME et Odyssi statuant sur trois éléments : 1) l'optimisation par la SME des prélèvements d'eau sur l'usine de Vivé ; 2) la formalisation du partage équitable de l'eau prélevée sur la rivière Blanche (50 % pour chaque opérateur) ; 3) une obligation de livraison d'eau de la SME à Odyssi sur la branche Bélème (2500 m^3/j). L'année suivante, l'arrivée de la nouvelle équipe à la CTM entraînera le début du chantier Séguineau et permettra d'optimiser le débit de l'eau produite à Vivé destinée à la CACEM et à l'Espace Sud.

La formation de collectifs à Acajou, et plus largement dans la même commune du Lamentin a eu un retentissement particulier auprès des acteurs en charge de la gestion du service d'eau. Dans un contexte de crise multidimensionnelle, les collectifs citoyens, en maintenant leurs revendications et leurs manifestations, ont aussi contribué avec les élus à la gestion de cette crise et à la mise en dialogue d'acteurs en tension. Le contexte de pandémie a favorisé leur médiatisation, lorsque les gestes préventifs élémentaires encouragés par les autorités sanitaires ne pouvaient être satisfaits en l'absence d'eau en continu aux robinets des ménages. Les collectifs, bénéficiant de plateformes communes sur les réseaux sociaux (notamment la page Collectif des Usagers de l'eau de la CACEM sur *Facebook*, ainsi que des groupes *Whatsapp*), sont également soutenus depuis leur création par l'ADUEM, historiquement implantée sur le territoire de la CACEM. En 2024, lors d'un nouvel épisode de forte sécheresse, des coupures d'eau importantes interviennent à nouveau sur le secteur du Lamentin. A ce moment, l'ADUEM, conjointement avec l'ensemble des collectifs du Lamentin, décide de lancer une action en justice contre les opérateurs de l'eau pour « non-respect des obligations mutuelles et contractuelles prévues au règlement de service des collectivités » et bénéficie du soutien de huit avocats pour défendre l'ensemble des « usagèr·es victimes[180] ».

2.1.1.2. Quartier Morne Capot : « Nou tro pré dlo pou nou pani dlo[181]»

Le quartier Morne Capot se situe dans la commune rurale du Lorrain, dans le nord-Atlantique de la Martinique. Il est délimité à l'ouest par la rivière Capot et à l'est par la rivière Rouge et est situé sur les hauteurs d'un morne relié par la Départementale 12 à la route principale menant au centre bourg du Lorrain, en contrebas sur le littoral. Morne Capot s'étend sur un vaste périmètre. Le quartier est lui-même composé de sortes de « sous-quartiers » comme Morne Lézard, Plateau, Morne Degras ou Fond Labour. Les paysages y sont montagneux et verts toute l'année, grâce à la proximité de la montagne Pelée qui confère à la zone une forte

[180] Communiqué ADUEM, publié sur le site Facebook du Collectif des Usagers de l'eau de la CACEM le 22 mai 2024.
[181] Traduction propre issue du créole : « On habite trop près de l'eau pour ne pas avoir d'eau. »

pluviométrie. De nombreuses sources naturelles parsèment le territoire, autrefois largement utilisées pour l'approvisionnement en eau des habitant·es des mornes. Certaines sont encore fréquentées aujourd'hui, comme la source Eau Bouillie de Morne Capot, située en bord de route et dotée d'un aménagement qui permet une récupération aisée de l'eau. Les alentours du quartier portent l'empreinte de l'économie de plantation, de vastes étendues de bananeraies s'étendent tout autour, marquant fortement le paysage (Photo 24). Les habitations des grandes familles *Béké* Aubéry et Clerc font partie des récits familiaux des habitant·es du quartier. Parfois, certain·es me racontent comment l'attribution des parcelles, lors de l'Abolition, a été faite selon les liens privilégiés de certain·es employé·es avec les propriétaires.

Photo 24. Bananeraie environnant la route principale du quartier Morne Capot (Crédits photo : O. Desmazes, 2025)

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, les habitant·es dépendent de l'usine du Lorrain, située de l'autre côté de la commune et alimentée par un captage dans la rivière du Lorrain, à proximité de l'usine (Carte 11). Paradoxalement, à proximité immédiate du quartier, en contrebas, se trouve l'usine d de Vivé, considérée comme « la plus performante de la Caraïbe » depuis sa rénovation en 2006. Construite dans les années 1970 par le Conseil Général, cette usine a été conçue pour alimenter principalement les communes du centre et du sud de l'île, alors en développement. Elle puise son eau dans la rivière Capot, dont le débit reste constant même pendant la période sèche du carême, puis alimente le centre des bourgs des communes nord-Atlantique jusqu'aux communes de l'extrême sud.

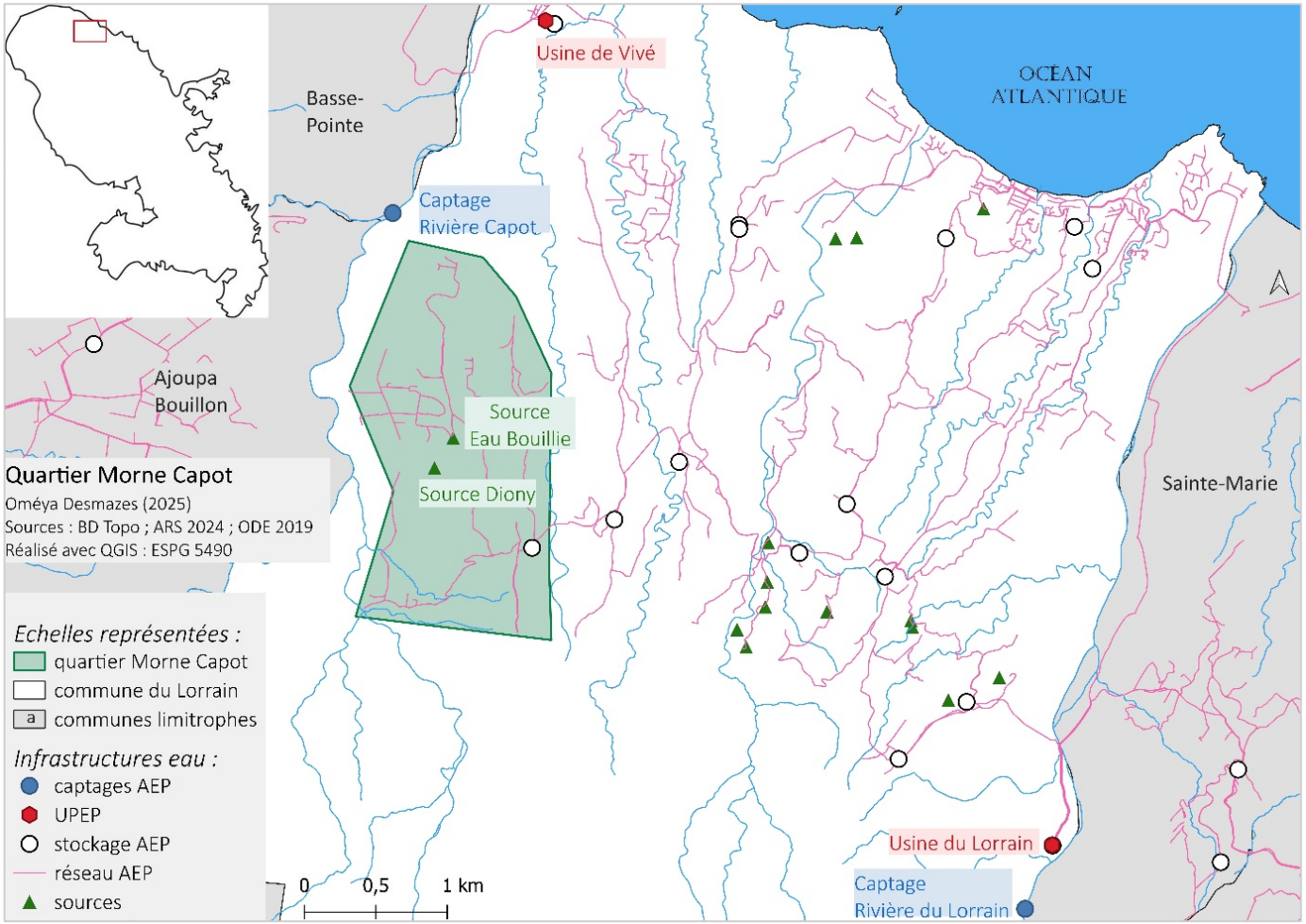

Carte 11. Localisation du quartier Morne Capot et de ses infrastructures de l'eau (O. Desmazes, 2025)

En juin 2022, le quartier Morne Capot subit des coupures d'eau à répétition pendant trois semaines. Cet épisode constitue un moment particulièrement révélateur des fragilités structurelles du réseau d'adduction d'eau et des dynamiques sociales et politiques qui en découlent. Loin d'être un événement isolé, cet épisode s'inscrit dans une histoire longue de dysfonctionnements récurrents et de contestations locales, tout en marquant un tournant dans la capacité des habitant·es à imposer leurs revendications dans l'espace public.

D'après l'adjoint à la maire du Lorrain, les coupures d'eau dans le quartier ont commencé dès les années 1970 :

> Ça a du commencé… depuis, je pense les années 1970 on a commencé à avoir des coupures d'eau sur le Morne Capot. Comme je vous disais, il y avait un budget qui avait été voté pour ça. Et ce budget a été, si on veut, destiné à faire autre chose. Ça n'a pas été finalisé. (E36, 26/09/2022)

Il parle ici du cœur de la contestation qui occupe les habitant·es encore en 2022. Dans les années 1990, des mobilisations citoyennes avaient vu le jour contre les coupures d'eau à Morne Capot où, d'après un habitant, « on restait sans eau dans le quartier pendant trois mois par exemple ». Le syndicat (SCNA) alors en charge de la gestion de l'eau potable sur le secteur nord Atlantique avait voté un budget pour remplacer les canalisations vétustes reliant l'usine du Lorrain aux différents quartiers, dont Morne Capot, le plus éloigné de l'usine. Or, sur les trois tranches de travaux, seule la première tranche de ces travaux a été réalisée à l'époque, et ce malgré un budget alloué. Les canalisations, posées selon un technicien des réseaux du secteur, dans les années 1950-60, n'ont jamais été remplacées et sont particulièrement défaillantes :

> On a des tuyaux parfaitement percés et c'est pratiquement impraticable. Oui, parce qu'en bas ils ont fait les réseaux à des endroits vallonnés pour avoir moins de kilomètres à faire mais le problème c'est que c'est très difficile d'aller les trouver. Alors on connait, on sait où passent les réseaux mais quelquefois c'est avec les casses qu'on retrouve le tracé. (E37, 26/09/2022)

La gestion des infrastructures d'eau potable pour l'alimentation de Morne Capot fait face à plusieurs défis dont la connaissance patrimoniale des réseaux et la volonté politique d'engager des travaux de renouvellement complexes techniquement. La station de pompage qui alimente Morne Capot dispose d'une petite pompe et d'un petit réservoir, qui met longtemps à se remplir, d'autant que Morne Capot est le quartier le plus éloigné de la station. Cette précarité infrastructurelle du quartier, depuis plusieurs décennies, confronte de manière régulière et imprévisible les habitant·es à des interruptions dans l'approvisionnement en eau de leur quartier.

A Morne Capot, le discours de pénurie pour justifier des coupures dans des espaces où la ressource est abondante est perçu de manière négative car le quartier est entouré d'eau. D'où le slogan du collectif : « *Nou tro pré dlo pou nou pani dlo !* ». D'après son président, « ce n'est pas une pénurie, c'est une injustice ! ». La pluviométrie importante et le nombre conséquent de rivières et sources aux alentours du quartier ainsi que la proximité avec l'usine de de Vivé à laquelle iels ne sont pas raccordé·es renforcent ce sentiment d'injustice. Pour un habitant du quartier : « Tu ne peux pas avoir une usine d'eau potable, la plus performante de la Caraïbe qui est chez toi et parce que tu ne bois pas de cette eau, tu bois l'eau de la rivière du Lorrain. Cette eau c'est une ancienne usine qui date des années 1960. Grâce à cette usine on a eu de l'eau mais entre-temps, depuis 1993, on a des problèmes d'eau. » Cette précarité infrastructurelle est ressentie comme un mépris pour les populations rurales et agricoles des mornes, moins représentées dans les espaces de pouvoir, vieillissantes et à forte concentration d'emplois à faibles revenus.

> C'est une population agricole, essentiellement agricole. Les salaires les plus bas se trouvent dans l'agriculture, dans les bananes. Donc une population essentiellement RSA. Une grande partie se sont des RSA. Une population, comment dire ça… pas la mendicité hein, je cherche un mot qui symbolise tout ça, une population qui souffre quoi ! Qui n'arrive pas à joindre les deux bouts. Donc ces gens-là ils sont obligés d'aller à [la source] Eau Bouillie parce qu'ils payent déjà une facture, ils n'ont pas forcément l'argent pour acheter des packs d'eau à la fin du mois. (E28, 18/07/2022)

Il parle de certain·es qui se rendent plus régulièrement à la source Eau Bouillie (Photo 25) située au cœur du quartier à proximité d'une route. Si la source est aussi utilisée au quotidien par les habitant·es depuis leur enfance, elle constitue une ressource alternative lorsque l'eau vient à manquer au robinet et que les distributions de packs d'eau sont insuffisantes.

Photo 25. Source Eau Bouillie, quartier Morne Capot au Lorrain (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

Pourtant, d'après l'Atlas des sources (2024), 93 % des sources sont « classées de qualité insuffisante » pour la boisson[182]. La source Eau Bouillie présente des concentrations de chlordécone ainsi que des paramètres bactériologiques non conformes aux normes pour l'eau du robinet[183]. Pourtant, plusieurs habitant·es du quartier continuent de s'y rendre malgré cette information. Je croise une habitante retraitée qui me dit se rendre régulièrement à Eau Bouillie pour récupérer de l'eau dans des seaux en plastique, qu'elle utilise pour boire et cuisiner. En période de coupures d'eau, elle m'explique que la proximité de sa maison à la source lui permet d'avoir un accès facilement à l'eau. Elle s'y rend à pied, malgré les routes escarpées de son quartier. Pour elle, si les distributions de packs d'eau par les autorités sont aléatoires en cas de coupures, la source, bien que polluée « d'après ce qu'ils disent », ne faillit jamais. L'eau coule toujours, c'est cela qui compte pour elle. Retraitée et vivant seule, avec de faibles revenus, elle ne peut pas se déplacer pour acheter de l'eau embouteillée régulièrement. Une de ses voisines, commerçante du quartier, raconte aussi qu'elle n'a pas d'autre choix que de chercher l'eau à cette source pendant certaines périodes de coupures, malgré sa connaissance des recommandations de l'ARS :

> On a même une petite source, et ben c'est cette eau-là qu'on boit quand on n'a pas d'eau. L'ARS ils sont passés me voir pour me dire de dire aux gens de ne pas boire l'eau et tout ça. J'ai dit oui, je vais dire aux gens de ne pas boire l'eau mais je vais dire ça et il n'y a pas d'eau. Et moi-même j'irai chercher à la source

[182] D'après l'*Atlas des sources* (ARS, 2024), p. 26.
[183] *Ibid*., p. 82. Les recommandations d'usage de l'eau de la source Eau Bouillie au regard de sa qualité par l'ARS sont les suivantes : « Eau de source naturelle ne faisant pas l'objet d'une surveillance régulière. Eau de très mauvaise qualité bactériologique présentant des pesticides (chlordécone) en faible concentration. L'utilisation de cette eau est vivement déconseillée, quel que soit l'usage ».

> s'il n'y a pas. Donc je ne peux pas dire aux gens de ne pas aller et puis moi j'irai. L'ARS ils sont passés me dire que l'eau est contaminée, qu'ils ont testé l'eau et l'eau est chlordéconée donc il ne faut pas que les gens aillent boire l'eau. Mais, quand il n'y a pas d'eau au robinet… Les gens viennent acheter des bouteilles d'eau, mais quand il n'y en a pas… Il faut aller chercher de l'eau partout. (E54, 19/07/2023)

Les pratiques alternatives mises en place par les habitant·es lors des coupures peuvent ainsi favoriser la reproduction d'inégalités socio-environnementales par l'exposition plus importante des populations modestes aux risques sanitaires. Se fournir en eau à la source est aussi une façon de s'approvisionner en eau gratuitement, comme le rappelle le représentant du collectif : ces gens-là ils sont obligés d'aller à Eau Bouillie parce qu'ils payent déjà une facture, ils n'ont pas forcément l'argent pour acheter des packs d'eau à la fin du mois. » (E28, 18/07/2022). L'achat d'eau en bouteille, lui, constitue une dépense additionnelle à la facture d'eau sachant que le taux de pauvreté en eau[184] se situe entre 48 % et 54 % en Martinique d'après une étude de l'IREEDD de 2017. Ce taux de pauvreté en eau est accentué par un prix de l'eau élevé (en moyenne 5,54€/m³ pour l'eau et l'assainissement[185] contre une moyenne nationale de 4,14€/m³, en 2018 d'après EauFrance) dans un contexte de fortes inégalités sociales.

Ces situations de précarité infrastructurelle s'accentuent en juin 2022, et conduisent les habitant·es du quartier à créer un collectif citoyen, Collectif Morne Capot, pour protester contre cette situation, qui deviendra par la suite l'association Dlo Mon Kapo. Le représentant du collectif à l'initiative de ce collectif me raconte comme la formation du collectif est née, de manière spontanée suite à un « ras-le-bol » :

> Quand je constate que je m'apprête à partir au travail, que je me suis savonné, que je n'ai pas pu prendre une douche. Chaque fois je me faisais niquer par ça, non là c'est trop fort. Un beau matin j'ai dit non, ça suffit, il est temps de mettre ça à plat. Rapidement j'ai fait un audio sur mon portable aux voisins. C'est comme ça que c'est parti. Et j'ai demandé à la ville un porte-voix et le mercredi toute la population était présente. Et il y avait un seul mot d'ordre : on n'est pas venu pour entendre des promesses, encore mais l'action. A l'unanimité, la population a voté pour le blocage de l'Usine de Vivé. Et c'est là que s'est parti. (E28, 18/07/2022)

Ce même représentant était déjà impliqué dans le secteur de l'eau dans les années 1990 en tant qu'adjoint et élu du syndicat des eaux (SCNA). En responsabilité lors des travaux

[184] Le taux de pauvreté en eau représente le pourcentage de ménages dont la facture d'eau dépasse 3%, seuil préconisé par les pays de l'OCDE. Pour une contextualisation de l'émergence de l'indicateur, voir : (Tabi, 2021).

[185] Office de l'Eau de Martinique & IREEDD. 2022. *Mise à jour du diagnostic socio-économique de l'étude de 2015 : Politique sociale de l'eau de Martinique.* Office de l'Eau de Martinique, p. 11. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : rapport-politique-sociale-eau_mau-2022.pdf.

inachevés, il dit avoir reconnu sa part de responsabilité récemment auprès de la population de son quartier qui lui fait à nouveau confiance :

> J'ai fait mon *mea culpa*, en 2019. Je leur ai dit que si j'avais un reproche à me faire, c'est que je n'avais pas été assez convaincant auprès des élus pour faire les 2 autres tranches. J'ai dû faire mon mea culpa aussi parce qu'à un moment donné il faut faire preuve de beaucoup d'humilité et il ne faut pas toujours rejeter la faute sur les autres. Et je crois que ça a suscité une émotion dans la population qui a compris qu'il y a que moi qui pouvait avec eux régler ce problème. (E28, 18/07/2022)

Fort de son expérience en tant qu'élu impliqué dans le secteur de l'eau, le représentant propose de mener des mobilisations plus « on a secoué le cocotier », dit-il. Il déclare aussi avoir préféré impliquer directement l'Etat, *via* la sous-préfète, plutôt que de traiter avec CAP Nord, pour des raisons évidentes de proximités et rivalités politiques. Le collectif organise alors une première mobilisation le week-end du 25 et 26 juin 2022. En bloquant l'usine de Vivé, en contrebas du quartier qui alimente une partie importante de la population martiniquaise, l'objectif est de faire pression sur les autorités compétentes pour faire entendre leur mécontentement et détermination. Les habitant·es s'organisent pour siéger devant l'usine tout le week-end, en bloquant l'entrée avec leurs voitures et leurs installations de campement. Les femmes ont préparé des plats pour tenir tout le week-end. D'autres tournent tout le week-end pour approvisionner en eau et en boissons les manifestant·es, dans une ambiance rythmée par la musique et les prises de parole devant les journalistes prévenu·es pour l'occasion. Les habitant·es réclament quatre points :

> D'abord, la mise en place du comité de suivi qui a été fait, le deuxième point c'est de dédommagement de la facture d'eau de janvier à juin (2022). Nous avons une réunion avec CAP Nord et la SME sur ce dossier-là. Ensuite, l'alimentation en eau potable et des citernes pour pouvoir parer à toute nouvelle coupure, puisqu'il y en aura, puisque ce ne sont plus des tuyaux mais des passoires. Le temps que les dossiers puissent se mettre en place. Et puis aussi, prévenir la population quand il n'y a pas d'eau. Ce qui ne se faisait pas. (E28, 18/07/2022)

En ce qui concerne les solutions techniques, le collectif réclame aussi la mise en œuvre de travaux pour une amélioration pérenne des conditions d'accès à l'eau potable dans le quartier. Selon le représentant du collectif, le choix d'une implication de l'Etat dans le comité de suivi, en qualité de président, permet de faire pression sur CAP Nord :

> L'Etat, ils sont obligés de mettre la pression sur CAP Nord, ils disent écoutez on va vous trouver un financement, etc. C'est là tout l'astuce d'un comité de suivi. Et, ce comité de suivi présidé par l'Etat se met en place chaque fois que le Préfet décide de la faire en fonction des événements, en fonction des évolutions du

> dossier et sur ce qui a été dit a été appliqué. Le Préfet a entendu notre indignation, nos revendications, a entendu l'ampleur des dégâts parce qu'ils nous ont même parlé de risque sanitaire avec le chlordécone. Risque sanitaire aigu. Voilà l'Etat met la pression pour faire entendre raison à tous ces gens. C'est fondamental.

Le Préfet, ainsi que la sous-préfète en charge du dossier, apparaît comme une figure importante dans la résolution du tensions liées aux coupures d'eau, notamment entre l'intercommunalité (CAP Nord) et le délégataire (SME) qui se renvoient régulièrement les responsabilités en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures d'eau potable dans le cadre des contrats de DSP.

Face à de nouveaux épisodes de coupures d'eau aux mois de juillet et août, de nouvelles mobilisations citoyennes ont eu lieu. En septembre, une réunion citoyenne, dans une salle communale située à Morne Capot est organisée par le collectif. Il convie d'autres collectifs citoyens pour l'eau, comme celui de la commune voisine de Basse-Pointe, le Comité Citoyen du Sud, ainsi que des élus municipaux. Cette réunion, après plusieurs mois écoulés après la constitution du collectif, est l'occasion de rappeler le mécontentement des habitant·es qui ont continué à subir des coupures malgré leur mobilisation de juin. En octobre, ne voyant pas d'amélioration dans le dialogue avec les autorités compétentes, le collectif décide de bloquer une seconde fois l'usine, le week-end du 28 octobre. Il proteste également contre les mesures provisoires de distribution d'eau potable et domestique jugées insatisfaisantes. Après cette seconde opération « coup de poing », une première solution provisoire est actée. Elle consiste à poser des canalisations temporaires entre l'usine de Vivé et Morne Capot. Cette solution est financièrement engagée par la CTM et CAP Nord, votée à l'Assemblée de la CTM le 29 novembre 2022, à hauteur de 140 000 euros. Ensuite, une solution définitive, évaluée à hauteur de 2,5 millions d'euros, consiste à l'amélioration de l'ensemble des tranches initialement prévue déjà dans les années 1990, dont le début des travaux est alors prévu en 2025.

Lors d'une visite dans le quartier en 2023, les habitant·es m'expliquent que les coupures d'eau ont cessé localement. Toutefois, ils entendent que des coupures persistent dans les quartiers voisins, notamment à Macédoine, alimenté par la même usine. Plusieurs témoignages rapportent que la SME cherche à « calmer le jeu » en donnant la priorité à Morne Capot, en raison des mobilisations passées, mais la situation reste fragile et non résolue. Les travaux définitifs, annoncés pour début 2025, tardent à produire leurs effets. La presse fait état de

nouvelles coupures cette même année (mars[186], avril[187], août[188]), avec parfois jusqu'à dix jours consécutifs sans eau. Les habitant·es dénoncent alors l'inertie des autorités et leur manque de responsabilité. Pour beaucoup, la solution reste incomplète : une réussite à demi-teinte, plus symbolique que concrète.

Lors d'une visite en 2024, je suis invitée à la table d'une habitante âgée du quartier (92 ans au moment de l'échange) mais active dans l'association, en compagnie de plusieurs membres de sa famille, d'un couple d'ami·es et du président de l'association. Le long extrait d'enregistrement de l'échange entre le président de l'association (a) et la dame âgée du quartier (b) met en évidence les rapports de force instaurés par le collectif lors des manifestations contre les coupures d'eau, et également les positionnements des acteurs étatique et territoriaux face aux mobilisations citoyennes. Cette discussion mérite d'être retranscrite dans son entièreté tant elle rend compte des relations de pouvoir à l'œuvre durant la mobilisation, de part et d'autre des acteurs mobilisés. Lors du blocage de l'usine, le président explique le conflit avec le président de l'intercommunalité, CAP Nord, compétent en matière d'eau potable, mais aussi avec le Président de la CTM, propriétaire de l'usine de Vivé, et la manière dont ils ont réussi à faire pression sur ces responsables grâce à leurs connaissances du fonctionnement de la production d'eau potable. En bloquant l'usine, le technicien en charge de réaliser le traitement de l'eau pour le chlordécone ne peut y accéder, et l'usine menace d'être à l'arrêt, et de ne pas alimenter tous les foyers, notamment dans le sud, qui dépendent de cette eau :

> **(a)** On a fait appel au Président CAP Nord, il n'est pas monté ce jour-là. Parce que tu sais, l'usine de Vivé, comme c'est l'usine la plus performante de la Caraïbe, ils traitent le chlordécone. Mais une fois que le traitement du chlordécone n'est pas fait dans la journée, parce que y a un technicien qui entre tous les jours. Si le traitement n'est pas fait dans la journée, l'usine s'arrête automatiquement. Donc on est parti dans l'usine, on s'est mis devant l'usine et on a bloqué l'accès aux agents. Mais l'usine a au moins 48h à survivre malgré le blocage. Au-delà des 48h, le soir, il restait 24h, la pression est montée. Le directeur de cabinet de Letchimy qui m'appelle pour me dire, il était minuit il me dit « Bon laissez entre le technicien, même si vous avez votre barrage ». Mais si je laisse entrer le technicien, je suis un couillon *[phrase dite en créole]*.
>
> **(b)** Il allait barrer l'usine. Il faut savoir ce qu'on fait. Parce qu'à cette époque c'est le conseil général qui a fait cette usine-là, c'était uniquement pour transporter de l'eau dans le Sud, ce n'était pas fait pour nous donner de l'eau au

[186] Martinique La 1ère, 25 mars 2025. En ligne (consulté le 09 novembre 2025) : Coupures d'eau au Lorrain : pourquoi le quartier Morne Capot est-il plus souvent impacté ?.
[187] RCI, 27 mai 2025. En ligne (consulté le 09 novembre 2025) : Face aux coupures d'eau, la colère des habitants de Morne Capot au Lorrain.
[188] France Antilles, 19 août 2025. En ligne (consulté le 09 novembre 2025) : Dix jours sans eau à Morne Capot, la colère des habitants monte

Morne Capot. C'est pour ainsi dire, ça c'est quelque chose qui concerne le Conseil Général.

(a) Entre temps, c'est la CTM qui a pris la place du Conseil Général et qui est en charge de l'usine. A minuit il m'appelle et je lui dis « Je ne suis pas seul, il y a la population qui est là, je vais faire une assemblée et je reviens vers toi ». Minuit passée, ça a été voté à l'unanimité qu'on reconduise la grève, ne laissons personne passer. J'ai attendu le lendemain matin pour l'appeler. Vers 6h-7h il me rappelle. Je lui avais envoyé un message pour lui dire que voilà, on avait décidé de reconduire et que nous exigeons la présence du Président de CAP Nord. Le vice-président m'a appelé, comme c'est un ami, il me dit Tony, on se connait du temps de Lordino lorsque j'étais au syndicat des eaux. A ce moment-là, il me dit : « je mets une réunion en place dès demain – on était dimanche – à 9h au siège de CAP Nord. » Il me dit : « par contre, il faut lever le barrage ». Je lui dis : « non, on garde le barrage, et après la réunion on va lever le barrage en fonction de ce qui est dit ». Il me dit : « ah non, je ne discute pas sous la contrainte ». Alors je lui ai dit que s'il ne veut pas discuter sous la contrainte, je considère que sa proposition elle est caduque. La pression monte, puisque le soir à 18h, si le technicien n'entre pas, le lendemain matin il n'y a pas d'eau pour 130 000 martiniquais. La pression monte. Il m'appelle pour me menacer. Il m'appelle « Monsieur », c'est plus « tu », c'est « monsieur », et il me rappelle que je travaille à la CTM et que je suis agent technique territorial des écoles et que mon patron c'est serge Letchimy. Il me dit : « quand vous bloquez l'usine, vous bloquez Letchimy qui est le responsable et n'oubliez pas que vous travaillez pour lui ». Je lui dis non, c'est pas l'agent qui est là, c'est Monsieur T. l'abonné du Morne Capot qui paye et qui n'a pas d'eau, c'est pas pareil.

La situation devenant critique étant donné que de part et d'autre de la négociation, ni la CTM, ni l'association n'arrive à un accord, le président raconte la manière dont la Préfecture est entrée comme médiatrice de ce conflit. L'entrée de ce nouvelle acteur, représentant en Martinique du pouvoir étatique, représenté par des personnes venues de l'hexagone, ravive des tensions entre martiniquais·es autour de la place du « blanc », ou plutôt du « papa blanc » dans les affaires locales :

Finalement, c'est le maire du Lorrain qui est venu de voir et qui m'a dit que le Préfet voulait me parler. Il m'a dit : « Monsieur T., qu'est-ce que vous voulez ? » Nous voulons un comité de suivi présidé par l'Etat, j'ai exigé un comité de suivi présidé par l'Etat. Le Préfet m'a dit d'accord. Et comme l'usine appartient à Letchimy, euh à la CTM, j'ai rappelé son directeur de cabinet pour lui dire : Monsieur E., c'est fait, c'est bon, l'usine est débloquée vous pouvez faire entrer le technicien pour faire analyser l'eau. Et il me dit *(phrase en créole)* : « Ah ! zot té bezen papa blan ! Mwen di li : si papa nèg a te fè travay li, nou pa ta bezwen papa ban an » (« *Ah ! vous avez besoin du Papa blanc ! Je lui ai dit : si le Papa Noir avait fait son travail, on n'aurait pas eu besoin du Papa Blan »)*

(b) Mais oui, mais oui, mais oui.

(a) Il m'a raccroché au nez et lorsqu'on est allé à la réunion du comité de suivi, c'était le 28 juin, j'ai dit que le directeur de monsieur Letchimy m'a menacé. Alors qu'il peut continuer la menace tant qu'il veut mais rien ne m'arrêtera. Et

> aujourd'hui on est les meilleurs amis. Et Letchimy il est monté à Morne Capot, je lui ai dit : Président, ok. Nous a Morne Capot on s'occupe de l'accueil, du pot, et vous le protocole, avec une seule exigence, la présence de Madame la sous-préfète de Trinité qui a fait un excellent travail pour empêcher d'envoyer les gardes mobiles. Elle a dit au Préfet « non, la demande est légitime », elle a dit c'est sur les élus qu'il fait faire pression. Et c'est pour ça qu'on a eu aucun mobile. Ils sont venus un jour à 6h du matin, mais on n'a pas bougé grâce à la sous-préfète. Alors j'ai exigé qu'elle soit là, la seule exigence de Morne Capot c'est qu'elle soit là. Et vous savez qu'il m'a dit non, il m'a dit « niet, l'Etat n'a rien à voir là-dedans ! » Lorsqu'elle a su que Letchimy avait dit ça, elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas monter sans l'invitation du Président Letchimy. Et bien on est descendu la remercier chez elle. Et en dehors de ça elle est montée deux fois à Morne Capot.
>
> Et quand j'ai pris la parole, j'étais le premier à prendre la parole j'ai dit : Monsieur le Président je fais entorse au protocole, parce qu'en principe il fait dire Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Maire, monsieur ceci, monsieur cela. Et j'ai dit : « manmai Mon Kapo, bonjou ». D'abord, je voudrais féliciter et je voudrais que vous applaudissiez Madame la Sous-préfète pour le travail qu'elle a fait à Morne Capot, le soutien qu'elle nous a apporté. Le type (le Président Letchimy) était fâché. Je m'en fous ! Zot palé papa blan, men fèt sa ki dwe fèt ! (*Vous parlez du Papa Blanc mais faites ce qu'il y a à faire !*) Et le Préfet les a menacés, il leur a dit « Attention, si vous ne prenez pas votre responsabilité moi je vais les prendre moi ! ».
>
> **(b)** c'est ça ! Il a raison.

Dans le règlement de ce conflit lié à l'eau, les jeux d'acteurs sont fortement imbriqués dans l'histoire coloniale et la manière dont elle est mobilisée ou non par les acteurs locaux. Pour la CTM, le fait de recourir aux représentant·es de l'Etat, incarné·es par le préfet et la sous-préfète, constitue une ingérence qui reproduit les rapports coloniaux ; pour l'association qui peine à faire entendre sa voix, la sollicitation de la Préfecture constitue une action pragmatique, motivée par l'efficacité. Dans le récit de la mobilisation, la posture de l'Etat est particulièrement intéressante tant elle relève à la fois d'une extériorité : les problèmes d'eau relèvent de la responsabilité des collectivités locales, et d'une implication importante a posteriori : il incarne une autorité de surplomb en capacité à redistribuer les cartes du jeu.

Sur le plan politique, la mobilisation autour de l'accès à l'eau dépasse progressivement la seule revendication citoyenne pour devenir un enjeu de politique locale. Le président de l'association Dlo Mon Kapo, qui s'est imposé comme figure de proue des mobilisations citoyennes, apparaît désormais comme un acteur central du paysage politique communal. L'annonce de sa candidature aux élections municipales de 2026 s'inscrit dans un processus plus large de politisation des enjeux liés à l'eau. Sa trajectoire illustre la manière dont « son combat pour l'eau » constitue aussi une opportunité politique. Son expérience militante, politique passée, sa légitimité acquise par le biais des actions collectives et sa reconnaissance médiatique

constituent autant de ressources politiques mobilisées pour asseoir sa crédibilité et nourrir sa nouvelle ambition.

Photo 26. Entrée de l'usine de Vivé, au Lorrain (Crédits photo : 04 juillet 2022)

Photo 27. Dispositif de stockage mis à disposition par la SME lors des coupures d'eau, jamais utilisé par les habitant·es du quartier (Crédits photo : O. Desmazes, 19 juillet 2023)

Photo 28. Danse *bélé* lors d'un moment convivial chez le représentant du collectif de quartier (Crédits photo : O. Desmazes, 23 mars 2024

2.1.1.3. Quartier Morne Balai : fragilités d'un système d'approvisionnement

Le quartier se situe sur les hauteurs de la commune de Basse-Pointe, commune limitrophe avec le Lorrain. Les paysages sont relativement similaires, avec des grandes parcelles dédiées aux monocultures de la banane (Photo 29) et de la canne.

Photo 29. Bananeraies de part et d'autre de la route menant au quartier Morne Balai, Basse-Pointe (Crédits photo : O. Desmazes, 2023)

Le quartier dispose initialement d'une alimentation en eau potable *via* trois captages d'eaux souterraines : la source Louison, le forage Démare et le forage Morne-Balai (Carte 12).

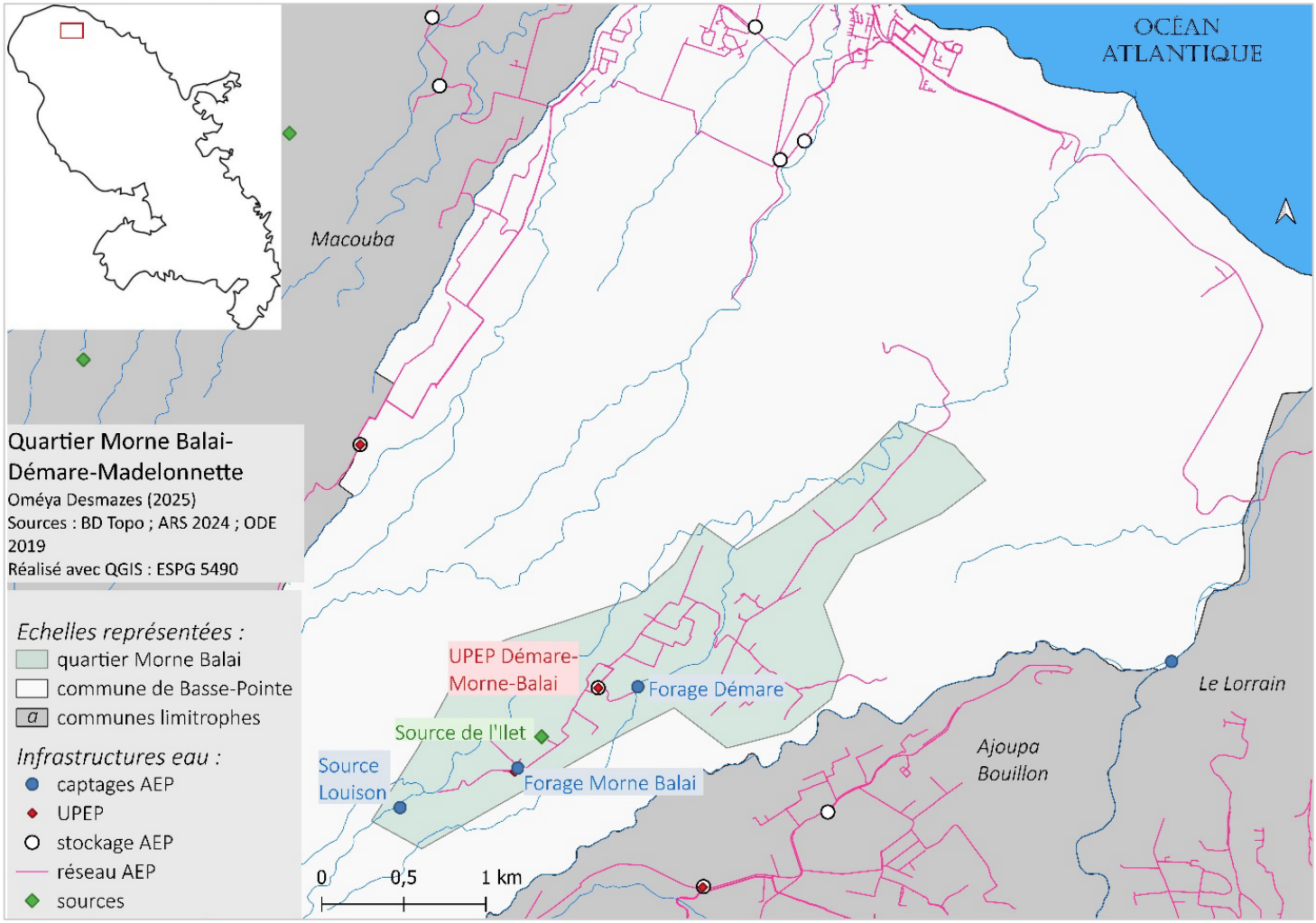

Carte 12. Localisation du quartier Morne Balai-Démare-Madelonnette et de ses infrastructures de l'eau (O. Desmazes, 2025)

Les problématiques d'approvisionnement observées par les habitant·es à partir d'avril 2020 illustrent les difficultés structurelles soulevées simultanément par les enjeux de qualité et de quantité de l'eau. En 2018, le forage de Morne Balai a été fermé en 2018 pour cause de contamination au chlordécone, tandis que le forage de Démare présente de manière intermittente des traces de chlordécone inférieures à la norme autorisée ainsi qu'un faible débit. Il ne reste donc à partir de cette date que deux sources d'approvisionnement pour le quartier. Dans ses documents de présentation, l'ARS présente la zone concernée comme desservant « une population inférieure à 1 000 habitant·es », et représentant « moins d'1 % de la production totale[189] » en Martinique. Cette situation interroge sur la place et le traitement des populations vivant en marge d'une infrastructure d'approvisionnement considérée comme performante. Les situations de précarité infrastructurelle dans les zones rurales posent la question des marges rurales, qui ont pu être observées dans d'autres contextes (Velut et Faliès, 2008). Une habitante du quartier se plaint de l'absence de considération des populations rurales du nord dans la question de l'eau : « En Martinique en général mais plus particulièrement dans le nord, on a l'impression d'être les oubliés de la civilisation. On a l'impression d'être les derniers quoi… » (E31, 31/08/2022).

L'année 2020 marque le début des coupures d'eau pour les habitant·es des quartiers de Morne Balai, Démare et Madelonette à Basse-Pointe. Avant cette date, les habitant·es ne se plaignaient d'aucun problème d'eau. Comme le note la représentante du collectif citoyen : « Voilà une année que nous sommes victimes de la mauvaise gestion de la ressource en eau dans les quartiers de Morne Balai, Démare et Madelonette. » Le contact de la représentante du collectif de Morne Balai m'est transmis lors de mes entretiens à Morne Capot, dans le quartier voisin, où le collectif semble davantage structuré et relayé. Lors d'une balade dans son quartier en 2022, après deux ans de coupures d'eau chroniques, l'institutrice et représentante du collectif pour l'eau, raconte l'effet des épisodes de coupures sur la santé mentale d'une de ses voisines (la journaliste) : « Les gens de ce petit lotissement aussi ont souffert. Ils ont souffert... Il y a une journaliste, là, elle nous a fait voir des misères... Elle a pété un plomb. Ah oui ! Un jour elle est arrivée elle en pouvait plus elle a rasé tous ses cheveux. J'avoue que les gens pétaient les plombs. » En passant devant l'école primaire de son quartier où elle enseignait, elle raconte que celle-ci a fermé définitivement en 2021 à cause des coupures d'eau répétitives. A présent, elle enseigne dans un quartier voisin... celui de Morne Capot, où des coupures régulières se font aussi sentir. Certaines journées de cours sont annulées lorsque les problèmes d'alimentation en

[189] ARS, 2019, Contrôle Sanitaire des Eaux (CS) 2019 – Martinique – Focus Pesticide – Point d'étape (8 novembre 2019, COPIL Chlordécone Eau)

eau du quartier sont annoncés. Pour une habitante croisée dans le quartier lors d'une visite : « Ce que nous vivons là est d'une violence inqualifiable. Nous supportons, depuis 14 mois, psychologiquement, physiquement et financièrement la gestion calamiteuse de cette pénurie d'eau ».

La chronologie des faits relatée par le collectif citoyen met en avant plusieurs éléments. Tout d'abord, la difficulté de mise en place équitable de solutions provisoires et alternatives d'approvisionnement en eau potable a favorisé les conflits entre habitant·es dans le quartier, affectant ainsi la pérennité du collectif :

> Et de temps en temps on avait une distribution d'eau. Il fallait gueuler pour avoir la distribution de bouteilles. Donc une distribution qui se faisait à l'école ou bien là où on s'est garé sur le parking près de l'église. On nous tenait au courant, c'était la municipalité qui faisait le relais. Mais ça se passait mal, hein ! Ah oui oui oui ! Pour savoir combien, à qui… On donne aux gens qui n'ont pas de problèmes d'eau et tout. Et c'était à la limite à la tête du client. (E31, 31/08/2022)

Les packs d'eau ne sont pas distribués de manière équitable et l'organisation même de la distribution est floue pour les habitant·es. C'est tantôt la SME, tantôt le CCAS de la commune qui effectue cette tâche. Au-delà de l'urgence, les citoyens formulent le souhait de voir mises en place des solutions durables. Ils refusent la précarité des dispositifs provisoires tels que les citernes vides ou les distributions ponctuelles de packs d'eau. Les habitant·es insistent sur la nécessité de sécuriser l'approvisionnement par des travaux pérennes : forage supplémentaire, interconnexions avec d'autres réseaux, meilleure gestion des ressources affectées par la pollution au chlordécone ou par la diminution de leur rendement. Les solutions techniques sont discutées lors de réunions publiques avec CAP Nord, le BRGM, la SME et la commune, parmi lesquelles la réalisation d'un second forage à Démare figure comme la solution pérenne privilégiée. Une autre solution serait celle d'un raccordement à un captage installé sur la commune d'Ajoupa-Bouillon qui dispose d'une ressource en quantité supérieure, mais qui suppose le passage en terrains privés, et donc des démarches administratives supplémentaires.

Une année après ma première visite dans le quartier, les coupures ont cessé. Pourtant, la représentante est insatisfaite car le remboursement des factures d'eau n'a toujours pas été réalisé. Elle refuse de payer le service qu'elle juge défaillant à plusieurs égards car, selon elle, « la production de l'eau potable ainsi que la collecte et la dépollution des eaux usées ne doit connaître aucune rupture, pas même une suspension temporaire ». Pour l'ARS, le quartier demeure dans une situation fragile en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, du fait de sa dépendance à deux forages et à la difficulté de raccorder le quartier à un plus grand réseau

approvisionné par une ressource plus importante du point de vue de sa quantité et moins sujette aux contaminations éventuelles de chlordécone. En 2023, le collectif de quartier semble s'être épuisé, ainsi que sa représentante qui doit aussi gérer des préoccupations personnelles et familiales. Elle a le soutien du collectif de Morne Capot, avec qui elle reste en lien, mais les forces d'action dans son quartier demeurent limitées. D'autant que les relations entre voisin·es se sont détériorées durant les épisodes de coupures d'eau.

2.1.2. Les quartiers comme espaces sociaux privilégiés des revendications citoyennes pour l'accès à l'eau

Les quartiers apparaissent comme des espaces particulièrement fertiles pour l'émergence de contestations pour l'accès à l'eau potable. Les coupures d'eau au robinet, si elles sont dénoncées par les associations préexistantes aux collectifs, c'est bien à l'échelle des quartiers que se construisent des formes de politisation citoyennes spécifiques pour dénoncer les ruptures d'approvisionnement au robinet. Des collectifs citoyens émergent à partir de l'année 2020 qui marque, selon un membre de la direction de la SME, « un nouveau paradigme de l'eau » en raison de l'émergence de ces nouveaux acteurs. Leur fonctionnement est généralement similaire : « Ils se regroupent par quartier, chacun prend son initiative, il rassemble du monde, il connaît untel qui connait untel qui connait untel et ça fait un groupe de 20 personnes. Et ils arrivent à faire entendre leurs revendications » (E30, 01/08/2022).

Lorsqu'une casse intervient sur le réseau ou lorsqu'une canalisation est défectueuse, la coupure d'eau est ressentie dans un périmètre relativement restreint, créant une petite communauté d'usager·es privé·es d'eau souvent à l'échelle de quartiers. Le caractère localisé de la zone privée d'eau favorise ainsi l'émergence de revendications et mobilisations collectives à l'échelle de ces zones-là. Les quartiers deviennent des espaces de contestation informelle (Azaïs et Steck, 2011). Dans ces espaces de voisinage, aussi bien en milieu urbain que rural, se développe une territorialité de la subversion et de la mobilisation. La proximité, l'espace du proche, apparaît comme un facteur spatial favorisant la formation d'une revendication commune, un territoire hydrosocial particulier. Les liens préexistants à la situation de crise, l'interconnaissance, facilitent aussi le rapprochement puis la formation d'un groupe. Comme en témoigne cette représentante du collectif Morne Balai : « Moi je connais les gens et ils me connaissent parce que je suis institutrice, donc à partir de là on a mis en place des manifestations » (E28, 18/07/2024). A Morne Capot, un fort degré d'interconnaissance (« on est une grande famille », me dit-on souvent) favorise clairement la création de groupes et d'événements collectifs. Par exemple, on me rapporte que tous les dimanches, un nombre important d'habitant·es du quartier se retrouve sous la terrasse d'un couple de retraité·es, pour des

« causeries » de tout genre. Des parties de pêche sont aussi organisées à la rivière rassemblant familles et voisin·es lors des périodes de vacances. C'est sur le terreau d'une communauté de voisinage très soudée que se crée la possibilité de se mobiliser ensemble.

Dans le cas des coupures d'eau potable, les habitant·es d'un même quartier ont des premiers réflexes d'entraide, de discussions, de partage de leurs difficultés ou mécontentements. Dans l'informel de l'espace de proximité naît la possibilité de se mobiliser. L'espace du quotidien qu'est le quartier se caractérise souvent en Martinique par un sentiment d'appartenance culturelle et géographique qui justifie le périmètre que revêt le territoire de la lutte. Le caractère informel de ces rassemblements se caractérise aussi par la spontanéité de leur émergence. Les groupes se forment suite à des discussions entre voisin·es qui partagent leurs mécontentements et inquiétudes, aboutissant généralement à une structuration partielle, floue et non-institutionnalisée. Ils ne sont pas toujours représentés par une personne désignée et peuvent apparaître comme un ensemble confus d'habitants, comme dans le cas des collectifs du quartier d'Acajou.

Cette informalité manifeste une méfiance envers les processus classiques de prise de décision, jugés longs et inadaptés aux situations difficilement vécues par les habitant·es des territoires concernés. Elle témoigne de l'éloignement des collectifs avec les principes de la participation institutionnalisée (Barbier 2005 ; Hassenforder, Barreteau *et al*., 2021) et représentative, incarnée par CEB en Martinique. La plupart des personnes rencontrées se sentent éloignées voire exclues de ces instances prévues pour la concertation. Cette méfiance envers les processus décisionnels « classiques » justifie aussi des modes d'action « coups de poing » spontanés pour se faire entendre, comme les blocages et les interpellations médiatiques.

En situation de coupures, l'accent est souvent mis sur la débrouillardise et l'entraide pour pallier la situation de crise. Toutefois, les enquêtes de terrain ont permis d'identifier également des conflictualités émergentes entre habitant·es d'un même quartier qui s'expriment à travers des logiques concurrentielles et fragilisent la possibilité de se maintenir en collectif. Une habitante raconte la difficile mise en œuvre des distributions de packs d'eau à la population en contexte de coupures d'eau. Face à des habitant·es à bout, elle explique :

> Au début, ils [les packs d'eau] étaient distribués par la commune. Et comme je suis la vice-présidente du CCAS, j'ai fait au début la distribution. Mais j'ai été tellement insultée et malmenée donc je leur ai dit « vous prenez votre responsabilité pour distribuer votre eau parce que le CCAS n'est pas en cause, c'est vous ». Mais comme je fais partie aussi du collectif, il fallait stocker donc obtenir une autorisation du collectif pour stocker. Et les membres du collectif de l'eau distribuaient. Mais toujours est-il que c'était toujours des insultes. Ce n'est pas bien d'insulter les gens mais je comprends les gens parce que quand tu as la

> colère dans la tête. Tu sais que tu payes tes factures et qu'il n'y a pas d'eau dans le robinet. (E54, 19/07/2023)

Ces conflictualités entretiennent l'injustice ressentie aussi entre individus d'un même quartier. Elles font apparaître des formes de régimes préférentiels exercés par des dispositifs de gestion de crise auprès de certain·es habitant·es, fragilisant la possibilité de se maintenir en tant que groupe défendant une revendication commune.

2.1.3. Une action citoyenne contrastée autour des coupures d'eau : capacités différenciées pour revendiquer le droit à l'eau

Les savoirs socio-techniques sur le service d'eau potable apparaissent comme un levier important pour la reconnaissance de la légitimité des collectifs. Leur rôle de surveillance et d'alerte se justifie notamment par une mobilisation de savoirs sur le fonctionnement du cycle hydrosocial : types d'infrastructures, d'hydrosystèmes et d'acteurs de la gestion. Par exemple, une habitante de Morne Balai est capable de décrire le parcours des réseaux d'eau potable dans son quartier : « Je suis en fin de réseau, j'habite de l'autre côté. Les gens qui sont là ils ont de l'eau à partir de là, la dame qui est là. C'est le début du réseau, à partir de là n'ont pas d'eau, et ensuite en descendant plus loin non plus n'ont pas d'eau. ». Un autre habitant membre du collectif d'Acajou, explique les problèmes causés sur le système technique par la turbidité de l'eau en période de pluies :

> On m'explique que quand il pleut, la rivière déborde, les ressources arrivent. Alors, on me parle d'un problème de turbidité. J'ai appris, on m'a expliqué que l'eau devient trouble et qu'elle n'est plus à ce moment-là distribuable parce qu'elle est trouble, parce qu'elle risque de boucher même certains circuits d'alimentation anciens ou nouveaux. (E33, 12/09/2022)

Ces discours rendent compte d'une connaissance infrastructurelle recelée par certain·es habitant·es capables de retracer, à l'échelle d'un quartier, le parcours de l'eau potable à travers les réseaux, les réservoirs, les installations provisoires de gestion de crise, et même les différents acteurs en charge de leur gestion. Ces formes de cartographies mentales du tracé de l'eau potable sont une manière d'interroger les représentations sociales des infrastructures de l'eau (Garin, Girard *et al.*, 2022). Sur les zones d'étude, ces représentations semblent dépendre du degré d'implication des habitant·es au sein des collectifs mais aussi de leurs liens avec les acteurs institutionnels de l'eau. Les représentant·es des collectifs se renseignent particulièrement sur la situation et l'état des infrastructures de l'eau pour exposer de manière crédible leurs revendications.

Les élus et gestionnaires de l'environnement rencontrés reconnaissent un savoir citoyen croissant sur l'eau. Un élu témoigne de cette évolution sur les savoirs citoyens sur l'eau qui transforme les rapports entre le personnel politique compétent et une population de plus en plus avertie :

> Elle (l'opacité de l'eau) évolue beaucoup. D'abord parce qu'on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle et à chaque fois qu'il y a une crise se sont des questions qui reviennent : « Mais comment se fait-il que… pourtant on paye ! Que faites-vous de notre argent ? Quelle est votre politique d'investissement ? Comment vous entretenez vos réseaux ? ». Et aujourd'hui, de plus en plus de citoyens interpellent l'élu sur les résultats et sur la réalité de sa politique. On a des comptes à rendre aux gens parce que maintenant on commence à avoir des gens avertis, des comités qui se créent, des collectifs qui se créent et ils prennent des experts, ils prennent des gens qui connaissent, se rendent à des formations. Donc ils savent comment ça fonctionne. On peut plus raconter d'histoires aux gens, donc la transparence arrive de fait. (E30, 01/08/2022)

Une élue de la CTM reconnaît également le rôle accru des collectifs citoyens sur la scène locale, non sans émettre une préoccupation sur la manière de diffuser l'information sur les réseaux sociaux :

> Et puis il y a beaucoup aussi ça a avantage et inconvénient, beaucoup de comités de citoyens qui se sont montés et organisés autour de cette question. Alors ça avantage effectivement de mettre un petit peu plus de pression sur les élus parfois de dire un petit peu plus de bêtises et de choses fausses. D'utiliser les réseaux sociaux à l'envers, et puis aussi de véhiculer aussi de de fausses informations. Mais en même temps, ça a aussi l'avantage de pousser les élus à aller vers la démocratie participative à se retrouver face aux citoyens et à pouvoir expliquer et à donner et à se justifier et à échanger avec le citoyen et moi je trouve que ça au moins sur cette partie-là, la problématique de l'eau, a forcé les élus, plus encore que dans d'autres sujets, à se retrouver dans cette démocratie participative où il fallait aller expliquer aux citoyens. On voit effectivement qu'il y a beaucoup plus de réunions avec le contribuable, avec les communautés, avec les communautés d'agglo, avec les services où le citoyen même a besoin même de comprendre. (E08, 25/05/2022)

Cette idée rejoint le constat d'une « montée en compétences [qui] est obtenue grâce à la circulation de savoirs divers (techniques, administratifs, juridiques) et de formateurs issus du monde professionnel ou militant qui permettent aux militants, devenus des initiés, d'agir sur les dossiers, contrats, factures » (Crémin *et al.*, 2018 : 27). Le savoir organisationnel et technique sur l'eau participe à la surveillance du système et peut apparaitre comme « une valeur ajoutée » (Cankat, 2018) pour les territoires de contestation citoyenne. Ce savoir apparaît comme un levier important pour l'action citoyenne dans la mesure où il participe à la reconnaissance des collectifs comme des acteurs de l'eau à part entière aux côtés des politiques et technicien·nes. Ce savoir citoyen sur l'eau est aussi un levier pour les politiques de l'eau des territoires leur

offrant un certain regard sur les préoccupations, savoirs, et pratiques habitantes parfois éloignées des organismes décisionnaires.

Malgré ces savoirs socio-techniques importants mobilisés par les collectifs pour engager et faire reconnaître leurs actions, les trois exemples de mobilisations citoyennes étudiées témoignent de capacités différenciées à revendiquer un accès continu à l'eau potable. Elles ont des retentissements différents sur la scène politique et médiatique locales. Les collectifs d'Acajou et de Morne Capot sont perçus comme influents du point de vue des gestionnaires de l'eau et des élu·es, sans pour autant signifier que des solutions pérennes et satisfaisantes du point de vue des habitant·es aient été systématiquement apportées. Cette reconnaissance est témoignée dans les discours de plusieurs élus et gestionnaires de l'eau qui, durant les entretiens, m'ont fait part de leur connaissance de l'existence de ces collectifs et de leur importance dans la prise de conscience de certaines situations.

Pour le quartier Acajou, les coupures d'eau interviennent dans un contexte global de crise sanitaire. Les contestations citoyennes sont fortement relayées dans la presse et résonnent avec des difficultés de gestion de l'eau identifiées par les acteurs institutionnels. On peut faire l'hypothèse d'une visibilisation accrue de la précarité infrastructurelle des habitant·es du fait d'un contexte particulier, situé dans le temps, marqué par la crise sanitaire et la sécheresse. Les coupures d'eau de 2020 sont largement connues des acteurs institutionnels et identifiées comme une véritable « période de crise de l'eau », faisant ressurgir des problèmes de gestion persistants et visibles sur la scène politique et médiatique (conflits entre Odyssi et la SME, conflit autour de la canalisation Séguineau).

À Morne Capot, la médiatisation est particulièrement forte et s'explique en particulier par la maîtrise des dispositifs de communication par le président du collectif. Les risques sanitaires liés à la contamination de la source Eau Bouillie au chlordécone, consommée en période de coupures comme ressource alternative, constituent également un point d'ancrage médiatique à caractère de scandale. Il est intéressant de noter la manière dont les membres du collectif, et en premier lieu son représentant, ont contribué à rendre visible le problème du risque sanitaire lié à la contamination d'Eau Bouillie au chlordécone, tout en maintenant en parallèle, lors d'entretiens hors des arènes médiatiques, un discours de confiance envers la qualité de cette eau : « Et à ma grande surprise, j'ai envoyé à la presse et l'ensemble de la presse était présente. Ils ont couvert. La presse a mis le doigt là où ça fait mal, sur le chlordécone, sur l'histoire des habitants, des personnes âgées qui n'ont pas d'eau depuis des années, qui ne disent rien. Ils sont tellement oubliés. On est habitué avec nos misères quoi » (E28, 18/07/2022). Cette ambivalence

dans les discours à propos de la qualité des eaux de source sera analysée dans le chapitre suivant (chapitre 7). À Morne Capot, le résonnement médiatique des mobilisations tient aussi des formats de mobilisation choisis par le collectif, avec les blocages de l'usine de Vivé, qui menaçaient directement l'approvisionnement en eau potable à l'échelle de l'île. Enfin, la capacité du collectif à faire reconnaître sa voix est également liée à la sociologie de ses membres : son représentant est impliqué dans la vie associative locale et a occupé des fonctions dans l'ancien syndicat de gestion des eaux du secteur nord (SCNA), en tant qu'élu municipal. Cette expérience passée, bien que parfois critiquée, lui confère une connaissance fine des acteurs et du fonctionnement du secteur, renforçant ainsi sa capacité d'action et de visibilité.

À l'inverse, à Morne Balai-Démare-Madelonnette, la mobilisation citoyenne est très faiblement relayée dans la presse locale. Pourtant, le quartier est souvent cité dans les discours gestionnaires car il concentre l'un des deux captages présentant une contamination au chlordécone en Martinique. Toutefois, il n'est mentionné qu'à ce titre, comme simple élément du « paysage » de l'eau potable, sans référence aux revendications citoyennes concernant les conditions d'accès au sein du quartier. La mobilisation locale s'est par ailleurs rapidement étiolée en raison de liens de voisinage détériorés, ce qui a contribué à son invisibilisation. On peut relever que cette mobilisation n'a jamais été évoquée par les acteurs gestionnaires lors des entretiens, malgré leur connaissance pour certains des difficultés d'approvisionnement du quartier. Cette situation traduit un décalage entre les réalités vécues par les habitant·es et celles qui sont identifiées et reconnues par les institutions de l'eau. On observe ainsi une invisibilisation de certaines situations d'accès, considérées comme marginales dans le paysage global de l'eau potable.

La capacité des collectifs à être reconnus sur le plan politique tient aussi de leur capacité à identifier des acteurs stratégiques pour légitimer leurs actions. Pour pallier au manque d'eau, ils sont généralement en dialogue avec les municipalités (notamment les CCAS) et les associations. Les premières permettent parfois aussi le relais de la parole citoyenne dans les intercommunalités compétentes et apportent aussi un soutien matériel auprès de certaines populations (se chargent en partie de la distribution de packs d'eau, visites dans des quartiers privés d'eau, etc). Les associations, elles, participent nous l'avons vu à la judiciarisation des coupures d'eau avec des poursuites en justice. L'État est aussi directement interpellé et apparaît comme un acteur stratégique de la gestion des crises de l'eau, Son positionnement stratégique a été aussi observé dans d'autres contextes de crise de l'eau dans les DROMs, notamment pendant la crise Covid-19 en Guyane (Thébaux *et al.*, 2022). Les intercommunalités, en tant que collectivités compétentes, sont souvent accusées d'inaction par les habitant·es et donc peu

sollicitées. Alors, l'Etat apparaît comme un facilitateur efficace et extérieur aux complexités du terrain pour gérer des situations d'urgence. Il affirme son intervention notamment par le biais de financements spécifiques pour l'eau en outre-mer (Plans d'urgence, Plan Eau DOM). Une véritable stratégie est mise en place, une forme de gouvernement de l'eau à distance (Epstein, 2006), accompagnée d'une forte médiatisation. Les diverses prises de parole du gouvernement sur les crises de l'eau outre-mer (Guadeloupe en 2022, Mayotte en 2023) visent à consolider sa posture volontaire d'accompagnement pour l'accès des populations à la ressource vitale. Le ministre délégué en charge des outre-mer, Philippe Vigier, affirmait en octobre 2023 sur la chaîne Guadeloupe La 1ère : « Je vous rappelle que c'est [l'eau potable] une compétence des communes et des intercommunalités. Donc, l'État n'a pas 1€ à mettre là-dedans. Mais on n'a pas attendu. (…) L'État, même si ce n'est pas sa compétence, vient en solidarité[190] ! ». L'Etat apparaît comme un acteur non responsable des situations locales mais quand bien même mobilisé pour résoudre les périodes de crises de l'eau : « À de nombreux égards, il s'agit pour le gouvernement autant de « résoudre » la situation que de montrer qu'il n'en est pas le responsable, et que son intervention mettra fin à la pénurie – preuve que s'il avait été informé, elle n'aurait pas eu lieu. » (Le Gouill *et al.*, 2019 : 150). Les figures locales de l'État, incarnées notamment par les Préfets et sous-Préfet·es, sont les relais de l'intervention centrale parfois privilégiés par certains collectifs par leur plus grande capacité à agir, réduisant la distance du gouvernement central par son implication locale (Desmazes, 2024).

Conclusion intermédiaire (2.1.)

L'émergence de collectifs citoyens pour l'accès à l'eau rend compte d'espaces de revendication non-institutionnalisés – les quartiers privés d'eau – qui se distinguent d'une forme de participation « standardisée » pour l'eau (Boyer, Le Gouill *et al*., 2017). Les expressions plurielles d'une citoyenneté de l'eau interrogent la place de ces collectifs dans les espaces de décision, comme « acteurs » prenant part aux politiques de l'eau (Hassenforder, Barreteau et al. 2021). Les acteurs de l'eau, dans la pluralité de leurs expressions, participent à une forme de régulation qui « ne saurait donc relever ni des seuls responsables politiques, ni de la seule expertise administrative mais de la confrontation de la pluralité des approches, de leur mise en relation, en négociation » (Bauby, 2014 : 33). Le caractère multiple et dynamique des jeux d'acteurs pour la prise de décision sur l'eau invite à penser un processus participatif non seulement plus large mais pluriel prenant en compte la multiplicité des représentations du

[190] Philippe Vigier, sur le plateau du JT de Guadeloupe La 1ère, le 23 octobre 2023.

problème de l'eau, des pratiques, mais aussi les intérêts, revendications et aspirations qui y sont associés. La connaissance et la reconnaissance des récits, des vécus et des savoirs habitants sur l'eau apparaît ainsi comme une étape essentielle à intégrer dans les processus participatifs des politiques de l'eau.

Mais l'impact des mobilisations citoyennes de quartier sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable est toutefois limité. Outre les capacités différenciées des membres des collectifs, leur caractère localisé dans le temps et dans l'espace favorise la mise en œuvre de mesures sectorielles. Aussi, leur absence d'intégration dans les organes institutionnalisés de participation des politiques de l'eau interroge « le pouvoir de l'oubli » puisque ces collectifs se mobilisent principalement lorsque des coupures d'eau interviennent posant la difficulté à maintenir une vigilance citoyenne au-delà des seuls moments de défaillance importante sur le réseau.

Enfin, tous les abonné·es faisant face à des situations de précarité infrastructurelles ne sont pas en capacité de s'organiser collectivement. Pour autant, nous verrons à présent qu'un ensemble de stratégies individuelles sont tout de même mobilisées au quotidien pour répondre à ces situations vécues d'accès limité à l'eau.

2.2. Stratégies individuelles : négocier dans l'intimité des infrastructures

Les récits de la précarité infrastructurelle en eau témoignent d'une véritable « mise à l'épreuve de l'habiter » (Lees, 2014) et font émerger de réelles préoccupations concernant la capacité à vivre au quotidien de manière acceptable. Les préoccupations sanitaires, économiques, sociales, culturelles apparaissent comme intrinsèquement liées aux problèmes techniques de l'eau. Avoir de l'eau par intermittence sur la durée affecte la qualité de vie des habitant·es et leur dignité. Ainsi, les abonné·es, quotidiennement et de manière peu visible développent des stratégies individuelles pour améliorer la qualité de leur accès à l'eau potable. D'abord, les abonné·es régulièrement sujet·tes aux défaillances des infrastructures se rapprochent parfois des techniciens des réseaux, ce qui leur permet de les solliciter plus rapidement en cas de coupures, de perte de pression ou de turbidité de l'eau (2.2.1.). Ensuite, à l'intérieur de l'espace domestique, des multiples gestes quotidiens d'approvisionnement en eau constituent des stratégies pour faire face à des défaillances mesurées et perçues (2.2.2.).

2.2.1. Proximités sur le terrain : négociations entre habitant·es et techniciens

Au-delà des jeux d'influence politique, les relations de proximité/d'intimité façonnent le travail opérationnel des agents techniques, où des relations de coopération informelles ont

lieu au quotidien pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'alimentation. La directrice technique de la régie publique Odyssi raconte lors d'une journée d'observation menée à ses côtés, la manière dont elle entretient constamment des échanges téléphoniques avec les services techniques de la SME, pourtant affichée comme sa concurrente, pour discuter de choix techniques très précis et organiser des interventions rapides comme l'ouverture d'une vanne ou l'information d'une casse. Les reconfigurations sociotechniques sont quotidiennes et passent par de l'informel, rendu possible par des liens de proximité entretenus. Le téléphone est sans cesse en alerte, avec les directions des hôpitaux, des écoles, des établissements pour personnes âgées (EPHAD) qui ne peuvent être privés d'eau. L'orientation politique ne compte plus, ce sont des liens de solidarité qui s'exercent entre technicien·nes, rapporte cette directrice technique. Une élue de la CTM rappelle également ce travail en proximité des techniciens entre eux :

> Il y a cette volonté aujourd'hui me semble-t-il de travailler plus en intercollectivité plutôt que de chacun travailler seul dans son coin, voilà. Il y a des collaborations, parce qu'avant les collaborations entre techniciens se faisaient toujours. On s'appelait et tout. Par contre la collaboration entre politique était plus difficile ». E08, 25/05/2022)

Ces interactions, parfois presque amicales, s'observent aussi dans les relations entre techniciens et habitant·es, en particulier dans certains quartiers régulièrement confrontés à des problèmes d'approvisionnement. À Fort-de-France dans le quartier Tiberge-Bel Horizon, un abonné me raconte que c'est bien lui qui informe directement les techniciens des problématiques d'eau potable :

> « Aujourd'hui, moi j'ai fait venir déjà chez moi certains techniciens, ils ont déjà constaté qu'il y avait des problèmes de pression parce que j'ai une maison à étage, donc il y a des problèmes de pression, l'eau ne montait pas. Chaque fois qu'il y a des pluies, depuis plus de vingt ans jusqu'à ce jour, on a toujours un problème d'alimentation d'eau juste après. Et quand j'appelle l'astreinte Odyssi, quand elle veut bien répondre, c'est moi qui informe l'agent que nous n'avons pas d'eau sur le secteur Bel Horizon. Ce n'est pas normal. Et je lui demande, bien évidemment je suis poli, correct avec la personne, d'autres les injurient mais c'est pas de la faute à l'agent. Je dis à l'agent « Essayez de vous renseigner et rendez compte au citoyen, à l'administré que je suis. Parce que je paye de l'eau ! »

En passant une journée de terrain avec les techniciens de la régie Odyssi, je constate les liens quotidiens qui se tissent entre techniciens et habitant·es (parfois de manière pérenne, ou parfois éphémère le temps d'une réparation) et qui permettent le maintien des infrastructures.

Extrait du carnet de terrain, 6 juillet 2022, Fort-de-France avec les techniciens Odyssi :
La directrice de l'exploitation m'a proposé d'accompagner les techniciens de la régie Odyssi pendant deux journées. Elle est contente que je m'intéresse au travail de « ses » techniciens. Je vois qu'elle est très attachée à leur métier et à le valoriser. Pendant notre entretien l'autre matin, plusieurs techniciens sont entrés dans son bureau avant de partir sur le terrain, parfois pour lui demander des consignes, parfois simplement pour la saluer. Toujours avec un ton amical. Pour elle, presque un ton maternel vis-à-vis d'eux. Il faut dire que c'est la seule femme dans ce secteur (« c'est un monde d'hommes » m'a dit un technicien en riant lorsque je rentrais dans le bâtiment d'Odyssi ce même jour). […] Après la matinée avec l'équipe « recherche de fuite », elle m'a conduit avec l'équipe qui s'occupe des réparations de casse. Ils étaient dans une rue de Fort-de-France, dans un quartier résidentiel fait de maisons. Les techniciens ont l'air un peu gênés de ma présence, comme s'ils ne comprenaient pas vraiment ce que je venais faire là. Le chef d'équipe est le plus bavard avec moi et me raconte que parfois, c'est dur car ils sont interpelés par des habitant·es mécontent·es lors de coupures d'eau. Il reprend le travail. La rue est étroite et une grosse pelle mécanique doit manœuvrer pour ouvrir la tranchée où est posée la canalisation à réparer (Photo 30). Ils me laissent prendre des photos alors j'essaye de me faire discrète pour les photographier sans les déranger. Je me sens un peu inutile au milieu de ce chantier… Eddy, le chef d'équipe est interpelé par un habitant de l'autre côté de la rue. Il lui montre un filet d'eau suspect qui coule près de sa maison, côté rue. Puis, il disparaît avec lui dans l'entrée de son garage. J'attends, j'observe. Quelques minutes s'écoulent... Leur directrice est présente mais elle est sans arrêt sollicitée par des appels téléphoniques. Alors, j'attends. Il me dit plus tard qu'il est allé vérifier son compteur, si la fuite ne se situait pas chez lui. […]

Photo 30. Réparation d'une casse sur le réseau d'eau potable d'une rue de Fort-de-France par les techniciens de la régie Odyssi (Crédits photo : O. Desmazes, Fort-de-France, 6 juillet 2022)

Ces relations quotidiennes et informelles invitent à penser ce que N. Anand nomme une « intimité bureaucratique » (2019), renvoyant à la manière dont le fonctionnement des infrastructures d'eau potable, dépend fréquemment des liens familiaux et communautaires. La « bureaucratie hydraulique », loin de constituer une institution impersonnelle et rigide, est ainsi appréhendée à travers des relations humaines où se mêlent émotions, favoritisme et clientélisme, ce qui révèle que la gestion de l'eau ne peut être réduite aux seules procédures administratives mais s'inscrit dans des logiques de pouvoir et d'interactions sociales influençant profondément les pratiques quotidiennes (chapitre 1). Ces interactions révèlent que la gestion de l'eau ne

repose pas uniquement sur des critères rationnels et techniques mais s'inscrit aussi dans un réseau de liens personnels et de pratiques informelles au quotidien, La construction du service public d'eau potable résulte ainsi d'une combinaison entre application des règles formelles et aussi des pratiques quotidiennes d'improvisation, de négociations, fondée dans des relations de proximité et d'intimité. L'espace entre la rue où circulent les eaux du réseau public et l'espace de la maison, où se situe le compteur d'eau et où commence le circuit privé de l'eau potable, se négocient des bricolages grâce à des relations interpersonnelles qui se développent entre les techniciens et les abonné·es. Ces relations sont d'autant plus fréquentes dans les zones sensibles aux défaillances des infrastructures où les techniciens doivent se déplacer régulièrement pour rechercher une fuite lors d'une casse sur le réseau, ou réparer des tronçons de canalisation.

2.2.2. Modifier ses pratiques : gestes supports dans l'espace domestique

Face aux défaillances infrastructurelles et aux risques sanitaires perçus, les habitant·es rencontré·es développent des pratiques au quotidien qui constituent autant de détournements du geste apparemment anodin d'ouvrir simplement le robinet. Ces pratiques, qui s'inscrivent dans des principes de précaution par rapport aux risques perçus liés à la qualité de l'eau du robinet, ainsi qu'en réponse aux coupures d'eau vécues et anticipées, répondent conjointement aux questions posées par la précarité infrastructurelle et sociale. Elles s'intègrent également à une certaine culture matérielle de l'eau, et témoigne d'individus actifs face à la précarité infrastructurelle. Par des gestes du quotidien, les habitant·es contournent l'eau du robinet, la modifient, et trouvent des alternatives. Cette sous-partie rassemble l'ensemble de ces gestes du quotidien observés ou racontés par les abonné·es lors d'entretien.

L'achat d'eau en bouteille constitue l'une des réponses les plus répandues à ces défaillances perçues et vécues, où enjeux qualitatifs et quantitatifs sont souvent imbriqués. Certain·es habitant·es achètent de l'eau en bouteille en période de coupure d'eau :

> Heureusement, ce n'était pas en période de sécheresse, c'était en période des pluies, donc on a une citerne avec de l'eau de pluie. Voilà, on s'est douché à l'eau de pluie. On a acheté de l'eau en bouteille pour boire. Et puis et puis voilà, hein, les toilettes et la douche, on avait le gros seau, le petit seau, la grande casserole. Moi, je suis un peu frileuse donc j'aller la faire chauffer avant le soir. L'eau froide de la pluie, de la citerne. C'est frisquet. (E22, 01/07/2022(

Pour d'autres, la boisson d'eau en bouteille est quotidienne, du fait d'une méfiance vis-à-vis de la qualité de l'eau du robinet :

> Ça fait peut-être une trentaine d'années que je ne bois pas l'eau du robinet. Je n'ai jamais pu. Personnellement, hein. Mon frère, par exemple, boit l'eau du robinet. Même mes collègues s'étonnaient quand j'étais encore en activité elles me disaient « mais pourquoi tu bois l'eau des bouteilles ? ». Je la trouve lourde, ça ne passe pas. (E32, 09/09/2022)

> Je ne bois pas l'eau du robinet parce que les canalisations près de chez moi apparemment ne sont pas très bonnes. Souvent, on a de l'eau qui ne coule pas très bien et le goût de l'eau est très particulier, des fois. Donc, j'achète énormément d'eau. J'utilise l'eau pour tous les usages quotidiens, me laver, les missives, faire le repas, etc. Mais pour boire l'eau, c'est difficile. (E59, 11/09/2023)

Cette situation révèle une inégalité où les plus précaires supportent un coût supplémentaire pour accéder à une eau de boisson jugée acceptable. Face à ces contraintes financières, certain·es habitant·es optent pour l'installation de systèmes de filtration au robinet, comme l'osmoseur qui « apporte des niveaux de filtration ». L'efficacité de ces dispositifs est parfois spectaculaire, comme en témoigne cette observation : « moi je suis allée chez un monsieur au Lamentin, on avait mis chez lui un filtre sur son évier et après 8 mois il nous a appelé pour nous dire de venir et nous dire que le filtre est complètement noir. » Cette anecdote révèle concrètement l'état de l'eau distribuée et justifie a posteriori les précautions prises par les habitants.

Au-delà de ces solutions techniques, de nombreux habitant·es développent des gestes simples mais significatifs au robinet même. Parmi lesquels, le refroidissement et l'ébullition :

> Non, je ne bois pas l'eau directement du robinet, je prends de l'eau dans le réfrigérateur, glacée. Parce que je sais qu'il y a de tout, et au fond de la carafe, je ne le bois pas. Je ne le laisse pas venir parce que tout ce qui est descendu peut avoir des choses mauvaises. Ou parfois je la fais bouillir l'eau. Des fois, je fais brûler l'eau. Lorsque ça a refroidi, je sais que je n'ai pas de problème avec ça. Comme je l'ai réchauffé, ça fait partir tous les machins, ça évapore les vieux trucs. (E69, 04/05/2024)

Ces pratiques individuelles s'articulent parfois avec des savoir-faire traditionnels réappropriés. Une habitante raconte qu'elle utilise désormais la carafe en terre cuite léguée par sa maman pour filtrer et rafraîchir l'eau, depuis que des problèmes de turbidités sont surveus à son robinet. Son récit évoque une pratique passée, celle des carafes, auxquelles l'écrivain martiniquais Patrick Chamoiseau dédie une courte ode dans son livre *Enfance créole* (Chamoiseau, 1990 : 96) :

> Petit chanté de ma carafe : elle détient l'eau dans l'ombre toujours, et lui diffuse les goûts d'une source ancienne. Elle scelle l'eau et s'en fait complice, elle

> l'habite et l'eau l'habite, et elles fondent si bien ensemble qu'en pire carême, le cœur est frais.

Cette réappropriation témoigne de la résilience des savoirs locaux et de leur capacité à répondre aux défaillances contemporaines de l'infrastructure. Une autre pratique consiste à s'approvisionner en eau à la source, à la manière des ancien·nes lorsque les réseaux n'étaient pas étendus à l'ensemble de la population (chapitre 7). Cette pratique aux sources fera l'objet d'une étude développée dans le chapitre 7, car elle permet d'interroger les rapports au service d'eau de manière contournée et de prendre en compte la dimension culturelle de l'accès à l'eau.

L'ensemble de ces pratiques - achat d'eau en bouteille, installation de systèmes de filtration, utilisation de filtres à charbon promus dans certaines pharmacies, refroidissement de l'eau, réappropriation de techniques traditionnelles - constituent autant de stratégies d'adaptation que, dans la suite des travaux de Busca et al. (2019), j'invite à « prendre au sérieux » (Encadré 9). Explorer les sens cachés derrière ces choix permet de comprendre que les habitant·es ne subissent pas passivement les défaillances infrastructurelles mais développent une *agency* quotidienne qui, tout en révélant les limites du système, témoigne de leur capacité d'adaptation et de résistance face à la précarité.

Encadré 9. Gestes quotidiens des eaux de boisson à la maison

Photo 31. Carafe en terre cuite pour stocker l'eau au frais (Crédits photo : O. Desmazes, Schoelcher, 2024)

Photo 32. Filtration de l'eau du robinet avec du charbon actif (Crédits photo : O. Desmazes, Fort-de-France, 2022)

Photo 33. Stockage d'eau de source et de bouteilles d'eau minérale dans la cuisine (Crédits photo : O. Desmazes, Sainte-Marie, 2023)

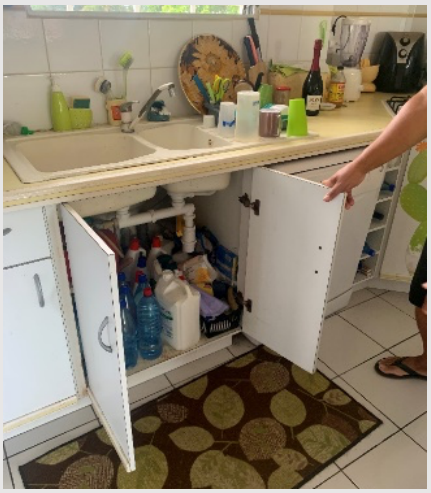

Photo 34. Stockage d'eau en bouteille (Crédits photo : O. Desmazes, Fort-de-France, 2022)

Conclusion intermédiaire (2.2.)

Les stratégies individuelles mettent en évidence une capacité d'action usagère qui donne sens à ce que peut signifier la « gestion sociale de l'eau », comme une gestion prise en charge aussi par les usagèr·es. Ces stratégies individuelles participent à la co-production des espaces de l'eau potable, aménagés au quotidien par des gestes habitants et techniques, dans des espaces liminaires entre l'espace public ou extérieur et l'espace intérieur associé généralement au domestique. Les espaces de l'eau potable sont donc aussi appropriés et donc modifiés, au quotidien, par des usagèr·es actif·ves, qui s'informent, notamment lorsqu'ils expérimentent des défaillances chroniques des infrastructures.

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre permet de conforter les contours d'une définition de la précarité infrastructurelle en eau en Martinique. Premièrement, celle-ci revêt des dimensions quantitatives et qualitatives imbriquées. Les expériences quotidiennes des infrastructures d'eau potable mettent en évidence l'imbrication des enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau. Leur séparation est artificielle car, au quotidien, les problèmes d'approvisionnement alimentent les représentations négatives sur la qualité de l'eau, et induisent des comportements multiples chez les usagèr·es du service.

Ensuite, l'analyse des controverses autour de la qualité de l'eau a mis en évidence la nécessité d'intégrer la question de la confiance dans la définition des situations de précarité infrastructurelle en eau. Cette question de la confiance apparaît comme un élément constitutif du contrat social qui lie les usagèr·es aux services publics, et sa prise en compte s'avère nécessaire pour comprendre les enjeux de légitimité qui traversent la gestion de l'eau. L'attention aux dimensions qualitatives permet d'appréhender le service d'eau au-delà des questions techniques pour s'intéresser davantage aux relations qui le structure. Cette attention prend au sérieux toutes les expériences vécues et les défaillances perçues du service dans l'objectif de mieux comprendre certains comportements sans les discréditer a priori par des effets de hiérarchisation des savoirs socio-techniques notamment.

Enfin, ce chapitre a permis d'identifier diverses capacités d'action des usagèr·es face aux défaillances, tant par l'analyse de stratégies collectives qu'individuelles et routinisées. Si les collectifs de quartiers apparaissent comme des nouveaux acteurs en phase de reconnaissance institutionnelle, leurs capacités semblent toutefois limitées et hétérogène. En effet, le suivi de leurs conditions d'accès sur plusieurs années relève un faible niveau d'amélioration. Cela interroge l'inertie dans laquelle est installé le fonctionnement du service d'eau et souligne les difficultés à le faire évoluer (tant techniquement que du point de vue de sa gouvernance).

Son visage était devenu grave, à l'image de son âme.
- Tes sourcils sont froncés, s'étonna Manuel ; tes yeux regardent dans le loin. Dis-moi ce que tu as, ma négresse ?
Elle lui sourit, sa bouche tremblait :
- De quel côté est la source, Manuel ?
- Nous sommes arrivés. Baille-moi ta main. Il y a une montée qui n'est pas facile.
Ils suivirent le chemin haché par la machette de Manuel dans l'étouffement des plantes.
Manuel descendit d'abord dans la faille. Elle hésita, glissa un peu et il la reçut dans ses bras. Il éprouva contre le sien, le poids et la chaleur de son corps. Mais elle se dégagea.
- Ça sent le frais, dit-elle, ça sent le vent et l'humide.
Les ramiers battaient de l'aile, s'ouvraient un passage dans les feuilles, vers le ciel.
Elle leva le regard vers les branches qui se refermaient sur le silence.
- Il fait sombre, comme il fait sombre. On ne croirait pas que dehors il y a grand soleil. Icitte, c'est goutte à goutte qu'il filtre, le soleil. J'écoute, je n'entends aucun bruit, on est comme sur un îlet, on est loin, Manuel, on est au fin fond du monde.
- Au commencement du monde, tu veux dire. Parce qu'au commencement des commencements, il y avait une femme et un homme comme toi et moi ; à leurs pieds coulait la première source et la femme et l'homme entrèrent dans la source et se baignèrent dans la vie.
Il lui prit la main :
- Viens.
Il écarta les lianes. Elle entra dans le mystère du figuier-maudit.
- C'est le gardien de l'eau, murmura-t-elle, avec une sorte de terreur sacrée.
- C'est le gardien de l'eau.
Elle contempla les branches chargées de mousse argentée et flottante.
- Il a grand âge.
- Il a grand âge.
- On ne voit pas sa tête.
- Sa tête est dans le ciel.
- Ses racines sont comme des pattes.
- Elles tiennent l'eau.
- Montre-moi l'eau, Manuel.
Il fouilla dans la terre :
- Regarde.
Elle s'agenouilla, trempa un doigt dans la flaque, fit un signe de croix.
- Je te salue, eau bénite, dit-elle.
- Et là, regarde encore : il y en a partout.

- Je la vois, dit-elle.
Elle appuya son oreille sur la terre.
- Je l'entends.
Elle écoutait, le visage recueilli, éclairé d'un ravissement infini.

Jacques Roumain, *Gouverneurs de la rosée*, 1944.

CHAPITRE 7

ALLER À LA SOURCE : PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT HORS-RÉSEAU ET ESPACES DE DIFFÉRENCIATION

Introduction du chapitre 7

La Martinique présente une particularité qui a peu, voire n'a pas, été explorée par la recherche : celle d'avoir des réseaux d'eau potable étendus à la très grande majorité des foyers, mais où des formes traditionnelles d'approvisionnement en eau hors-réseau, les « sources », sont maintenues. Dans ce contexte, les abonné·es du service d'eau potable continuent de se rendre dans ces lieux collectifs pour remplir gratuitement des contenants d'eau. Les sources, préexistantes à l'arrivée des réseaux d'eau potable, sont plus ou moins artificialisées et aménagées. Les eaux qu'elles charrient sont dites « naturelles », ou « de source » ; elles se différencient de « l'eau du robinet », sont non traitées et sont souvent parées de vertus. Ces petites infrastructures artisanales et traditionnelles sont peu appréhendées par la littérature sur les infrastructures comme sur l'eau, souvent reléguées à des passés d'avant le réseau et considérées comme des patrimoines non vivants.

La grande histoire linéaire des réseaux d'adduction en eau considère souvent les sources, mais aussi les puits, lavoirs, bains publics, mares ou rivières, comme des patrimoines désormais inutiles, puisque suppléés par le réseau. Cependant, même dans des territoires où le réseau a été universalisé, des relations aux eaux multiples subsistent (Linton, 2022 ; Vogt, Walsh, 2021). Par des gestes quotidiens, réguliers, parfois rituels voire sacrés, les habitant·es combinent différents dispositifs techniques et eaux pour s'approvisionner en eaux. Partout où il se déploie, ce « multi-sourcisme » (Thébaux, 2023) invite à penser les rapports citoyens aux eaux domestiques multiples, au-delà du non-raccordement au réseau ou de ses défaillances, c'est-à-dire interroger la dimension choisie de cette utilisation des infrastructures hors-réseau. En Martinique, le hors-réseau ne semble ni concerner seulement des dispositifs individuels et privés, objets d'une marchandisation croissante (récupérateurs d'eau de pluie, pompe) (Lemanski, 2024), ni une seule réponse à un manque d'accès au réseau. La situation est caractérisée par un réseau public qui coexiste, dans l'espace domestique, avec des formes héritées de hors-réseau et de gestion communautaire : un « entre-deux infrastructurel ». Ainsi, ce chapitre vise à comprendre les raisons de la persistance de telles pratiques, alors que l'eau est desservie aux robinets de la majorité des foyers, et le sens que les usager.es associent à ces eaux et ces infrastructures.

L'objectif de ce chapitre est de documenter les usages quotidiens de l'eau domestique à partir de l'ethnographie d'une pratique traditionnelle d'approvisionnement. Cette pratique, qui s'est imposée sur le terrain d'enquête, sera analysée dans sa dimension politique, à travers ce qu'elle exprime en termes de contestation et de revendication, ainsi que dans les rapports qu'elle met en lumière avec les autorités et le contrat social. La première partie décrit la place des

sources dans le *drinking waterscape* martiniquais, aussi bien au sein des dispositifs de gestion que dans le quotidien de ses usagèr·es. Si les sources apparaissent comme des infrastructures importantes au sein de l'économie domestique, la deuxième partie met en évidence leur dimension politique de par leur imbrication dans des dynamiques d'appropriation multiples. Enfin, la troisième partie, plus réflexive, analyse le rapport à l'espace domestique et à l'eau induit par les pratiques quotidiennes aux sources.

Plus largement, l'attention aux infrastructures hors-réseau et aux eaux multiples qu'elles charrient permet d'appréhender les relations au service d'eau potable de manière détournée. Il s'agit d'adopter le point de vue de la marge pour interroger la norme :

> Une marge n'est pas seulement une périphérie délaissée, un angle mort ou un isolat, mais elle constitue aussi un lieu animé par un génie propre, du reste souvent mal compris, mal vu ou méprisé par les centres. (Goreau-Ponceaud et Calas, 2016 : 255)

Dans cette perspective, penser ces marges hydriques (Nicolas-Artero, 2022) apparaît pertinent pour analyser les usages domestiques de l'eau, aussi bien dans leur dimension spatiale que sociale, en relation avec le réseau public d'eau potable. Elles apparaissent comme des espaces liminaires, des zones de transition, de friction, de tension qui donnent à voir des réalités différentes et complexes.

1. Place des sources dans le *drinking waterscape*

Cette première partie replace les sources au sein du *drinking waterscape* martiniquais. Il s'agit de comprendre comment, au quotidien, ces infrastructures et les eaux qu'elles charrient sont appropriées par différents acteurs au sein d'espaces spécifiques qui mêlent des enjeux vitaux, sociaux, culturels et sanitaires.

1.1. Spécificités hydro-sociales des sources de Martinique

Dans un premier temps, il s'agit de comprendre ce que le terme « source » signifie en Martinique et la manière dont il dialogue avec les infrastructures pour l'accès à l'eau. Nous verrons que les sources sont comprises comme des infrastructures anciennes d'approvisionnement en eau qui persistent malgré l'extension des réseaux d'eau potable à l'ensemble du territoire (1.1.1.). Si la réglementation européenne et nationale ne prévoit pas d'encadrement de ces eaux spécifiques à un contexte particulier, elles sont toutefois intégrées dans des dispositifs de gestion des eaux adaptées localement aux réalités hydro-sociales, et notamment à travers des dispositifs de surveillance de la qualité (1.1.2.).

1.1.1. Des infrastructures passées et présentes d'approvisionnement en eau

En Martinique, le terme « sources » désigne dans le langage courant des points d'approvisionnement en eau, plus ou moins aménagés, du simple tuyau à la petite maçonnerie (Photos 35 et 36), autour d'émergences de sources naturelles. Ce sont des micro-infrastructures qui étaient utilisées traditionnellement avant l'arrivée de l'eau au robinet, plus spécifiquement dans les zones rurales des mornes de Martinique.

Photo 35. Aménagement de la source à Cœur Bouliki, Saint Joseph (Crédits photo : O. Desmazes, 2023)

Photo 36. Aménagement d'une source de bord de route à Ajoupe-Bouillon (Crédits photo : O. Desmazes, 2023)

Les sources sont liées à un contexte hydrogéologique spécifique favorable à l'émergence de nombreuses nappes d'eau souterraine. D'après un ingénieur du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), celles-ci sont bien présentes en Martinique et certainement pas toutes répertoriées du fait de leur grand nombre :

> Pour revenir aux études qui ont été faites au BRGM sur les sources… c'est sûr qu'il y a pleins de sources, je crois qu'il y a en a autour de 300 qui sont recensées sur l'île, en tous cas d'eau non thermale. Et après la géologie de la Montagne Pelée, on a pleins de sources qui sont saisonnières. Je te dis ça parce que c'est sûr qu'il y a des sources qui ne sont pas recensées et qu'on ne connaît pas. Et il y en a certainement qui sont utilisées par les habitants. (E61, 17/10/2023)

Les sources de Martinique proviennent avant tout de la pluie, qui s'infiltre dans le sol et circule à travers les fissures et les roches volcaniques poreuses. L'eau ainsi stockée dans les nappes souterraines ressort ensuite à la surface, selon la forme du relief et la nature du sous-sol. Dans certains cas, elle jaillit simplement d'une nappe libre ; dans d'autres, elle emprunte des circuits plus complexes. Aux Pitons du Carbet par exemple, les roches fracturées laissent facilement passer l'eau de pluie, qui s'accumule puis réapparaît en sources souvent pérennes et de bonne qualité. Comme l'indique le même ingénieur, toutes les sources naturelles de Martinique ne sont pas répertoriées, tant elles sont nombreuses, notamment dans la partie nord de l'île du fait des reliefs importants. Il est donc probable que certaines sources faisant l'objet de prélèvements ne soient pas non plus identifiées, d'autant que celles-ci se trouvent aussi bien en terrain privé que public.

Ces infrastructures d'approvisionnement sont fortement intégrées dans l'histoire du peuplement de la Martinique. Un élu raconte le fort ancrage historique de ces pratiques, mettant en évidence l'imbrication de l'histoire des populations esclavisées avec les zones des mornes où se situent en grand nombre les sources :

> Évidemment, autour des champs de canne il y avait des petites cases pour les esclaves. Donc l'habitat s'est développé dans les plaines. Alors il y a eu pleins de luttes, des rébellions et pendant deux siècles et demi jusqu'en 1848. Les travailleurs de la canne sont devenus libres et ils ont voulu s'éloigner les maîtres, et même il y avait des rebelles les Marrons, et si vous voyez dans toutes les hauteurs de la Martinique il y a des sortes de petits villages qui avaient été construites comme ça. Parce que les grands propriétaires ont conservé les belles terres. En plus, quand la mécanisation est arrivée au XIX^{ème} siècle, seules les terres en terrain plat étaient mécanisables. La révolution industrielle permettait d'avoir moins de main d'œuvre. Donc toute l'agriculture vivrière que l'on mange tous les jours c'est dans les mornes que ça s'est fait. Maintenant une fois que ces gens étaient là ils se débrouillaient parce qu'il fallait avoir de l'eau. Alors, les martiniquais d'origine africaine et qui sont monté dans les mornes ont récupéré les eaux de source. Et jusqu'à récemment quand j'étais gamin chez mes grands-parents qui habitent dans les mornes dans les communes rurales, c'était à la source qu'on allait prendre de l'eau. Et l'eau de source, que personne n'avait analysée mais qui ne tué personne, était réputée naturellement pure etc, etc. Et pour faire les autres usages domestiques, c'est dans les rivières qu'on allait : pour faire le linge, faire la vaisselle, amener les animaux boire, arroser les jardins. Donc il n'y avait pas de besoin de distribuer de l'eau. (E20, 30/06/2022)

Les sources qui nous intéressent ici sont celles, indépendamment de leur implantation foncière (en terrain public ou privé), accessibles gratuitement et collectivement. Ces sources-là se situent généralement hors des centres urbains, et leur accès se fait aujourd'hui majoritairement en voiture. La plupart sont situées en bord de route ou dans des lieux plus confidentiels, parfois même sur des terrains privés laissés en libre accès au public. L'accès aux sources en terrain privé est lié à une relation historique entre les grands propriétaires fonciers (propriétaires d'Habitations) et les travailleur·es agricoles (anciennement esclavisé·es) à travers laquelle les premiers laissaient libre accès aux second·es sur la propriété, notamment pour le prélèvement en eau. Cette dynamique entretenait une forme de dépendance quotidienne à l'espace de l'Habitation pour les usages domestiques (voir chapitre 3).

Aucune signalétique n'indique les emplacements des sources. Leur localisation, ainsi que leur réputation en termes de qualité sont transmises par le cercle familial, de voisinage ou amical, ce qui explique la quasi-absence de touristes sur les sites. Pourtant, certaines sources sont populaires au-delà des périmètres des quartiers, et les usager·es n'hésitent pas à parcourir des distances importantes pour stocker leur eau, notamment pour la boisson. Malgré l'absence de marqueurs visibles de vie sociale aux alentours des sources, elles sont fortement implantées dans l'imaginaire collectif comme des lieux de rencontre et de sociabilité. Ces sources ne sont donc pas seulement un phénomène naturel mais jouent aussi un rôle concret dans l'approvisionnement en eau des habitant·es. Elles reflètent le lien étroit entre l'environnement martiniquais (climat, relief, géologie) et les usages humains, qu'il s'agisse de consommation, de pratiques culturelles ou d'aménagements. Mais elles constituent aussi une ressource fragile, dont l'équilibre est menacé par la pollution et, plus largement, les pressions exercées par certaines activités humaines.

1.1.2. Des eaux « non-conventionnelles » intégrées dans des dispositifs de surveillance

Sur le plan national et réglementaire, les eaux de source ne sont pas encadrées par une réglementation sur l'eau. Seules les « masses d'eau souterraine », au nombre de 8 en Martinique, font l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif au titre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et sont inscrites dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Depuis 2008, et dans un contexte du scandale de pollution au chlordécone, le BRGM et l'ODE (Office De l'Eau) cofinancent un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines

qui prévoit un suivi de 19 points deux fois par an et 2 points une fois par mois[191]. Cette approche, couplant traitements cartographiques et analyses de terrain, a conduit à la réalisation de fiches synthétiques par source et d'un outil d'aide à la gestion et au suivi de la ressource et contribue fortement à la production de connaissances de l'état qualitatif des eaux souterraines de Martinique. Il fournit également des bases opérationnelles pour renforcer la surveillance et la protection des captages. Pour autant, si les sources sont alimentées par des eaux souterraines, la réglementation nationale ne prévoit pas d'encadrement pour l'usage domestique de ces eaux, c'est-à-dire de contrôle et suivi quantitatif et qualitatif régulier.

Néanmoins, localement, elles font l'objet de préoccupations importantes autour du risque de pollution et de contamination humaine par l'eau. Ces préoccupations résultent du fait de la présence du chlordécone à la fois que de la persistance des usages domestiques des eaux de source, reconnue par les institutions locales. L'ARS (Agence Régionale de Santé), qui veille à la conformité des normes sanitaires pour l'eau à destination de la consommation humaine, apparaît comme un acteur important dans la production de savoirs sur les eaux de sources et leur surveillance. Dans les années 2000, alors que l'affaire du chlordécone prend une dimension médiatique importante, les sources sont identifiées par l'Agence comme une source potentielle de contamination humaine par l'eau, étant donné la persistance du prélèvement d'eaux de sources. À l'époque, plusieurs dispositions techniques sont mises en place pour gérer la pollution de certains captages d'eau potable. Mais les sources, ces marges hydriques en périphérie du réseau d'eau potable, n'ont pas été immédiatement intégrées dans la gouvernance de la pollution de l'Agence. Face au constat qu'un·e martiniquais·e sur sept utilise régulièrement les sources[192], celle-ci met en place, de 2004 à 2008, une campagne d'identification et de prélèvement des eaux de source encore pratiquées, en collaboration avec l'ODE et le BRGM et les communes. Elle aboutit à la publication d'un premier *Atlas des sources,* en 2010. Les 126 sources identifiées sont principalement des lieux d'approvisionnement situés à proximité des axes routiers, nommés alors par l'ARS « sources de bord de route ». Sur l'ensemble de ces 126 sources, 86 % d'entre elles (soit 109) sont considérées comme « impropres à la consommation humaine ». La structure défend alors une logique sanitaire, avec la recommandation de ne pas consommer les eaux de source ou, *a minima*, de consommer uniquement l'eau des sources « de bonne qualité » (7 % des sources identifiées). La contamination des eaux de source est fortement

[191] « Suivi quantitatif et chimique des eaux souterraines de Martinique », Pour voir le rapport annuel 2021, consulter sur le site de l'Observatoire de l'eau : Suivis quantitatif et chimique des eaux souterraines de Martinique – Rapport an… – Observatoire de l'eau Martinique.
[192] ARS, 2010, *Atlas des sources*, p. 1.

liée aux pratiques agricoles puisque la localisation des sources contaminées coïncide avec les zones de fortes implantation historique et actuelle de monoculture de banane et de canne.

Dans le cadre du Plan Chlordécone IV (2021-2027), et face au constat d'une persistance des pratiques aux sources malgré la diffusion des résultats de 2010, l'Agence réalise une seconde campagne de prélèvement (2022-2023) avec la publication d'un second *Atlas des sources* en 2024 dans le but de « réduire les risques d'exposition de la population à cette molécule [chlordécone] » et « d'observer l'évolution de la qualité de l'eau de ces ressources souterraines[193] ». Sur la base des dernières analyses effectuées, il apparaît que sur 116 sources testées, 87 % des échantillons présentent des bactéries intestinales et 47 % une présence de chlordécone (Carte 13). Les sources avec des concentrations importantes de chlordécone se retrouvent logiquement sur le versant bananier au nord-est de l'île : « Les déclassements par les substances chimiques concernent essentiellement les masses d'eau du Nord, du centre et du centre-Sud (jusqu'au Vauclin) de la Martinique[194]. »

[193] ARS, 2024, *Atlas des sources*, p. 13.
[194] ARS, 2024, *Atlas des sources*, p. 9.

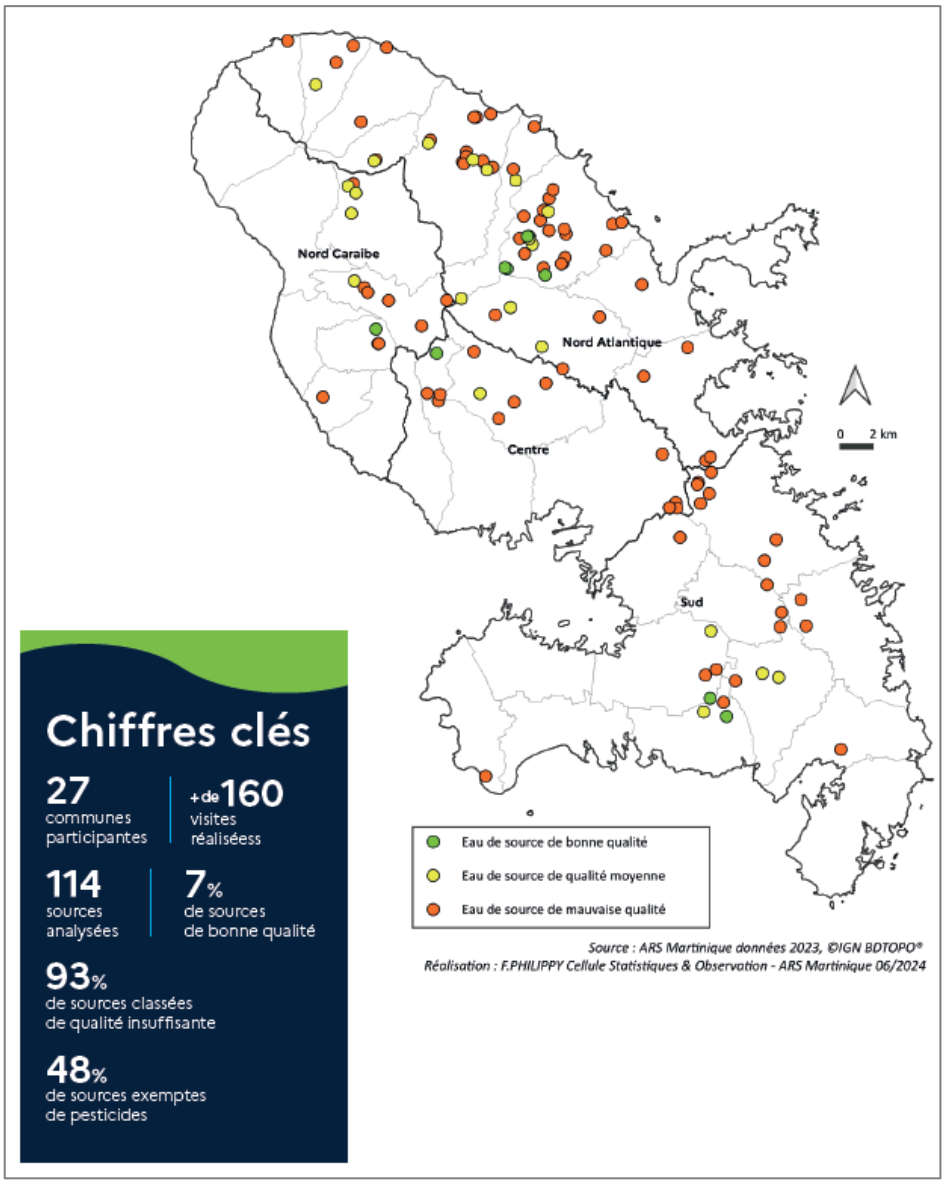

Carte 13. Carte de synthèse concernant les résultats de la campagne 2022-2023 sur la qualité des eaux de source de Martinique (Source : ARS, 2024 : 26)

La démarche entreprise par l'ARS relève d'une gestion des risques sanitaires qui intègre les pratiques locales de l'eau – les eaux domestiques multiples – grâce à une méthodologie collaborative avec plusieurs acteurs du territoire, et notamment les communes. Une agente de l'ARS raconte comment s'opère la phase d'identification des sources pour l'*Atlas*, en cours lors de l'entretien :

> On a déjà démarché les mairies, on a des référents municipaux, on est en train d'identifier les sources et de voir lesquelles on retient, lesquelles on ne retient pas parce qu'on ne va pas retenir des sources privées par exemple, où là on a un autre dispositif, c'est JAFA, enfin Jardin Familiaux vous savez. Normalement là, les particuliers peuvent faire tester le la source si elle coule chez eux, mais sur celles qui sont accessibles au public et qui ne sont pas contrôlées, on va voir ce qu'on peut analyser ou pas et on va commencer à évoluer par rapport aux premières analyses d'il y a 15 ans. (E22, 01/07/2022)

Le programme JAFA (Jardins familiaux) mentionné dans l'entretien est un dispositif également intégré dans les Plan Chlordécone, depuis 2008, visant à réduire l'exposition au chlordécone issu des jardins et élevages familiaux. Il intègre un ensemble de dispositifs relatifs au domaine interfamilial et privé et notamment, depuis 2010, un diagnostic gratuit de la contamination au chlordécone du jardin cultivé à des fins d'alimentation familiale ou celui d'une source située en terrain privé.

Malgré le constat partagé d'une utilisation domestique des eaux de sources, celles-ci n'ont pas le même statut que l'eau potable. Elles sont considérées comme non-potables, du fait d'une absence de suivi et contrôle régulier, et « impropre à la consommation humaine » selon des deux campagnes d'analyses. Malgré cette absence de reconnaissance comme eau conventionnelle, on a vu que ces eaux sont quand même intégrées dans des dispositifs institutionnels de surveillance, encadrés par des dispositifs réglementaires européens tels que la DCE et nationaux tels que le Plan Chlordécone. A travers ces divers dispositifs qui interagissent avec des échelles locales, nationales et européennes, la gestion du risque sanitaire lié à la consommation humaine d'eau de source interroge le gouvernement d'un monde toxique (Boudia et Jas, 2019). Gouverner un monde contaminé au chlordécone suppose de gérer en amont les risques sanitaires qui en découlent, et même au-delà de ceux qui sont prévus par les réglementations descendantes.

1.2. Les sources au cœur de l'économie domestique

L'exploration des pratiques d'approvisionnement aux sources a permis de comprendre davantage la place de ces infrastructures dans le quotidien de ses usagèr·es ainsi que dans le paysage institutionnel local. Cette sous-partie propose, à partir de quatre sources d'étude, d'interroger les raisons de la persistance de cette pratique malgré la généralisation du réseau d'eau potable à l'ensemble de la population. Les quatre sources d'étude représentent des sites et eaux singulières qui témoignent des choix de leurs usagèr·es à se rendre à l'une plutôt qu'une autre (1.2.1). Pour autant, nous verrons qu'elles sont toutes principalement utilisées pour un usage de boisson, en dehors de quelques autres usages subsidiaires. Les relations des usagèr·es des sources à ces eaux singulières permet ainsi d'interroger aussi leur rapport à l'eau potable et au service qui l'organise (1.2.2.).

1.2.1. Quatre sources d'étude, quatre eaux singulières

Les quatre sources présentées ci-dessous (Carte 14), bien qu'elles relèvent de pratiques d'approvisionnement similaires, permettent de considérer la singularité de chaque source au regard des relations de leurs usagèr·es. Les quatre sources présentées – Eau Bouillie, l'Alma, les Trois Sources et Cœur Bouliki – n'ont pas fait l'objet d'une enquête unique et uniforme. Elles n'ont pas la même place au sein de l'analyse du fait du temps différent passé sur ces sites. Les deux premières sources présentées, Eau Bouillie et l'Alma, font l'objet d'une enquête plus approfondie que des deux autres du fait d'une ethnographie de quartier pour la première et de la passation d'un questionnaire pour la seconde. Les deux autres, les Trois Sources et Cœur Bouliki, ont fait l'objet d'un terrain plus exploratoire avec un nombre d'observations et d'entretiens plus restreint, mais qui laisse entrevoir des éléments d'analyse intéressants pour comprendre la place des eaux de source au sein du *drinking waterscape* martiniquais.

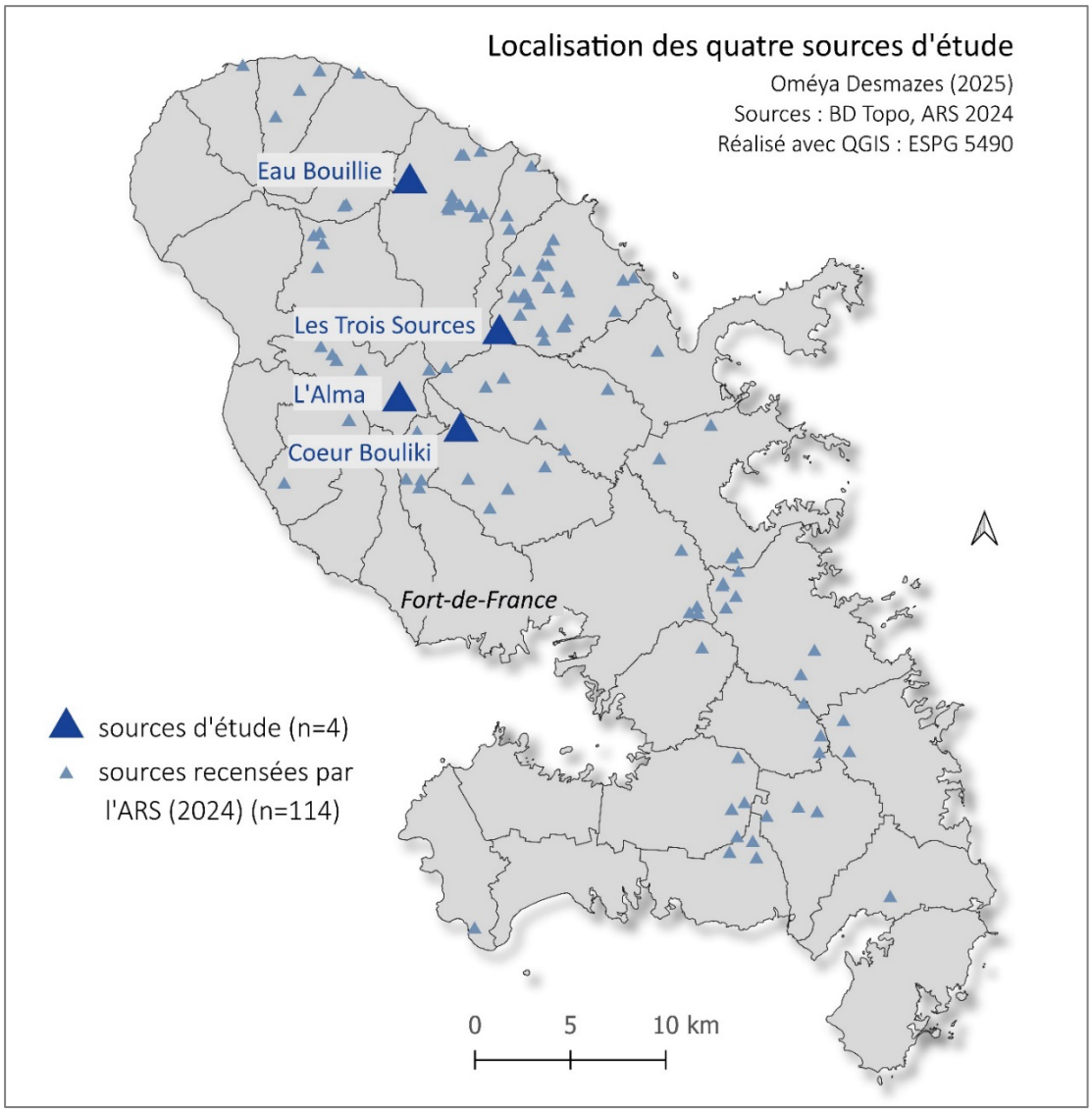

Carte 14. Localisation des quatre sources d'étude (Desmazes, 2025)

1.2.1.1. Source Eau Bouillie

La source Eau Bouillie (Photo 37) se situe au cœur du quartier Morne Capot, dans la commune du Lorrain. Elle se situe à proximité de zones d'habitation et d'une route. Son aménagement en bêton permet un prélèvement aisé de l'eau et la pratique d'autres usages domestiques comme la lessive ou la baignade. Son aménagement permet en effet de créer un petit bassin d'eau en son centre qui est occasionnellement utilisé par les habitant·es en période de coupures d'eau pour des usages domestiques hors boisson. Dans ce même quartier, les habitant·es subissent effectivement de coupures d'eau récurrentes et, la source, constitue une ressource importante en cas de coupures (voir chapitre 6). Mais au-delà d'une infrastructure « alternative », palliative aux défaillances du réseau public d'eau potable, elle est aussi intégrée à l'économie domestique du quartier.

Photo 37. Le président de l'association Dlo Mon Kapo devant la source Eau Bouillie lors d'une visite de quartier (Crédits photo : O. Desmazes, 04 juillet 2022)

Les habitant·es rencontré·es témoignent d'un fort attachement à cette source et à son eau. Lors de mes visites dans le quartier, on me conseille régulièrement de remplir ma gourde de cette eau qui est « très fraîche » et « claire ». Lorsque j'interroge sur le terme « Eau Bouillie », un habitant me dit que, pour lui, ce nom lui fait penser à de l'eau jaillit sans cesse de la source, comme si celle-ci était en ébullition. Pourtant, les résultats des analyses de l'ARS mettent en évidence une « eau de très mauvaise qualité bactériologique présentant des pesticides (chlordécone) en faible concentration[195] ». L'Agence déconseille tout usage de cette eau du fait de sa qualité dégradée. L'exploration des relations à cette source met en évidence des définitions contrastées de ce qu'est une « eau bonne ». En parlant d'Eau Bouillie, une élue et habitante du quartier explique, par exemple, la difficulté de tenir la logique sanitaire promue par les autorités en contexte de coupures d'eau :

> L'ARS, ils sont passés me voir pour me dire d'avertir les gens de ne pas boire l'eau et tout ça. Je sais que je ne vais pas dire aux gens de ne pas boire l'eau quand il n'y a pas d'eau (au robinet). Moi-même j'irai chercher à la source s'il n'y en a pas (au robinet). (E53, 19/07/2023)

La perception du risque sanitaire est alors subordonnée à la perception du risque de pénurie, mais aussi à l'attachement à l'eau. Une autre habitante déclare : « On aura beau dire que la source est chlordéconée, mais c'est le berceau de notre enfance ! ».

Cette source est principalement fréquentée par les habitant·es du quartier, qui viennent régulièrement y remplir leurs contenants lorsqu'ils passent à proximité. Aucun témoignage ne fait état de personnes se déplaçant depuis d'autres quartiers du Lorrain, ni *a fortiori* depuis

[195] Ars, 2024, *Atlas des sources*, p. 82.

d'autres communes. Cette fréquentation localisée peut s'expliquer par la forte densité de sources naturelles présentes dans la commune et ses environs, laissant supposer que chaque quartier dispose de sa propre source, plus aisément accessible à ses résident·es.

Les récits autour de la source mettent en évidence un attachement fort à la source au sein du quartier, comme en témoigne le récit suivant d'une journée d'observation.

Lors de ma dernière visite dans le quartier avant mon départ de Martinique, le 22 mai 2024 (jour de l'Abolition de l'esclavage), un habitant me propose après un moment de bavardage chez lui de faire un dernier tour du quartier. Pour lui, faire un tour du quartier signifie surtout me faire rencontrer les gens qui l'habitent, ses voisin·es, qu'il appelle « sa famille ». Je sais que certaines personnes seront contentes que je prenne le temps de venir leur faire mes au revoir. Ce jour-là, le fils de T., d'une vingtaine d'années, et qu'il n'avait pas vu depuis deux ans, est présent. C'est une véritable journée de retrouvailles, car le frère aîné de T., retraité, est également présent. Il est revenu de l'Hexagone depuis peu (quelques mois), après plusieurs décennies passées là-bas, après être parti travailler dans le cadre du programme du BUMIDOM dans les années 1960. Nous rendons alors visite à plusieurs habitant·es du quartier, notamment le voisin en charge des lectures à la paroisse. C'est le jour de l'Abolition et un repas est organisé chez lui. Nous nous installons à une table et discutons. Entre deux discussions, je demande au fils (Photo 38) et au frère de T. (Photo 39), puis à notre hôte (Photo 40), de dessiner le quartier Morne Capot sur un bout de papier. En même temps qu'ils dessinent leurs cartes mentales du quartier, j'enregistre leurs explications et remarque que la source Eau Bouillie figure parmi les infrastructures quotidiennes de ses habitant·es :

> À partir de la route nationale on passe devant l'usine de Vivé, bien avant il y a la petite boutique Vivé, il y a l'entrée de Morne Capot. Tu as une entrée Morne Dégras. En partant du Morne Degras, dans la direction qui va jusqu'en haut juste avant de tourner à droite là, on tourne bien avant la direction des Tables de diables, on redescend pour aller à la petite boutique. Et oui, la chapelle qui est en face (dessine en plus la chapelle), en face de la petite boutique. Mais bien avant, en allant vers la petite boutique, on a un chemin qui peut nous amener directement dans la direction de Fonds Labour. Donc, bon. On part par-là, en partant de la petite boutique, on arrive à Eau Bouillie, je ne sais pas si tu vois. Après on descend. On arrive au Plateau où on est arrivé tout à l'heure, là. Ah, je me suis trompé (rires… corrige son dessin). Bon, on va prendre par-là, on descend Eau Bouillie, chez La Rougerie, l'habitation de banane. Là, c'est le chemin pour descendre à Fonds Labour, puis par-là c'est l'entrée d'Anbo Sa, la rivière, qui t'amène à la rivière Capot jusqu'à Vivé. Et, voilà, c'est en entrant par-là, les virages et tout, tu vois, et quand on continue tout droit il y a d'autres croisements, il y a un chemin de croix. Le Calvaire, qui arrive à la petite boutique et à la chapelle. Mais c'est vrai que bien avant il y a… Je ne sais pas si c'est bien dessiné…

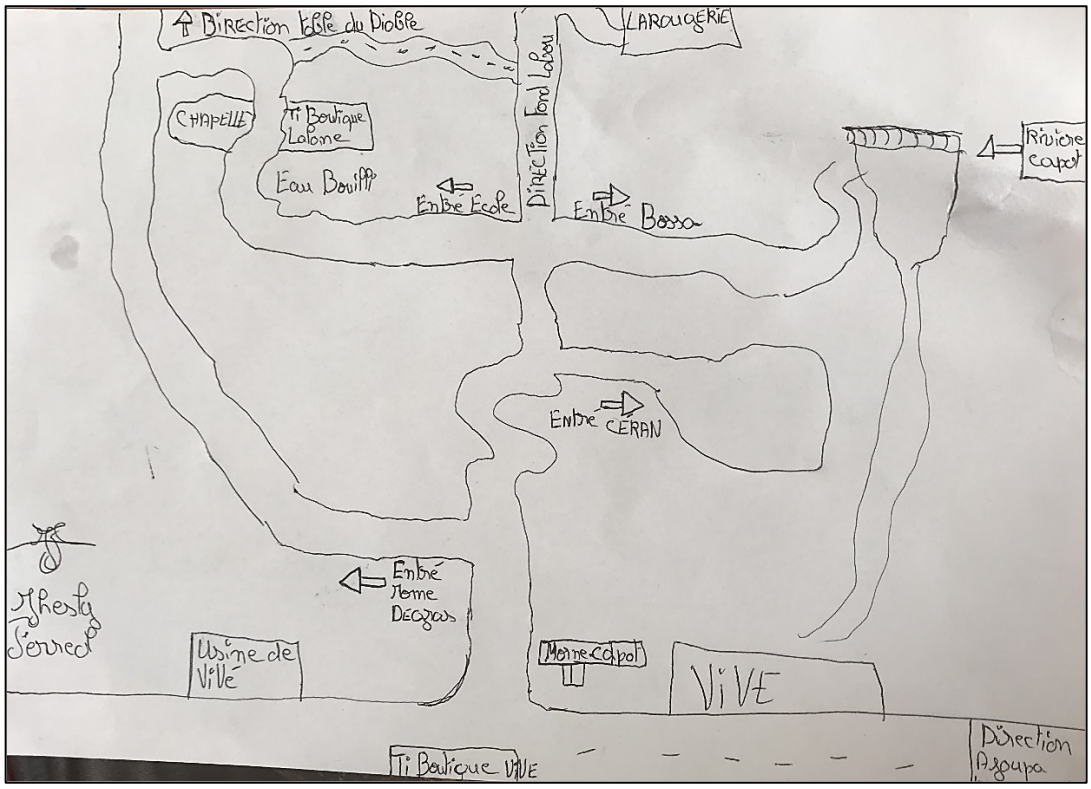

Photo 38. Carte mentale (1) du quartier Morne Capot réalisée par J. le 22 mai 2024

Cette première carte mentale, réalisée par le fils de T., représente le quartier Morne Capot depuis la route départementale (« nationale ») en contre-bas qui relie la commune d'Ajoupa avec le centre-bourg du Lorrain. A droite du dessin est représentée la rivière Capot et sa prise d'eau. Au centre, la route qui monte à Morne Capot, puis les différents espaces et lieux qui le composent. Parmi eux, la source Eau Bouillie est inscrite, à côté de la « Ti boutique » et de la « Chapelle ».

Ici, tu as l'usine Vivé, à la croisée du as Basse-Pointe, et Morne Rouge. Là, tu as An Cérant, tu montes, tu passes à côté de la rivière. Après, quand tu montes tu as Eau Bouillie, la source. Après tu as l'école, tu as la chapelle et puis tu as Morne Dégras. Ici tu as une source qui s'appelle « Enpierre ». Ici tu as aussi une source. Ici tu as le stade qui est au Plateau, et puis voilà.

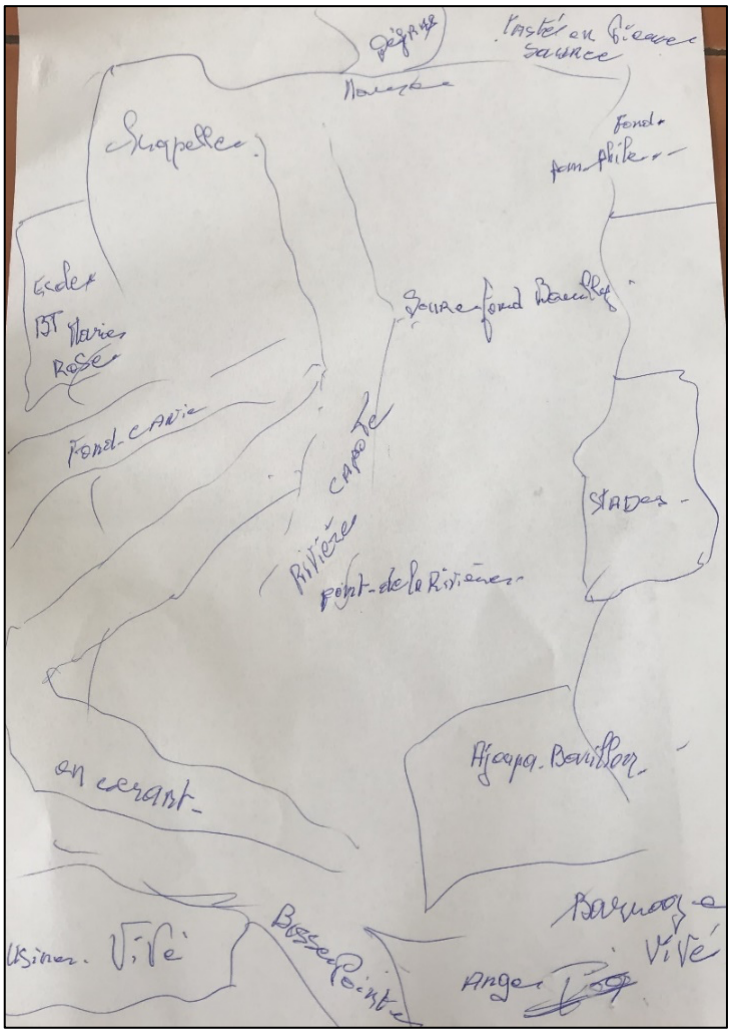

Photo 39. Carte mentale (2) du quartier Morne Capot réalisée par A. le 22 mai 2024

Cette deuxième carte mentale représente verticalement l'ensemble du quartier Morne Capot par rapport aux communes alentoures de Basse-Pointe et d'Ajoupa-Bouillon inscrite sur le dessin. Sur la carte sont également représentées des infrastructures telles l'école, la boutique (« BT Marie-Rose »), le stade et l'usine Vivé en bas de la feuille. Sont aussi représentés des espaces aquatiques, parmi lesquels la source Eau Bouillie (« Source Fonds Bouillie ») et la rivière Capote. En bas à droite du dessin figure la mention du « barrage Vivé », renvoyant ici à

la prise d'eau captant de l'eau pour l'usine AEP de Vivé en contre-bas du quartier, où des mobilisations ont eu lieu lors des coupures d'eau dans le quartier.

Photo 40. Carte mentale (3) du quartier Morne Capot réalisée par B. le 22 mai 2024

Cette troisième carte n'est pas accompagnée de son texte explicatif car, lors du dessin de la carte, notre hôte est sans cesse sollicité par ses convives, nous apporte des assiettes et nous remplit nos verres. Sa carte mentale représente de manière horizontale le quartier à partir de la départementale qui rejoint les communes d'Ajoupa et du Lorrain, et sur laquelle sont localisées la « Ti boutik Vivé » et l' « usine d'eau ». Un panneau « Morne Capot » est dessiné avec une flèche qui permet de localiser le quartier sur la droite du dessin. Parmi les espaces représentés figurent, en partant du haut, la route en direction de Fond Cany et Morne Dégras, la chapelle, l'école, le magasin libre-service, la montée du Calvaire, la source Eau Bouillie, Fonds Labour,

Ces cartes mentales mettent en évidence la place des sources dans l'économie domestique des habitant·es de Morne Capot, mais aussi dans l'imaginaire de celles et ceux parti·es de nombreuses années en Hexagone. Au même titre que la boutique de quartier, le hangar à banane, l'école ou la chapelle, la source Eau Bouillie figure parmi les infrastructures du quartier qui façonnent la vie quotidienne de ses habitant·es.

Au-delà de cette fonction utilitaire, la source devient aussi un espace politique au sein du quartier. Lors des contestations de quartier liées à l'accès à l'eau, la source devient un lieu où s'articulent les revendications collectives et citoyennes (voir chapitre 6). Elle est tantôt présentée par les membres du collectif d'habitant·es du quartier comme une source d'exposition à la contamination, tantôt comme un lieu à préserver et à valoriser. Malgré les discours ambivalents existant autour de la source, ceux-ci témoignent de son rôle central dans la visibilisation du « combat pour l'eau » (tels sont les mots du président de l'association de quartier) initié dans le quartier pour revendiquer un meilleur accès à l'eau. En témoignent les communications faites autour de la source. Lors de ma première visite dans le quartier, c'est devant la source Eau Bouillie que le représentant du collectif Dlo Mon Kapo me raconte les problématiques vécues par les habitant·es lors des coupures d'eau (Photo 37), contraint·es à s'approvisionner dans une source alors présentée comme polluée au chlordécone. Une sorte de mise en scène de la source, qu'il m'incitera alors à prendre en photo, comme il le fera pour les autres sites présentés par la suite lors de la visite (la prise d'eau, l'usine de Vivé, les réservoirs). Dans les conversations plus informelles, je comprendrai par la suite que la source est aussi utilisée en dehors des périodes de coupures d'eau (« à chaque fois que je passe devant [la source], en rentrant chez moi, je remplis ma bouteille », me dira-t-il plus tard).

Plus tard, lors d'une sortie terrain organisée dans le cadre d'un colloque scientifique le 23 mars 2024, une visite est organisée avec l'association du quartier pour présenter à l'ensemble des chercheur·es l'expérience du quartier en matière d'accès à l'eau. Alors, le lieu de la source fait à nouveau partie du circuit pensé par et avec l'association (Photo 41).

Photo 41. Les membres de l'association Dlo Mon Kapo présentent la source Eau Bouillie à un collectif de chercheur·ses lors d'un événement scientifique (Crédits photo : O. Desmazes, 23 mars 2024)

Les rencontres à Morne Capot mettent en évidence une place importante dans la vie quotidienne des habitant·es du quartier, tant sur le plan matériel (accès matériel à l'eau et à l'hygiène) que symbolique (souvenirs au quartier, identité culturelle, appartenance à une communauté de voisinnage), en tant qu'infrastructure domestique. Elles témoignent également d'une politisation de l'infrastructure qui devient le support d'une revendication plus large du quartier pour revendiquer un meilleur accès à l'eau, lorsqu'elle intègre des stratégies collectives de mise en discours et de médiatisation.

1.2.1.2. Source de l'Alma

La source de l'Alma se situe sur la commune de Fonds-Saint-Denis le long de la Route de la Trace (RN3), au cœur d'une forêt territorialo-domaniale. Elle dispose d'un aménagement en béton avec différents becs utilisés pour le prélèvement d'eau. D'après les analyses qualité de l'ARS, cette source ne présente pas de présence de pesticides, du fait de sa localisation en amont des activités humaines mais une « mauvaise qualité bactériologique ». L'ARS considère alors que « cette eau peut être utilisée pour l'évacuation des eaux usées et pour le lessivage des sols après ajout de produit désinfectant[196] ».

Sur le site de l'Alma a été réalisé un questionnaire auprès de 40 personnes dans l'objectif de documenter la pratique d'approvisionnement à cette source (fréquence, lieu de prélèvement privilégié, usage de l'eau de source) et leur lieu de résidence des usager·es (commune d'habitation, type d'habitat) (Annexe 9). La passation du questionnaire s'est déroulée sur cinq matinées différentes[197]. L'âge des personnes rencontrées s'échelonne de 28 à 82 ans, avec une moyenne de 56 ans. La moitié des personnes interrogées ont plus de 58 ans et la tranche d'âge la plus représentée se situe entre 45 et 66 ans.

Les données collectées montrent que plus de la moitié des usagèr·es (52 %) adoptent une stratégie d'approvisionnement mensuelle ou bimensuelle, avec 27 % qui se rendent à la source deux fois par mois et 25 % qui y vont une fois par mois. Cette concentration autour de fréquences espacées témoigne d'une approche planifiée où les usagèr·es optimisent leurs déplacements en prélevant des quantités importantes lors de chaque visite. Le deuxième groupe significatif, représentant 18,2 % des répondant·es, privilégie une fréquentation bi-hebdomadaire de la source. Ces usagèr·es intègrent généralement leur approvisionnement dans leurs trajets quotidiens, particulièrement celles et ceux qui travaillent à Fort-de-France. Les témoignages recueillis illustrent cette pratique : certain·es mentionnent qu'ils ou elles remplissent une bouteille chaque matin en allant au travail et une autre le soir au retour, ou encore qu'ils ou elles profitent de leurs déplacements professionnels pour s'approvisionner régulièrement. Une part plus restreinte d'usagèr·es (6,8 %) opte pour un approvisionnement hebdomadaire, tandis que 9,1 % fréquentent la source de manière quotidienne. À l'opposé, 11,4 % des usagèr·es adoptent une pratique de prélèvement occasionnelle, leur fréquentation dépendant des opportunités et des

[196] ARS, 2024, *Atlas des sources,* p. 42.
[197] Les questionnaires ont été réalisées sur des créneaux allant de 45 minutes à 2 heures les 11/10/2023, 15/11/2023, 22/11/2023, 05/01/2024 et 22/05/2024 entre 7 h et 10 h du matin. Le choix du créneau en matinée a été privilégié du fait d'une fréquentation accrue des sources à ce moment de la journée.

passages fortuits près de la source. Ces usagèr·es mentionnent qu'ils ou elles s'arrêtent « quand ils passent devant » ou de manière irrégulière, moins d'une fois par mois.

Le choix de cette source pour le prélèvement d'eau repose sur plusieurs facteurs d'après ses usagèr·es. La proximité constitue un premier critère déterminant, qu'il s'agisse de la résidence ou du lieu de travail, certaines sources étant situées directement sur le trajet quotidien entre domicile et emploi. Les habitudes, transmises de génération en génération, influencent également les pratiques de collecte. Une habitante retraitée du Lamentin, par exemple, a conservé l'habitude de venir à cette source ayant grandi dans la commune voisine du Morne Rouge. Plus de la moitié des usagèr·es (56 %) fréquentent cette source depuis leur enfance, témoignant d'un lien intergénérationnel exceptionnel avec cette ressource. Cette ancienneté révèle une transmission familiale active, illustrée par des témoignages évoquant des pratiques « transmises par la grand-mère » ou des pratiques maintenues *«* depuis plus de 60 ans ». Seule une minorité d'usagèr·es (5 %) découvre récemment la source, confirmant la stabilité de cette communauté et la persistance des savoirs anciens de l'eau. Enfin, la réputation de la source, notamment en ce qui concerne la qualité perçue de son eau, joue un rôle central dans cette préférence. Si la majorité des usagèr·es rencontré·es à l'Alma résident dans les communes avoisinantes, il convient de souligner que, même pour les habitant·es de Fort-de-France, le déplacement peut représenter près d'une demi-heure de route à l'aller. Par ailleurs, certaines personnes parcourent de plus longues distances spécifiquement pour s'approvisionner à cette source réputée, comme c'est le cas des habitant·es du Vauclin ou de Rivière-Pilote (Carte 15).

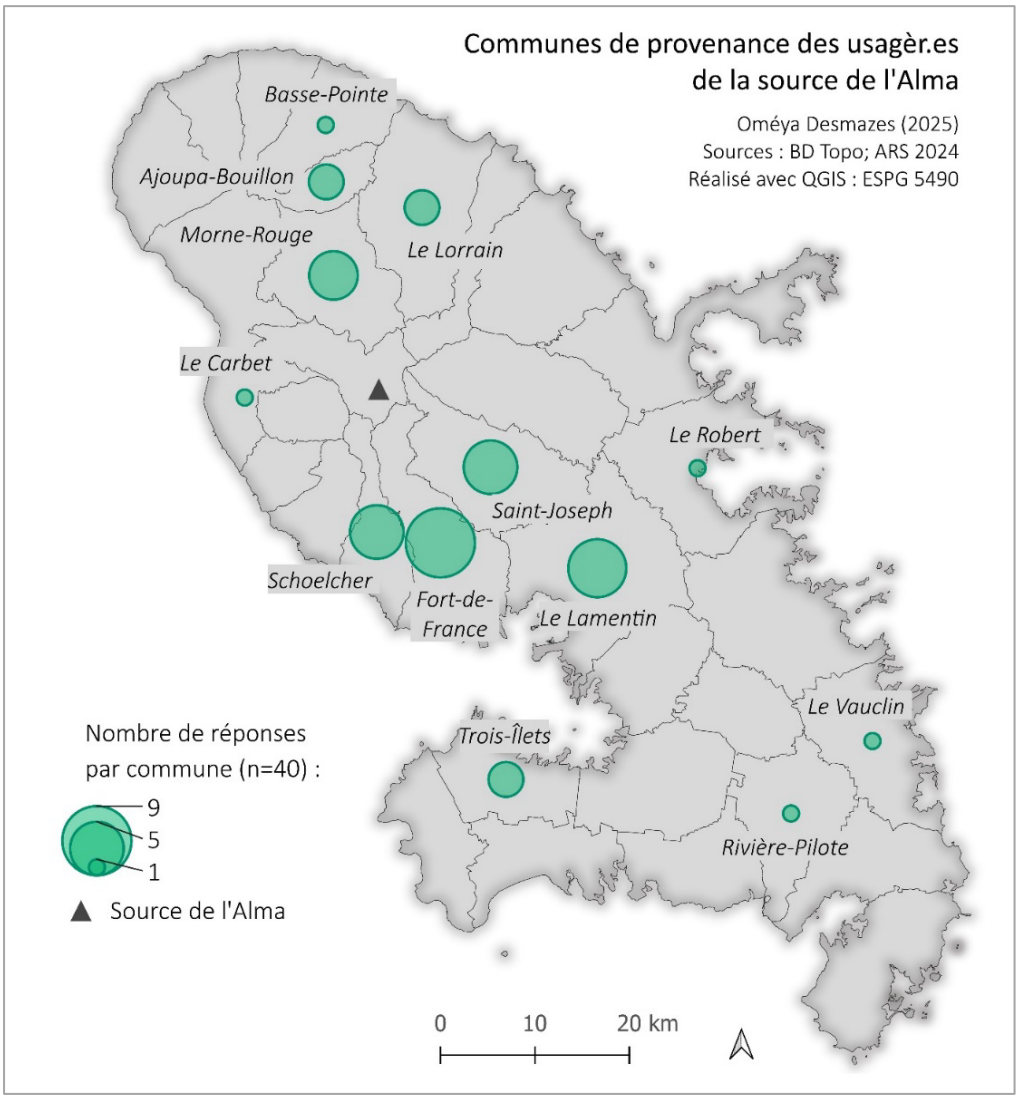

Carte 15. Communes de provenance des usagèr·es de la source de l'Alma (Desmazes, 2025)

La majorité des personnes rencontrées fréquentent uniquement cette source (Photo 42 et 43). Seulement 10 personnes se rendent occasionnellement à d'autres sources pour prélever de l'eau, parmi lesquelles Cœur Bouliki est la plus citée, ou encore les Trois Sources et « une source à Fonds-Saint-Denis ». Les observations ont permis de compléter les résultats du questionnaire, notamment sur les contenants utilisés pour prélever l'eau. Ceux-ci, comme sur les lieux des autres sources, sont de nature très différente, de la bouteille plastique de 1,5 L au bidon de 10 L en plastique dur, en passant par les contenants en verre. La pratique d'approvisionnement à la source permet une interaction sociale qui est généralement appréciée des usagèr·es. Certain·es insistent sur le caractère convivial de l'activité : « Et puis, c'est un bon moment, on rencontre toujours des gens ici ! », rapporte un homme retraité vivant en appartement à Fort-de-France.

Les motivations pour consommer de l'eau de source sont majoritairement associées à des préoccupations liées à la qualité de l'eau, et notamment celle distribuée *via* le réseau d'eau potable. Les termes pour qualifier l'eau de l'Alma mettent en évidence des représentations liées à sa naturalité, à sa clarté et sa fraîcheur, à son bon goût, ou encore à ses propriétés associées à une bonne santé (Figure 8). Certaines personnes associent des propriétés aux eaux de source : « depuis que je fais ça, je me porte très bien », « elle a des propriétés », « elle permet une bonne élimination ».

Figure 8. Nuage de mots évoquant l'eau de source pour les usagèr·es de l'Alma (Desmazes, 2024)

Sur les 40 personnes interrogées, toutes abonnées au service d'eau, seules 5 déclarent boire l'eau du robinet. Et parmi ces 5 personnes, 2 me confient qu'elles le font par dépit, car elles ne peuvent pas se rendre régulièrement à la source, et trouvent des techniques pour filtrer leur eau du robinet (utilisation dans les deux cas de charbon actif). A l'exception d'une personne, l'eau récupérée à la source est dédiée entièrement à l'usage de boisson et de cuisson (de façon plus minoritaire). En moyenne, les personnes déclarent prélever chacune 90 L/mois.

Les motivations pour persister la pratique de prélèvement à la source relève donc d'une forte méfiance envers la qualité de l'eau du robinet. Plusieurs expressions relevées dans les questionnaires en témoignent : « quand l'eau sort de l'usine, elle n'est pas translucide comme la source », « trop de javel », « ça ne sent pas bon », « me donne mal au ventre », « elle a une couleur bizarre », « canalisations flinguées ». La proximité de la source à un captage d'eau potable, quelques mètres en amont (Photo 44), seulement évoqué par un enquêté, ne favorise donc pas la confiance envers l'eau distribuée. Cela confirme l'hypothèse que ce n'est pas tant la source d'eau prélevée mais le parcours de l'eau dans le réseau qui est jugé comme source de contamination.

Photo 42. Une famille remplit des bouteilles d'eau avec l'eau de la source de l'Alma, Fonds-Saint-Denis, Martinique (Crédits photo : O. Desmazes, 19 juillet 2023)

Photos 43. Installations artisanales installées à la source de l'Alma, Fonds-Saint-Denis, Martinique

(Crédits photo : O. Desmazes, 22 mai 2024)

Photo 44. File de voitures garées à proximité de la source de l'Alma

(Crédits photo : O. Desmazes, 22 mai 2024)

1.2.1.3. Les Trois-Sources

La source Les Trois-Sources se situe en zone rurale sur les hauteurs de la commune de Sainte-Marie dans le quartier Pérou, aux abords de la forêt domaniale. Le nom de la source renvoie à l'aménagement qui se distingue par un ouvrage en bêton présentant trois sorties d'eau qui permettent aisément de la récupérer (Photo 45).

Les Trois-Sources constitue un terrain exploratoire pour l'observation de la pratique de prélèvement d'eau de source. Le choix d'observer précisément ce lieu d'approvisionnement en eau tient de la réputation de cette eau de source réputée de bonne qualité et évoquée par plusieurs personnes lors de rencontres informelles ou d'entretiens. Une observation et un entretien auprès d'un couple de jeunes retraité·es ont été réalisés aux Trois Sources. Du point de vue des résultats d'analyse de la qualité de l'eau, cette eau de source figure parmi les sources de « bonne qualité ». D'après l'ARS, l'eau des Trois Sources est une « eau de bonne qualité bactériologique ne présentant pas de pesticides[198] ». Pour autant, du fait d'une absence de surveillance régulière, l'usage de boisson est déconseillé et seul « l'usage de cette eau pour l'arrosage, le lessivage des surfaces et l'évacuation des eaux usées ne présente pas de risque particuliers[199] ».

Malgré ces recommandations d'usage, les enquêtes réalisées à la source mettent en évidence un décalage avec les pratiques effectives des habitant·es qui s'approvisionnent à la source. Les trois personnes rencontrées sur le lieu de la source ainsi que le couple de retraité·es utilisent cette eau spécifiquement pour la boisson, pour la cuisine pour une partie d'entre elles et la douche pour une personne. Le couple de jeunes retraité·es originaires de la commune déclare prélever de l'eau aux Trois Sources une fois par semaine, et remplir 4 à 5 bidons de 20 L, soit entre 80 et 100 L par mois, destinés à la consommation et à l'hygiène domestique, en particulier la douche, stockés dans des bidons dans leur cuisine (Photo 46). L'épouse explique que cette habitude d'utiliser l'eau de source pour la douche est en partie liée à des problèmes dermatologiques qu'elle attribue à l'eau du robinet : « peut-être que c'est l'eau de "l'assainissement" qui me cause ça ». Leur attachement à l'eau de source s'exprime à travers une série de représentations sensorielles et sociales : « elle est plus légère, pas le même goût », me disent-ils, soulignant une distinction gustative avec l'eau du réseau. Les deux insistent également sur la fréquentation partagée de la source : « tous les voisins vont à la source », et ajoutent que des personnes viennent parfois de loin, l'information circulant de bouche à oreille. Un élément frappant de leur discours est la manière dont ils désignent l'eau du robinet : « l'eau de l'assainissement ». Cette expression, apparemment courante dans leur quartier, traduit une

[198] ARS, 2024, *Atlas des sources*, p. 163.
[199] *Ibid.*

compréhension singulière des termes techniques et met en évidence une méfiance structurelle vis-à-vis de l'eau du réseau public. Elle reflète aussi un renversement symbolique : là où l'« assainissement » désigne normalement un processus de purification et de traitement, il est perçu localement comme une source potentielle de dégradation ou de pollution de l'eau.

Cette méfiance trouve ses racines dans plusieurs expériences vécues du service d'eau. Le couple déclare qu' « il ne se passe pas une semaine sans fuite d'eau dans le quartier », que les canalisations ne sont pas nettoyées après les travaux et que les habitant·es ne sont pas informés en amont des coupures. L'épisode du chlordécone joue également un rôle important dans leur désillusion vis-à-vis des institutions : « on n'a plus confiance avec cette histoire de la chlordécone ». Leur connaissance précise de l'histoire politique de la molécule, notamment celle de son interdiction aux États-Unis, puis de sa réautorisation en Martinique et en Guadeloupe par dérogation, ainsi que son transfert industriel vers l'Amérique latine, témoigne d'une appropriation citoyenne du scandale, réinscrite dans une mémoire collective de l'injustice environnementale.

Leurs pratiques de prélèvement aux Trois Sources se justifient par des raisons intriquées : d'un côté, la valorisation symbolique et sensorielle de l'eau de source comme ressource « pure », « légère » et socialement partagée ; de l'autre, la désaffection vis-à-vis de l'eau du réseau, perçue comme le produit d'infrastructures défaillantes et de politiques publiques marquées par le scandale du chlordécone. Leur pratique hebdomadaire d'approvisionnement apparaît alors comme une manière de reprendre prise sur leur mode d'accès à l'eau, mais aussi comme une forme de résistance silencieuse face à la dépossession sanitaire et politique engendrée par la pollution et la gestion institutionnelle contestée des ressources hydriques. Les observations sur le lieu de prélèvement témoignent aussi d'un rapport en tension à l'eau du réseau et la mise en œuvre de stratégies individuelles parfois ambivalentes pour faire face à des doutes vis-à-vis de la qualité de l'eau du robinet. C'est le cas de l'homme qui figure sur la dernière photo (Photo 47), que l'on voit remplir d'anciens bidons de Javel d'eau de source, qu'il prend soin de filtrer avec un tissu pour, dit-il, empêcher la chute de petits résidus ou cailloux présents à la sortie de l'émergence. Il déclare prélever l'eau de source pour un usage de boisson, venu de la commune voisine de Trinité pour remplir ses bidons car il apprécie particulièrement cette eau qu'il trouve « fraîche ». Sa pratique illustre une ambivalence, s'il cherche à se prémunir d'un risque sanitaire perçu en évitant l'eau du réseau, il stocke néanmoins l'eau de source (pourtant reconnue de bonne qualité) dans des contenants ayant précédemment contenu un produit notoirement nocif.

Photo 45 Un homme attend son tour pour remplir ses bidons d'eau aux Trois Sources, Sainte-Marie, Martinique (Crédits photo : O. Desmazes, 23 février 2023)

Photo 46. Bidons d'eau des Trois Sources et packs d'eau minérale entreposés dans une cuisine pour la boisson, Sainte-Marie, Martinique (Crédits photo : O. Desmazes, 23 février 2023)

Photo 47. Un homme remplit des anciens bidons de Javel d'eau de source, qu'il filtre avec un torchon ; un second, en arrière-plan, remplit des bouteilles en verre (Crédits photo : O. Desmazes, 23 février 2023)

1.2.1.4. Source Cœur Bouliki

La source Cœur Bouliki (Photos 48 à 50) se situe en zone rurale sur la commune de Saint-Joseph au cœur d'un site aménagé pour la baignade en rivière, avec des aires de pique-nique et un parcours de randonnée dans la forêt de Rabuchon, au pied des Pitons du Carbet. Des places de parking facilitent l'accès au site, de même que l'installation de petits carbets au milieu des arbres pour le pique-nique. Du point de vue de sa qualité, l'eau de la source est « de mauvaise qualité bactériologique et ne présente pas de pesticides[200] ». Comme pour les Trois-Sources, les recommandations sanitaires restreignent l'usage de boisson mais « cette eau peut être utilisée pour l'évacuation des eaux usées et pour le lessivage des sols après ajout de produit désinfectant ». Les usages de l'eau de la source contrastent avec les recommandations officielles, comme en témoignent les deux observations réalisées sur le site.

Parmi les personnes rencontrées[201] à Cœur Bouliki lors des deux sessions d'observation[202] (n = 8), la majorité habite la commune de Saint-Joseph (n = 6) et minoritairement à Fort-de-France (n = 2), toutes venues en voiture collecter l'eau de la source pour un usage de boisson et, pour certaines, confectionner des tisanes et se baigner. En moyenne, les usagèr·es rencontré·es prélèvent 70 L d'eau de source par mois, deux d'entre eux depuis moins d'un an. Ce changement de pratique s'explique par l'influence de leur environnement social. Le premier, pourtant employé de la SME (Société Martiniquaise des Eaux), me confie en souriant que c'est en voyant ses collègues techniciens des réseaux (lui est du service RH) s'abstenir de consommer l'eau du robinet qu'il a entrepris un changement de pratique. Du fait de la proximité de la source à son lieu d'habitation et du coût des packs d'eau, il privilégie ce mode d'approvisionnement. Pour l'autre, c'est en voyant des ami·es prélever l'eau de cette source de longue date et parce qu'elle leur « fait du bien », qu'il a entrepris un changement dans ses pratiques. Il confie apprécier le cadre du site qui lui « inspire la paix et la sérénité ». Si toutes sont abonnées au service d'eau, seule une personne déclare boire occasionnellement l'eau du robinet.

Les observations et conversations laissent entrevoir des raisons similaires aux usagèr·es des autres sources.

Extrait de carnet de terrain, observation à Cœur Bouliki, 11 janvier 2023
Plus tard, une voiture s'approche et se gare à proximité de la source. Un homme et une femme plutôt agé·es ouvrent la porte du coffre de la Kangoo laissant entrevoir plusieurs dizaines de bouteilles en verres vides. Le vieux monsieur se met à remplir les bouteilles à la source que lui fait passer sa femme, celle-ci faisant

[200] Ars, 2024, *Atlas des sources*, p. 130.
[201] Entretiens libres pendant la pratique de prélèvement d'eau sans enregistrement.
[202] Les 11/01/2023 (12h30-15h00) et le 20/09/2023 (7h30-10h)

le va-et-vient entre bouteilles pleines et vides. Elle range méticuleusement les bouchons pour ne pas s'emmêler les pinceaux. Je m'approche pour discuter.
La dame me conseille de discuter avec son mari lorsque je lui pose mes premières questions car « il saura mieux me renseigner », dit-elle. Alors, il me raconte qu'il récupère 60 l d'eau toutes les deux semaines. Ils habitent à Saint Joseph. Parfois, il y a beaucoup de monde. Le matin, par exemple, il faut venir à 5 h, parfois 4 h pour ne pas faire la queue. « Et en période de carême, c'est encore pire ! » Ils se sont rendu compte que le créneau de midi était un bon créneau et, comme ils habitent la même commune de Saint-Joseph, cela leur est aisé de venir en voiture. Le couple utilise l'eau de la source pour la boisson et la cuisson. Le monsieur ne boit jamais l'eau du robinet qui lui provoque des inconforts. Il ne se sent pas bien après en avoir bu. Il ne sait pas si c'est le chlore ou autre chose, mais il ne la boit pas depuis jeune. L'eau de la source, d'après lui, est propre et bonne pour la santé. Elle ne provient pas de la rivière mais d'une source qui se trouve un peu plus en amont du site. La petite fontaine a été installée il n'y a pas si longtemps, approximativement dix ans d'après lui. Mais lui a toujours récupéré l'eau à la source. Quand il était jeune, les enfants s'en chargeaient. C'est une vraie tradition… qui se perd. Maintenant, d'après lui, les gens sont habitués à avoir l'eau au robinet, mais eux continuent à venir chercher l'eau à la source. Avant, dit-il, Cœur Bouliki avait un autre nom, c'était bien plus sauvage. Et la rivière, « c'était une vraie rivière », avec beaucoup d'eau.
Pendant qu'on discute, une femme dans sa voiture se stationne à proximité. Elle ouvre sa portière et écoute l'homme parler de son rapport à la source. Elle s'appelle *Lanmou* (« l'amour » en créole) et se revendique rastafari. Elle habite Fort-de-France et se rend parfois à l'Alma ou Absalon. Ce jour, elle est venue faire un bain, se laver les cheveux (avant de refaire ses locks) dans la rivière et en profite pour remplir trois gros bidons de 10 L. Elle s'arrête à côté pour écouter le monsieur parler de son héritage. Elle se joint à la conversation et ajoute que, pour elle, le lien à l'eau est vital et spirituel. Il la relie à la nature, « à Gaïa » car l'eau de la source est chargée de tout son trajet, elle est « comme un thé », imprégnée de tous les « arômes » et « énergies » qu'elle a traversées. Pour elle, c'est important de conserver et respecter le lien culturel à l'eau. « Il est partout ici », me dit-elle.

Les observations réalisées rendent aussi compte d'autres pratiques à la source, notamment des personnes pratiquant une activité sportive à proximité ou encore des techniciens de la commune qui viennent se rafraîchir le visage ou se nettoyer à la source (Photo 49).

Photo 48. Une femme remplit deux bidons d'eau de source à Cœur Bouiliki ; derrière, un couple de retraité·es attend leur tour

(Crédits photos : O. Desmazes, 11 janvier 2023)

Photo 49. Trois femmes boivent l'eau à la source après leur course à pied

(Crédits photos : O. Desmazes, vendredi 20 septembre 2023)

Photo 50. Un habitant de Saint-Joseph remplit des bouteilles d'eau à la source

(Crédits photos : O. Desmazes, vendredi 20 septembre 2023)

1.2.2. Les eaux de source, une eau potable « autre » ?

Les usagèr·es des sources expriment majoritairement une préférence de l'eau de source sur l'eau du robinet pour la boisson. L'expression de cette préférence peut servir plusieurs revendications. Parmi lelles, légitimer les usages des sources, contester la mauvaise gestion de l'eau potable, ou encore critiquer les mécanismes de marchandisation de l'industrie de l'embouteillage. Les préférences se disent avec des arguments sensoriels, mais aussi des savoirs théoriques ou expérimentés sur les propriétés des eaux et leurs effets ; elles désignent les aspects de l'eau qualitatifs (la « bonne » eau, l'eau « pure », ou bien désignant son odeur, sa couleur, sa chaleur etc.) et quantitatifs (l'eau « suffisante », « abondante »). L'argument de la « naturalité » est souvent mis en avant dans les discours des personnes rencontrées aux sources et témoigne d'un écart entre l'idée de « purification » (chimique, artificielle) et de « pureté » des eaux. Certains aspects de l'eau du robinet, comme les couleurs blanchâtre et marron ou l'odeur de chlore, inquiètent, alors même que les analyses de potabilité sont conformes aux normes européennes. Cette représentation positive de l'eau des sources est imbriquée dans une méfiance vis-à-vis de la qualité de l'eau distribuée *via* le réseau. Contrairement à l'eau des sources qui ne subit aucune transformation et transfert, l'eau du robinet, elle, est souvent mise en cause du point de vue de sa qualité. Pour les usagè·res des sources, les canalisations du réseau d'eau, souvent qualifiées de « vétustes », « pourries » ou de « passoires », sont jugées responsables du transfert de polluants dans l'eau. Les défauts aux infrastructures qui affectent la continuité de l'accès à l'eau alimentent une représentation négative de sa qualité. La pratique de la consommation d'eau de source matérialise ainsi une insatisfaction face à la qualité de l'eau distribuée. La perception de la qualité de l'eau du réseau est aussi imbriquée dans le contexte de contamination au chlordécone, de défiance envers les institutions et de défaillances infrastructurelles chroniques.

Dans ce contexte de « multisourcisme » (Thébaux, 2023), on observe une tension entre revendication d'un droit humain à l'eau par l'accès à l'eau du robinet en continu de qualité et, aussi, une revendication pour la conservation des pratiques culturelles, qui sont elles-mêmes motivées en partie par la perception du réseau. Sans l'eau du robinet, ce sont des gestes du quotidien qui sont mis en péril : tirer la chasse d'eau, se doucher, ou encore accueillir correctement le personnel médical pour les personnes âgées. Sans accès aux sources, ce sont des liens qui sont empêchés : à la terre, à l'eau et à une communauté (dans le cas d'Eau Bouillie, une communauté de quartier, dans les autres cas observés, une communauté de pratique).

Les discours institutionnels sur les eaux de source sont également traversés par une ambivalence. Officiellement, leur consommation est déconseillée, car elles ne font pas l'objet

d'un suivi sanitaire continu. Pourtant, en période de sécheresse ou de coupures prolongées, certaines sources sont publiquement mises en avant comme des ressources alternatives. C'est ce qui s'est produit durant la sécheresse de 2024. Alors que de nombreuses coupures d'eau touchent les foyers martiniquais, les habitant·es se rendent plus massivement aux sources pour s'approvisionner. À cette occasion, des reportages diffusés à la télévision locale relayent les propos d'agent·es de l'ARS, identifiant les « bonnes » sources à privilégier pour les usages domestiques. Les sources deviennent ainsi, au moins ponctuellement, des compléments reconnus au réseau, révélant l'ambiguïté des discours officiels. Cette évolution témoigne de l'ambivalence des recommandations, mais aussi de l'ambiguïté du terme même de « source », qui oscille entre deux significations : un milieu aquatique naturel et une infrastructure d'approvisionnement. La directrice de l'ARS l'exprime dans l'introduction de l'*Atlas des sources* 2024 :

> Dans un contexte de changement climatique, ces ressources constituent une richesse patrimoniale et historique d'une grande valeur qu'il convient naturellement de préserver. Cependant, tous les usages sont-ils envisageables au regard de la qualité de ces eaux ?

Contrairement au premier *Atlas* (2010), qui adoptait une logique d'interdiction, celui de 2024 s'inscrit davantage dans une posture patrimoniale, valorisant une pratique ancienne, tout en reconnaissant implicitement l'échec des interdictions initiales. Les récits des acteurs institutionnels mettent en lumière la difficulté à réguler les usages, comme en témoigne l'anecdote d'un agent de l'ARS :

> Après, il y a pleins d'anecdotes. Il y a une source à Basse Pointe qui est magnifique, la source de bord de mer, il faut descendre au Port, de Basse Pointe et puis y a une falaise avec des plantes, c'est, c'est très très beau, il y a de l'eau qui coule sur toute la falaise. Et elle est pourrie de chlordécone ! Mais pourrie de chez pourrie quoi ! Plusieurs µg/L, je me souviens plus exactement des chiffres. Elle est pourrie de chlordécone. Et puis et donc on l'avait analysé tout ça. On a demandé au maire ou à la maire, je sais plus qui c'était à l'époque, de mettre un panneau "eau polluée, ne pas boire". Une fois je passe sur la route, je m'arrête pour voir si le panneau était toujours là. Alors le panneau était plus là parce qu'il l'avait peint sur un sur un mur (rires) parce que les gens… bon (rire) Et puis il y avait un type avec ses bidons qui prenait l'eau de la source. Ouais mais avoir 75 ans qui n'était pas tout jeune. Je lui dis "vous savez Monsieur, ce n'est pas bon de boire cette eau elle est pleine de chlordécone". Il me dit : "c'est des conneries" (rires). Je lui dis : "oui mais c'est quand même pas bon pour votre santé… » et il répond : "ça fait 50 ans que je bois cette eau et je suis en très bonne santé !" C'est aussi ce genre d'anecdote sur la crédibilité des informations vraies sur l'état sanitaire, etc. Mais on doit, l'administration, l'État doit quand même apporter l'information et puis certains vont avoir des comportements qu'on juge adaptés, d'autres qui ne le sont pas, mais qu'on juge inadaptés d'autre part. Voilà, en tous cas, il faut faire son métier sérieusement.

Ce témoignage met en évidence la diversité des perceptions habitantes. Les expériences personnelles (« ça fait 50 ans que je bois cette eau ») peuvent entrer en contradiction avec les discours scientifiques, rendant plus complexe la communication sanitaire. Il montre aussi la manière qu'a l'administration de discipliner, en triant entre les « bons » et les « mauvais » (« inadaptés ») comportements, créant des tensions entre recommandations et réalité des pratiques sur le terrain. Une de ses collègues se dit convaincue de la nécessité d'intégrer davantage les pratiques locales et leur dimension patrimoniale dans la gestion du risque sanitaire :

> On va essayer de sortir un petit peu de la logique des recommandations qu'on a faites il y a 15 ans, pour essayer de voir comment est-ce qu'on peut moduler un petit peu en fonction du niveau de qualité de la source, du niveau de protection de la source, de ce que les mairies ou les collectivités sont en capacité de faire.

Elle ajoute qu'il est possible d' « allier le patrimonial, le culturel, le sanitaire, sans les opposer ». Son discours rend compte d'une évolution dans le positionnement de l'ARS vis-à-vis des usages locaux des usages non-conventionnels et de leur prise en compte au-delà d'une interdiction :

> À l'époque de la première étude, comme ce ne sont pas des eaux qui sont contrôlées, on ne peut pas dire qu'elles sont potables. Même si le résultat du prélèvement est conforme, on ne peut pas dire que demain il sera conforme également et que sur du long terme c'est protégé. Et quand ça respecte les normes au moment du prélèvement, c'est quand même "eau déconseillée", "consommation déconseillée". Donc dans tous les cas, la recommandation c'est "ne pas boire l'eau". Les gens se disent que ça n'est pas possible et ils ont raison. Il y a des sources… Je ne sais pas, si on prend les Trois Sources à Sainte Marie ou l'Alma en montant en sortant de Fort-de-France, ce sont des sources d'excellente qualité avec un environnement naturel très protecteur. Il n'y aura jamais rien. Enfin, si la source est propre et que l'aménagement est bien fait, qu'il n'y a pas de déchet qui traîne un peu partout. Donc là on va essayer de sortir un petit peu de la logique des recommandations qu'on a faites il y a 15 ans pour essayer de voir comment est-ce qu'on peut moduler un petit peu en fonction du niveau de qualité de la source, du niveau de protection de la source, de ce que les mairies ou les collectivités sont en capacité de faire. (E22, 01/07/2022)

Ces propos illustrent le passage d'une logique de « gouvernement du risque » vers une logique d' « adaptation ». Comme l'ont montré Boudia et Jas (2019), cette approche vise davantage à « vivre avec » des environnements durablement contaminés ou vulnérables. Ici, on remarque que le paradigme de l'adaptation issu de l'ARS ne vise pas uniquement la question de la pollution (qualité de l'eau), mais plus largement la question de la sécurité en eau des populations avec des préoccupations autour de l'accès quantitatif de l'eau du robinet en périodes de sécheresse.

Cependant, considérer le social ne consiste pas seulement à considérer les sources du point de vue des pratiques. Celles-ci sont en effet construites sur des histoires personnelles et collectives et leur appropriation par des services d'État soulève des questions politiques majeures dans la société martiniquaise. L'appropriation des sources par les institutions questionne la manière dont ces ressources, longtemps investies par les habitant·es, sont requalifiées dans les politiques publiques. Dans certains quartiers, les usages des sources coexistent avec des mobilisations pour un meilleur accès au réseau, témoignant ainsi d'une citoyenneté de l'eau plurielle, à la fois ancrée dans les infrastructures et dans les pratiques locales.

2. Dynamiques d'appropriation des sources

Les pratiques liées aux sources, considérées comme une culture matérielle de l'eau, possèdent un sens politique fort. Elles témoignent aussi bien de pratiques quotidiennes et usagères d'appropriation (2.1.) que de dynamiques d'accaparement de l'eau et de l'espace qui en font des infrastructures menacées (2.2.). L'accaparement est ici compris comme un processus de dépossession, symbolique ou matérielle, d'un usage de l'eau et d'un espace dans lequel « les acteurs s'emparent de l'eau par des processus qui ne sont ni économiques ni légaux » (Nicolas-Artero, 2019 : 31).

2.1. Dynamiques quotidiennes et usagères d'appropriation

L'analyse des pratiques liées aux sources met en évidence deux formes principales d'appropriation par les habitant·es et usager·es. La première, présente de manière transversale sur l'ensemble des sites étudiés, renvoie à des gestes quotidiens de soin, d'entretien et de maintenance, qui traduisent de façon matérielle et routinière l'attachement des communautés locales à ces infrastructures de l'eau (2.1.1.). La seconde, plus circonscrite à certains quartiers, se manifeste à travers des initiatives collectives de réhabilitation et de valorisation des sources. Ces projets, portés ou sollicités par une pluralité d'acteurs, parmi lesquels les usagèr·es, révèlent une volonté d'inscrire durablement ces pratiques dans un horizon à la fois citoyen et patrimonial (2.2.2.).

2.1.1. Gestes de soin et de maintenance des sources

L'attachement des usagèr·es aux sources se matérialise quotidiennement par des activités de bricolage : certaines sources sont entièrement entretenues par les habitant·es au fil de temps. Une réelle « politique de la maintenance » (Denis et Pontille, 2022) se met en place autour de ces micro-infrastructures, qui prend la forme de multiples gestes quotidiens et ordinaires. La photo ci-dessous (Photo 51) représente plusieurs personnes, venues prélever de l'eau à la source et améliorer les dispositifs pour récupérer l'eau qui coule faiblement en cette saison sèche 2024. Parmi elles, deux m'expliquent intervenir régulièrement pour construire de nouveaux becs facilitant l'écoulement, nettoyer les abords de la source, désherber, ou encore installer des panneaux pédagogiques à destination des usagèr·es. A côté de la source est inscrit un panneau en créole indiquant *Pasalila* (en français, « ne pas salir le lieu ») installé par un habitant de la commune, me dit-on.

Photo 51. Installation de nouveaux becs pour faciliter la récupération de l'eau de la source (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)

Ces gestes citoyens s'articulent parfois, selon les sites, avec les interventions ponctuelles des services municipaux de voirie, ce qui rend la frontière entre travail citoyen et service public particulièrement poreuse. Le maintien dans le temps de ces infrastructures hors-réseau repose ainsi sur l'action conjointe d'une pluralité d'acteurs, habitant·es, collectifs, associations, services communaux, qui co-produisent l'existence même de ces espaces des eaux domestiques multiples. En ce sens, ces pratiques témoignent d'une gestion sociale de l'eau qui ne se réduit pas à l'action institutionnelle, mais qui s'élabore dans une logique de co-construction « par le bas » (Ruf, 2020). Elles relèvent d'une forme de gouvernance non-étatique, où les initiatives ordinaires, répétées et distribuées dans le temps, assurent la continuité et la pérennité de l'accès à la ressource. Au-delà de leur dimension pragmatique, ces pratiques de soin et de maintenance aux infrastructures hors-réseau peuvent être comprises comme une forme d'infrastructure citoyenne (Lemanski, 2024) qui engage une réflexion plus large sur la manière dont les communautés locales produisent et entretiennent leurs propres conditions matérielles d'existence.

2.1.2. Un projet de quartier pour réhabiliter les sources oubliées

Dans la commune du Lorrain, l'association *Dlo Mon Kapo*, initialement créée pour dénoncer les coupures chroniques au robinet (voir chapitre 6), élabore depuis début 2024 un projet de « valorisation » et de « réhabilitation » des sources oubliées du quartier de Morne Capot. Le président de l'association revendique un « retour aux sources » et ambitionne de retrouver les sources enfouies sous la végétation et de créer un parcours autour d'elles. Si la source Eau Bouillie est encore en bon état permettant une réappropriation de l'infrastructure par

les habitant·es, le quartier disposait jadis d'un nombre important de sources utilisées au quotidien lorsque l'eau n'était pas desservie au robinet. Ces sources étaient des espaces stratégiques pour la fourniture en eau des habitant·es des mornes qui ont vu arriver l'eau plus tardivement encore et où les bornes-fontaines étaient plus rares (voir chapitre 3). Aujourd'hui, en petits groupes, les membres de l'association ont entrepris une recherche des sources disparues en convoquant leurs propres souvenirs et ceux des « gardiennes de la mémoire vivante », plusieurs dames âgées du quartier impliquées dans l'association. Plusieurs réunions sont mises en place en 2024 avec ces vieilles dames du quartier afin d'organiser collectivement des marches de recherche des sources oubliées dans le quartier les week-ends. Ces recherches ont abouti à un nombre important de sources trouvées dans le quartier, parfois ensevelies par la végétation, parfois abîmées par le temps :

> Et d'ailleurs, on est partis à la recherche des sources, on en a trouvé 33 ! Sur le Morne Capot ! Moi-même je suis é-to-nnée ! On avait fait une réunion avec les habitants du Morne Capot, intergénération, du coup les personnes âgées sont venues et nous ont dit : il y a telle source, sur tel chemin. (E63, 24/01/2024)

Une véritable archéologie profane, de quartier, s'est construite avec les souvenirs des unes, les moyens matériels des autres, la curiosité d'une communauté de quartier de voir la matérialité des récits du passé. A Morne Capot, ces sources étaient situées en terrain privé et, surtout, sur les terrains des grands propriétaires des exploitations agricoles, où les habitant·es de la commune étaient employé·es comme ouvrièr·es. Un droit de passage était laissé par les propriétaires pour venir se servir aux sources.

Cette démarche n'est pas motivée seulement par des valeurs culturelles, mais aussi par un souci d'autonomie hydraulique du quartier, dans un contexte d'inquiétude face au risque de pénurie en cas de défaillance du réseau ou de catastrophe naturelle (sismique ou cyclonique). Comme l'explique la secrétaire de l'association :

> Là on est sur un gros projet. On veut réhabiliter les sources à Morne Capot. En cas de… Il y a des intempéries, tu as les tremblements de terre, les cyclones. D'après les dires on est amené à avoir une belle secousse. Et on sera privés d'eau pendant plusieurs mois. (E63, 24/01/2024)

Autour de cette démarche citoyenne pour les sources du quartier gravitent aussi des dynamiques de politisation. La réhabilitation des sources est présentée par le président de l'association (qui ne cache plus son ambition pour jouer un rôle de premier plan dans la politique locale) comme un moyen de retrouver une culture de l'eau et de favoriser l'autonomie hydraulique de la commune, dans un contexte de défaillances infrastructurelles du réseau public et de risques naturels. Par ailleurs, plusieurs acteurs publics (notamment l'État incarné

localement par la sous-préfecture) et gestionnaires de l'eau sont invités par l'association qui tente de légitimer sa démarche à travers une reconnaissance institutionnelle. Ici, enjeux citoyens et de pouvoir s'entremêlent dans les discours pour la reconquête du patrimoine des sources.

Cette démarche demeure, à ce jour, à l'état de projet. Plusieurs réunions ont été organisées à l'initiative de l'association avec différents acteurs gestionnaires. Toutefois, le processus est en suspens depuis la fin de l'année 2024 pour diverses raisons. D'une part, le contexte politique marqué en Martinique par les mouvements sociaux contre la vie chère, auxquels certain·es membres de l'association ont pris part dès septembre 2024, et, d'autre part, la candidature du président de l'association aux élections municipales. Aussi, les importantes coupures d'eau survenues courant 2025 ont également contribué à reléguer le projet de réhabilitation des sources au second plan, l'association étant alors davantage mobilisée et occupée par l'organisation de manifestations citoyennes.

La démarche de réhabilitation des sources à Morne Capot illustre la manière dont les démarches citoyennes et militantes peuvent aussi agir en faveur des infrastructures de l'eau. Ces démarches sont imbriquées dans des dynamiques multiples. Dans le cas de Morne Capot, la démarche est motivée par plusieurs éléments qui mêlent autonomie, reconnexion à un héritage culturel et opportunité politique.

Conclusion intermédiaire (2.1.)

Dans un contexte de précarité infrastructurelle, ces gestes ordinaires aux infrastructures hors-réseaux acquièrent une portée politique. Ils traduisent non seulement une volonté de préserver un accès autonome à la ressource, mais aussi une capacité à instituer collectivement des règles, des normes et des savoir-faire autour de l'usage de l'eau. En ce sens, la maintenance des sources ne constitue pas seulement un travail invisible et nécessaire, mais participe à la production d'un espace politique situé, où se redéfinit concrètement la gouvernance de l'eau « par le bas ».

2.2. Des infrastructures perçues comme menacées : dynamiques d'accaparement des sources

Les dynamiques d'appropriation des sources n'impliquent pas uniquement une appropriation usagère inscrite dans un rapport quotidien à ces infrastructures. Ces dernières sont également inscrites dans des dynamiques d'appropriation qui relèvent de processus vécus comme des formes de dépossession par leurs usagèr·es. Ceux-ci témoignent de formes d'accaparement des sources induites d'une part par l'emprise foncière (2.2.1.) et, d'autre part, induite par la pollution, entraînant ce qui peut être considéré comme une forme de « dépossession toxique » (2.2.2.).

2.2.1. L'accaparement des sources par la propriété foncière

Les eaux de source gratuites de Martinique sont parfois perçues comme menacées par plusieurs mécanismes d'appropriation foncière, fortement imbriqués dans un contexte de matrice coloniale de l'espace. Cette dynamique d'accaparement ressort d'une session d'observation.

Au bord de la source de l'Alma, une jeune femme observe une dame plus âgée remplir ses bidons. Son mari l'attend dans la voiture, mais elle reste un moment pour regarder car : « ça va bientôt disparaître tout ça... C'est sûr ! ». Elles entament alors une conversation dont je suis témoin, autour de leur inquiétude vis-à-vis des menaces qui pèsent selon elles sur l'accès gratuit aux eaux de source.

> La dame âgée en face acquiesce et ajoute : « À la longue on ne sait pas, parce que laisse-moi te dire... la société des eaux, ils veulent que nous achetions que des bouteilles d'eau. »
>
> La jeune femme ajoute, en colère, répond : « Oui, et par contre eux ils boivent ça (en pointant l'eau de la source). Ils vont les fermer, pour les mettre dans leurs maisons, leurs villas… Je pense que c'est dans le monde entier, hein. De partout où il y a la colonisation européenne, on a vu les destructions. Ça n'a rien apporté à personne ! Que de la pollution, que de la destruction ! Que des malheurs ! La société capitaliste n'amène que des malheurs ! Et on en souffre, on souffre parce que c'est notre nourriture. Mais bon… allez leur dire ! On va bouffer de l'argent bientôt ! »

Les deux femmes dénoncent des mécanismes de privatisation des eaux gratuites et traditionnelles, vécus comme des formes de dépossession à caractère colonial. « La société des eaux », puis l'adjectif « ils », sont directement associés à des mécanismes de dépossession causés par la « colonisation européenne ».

Certaines sources, situées en terrain privé mais bénéficiant traditionnellement d'un droit de passage informel, sont menacées de fermeture pour le marché de l'embouteillage. Deux marques locales dominent le marché : Chanflor (eau plate) et Didier (eau gazeuse). Autrefois, la source Chanflor, située sur un terrain privé appartenant à une grande famille de propriétaires terriens, était accessible aux habitant·es des communes avoisinantes de Saint-Pierre et du Morne-Rouge. Un habitant de Saint-Pierre raconte qu'à partir de 1976, la source a été fermée suite à sa commercialisation par l'usine Chanflor : « Je m'y rendais de temps en temps depuis Saint-Pierre, mais il y avait plusieurs familles du Morne Rouge qui venaient prendre de l'eau là-bas. Et, d'un coup, ils ont fermé la source » (E74, 03/05/2024). L'accès à ces eaux, majoritairement situées sur des terrains privés, mais traditionnellement collectives dans leur usage, est fragile car soumis à l'autorisation des propriétaires. Ainsi, les dynamiques d'inclusion ou d'exclusion des usagèr·es aux sources dépendent de celle·ux qui possèdent les terres.

Outre ces formes de dépossession par la privatisation, certaines initiatives du secteur public peuvent aussi être perçues comme des menaces pour les pratiques aux sources. Le projet de forage à Cœur Bouliki destiné à l'alimentation en eau potable, analysé dans le chapitre 5, suscite de vives contestations en 2022. Celles-ci portent sur l'exploitation de ces ressources souterraines peu utilisées aujourd'hui. Les personnes mobilisées contre ce projet pensent que le problème relève davantage des canalisations vétustes et « trouées » que d'un manque de ressource à pallier. L'eau souterraine, perçue comme une ressource « propre » et « protégée » serait, selon elles, menacée de se retrouver dans des réseaux « sales » et « troués ».

Dans les deux cas, les mécanismes d'appropriation des eaux sont identifiés comme des formes (héritées et nouvelles) de colonialité par les habitant·es qui les dénoncent. Les logiques coloniales sont tantôt associées aux « békés », aux sociétés d'embouteillage, aux représentant·es locaux·les de l'État venus de l'hexagone ou aux exploitants des réseaux. En somme, à des formes de domination qui menacent la subsistance de modes traditionnels d'habiter et des formes d'autonomie (et de liberté) dans les choix de consommation. Cette menace des eaux de source a été perceptible aussi dans la manière dont je suis reçue sur certains sites d'approvisionnement. Pendant mes enquêtes, je perçois par certaines réactions la crainte d'une dépossession venant de ma propre présence autour des sources. Elle se traduit par des regards méfiants, une absence de réponse ou un échange compliqué lorsque je souhaite entamer la discussion :

Extrait de carnet de terrain, source de l'Alma, mercredi 15 novembre 2023
6h30. Je me stationne sur le bord de la route, à proximité de l'endroit de la source de l'Alma. Je vois deux voitures devant moi. Des gens sont déjà en train de remplir leurs récipients d'eau. Un couple a fini la tâche

et retournent dans leur voiture. Un homme est à la source, il remplit trois gros bidons de 20 L, silencieusement les pieds dans l'eau qui s'écoule en permanence. Au moment de poser quelques questions aux personnes présentes, je vois le couple, qui n'est pas encore parti, me dévisager. Puis l'homme intervient rapidement pour me dire qu'il ne souhaite pas répondre, que je ne peux pas comprendre ce qui le lie à la source. Il me dit qu'il est rasta et qu'il a un lien à l'eau particulier. Il continue et me dit que la terre est un cadeau de Dieu, qu'il le remercie de l'avoir amené sur cette terre plutôt qu'en Haïti. Il dit qu'il y a tout, ici. « Il y a tout pour vivre ici » me répète-t-il. Il continue : « Ma peau a la couleur de la terre » et c'est « l'Afrique qui nourrit l'Occident ». Je l'écoute sans rien dire. L'homme qui remplit ses bidons pendant ce temps écoute aussi, avec un sourire en coin. Le rasta parle fort. Sa femme à côté acquiesce et ajoute des choses qui vont dans le même sens. J'essaye d'insister sur ma posture, leur expliquer pourquoi je m'intéresse aux sources et aux gens qui viennent boire ces eaux. Sa femme s'apaise, me sourit. Son compagnon finit par dire en rigolant qu'il n'est pas fâché, qu'il a simplement beaucoup d'énergie. Puis, elle prend un fruit dans son coffre et me tend le maracuja. Je suis touchée. Puis, ils démarrent, et s'en vont…Je commence alors la passation de mon questionnaire auprès de l'homme qui assistait à cette scène. Il sourit et me met à l'aise. Pendant qu'il me répond, une femme arrive avec ses bidons. De quoi enchaîner mes questions. Pourtant, cette dame se montre à son tour distante et sceptique à l'idée de répondre à mes questions. Je la sens fermée. Elle me demande pour qui je travaille : « c'est pour une université "là-bas" ? » Je lui dis que j'habite ici. Alors, elle accepte en répondant très succinctement à mes questions.

Cet extrait de mon carnet de terrain met en évidence les réticences de certain·es usagèr·es des sources à parler de leur pratique sans comprendre qui je suis sur le terrain. Certaines difficultés de mon enquête aux sources, rencontrées uniquement à quelques occasions pour introduire mon questionnaire, étaient probablement liées au fait que je m'introduisais dans un espace où les personnes n'avaient pas nécessairement beaucoup de temps et étaient occupées à réaliser une tâche bien précise, parfois après avoir attendu leur tour. Mais cet extrait fait apparaître aussi l'idée d'une forme d'appropriation symbolique des sources. Dans les réactions des personnes rencontrées ce jour, les réticences à me partager des informations sur leurs liens aux sources semblent aussi résonner avec une réticence à divulguer/diffuser des informations à ce sujet. Les liens aux sources semblent renfermer quelque chose de l'ordre du secret, du confidentiel, du partagé entre usager·es, une sorte de pratique d'initié·es qui pourraient définir les contours d'une communauté de l'eau. Du moins, les contours d'une communauté d'usagèr·es de l'eau qui se définissent par un en-commun de transmission et de réappropriation autour de ces pratiques.

2.2.2. L'accaparement par la pollution : forme de « dépossession toxique »

« On ne rencontre hélas quasiment plus d'eau potable à l'état naturel. » Cette phrase, inscrite sur une pancarte pédagogique positionnée sur le site de Cœur Bouliki, à proximité d'une

source (Photo 52), traduit l'idée d'une impossibilité croissante de consommer directement l'eau de source du fait de sa qualité.

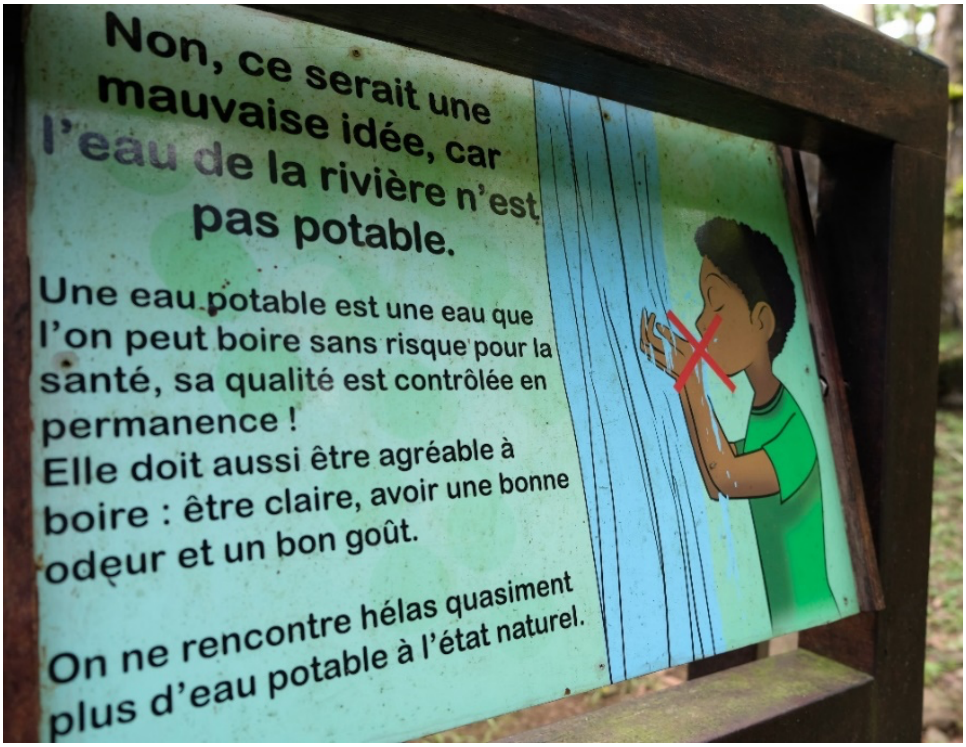

Photo 52. Pancarte pédagogique sur le site de Cœur Bouliki, Saint-Joseph (Crédits photos : O. Desmazes, 2023)

En définissant ainsi l'eau potable, la pancarte met en évidence une forme de dépossession culturelle, lorsque des pratiques anciennes de prélèvement et de consommation de l'eau à la source sont fragilisées, sinon disqualifiées, par les risques sanitaires qui leur sont désormais associés. La pollution apparaît dès lors comme une forme d'accaparement indirect qui ne passe pas par la privatisation matérielle de la ressource comme chez Mehta *et al.* (2012), mais par sa contamination. Celle-ci interdit ou décourage ses usages et engendre des recommandations officielles de non-consommation. Cette fragilisation est d'autant plus marquée que la qualité des eaux souterraines de Martinique reste entourée d'incertitudes scientifiques importantes, d'après les propos d'un ingénieur du BRGM :

> Chaque source dépend de son contexte géologique, surtout en Martinique. Des fois il faut vraiment faire au cas par cas pour comprendre. C'est le problème, enfin c'est la complexité de la Martinique. On a une histoire de 23 millions d'années à la Martinique, les premières explosions volcaniques, et on a pleins pleins de centres éruptifs différents. Et chaque centre éruptif a produit des quantités de lave, de roche, et chaque centre éruptif même a son histoire, avec des épandages de lave qui ont fait des coulées très résistantes et puis des passages om on a eu des arrachements de flancs, des nuées ardentes, et tout ça fait qu'on a pleins de petits systèmes emboîtés qui n'ont rien à voir les uns les autres et qui rend la géologie ultra hétérogène. Et quand on parle de nappe phréatique ou d'aquifère finalement, c'est très localisé. On peut avoir de très grosses surprises.

> On peut comprendre un système à un endroit précis, et aller faire le forage vingt mètres plus loin et ne pas comprendre du tout la même chose parce qu'on ne capte pas la même chose. On est soit sur un aquifère différent, avec deux aquifères qui sont déconnectés, soit-on ne capte pas la même fissure et du coup on n'a pas le même apport en eau. Ou alors on a une fissure qui chope de l'eau complètement différemment du forage qui est à côté et du coup l'eau va être contaminée à 25 m alors qu'elle n'est pas contaminée dans le premier forage. Donc ça rend les choses assez compliquées. (E61, 17/10/2023)

L'incertitude géologique s'articule ici à une incertitude liée à l'évolution de la molécule dans les eaux souterraines, rendant difficile toute maîtrise de la contamination et renforçant la vulnérabilité des usages. Dans ce contexte, la pollution des socio-écosystèmes martiniquais peut être comprise comme une *toxic dispossession* dans le sens des travaux de Vélez-Torres *et al.* (2024) réalisés en terrain latino-américain. Cette « dépossession toxique » ne se traduit pas seulement par un risque sanitaire, mais par une véritable dépossession du rapport à la ressource où les usager·es se trouvent contraint·es d'abandonner des pratiques anciennes, ou de les maintenir au prix d'un danger accru pour leur santé.

Cette dynamique reflète une injustice environnementale structurelle. Les usagèr·es des sources, soucieux de préserver une pratique intimement liée à leur territoire, se voient privés de conditions sûres d'accès à l'eau. Les restrictions d'usage découlent de facteurs systémiques : d'un côté, des infrastructures défaillantes de gestion des eaux usées provoquent des contaminations bactériologiques ; de l'autre, l'héritage de l'agriculture chimique intensive laisse une empreinte durable de pollution par les pesticides. La pollution agit ainsi comme une forme de violence lente (*slow violence* chez Nixon, 2011), diffuse et cumulative, qui transforme les sources en espaces de sacrifice écologique. L'accaparement des sources par la pollution illustre bien ce que la littérature décrit comme une dépossession toxique : un processus par lequel les populations, sans être directement expropriées, perdent l'usage effectif et sûr d'une ressource vitale, et se voient dépossédées de la possibilité de transmettre des pratiques culturelles et des savoirs liés à l'eau. Cette dépossession est d'autant plus marquée qu'elle frappe parfois des populations déjà vulnérables, qui par exemple, se rendent à la source pour des raisons économiques. Cela accentue les inégalités sociales et territoriales, et inscrivant la Martinique dans une dynamique plus large de violence environnementale héritée en partie des logiques extractivistes et coloniales.

Conclusion intermédiaire (partie 2)

Cette deuxième partie a mis en évidence qu'au-delà de leurs valeurs symboliques et culturelles, les eaux de source sont aussi associées à des pratiques de différenciation qui

marquent des formes de politisation ordinaire. En Martinique, continuer d'aller à la source, c'est perpétuer un geste qui marque un écart ou une résistance vis-à-vis d'autres modes d'accès à l'eau qui incarnent aussi bien le pouvoir de l'État, *via* le réseau, qu'un système économique colonial, *via* les eaux marchandes en bouteille ou la pollution au chlordécone. En ce sens, les infrastructures traditionnelles et gratuites d'accès à l'eau sont bien des espaces où se construisent des relations de pouvoir et d'appartenance mais aussi des formes d'organisation sociale spécifiques. On observe des tensions entre des dynamiques fortes d'appropriation citoyennes des sources, marquant un attachement à ces infrastructures mais aussi aux eaux singulières qu'elles transportent, et des dynamiques de dépossession (matérielles et symboliques) qui entraînent des formes d'exclusion dans l'accès aux sources. Cette étude des pratiques aux source a également permis d'appréhender la pollution au chlordécone non seulement comme un risque sanitaire, mais aussi comme une forme de dépossession, entraînant l'impossibilité de poursuivre des manières d'habiter le territoire.

3. Spatialités revisitées du domestique

L'observation des pratiques quotidiennes d'approvisionnement en eau en Martinique interroge des configurations spatiales classiques du domestique. Les gestes domestiques liés à l'eau ne se limitent pas à l'enceinte du logement, mais s'étendent vers des espaces extérieurs et intègrent par-là l'organisation domestique. Cette partie propose donc de questionner les spatialités du domestique à partir des relations quotidiennes aux sources observées en Martinique. En interrogeant la manière dont les pratiques d'approvisionnement redéfinissent les contours de l'espace domestique, nous examinerons d'abord comment certains espaces extérieurs fonctionnent comme des extensions du foyer, participant d'une domestication de l'espace public (3.1.). Nous analyserons ensuite dans quelle mesure les sources peuvent être appréhendées comme des espaces en commun, révélant des formes de sociabilité et d'organisation collective qui dépassent le cadre strict du foyer tout en s'inscrivant dans des rapports de pouvoir complexes (3.2.).

3.1. Espaces extérieurs du domestique

Les sources étudiées, ainsi que les pratiques qui s'y déroulent expriment, par leur caractère communautaire et non marchand, des rapports citoyens singuliers aux eaux. Ceux-ci sont distincts des rapports à l'eau homogène du réseau public, à l'eau achetée en bouteille, ou encore aux eaux gratuites, mais privées, des puits ou de récupération des pluies. Les sources portent souvent des noms propres, manifestant leur singularité et personnalité. Certaines sources sont plus connues et nommées que d'autres : elles sont emplies de sociabilités et les enquêté·es connaissent leur histoire, racontent leurs souvenirs, personnels ou collectifs, mais aussi leurs légendes ou miracles.

Au-delà de leurs usages pratiques, les sources sont donc des espaces vécus, où se logent des souvenirs qui intègrent les histoires personnelles et collectives. Une habitante se souvient de moments passés à la source de son quartier, qui joue encore une place importante dans son organisation sociale :

> J'allais déjà à la source Eau Bouillie quand j'étais jeune. Quand il n'y avait pas d'eau, c'est là que les parents nous envoyaient chercher de l'eau, faire la petite vaisselle. (…) Mais c'est vrai que c'est arrivé aussi juste pour le loisir, la détente, qu'on aille à la source. Et puis on en a une (de source) en contrebas de ma maison que j'avais aménagée avec mon frère ; on était très jeunes, (...) on a construit une petite douche. Il y avait la source, une petite douche, un porte-savon, un porte-brosse à dents, et tout ça. C'était un peu notre source personnelle, pour boire, faire à manger, pour la douche, la vaisselle, la lessive. (E63, 24/01/2024)

Dans la géographie occidentale, l'espace domestique a longtemps été assimilé à l'« intérieur », entendu comme un espace clos, privé et familial (Certeau *et al.,* 1994). Comme le montre Jean-François Staszak (2001), cette conception est héritée de l'Europe moderne, où l'invention de la vie privée au XVII^{ème} siècle a institué l' « intérieur » comme lieu de retrait, séparé de l'extérieur par des dispositifs matériels et symboliques, tels les murs, portes ou rideaux, et structuré par une série d'oppositions (privé/public, féminin/masculin, ordre/désordre, etc.). Cet « intérieur » est pensé comme le territoire fondamental de l'individu et de la famille, à l'échelle du corps, où se construisent les identités et se reproduisent les normes sociales.

Or, les pratiques d'approvisionnement en eau observées en Martinique invitent à dépasser ce cadre et à élargir la compréhension de ce que peut être l'espace domestique. Les habitant·es rencontré·es à la source ne limitent pas leur gestes domestiques à l'enceinte de la maison ou de l'intérieur. Le recours aux sources comme lieux d'approvisionnement en eau pour les usages domestiques montre que le domestique déborde largement les murs de l'habitat. Les sources, mais aussi les rivières (Morandi *et al.*, 2016), sont tant des espaces de nature, des espaces récréatifs que des espaces domestiques. Elles fonctionnent comme des prolongements du foyer, des extensions du « chez-soi » dans le dehors. Là où la géographie occidentale a construit une opposition rigide entre intérieur et extérieur, privé et public, la pratique des sources met en évidence une porosité de ces frontières. L'espace domestique se déploie au sein de lieux collectifs, où se croisent usages pratiques (approvisionnement en eau), usages sociaux (rencontres entre voisins et voisines, échanges de nouvelles), et usages symboliques (inscription d'une mémoire partagée, attachement au territoire). Autrement dit, le domestique ne se réduit pas à un espace clos. Il est produit dans et par des relations sociales, et peut s'approprier des lieux publics et des espaces de nature. C'est bien à l'échelle d'une communauté territorialisée et de pratiques que se définissent les frontières de l'espace domestique.

En Martinique, les pratiques liées à l'eau expriment au contraire une véritable domestication de l'espace public et, en retour, une politisation de l'espace domestique puisque l'accès à l'eau, l'organisation des usages et la gestion des lieux impliquent des rapports de pouvoir, des négociations et des revendications. Ainsi, alors que la modernité occidentale a défini l'espace domestique comme un espace clos et privé, les pratiques martiniquaises invitent à repenser la domesticité comme une construction territoriale et relationnelle, où le quotidien du foyer s'entrelace avec la vie collective et politique. L'étude de ces pratiques élargit l'expérience vécue du *drinking waterscape* (Lavie, Crombé, Marshall, 2020) aux espaces de nature extérieurs, et invite à prendre en compte une multiplicité de liens et de définitions des eaux associées à la boisson. Les sources sont racontées comme des espaces constitutifs de la vie

quotidienne, où des usages multiples des eaux cohabitent à proximité d'une nature elle aussi domestiquée (le prélèvement de plantes médicinales ou aromatiques à proximité, par exemple). Ces entretiens montrent la façon dont les pratiques aux sources participent à la construction des identités individuelles et collectives qui incluent un certain rapport à l'eau, à la terre, à l'environnement. Elles actualisent des liens entre eau, espace et identité, qui pourrait se comprendre comme un droit à revendiquer une « identité culturelle de l'eau » (Boelens *et al.*, 2014) dans la continuation de ces pratiques qui participent à la persistance des histoires de l'eau spécifiques et singulières au sein d'un territoire.

Les pratiques observées autour des sources invitent également à réfléchir à la notion de connectivité socio-écologique (González-Besteiro *et al.*, 2025). Elles réinterrogent le rapport à la nature en l'inscrivant dans une expérience située, celle d'une nature du quotidien, familière et constamment mobilisée. En s'appropriant les sources, les habitant·es développent en effet une connaissance fine des hydrosystèmes, des points d'eau et plus largement de la géographie de l'île, contribuant ainsi à renforcer les liens entre dimensions sociales et écologiques. Dans cette perspective, les gestes de soin et de maintenance accomplis auprès des sources peuvent être compris comme l'expression d'une éthique de la nature ordinaire (Beau, 2017). Ils traduisent une manière d'habiter et de prendre soin de l'environnement qui ne passe pas par de grandes politiques de conservation, mais par une multitude de pratiques discrètes, répétées et situées, qui maintiennent et actualisent la relation entre communautés humaines et milieux naturels.

3.2. Les sources, des espaces en commun ?

Dans certains quartiers, les relations de voisinage prennent la forme de relations quasi familiales : aller chercher de l'eau ensemble, échanger des nouvelles ou partager des tâches domestiques fait de la source un lieu de proximité et de solidarité. L'espace domestique ne s'y définit plus par la clôture matérielle de l'habitat, mais par une communauté territorialisée de pratiques. Aller à la source, c'est certes répondre à un besoin vital, mais c'est aussi participer à une vie collective où se rejouent l'appartenance sociale et l'identité citoyenne locale.

Cette dimension collective peut être interrogée à travers la notion de « commun ». Comme le rappellent Nadia Belaidi et Agathe Euzen (2009), l'eau est porteuse d'une valeur sociale et culturelle qui excède sa seule dimension économique. Elle ne peut être réduite à une marchandise : au contraire, elle tend à être considérée comme une « chose commune » (*res communis*), c'est-à-dire un bien inappropriable, dont l'usage doit rester partagé entre toutes et

tous. L'appropriation partielle de certaines eaux ne remet pas en cause ce principe, mais souligne au contraire que leur statut dépend de leur inscription au sein d'un contexte social. Dans le cas de la Martinique, les sources peuvent être appréhendées comme des espaces en commun pour plusieurs raisons. Leur gratuité et leur accessibilité les distinguent d'autres dispositifs « hors-réseau » privatisés et/ou marchands (eau en bouteille, sources privées). Elles incarnent aussi une forme historique de gestion collective de l'eau, qui s'appuie sur la proximité, la réciprocité et la confiance entre habitant·es et des formes de soin et de don. On peut y voir les contours d'une culture matérielle de l'eau en commun, associée à des savoirs, des croyances et des valeurs spécifiques, notamment l'idée d'une eau non-marchande, à laquelle chacun doit pouvoir accéder.

Cependant, la qualification de « chose commune » ne découle pas de la nature de l'eau, mais d'une décision sociale et politique. C'est par la relation spécifique aux sources que certaines eaux sont considérées comme inappropriables pour garantir leur usage partagé. Dès lors, les pratiques aux sources révèlent autant de solidarités que de rapports de pouvoir et de domination. Tous·tes les habitant·s ne bénéficient pas de la même manière de ces lieux, certain·es y exercent une influence, contrôlent l'accès ou définissent les usages légitimes. Les « communs » peuvent donc aussi être traversés par des formes d'injustices sociales et environnementales (*i.e.* les dynamiques d'accaparement des sources), qui interrogent leur dimension réellement inclusive.

La politisation de ces espaces tient aussi à leur statut ambivalent vis-à-vis de l'État. D'un côté, la gratuité et la gestion partiellement communautaire peuvent apparaître comme une alternative aux infrastructures publiques, voire comme une mise en concurrence symbolique avec le service public de l'eau potable. De l'autre, les pouvoirs publics tendent parfois à restreindre ou interdire certains usages, au nom de normes sanitaires ou environnementales, perçues localement comme des formes de privatisation ou de dépossession. Cette tension illustre ce que N. Belaidi et A. Euzen appellent la nécessité de penser l'eau non seulement comme un bien vital, mais aussi comme un patrimoine commun, inscrit dans une logique de transmission, de solidarité et de justice sociale. L'accès collectif aux sources et à leurs eaux ne relève pas seulement d'un droit individuel garanti par l'État, mais d'une pratique située, négociée et vécue. Elles enrichissent ainsi la réflexion sur l'égalité et la citoyenneté en déplaçant l'attention. Celle-ci passe du réseau universel pensé comme garant de l'égalité entre citoyens, vers d'autres formes d'infrastructures collectives, fondées sur des usages partagés et sur la co-construction locale du commun.

Conclusion intermédiaire (3.)

L'analyse des pratiques d'approvisionnement en eau en Martinique révèle la nécessité de dépasser les conceptions occidentales traditionnelles de l'espace domestique. Loin de se limiter à l'intérieur du logement, le domestique apparaît comme une construction territoriale et relationnelle qui s'étend vers des espaces extérieurs et collectifs. Les sources étudiées fonctionnent comme de véritables extensions du foyer, révélant une porosité des frontières entre intérieur et extérieur, privé et public. Elles incarnent une culture matérielle de l'eau non-marchande tout en étant traversées par des rapports de pouvoir qui interrogent leur dimension inclusive. Cette domestication de l'espace public s'accompagne d'une politisation de l'espace domestique, où l'accès aux sources et leur gestion impliquent des négociations et des revendications citoyennes.

Ces pratiques contribuent à une géographie relationnelle du domestique, où les spatialités se construisent dans et par les relations sociales plutôt que par des délimitations physiques *a priori* ou naturalisées. Elles invitent à repenser les questions d'égalité et de citoyenneté en déplaçant l'attention du réseau universel, conçu comme garant technique de l'égalité entre citoyens, vers d'autres formes d'infrastructures collectives, ancrées territorialement et fondées sur des usages partagés et la co-construction locale du commun. Cette perspective ouvre ainsi de nouvelles pistes pour comprendre les modalités alternatives d'organisation spatiale et sociale qui échappent aux modèles dominants de l'aménagement.

Conclusion du chapitre 7

L'étude des pratiques quotidiennes d'approvisionnement en eau aux sources de Martinique permet de mettre en évidence de manière détournée le rapport social aux infrastructures de l'accès à l'eau, à partir d'une « marge hydrique » du service public de l'eau potable. Ces sources apparaissent en effet comme des infrastructures persistantes en dehors du réseau, à la fois non conventionnelles et à la frontière de l'informel. Bien qu'intégrées dans des dispositifs de gouvernance localement, elles demeurent en marge matériellement et symboliquement de la norme de distribution classique de l'eau potable.

Interroger le sens de ces pratiques permet d'intégrer le rapport à l'eau potable au sein d'une multiplicité d'eaux et d'infrastructures qui composent le *drinking waterscape* martiniquais, sans le réduire au seul service public d'eau. Cette approche invite aussi à dépasser une lecture strictement centrée sur la fragmentation ou la défaillance des réseaux, où les infrastructures hors-réseau ne seraient perçues qu'en termes « d'alternatives ». Considérer les eaux domestiques multiples permet de considérer les pratiques aux sources et aux fontaines sur le même plan que la consommation de l'eau du robinet ou l'achat d'eau en bouteille et, ce, pour mieux comprendre à quel moment et par qui sont établies les normes d'usage et les hiérarchisations entre pratiques d'approvisionnement en eau et entre citoyen·nes.

Au centre de jeux de pouvoir, les sources sont aussi des objets politisés. Dans le cadre de revendications citoyennes, elles sont mobilisées comme symboles pour demander un meilleur accès à l'eau au robinet, devant le retour « anormal » à des pratiques d'avant le réseau. Elles sont aussi directement défendues, comme des biens communs à sauvegarder, dans des contextes où elles sont de plus en plus menacées par des dynamiques d'accaparement. On voit donc que les sources ne sont pas tant revendiquées comme « alternatives » à l'eau du robinet, mais comme des eaux « en plus » et choisies d'un service de distribution de l'eau potable efficace. Il ne s'agit pas de remplacer le réseau, de le substituer, mais de permettre à d'autres eaux d'exister à côté, comme des infrastructures à part gérées par d'autres acteurs, pour d'autres usages, ayant d'autres propriétés, qualités et valeurs. La défense des sources peut donc constituer une revendication d'espaces plus autonomes, mais ne correspond pas pour autant une demande de rupture des liens vis-à-vis des États et du service public.

Les sources constituent des lieux où se fabriquent et redéfinissent en permanence des catégories. Elles mobilisent des acteurs qui qualifient et hiérarchisent certaines eaux domestiques, leurs usages et valeurs, vis-à-vis d'autres. Ce sont aussi des lieux où se redéfinissent les frontières entre les différentes catégories politiques. On voit en effet que les

distinctions entre ce qu'est l'État et ce qu'est la communauté sont loin d'être nettes : un président d'association construit sa légitimité politique en partie sur le projet de rénovation des sources, ou des habitant·es qui investissent de leur énergie dans le maintien des infrastructures situées en terrain public pour faire perdurer une pratique ancienne. Ces exemples révèlent des frontières poreuses et mouvantes entre des sphères étatiques et communautaires, autour desquelles les acteurs jouent et circulent. Ainsi, ces petites infrastructures hors-réseau constituent des sites d'observation clé des recompositions du rôle de l'État, des relations de pouvoir et des intrications complexes entre les multiples niveaux d'appartenance politique**.** Elles permettent de voir les jeux de pouvoir entre plusieurs sphères politiques, mais aussi en leur sein, car les sources sont des sites d'observation de la fabrique des inégalités et des hiérarchies citoyennes : tout le monde n'y a pas accès de la même façon, ni n'a le pouvoir de les construire, de les rénover et, ainsi, de faire valoir sa moralité citoyenne et son appartenance à la communauté locale.

Les pratiques aux sources et aux fontaines sont donc des réalités contemporaines importantes, qui façonnent les systèmes sociotechniques et leurs inégalités. Elles sont aussi cruciales à considérer que les infrastructures conventionnelles d'eau potable dans les processus de construction citoyenne et dans les politiques publiques, illustrant la nécessité de préserver un accès universel à l'eau, qui inclue, mais ne se limite pas, au raccordement au réseau d'eau potable. Leur étude permet de replacer le droit à l'eau au sein d'un ensemble complexe de droit humain, parmi lequel figure le droit culturel.

Conclusion de la partie 3

L'analyse des expériences quotidiennes au sein et autour du service d’eau en Martinique révèle comment l'accès à l'eau se construit au-delà des seules infrastructures conventionnelles du service public, à travers une multiplicité de modalités d'appropriation matérielles, symboliques et politiques. Cette troisième partie a permis de documenter les expériences ordinaires de l'eau potable et de mettre en lumière les processus par lesquels les habitant·es s'approprient leur accès à l'eau au quotidien, révélant ainsi les inégalités qui structurent le *drinking waterscape* martiniquais.

La précarité infrastructurelle en eau, telle qu'elle se manifeste en Martinique, ne peut être appréhendée uniquement à travers des indicateurs techniques de continuité ou institutionnels de conformité du service. Elle se caractérise par l'imbrication étroite de dimensions quantitatives et qualitatives, où les défaillances d'approvisionnement alimentent les inquiétudes sur la qualité de l'eau et inversement. Cette imbrication structure les représentations et les pratiques des usagèr·es, qui développent des stratégies multiples pour faire face aux défaillances perçues ou vécues du service. Au cœur de cette précarité se joue également la question centrale de la confiance, élément constitutif du contrat social qui lie les citoyen·nes aux services publics, et aux institutions qui les gèrent. La prise au sérieux de toutes les expériences vécues, sans hiérarchisation *a priori* des savoirs socio-techniques, permet de comprendre certains comportements non-conventionnels ou contestataires usagers comme des stratégies d’adaptation à des situations de défaillance infrastructurelle. Face à ces situations, les capacités d'action collective apparaissent toutefois limitées. Si les mobilisations citoyennes émergent en réaction à des événements déclencheurs et portent des revendications légitimes pour un service public continu et des conditions de vie dignes, elles se heurtent à l'inertie du système de gestion de l'eau, révélant les difficultés à transformer tant les infrastructures matérielles que les modes de gouvernance.

Les pratiques d'approvisionnement hors-réseau, notamment aux sources, constituent une « marge hydrique » qui permet d'interroger de manière détournée le rapport social aux infrastructures de l'eau potable. Loin d'être de simples survivances du passé ou des alternatives conjoncturelles au réseau défaillant, ces infrastructures persistantes révèlent l'existence d'un *drinking waterscape* pluriel, composé d'une multiplicité d'eaux et d'infrastructures qui coexistent et se complètent. Les sources ne sont pas revendiquées comme substituts au réseau, mais comme des « eaux en plus », des infrastructures à part, gérées par d'autres acteurs, pour d'autres usages, dotées d'autres propriétés, qualités et valeurs. Cette pluralité ne traduit pas nécessairement une demande de rupture avec le service public, mais plutôt la revendication

d'espaces plus autonomes où peuvent s'exercer d'autres formes d'appropriation de l'eau et du territoire.

L'appropriation quotidienne de l'accès à l'eau s'inscrit donc dans un système complexe où se croisent des enjeux d'appropriation territoriale, de légitimité politique et de différenciation sociale. Cette appropriation se joue à travers le contrôle matériel des infrastructures – qu'elles soient conventionnelles ou hors-réseau – mais également à travers des processus symboliques de revendication d'une appartenance territoriale et d'une légitimité historique à gérer l'eau. Les rapports de pouvoir qui structurent la gouvernance de l'eau à l'échelle des acteurs institutionnels se reproduisent ainsi à l'échelle des pratiques quotidiennes, où se fabriquent et se recomposent en permanence les inégalités d'accès à l'eau et les hiérarchies citoyennes.

Cette analyse des formes d'appropriation quotidiennes met en lumière la nécessité de repenser le droit à l'eau au-delà du seul raccordement au réseau d'eau potable. Un accès universel à l'eau doit intégrer la pluralité des eaux et des infrastructures qui composent les systèmes d'approvisionnement contemporains, en reconnaissant leur rôle dans les processus de construction citoyenne et dans l'exercice des droits humains, parmi lesquels figurent les droits culturels. Les sources et autres infrastructures hors-réseau ne sont pas des anomalies à corriger ou des archaïsmes à faire disparaître, mais des réalités contemporaines qui façonnent les systèmes sociotechniques et leurs inégalités. Leur prise en compte apparaît aussi cruciale que celle des infrastructures conventionnelles pour comprendre comment se construit, au quotidien, l'accès à l'eau en contexte ultramarin.

Conclusion générale

Photo 53. Image issue de la pétition en ligne publié en 2025 (source : Kimbé Rèd – French West Indies (F. W. I.)

La pétition « Tous humains : le cri de l'Outremer » est lancée en 2025 par l'association antillaise Kimbé Rèd F.W.I. pour dénoncer une situation d'inégalité de droits entre territoires d'outre-mer et territoire hexagonal. Cette discrimination a été mise en lumière par la décision du Comité européen des droits sociaux (CEDS) du 31 mars 2025.

Elle avait été saisie par trois organismes – la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'association antillaise Kimbé Rèd F.W.I. – dénonçant les graves atteintes au droit à l'eau potable et les conséquences sanitaires de la contamination au chlordécone aux Antilles et ainsi, la non-application de la Charte sociale européenne. Si le Comité a reconnu que les habitant·es de ces territoires bénéficient d'un niveau de protection des droits sociaux inférieur à celui des citoyen·nes de l'Hexagone en ces matières, il a dû rejeter la plainte, les outre-mer étant exclus de la Charte. Effectivement, la France n'avait alors jamais étendu la Charte à ses territoires d'outre-mer, maintenant une inégalité de traitement. Ce refus, perçu comme le prolongement d'un rapport colonial, illustre la persistance d'inégalités structurelles au sein de la République dans l'application du droit humain à l'eau[203].

[203] Voir article *Reporterre*, paru le 02 avril 2025. En ligne (consulté le 07 novembre 2025) : Chlordécone et eau potable : l'Europe rejette les revendications antillaises.

La tâche de conclure ce travail apparaît quelque peu vertigineuse. Aussi, cette conclusion tente d'abord de mettre en exergue les principaux axes de réflexion permettant de proposer une compréhension renouvelée de l'accès à l'eau potable en Martinique, à partir de l'ensemble des matériaux récoltés et analysés. Puis, dans une volonté de mettre en perspective la démarche suivie et les résultats obtenus, je proposerai une réflexion sur la situation particulière de cette recherche, en tant qu'interface entre plusieurs mondes, et ses implications. Enfin, et concevant l'intérêt profond de la recherche dans l'émergence de questions nouvelles plutôt que dans l'aboutissement de réponses figées, je ferai part de nouvelles pistes et question de recherche émergeant de ce travail.

À ce stade, il importe de revenir sur la problématique qui a guidé cette recherche, inscrite dans un contexte de tensions multiples autour de l'accès à l'eau potable en Martinique. Plutôt que d'aborder ces situations sous l'angle de la « crise », cette thèse a proposé d'en restituer la profondeur historique, en montrant comment les formes contemporaines de contestation et de précarité s'enracinent dans des continuités postcoloniales et institutionnelles. En interrogeant le développement d'un mode dominant d'accès à l'eau, fondé sur les infrastructures en réseau et un modèle de gestion « à la française », il s'agissait de comprendre comment ces dynamiques techniques, sociales et politiques d'appropriation participent à la production de rapports différenciés et hiérarchisés à la ressource. La question centrale qui a orienté cette démarche peut ainsi être rappelée : dans quelle mesure les appropriations multiples et quotidiennes du réseau public d'eau participent-elles à redéfinir ce que signifie avoir un accès juste et équitable à l'eau potable ? L'analyse des discours et des pratiques des acteurs a permis de saisir la manière dont les usages quotidiens, les réappropriations locales et les contestations contribuent à redéfinir ces significations. C'est à partir de ces éléments que s'articule l'ensemble du manuscrit ainsi que les réflexions conclusives qui suivent, cherchant à dégager les principaux enseignements théoriques et empiriques de ce travail.

Consolider une compréhension de l'accès à l'eau à partir des singularités territoriales

Cette conclusion propose de revenir sur les principaux résultats et réflexions issus de cette recherche en les confrontant aux trois hypothèses initiales.

(1) La première hypothèse postulait que les formes d'appropriation des infrastructures d'eau potable sont multiples et portées par une diversité d'acteurs dont les interactions révèlent la persistance de rapports de pouvoir hérités de l'ordre colonial. Elle suggérait ainsi que la transposition du modèle français de gestion de l'eau en Martinique se heurte à des continuités institutionnelles et politiques qui maintiennent un certain *statu quo* dans la gouvernance du service public.

La mise en perspective des expériences quotidiennes avec les trajectoires historiques et matérielles de l'eau potable a mis en évidence des conflictualités autour de sa mise en accès. Celles-ci ont été analysées à partir des stratégies des acteurs pour conserver un accès à la ressource en eau, appréhendée comme un objet de pouvoir. Ces conflictualités et tensions multiples, si elles disent quelque chose de l'accès à l'eau, informent aussi de l'organisation politique du territoire martiniquais. Un des objectifs de cette recherche a été de montrer l'intérêt de replacer les phénomènes sociaux et environnementaux dans leur épaisseur historique. En d'autres termes, de proposer une géographie contextualisée de l'eau, sans laquelle l'analyse des relations contemporaines s'en trouve appauvrie. Dans le cas de la Martinique, l'analyse historique de la mise en réseau a permis d'identifier des formes de continuité coloniales après 1946, mais, surtout, d'observer des recompositions du colonial (à travers des logiques inscrites dans des discours ou des instruments) du colonial. Ainsi, cette étude interroge la pertinence d'interpréter cette date comme celle d'une rupture avec l'ordre colonial (Sainton, 2012). En ce qui concerne le basculement vers une nouvelle hydraulique – en réseau, desservant la majorité des foyers en eau potable à domicile, organisée autour d'un service public – celle-ci a été effectivement possible grâce aux nombreuses négociations entre l'administration locale, centrale et les représentants des collectivités locales. C'est en 1948, lors de la création du premier syndicat intercommunal, que les aides financières sont enfin débloquées pour l'équipement de l'ancienne colonie, permettant le début des travaux pour l'adduction en eau. Pour autant, au cours du XX^{ème} siècle, la mise en œuvre d'une infrastructure en réseau pour l'accès à l'eau demeure fragmentée. Elle doit faire face à de nombreux bouleversements économiques et sociaux qui interrogent le statut de cette nouvelle citoyenneté acquise, et les promesses d'égalité qui y sont associées. En matière de politiques de l'eau, cette recherche a montré le caractère profondément dissymétrique de l'application des politiques de l'eau en outre-mer et entraînant une inégalité. C'est dans un contexte où la réglementation environnementale ne s'applique pas (de la même manière) qu'intervient ainsi le scandale du chlordécone, lequel compromet les capacités d'habiter (d'être-au-monde, et à la terre) des populations antillaises. Ainsi, le chlordécone incarne matériellement et symboliquement l'ère du Plantationocène, venant sans cesse s'infiltrer dans les rapports à l'eau potable – hier, et aujourd'hui. La non-prise en charge par l'État du surcoût du traitement contre le chlordécone de l'eau produite à l'usine de Vivé illustre, par exemple, la manière dont s'exprime concrètement une injustice environnementale liée à la pollution au chlordécone. Ce surcoût, assumé par les collectivités locales, entraîne des conséquences en cascade : la sous-exploitation de l'usine, le coût élevé de production pour la CTM, le sur-prélèvement de la rivière Blanche, et l'augmentation des conflits d'usage. La pollution au chlordécone, bien que rarement détectée

dans l'eau du robinet selon les analyses de l'ARS, s'immisce dans les relations entre acteurs et renforce les conflictualités en créant des formes de concurrence autour des ressources moins onéreuses et de meilleure qualité.

À travers l'étude historique de l'eau potable en Martinique, le réseau apparaît davantage comme un instrument du projet de développement économique initié après la Départementalisation, incarnant ainsi une manière moderne d'accéder à l'eau, plutôt qu'une seule ambition de la promesse d'égalité. Il s'est imposé, dans sa dimension idéologique et matérielle, comme la bonne manière d'avoir accès à l'eau. Pour autant, les différentes contestations contemporaines autour des réseaux laissent apparaître les limites d'une seule appréhension par ce mode d'accès.

(2) La deuxième hypothèse s'est attachée à comprendre la pluralité des modes d'accès à l'eau et la façon dont ces modes traduisent une dialectique entre contrainte et autonomie, entre le « subi » et le « choisi » dans les pratiques d'approvisionnement. Si le modèle du réseau public s'impose comme norme de modernité dans l'accès à l'eau potable, il coexiste en Martinique avec des pratiques d'approvisionnement hors-réseau aux sources, utilisées par les abonné·es pour un usage de boisson. L'étude a montré, contrairement à l'hypothèse de départ, que ces eaux potables « autres » ne relèvent pas seulement d'une adaptation aux défaillances du service d'eau, mais témoignent aussi d'un rapport singulier, sensible, culturel à une eau différente en nature de celle qui coule au robinet. Certes, les coupures répétées, la vétusté du réseau et la méfiance vis-à-vis de la qualité du service conduisent certain·es habitant·es à se réapproprier ces pratiques, comme de réelles stratégies d'autonomie. Leur usage met d'ailleurs en lumière des formes d'ajustement, de contournement et d'invention sociale qui témoignent de la créativité des habitant·es face à la précarité infrastructurelle. Pour autant, la persistance de l'usage des sources pour la boisson témoigne d'un autre rapport à l'eau. Ces pratiques traduisent un ancrage dans une culture locale de l'eau, qui résiste à la standardisation imposée par l'idéal infrastructurel du réseau. Cette coexistence de circuits formels et informels ne renvoie pas à une opposition entre les types d'eau et d'infrastructures (en réseau et hors-réseau), mais révèle plutôt la co-présence d'une pluralité de régimes d'eaux. Ainsi, l'eau du robinet, l'eau de source, l'eau embouteillée participent toutes à la fabrique quotidienne du *drinking waterscape* martiniquais créant des hiérarchies quotidiennes entre les eaux, discriminées pour certains usages. Les eaux de source constituent ainsi des eaux « à côté » et « en plus » du réseau, qui ne gomment pas la volonté des habitant·es à avoir un accès continu à l'eau du robinet.

Ces pratiques appellent à repenser le cadre même du droit à l'eau. Avoir accès à l'eau, en considérant les eaux multiples, ne signifie pas seulement être relié à un réseau, mais pouvoir

disposer d'une ressource de qualité, culturellement reconnue, matériellement accessible et socialement légitime. Les « marges hydriques » qui subsistent en Martinique invitent à élargir le cadre juridique et politique du droit à l'eau, en y intégrant la pluralité des eaux et des infrastructures. Elles rappellent que la reconnaissance des pratiques habitantes, souvent qualifiées d'« informelles », constitue un levier essentiel pour concevoir une gestion plus juste et plus inclusive.

La persistance de ces pratiques malgré les recommandations de l'ARS de ne pas consommer les eaux de sources invite à repenser les liens entre institutions et citoyen·nes, pour prévenir efficacement ces dernièr·es contre les risques sanitaires. Effectivement, l'ARS défend la valorisation du « patrimoine » des sources, en soulignant leurs dimensions culturelles. Cependant, considérer le social ne consiste pas seulement à prendre en compte les sources du point de vue de leurs usages. En effet, le lien aux sources est construit sur des histoires personnelles et collectives et leur appropriation par des services d'État soulève des questions politiques majeures dans la société martiniquaise. L'appropriation des sources par les institutions questionne la manière dont ces ressources, longtemps investies par les habitant·es, sont requalifiées dans les politiques publiques. Le travail avec des habitant·es investi·es dans la réhabilitation de « leurs » sources, dans un travail de co-construction à une valorisation de ces infrastructures au plus près du terrain, pourrait être une voie pour poursuivre leur politique initiée avec les *Atlas des sources*. La reconnaissance progressive de ces eaux, non pas comme eaux « non-conventionnelles » ou « alternatives » mais comme des eaux à côté du réseau, pourraient permettre de garantir des formes de suivi plus régulier de leur qualité, ainsi qu'une réelle politique de la maintenance, dans laquelle les habitant·es pourraient prendre part. Faire entrer les eaux de source dans la réglementation sur l'eau serait une manière d'inverser sa dynamique descendante et importée, pour la replacer dans un contexte local. Les normes considérées comme informelles pourraient être intégrées comme des atouts d'adaptation, d'autant plus dans un socio-écosystème aux avant-postes du changement climatique. La pluralité des régimes d'accès à l'eau est précisément à envisager comme un levier probable d'adaptation face aux sécheresses à venir.

(3) La troisième hypothèse proposait d'étudier les doutes relatifs à la qualité de l'eau du robinet à l'aune de la pollution au chlordécone, comme facteur central de la méfiance. Contrairement à l'hypothèse de départ, les différents discours recueillis ont montré que cette méfiance ne relevait pas directement de la pollution au chlordécone, mais plutôt de l'état (ou sa perception) des infrastructures. Cette méfiance s'alimente surtout de la matérialité des infrastructures, canalisations vétustes, eaux turbides, coupures fréquentes, qui façonne des

expériences sensorielles de l'eau vécues comme des signaux de dégradation. Ces expériences engendrent une défiance durable envers la parole institutionnelle et les promesses de modernisation et entretien du service. Ainsi, dans le rapport à la qualité perçue de l'eau, la distinction entre quantité et qualité de l'eau, souvent mobilisée dans les arènes techniques, ne correspond pas à la réalité vécue par les usagèr·es. Les deux dimensions apparaissent indissociables dans les représentations. Une eau absente, trouble ou au goût altéré, devient le symbole d'un contrat social fragilisé. Cette défiance possède aussi une épaisseur politique. Elle s'inscrit dans un rapport historique de méfiance envers l'État, dont les institutions gestionnaires de l'eau sont les relais locaux. Les scandales environnementaux, celui du chlordécone, mais aussi les crises sociales (mobilisations récentes contre le pass sanitaire, contre la vie chère) entretiennent et réactivent cette crise de confiance dans les discours.

L'ensemble de ces analyses ont conduit à formuler la notion de précarité infrastructurelle, envisagée comme une grille de lecture des inégalités vécues, perçues et mesurées d'accès à l'eau, dans laquelle la confiance constitue un indicateur qualitatif central à considérer. Cette précarité ne se résume donc pas à la vétusté matérielle du réseau puisqu'elle désigne un état d'instabilité vécue de l'accès, où la discontinuité du service, la défiance envers la qualité et la distance institutionnelle s'entrecroisent. Elle touche à la fois la matérialité des infrastructures et la symbolique du lien social. L'étude des infrastructures constitue alors une entrée pour appréhender la matérialité du lien social tant elles incarnent à la fois les promesses d'égalité et les défaillances des politiques publiques. En Martinique, leur fragilité met à nu les tensions entre un idéal d'universalité d'un service public et les réalités différenciées de l'expérience citoyenne en territoire postcolonial, où sont réactivés des sentiments d'injustice entremêlés entre expériences quotidiennes de précarité et historicité.

Retour sur une situation de recherche particulière

Travailler « à côté de » et « avec » le monde gestionnaire : apprentissages

Ce travail s'est construit dans un contexte particulier, celui d'une recherche cofinancée par l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et l'Office de l'Eau de Martinique, organisme territorial au cœur des politiques locales de l'eau. Cette situation a offert un terrain privilégié d'observation et d'échange, tout en me plaçant dans une position d'interface entre le monde académique et le monde opérationnel. Cette position a suscité une réflexion approfondie sur mon rôle de chercheuse en sciences sociales dans le domaine environnemental. Suivant les propositions de Jean-Pierre Olivier de Sardan (2021), la posture adoptée s'est progressivement orientée vers ce qu'il nomme le « réformisme critique » permettant de mettre à distance les

logiques institutionnelles sans me soumettre à une seule posture de dénonciation, tout en veillant à la production d'un savoir rigoureux, contextualisé et potentiellement transformateur.

D'un point de vue méthodologique, cette posture a reposé sur une pratique de terrain prolongée, où l'enquête qualitative, les observations répétées et les échanges informels avec les acteurs deviennent des outils centraux de compréhension. Un des objectifs de cette recherche est de montrer la puissance du qualitatif, autrement dit l'intérêt de s'écarter des données chiffrées souvent utilisées dans le domaine de l'expertise et gestionnaire de l'eau. Sur le plan épistémologique, elle s'est concrétisée dans un dialogue répété avec différents régimes de savoirs : les savoirs techniques et institutionnels des gestionnaires, les savoirs scientifiques produits par la recherche, et les savoirs situés des habitant·es et associations. Ces échanges ont souvent révélé des écarts, suscitant des formes d'incompréhension, accentuant les tensions entre acteurs. En partageant les résultats avec les différents acteurs, en participant à des espaces de discussion publique, à des échanges informels répétés, à des événements multiples, j'ai cherché à inscrire ce travail dans une logique de compréhension. Sans volonté de prescrire, ou d'émettre des préconisations souvent tant attendues – telles des solutions miracles – j'ai pris soin de rendre visibles certaines situations, d'outiller le débat grâce à une compréhension renouvelée et, ainsi, renforcer la capacité collective à agir sur les conditions d'accès à l'eau.

Cette position n'est pas exempte de tensions. Elle a exigé une vigilance constante à ne pas se laisser ni absorber par les cadres institutionnels ni par les attentes opérationnelles, ou encore par les revendications militantes. Elle impose aussi une éthique de l'humilité, fondée sur la reconnaissance de la part d'opacité du terrain où tout n'est pas visible, tout n'est pas dicible. Le chercheur·se n'accède qu'à une partie de la réalité, révélée progressivement au fil des relations et de la confiance instaurée. Cette opacité, loin d'avoir constitué un obstacle, a été appréhendée comme une condition d'enquête, rappelant que toute connaissance est située et partielle.

Rétrospectivement, cette recherche se situe dans une position de traduction entre différents mondes, régimes de savoirs, représentations de l'eau tantôt complémentaires, tantôt antagonistes. En effet, malgré la superficie de l'île de la Martinique souvent qualifiée de « petite », j'ai pu faire le constat que certains mondes ne se parlent pas ou peu, voire parfois se craignent sans dialoguer (le monde militant et gestionnaire, par exemple). Ainsi, cette recherche est une tentative de faire dialoguer des mondes et des univers parfois hermétiques. La recherche a pu ainsi être appréhendée comme un espace d'intermédiation, un lieu où se formulent, se confrontent et se recomposent des discours et visions hétérogènes. Pour l'ODE, l'objectif aura

été d'alimenter les débats gestionnaires avec un regard différent, un pas de côté apporté par les sciences sociales grâce à de nouvelles questions et de nouvelles grilles d'analyse.

Restituer, ou comment défaire le rapport extractif au terrain

La question de la restitution prend place dans cette conclusion générale, car elle s'est posée avant la finalisation du manuscrit. Par un séjour (ou dirais-je « un retour ») de trois semaines en octobre 2025 en Martinique, j'ai amorcé un partage de mes travaux auprès de différentes personnes et institutions qui m'ont suivie et aidée durant la thèse. Cette première phase de « retour sur le terrain » a davantage été envisagée comme une occasion de prendre le temps de remercier certaines personnes importantes dans cette recherche, que dans une volonté de penser des cadres très réfléchis et formalisés de restitution.

Une première phase du « retour » s'est déroulée un dimanche dans un quartier où plusieurs personnes et familles m'ont accueillie pendant la thèse. Dans le but de leur donner à voir la thèse, j'avais préalablement imprimé une première version du manuscrit que j'étais en train de relire, afin que les un·es et les autres puissent la tenir entre leurs mains. Chacun·e a pu la feuilleter, lire certains passages, me poser des questions selon les envies. En somme, concevoir la matérialité du long cheminement de ma recherche (le produit de la thèse) qu'ils et elles ont suivi dans la durée. Les discussions entamées pendant cette journée ont confirmé l'actualité des analyses proposées dans cette thèse. Plusieurs habitant·es m'ont signifié leur intérêt d'une présentation de mes résultats, en vue d'une compréhension plus globale des problématiques quotidiennes du service d'eau toujours actuelles dans leur quartier. Celle-ci reste à imaginer…

Ce séjour a aussi été l'occasion de retourner à l'Office De l'Eau à plusieurs occasions pour saluer les ancien·nes collègues, mais aussi organiser une matinée de restitution auprès des agent·es. Celle-ci m'a permis également de montrer le manuscrit de la thèse ainsi que d'en exposer les principales réflexions issues de mon travail. Il m'a tenu à cœur de rendre compte du travail effectué auprès de l'institution, en tant que co-financeur de la thèse, mais aussi aux agent·es, tant ils et elles ont pu me témoigner leurs encouragements et intérêts pendant ces années. Outre la présentation de quelques résultats, ce type de présentation a constitué un moyen de poursuivre une forme de pédagogie sur ce que sont les sciences sociales dans le domaine de l'environnement.

Durant ce premier temps de restitution, la convivialité a beaucoup orienté mes interactions et est apparue comme une composante importante pour l'entretien des liens et la poursuite de recherche dans des conditions favorables. Comme le suggère Mélissa Manglou

dans la conclusion de sa thèse, j'invite également à intégrer cette notion comme une boussole pour la recherche. Prendre au sérieux la convivialité, c'est accorder de la valeur aux liens, et aux relations qui se créent. Ce premier format de restitution invite à sortir des carcans habituels des normes académiques pour s'intégrer à la recommandation institutionnelle des sciences avec et pour la société. Ce mode de restitution introduit un « autre » régime de retour fondé sur une science qui va vers l'autre, qui ne se limite pas à appeler à convier l'autre à sa rencontre. La démarche s'inscrit dans une éthique de l'humilité, et en cela dans une posture critique et politique.

Poursuivre les questionnements autour des formes d'appropriation de l'eau

Des réflexions théoriques engagées et à poursuivre

Cette recherche m'a permis de découvrir la notion de citoyenneté infrastructurelle ou hydraulique, fournissant un appareil théorique solide, me semble-t-il, pour appréhender les situations postcoloniales. Cette approche matérielle de la citoyenneté invite à considérer la portée politique des objets socio-techniques dans la manière dont ils se déploient dans l'espace, à partir de l'étude détaillée des manières d'habiter. Ainsi, cette notion offre une nouvelle grille de lecture pour les enjeux de justice environnementale en soulignant la manière dont l'accès différencié aux infrastructures devient un vecteur de reconnaissance ou, au contraire, d'exclusion citoyenne.

Vers une étude plus étendue du waterscape martiniquais

Sur le terrain de la Martinique, cette recherche invite à poursuivre l'étude du *drinking waterscape* en intégrant d'autres eaux multiples. D'abord, les eaux en bouteille constituent une part non négligeable de la consommation en eau des ménages, d'après les propos recueillis. Leur étude permettrait d'étendre l'analyse des controverses autour de la qualité de l'eau du robinet. Ensuite, la prise en compte de l'arrivée croissante des dispositifs de filtres à eau pourrait également constituer une entrée intéressante pour poursuivre ces réflexions. Les sociétés qui les installent jouent sur les doutes relatifs aux polluants, surtout sur la présence de chlordécone, pour faire la promotion de leurs services. La prise en compte de ces eaux dans une étude future permettrait d'intégrer les enjeux liés à la marchandisation de l'eau sur le territoire, investie par des acteurs locaux et extérieurs.

Cette recherche propose également de poursuivre les réflexions autour de l'appropriation des eaux souterraines. Les orientations récentes vers la diversification des sources d'approvisionnement à travers l'exploitation des eaux souterraines impactent également l'accès à l'eau pour l'irrigation, risquant d'accroître les inégalités entre agriculteur·ices. La

diversification des sources d'approvisionnement par le recours accru aux eaux souterraines constitue ainsi un enjeu émergent encore minoré localement. Ces « nouvelles » eaux et infrastructures socio-techniques, présentées comme des solutions dans la gestion de la pénurie, soulèvent des questions cruciales. Qui contrôle, organise et décide de l'exploitation des nappes souterraines ? Quels impacts ces choix auront-ils sur les autres usages et usagèr·es de l'eau (irrigation, alimentation, milieux aquatiques) ? Comment ces transformations redéfinissent-elles les rapports de pouvoir entre acteurs et aux espaces de l'eau ? Considérer les eaux souterraines, c'est également interroger les frontières de la Plantation : jusqu'où circule le chlordécone, et les pesticides d'une manière générale ? Qu'en sait-on ? Quels sont les risques associés à de telles appropriations ? Ces questionnements apparaissent d'autant plus pertinents que les eaux souterraines semblent demeurer à la marge des politiques et des instruments de gestion de l'eau :

> Cette prédilection à gérer davantage les eaux visibles a fait des eaux souterraines un objet méconnu qui continue à provoquer une impression d'incommensurabilité et d'incertitude. Elle donne ainsi le sentiment dominant qu''il n'y pas vraiment de conséquences aux pratiques d'usage et d'exploitation de ce milieu. Cela tient du fait que les actions, elles aussi, peuvent rester invisibles pendant des décennies en raison de l'inertie et de la lenteur des flux souterrains comparés à ceux des cours d'eau superficiels. (Gonzalez Besteiro, 2020 : 98)

Le prolongement de cette étude vers les eaux souterraines en Martinique permettrait d'interroger la manière dont s'articulent ces nouveaux régimes d'extraction et les héritages coloniaux, à partir des usages domestiques, mais aussi agricoles. Plus largement, à partir de l'étude des nouveaux projets d'exploitation des eaux souterraines, il serait alors possible d'interroger la « transition écologique des infrastructures » (Montouroy, 2023). Ces questionnements autour des tensions émergentes autour des nappes phréatiques permettent de déplacer le regard vers des infrastructures invisibles, plus difficiles à contrôler et à contester. Comprendre ces mutations suppose de prolonger l'enquête sur les formes d'opacité, où la technicisation peut devenir un moyen de neutraliser le débat démocratique. L'étude des eaux souterraines pourrait alors constituer un nouvel observatoire de la justice environnementale, où se croisent enjeux écologiques, économiques et symboliques.

De manière plus générale, les perspectives futures appellent à poursuivre l'analyse des formes d'inclusion et d'exclusion aux infrastructures. Le cas martiniquais met en lumière un paradoxe qui permet de questionner les discours déterministes souvent associés aux discours de crise. En effet, l'abondance en eau ne signifie pas que le partage en est plus aisé. En Martinique, par exemple, les zones disposant des ressources en quantité et qualité possèdent les infrastructures les plus vétustes pour la production, le stockage et l'approvisionnement en eau

potable. Comprendre cette contradiction dans d'autres contextes permettrait de prolonger les enquêtes sur la matérialité des réseaux, leur dimension politique et leur rôle dans la production d'inégalités socio-spatiales.

Dans un objectif plus opérationnel, cette recherche vise également à nourrir les réflexions et travaux pour la mise en œuvre des diagnostics territoriaux sur l'accès à l'eau. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la révision de la directive européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de 2020, dont l'article 16 a été transposé en droit français en 2022[204]. Cette nouvelle ordonnance vise à[205] :

> Garantir l'accès de chacun à l'eau destinée à la consommation humaine, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.

Cette thèse peut fournir une aide concrète à l'élaboration de ces diagnostics sur plusieurs aspects. Les choix méthodologiques développés peuvent fournir des éléments d'apprentissage pour un personnel non familiarisé au travail de terrain. Il peut également inviter les acteurs opérationnels à développer, sur le terrain et au-delà, leur propre approche réflexive pour réduire les formes de domination induite par leur potentielle position sociale face à un public précaire et marginalisé. Sur le plan de la réflexion, cette recherche invite aussi à prendre en considération une pluralité de situations de l'accès à l'eau potable qui déborde des cadres normatifs et réglementaires. Celles-ci permettent d'être au plus près des contextes locaux, et d'intégrer au diagnostic des territoires et des personnes préalablement demeurées à la marge de celui-ci. À travers cette recherche, l'ambition est de montrer la richesse des différentes manières d'être à l'eau, sans craindre *a priori* leurs contradictions. Au contraire, et en s'inspirant des mots d'Anna Tsing, proposer de se tourner « vers des pratiques de savoir, voire des manières d'être, qui soient feuilletées et disparates », dont la confrontation « ne pourra qu'élargir ce que de telles histoires sont capables de faire » (Tsing Lawenhaupt, 2017 : 240).

[204] Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022.
[205] Article L.1321-1 B du CSP créé par Ord. n°2022-1611 du 22 décembre 2022, art. 1.

Bibliographie

ABRIC Jean-Claude, 2005, *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Erès, 296 p.

ACHARYA Amitangshu, 2015, « Chapter 27: The cultural politics of waterscapes », R. L. Bryant (Ed.), *The International Handbook of Political Ecology*, Edward Elgar, p. 373-386.

AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (dir.), 2006, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines, 401 p.

ALCOFF Linda, 1991, « The Problem of Speaking for Others », *Cultural Critique*, n° 20, p. 5-32.

ANAND Nikhil, 2017, *Hydraulic City: water and the infrastructures of citizenship in Mumbai*, Duke University Press, Durham and London, 296 p.

ANAND Nikhil, 2019, « Public Water and the Intimacy of Hydraulics », *E-flux*, n° Special feature, Liquid Utility.

ANGERMULLER Johannes, 2007, « Qu'est-ce que le poststructuralisme français ? À propos de la notion de discours d'un pays à l'autre », *Langage et société*, vol. 120, n° 2, p. 17-34.

AUBRIOT Olivia, 2003, *Eau, miroir d'une société*, CNRS Editions, Paris, 332 p.

AUBRIOT Olivia, 2013, « De la matérialité de l'irrigation : Réflexions sur l'approche de recherche utilisée », *Journal des anthropologues*, vol. 132133, n° 1, p. 123-144.

AUBRIOT Olivia et RIAUX Jeanne, 2013, « Savoirs sur l'eau : les techniques à l'appui des relations de pouvoir ? », *Autrepart*, vol. 65, n° 2, p. 3-26.

AZAÏS Christian et STECK Jean-Fabien, 2011, « Les territoires de l'informel », *Espaces et sociétés*, vol. 143, n° 3, p. 7-12.

BACKOUCHE Isabelle, RIPOLL Fabrice, TISSOT Sylvie et VESCHAMBRE Vincent (dir.), 2016, *La dimension spatiale des inégalités*, *Dimension spatiale des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 357 p.

BAKKER Karen, 2002, « From State to Market? Water Mercantilización in Spain », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 34, n° 5, p. 767-790.

BAKKER Karen, 2003, « Archipelagos and networks: urbanization and water privatization in the South », *The Geographical Journal*, vol. 169, n° 4, p. 328-341.

BAKKER Karen, 2005, « Neoliberalizing Nature? Market Environmentalism in Water Supply in England and Wales », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 95, nº 3, p. 542-565.

BAKKER Karen, 2012, « Water: Political, biopolitical, material », *Social Studies of Science*, vol. 42, nº 4, p. 616-623.

BAKKER Karen J., 2000, « Privatizing Water, Producing Scarcity: The Yorkshire Drought of 1995 », *Economic Geography*, vol. 76, nº 1, p. 4-27.

BALGUY Jessica, 2023, « Indemniser l'esclavage en 1848 ? : l'heure des comptes pour les propriétaires de couleur de la Martinique », Thèse de doctorat, EHESS.

BALLESTERO Andrea, 2019, « The Anthropology of Water », *Annual Review of Anthropology*, vol. 48, nº 1, p. 405-421.

BALLET Jérôme, BAZIN Damien et PELENC Jérôme, 2015, « Justice environnementale et approche par les capabilités », *Revue de philosophie économique*, vol. 16, nº 1, p. 13-39.

BANTIGNY Ludivine, 2013, « Historicités du 20e siècle. Quelques jalons sur une notion », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 117, nº 1, p. 13-25.

BARBIER Rémi, 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, nº 3, p. 258-265.

BARBIER Rémi et FERNANDEZ Sara, 2016, « Eau : L'eau des modernes », in Aurélie Choné, Isabelle Hajek et Philippe Hamman (dir.), *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 345-354.

BARBIER Rémi et ROUSSARY Aurélie, 2016, *Les territoires de l'eau potable : Chronique d'une transformation silencieuse (1970-2015)*, QUAE, 141 p.

BARON Catherine et BONNASSIEUX Alain, 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable. Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso », *Annales de géographie*, vol. 693, nº 5, p. 525-548.

BARON Catherine et MAILLEFERT Muriel, 2021, « Le commun eau territorialisé : dynamique de construction et politisation. Eclairages à partir de cas au Burkina Faso et en Indonésie », *Flux*, vol. N° 124-125, nº 2, p. 127-142.

BARONE Sylvain et MAYAUX Pierre-Louis, 2019, *Les politiques de l'eau*, LGDJ, 160 p.

BARRAQUÉ Bernard, 2014, « Pour une histoire des services d'eau et d'assainissement en Europe et en Amérique du Nord », *Flux*, vol. 97-98, nºs 3-4, p. 4-15.

BARRAQUÉ Bernard et LAIGNEAU Patrick, 2017, « Agences de l'eau : rétraospection prospective », *Responsabilité & Environnement*, vol. Hors Dossier, nº 87.

BAUBY Pierre, 2014, « La représentation des usagers dans le service public de l'eau en France », in Bernard de Gouvello et Graciela Schneier-Madanes (dir.), *Eaux et réseaux : Les défis de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, p. 27-38.

BEAR Christopher et BULL Jacob, 2011, « Guest Editorial », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 43, n° 10, p. 2261-2266.

BEAU Rémi, 2017, *Ethiques de la nature ordinaire : Recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Publications de la Sorbonne, 342 p.

BEAU Rémi et LARRÈRE Catherine, 2018, *Penser l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 554 p.

BEAUVALLET Willy, CÉLESTINE Audrey et ROGER Aurélie, 2016, « L'État outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, vol. 116, n° 4, p. 139-161.

BÉDOUCHA Geneviève, 2011, *Les liens à l'eau. En Brenne, une société autour de ses étangs*, QUAE Editions et Editions de la Maison des sciences de l'homme, 688 p.

BELAIDI Nadia, 2010, « 19. L'eau, un enjeu de justice environnementale », in *L'eau mondialisée*, La Découverte, p. 353-365.

BELAIDI Nadia et EUZEN Agathe, 2009, « De la chose commune au patrimoine commun. Regards croisés sur les valeurs sociales de l'accès à l'eau », *Mondes en développement*, vol. 145, n° 1, p. 55-72.

BELMESSOUS Fatiha, BLANC Maurice et KIPFER Stefan Andreas, 2023, « Éditorial. Racisme, racialisation et production de l'espace », *Espaces et sociétés*, vol. 190, n° 3, p. 9-19.

BENOUNICHE Maya, ZWARTEVEEN Margreet et KUPER Marcel, 2014, « Bricolage as Innovation: Opening the Black Box of Drip Irrigation Systems », *Irrigation and Drainage*, vol. 63, n° 5, p. 651-658.

BERGERET Agnès, GEORGE-MARCELPOIL Emmanuelle, DELANNOY Jean-Jacques et PIAZZA-MOREL Delphine, 2015, « L'outil-frise : une expérimentation interdisciplinaire. Comment représenter des processus de changements en territoires de montagne ? » (Les Carnets du Labex Item), Labex Item.

BERTAUX Daniel, 2016, *Le récit de vie - 4e éd.*, 4e édition, Paris, Armand Colin, 128 p.

BERTHOD Justine, 2025, « De la terre à la mer, de la mer à la chair. Mettre en ordre et contenir les pollutions du plantationocène en Martinique : le Chlordécone en mer », Thèse de doctorat de sociologie, Université Sorbonne Nouvelle, 668 p.

BERTRAND Georges, 1978, « Le paysage entre la Nature et la Société », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 49, n° 2, p. 239-258.

BETHEMONT Jacques, 1982, « Sur les origines de l'agriculture hydraulique », Séminaire de recherche 1980-1981, MOM Editions p. 7-30. En ligne : https://www.persee.fr/doc/mom_0766-0510_1982_sem_3_1_2015.

BEUZE Lyne-Rose, 2008, « Canaux et acqueducs en Martinique », *Cahiers du Patrimoine*, nº 25, p. 38-43.

BIRKENHOLTZ Trevor, 2016, « Dispossessing irrigators: Water grabbing, supply-side growth and farmer resistance in India », *Geoforum*, vol. 69, p. 94-105.

BIZEUL Daniel, 2007, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, vol. 57, nº 1, p. 69-89.

BIZEUL Rémi, LAJOIE Oriane, CERDAN Olivier, PAK Lai Ting, FOUCHER Anthony, HUON Sylvain, GRANGEON Thomas et EVRARD Olivier, 2025, « Delayed environmental pollution caused by transient landscape storage - An example from the Lesser Antilles », *Environmental Pollution*, vol. 366, p. 125412.

BLAIKIE Piers et BROOKFIELD Harold (dir.), 1987, *Land Degradation and Society*, London, Routledge.

BLANC Guillaume, 2020, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Eden africain*, Paris, Flammarion.

BLANCHARD Sophie, ESTEBANEZ Jean et RIPOLL Fabrice, 2021, *Géographie sociale. Approches, concepts, exemples*, Armand Colin, 216 p. En ligne : https://www.cairn.info/geographie-sociale--9782200627355.htm.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, 2015, *L'entretien - 2e éd.*, 2e édition, Armand Colin, 128 p.

BLANCHON David, 2024, « Quelles crises de l'eau ? », *La Vie des idées*. En ligne : https://laviedesidees.fr/Quelles-crises-de-l-eau.

BLANCHON David et BOISSIÈRE Aurélie, 2022, *Atlas mondial de l'eau. Défendre et partager notre bien commun*, Autrement. En ligne : https://shs.cairn.info/atlas-mondial-de-l-eau-defendre-et-partager-notre-bien-commun--9782746763012.

BLANCHON David et GRAEFE Olivier, 2012, « La radical political ecology de l'eau à Khartoum. Une approche théorique au-delà de l'étude de cas », *L'Espace géographique*, vol. 41, nº 1, p. 35-50.

BLANCHON David, MOREAU Sophie et VEYRET Yvette, 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de geographie*, vol. 665666, nº 1, p. 35-60.

BLOT Frédérique, 2025, « Fonder une approche relationnelle critique en géographie avec Raffestin. Application à une géographie des problématiques liées à l'eau », in *Espaces*

critiques. Dimension spatiale des rapports sociaux et champ académique, Presses Universitaires de Rennes, p. 77-91.

BLOT Frédérique et GONZALEZ BESTEIRO Ana, 2017, « Contribution de la géographie francophone à la political ecology. Deux études des relations sociétés/eaux souterraines dans l'Espagne semi-aride », *L'Espace géographique*, vol. 46, nº 3, p. 193-213.

BLOUIN GENEST Gabriel et PAQUEROT Sylvie, 2016, « Les droits humains comme grammaire de « l'en-commun » », *SociologieS,* en ligne : https://doi.org/10.4000/sociologies.5654.

BOELENS Rutgerd, HOMMES Lena et HOOGESTEGER Jaime, 2024, « Ontological Politics in River Defence Debates: Unpacking Fields of Contention in Eco-Centric and Non-Human Turns », *Water Alternatives*, vol. 3, nº 17, p. 649-668.

BOELENS Rutgerd, HOOGESTEGER Jaime et RODRIGUEZ DE FRANCISCO Jean Carlo, 2014, « Commoditizing Water Territories: The Clash between Andean Water Rights Cultures and Payment for Environmental Services Policies », *Capitalism Nature Socialism*, vol. 25, nº 3, p. 84-102.

BOELENS Rutgerd, HOOGESTEGER Jaime, SWYNGEDOUW Erik, VOS Jeroen et WESTER Philippus, 2016, « Hydrosocial territories: a political ecology perspective », *Water International*, vol. 41, nº 1, p. 1-14.

BOISSON DE CHAZOURNES Laurence, 2023, *L'eau en droit international : entre singularité et pluralité : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 12 janvier 2023*, *L'eau en droit international : entre singularité et pluralité : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 12 janvier 2023*, Paris, Collège de France.

BONNIOL Jean-Luc, 1990, « La couleur des hommes, principe d'organisation sociale : Le cas antillais », *Ethnologie française*, vol. 20, nº 4, p. 410-418.

BONY Lucy, LÉVY-VROELANT Claire et TSANGA TABI Marie, 2021, *Précarités en eau : un état des lieux en Europe*, INED Editions, 214 p.

BOUDIA Soraya et JAS Nathalie, 2019, *Gouverner un monde toxique*, *Gouverner un monde toxique*, Versailles, Éditions Quæ, 124 p. Consulté à l'adresse https://books.openedition.org/quae/39705.

BOUILLAND François, 2021, « La récupération de l'eau de pluie en Martinique », Office De l'Eau Martinique, 222 p.

BOULEAU Gabrielle, 2014, « The co-production of science and waterscapes: The case of the Seine and the Rhône Rivers, France », *Geoforum*, vol. 57, p. 248-257.

BOULEAU Gabrielle, 2017, « La catégorisation politique des eaux sous l'angle de la political ecology : le patrimoine piscicole et la pollution en France », *L'Espace géographique*, vol. 46, nº 3, p. 214-230.

BOUTALEB Assia et BRISSON Thomas, 2023, « Exploitations extractivistes ? », in *Écologies*, La Découverte, p. 405-412.

BOUTRIN Louis et CONFIANT Raphaël, 2007, *Chronique d'un empoisonnement annoncé. Le scandale du chlordécone aux Antilles françaises, 1972-2002*, Paris, L'Harmattan, 240 p.

BOYER Anne-Lise, 2020, « De la ville-oasis à la ville désert. L'adaptation urbaine à la rareté de l'eau à Phoenix et à Tuscon (Arizona) », Thèse de doctorat en géographie, ENS de Lyon.

BOYER Anne-Lise et BOBIN Marine, 2024, « (P)réserver l'environnement aux États-Unis, géohistoire du rapport ambigu d'une société à son territoire », *Géoconfluences*. En ligne : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crises/articles-scientifiques/geohistoire-protection-environnement.

BOYER Anne-Lise et LAY Yves-François Le, 2019, « "Think of your house as a watershed !" La récupération des eaux de pluie à Tucson, en Arizona : vers la diversification de l'approvisionnement en eau dans le Sud-Ouest étasunien ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol. 10, n°3.

BOYER Anne-Lise, LE GOUILL Claude, POUPEAU Franck et RAZAFIMAHEFA Lala, 2017, « Conflit environnemental et participation publique dans les zones semi-arides de l'Ouest des États-Unis : le projet minier de Rosemont (comté de Pima, Arizona) », *Participations*, vol. 19, n° 3, p. 189-217.

BOYER Anne-Lise, LE LAY Yves-François et MARTY Pascal, 2022, « L'adaptation urbaine à la rareté de l'eau à Phoenix et à Tucson (Arizona) : une approche de political ecology », *Cybergeo : European Journal of Geography*.

BRUN Solène, 2022, « « Passer » pour blanc. L'exemple des personnes non blanches élevées par un ou des parent (s) blanc (s) », *Monde commun*, n° 1, p. 70-91.

BRUN Solène et COSQUER Claire, 2022, *Sociologie de la race*, Armand Colin, 128 p.

BRUNEAUD Jean-François, 2011, « Le "métro" martiniquais : une impossible "désethnicisation" : L'exemple des sports, des loisirs et de la culture », *Hommes & Migrations*, vol. 1289, n° 1, p. 92-104.

BRUNETEAUX Patrick et PULVAR Olivier, 2022, *Les métropolitains à la Martinique : une migration de confort*, K. Editions, 576 p.

BUDDS Jessica, 2009, « Contested H2O: Science, policy and politics in water resources management in Chile », *Geoforum*, vol. 40, n° 3, p. 418-430.

BUDDS Jessica et MCGRANAHAN Gordon, 2003, « Are the debates on water privatization missing the point? Experiences from Africa, Asia and Latin America », *Environment & Urbanization*, vol. 15, n° 2, p. 87-114.

BURAC Maurice, 1991, « L'irrigation dans le Sud-Est de la Martinique : un bilan », *Espaces tropicaux*, p. 57-78, En ligne : https://www.persee.fr/doc/etrop_1147-3991_1991_ant_3_2_1331.

BUSCA Didier, BARTHE Jean-François et LANA Enzo, 2019, « De la gouvernance de la ressource en eau, à l'expression des risques dans les pratiques de consommation d'eau potable en France. Contribution de l'analyse des pratiques routinisées à la construction sociale des risques », *Coédition Hermann/Presses de l'Université de Laval*, p. 167-199.

CANKAT Aysegul, 2018, « La connaissance comme valeur ajoutée : représenter les territoires de l'informel », CIST2018 - Représenter les territoires / Representing territories, Collège international des sciences territoriales (CIST), Mars 2018, Rouen, p. 171-176.

CARDE Estelle, 2009, « Le système de soins français à l'épreuve de l'outre-mer », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n° 2009/1, p. 175-189.

CARON Caroline, 2017, « La recherche qualitative critique : la synergie des approches inductives et des approches critiques en recherche sociale », *Approches inductives : travail intellectuel et construction des connaissances*, vol. 4, n° 2, p. 49-78.

CARREL Marion et NEVEU Catherine, 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Karthala, 328 p.

CARSON Rachel, 1962, *Printemps silencieux*, (J.-F. Gravrand & B. Lanaspeze, trad.), 2009e éd., Wildproject, 288 p.

CASTRO José Esteban, 2005, *Water, Power and Citizenship: Social Struggle in the Basin of Mexico*, Springer, 247 p.

CAWOOD S. et RABBY M. F., 2022, « 'People don't like the ultra-poor like me': an intersectional approach to gender and participation in urban water, sanitation and hygiene (WASH) projects in Dhaka's bostis », *International Development Planning Review*, vol. 44, n° 2, p. 147-168.

CAWOOD Sally, WAHBY Noura et FERRARA Luciana Nicolau, 2022, « Hybridity in Practice: Responding to Water Insecurity in São Paulo, Dhaka and Cairo », *Water Alternatives*, n° 15(3), p. 688-708.

CAZES Georges, 1968, « Le développement du tourisme à la Martinique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 21, n° 83, p. 225-256.

CÉLESTINE Audrey, 2022, « La transformation des identifications raciales en Martinique sous l'effet des migrations vers la France hexagonale », *Critique internationale*, vol. 95, n° 2, p. 66-85.

CÉLESTINE Audrey et ROGER Aurélie, 2014, « L'"outre-mer" à la croisée du national et du local. Construction, évolution et appropriations d'une catégorie sur trois terrains ultramarins », *Terrains & travaux*, vol. 24, n° 1, p. 121-142.

CERTEAU Michel, GIARD Luce et MAYOL Pierre, 1994, *L'invention du quotidien. Tome 2 : Habiter, cuisiner*, Nouv. Éd., Paris, Gallimard, 238 p.

CHADENAS Céline, ROLLO Nicolas et DESSE Michel, 2016, « Les 50 pas géométriques dans les territoires ultramarins », *Les Cahiers Nantais*, nº 2, p. 43-52.

CHAMOISEAU Patrick, 1990, *Une enfance créole I. Antan d'enfance*, Paris, Gallimard, 186 p.

CHAMOISEAU Patrick, 1994, Guyane : traces-mémoires du bagne, Illustrations de Rodolphe Hammadi, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 114 p.

CHARLES-NICOLAS Stéphanie, 2018, « Saint-Pierre de la Martinique : géographie littéraire d'une ville coloniale des Antilles françaises. Représentations de la cité créole avant sa destruction le 8 mai 1902 (1635-2012) », Thèse de doctorat, Sorbonne Paris Cité, 404 p.

CHATEAURAYNAUD Francis, TORNY Didier et GILBERT Claude, 2013, *Les sombres précurseurs*, Paris, Ed. EHESS, 476 p.

CHATTERJEE Partha, 2004, *The Politics of the Governed: Reflections on Popular Politics in Most of the World*, Columbia University Press.

CHIVALLON Christine, 1998, *Espace et identité à la Martinique*, CNRS Editions, Paris, 298 p.

CHIVALLON Christine, 2007, « La quête pathétique des postcolonial studies ou la révolution manquée », *Mouvements*, vol. 51, nº 3, p. 32-39.

CHIVALLON Christine, 2012, « 10. De la mémoire incorporée comme souvenir agi/agissant : Actualité des rapports sociaux et mémoires critiques en éveil », *Esclavages*, p. 467-523.

CHIVALLON Christine, 2022, *L'humain-l'inhumain. L'impensé des nouveaux matérialismes (Matérialité, ontologie, plantationocène)*, Selles-sur-Cher, ATLANTIQUES DECHAINES, 80 p.

CHIVALLON Christine et HOWARD David, 2019, « Aux origines du "colour blindness" républicain et du "racial thinking" multiculturel. Approche comparée de deux révoltes anticoloniales en Jamaïque (Morant Bay, 1865) et en Martinique (Insurrection du sud, 1870) », *Outre-Mers*, vol. 402-403, nº 1, p. 151-177.

CLAIR Isabelle, 2016, « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, vol. 57, nº 1, p. 45-70.

CLARKE Colin G. et LOWENTHAL David, 1972, « West Indian Societies », *The Geographical Journal*, vol. 138, p. 503.

CLAUZEL Céline, GARDIN Jean, CARRÉ Catherine, SOURDRIL Anne et FOFACK Rhoda, 2018, « Les Temps des territoires. Introduction du dossier thématique », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, nº Vol. 9, n°2.

CLEAVER Frances, 2017, *Development Through Bricolage: Rethinking Institutions for Natural Resource Management*, London, Routledge, 240 p.

COLLARD Anne-Laure, GARIN Patrice et MONTGINOUL Marielle, 2019, « Un compteur « intelligent » pour mesurer les usages de l'eau : l'entrée en scène d'une nouvelle connaissance », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, nº Vol. 10, n°3.

COLLECTIF, 2024a, *Critique de la raison décoloniale. Sur une contre-révolution intellectuelle*, L'Echappée.

COLLECTIF, 2024b, *Décoloniser le changement climatique - Plurivers*, L'Observatoire Terre Monde et les éditions du commun, 241 p.

COLLIGNON Béatrice, 2007, « Note sur les fondements des postcolonial studies », *EchoGéo*, nº 1. En ligne : http://journals.openedition.org/echogeo/2089

CONSTANT Fred et GAY Jean-Christophe, 2025, *Atlas des Outre-mer*, Autrement, 146 p.

CONTOUR Solange, 1988, *Saint-Pierre (Martinique). Tome 1. La ville et le volcan avant 1902*, Association des Auteurs Autoédiés, 208 p.

COOK Christina et BAKKER Karen, 2012, « Water security: Debating an emerging paradigm », *Global Environmental Change*, vol. 22, nº 1, p. 94-102.

COOK Ian, 2004, « Follow the Thing : Papaya », *Antipode*, vol. 36, nº 4, p. 642-664.

COOPER Frederick, 2010, *Le colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 430 p.

COUTARD Olivier, 2001, « Imaginaire et developpement des reseaux techniques. Les apports de l'histoire de l'électrification rurale en france et aux etats-unis », *Réseaux*, vol. 109, nº 5, p. 76-94.

COUTARD Olivier, 2008, « Placing splintering urbanism: Introduction », *Geoforum*, vol. 39, nº 6, p. 1815-1820.

COUTARD Olivier, BOTHEREAU Benjamin et TARR Joel, 2023, « History (and stories) of off-grid technologies: a reappraisal », *Flux*, vol. 131, nº 1, p. 1-14.

COUTARD Olivier et FLORENTIN Daniel, 2024a, « Chapter 1: Researching infrastructures and cities: origins, debates, openings », in *Handbook of Infrastructures and Cities*, p. 1-49.

COUTARD Olivier et FLORENTIN Daniel, 2024b, *Handbook of Infrastructures and Cities*, 482 p.

COUTARD Olivier et RUTHERFORD Jonathan, 2009, « Les réseaux transformés par leurs marges : développement et ambivalence des techniques “décentralisées” », *Flux*, vol. 76-77, n^{os} 2-3, p. 6-13.

CRÉMIN Émilie, LINTON Jamie, MITROI Veronica, DEROUBAIX José-Frédéric et JACQUIN Natacha, 2018, « Quelles alternatives de participation dans les territoires de l'eau ? », *Participations*, vol. 21, n^{o} 2, p. 5-36.

CRONON William, 2016, *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*, Bellevaux, Editions Dehors, 285 p.

CROSS Malcolm, 1979, *Urbanization and Urban Growth in the Caribbean: An Essay on Social Change in Dependent Societies*, CUP Archive, 196 p.

DANIEL Jean, 2008, « La citoyenneté inachevée : une analyse comparative des situations antillaises et portoricaine », in *in Nancy Green et Marie Poinsot (dir.), Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, Paris, la Documentation française, p. 139-144.

DANIEL Justin, 2009, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *EchoGéo,* Sur le vif. En ligne : http://journals.openedition.org/echogeo/11117.

DANIEL Justin et DAVID Carine, 2021, *75 ans de départementalisation outre-mer - Bilan et perspectives - De l'uniformité à la différenciation*, L'Harmattan, 582 p.

DAVIS K. Diana, 2012, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 332 p.

DE VANSSAY Bernadette, 2003, « Les représentations de l'eau », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n^{o} Hors-série 1.

DEHOORNE Olivier, CAO Huhua et ILIES Dorina, 2018, « Étudier la ville caribéenne », *Études caribéennes*, n^{o} 39-40. En ligne : http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12699

DELAWARDE Jean-Baptiste, 1935, *Les défricheurs et les petits colons de la Martinique au XVIIe siècle*, FeniXX, 191 p.

DELDRÈVE Valérie, 2015, *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Bruxelles, Ed. Peter Lang, Série EcoPolis, Volume 24, 248 p.

DELDRÈVE Valérie, CANDAU Jacqueline et NOÛS Camille, 2021, *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*, Bruxelles, Ed. Peter Lang, 534 p.

DELL'AQUILA Léna et HELLIER Emmanuelle, 2023, « Gouvernance et fragmentations socio-spatiales des services d'eau en Roumanie. Une analyse à l'aune de la notion de transition », *Géographie, économie, société*, vol. 25, nº 4, p. 537-565.

DENIS Jérôme et PONTILLE David, 2022, *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*, La Découverte, 376 p.

DESMAZES Oméya, 2020, « Etudier les connectivités socio-écologiques entre les habitants et les milieux aquatiques en Martinique. Le cas de trois bassins-versants maritimes », Mémoire présenté pour l'obtention d'un Master, AgroParisTech Montpellier, Université de Montpellier, Montpellier Supagro.

DESMAZES Oméya, 2024, « Revendiquer un accès continu à l'eau potable au sein d'espaces négociés : le cas des collectifs citoyens en Martinique », *Études caribéennes*, nº 59. En ligne : http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/33612.

DÉSORMEAUX Emile, 1979, *Antilles d'hier et d'aujourd'hui*, Editions Emile Désormeaux.

DESSE Michel, 2006, « La plage : reflet des fractures sociales et ethniques aux Antilles », *Études caribéennes*, nº 4. En ligne : http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/693

DIMIER Véronique, 2005, « De la France coloniale à l'outre-mer », *Pouvoirs*, vol. 113, nº 2, p. 37-57.

DORLIN Elsa et RIGOUSTE Mathieu, 2023, *Guadeloupe, mai 67 : Massacrer et laisser mourir*, Libertalia, 113 p.

DUFOIX Stéphane, 2023, *Décolonial*, Anamosa, 96 p.

DUPLAN Soléane, 2001, « La crise de la banane à la Martinique en 1998 : un révélateur de la aise d'un système social et économique ? », Outre-Mers. Revue d'histoire, n°330-331, p. 143-157

DUPUY Gabriel, 1991, *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*, Paris, Armand Colin, 198 p.

DUPUY Gabriel et OFFNER Jean-Marc, 2005, « Réseau : bilans et perspectives », *Flux*, vol. 62, nº 4, p. 38-46.

ELISABETH Léo, 2008, « Vers une politique globale de l'eau », *Les Cahiers du Patrimoine. Conseil Général de la Martinique*, nº 25, p. 32-37.

ENQVIST Johan, ZIERVOGEL Gina, METELERKAMP Luke, VAN BREDA John, DONDI Ntombikayise, LUSITHI Thabo, MDUNYELWA Apiwe, MGWIGWI Zinzi, MHLALISI Mpumelelo, MYEZA Siya, NOMELA Gciniwe, OCTOBER Ann, RANGANA Welekazi et YALABI Maggie, 2022, « Informality and water justice: community perspectives on water issues in Cape Town's low-income

neighbourhoods », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 38, nº 1, p. 108-129.

EPSTEIN Renaud, 2006, « Gouverner à distance : Quand l'Etat se retire des territoires », *Revue Esprit*, nº 319 (11), p. 96-111.

ESCOBAR Arturo, 1998, « Whose Knowledge, Whose nature? Biodiversity, Conservation, and the Political Ecology of Social Movements », *Journal of Political Ecology*, vol. 5, nº 1, p. 53-82.

ESCOBAR Arturo, 2018, *Sentir-penser avec la Terre. L'écologie au-delà de l'Occident*, Le Seuil, Paris, 225 p.

ESPÍNOLA Artemisa Flores, 2012, « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du 'point de vue' », *Cahiers du Genre*, vol. 53, nº 2, p. 99-120.

EUZEN Agathe, 2010, « 26. Voir, goûter, sentir... perceptions de la qualité de l'eau par les Parisiens », in *L'eau mondialisée*, Paris, La Découverte, p. 471-483.

EUZEN Agathe et MARC Claire, 2024, *Tout comprendre (ou presque) sur l'eau*, CNRS Éditions, 136 p.

FANON Frantz, 1961, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte & Syros, 311 p.

FASSIN Didier, 2005, « 4 - Biopouvoir ou biolégitimité ? : Splendeurs et misères de la santé publique », in *Penser avec Michel Foucault*, Karthala, p. 161-182.

FERDINAND Malcom, 2015, « De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : l'égalité en question », *Revue française des affaires sociales*, nos 1-2, p. 163-183.

FERDINAND Malcom, 2019, *Une écologie décoloniale*, Le Seuil, Paris, 464 p.

FERDINAND Malcom, 2022, « Decolonial ecologies: beyond environmentalism », in *Handbook of critical environmental politics*, Edward Elgar Publishing, p. 40-57.

FERDINAND Malcom, 2024, *S'aimer la Terre. Défaire l'habiter colonial*, Seuil, 603 p.

FERDINAND Malcom et JAS Nathalie, 2022, « Habiter colonial, pollution et production d'ignorance », in *Politiques de l'ignorance*, PUF.

FERDINAND Malcom et MANGLOU Mélissa, 2021a, *Ecologies politiques depuis les Outre-mer*, Le Bord de L'Eau Eds, 192 p.

FERDINAND Malcom et MANGLOU Mélissa, 2021b, « Penser l'écologie politique depuis les Outre-mer français », *Écologie & politique*, vol. 63, nº 2, p. 11-26.

FERDINAND Malcom et MOLINIÉ Erwan, 2021, « Des pesticides dans les Outre-mer français. Etat des lieux et perspectives. », *Ecologie & politique*, nº 63, p. 81-94.

FERRÉ Jean-François, 1981, « L'économie sucrière et rhumière martiniquaise en péril (1950-1980) », *Les cahiers d'outre-mer*, n°136, p. 321-360.

FILA-BAKABADIO Sarah, 2021, « Corps et blanchité au prisme de la blackness », *French Politics, Culture & Society*, vol. 39, nº 2, p. 53-68.

FLAMINIO Silvia, 2019, « "Do we really need a dam?" Le conflit lié au barrage Gordon-below-Franklin (Tasmanie, Australie) ou la redéfinition d'un cycle hydrosocial ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, nº Vol. 10, n°3. En ligne : http://journals.openedition.org/developpementdurable/15893.

FLAMINIO Silvia, ROUILLÉ-KIELO Gaële et LE VISAGE Selin, 2022, « Waterscapes and hydrosocial territories: Thinking space in political ecologies of water », *Progress in Environmental Geography*, vol. 1, Issue 1-4, DOI : https://doi.org/10.1177/27539687221106796.

FLORENTIN Daniel et DENIS Jérôme, 2020, « Réseaux techniques », in *Le capital dans la cité*, Editions Amsterdam, p. 327-335.

FREDERICKS Rosalind, 2018, *Garbage Citizenship: Vital Infrastructures of Labor in Dakar, Senegal*, Duke University Press.

FRÉMONT Armand, 1976, *La région, espace vécu*, Frammarion, 290 p.

FRESSOZ Jean-Baptiste, JARRIGE François, LE ROUX Thomas, MARACHE Corinne et VINCENT Julien, 2025, *La nature en révolution. Une histoire environnementale de la France, 1780-1870 (vol. 1)*, Vol. 1, Paris, La Découverte, 313 p.

GANDY Matthew, 2004, « Rethinking urban metabolism: water, space and the modern city », *City*, vol. 8, nº 3, p. 363-379.

GARIN Patrice, GIRARD Sabine, RIVIÈRE-HONEGGER Anne, DEGACHE Anaé, GOUTON Cédric et PELLEN Marion, 2022, « Manquer un jour d'eau au robinet ? La mise à distance territoriale des effets du changement climatique », *Géocarrefour*, vol. 96, nº 96. doi:10.4000/geocarrefour.18281.

GAUTIER Denis et BENJAMINSEN Tor A., 2012, *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, QUAE Editions.

GAY Jean-Christophe, 2021, *La France d'Outre-mer. Terres éparses, sociétés vivantes*, Armand Colin, 288 p.

GENTELLE Pierre, 2011, « Le terrain, "une manière de vivre et de regarder le monde et les gens" », *L'Information géographique*, vol. 75, nº 3, p. 102-119.

GERMAINE Marie-Anne, BLANCHON David, TEMPLE-BOYER Élise et FOFACK-GARCIA Rhoda, 2019, « Les objets techniques au prisme du cycle hydrosocial :

renouveaux théoriques et empiriques », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol. 10, n°3. DOI :10.4000/developpementdurable.16287.

GHIOTTI Stéphane, 2006, « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Dossier 6. DOI :10.4000/developpementdurable.1742.

GLASER Barney G. et STRAUSS Anselm L., 1967 (1ère éd.), *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Ed. 2017, Paris, Armand Colin, 411 p.

GLISSANT Edouard, 1990, *Poétique III. Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard, 248 p.

GOLIARD Françoise, 2008, « De quelques spécificités de la gestion des eaux dans les Antilles françaises », in *Gestion des ressources en eau et développement local durable (Caraïbe-Amérique latine-Océan Indien)*, KARTHALA Editions, p. 329.

GONZALEZ BESTEIRO Ana, 2020, « L'eau qui fait conflit, le conflit qui fait ressource. Recherche qualitative autour des discours sur l'eau des espaces protégés de l'Alto-Guadiana (Espagne) et de l'Usumacinta (Mexique) », Thèse de doctorat de géographie, Université Jean Moulin - Lyon 3.

GONZÁLEZ BESTEIRO Ana, 2022, « *Political ecology*, écologie politique, *ecología política* : les faux amis », *Géocarrefour*, vol. 96, n° 2. DOI :10.4000/geocarrefour.17877.

GONZÁLEZ-BESTEIRO Ana, RIVIÈRE-HONEGGER Anne et DESMAZES Oméya, 2025, « Étudier les connectivités socio-écologiques pour conforter la gestion des milieux aquatiques en Martinique », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, nos 25-1. En ligne : https://journals.openedition.org/vertigo/48839.

GOREAU-PONCEAUD Anthony et CALAS Bernard, 2016, « « La France des marges : points de vue et perspectives à partir de l'outre-mer » », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, vol. 69, n° 273, p. 251-266.

GOUBERT Jean-Pierre, 1986, *La Conquête de l'eau. L'Avènement de la santé à l'âge industriel*, Hachette, 302 p.

GOUVELLO Bernard De et FOURNIER Jean-Marc, 2002, « Résistances locales aux « privatisations » des services de l'eau : les cas de Tucuman (Argentine) et Cochabamba (Bolivie) », *Autrepart*, vol. 21, n° 1, p. 69-82.

GRAHAM Steve et MARVIN Simon, 2001, *Splintering Urbanism: Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, Routledge, 512 p.

GRAMAGLIA Christelle, 2009, « Passions et savoirs contrariés comme préalables à la constitution d'une cause environnementale : Mobilisations de pêcheurs et de juristes

pour la protection des rivières », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 33, nº 3, p. 406-431.

GRAMAGLIA Christelle et BABUT Marc, 2014, « L'expertise à l'épreuve d'une controverse environnementale et sanitaire : la production des savoirs et des ignorances à propos des PCB du Rhône (France) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, nº Volume 14 Numéro 2. DOI :10.4000/vertigo.15067.

GROSJEAN Michèle et THIBAUD Jean-Paul, 2001, *L'espace urbain en méthodes*, Editions Parenthèses, 226 p.

GUENEBEAUD Camille, 2024, « Passing », in Marlène Bouvet, Florent Chossière, Marine Duc et Estelle Fisson (dir.), *Catégoriser : Lexique de la construction sociale des différences*, Lyon, ENS Éditions, p. 509-520.

GUILLEMETTE François, 2006, « L'approche de la Grounded Theory pour innover ? », *Recherches qualitatives*, vol. 26, nº 1, p. 32-50.

HAMLIN Christopher, 2000, « 'Waters' or 'Water'? Master narratives in water history and their implications for contemporary water policy », *Water Policy*, vol. 2, nº 4, p. 313-325.

HARAWAY Donna, 2006, « A Cyborg Manifesto: Science, Technology, and Socialist-Feminism in the Late Twentieth Century », in *The Transgender Studies Reader*, Routledge, 16 p.

HARDY Sébastien et ROBERT Jérémy, 2021, « Entre grand système et alternatives d'approvisionnement en eau à Lima et La Paz », *EchoGéo*, nº 57. DOI :10.4000/echogeo.22179

HARTWIG Lana D., JACKSON Sue, MARKHAM Francis et OSBORNE Natalie, 2022, « Water colonialism and Indigenous water justice in south-eastern Australia », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 38, nº 1, p. 30-63.

HARVEY David, 1996, *Justice, Nature and the Geography of Difference*, 1st edition, Cambridge, Mass, Blackwell, 480 p.

HARVEY David, 2003, *The New Imperialism*, Oxford, Oxford University Press.

HASSENFORDER Émeline, BARRETEAU Olivier, BARATAUD Fabienne, SOUCHÈRE Véronique, FERRAND Nils et GARIN Patrice, 2021, « Chapitre 4 - Enjeux et pluralité de la participation dans la gestion intégrée des ressources en eau », in Delphine Leenhardt et Marc Voltz (dir.), *L'eau en milieu agricole : Outils et méthodes pour une gestion intégrée et territoriale*, Versailles, Éditions Quæ, p. 71-88.

HELLIER Emmanuelle, 2015, « La capacité politique de l'intercommunalité urbaine au prisme de la gouvernance des services d'eau. Les enseignements d'une analyse territorialisée », *Politiques et management public*, nº Vol 32/1, p. 27-43.

HENRY Emmanuel, THOMAS Valentin, AGUITON Sara Angeli, DÉPLAUDE Marc-Olivier et JAS Nathalie, 2021, « Introduction: Beyond the Production of Ignorance: The Pervasiveness of Industry Influence through the Tools of Chemical Regulation », *Science, Technology, & Human Values*, vol. 46, nº 5, p. 911-924.

HÉRITIER Françoise, 2002, *Masculin/féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 443 p.

HÉRITIER-SALAMA Violaine, 2019, « Canaux anciens et puits récents : usages de l'eau d'irrigation, identité et territoire dans le Haouz (Maroc) », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, nº Vol. 10, n°3. DOI :10.4000/developpementdurable.15758.

HEYNEN Nik, 2017, « Urban Political Ecology », in *International Encyclopedia of Geography*, John Wiley & Sons, Ltd, p. 1-9.

HIRT Irène, 2022, « Géographies postcoloniales et décoloniales », in *Géographies du politique*, Neuilly-sur-Seine, Atlande, p. 105-113.

HOLSTON James et APPADURAI Arjun, 1996, « Cities and citizenship », *Public Culture*, vol. 8, n°2, p. 187-204.

HONEGGER Anne Rivière et BRAVARD Jean-Paul, 2005, « La pénurie d'eau, donnée naturelle ou question sociale ? », *Géocarrefour*, vol. 80, nº 4, p. 257-260.

HONNETH Axel, 2005, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance » », *Réseaux*, vol. 129130, nº 1, p. 39-57.

HORTON Robert, 1931, « The field, scope, and status of the science of hydrology », *Eos, Transactions American Geophysical Union*, vol. 12, nº 1, p. 189-202.

ILLICH Ivan, 1988, *H2O, les eaux de l'oubli*, (M. Sissung, trad.), Gallimard, 176 p.

JACOB Nicolas, 2010, « Des archives aux paysages : milieux, dynamiques, territoires », *Géocarrefour*, vol. 85, nº 1, p. 3-6.

JAGLIN Sylvy, 2001, « L'eau potable dans les villes en développement : les modèles marchands face à la pauvreté », *Revue Tiers Monde*, vol. 42, nº 166, p. 275-303.

JAGLIN Sylvy, 2004, « Être branché ou pas. Les entre-deux des villes du Sud », *Flux*, vol. 56-57, nºs 2-3, p. 4-12.

JAGLIN Sylvy, 2005, « La participation au service du néolibéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique subsaharienne », in *Gestion de proximité et démocratie participative : Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 271-291.

JAGLIN Sylvy, 2012, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? », *L'Espace géographique*, vol. 41, nº 1, p. 51-67.

JALABERT Laurent, 2007, *La colonisation sans nom. La Martinique de 1960 à nos jours*, Les Indes Savantes, 295 p.

JODELET Denise, 1989, *Folies et représentations sociales*, Paris PUF, 400 p.

JOLTREAU Thibaut, 2023, « Gouverner l'agriculture ultramarine : une économie politique de l'agro-industrie canne-sucre-rhum des départements français d'outre-mer », Thèse de doctorat en science politique, Université de Bordeaux.

JOSHI Tejaswini, BARDZELL Jeffrey et BARDZELL Shaowen, 2021, « The Flaky Accretions of Infrastructure: Sociotechnical Systems, Citizenship, and the Water Supply », *Proceedings of the ACM on Human-Computer Interaction*, vol. 5, p.1-27.

JOUZEL Jean-Noël et PRETE Giovanni, 2017, « La normalisation des alertes sanitaires. Le traitement administratif des données sur l'exposition des agriculteurs aux pesticides », *Droit et société*, vol. 96, n° 2, p. 241-256.

KAIKA Maria, 2003, « Constructing Scarcity and Sensationalising Water Politics: 170 Days That Shook Athens », *Antipode*, vol. 35, n° 5, p. 919-954.

KEMERINK-SEYOUM Jeltsje Sanne, CHITATA Tavengwa, DOMÍNGUEZ GUZMÁN Carolina, NOVOA-SANCHEZ Luis Miguel et ZWARTEVEEN Margreet Z., 2019, « Attention to Sociotechnical Tinkering with Irrigation Infrastructure as a Way to Rethink Water Governance », *Water*, vol. 11, n° 8, p. 1670.

KOOY Michelle, 2014, « Developing Informality: The Production of Jakarta Urban Waterscape », *Water Alternatives*, vol. 1, n° 7, p. 35-53.

KOOY Michelle et BAKKER Karen, 2008, « Splintered networks: The colonial and contemporary waters of Jakarta », *Geoforum*, vol. 39, n° 6, p. 1843.

KULL Christian A. et BATTERBURY Simon P. J., 2017, « Chapitre 5. L'environnement dans les géographies anglophone et française : émergence, transformations et circulations de la political ecology », in Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere et Wolf Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales : Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 117-138.

LABUSSIÈRE Olivier et ALDHUY Julien, 2012, « Le terrain ? C'est ce qui résiste. Réflexion sur la portée cognitive de l'expérience sensible en géographie », *Annales de géographie*, vol. 687-688, n^{os} 5-6, p. 583-599.

LALUBIE Guillaume, GROS-DÉSORMEAUX Jean-Raphaël et NICOLAS Thierry, 2015, « L'application de la DCE dans les départements et régions d'outre-mer : la mise en lumière des discordances entre le concevable et le possible à la Martinique », *Norois*, vol. 235, n° 2, p. 51-66.

LAPLANTINE François, 1996, *La description ethnographique*, Nathan Université, 128 p.

LAPLANTINE François, 2007, « Penser en images », *Ethnologie française*, vol. 37, nº 1, p. 47-56.

LARCHER Silyane, 2022, *L'Autre Citoyen : L'Idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Points, 560 p.

LARIAGON Renaud, 2025, « La production de l'espace ou la triade perçu/conçu/vécu d'Henri Lefebvre », in *Espaces critiques. Dimension spatiale des rapports sociaux et champ scientifique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 59-75.

LARRÈRE Catherine, 2009, « La justice environnementale », *Multitudes*, vol. 36, nº 1, p. 156-162.

LARRÈRE Catherine, 2010, « Les éthiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, nº 4, p. 405-413.

LARRÈRE Catherine, 2017, *Les inégalités environnementales*, Presses Universitaires de France, 108 p.

LASCOUMES Pierre, 1994, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques.*, La Découverte, Paris, 324 p.

LASCOUMES Pierre et GALÈS Patrick Le, 2018, *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 128 p.

LATOUR Bruno, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes*, 2006e éd., La Découverte, 210 p.

LAVENAIRE Marc, 2017, « Décolonisation et changement social aux Antilles françaises (1946-1961) », Thèse de doctorat, Histoire, Université des Antilles, 447 p.

LAVIE Emilie, CROMBÉ Laure et MARSHALL Anaïs, 2020, « Reconceptualising the drinking waterscape through a grounded perspective », *The Geographical Journal*, vol. 186, nº 2, p. 224-236.

LE GOUILL Claude, CORTINAS MUÑOZ Joan et POUPEAU Franck, 2019, « Coupures d'eau et crise politique. Éléments pour une sociologie des transformations de l'État en Bolivie », *Politix*, vol. 127, nº 3, p. 135-159.

LE VISAGE Selin, 2020, « "1000 gölet en 1000 jours" : dynamiques hydro-territoriales et invention du consensus autour de petits barrages collinaires à Izmir, Turquie », Thèse de doctorat, Géographie, Université Paris Nanterre, 406 p.

LEES Johanna, 2014, « Ethnographier la précarité énergétique : Au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter », Thèse de doctorat, EHESS, 571 p.

LEFEBVRE Henri, 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 164 p.

LEFÉVRE Sebastien, 2021, « 36. Esclave *vs* esclavagisé-e / Esclavage et esclavagisation », in *Un dictionnaire décolonial*. En ligne : Esclave vs esclavagisé-e / Esclavage et esclavagisation – Un dictionnaire décolonial.

LEJARS Caroline, BOUARD Séverine, SABINOT Catherine et NÉKIRIAÏ Charline, 2019, « Quand « l'eau, c'est le lien » : suivre l'évolution des réseaux d'eau pour éclairer les pratiques et les transformations sociales dans les tribus kanak », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, nº Vol. 10, n°3. DOI :10.4000/developpementdurable.15704.

LEJEUNE Christophe, 2019, *Manuel d'analyse qualitative Analyser sans compter ni classer*, De Boek 2e Edition, Louvain-la-Neuve, 162 p.

LEMANSKI Charlotte, 2018, « Infrastructural citizenship: Spaces of living in Cape Town, South Africa », in *The Routledge Handbook on Spaces of Urban Politics*, Routledge, p. 350-360.

LEMANSKI Charlotte, 2020, « Infrastructural citizenship:(de) constructing state–society relations. », *International Development Planning Review*, vol. 42, nº 2, p. 115-125.

LEMANSKI Charlotte, 2024, « Infrastructural citizenship in post-networked contexts: hybridity in South Africa », in *Handbook of Infrastructures and Cities*, Edward Elgar Publishing, p. 323-338.

LEOPOLD Aldo, 1949, *Almanach d'un comté des sables*, Préface J. M. G. Le Clézio, Ed. 2025, Paris, Flammarion, 304 p.

LÉOTIN Marie-Hélène, 2008, *Habiter le monde. Martinique, 1946-2006*, Ibis Rouge, Matoury, Guyane, 110 p.

LINTON Jamie, 2010, *What is Water? The History of A Modern Abstraction*, UBC Press, 352 p.

LINTON Jamie, 2014, « Modern water and its discontents: a history of hydrosocial renewal », *WIREs Water*, vol. 1, nº 1, p. 111-120.

LINTON Jamie, 2019, « The right to bring waters into being », in *Water Politics*, Routledge, 14 p.

LINTON Jamie, 2022a, « L'eau et les Eaux », *Les journées de l'interdisciplinarité*. DOI : 10.25965/lji.188

LINTON Jamie, 2022b, « Waters in the Plural: Approaches and opportunities for more grounded research and management », *Géocarrefour*, vol. 96, nº 96/2. En ligne : https://journals.openedition.org/geocarrefour/19295.

LINTON Jamie et BUDDS Jessica, 2014, « The hydrosocial cycle: Defining and mobilizing a relational-dialectical approach to water », *Geoforum*, vol. 57, p. 170-180.

LORRAIN Dominique, 2002, « Capitalismes urbains. La montée des firmes d'infrastructures », *Entreprises et histoire*, n° 30, p. 7-31.

LORRAIN Dominique, 2005, « Chapitre 4 : Les pilotes invisibles de l'action publique : Le désarroi du politique ? », in *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, p. 163-197.

LORRAIN Dominique et POUPEAU Franck, 2014, « Ce que font les protagonistes de l'eau. Une approche combinatoire d'un système sociotechnique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 203, n° 3, p. 4-15.

MALIER Hadrien, 2022, « Populariser l'écologie, éduquer les classes populaires ? : ethnographie critique d'interventions publiques et militantes en France et en Argentine », Thèse de doctorat, Sociologie, EHESS, Paris, 612 p.

MARIÉ Michel, 1994, « Réseaux techniques, territoires et colonisation : témoignage », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 73, n° 1, p. 379-391.

MARLIN-GODIER Micheline, 2008, « La problématique de l'eau dans le cadre de l'espace urbain. L'exemple de Fort Royal/Fort-de-France du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle », *Cahiers du Patrimoine*, n° 25, p. 18-23.

MASSÉ Raymond, 1980, *La fin des plantations ? Evolution des formes de soumission du travail dans deux sociétés néo-coloniales : Martinique et Guadeloupe*, Université de Montréal, Publication du Centre de Recherches Caraïbes, 154 p.

MEHTA Lyla, VELDWISCH Gert Jan et FRANCO Jennifer, 2012, « Introduction to the Special Issue: Water Grabbing? Focus on the (Re)appropriation of Finite Water Resources », *Water Alternatives*, vol. 5(2), p. 193-207.

MERMET Laurent, 2007, « 14. Quand un principe cosmopolitique, hypostasié en institution de gestion, devient machine à exclure : le cas de l'ours dans les Pyrénées », in *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, p. 259-271.

MOLLE François, 2008, « Nirvana Concepts, Narratives and Policy Models: Insights from the Water Sector », *Water Alternatives*, vol. 1, n° 1, p. 131-156.

MOLLE François, 2021, « Justice spatiale et bassins hydrographiques : distribution des coûts, des bénéfices et du risque », in David Blanchon, Jean Gardin et Sophie Moreau (dir.), *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, p. 117-131.

MOLLINGA Peter P, 2008, « Water, Politics and Development: Framing a Political Sociology of Water Resources Management », *Water Alternatives*, vol. 1, n° (1), p. 7-23.

MONASSIER Romain, COTTET Marylise, MATHIAN Hélène, RIVIÈRE-HONEGGER Anne et HEJDA Quentin, 2023, « Combining discourses and maps to grasp nature

perceptions: Insights from a PPGIS case study in Martinique (Lesser Antilles) », *Applied Geography*, vol. 158. DOI : https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2023.103047

MONTESTRUC Etienne, 1949, « La Géographie Médicale de la Martinique », Les cahiers d'outre-mer, vol. 2, n°5, p. 54-62.

MONTGINOUL M., 2006, « Les eaux alternatives à l'eau du réseau d'eau potable pour les ménages : un état des lieux », *Sciences Eaux & Territoires*, nº 45 Ingénieries-EAT, p. 49-62.

MONTOUROY Yves, FOULQUIER Eric et GÉRARD Camille, 2023, « Chapitre 2. La transition écologique des infrastructures : compensation environnementale et débat public dans le cas du dragage du chenal portuaire en Guadeloupe », in *Les transitions écologiques ultra-marine au concret*, Presses universitaires des Antilles, p. 43-70.

MORANDI Bertrand, RIVIÈRE-HONEGGER Anne et COTTET Marylise, 2015, « Les représentations et les pratiques associées aux cours d'eau », Rapport de recherche, Etude en Sciences Humaines et Sociales, UMR 5600 EVS CNRS, ODE Martinique, CIRAD, ONEMA.

MORANDI Bertrand, RIVIÈRE-HONEGGER Anne et COTTET Marylise, 2016, « Les Martiniquais et les rivières : Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique », Rapport de recherche, Etude en Sciences Humaines et Sociales, UMR 5600 EVS CNRS, ODE Martinique, CIRAD, ONEMA.

MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille, 2016, *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, 224 p.

NEVEU Catherine, 2013, « "E pur si muove !", ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté », *Politix*, vol. 103, nº 3, p. 205-222.

NICAULT Maëlle, 2023, « L'expression des capabilités, un facteur de résilience territoriale ? Le cas de la gestion de l'eau à Mafate », Thèse de doctorat, Urbanisme, Université Grenoble Alpes, 459 p.

NICAULT Maëlle, THÉBAUX Priscilla et LALLEMAND Julien, 2025, « Pour un droit à l'eau effectif dans les Départements et Régions d'Outre-Mer. Interroger les modes de gestion de l'eau potable », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, nº 2, p. 357-375.

NICOLAS Armand, 1996, *Histoire de la Martinique. Des Arawaks à 1848. Tome 1*, L'Harmattan, 404 p.

NICOLAS Maurice, 1977, *Saint-Pierre Martinique*, Presses de Berger Bellepage, 55 p.

NICOLAS-ARTERO Chloé, 2019, « Appropriation de l'eau et production de l'espace. La dimension spatiale du droit de l'eau dans la vallée de l'Elqui (Chili) », Thèse de doctorat, Géographie, Université Sorbonne Nouvelle, 570 p.

NICOLAS-ARTERO Chloé, 2022, « Les marges hydriques au Chili : une imbrication entre l'espace et les règles institutionnelles de l'eau », *Géocarrefour*, vol. 96, n° 1. DOI :10.4000/geocarrefour.19805

NICOLAS-ARTERO Chloé, 2024, *S'approprier l'eau. Droits, espaces et pouvoirs au Chili*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 267 p.

NIKOLLI Alice, 2019, « Accéder aux rives des lacs périalpins : un droit aux espaces publics au défi de la privatisation (Annecy, Bourget, Léman, Côme) », Thèse de doctorat, Géographie, Université Grenoble Alpes, 602 p.

NIXON Rob, 2011, *Slow violence and the environmentalism of the poor*, Harvard University Press, 368 p.

ODIN Pierre, 2019, *Pwofitasyon : luttes syndicales et anticolonialisme en Guadeloupe et en Martinique*, Paris, La Découverte, 320 p.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2012, *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia, 372 p.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2021, *La revanche des contextes : Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Karthala, 480 p.

ORLOVE Ben et CATON Steven C., 2010, « Water Sustainability: Anthropological Approaches and Prospects », *Annual Review of Anthropology*, vol. 39, n° Volume 39, 2010, p. 401-415.

OSTROM Elinor, 2010, *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Editions De Boeck, 302 p.

PAQUEROT Sylvie, JULIEN Frédéric et BLOUIN GENEST Gabriel, 2011, *L'eau en commun. De ressource naturelle à chose cosmopolitique*, Presses de l'Université du Québec, 174 p.

PARIS Myriam, 2020, *Nous qui versons la vie goutte à goutte. Féminismes et économie reproductive : une sociohistoire*, Dalloz, 576 p.

PELUSO Nancy Lee, 1995, « Whose Woods Are These? Counter-Mapping Forest Territories in Kalimantan, Indonesia », *Antipode*, vol. 27, n° 4, p. 383-406.

PETIT Emmanuelle, 2010, « Du fil de l'eau en fils à retordre. Comment bricoler des techniques de terrain protéiformes en une méthodologie qualitative cohérente en géographie ? », *L'Information géographique*, vol. 74, n° 1, p. 9-26.

PETITJEAN ROGET Jacques, 1980, *La société d'Habitation à la Martinique. Un demi-siècle de formation. 1635-1685*, Conseil Régional de la Martinique, 1368 p.

PEYTAVI Olga, BOUARD Séverine, MEUR Pierre-Yves Le et LEJARS Caroline, 2023, « Freshwater supply as sociotechnical tinkering: the co-creation of water knowledge and

assemblages in New Caledonia », *Journal of Political Ecology*, vol. 30, nº 1. DOI :10.2458/jpe.5289

PEZON Christelle, 1999, « Les services d'eau potable en France de 1850 à 1995 », Thèse de doctorat, Gestion, Conservatoire National des Arts et Métiers, 439 p.

PILO' Francesca, 2023, « Security planning, citizenship, and the political temporalities of electricity infrastructure », *Urban Geography*, vol. 44, nº 7, p. 1285-1304.

PRUVOST Geneviève, 2011, « Récit de vie », *Sociologie*, Les 100 mots de la sociologie. En ligne : http://journals.openedition.org/sociologie/671

PUJAR Arlette, 2011, « Gestion responsable du foncier et développement durable outre-mer : contribution à une approche critique de l'espace martiniquais », Thèse de doctorat, Université Antilles-Guyane, 351 p.

RAFFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 250 p.

REVERT Eugène, 1949, *La Martinique, Etude géographique et humaine*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 559 p.

RIAUX Jeanne, 2013, « Ethnographie d'un dispositif de gestion publique des eaux : à propos des paradoxes de la "mesure" hydrologique », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, nºs 132-133, p. 361-381.

RIAUX Jeanne, 2021, *Une anthropologue chez les hydrologues : penser le dialogue interdisciplinaire*, Versailles, QUAE Editions et Editions de la Maison des sciences de l'homme, 166 p.

RIBOT Jesse C., 1998, « Theorizing Access: Forest Profits along Senegal's Charcoal Commodity Chain », *Development and Change*, vol. 29, nº 2, p. 307-341.

RIBOT Jesse C. et PELUSO Nancy Lee, 2003, « A Theory of Access », *Rural Sociology*, vol. 68, nº 2, p. 153-181.

RIGOUSTE Mathieu, 2007, « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, nº 67, p. 157-174.

RIPOLL Fabrice, 2005, « S'approprier l'espace… ou contester son appropriation ? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, nº 195, p. 29-42.

RIPOLL Fabrice, 2008, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, vol. 134, nº 3, p. 83-97.

RIPOLL Fabrice, 2019, « Comment croiser espace et capital ? : Retour préalable sur la notion de "capital spatial" », *L'Espace géographique*, vol. 48, nº 4, p. 289-305.

RIPOLL Fabrice, 2025, « Pour en finir avec les rapports espaces/sociétés ! Et pour une sociogéographie critique et réflexive », in *Espaces critiques. Dimension spatiale des rapports sociaux et champ scientifique*, Presses Universitaires de Rennes, p. 35-57.

RIPOLL Fabrice et CAILLAULT Sébastien, 2025, *Espaces critiques. Dimension spatiale des rapports sociaux et champ scientifique*, Presses Universitaires de Rennes, 332 p.

RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, 2005, « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 195, p. 7-15.

RIVIÈRE-HONEGGER Anne et DESMAZES Oméya, 2022, « Quel est le rôle - hier, aujourd'hui et demain - des sédiments dans le système socio-écologique de l'Usumacinta ? », in *Les sédiments du bassin-versant de l'Usumacinta en 12 questions*. Rapport pour le projet ANR-CONACyT Val-Uses.

ROBBINS Paul, 2012, « Qu'est-ce que la *political ecology* ? », in *Environnement, discours et pouvoir*, Éditions Quæ, p. 21-36.

ROBINS Steven, 2019, « 'Day Zero', Hydraulic Citizenship and the Defence of the Commons in Cape Town: A Case Study of the Politics of Water and its Infrastructures (2017–2018) », *Journal of Southern African Studies*, vol. 45, n° 1, p. 5-29.

RODGERS Dennis et O'NEILL Bruce, 2012, « Infrastructural violence: Introduction to the special issue », *Ethnography*, vol. 13, n° 4, p. 401-412.

RODINA Lucy, 2016, « Human right to water in Khayelitsha, South Africa – Lessons from a 'lived experiences' perspective », *Geoforum*, vol. 72, p. 58-66.

ROINSARD Nicolas, 2022, *Une situation postcoloniale. Mayotte ou le gouvernement des marges*, Paris, CNRS Editions, 351 p.

ROSALDO Renato, 1994, « Cultural Citizenship in San Jose, California », *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, vol. 17, n° 2, p. 57-64.

ROSE Gillian, 1997, « Situating knowledges: positionality, reflexivities and other tactics », *Progress in Human Geography*, vol. 21, n° 3, p. 305-320.

ROUILLÉ-KIELO Gaële, LE VISAGE Selin et FLAMINIO Silvia, 2022, « Territoire hydrosocial et conflictualité : lecture croisée des arrangements et reconfigurations territoriales associés à l'introduction de projets liés à l'eau », *Géocarrefour*, vol. 96, n° 2. DOI :10.4000/geocarrefour.20092.

RUF Thierry, 2020, « Gestion sociale de l'eau », in *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, p. 642-645.

RUF Thierry et RIVIÈRE-HONEGGER Anne, 2004, *La gestion sociale de l'eau, concepts, méthodes et applications*, Territoires en mutation, 261 p.

SAADA Emmanuelle, 2017, « Nationalité et citoyenneté en situation coloniale et post-coloniale », *Pouvoirs*, vol. 160, n° 1, p. 113-124.

SAINTON Jean-Pierre, 2003, « De l'état d'esclave à l'"état de citoyen". Modalités du passage de l'esclavage à la citoyenneté aux Antilles françaises sous la Seconde République (1848 -1850) », *Outre-Mers Revue d'Histoire*, vol. 90, nos 338-339, p. 47-82.

SAINTON Jean-Pierre, 2012, *La décolonisation improbable. Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967)*, Jasor Illustrated Edition, 410 p.

SANTOS Stéphanie Dos et PAMBÈ Madeleine Wayack, 2016, « Les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'accès à l'eau et les rapports de genre », *Mondes en développement*, vol. 174, n° 2, p. 63-78.

SÉCHET Raymonde et VESCHAMBRE Vincent (dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 397 p.

SEGOND Raphaëlle, 2024, « Fonds structurels européens et croissance des inégalités territoriales : les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Bulgarie », *L'Information géographique*, vol. 88, n° 1, p. 54-72.

SEN Amartya, 2010, *L'Idée de justice*, Flammarion, 564 p.

SHARP Gwen et KREMER Emily, 2006, « The Safety Dance: Confronting Harassment, Intimidation, and Violence in the Field », *Sociological Methodology*, vol. 36, n° 1, p. 317-327.

SPIEGELBERGER Thomas, BERGERET Agnès, CROUZAT Émilie, TSCHANZ Leita, PIAZZA-MOREL Delphine, BRUN Jean-Jacques, BAUD Dominique et LAVOREL Sandra, 2018, « Construction interdisciplinaire d'une trajectoire socio-écologique de vulnérabilité à l'exemple du territoire des Quatre Montagnes (Isère, France) de 1950 à 2016 », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, nos 106-3. DOI :10.4000/rga.5008.

STASZAK Jean-François, 2001, « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur//For an insider's geography of domestic space », in *Annales de géographie*, Vol. 110, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, p. 339-363.

STRANG Veronica, 2004, *The Meaning of Water*, Bloomsbury Academic, London.

STURMA Aude, 2013, « Les défis de l'assainissement à Mayotte : dynamiques de changement social et effets pervers de l'action publique », Thèse de doctorat, Sociologie, Université Toulouse 2.

SULTANA Farhana, 2009, « Fluid lives: subjectivities, gender and water in rural Bangladesh », *Gender, Place & Culture*, vol. 16, n° 4, p. 427-444.

SULTANA Farhana, 2020a, « Embodied Intersectionalities of Urban Citizenship: Water, Infrastructure, and Gender in the Global South », *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 110, n° 5, p. 1407-1424.

SULTANA Farhana, 2020b, « Embodied Intersectionalities of Urban Citizenship: Water, Infrastructure, and Gender in the Global South », *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 110, n° 5, p. 1407-1424.

SVARSTAD Hanne et BENJAMINSEN Tor A., 2020, « Reading radical environmental justice through a political ecology lens », *Geoforum*, vol. 108, p. 1-11.

SWYNGEDOUW Erik, 1999, « Modernity and Hybridity: Nature, Regeneracionismo, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890–1930 », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 89, n° 3, p. 443-465.

SWYNGEDOUW Erik, 2004, *Social Power and the Urbanization of Water Flows of Power*, Oxford University Press, 228 p.

SWYNGEDOUW Erik, 2006, « Circulations and Metabolisms: (Hybrid) Natures and (Cyborg) Cities », *Science As Culture*, vol. 15. doi:10.1080/09505430600707970.

TABI Marie Tsanga, 2009, « Les services publics d'eau face à la vulnérabilité sociale des populations : vers un nouveau modèle de management des services publics essentiels ? », *Flux*, vol. 76-77, n^{os} 2-3, p. 94-109.

TABI Marie Tsanga, 2021, « De la "pauvreté en eau" à la "précarité sanitaire" », in Lucie Bony, Claire Lévy-Vroelant et Marie Tsanga Tabi (dir.), *Précarités en eau : Un état des lieux en Europe*, Paris, Ined Éditions, p. 37-60.

TABI Marie Tsanga, 2024, « La tarification sociale de l'eau au regard des droits humains : vers une stratégie de service essentiel ? », *Politiques & management public*, vol. 41, n° 2, p. 189-215.

TAYLOR Dorceta E., 2000, « The Rise of the Environmental Justice Paradigm: Injustice Framing and the Social Construction of Environmental Discourses », *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, p. 508-580.

TAYLOR Dorceta E., 2014, *Toxic Communities: Environmental Racism, Industrial Pollution, and Residential Mobility*, NYU Press, 352 p. Consulté à l'adresse https://www.jstor.org/stable/j.ctt9qg1v9

TAYLOR Dorceta E., 2016, *The Rise of the American Conservation Movement: Power, Priviledge, and Environmental Protection*, Durham, NC, Duke University Press.

TERRAL Roméo et SÉLISE Mario, 2018, « Dynamiques urbaines communes et spécificités des villes des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique) des origines de la colonisation (1635) à nos jours », *Études caribéennes*, nos 39-40. DOI :10.4000/etudescaribeennes.12811

TERRINE Jean-Marc, 2008, *Bonm'dlo*, Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique, Rivière Salée, Martinique.

THÉBAUX Priscilla, 2023, « Quelles appropriations pratiques et symboliques de l'universalisation de l'accès à l'eau ? Ethnographie des manières d'accéder à l'eau dans la commune de Saint Georges de l'Oyapock », Thèse de doctorat, Anthropologie, Université de Guyane, 533 p.

THÉBAUX Priscilla, DAVY Damien et EUZEN Agathe, 2022, « L'accès à l'eau en temps de crise sanitaire : le service public à l'épreuve de la Covid-19 en Guyane », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 108, no 4, p. 97-101.

THIANN-BO Marie, 2021, « Justice environnementale et participation : retour sur les principes de justice des populations enquêtées à La Réunion », *Revue juridique de l'Océan Indien*, no 31, p. 141.

THIANN-BO MOREL Marie, 2019, « Tensions entre justice environnementale et justice sociale en société postcoloniale : le cas du risque requin », *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, no 1.

TODD Zoe, 2016, « An Indigenous Feminist's Take On The Ontological Turn: 'Ontology' Is Just Another Word For Colonialism », *Journal of Historical Sociology*, vol. 29, no 1, p. 4-22.

TORNY Didier, 2010, « Gérer une pollution durable. Le cas du chlordécone aux Antilles françaises », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 59, p. 61-72.

TREMBLAY Émilie, 2019, « Chapitre 18. Penser la blanchité dans la construction de sa méthode », in *Recherche qualitative en sciences sociales*, EMS Éditions, p. 261-267.

TRUELOVE Yaffa, 2019, « Gray Zones: The Everyday Practices and Governance of Water beyond the Network », *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 109, no 6, p. 1758-1774.

TSANGA TABI Marie et GREMMEL Jeanne, 2013, « La difficile émergence du droit à l'eau, de sa reconnaissance internationale à sa mise en œuvre à l'échelle nationale : les cas de la France et du Royaume-Uni », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. Numéro 10, no 1, p. 56-64.

TSING LAWENHAUPT Anna, 2017, *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, La Découverte, 416 p.

VACHER Hélène, 1999, « Les figures de l'ingénieur colonial à la fin du XIX^{ème} siècle : la formation de la Société française des ingénieurs coloniaux et de l'Ecole spéciale des travaux publics », *Le Mouvement Social*, vol. 189, n° 4, p. 47-66.

VACHER Hélène, 2019, « From mise en valeur to cooperation – Ponts-et-Chaussées engineers overseas and the rise of planning expertise in the twentieth century », *Planning Perspectives*, vol. 34, n° 1, p. 91-113.

VALADAUD Romain et AUBRIOT Olivia, 2019, « Dialectiques hydrosociales à l'épreuve. Décrypter la dimension politique d'objets techniques utilisés pour l'irrigation au Népal », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol. 10, n°3. DOI :10.4000/developpementdurable.15372

VANHILLE Josefine, GOEDEMÉ Tim, PENNE Tess, VAN THIELEN Leen et STORMS Bérénice, 2018, « Measuring water affordability in developed economies. The added value of a needs-based approach », *Journal of Environmental Management*, vol. 217, p. 611-620.

VÉLEZ-TORRES Irene, LUGO-VIVAS Diego et SWISTUN Débora A., 2024, « Toxic dispossession and environmental violence in Latin America », *Journal of Political Ecology*, vol. 31, p. 330-335.

VELUT Sébastien et FALIÈS Cécile, 2008, « Marges urbaines, marges rurales entre Santiago du Chili et Valparaíso », *Autrepart*, vol. 45, n° 1, p. 207-219.

VESCHAMBRE Vincent, 2006, « Penser l'espace comme dimension de la société : Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », in *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 211-227.

VESCHAMBRE Vincent, 2012, « Les Traces-mémoires selon Patrick Chamoiseau : penser l'accès des dominés au conservatoire de l'espace », Présentation, ENSA de Lyon - UMR CNRS EVS.

VITTECOQ Benoit, LACHASSAGNE Patrick, LANINI Sandra et MARÉCHAL Jean Christophe, 2010, « Évaluation des ressources en eau de la Martinique : calcul spatialisé de la pluie efficace et validation à l'échelle du bassin versant », *Revue des sciences de l'eau / Journal of Water Science*, vol. 23, n° 4, p. 361-373.

VOGT Lindsay et WALSH Casey, 2021, « Parsing the Politics of Singular and Multiple Waters », *Water Alternatives*, n° 14(1), p. 1-11.

VOIROL Olivier, 2005, « Présentation : Visibilité et invisibilité : une introduction », *Réseaux*, vol. 129130, n° 1, p. 9-36.

VON SCHNITZLER Antina, 2016, *Democracy's Infrastructure: Techno-Politics and Protest after Apartheid*, Princeton, Princeton University Press, 256 p.

VON SCHNITZLER Antina, 2008, « Citizenship Prepaid: Water, Calculability, and Techno-Politics in South Africa », *Journal of Southern African Studies*, vol. 34, nº 4, p. 899-917.

WATEAU Fabienne, 2011, « Water, societies and sustainability: A few anthropological examples of non-market water values », *Policy and Society*, vol. 30, nº 4, p. 257-265.

WATEAU Fabienne, 2014, « Films, terrains et anthropologie : à propos d'images et d'écrits », *Cadernos de Arte e Antropologia*, nº Vol. 3, No 1, p. 77-89.

WATTS Michael, 1983, « Hazards and Crises: A Political Economy of Drought and Famine in Northern Nigeria », *Antipode*, vol. 15, nº 1, p. 24-34.

WEAVER David B., 1993, « Model of Urban Tourism for Small Caribbean Islands », *Geographical Review*, vol. 83, nº 2, p. 134-140.

YATES Julian S, HARRIS Leila M et WILSON Nicole J, 2017, « Multiple ontologies of water: Politics, conflict and implications for governance », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 35, nº 5, p. 797-815.

YOUNG Iris Marion, 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 286 p.

ZWER Zepthys, 2024, *Pour un spatio-féminisme. De l'espace à la carte*, Paris, La Découverte, 216 p.

Tables des encadrés

Encadré 1. Bref aperçu de l'émergence de la *political ecology* 43
Encadré 2. La Théorie de l'acteur-réseau (ANT), une théorie pour saisir les « hybrides » 45
Encadré 3. Le changement de paradigme de gestion de l'eau urbaine à partir de l'exemple londonien développé par Christopher Hamlin (2000) 54
Encadré 4. Les effets des politiques néolibérales issues du Consensus de Washington sur les services d'eau 57
Encadré 5. Le choix de ne pas parler des « ontologies » de l'eau 64
Encadré 6. Ethiques environnementales et positionnement 79
Encadré 7. Contrôles effectués par l'ARS Martinique sur les eaux destinées à la consommation 106
Encadré 8. Spécificités de l'organisation en délégation de service public (DSP) dans le secteur de l'eau potable 111
Encadré 9. Gestes quotidiens des eaux de boisson à la maison 405

Table des figures

Figure 1. Comparaison des organisations séquentielle et parallèle de la recherche d'après (Lejeune, 2019 : 24) 126
Figure 2. Frise chronologique de la thèse (O. Desmazes, 2025) 128
Figure 3. Chronologie de l'adduction du sud (Desmazes, 2025) 199
Figure 4. La poussée de l'agglomération foyalaise (1960) (Source : Jalabert, 2005 cité dans Terral et Selise, 2023) 202
Figure 5. Traitement différencié des outre-mer (DROMs) dans les politiques de l'eau. L'exemple martiniquais (O. Desmazes, 2025) 253
Figure 6. Part (en %) des crédits consommés par rapport aux crédits engagés et aux besoins en investissement entre 2016 et 2023 (Notre Affaire à Tous, 2025 : 51) 329
Figure 7. Organisation des principaux acteurs institutionnels du service d'eau potable en Martinique (O. Desmazes, 2025) 332
Figure 8. Nuage de mots évoquant l'eau de source pour les usagèr·es de l'Alma (Desmazes, 2024) 435

Table des cartes

Carte 1. Répartition des ressources et infrastructures stratégiques pour la production d'EP en Martinique (O. Desmazes, 2025) 98
Carte 2. Suivi de la chlordécone dans les cours d'eau de Martinique, année 2023 (source : ODE Martinique, 2024) 104
Carte 3. Périmètres de gestion de l'eau potable de Martinique (O. Desmazes, 2025) 110
Carte 4. Zones techniques, collectivités et exploitants du service d'eau potable en Martinique (Source : ODE, 2020) 113
Carte 5. Population municipale légale et taux d'accroissement annuel entre 2015 et 2021 (Source : Insee 2023) 115
Carte 6. Localisation des sources et des quartiers à l'étude (Desmazes, 2025) 133
Carte 7. Taux de logements branchés au réseau AEP par commune en 1971 (O. Desmazes, 2025) 207
Carte 8. Le service d'alimentation en eau potable en Martinique de 2010 à 2014 (source : ODE, Observatoire de l'eau Martinique, 2015) 279
Carte 9. Le service public d'eau potable en Martinique en 2025 (source : Observatoire de l'Eau Martinique, 2025) 281
Carte 10. Localisation du quartier Acajou et de ses infrastructures d'eau potable (O. Desmazes, 2025) 370
Carte 11. Localisation du quartier Morne Capot et de ses infrastructures de l'eau (O. Desmazes, 2025) 376
Carte 12. Localisation du quartier Morne Balai-Démare-Madelonnette et de ses infrastructures de l'eau (O. Desmazes, 2025) 389
Carte 13. Carte de synthèse concernant les résultats de la campagne 2022-2023 sur la qualité des eaux de source de Martinique (Source : ARS, 2024 : 26) 421
Carte 14. Localisation des quatre sources d'étude (Desmazes, 2025) 424
Carte 15. Communes de provenance des usagèr·es de la source de l'Alma (Desmazes, 2025) 434

Table des tableaux

Tableau 1. Échelle des services du JMP pour le suivi de l'approvisionnement en l'eau de boisson, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP, 2022 : 2).....27
Tableau 2. Les cinq UPEP concentrent 88 % de la production d'eau potable de l'île en 2022 (source : ODE, 2022).....99
Tableau 3. Débits des cours d'eau du centre de la Martinique le 20 avril 2020 (source : DEAL, Chambres régionales & territoriales des comptes, 2023).....102
Tableau 4. Répartition des contrôles de police de l'environnement sur la période 2016-2020, en individu-jour (Source : DEAL, Chambres régionales & territoriales des comptes, 2023) 102
Tableau 5. Le service d'eau potable de Martinique (Source : ODE, 2018) 109
Tableau 6. Liste des personnes interviewées entre 2022 et 2024.....142
Tableau 7. Eléments distinctifs du RAD et du RPQS dans la gestion des services d'eau 145
Tableau 8. Distribution de l'eau potable par commune en 1971 (source Direction Départementale de l'Équipement pour la distribution de l'eau ; INSEE pour le logement. Le nombre de logements indiqué est celui de 1974, si bien que le taux de branchement est ici légèrement sous-estimé, le nombre de logements ayant augmenté de 1971 à 1974).....206
Tableau 9. Historique des actions menées sur les EDCH contaminées au CLD et des abandons des ressources polluées de Martinique (Sources : Rapport Beaugendre, 2005 & ARS, 2019, Contrôle sanitaire des eaux Focus Pesticides Point d'étape) 231
Tableau 10. Chronologie différenciée de la mise en place des politiques de l'eau en France hexagonale et outre-mer (Martinique).....236
Tableau 11. Récapitulatif des ventes d'eau entre maîtres d'ouvrage et exploitants (d'après données RPQS 2022) 287

Table des photographies

Photo 1. Pitons du Carbet ennuagés en fin de journée, prise de vue au Morne Vert (O. Desmazes, novembre 2023).....96
Photo 2. Prise de vue à Macabou, au Vauclin, en début de saison sèche (O. Desmazes, décembre 2023).....97
Photos 3. Vestiges des fontaines de Saint-Pierre : à gauche, Fontaine Les Trois-Grâces en fonte de fer (deuxième moitié du XIXème, fonderie Ducel-Val d'Osne) ; au milieu, Fontaine à la Gorgone (marbre, sans date), à droite non renseigné. Musée de la Catastrophe, Saint-Pierre (Crédits photo : O. Desmazes, 2024) 164
Photo 4. La rue Mont-au-Ciel en 1901, Saint-Pierre (Martinique) 165
Photo 5. La rue Mont-au-Ciel aujourd'hui (Crédits photo : O. Desmazes, 2024) 165
Photo 6. Vestige d'une baignoire dans les ruines de Saint-Pierre (Crédits photo : O. Desmazes, 2024).....166
Photo 7. Un « doum », ou douche improvisée des enfants de Saint-Pierre avant l'eau domiciliaire (Crédits photo : O. Desmazes, 2024) 167
Photo 8. Fort-de-France. Fontaine Gueydon en fonctionnement, fin du XIX siècle^{ème} 169
Photo 9. Vestige du Canal des esclaves, Le Carbet (Crédits photo : O. Desmazes, 2022).....174
Photo 10. Partie amont du Canal des esclaves, Le Carbet (Crédits photo : O. Desmazes, 2023) 174
Photos 11. Case à eau de l'Habitation Depaz, Saint-Pierre (Crédits photo : O. Desmazes, 2024) 175
Photo 12. Filtre à eau et jarre en terre cuite, Habitation La Pagerie, Les Trois Ilets (Crédits photo : O. Desmazes, 2023) 175
Photo 13. Ancien puits installé sur le Golf de l'Espérance, Trois-Ilets (Crédits photo : O. Desmazes, 2023) 176
Photo 14. Barrage de la Manzo en période de Carême (Crédits photo : O. Desmazes, 2024)205
Photo 15. Canalisation d'eau à Séguineau, au Lorrain (Crédits photo : CTM, source : Martinique La 1ere, 3 septembre 2020) 268
Photo 16. Réservoir installé sur une propriété privée à Basse-Pointe (Crédits photo : O. Desmazes, 2022) 269
Photo 17. Forage CB F2 mis en service en 2020 par Odyssi dans la forêt de Cœur Bouliki (Crédits photo : O. Desmazes, 2022) 303
Photo 18. Appel à manifestation publié en ligne par l'ASSAUPAMAR (source : site Facebook ASSAUPAMAR) 304

Photo 19. Activités récréatives sur le site de Cœur Bouliki, Saint-Joseph (Crédits photos : O. Desmazes, 2023 (photo du haut) et 2021 (photo du bas) 304
Photo 20. Visite virtuelle de la raffinerie proposée à des scientifiques par la SARA lors du Campus Anthropocène 2024 (O. Desmazes, 2024) 313
Photo 21. Photographie réalisée pendant l'entretien avec la Présidente de l'ADUEM d'un document représentant, selon l'enquêté·e, le biofilm à l'intérieur d'une canalisation d'eau potable (source indiquée : PUMA, août 2021) 352
Photo 22. Document montré lors d'un entretien (Crédits photo : O. Desmazes, 14/06/2023) 354
Photo 23. Tronçons de canalisation sont exposés lors d'une réunion publique du collectif de Morne Capot (source : M-A.A. France Antilles, lundi 12 septembre 2022) 355
Photo 24. Bananeraie environnant la route principale du quartier Morne Capot (Crédits photo : O. Desmazes, 2025) 375
Photo 25. Source Eau Bouillie, quartier Morne Capot au Lorrain (Crédits photo : O. Desmazes, 2024) 379
Photo 26. Entrée de l'usine de Vivé, au Lorrain (Crédits photo : 04 juillet 2022) 387
Photo 27. Dispositif de stockage mis à disposition par la SME lors des coupures d'eau, jamais utilisé par les habitant·es du quartier (Crédits photo : O. Desmazes, 19 juillet 2023) 387
Photo 28. Danse *bélé* lors d'un moment convivial chez le représentant du collectif de quartier (Crédits photo : O. Desmazes, 23 mars 2024 387
Photo 29. Bananeraies de part et d'autre de la route menant au quartier Morne Balai, Basse-Pointe (Crédits photo : O. Desmazes, 2023) 388
Photo 30. Réparation d'une casse sur le réseau d'eau potable d'une rue de Fort-de-France par les techniciens de la régie Odyssi (Crédits photo : O. Desmazes, Fort-de-France, 6 juillet 2022) 401
Photo 31. Carafe en terre cuite pour stocker l'eau au frais (Crédits photo : O. Desmazes, Schoelcher, 2024) 405
Photo 32. Filtration de l'eau du robinet avec du charbon actif (Crédits photo : O. Desmazes, Fort-de-France, 2022) 405
Photo 33. Stockage d'eau de source et de bouteilles d'eau minérale dans la cuisine (Crédits photo : O. Desmazes, Sainte-Marie, 2023) 405
Photo 34. Stockage d'eau en bouteille (Crédits photo : O. Desmazes, Fort-de-France, 2022) 405
Photo 35. Aménagement de la source à Cœur Bouliki, Saint Joseph (Crédits photo : O. Desmazes, 2023) 416

Photo 36. Aménagement d'une source de bord de route à Ajoupe-Bouillon (Crédits photo : O. Desmazes, 2023) 416
Photo 37. Le président de l'association Dlo Mon Kapo devant la source Eau Bouillie lors d'une visite de quartier (Crédits photo : O. Desmazes, 04 juillet 2022) 425
Photo 38. Carte mentale (1) du quartier Morne Capot réalisée par J. le 22 mai 2024 427
Photo 39. Carte mentale (2) du quartier Morne Capot réalisée par A. le 22 mai 2024 428
Photo 40. Carte mentale (3) du quartier Morne Capot réalisée par B. le 22 mai 2024 429
Photo 41. Les membres de l'association Dlo Mon Kapo présentent la source Eau Bouillie à un collectif de chercheur·ses lors d'un événement scientifique (Crédits photo : O. Desmazes, 23 mars 2024) 431
Photo 42. Une famille remplit des bouteilles d'eau avec l'eau de la source de l'Alma, Fonds-Saint-Denis, Martinique (Crédits photo : O. Desmazes, 19 juillet 2023) 436
Photos 43. Installations artisanales installées à la source de l'Alma, Fonds-Saint-Denis, Martinique 436
Photo 44. File de voitures garées à proximité de la source de l'Alma 436
Photo 45 Un homme attend son tour pour remplir ses bidons d'eau aux Trois Sources, Sainte-Marie, Martinique (Crédits photo : O. Desmazes, 23 février 2023) 439
Photo 46. Bidons d'eau des Trois Sources et packs d'eau minérale entreposés dans une cuisine pour la boisson, Sainte-Marie, Martinique (Crédits photo : O. Desmazes, 23 février 2023)..439
Photo 47. Un homme remplit des anciens bidons de Javel d'eau de source, qu'il filtre avec un torchon ; un second, en arrière-plan, remplit des bouteilles en verre (Crédits photo : O. Desmazes, 23 février 2023) 439
Photo 48. Une femme remplit deux bidons d'eau de source à Cœur Bouiliki ; derrière, un couple de retraité·es attend leur tour 442
Photo 49. Trois femmes boivent l'eau à la source après leur course à pied 442
Photo 50. Un habitant de Saint-Joseph remplit des bouteilles d'eau à la source 442
Photo 51. Installation de nouveaux becs pour faciliter la récupération de l'eau de la source (Crédits photo : O. Desmazes, 2024) 448
Photo 52. Pancarte pédagogique sur le site de Cœur Bouliki, Saint-Joseph (Crédits photos : O. Desmazes, 2023) 454
Photo 53. Image issue de la pétition en ligne publié en 2025 469

Annexes

Annexe 1. Liste non-exhaustive des rapports récents sur l'accès à l'eau potable en outre-mer (focus Martinique)

Date du rapport	*Nom du rapport et organisme*	*Extraits concernant l'accès a l'eau potable en Martinique*	*Type de rapport*
2020	« L'accès aux services publics dans les Outre-mer », CESE, Michele Chay et Sarah Mouhoussoune	Le rapport met en évidence le manque d'accessibilité financière de l'eau potable : « La Martinique paie l'eau la plus chère de France. Le prix oscille autour de 5,44 euros le mètre cube, en grande partie à cause des difficultés d'assainissement. Les dépenses liées à l'eau courante sont beaucoup plus importantes et inégalitaires Outre-mer : 1,65 % du budget des ménages pour la Martinique contre 0,8 % dans l'hexagone. » (p. 86)	Institutionnel
2022	« La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer », CESE, Michele Chay et Sarah Mouhoussoune	La qualité de l'eau en question : « La population s'inquiète, à juste titre, de la présence de chlordécone dans l'eau consommée. » (p. 24)	Institutionnel
2022	« Evaluation du plan d'action pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion, Mayotte et Saint-Martin », CGEDD et IGA	Ce rapport établit un compte-rendu intermédiaire du Plan Eau-OM adopté en 2016. « La région Martinique qui bénéficie comme la Guadeloupe de ressources exceptionnelles est à son tour touchée par de graves tours d'eau en raison de la dégradation de son réseau. La situation actuelle se caractérise par au moins vingt ans de retards accumulés. Les tours d'eau n'ont cependant pas atteint le niveau dramatique de la Guadeloupe. Ce territoire est par ailleurs (comme les autres départements d'Outre-mer) confronté au risque de contentieux communautaires compte tenu du non-respect des normes européennes en matière d'assainissement » p. 6 Manque de travaux engagés Une faible soutenabilité des services d'eau Quatre recommandations faites pour la Martinique : 1/« réduire le personnel de la régie Odyssi pour revenir à un chiffre proche de bonnes pratiques et dégager des marges d'autofinancement » 2/« renforcer la mutualisation sur tous les sujets entre les trois EPCI en prévoyant l'élaboration de	Institutionnel

		conventions sur le partage de l'eau, la répartition de la ressource et la mise en commun d'un pool d'ingénierie disponible » 3/« conditionner la structuration de la « gouvernance pour un prix unique de l'eau » à l'atteinte de résultats de performance des services d'eau et d'assainissement » 4/« s'engager (EPCI) dans la voie d'un plan de diversification de la ressource en eau potable »	
2022	« Services publics aux Antilles : garantir l'accès aux droits », Défenseur des droits, République française	Mise en évidence de problèmes récurrents d'approvisionnement sur le réseau AEP : « En Martinique, les difficultés sont moindres, mais le territoire subit néanmoins des coupures régulières du fait du vieillissement des infrastructures qui supportent mal les périodes de sécheresse. Le problème est récurrent et certains quartiers sont plus particulièrement concernés. Il est, en outre, constaté des différences de tarification sur le territoire martiniquais affectant le droit des usagers à l'égalité devant le service public. » (p. 9) Les défaillances sont palliées au quotidien par « l'achat de bouteilles d'eau, qui ne sont pas systématiquement prises en charge par les collectivités territoriales, pourtant tenues de fournir de l'eau potable aux habitants. » (p. 11) Ainsi que des problèmes de tarification et de facturation posant des questions d'inégalités vis-à-vis de l'hexagone : « L'attention du Défenseur des droits est ainsi régulièrement appelée sur des facturations incohérentes ou sur des contestations de créances, aggravées par les nombreux compteurs d'eaux défectueux ou parfois tout simplement absents. Par ailleurs, comme en Martinique, le coût de l'eau en Guadeloupe est plus élevé qu'en métropole. » La question de l'accès à l'eau potable est intégrée dans la partie plus large « Habiter et vivre dans des conditions décentes » dans laquelle est aussi pointé le contexte de pollution importante des socio-écosystèmes martiniquais (et guadeloupéens). (*Ibid*.)	Acteur de la société civile
2023	« Droits humains à l'eau et à l'assainissement dans les Départements et Régions d'Outre-Mer », Contribution des ONG françaises au 4e cycle de l'EPU	Mise en évidence de la défaillance des infrastructures d'eau potable : « En Martinique, 53% de l'eau prélevée dans le milieu naturel est perdue dans les tuyaux9 : remédier à ce problème nécessiterait la rénovation de 500km de canalisations. » Ces défaillances se matérialisent régulièrement par des ruptures volontaires d'approvisionnement sur le réseau : « les autorités de plusieurs DROMs (notamment Guadeloupe, Martinique, Mayotte) ont mis en place des tours d'eau, afin de réduire la	Acteur de la société civile

		distribution en eau afin d'éviter une interruption généralisée dans l'ensemble du territoire. Les populations vivent donc avec des coupures d'eau fréquentes, qui impactent à la fois les domiciles et les établissements publics (écoles, hôpitaux, services incendie…). » (p. 5) Le coût de l'eau pour les ménages en contexte de forte précarité sociale : « Dans les DROMs, une part importante du budget des ménages précaires est affectée aux dépenses liées à l'eau et à l'assainissement, entre 13 et 19% selon les territoires, et dépasse systématiquement les 3% des revenus des ménages (seuil selon lequel la facture d'eau devient inabordable). Cela pousse à choisir entre plusieurs besoins fondamentaux tels que l'eau, la nourriture ou l'habillement. La fréquence des privations imposées par les prix est plus forte dans les DROMs que dans l'hexagone. » (p. 7) « A cela s'ajoute le surcoût de l'octroi de mer, une taxe applicable à l'origine aux produits importés, qui s'est progressivement élargie aux productions locales, notamment en Martinique et Guadeloupe. Cette taxe est également appliquée à la distribution de l'eau, et touche tous les consommateurs, y compris les plus modestes. Plusieurs opérateurs prélèvent indûment cet octroi de mer sur la partie abonnement de la facture, qui, étant un service, ne devrait pas y être soumis. Cela représente, chaque année, un montant de plus de 150 000 euros payés de manière indue par les usagers. » (p. 8)	
2025	« Agir contre les discriminations environnementales d'accès à l'eau potable dans les territoires dits d'Outre-mer », Notre Affaire à Tous	Ce rapport relie les injustices territoriales d'accès à l'eau potable à l'histoire coloniale des « outre-mer » : « derrière les injustices d'accès à l'eau potable, le poids de l'histoire coloniale » (p. 8) Problématiques liées à des défaillances infrastructurelles : « La problématique des fuites, principalement situées au niveau des branchements d'eau potable, est commune à tous les territoires dits d'Outre-mer : plus d'un tiers de l'eau collectée serait perdue à Mayotte, près de de 50% en Martinique, et 60% à La Réunion. Les canalisations souffrent d'un manque d'entretien important et historique. Ce sont ainsi six-mille kilomètres de canalisation qui serait à moderniser à La Réunion. » (p. 27) « L'état catastrophique du réseau entraîne des coupures d'eau, appelées « tours d'eau », à répétition. Ces tours d'eau font partie intégrante du quotidien des habitant·e·s de certains territoires dits d'Outre-mer comme la	Acteur de la société civile

		Guadeloupe, la Martinique ou Mayotte, et commencent à se déployer à La Réunion. » (p.28) Les défaillances des infrastructures impactant la qualité de l'eau distribuée via le réseau : « Guadeloupe et Martinique : l'utilisation prolongée du chlordécone dans les bananeraies antillaises entraîne une pollution de l'eau à ces produits et un risque constant. […] D'autres pesticides, dont certains interdits, sont par ailleurs régulièrement identifiés dans les cours d'eau. C'est par exemple le cas pour plus de la moitié des cinquante-deux molécules identifiées dans les cours d'eau martiniquais. » (p. 30-31) Accent mis sur les inégalités financières au regard de l'Hexagone : « Toutefois, certains territoires dits d'Outre-mer ont l'eau la plus chère de France, quand bien même les revenus moyens y sont bien inférieurs par rapport à l'Hexagone, et le service délivré de faible qualité. Alors que le prix était de 4,19 euros/m³ en France hexagonale, il était de 6,52 euros/m³ en Guadeloupe ou de 5,71 euros/m³ en Martinique. En Martinique, ce sont ainsi environ 70 000 abonné·e·s qui ont un problème économique d'accès à l'eau ». (p. 35) Le non-respect du droit humain à l'eau affecte d'autres droits humains, notamment celui à la santé, à l'éducation, à la vie privée et d'autres droits économiques et sociaux (p. 37-40). Le rapport fait le lien avec les effets du changement climatique sur l'accès à l'eau potable dans les dits outre-mer	

Annexe 2. Jurisprudences relatives à l'accès à l'eau potable en Martinique, d'après le Rapport *Notre Affaire à Tous*, 2025

JURISPRUDENCES :

TA Guyane, n°2100957, 27 juillet 2021 :
Le tribunal a suspendu l'exécution d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une central

CAA Bordeaux, n° 18BX01947, 30 décembre 2019 :
La cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la demande de la société en nom collectif DLE Outre-mer de condamner la régie communautaire de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique, Odyssi, à lui verser une somme de 230 000 euros, majorée des intérêts moratoires, au titre de l'allongement de la durée d'exécution du marché d'extension du réseau de collecte des eaux usées et de reprise du réseau d'eau potable sur la liaison Ravine Touza - Norley.

CAA Bordeaux, n° 20BX00898, 06 juin 2023 :
Les communes de Saint-Joseph et du Lamentin s'étaient vues rejeter leurs deux requêtes par le tribunal administratif de la Martinique, tendant à l'annulation de l'arrêté du 05 novembre 2018 par lequel le préfet de la Martinique a procédé à la répartition des ouvrages de production d'eau du Directoire et de Rivière-Blanche. À rebours, La CAA de Bordeaux a conclu que les communes de Saint-Joseph et du Lamentin étaient fondées à demander l'annulation de ce jugement et de l'arrêté en litige. De ce fait, le préfet de la Martinique devait réexaminer les demandes des communes de répartition entre elles et la CAESM des ouvrages de production d'eau potable du Directoire et de Rivière-Blanche, dans un délai de trois mois suivant la notification du jugement. A la suite de cet arrêt, le préfet n'a exécuté aucune des dispositions édictées par la cour administrative d'appel de Bordeaux.

De nombreuses affaires opposent abonnés et opérateurs techniques sur la conformité des compteurs d'eau. Par exemple, dans l'affaire entre le syndicat des copropriétaires de la résidence Morne Vanier contre la régie Odyssi le 07 avril 2020, ces premiers demandaient à Odyssi de communiquer un relevé de compte rectifié, un expert ayant constaté la surfacturation de la consommation d'eau. La régie Odyssi s'est retrouvée à de nombreuses reprises dans cette situation (CA Fort-de-France, civ., n° 15/00567, 10 janvier 2017 ; CA Fort-de-France, civ., n° 17/00630, 25 septembre 2018 ; CA Fort-de-France, civ., n° 20/00028, 17 août 2021 ; CA Fort-de-France, civ., n°21/00031, 15 mars 2022 ; CA Fort-de-France, civ., n° 22/00098, 7 Février 2023).

CE, n° 289692, 27 juin 2007 :
Le Conseil d'Etat considère irrecevable la requête déposée par le Mouvement CAP 21 demandant d'annuler l'arrêté du 10 octobre 2005 portant sur la teneur maximale du chlordécone.

CE, n° 433933, 12 octobre 2020 :
Le Conseil d'Etat rejette la demande de l'Association médicale pour la sauvegarde de l'environnement et de la santé Martinique d'annuler l'arrêté du 23 mai 2019 relatif aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone que ne doivent pas dépasser certaines denrées alimentaires d'origine végétale et animale pour être reconnues propres à la consommation.

CA Fort-de-France, n° 20/00020, 6 août 2020 :
La cour d'appel condamne la Régie Communautaire Odyssi à indemniser de 3000 euros l'Association de défense des usagers de l'eau de Martinique (ADUEM) et chaque requérant·e, pour son non-respect d'une ordonnance de référé datant de mai 2020 lui enjoignant de rétablir l'eau courante.

Février 2022 :
Les deux plaintes déposées par l'Association médicale de sauvegarde de l'environnement et de la santé (AMSES) et l'Association guadeloupéenne d'action contre le chlordécone (AGAC) auprès de la Cour de justice de la République contre plusieurs anciens ministres de la Santé et de l'Agriculture – lesquelles ont été déclarées irrecevables pour défaut d'intérêt à agir.

TA Paris, 24 juin 2022, n° 2006925/6-2, 2107178/6-2 et 2126538/6-2 :
Saisi par plusieurs collectifs dont l'association Vivre Guadeloupe ou le collectif Lyannaj pou Dépolyé Matinik, le TA reconnaît les négligences fautives de l'État[274].

→ CAA Paris, 11 mars 2025, n° 22PA03906 : **La cour administrative d'appel de Paris confirme et renforce ce jugement, estimant que l'Etat a commis des fautes** en accordant des autorisations de vente d'insecticides à base de chlordécone, en permettant leur usage prolongé, en manquant de diligence pour évaluer la pollution liée à cet usage, y mettre fin, en mesurer les conséquences et informer la population touchée. **Elle juge que l'Etat doit réparer, lorsqu'il est démontré, le préjudice moral d'anxiété des personnes durablement exposées à cette pollution. En mai 2025, l'État a annoncé faire appel de cet arrêt.**

→ TA Martinique, 12 mai 2025, n° 2400006, 2400546 : l'arrêt de la CAA de Paris a rapidement orienté d'autres jugements de première instance, comme ces **deux arrêts enjoignant l'État à indemniser le préjudice d'anxiété de deux anciennes ouvrières agricoles martiniquaises.**

TJ Paris, pôle santé publique, accidents collectifs et environnement, 02 janvier 2023, n° 2234/08/7 ; n°2234/08/9 ; n° 2234/08/6 :

Une ordonnance de non lieu a été rendue, fondée sur la prescription des faits poursuivis, quant à la demande de reconnaissance du préjudice lié à la contamination au chlordécone. Cette décision est l'issue judiciaire de plusieurs plaintes pour empoisonnement, mise en danger de la vie d'autrui et administration de substances nuisibles déposées à partir de 2006 par diverses associations et victimes. **Un appel est en cours** contre cette décision, et une QPC a été déposée sur l'interprétation de la jurisprudence de la Cour de cassation rendant obligatoire l'intention de tuer pour reconnaître l'empoisonnement.

© Schmitt Christelle- Flickr

274 Lingibé, Patrick. « Le tribunal administratif de Paris déclare l'État responsable au regard de carences relevées dans le contrôle du pesticide chlordécone », Site Dalloz, 12 juillet 2022.

Annexe 3. Index des entretiens réalisés

Entretien avec :

- Usagèr·es du service d'eau
- Membres d'association ou collectif
- Élu·es
- Acteurs institutionnels de l'eau
- Autres acteurs du secteur social

Code	Date	Durée	Genre	Fonction/Qualité	Structure
E01	10/03/22	3h00	H	Elu	CTM, ODE
E02	05/04/22	2h04	H	Directeur régional	BRGM
E03	06/04/22	2h14	F	Élue	CTM
E04	11/04/22	0h55	F	Professeure des Universités	Université des Antilles
E05	19/05/22	3h14	H	Directeur Eau Potable-GEMAPI-Contrat littoral Sud	Espace Sud
E06	20/05/22	1h52	F	Responsable Service Stratégie et Politiques Territoriales de l'eau	CTM
E07	24/05/22	1h14	H	Directeur de l'assainissement	Espace Sud
E08	25/05/22	1h15	F	Élue	CTM
E09	30/05/22	1h25	H	Agent Service Stratégie et Politiques Territoriales de l'eau	CTM
E10	20/06/22	44min	H	Élu/agriculteur	Chambre d'agriculture/CEB
E11	21/06/22	1h44	F	Directrice exploitation	Odyssi
E12	21/06/22	1h07	H	DGA Infrastructures, Bâtiments et Environnement	CACEM
E13	21/06/22	1h10	F	Directrice Eau et Protection des milieux aquatiques	CACEM
E14	22/06/22	1h38	H	Directeur Projets stratégiques eau et développement durable	ODE
E15	22/06/22	1h22	H	DGA	ODE
E16	22/06/22	2h22	H	Président	Odyssi
E17	27/06/22	1h33	H	Directeur Eau et Assainissement	CAP Nord
E18	27/06/22	1h33	F	Responsable Exploitation Eau Potable	CAP Nord
E19	27/06/22	1h33	H	Chef de service Travaux Eau et Assainissement	CAP Nord

E20	30/06/22	2h29	H	Élu	CTM, Assemblée
E21	01/07/22	1h00	H	Directeur Général	SME
E22	01/07/22	1h27	F	Responsable Département Santé Environnement	ARS
E23	04/07/22	1h43	H	Retraité/Ancien Responsable Département Santé Environnement	ARS
E24	04/07/22	15min	H	Non renseigné	Non renseigné
E25	04/07/22	22min	F	Commerçante	Non renseigné
E26	04/07/22	12min	F	Retraitée/ancienne ouvrière agricole	Non renseigné
E27	04/07/22	25min	F	Retraitée	Non renseigné
E28	18/07/22	1h05	H	Agent technique entretien/membre d'un collectif	CTM/Collectif Dlo Mon Kapo
E29	22/07/22	2h15	H	Directeur technique	SME
E30	01/08/22	1h20	H	Élu	Mairie du Lamentin
E31	31/08/22	1h	F	Enseignante/Présidente	École Morne Capot/Collectif Morne-Balai-Démare-Madelonnette
E32	09/09/22	1h	F	Présidente	ADUEM
E33	12/09/22	1h56	H	Agent territorial/membre d'un collectif	CTM/Collectif Acajou
E34	14/06/22	48min	H	Commercial/membre d'un collectif	Non renseigné/Collectif Acajou
E35	15/09/22	1h39	H	Président	PUMA
E36	26/09/22	1h16	H	Élu	Mairie du Lorrain
E37	26/09/22	1h05	H	Responsable distribution	SMDS
E38	14/10/22	1h30	H	Président	Collectif citoyen du Sud
E39	17/10/22	1h12	H	Retraité/ancien membre	ADUEM
E40	20/10/22	25min	H	Journaliste	ATV
E41	03/11/22	2h19	H	Président	Association Culture et Patrimoine de Grand-Rivière
E42	03/11/22	46min	H	Entrepreneur/membre d'une association	ASSAUPAMAR
E43	11/01/23	23min	H	Retraité	Non-référencé
E44	11/01/23	15min	F	Sans emploi	Non-référencé
E45	19/01/23	45min	H	Élu	Mairie des Anses d'Arlet
E46	13/02/23	2h	H	Élu/historien	Mairie des Trois-Ilets
E47	23/02/23	3h	H	Retraité/ancien employé	Non référencé

E48	05/04/23	1h21	H	Ingénieur/Responsable service politique de l'eau	DEAL
E49	16/05/23	48min	H	Ingénieur/Responsable service alimentation	DAAF
E50	14/06/23	1h29	H	Président	APNE
E51	14/06/23	50min	H	Vice-Président	APNE
E52	18/07/23	45min	H	Responsable	CCAS Fort-de-France
E53	19/07/23	30min	F	Retraitée/ancienne employée	Non-renseignée
E54	19/07/23	15min	F	Élue/membre d'un collectif	Mairie du Lorrain/ CCAS/Collectif Dlo Mon Kapo
E55	19/07/23	10min	H	Employé/mécanicien/membre d'un collectif	Non renseigné/Collectif Dlo Mon Kapo
E56	19/07/23	12min	H	Agent technique	CTM
E57	21/07/23	51min	H	Responsable de pôle	Croix Rouge
E58	10/08/23	40min	F	Animatrice/Pôle action sociale	Croix Rouge
E59	11/09/23	45min	F	Responsable de pôle	Croix Rouge
E60	28/09/23	1h25	F	Responsable Département Santé Environnement	ARS
E61	17/10/23	1h17	H	Ingénieur/contractuel hydrogéologie	BRGM
E62	13/12/25	10min	H	Jardinier paysagiste	Non renseigné
E63	24/01/24	44min	F	Assistante maternelle/membre d'un collectif	Collectif Dlo Mon Kapo
E64	29/01/24	36min	F	Chargée de projet en écotoxicologie	Parc Naturel Marin/OFB
E65	02/02/24	2h	H	Élu	2ème circonscription de la Martinique
E66	27/03/24	2h30	F	Agente contrôle sanitaire	ARS
E67	02/04/24	1h30	H	Agent technique/membre d'un collectif	CTM/Collectif Dlo Mon Kapo
E68	02/04/24	2h	F	Retraitée/ancienne ouvrière agricole/membre d'un collectif	Collectif Dlo Mon Kapo
E69	04/05/24	58min	H	Employé municipal	Mairie du Carnet
E70	08/05/24	1h30	F	Retraitée/ancienne enseignante	Education Nationale
E71	12/04/24	1h00	F	Ingénieure eau/militante	CTM/ASSAUPAMAR
E72	17/04/24	1h00	H	Élu et entrepreneur	Mairie du François
E73	02/05/24	25min	F	Commerçante à Fort-de-France	Non renseigné
E74	03/05/24	3h00	H	Retraité - Electricien	Non renseigné

Annexe 4. Liste des structures d'appartenance des acteurs institutionnels interviewés

Type de structure	*Nom de la structure*
Collectivités/élu.es	CTM
	CAP Nord
	CACEM
	Espace Sud
	Mairie du Lamentin
	Mairie du Lorrain
	Mairie des Anses d'Arlet
	Mairie des Trois-Ilets
	Mairie du François
Exploitants	Odyssi
	SME
	SMDS
Organismes territoriaux	ODE
	Parc Naturel Marin
Services déconcentrés de l'Etat	ARS
	DEAL
	DAAF

Annexe 5. Guide d'entretien pour les entretiens semi-directifs (thèmes et sous-thèmes)

Thèmes	*Sous-thèmes*
Connaissance du fonctionnement du service d'eau potable	Ressources en eau
	Acteurs impliqués dans le service
	Evolution du service
	Sources de ces connaissances sur le service d'eau potable
Perceptions de la gestion de l'eau potable	Limites et causes de ces limites
	(Ré)actions citoyennes
	Avancées et points positifs
	Projection dans 15 ans
Perceptions sur la ressource en eau	Spécificités de l'eau en Martinique
	Liens à l'eau
	Pressions
	Indicateurs
Expériences personnelles de l'eau	Pratiques d'approvisionnement
	Expériences personnelles de coupures d'eau

Annexe 6. Guide d'entretien avec les acteurs institutionnels de l'eau

- *Présentation personnelle rapide*

- *Questions préliminaires : temps d'habitation en Martinique ; poste actuel ; parcours pro et de vie ; liens avec la question de l'eau dans son parcours*

Q1. Pourriez-vous m'expliquer comment fonctionne la distribution de l'eau potable sur le territoire martiniquais aujourd'hui ?

Q2. Selon vous, y a-t-il eu un moment déterminant dans l'histoire de la Martinique pour une organisation du service d'eau potable à l'échelle de l'ensemble du territoire ?

Q2.1. Si oui, quel est ce moment ? Pourquoi à ce moment ?

Q2.2. Par qui cette organisation a-t-elle été impulsée ?

Q2.3. Comment fonctionnait l'approvisionnement en eau avant ?

Q3. Ce fonctionnement a-t-il évolué dans le temps ? a-t-il changé ?

Q3.1. SI oui, quelles ont été les grandes étapes, selon vous, de construction de ce service de l'eau ?

Q4. Comment avez-vous appris ces choses-là, à propos de l'histoire de l'eau en Martinique ? (Par votre travail ? Ailleurs ?)

Q5. Considérez-vous que ce service public d'eau potable soit efficace ?

Q5.2. Si non, quelles sont, selon vous, les causes des disfonctionnements ? Donnez des exemples

Q5.3. Sont-elles réparties également sur le territoire ?

Q5.4. Sont-elles des causes anciennes ?

Q5.5. Y a-t-il des causes récentes ?

Q5.6. Y a-t-il des causes spécifiques à la situation de la Martinique ?

Q5.7. Y a-t-il des causes structurelles à l'insularité ?

Q5.8. Que faudrait-il faire selon vous aujourd'hui ?

Q5.9. Si oui, en quoi ? (Quels critères)

Donner des exemples

Q5.10. Quelles sont les choses à poursuivre ?

Q6. Existe-t-il, selon vous, des pressions sur la ressource en eau douce en Martinique ? Ces pressions sont-elles spécifiques à la région de la Caraïbe ? au statut d'outre-mer ?

Q7. Selon vous, l'expression « crise de l'eau » est-elle appropriée pour parler de la situation de l'eau potable en Martinique ?

Q7.1. En avez-vous déjà entendu parler ?

Q7.2. Qu'est-ce qu'une crise de l'eau signifie pour vous ?

Q7.3. A quoi renvoie-t-elle en Martinique ?

Q8. Y a-t-il eu, selon vous, des évolutions positives de l'organisation du service d'eau potable ces dernières années ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ? quelles sont les limites à ces évolutions positives ? D'où viennent les blocages s'il y en a ?

Q9. Comment imaginez-vous l'organisation du service d'eau potable en Martinique dans 15 ans ? (au bout de tous les schémas : comment ils voient les choses au bout de tous les contrats)

Q10. Comment est perçu, selon vous, le service d'eau potable par la population martiniquaise ? Pourquoi ? Pourriez-vous donner des exemples concrets ?

Q11. Dans quelle mesure êtes-vous en dialogue avec la population martiniquaise au sein de votre structure ? Considérez-vous qu'il existe des améliorations à faire ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Q12. Selon vous, qu'est-ce qu'une bonne délégation de service public ?

<u>Pour Espace Sud ou SME :</u>

Un premier contrat de DSP a été signé le 19 décembre 2002 entre le SICSM et la SME pour 12 ans puis un second le 20 mars 2015 pour également une durée de 12 ans. Savez-vous ce qu'est devenu ce contrat avec la dissolution du syndicat ? Un contrat a-t-il été rédigé entre l'Espace Sud et la SME ? (Est-ce que je pourrai le voir ?)

<u>Pour CAP Nord ou SME ?</u>

Avez-vous également rédigé un contrat de DSP avec CAP Nord ?

De quels types de contrat d'agit-il ?

A présent, je vais vous demander de vous défaire de votre casquette d'expert dans le domaine et de prendre votre casquette d'habitant usager du service d'eau potable…

Q13. Avez-vous, en tant qu'usager de l'eau, donc plus personnellement, connu des problèmes d'eau potable ? chez vous ? au travail ?

Q13.1. Concrètement, comment cela s'est manifesté ? (un dommage ou quelque chose d'occasionnel ?)

Q13.2. Si oui, comment l'avez-vous vécu ?

Q13.3. Dans quelle zone de la Martinique était-ce ?

Q13.4. Cela s'est-il répété ?

Q13.5. Constatez-vous une augmentation de ces problèmes ? des améliorations ?

Q14. Auriez-vous des documents à me transmettre ou à me conseiller ?

Q15. Est-ce que vous pensez à des personnes que je pourrai rencontrer ? peut-être même en retraite…

Annexe 7. Notice d'information envoyée aux personnes rencontrées pour la réalisation d'entretiens

Notice d'informations pour la participation à la thèse de doctorat de Mme. Oméya DESMAZES en Géographie, co-financée par l'Université Lyon 3 Jean Moulin et l'Office de l'Eau et encadrée par Anne Honegger (DR CNRS, Laboratoire EVS, ENS de Lyon) et Jean-Raphaël Gros-Désormeaux (CR CNRS, Laboratoire LC2S, Université des Antilles).

Pour toute question et à tout moment vous pouvez me contacter :
Oméya DESMAZES, Doctorante en Géographie à l'Université Lyon 3 Jean Moulin, UMR 5600 Environnement Ville Société et UMR 8053 Laboratoire Caribéen des Sciences Sociales
omeya.desmazes@univ-lyon3.fr ou o.desmazes@gmail.com ou au 06 96 68 38 27.

But du projet de recherche et bénéfices de l'étude : Une réflexion qui intègre l'Objectif du Développement Durable n°6 « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » et, à l'échelle territoriale, la sous-orientation fondamentale IV-C du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) intitulée « *Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements* ». L'objectif de ces entretiens est de collecter des données auprès des différents acteurs qui compose le(s) territoire(s) de l'eau martiniquais.

Ce que l'on attend de vous : si vous acceptez de participer à cette étude, je réaliserai un entretien individuel, d'une durée de 1h environ. Des questions ouvertes vous seront posées sur votre vision du fonctionnement de l'eau potable et sa gestion sur le territoire. Aucune préparation préalable n'est nécessaire. L'entretien sera enregistré, puis retranscrit, avant d'être analysé. Les données seront stockées sur des serveurs sécurisés, et ne seront pas diffusées.

Vos droits de vous retirer de la recherche à tout moment : votre contribution à cette recherche est libre et volontaire. Vous êtes libre de vous en retirer ou de cesser votre participation à tout moment. Ce retrait n'aura aucune conséquence.

Vos droits à la confidentialité : vos données seront traitées avec la confidentialité la plus entière. Votre identité sera dissimulée à l'aide d'un numéro aléatoire dans tous les écrits produits sur la base de vos propos (comptes rendus d'entretien, notes d'observation, notes d'analyse échangées entre les chercheurs, publications...). Je serai la seule personne à avoir accès au contenu de votre entretien. De même, les données recueillies seront analysées, et les résultats de l'étude seront diffusés de façon anonyme.

Vos droits de poser des questions : vous pouvez poser des questions au sujet de la recherche avant, pendant, ou après votre participation en m'écrivant par courrier électronique.

Diffusion : les résultats de cette recherche seront diffusés dans ma thèse de doctorat, des rapports scientifiques, des colloques scientifiques, des articles de revues scientifiques, et auprès des partenaires du projet.

Consentement à la participation : en début d'entretien, vous certifierez que vous avez lu et compris les renseignements ci-dessus, que vous consentez à participer librement à cette étude. Vous serez libre d'annuler votre consentement ou de vous retirer de cette recherche à tout moment, sans préjudice.

Annexe 8. Questionnaire destiné aux usagèr·es des sources

OBSERVATIONS :

Jour :

Météo :

Localisation de la source :

- Commune :
- Coordonnées GPS :

Temps d'observation : …..h à …..h

Nombre de personne/foyer sur le site :

Moyen de transport à la source :

Lieu d'habitation :

Commune :

Quartier :

Type d'habitation :

Appartement/maison

Nombres de personnes dans le ménage :

Fréquence d'approvisionnement à cette source :

Par semaine :

Par mois :

Moins d'1fois/mois :

Saisonnalité :

Toute l'année : OUI/NON

Saison spécifique : OUI/NON

Depuis quand :

Fréquentation d'autres sources :

OUI (nom des sources)

OUI (fréquence) : régulièrement (> 1fois/mois) occasionnellement (<1fois/mois)

NON

Objet utilisé pour le prélèvement :

Quantité prélevée (estimation en volume) :

Par semaine :

Ou Par mois :

Usages de l'eau de source :

Boisson : OUI/NON

Cuisine : OUI/NON

Autres : …

Jour dédié pour chercher de l'eau à la source :

OUI (précisez jour et pourquoi)

NON

Motivations principales pour aller chercher l'eau à la source :

-
-

Avez-vous l'eau courante chez vous ? OUI / NON

Êtes-vous abonné·e au service d'eau (Odyssi ou SME) ? OUI/NON

Utilisez-vous l'eau du robinet pour :

La boisson : OUI/NON

La cuisine : OUI/NON

La douche : OUI/NON

Les toilettes : OUI/NON

Est-ce que vous récupérez l'eau de pluie chez vous ? OUI/NON

Donner trois mots qui vous font penser à l'eau de source :

-
-
-

Age :

Sexe :

Profession (même pour les retraité.es) :

Temps d'habitation en Martinique :

QUELQUES QUESTIONS EN PLUS SI LE TEMPS LE PERMET…
Comment avez-vous connu cette source ?
Pourquoi cette source particulièrement ?
Qu'est-ce que vous inspire cet endroit ?
Savez-vous qui est en charge de la gestion des sources ?

Annexe 9. Index des archives consultées

Type	Nom, date (côte)	Fonds	Lieu
Ouvrage	Pour le pays, par le pays. Le Conseil général de la Martinique 1827-2015, 2015 (4oG2013)	Fonds général	Archives territoriales de Martinique, Schoelcher
Etudes sur les habitations coloniales	L'Habitation Beauséjour, l'habitation Malakoff, Grand'Rivière, Martinique/Enquête par Michèle Léonard, 1985, 4°H10945 ; Canal de Beauregard, Projet d'actions éducatives, 1984, 4°H10933 Un exemple d'archéologie industrielle en Martinique : l'habitation Pecoul de Basse-Pointe, 1986, 4°A10119	Collection des monographies des Archives territoriales de Martinique	
Plaquette informative	La Nouvelle Unité de Production d'eau potable de la Capot, 2006, BRO.4°679		
Dossiers d'urbanisme	Adduction d'eau de Fort-de-France et du Sud de la Martinique : note, 1937 (1M9365)	Gouvernement de Martinique	
	Dossier d'urbanisme et de personnel. Adduction d'eau des communes du Sud, 1937-1950 (179W687) Dossier d'urbanisme. Eau du Sud, adduction, 1954-1961 (182W1001) Dossier d'urbanisme. Alimentation eau potable 1937-1960, 1937-1960 (175W466)	Fonds de récup, Producteurs administratifs	
	Associations de défense des locataires et des occupants de la zone des 50 pas, 1938-1993 (36J50)	Fonds Adrassé	

Etudes/Rapport	L'eau à la Martinique. Fort-de-France : Jeune Chambre Economique, 1975 (MAR227) ; Papa, F. et Pilachon, S., L'eau de consommation dans l'île de la Martinique. Bilan des analyses bactériologiques de 1972 à 1975. Fort-de-France : Institut Pasteur, 1976 (MAR 2698) L'eau de consommation dans le département de la Guadeloupe. Rapport 1979. Basse-Terre : DDASS, 1980 (GUA4750)	CENADDOM Bibliographie n°24	
	Risques naturels et hydrauliques. SCNA, 2000-2001 (2015W5)	Fonds de la Direction Régionale de l'environnement	
Presse	France-Antilles, 1983 (MAR5368) ;	CENADDOM	
	Femme dans la cité, 01/05/1945, mai-juin 1946, novembre-décembre 1947 *La Paix*, 27/11/1952, 22/11/1952, 21/02/1953, 31/10/1953, 21/11/1953, 28/11/1953 (PER143) *Justice*, 03/01/1952, 10/01/1952, 31/01/1952, 20/03/1952, 27/03/1952, 10/04/1952, 24/04/1952, 8/05/1952, 22/05/1952, 05/06/1952, 26/06/1952, 31/07/1952, 25/09/1952, 2/10/1952, 30/10/1952, 30/10/1952, 20/11/1952, 19/12/1952, 25/12/1952, 8/01/1953, 22/01/1953, 19/03/1953, 2/04/1953, 9/04/1953, 16/04/1953, 23/07/1953, 5/11/1953, 26/11/1953, 24/12/1953 (PER137)	Journal des périodiques	
	France Antilles : 25/07/2002 ; 06/05/2003 ; 22/11/2003 ; 06/04/2006 (p.22) ; 06/10/2006 (p.4) ; 07/10/2006 (p.4) ; 24/11/2009 (p.6) ; 23/02/2010 (p.4) ; 01/03/2010 (p.8) ; 04/03/2010 (p.7) ; 07/05/2010 (p. 6) ; 06/08/2014 (p. 3) ; 04/10/2016 (p.6) ; ANTILLA : 07/01/1999 (p. 39) ; 06/10/2004 (p. 16-20) ; 08/02/2006 (p.4, 15-17)	Fonds « Eau »	Bibliothèque Schoelcher

	Le Naïf : mars 1997 (n°74, p. 30-34) ; août 2002 (n° 106) Le progressiste : 07/06/2000 (p. 8-9) La Tribune des Antilles (n°22) : avril-mai 2000		
Autres	IGN, 1977, Atlas des Départements d'Outre-mer. La Martinique, Centre d'Etudes de Géographie Tropicale, CNRS, Paris Le Courrier du Parc Régional, 1991, Spécial Eau, n°2 Tribune ASSAUMAPAR, 2006, « Affaire de l'eau de la Grande Rivière ! » par P. Tourbillon, commission juridique de l'Assaupamar. L. Mouche, 1994, « L'approvisionnement en eau de la Martinique », *Techniques & développements aux Antilles*, n°5. M. Nicolas, 1977, *Saint-Pierre*, Fort-de-France. S. Contour, 1988, *Saint-Pierre (Martinique). Tome 1 – La ville et le volcan avant 1902*, Fort-de-France.		

Annexe 10. Index des questionnaires réalisés à la source de l'Alma

Nb	Date	Genre	Age	Profession	Commune d'habitation
1	11/10/2023	H	56	Chauffeur-livreur	Ajoupa Bouillon
2	11/10/2023	H	58	Sans emploi	Lorrain
3	11/10/2023	H	74	Retraité d'une société de transport	Basse-Pointe
4	11/10/2023	H	31	Géomètre	Fort-de-France
5	11/10/2023	F	73	Retraitée, ancienne cadre administrative	Schoelcher
6	11/10/2023	F	65	Retraitée, ancienne cadre administrative	Lamentin
7	11/10/2023	H	58	Employé	Morne-Rouge
8	11/10/2023	H	50	Agent d'entretien	Carbet
9	11/10/2023	H	37	Commerçant	Robert
10	11/10/2023	F	39	Infirmière	Vauclin
11	15/11/2023	H	64	Agriculteur	Lorrain
12	15/11/2023	F	66	Retraitée	Fort-de-France (Balata)
13	15/11/2023	H	58	Agriculteur	Trois-Ilets
14	15/11/2023	H	62	Jardinier décorateur	Saint-Joseph
15	15/11/2023	H	60	Employé ctm	Morne-Rouge
16	15/11/2023	H	82	Retraité	Schoelcher
17	22/11/2023	H	53	Autoentrepreneur	Rivière-Pilote
18	22/11/2023	F	55	Animatrice conservatoire botanique	Schoelcher
19	22/11/2023	F	65	Assistante maternelle retraitée	Fort-de-France
20	22/11/2023	H	74	Autoentrepreneur	Lamentin
21	22/11/2023	F	63	Retraitée	Lamentin
22	22/11/2023	H	35	Thérapeute	Saint-Joseph
23	22/11/2023	H	28	Ouvrier bâtiment	Saint-Joseph
24	22/11/2023	H	42	Ouvrier bâtiment	Saint-Joseph
25	05/01/2024	H	58	Non renseigné	Morne-Rouge
26	05/01/2024	H	67	Retraité	Fort-de-France
27	05/01/2024	F	68	Retraitée	Fort-de-France
28	05/01/2024	F	36	Non renseigné	Lamentin
29	05/01/2024	H	46	Non renseigné	Saint-Joseph
30	05/01/2024	F	66	Retraitée	Schoelcher
31	05/01/2024	H	69	Retraité	Schoelcher
32	05/01/2024	H	47	Non renseigné	Trois-Ilets
33	05/01/2024	F	32	Non renseigné	Fort-de-France
34	05/01/2024	F	73	Retraitée	Ajoupa Bouillon

35	22/05/2024	F	37	Employée	Fort-de-France
36	22/05/2024	F	76	Retraitée	Lamentin
37	22/05/2024	H	31	Ouvrier bâtiment	Fort-de-France
38	22/05/2024	H	53	Ouvrier bâtiment	Morne-Rouge
39	22/05/2024	H	68	Retraité	Fort-de-France
40	22/05/2024	F	49	Aide soignante	Lamentin

Table des matières

Résumé vii
Abstract ix
Remerciements xi
Sommaire xv
Notes aux lecteur·ices xvii
Liste des abréviations xix
Introduction générale 1
Partie 1. Appréhender l'eau potable et ses modes d'appropriation 15
Chapitre 1. Penser l'accès à l'eau : positionnements et propositions théoriques 17
1. Appréhender les dimensions spatiales et politiques de l'accès à l'eau 23
1.1 Du droit au pouvoir 23
1.1.1. L'accès à l'eau potable, un droit humain reconnu 23
1.1.1.1. Une élaboration internationale 23
1.1.1.2. Une reconnaissance nationale traduite dans le droit positif 28
1.1.1.3. Dans les DROMs, l'effectivité du droit à l'eau en question : le cas martiniquais 29
1.1.2. « Avoir accès à », c'est aussi pouvoir « tirer bénéfice de » 32
1.2. Les dimensions spatiales de l'accès à l'eau 35
1.2.1. S'approprier l'espace pour donner ou avoir accès : apports de géographie sociale 35
1.2.2. S'approprier l'eau : intégrer sa nature fluide 40
1.2.3.1. Faire de l'eau une ressource 40
1.2.3.2. Appréhender des circulations de l'eau du point de vue de la political ecology 43
2. Appréhender conjointement les dimensions matérielles et idéelles de l'eau potable 51
2.1. Le réseau : production d'une norme pour l'accès à l'eau potable ? 51
2.1.1. La normalisation des pratiques d'approvisionnement par le réseau 51
2.1.2. La fragmentation des réseaux : une lecture matérielle des inégalités sociales 56
2.1.2.1. L'illusion d'un idéal infrastructurel : les infrastructures comme facteur de fragmentation urbaine 56
2.1.2.2. La lecture de la fragmentation urbaine depuis les univers post-coloniaux 58

2.1.3. Le « hors-réseau » : infrastructures « alternatives », « informelles », « hybrides » ou « quotidiennes » ? Apport d'une approche par les « eaux multiples » 61

2.1.3.1. Infrastructures « alternatives », « informelles », « hybrides », ou « quotidiennes » : quel qualificatif pour les marges infrastructurelles ? ... 62

2.1.3.2. L'apport des « eaux multiples » pour appréhender les infrastructures composites au-delà de l'insécurité en eau 64

2.2. Appréhender le sens politique des pratiques aux infrastructures 67

2.2.1. La place accordée aux pratiques quotidiennes : matérialités des savoirs et des représentations de l'eau 67

2.2.2. La citoyenneté hydraulique pour appréhender la question du droit à l'eau 70

2.2.2.1. Une approche anthropologique pour une définition inclusive de la citoyenneté 70

2.2.2.2. La citoyenneté hydraulique : reconnaître le sens politique des pratiques aux infrastructures 72

3. Propositions théoriques pour alimenter les réflexions de justice environnementale en situation postcoloniale 77

3.1. Nouvelle composante de la précarité en eau : la précarité infrastructurelle 77

3.2. Jalons pour penser une justice environnementale en situation postcoloniale 78

3.2.1. Accéder à l'eau : pour une approche de justice environnementale comme horizon politique 78

3.2.2. Se situer par rapport aux écologies décoloniales 80

3.2.3. Penser la justice environnementale depuis des situations postcoloniales 85

Chapitre 2. Etudier les relations à l'eau à partir d'un système socio-technique singulier 91

1. Implications hydro-sociales de l'étude de l'accès à l'eau potable en Martinique 95

1.1. Zones hydrographiques contrastées et sous pression 95

1.1.1. Les deux ensembles hydrographiques : zone d'abondance et zone de rareté en eau 95

1.1.2. Des rivières aux robinets : ressources et infrastructures stratégiques 98

1.1.3. Pressions exogènes et dispositifs de contrôle 100

1.1.2.1. Des pressions d'ordre quantitatif 100

1.1.2.2. Des pressions d'ordre qualitatif 103

1.1.2.3. Des pressions accentuées par le changement climatique 107

1.2. Mise en ressource de l'eau : espaces et acteurs de la production d'eau potable 109

1.2.2. Répartition spatiale des acteurs du service d'eau potable 109
1.2.3 Répartition spatiale des besoins en eau potable..... 114
2. Les choix méthodologiques : approche, réflexivité et terrains 117
2.1. Faire du terrain, entrer en relation : les relations d'enquête comme miroir des rapports de domination 117
2.1.1. Incarner une catégorie dominante ou les limites négociées de ma blanchité en situation d'enquête..... 118
2.1.2. Instaurer de la distance dans les relations genrées : apprentissage d'un travail de terrain solitaire en immersion..... 121
2.2. L' « organisation parallèle de [ma] recherche » 125
2.2.1. Le choix d'une approche inductive, entre empirie et théorie 125
2.2.2. Les étapes de la construction de l'objet 128
2.3. Le choix des terrains..... 131
3. Outils méthodologiques..... 134
3.1. Un pluralisme méthodologique pour appréhender les relations aux objets techniques..... 134
3.2. Confronter les discours aux pratiques : une enquête à partir des matérialités quotidiennes de l'eau 135
3.2.1. La place de l'observation dans l'enquête 135
3.2.2. Les entretiens, des discours aux représentations de l'eau 138
3.3. Remonter le temps, explorer les traces : une démarche « archéologique » exploratoire 143
3.3.1. Les archives, un travail exploratoire..... 143
3.3.2. La sélection de documentation technique et de planification des politiques publiques..... 145
3.4. Après le terrain, analyser les données..... 146
3.4.1. Analyse des discours 146
3.4.2. Analyser les temporalités de l'eau : frises chronosystémiques 147
Partie 2. Historiciser les modes d'accès à l'eau potable 153
Chapitre 3. Mise en réseau progressive et contrastée 157
1. Panorama de l'accès à l'eau dans le monde colonial 161
1.1. Matérialité de l'essor des villes coloniales martiniquaises et fragmentation urbaine..... 161
1.1.1. Le génie de l'eau au cœur de l'essor de la ville de Saint-Pierre 161
1.1.2. Fort-de-France, nouvelle capitale de la Martinique après la Catastrophe 167
1.2. Les zones rurales : dépendance à la société d'Habitation 172
1.3. Les réseaux dans la gestion de la pénurie d'eau dans les communes rurales du sud 177

2. Vers une organisation nouvelle des services d'eau 181
2.1. Le premier projet de 1938..... 181
2.1.1. Une ingénierie au service d'un projet de « développement » de la Colonie 181
2.1.2. Limites financières et politiques pour la réalisation du projet..... 185
2.2. La recomposition du projet en 1946 186
2.2.1. Nouvelles politiques de « modernisation » outre-mer 186
2.2.2. Premières critiques de la politique assimilationniste..... 190
2.2.3. Vers une organisation intercommunale des services d'eau..... 191
2.3. La mise en œuvre des travaux 194
3. Fragmentation des réseaux et développement territorial..... 200
3.1. Les services d'eau face à la crise sucrière 200
3.2. Les « gros » et les « petits » réseaux : les infrastructures de l'eau au service d'un développement territorial 206
3.3. Transition progressive vers le réseau domiciliaire et transformation des liens à l'eau..... 211
Chapitre 4. Politiques de l'eau outre-mer et régimes d'exceptionnalité ..219
1. Exceptionnalité comme discrimination environnementale : l'utilisation du chlordécone aux Antilles au prisme de l'eau potable 223
1.1. L'exceptionnalité comme dérogation : repères historiques de l'utilisation du chlordécone aux Antilles..... 223
1.2. Régimes d'exceptionnalité dans l'application de la réglementation sur l'eau : une surveillance de la qualité de l'eau à géométrie variable..... 225
1.2.1. Capacités limitées pour surveiller la qualité de l'eau aux Antilles françaises..... 225
1.2.2. Reconnaissance institutionnelle de la pollution par l'eau..... 227
1.2.3. Gérer la pollution des eaux par l'infrastructure 231
1.3. Conserver une eau potable dans un monde toxique : négocier les seuils 232
2. Exceptionnalité d'un « modèle français » de gestion de l'eau : trajectoire politique des Offices De l'Eau en outre-mer..... 237
2.1. Les prémisses avec la création des comités de bassin en outre-mer ... 237
2.2. La création des Offices de l'eau : négocier des capacités nouvelles d'action 240
2.2.1. Le contexte politique favorable à une politique autonomiste 241
2.2.2. Offices de l'eau : une extension progressive des capacités d'action 243
2.2.2.1. Positionnement stratégique de la Martinique..... 244
2.2.2.2. Extension progressive des capacités d'action 245
2.2.3. Les effets d'une mise en politique différenciée : une lecture infrastructurelle..... 248

Partie 3. S'approprier l'accès au quotidien 259

Chapitre 5. Partager une eau en tension : maintenir et contrôler l'accès 263

1. Des tensions concentrées autour d'infrastructures stratégiques 267

1.1. Affaire Séguineau : un tuyau qui fait conflit 267

1.1.1. Résurgences coloniales autour d'une canalisation d'eau 268

1.1.2. Une controverse très politique 273

1.2. Maintenir son accès à l'eau : positionnements des acteurs 277

1.2.1. L'épreuve des transferts de compétence : rationalisation ou complexification des espaces de gestion du service d'eau ? 277

1.2.1.1. La mise en œuvre de deux transferts : deux périodes marquantes de restructuration des services d'eau 277

1.2.1.2. Les difficultés liées leur mise en œuvre : problèmes techniques, problèmes humains 282

1.2.2. Maintien d'un système complexe de vente d'eau 287

1.2.2.1. Ventes d'eau en tension entre Espace Sud et la CACEM 288

1.2.2.2. Les difficultés de vendre l'eau de la rivière Capot : une eau « chlordéconée » indésirable ? 289

1.1.3. Conflits d'usage autour de la rivière Blanche 292

1.2.3.1. Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable .. 292

1.2.3.2. Entre eau domestique et eau agricole 294

2. Des solutions contestées : entre expertise, pouvoir politique et revendications citoyennes 301

2.1. Des solutions techniques contestées : *spatial fix* ou solutions ? 301

2.1.1. Forer : les eaux souterraines, des ressources nouvelles 301

2.1.2. Dessaler l'eau de mer : une quête d'autonomie des gros consommateurs en eau 311

2.2. « Mieux » gouverner 314

2.2.1. La structure unique : outil de rationalisation ou opportunité politique ? 314

2.2.2. Outils techniques pour mieux gouverner les infrastructures 320

2.3. Une connaissance hydro-technique en question 321

2.3.1. « Le patrimoine comme épreuve de connaissance » 321

2.3.2. Capacités limitées de l'ingénierie publique 325

Chapitre 6. Documenter la précarité infrastructurelle en eau 335

1. Qualifier la précarité infrastructurelle en eau 339

1.1. Coupures d'eau de 2020 : récits contrastés d'une crise de l'eau 339

1.1.1. Discours de crise ou naturalisation de la pénurie d'eau au robinet .. 339

1.1.2. Mise en cause d'une défaillance généralisée : un consensus possible entre gestionnaire des réseaux et citoyen□nes 342

1.2. Des coupures d'eau à la mise en cause de sa qualité 345
1.2.1. Les raisons du doute 346
1.2.1.1. Les aspects douteux de l'eau du robinet 346
1.2.1.2. Des tuyaux qui souillent l'eau du robinet 349
1.2.2. Disqualifications du doute relatif à la qualité de l'eau du robinet 356
1.2.3. Quand l'incertitude gagne aussi le monde de l'eau 364
2. Faire face à la précarité infrastructurelle en eau : stratégies usagères et spatialités multiples 368
2.1. Stratégies collectives : se mobiliser contre les coupures, spatialiser l'action citoyenne pour l'accès continu à l'eau potable 368
2.1.1. Trois quartiers, trois mobilisations contre les coupures d'eau 369
2.1.1.1. Quartier Acajou : coupures d'eau en période de crise 369
2.1.1.2. Quartier Morne Capot : « Nou tro pré dlo pou nou pani dlo» 374
2.1.1.3. Quartier Morne Balai : fragilités d'un système d'approvisionnement 388
2.1.2. Les quartiers comme espaces sociaux privilégiés des revendications citoyennes pour l'accès à l'eau 392
2.1.3. Une action citoyenne contrastée autour des coupures d'eau : capacités différenciées pour revendiquer le droit à l'eau 394
2.2. Stratégies individuelles : négocier dans l'intimité des infrastructures 399
2.2.1. Proximités sur le terrain : négociations entre habitant□es et techniciens 399
2.2.2. Modifier ses pratiques : gestes supports dans l'espace domestique 402
Chapitre 7. Aller à la source : pratiques d'approvisionnement hors-réseau et espaces de différenciation 411
1. Place des sources dans le *drinking waterscape* 415
1.1. Spécificités hydro-sociales des sources de Martinique 415
1.1.1. Des infrastructures passées et présentes d'approvisionnement en eau 415
1.1.2. Des eaux « non-conventionnelles » intégrées dans des dispositifs de surveillance 418
1.2. Les sources au cœur de l'économie domestique 423
1.2.1. Quatre sources d'étude, quatre eaux singulières 423
1.2.1.1. Source Eau Bouillie 424
1.2.1.2. Source de l'Alma 432
1.2.1.3. Les Trois-Sources 437
1.2.1.4. Source Cœur Bouliki 440
1.2.2. Les eaux de source, une eau potable « autre » ? 443
2. Dynamiques d'appropriation des sources 447

2.1. Dynamiques quotidiennes et usagères d'appropriation 447
2.1.1. Gestes de soin et de maintenance des sources 447
2.1.2. Un projet de quartier pour réhabiliter les sources oubliées 448
2.2. Des infrastructures perçues comme menacées : dynamiques d'accaparement des sources 451
2.2.1. L'accaparement des sources par la propriété foncière 451
2.2.2. L'accaparement par la pollution : forme de « dépossession toxique » 453
3. Spatialités revisitées du domestique 457
3.1. Espaces extérieurs du domestique 457
3.2. Les sources, des espaces en commun ? 459
Conclusion générale 469
Bibliographie 481
Tables des encadrés 511
Table des figures 513
Table des cartes 515
Table des tableaux 517
Table des photographies 519
Annexes 523
Annexe 1. Liste non-exhaustive des rapports récents sur l'accès à l'eau potable en outre-mer (focus Martinique) 523
Annexe 2. Jurisprudences relatives à l'accès à l'eau potable en Martinique, d'après le Rapport *Notre Affaire à Tous*, 2025 527
Annexe 3. Index des entretiens réalisés 529
Annexe 4. Liste des structures d'appartenance des acteurs institutionnels interviewés 532
Annexe 5. Guide d'entretien pour les entretiens semi-directifs (thèmes et sous-thèmes) 533
Annexe 6. Guide d'entretien avec les acteurs institutionnels de l'eau 534
Annexe 7. Notice d'information envoyée aux personnes rencontrées pour la réalisation d'entretiens 537
Annexe 8. Questionnaire destiné aux usagèr□es des sources 538
Annexe 9. Index des archives consultées 541
Annexe 10. Index des questionnaires réalisés à la source de l'Alma 544
Table des matières 547